B 49789 3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

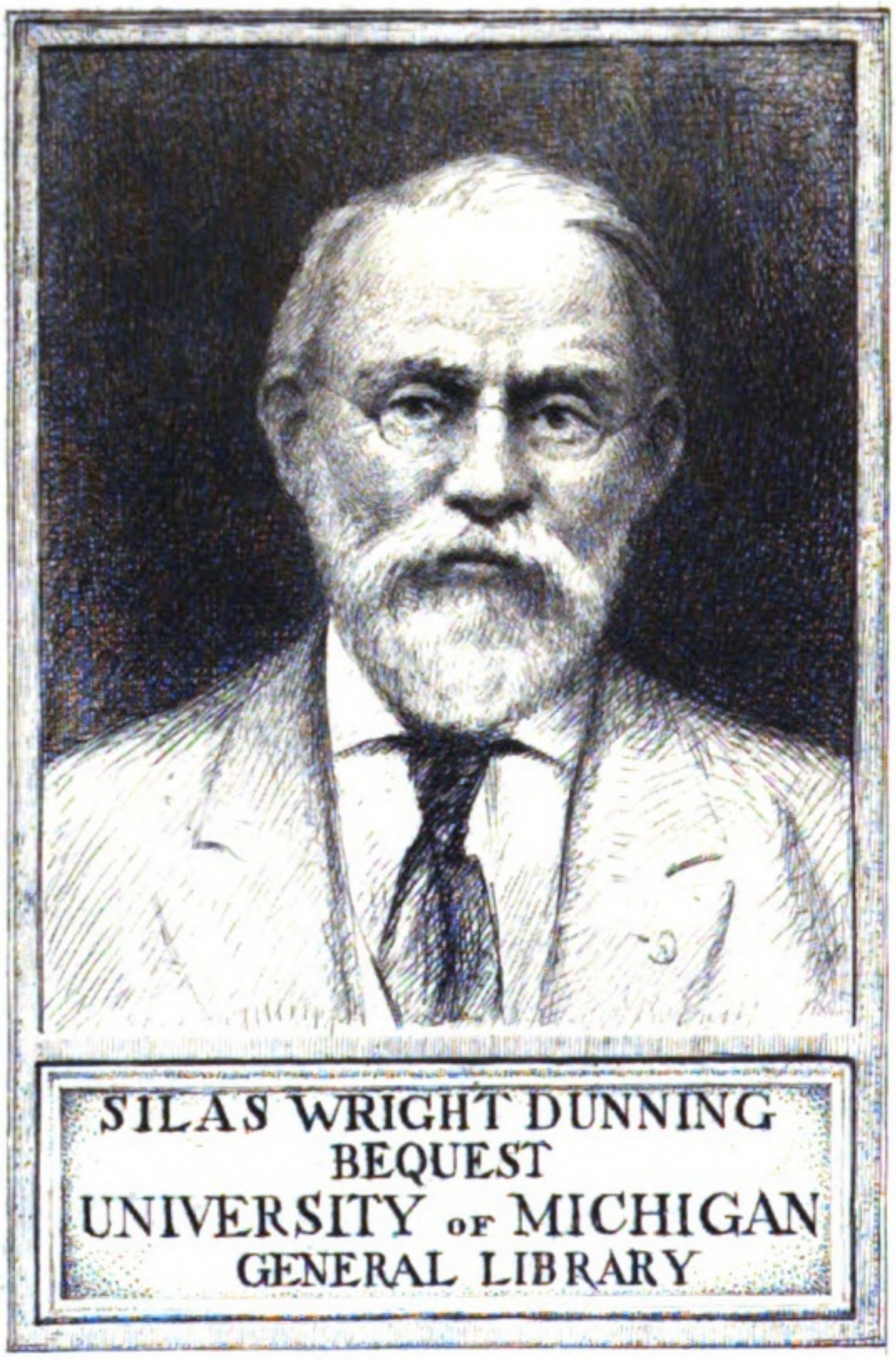

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue
de l'Anjou

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Quatre-vingt-deuxième

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE G. GRASSIN
SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉDITIONS DE L'OUEST
RICHOU FRÈRES, ADMINISTRATEURS
40, Rue du Cornet

1921

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nisbell
3-2-29
16140

P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe

1735-1782

PRÉFACE

C'est certainement une chance heureuse qui a mis entre les mains de M. A. Le Moy, le savant professeur du Lycée d'Angers, la correspondance privée dont des extraits paraissent pour la première fois dans ce numéro de la *Revue de l'Anjou*.

Trouver de l'inédit sur de grands sujets d'histoire militaire, comme la guerre de Sept Ans ou comme la guerre de l'Indépendance américaine, la chose n'est pas aisée. Les dépôts publics de nos archives, aux Affaires étrangères, à la Guerre, à la Marine, ne laissent plus grand'chose à glaner après toutes les moissons de documents qui y ont déjà été recueillies. Nous ne disons pas qu'il n'y a plus rien à y découvrir, loin de là; mais on peut affirmer, semble-t-il, que ces sources d'information ont donné tout ce qu'elles renfermaient d'essentiel.

Comment donc ajouter un peu de nouveauté à ce qui a été publié jusqu'ici? Les mémoires des combattants (et il

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

y en a certainement à découvrir dans les dépôts publics et surtout dans les archives privées) peuvent permettre d'ajouter des compléments à l'histoire générale, au moyen des biographies des acteurs mêlés aux événements. Il ne faut point oublier que des écrits de ce genre demandent toujours à être consultés avec précaution; le *scribitur ad probandum* est trop souvent la devise des hommes d'État ou des hommes de guerre qui emploient les loisirs de la retraite à raconter ce qu'ils ont fait.

Une correspondance privée n'offre pas ces inconvénients. Un fils qui fait la guerre au loin écrit à ses parents, quand il en a l'occasion; ses lettres sont faites pour l'intimité de la famille; elles donnent des détails sur sa santé, sur mille petites choses qui l'intéressent; elles rapportent, à bâtons rompus, le récit des faits de guerre auxquels il a assisté en personne. L'auteur qui écrit au bivouac, dans une auberge, en plein champ, n'a pas le temps ou l'intention de chercher ses effets; il ne songe ni à la postérité ni aux critiques de profession; il dit simplement ce qu'il voit, ce qu'il fait. Souvent cela est peu de chose ; nécessairement son horizon est borné. Mais ce peu de chose et cet horizon ont un double mérite, deux fois précieux, le mérite de la sincérité et le mérite de la précision. Dans la grande fresque de l'histoire, des correspondances de ce genre ne permettent en général de faire que des retouches de détail. Si l'on veut, c'est du « pointillé » historique ; mais avec ce procédé des maîtres de la peinture savent donner à leurs compositions de la vie.

Pierre-Jean-François de Feydeau de Saint-Christophe fit sa carrière dans l'armée royale au XVIIIe siècle. Lieutenant aux grenadiers de France, il prit part à la guerre de Sept Ans dans les campagnes de l'Allemagne occidentale. Environ vingt ans plus tard, il fit la guerre dans les Antilles. Il était mestre de camp en 1780 et il allait passer brigadier quand il mourut en 1782, à la fin même de la guerre d'Amé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rique; il avait alors quarante-sept ans et venait d'être nommé gouverneur de l'île Saint-Vincent.

Les lettres qu'il écrivit à son père et à ses frères pendant qu'il était sous les drapeaux mêlent aux incidents de sa vie privée le récit des événements auxquels il prit part comme officier. Ce sont les lettres d'un parfait honnête homme, d'un vaillant soldat, d'un témoin sincère. Elles méritaient d'être livrées à la publicité. Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* remercieront M. le Contrôleur général de Feydeau d'avoir versé ces documents à l'enquête que les historiens mènent sur les guerres du XVIIIe siècle; ils féliciteront M. A. Le Moy de les avoir présentés et commentés avec autant de précision que d'intérêt.

G. LACOUR-GAYET.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe

La publication des *Correspondances bretonnes relatives à la guerre d'Indépendance américaine* [1] nous avait permis de saisir sur le vif l'esprit public de 1776 à 1782 dans les milieux de Paris, de Rennes et de Guingamp. Comme pendant à cette publication nous lui opposons aujourd'hui, moins toutefois pour l'en différencier que pour la compléter, une autre série de lettres écrites à la même époque, du sol même des États-Unis, par un officier français du corps expéditionnaire : Pierre-Jean-François de Feydeau de Saint Christophe.

Nous devons la communication de cette nouvelle et si précieuse correspondance, tirée des archives du château de Saint-Christophe (Charente), à M. le Contrôleur général de Feydeau, et nous l'en remercions d'autant plus que le frère de son bisaïeul a su vraiment, voir comme il a d'ailleurs su écrire.

Major au régiment d'Armagnac depuis le 18 avril 1776, P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe fut envoyé à la Guadeloupe en 1777 avec un bataillon de ce corps, en prévision d'une guerre contre les Anglais. La guerre déclarée, il fit campagne dans les Antilles. Le 18 décembre 1778, à l'affaire de Sainte-Lucie, il eut le bras fracturé sur toute sa longueur. [2] La blessure, mal soignée, le fit horriblement souffrir. Notre héros n'en continua pas moins son service.

[1] *Revue de l'Anjou*, septembre-octobre 1918.

[2] Général Susane, *Histoire de l'Infanterie française*. Paris, Dumaine, 1876, 5 tomes in-8°. Cf. t. II, p. 347.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 9 juin 1779 il était nommé lieutenant-colonel au même régiment et le 5 avril 1780 mestre de camp pour tenir rang dans les troupes d'infanterie.

Le 24 juin 1780, il reçut une pension de 500 livres et le 19 avril 1782 une autre pension de 700 livres pour sa belle conduite dans les combats qui eurent lieu à l'île de Saint-Christophe contre les Anglais. Il était proposé pour le grade de brigadier lorsqu'il mourut le 21 septembre 1782.

Ses lettres à son frère (en son château de Saint-Christophe et à Bellac Basse-Marche), ou à ses frères[1] dénotent une parfaite connaissance des questions militaires. L'esprit qui les anime est d'autre part d'une réelle impartialité. C'est à ce double titre que leur publication nous a paru digne du plus grand intérêt.

Mais il s'en fallait que P. J. F. de Feydeau fût en 1777 au début de sa carrière. Il était né le 23 octobre 1735 à Saint-Christophe. Après de solides études à Angoulême, puis à Poitiers, P.-J.-F. de Feydeau avait été nommé gendarme de la garde du Roi en février 1755, puis sous-lieutenant aux Grenadiers de France et enfin capitaine le 4 novembre 1764. C'est ainsi qu'il participa à la guerre de Sept Ans où il donna déjà des preuves de sa valeur.

Sa correspondance de cette époque a également été conservée dans les Archives de la famille de Feydeau et, comme elle est pleine de curieux détails, encore inédits, il nous a paru qu'elle méritait aussi d'être publiée, au moins partiellement.

C'était là sans doute dépasser les limites que nous nous étions primitivement tracées; mais comment résister au plaisir d'évoquer certaines scènes imparfaitement connues

[1] Pierre-Jean-François de Feydeau de Saint-Christophe était le fils aîné de *Jean César* et de *Jeanne Pabot de Chavagnac*. Ses deux frères, *Jean Bernardin*, né à Bellac le 30 décembre 1738, et *Michel*, né aussi à Bellac le 9 mars 1740, firent comme lui leur carrière dans l'armée, tous deux officiers au régiment de Médoc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la guerre de Sept Ans et comment aussi se priver de l'avantage de faire connaître plus intimement encore le beau caractère du brave et courageux officier que fut toujours P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe?

On trouvera donc ici, et tout d'abord, par ordre chronologique, de longs extraits relatifs à la Guerre de Sept Ans. La seconde partie concernera exclusivement la participation à la Guerre d'Indépendance américaine. Il nous arrivera d'entrecouper parfois le récit de très courts exposés qui permettront au lecteur de suivre plus facilement le narrateur. Il est en effet des lettres qui ne se suivent qu'à d'assez longs intervalles. C'est l'important ouvrage de R. Waddington que nous prendrons presque exclusivement pour guide en ce qui concerne la Guerre de Sept Ans [1] et celui non moins remarquable de M. G. Lacour-Gayet pour la guerre d'Indépendance américaine [2].

I

La Guerre de Sept Ans

Les causes de la guerre de Sept Ans n'avaient pas à être exposées par P.-J.-F. de Feydeau. Ce n'était pas une histoire qu'il écrivait, mais de simples nouvelles qu'il adressait à des membres de sa famille. Ces causes sont d'ailleurs trop connues pour que nous croyions devoir ici les exposer à nouveau : jalousie de l'Angleterre qui voulait détruire notre marine et prendre nos colonies — capture par l'amiral

[1] Richard Waddington, *La guerre de Sept Ans, histoire diplomatique et militaire*, Paris, Firmin-Didot, 1899-1907, 5 volumes grand in-8°.

[2] G. Lacour-Gayet, professeur à l'École supérieure de marine, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, 1 vol. in-8°, 719 p. Paris, Champion 1905.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

anglais Boscawen de deux de nos vaisseaux de guerre dans l'Atlantique, sans déclaration de guerre, le 8 juin 1755 — refus de l'Angleterre de nous accorder des réparations — état de guerre entre la France et l'Angleterre à partir de ce refus le 21 décembre 1755 — intérêt de l'Angleterre à nous susciter un adversaire sur le continent — alliance du roi Georges II avec le roi de Prusse Frédéric II qui lui garantissait le Hanovre (16 janvier 1756); d'où un rapprochement fatal entre la France et l'Autriche (1er traité de Versailles : 1er mai 1756).

En même temps que Frédéric II, le landgrave de Hesse-Cassel et le duc de Brunswick s'étaient aussi prononcés contre nous; il fallait les punir. Le Hanovre appartenait à titre personnel au roi d'Angleterre Georges II; il fallait lui enlever le Hanovre et marcher enfin contre le roi de Prusse. Et de plus il fallait faire vite.

Or, les événements militaires de l'année 1756 se déroulèrent soit à Minorque, conquise d'ailleurs par les Français, soit en Saxe et en Bohême, où Frédéric II battit tour à tour les Autrichiens et les Saxons à Lowositz et à Pirna. C'est seulement en avril 1757 que les Français se décidèrent enfin à franchir le Rhin.

Des deux groupes d'opérations, en Allemagne occidentale et en Allemagne orientale, c'est le premier seul qui nous intéressera ici, parce que le lieutenant P.-J.-F. de Feydeau fut constamment maintenu de 1757 à 1763 en Westphalie, en Franconie, dans la Hesse ou le Hanovre. Nous y verrons notre correspondant servir tour à tour sous les ordres du maréchal d'Estrées, du maréchal de Richelieu, du comte de Clermont, du marquis de Contades, du maréchal de Broglie et du maréchal de Soubise.

Il avance avec le maréchal d'Estrées d'avril 1757 au 7 août de la même année jusqu'aux abords du Hanovre et participe à la victoire d'Hastembeck. Il pousse vers le nord avec le maréchal de Richelieu et assiste à la capitu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lation de Closterseven en septembre. Il avance même jusqu'à Halberstadt en décembre 1757.

En janvier 1758 le comte de Clermont remplace le maréchal de Richelieu. Dès lors et pendant 6 mois, jusqu'en juillet 1758, c'est le recul jusqu'au delà du Rhin sous la poussée énergique de Ferdinand de Brunswick et c'est même la défaite de Crevelt le 23 juin 1758.

L'arrivée du marquis de Contades, qui succède au comte de Clermont, rétablit quelque peu la situation à la fin de l'année 1758. P.-J.-F. de Feydeau se trouve dans les premiers mois de 1759 au camp de Dulcken, à l'ouest de Dusseldorf.

Au mois de mai 1759 la marche en avant recommence. En juillet l'armée française se trouve « au même niveau où elle était deux ans auparavant », au camp de Bielefeld, après avoir pris à l'ennemi Cassel et Minden. Mais il faut encore reculer par la faute du marquis de Contades et du maréchal de Broglie qui combinent mal leurs manœuvres.

Au début de l'année 1760 « la confiance renait dans toute l'armée » et P. J.-F. de Feydeau peut annoncer à son père les deux succès de Corbach et de Cassel, le 10 juillet et le 30 juillet 1760. Toute l'armée se trouve campée à Cassel le 14 septembre 1760 dans le camp retranché qu'elle occupait à la même date en 1758.

En 1761 se renouvelle entre Soubise et de Broglie la mésintelligence qui avait déjà produit de si fâcheux résultats en 1759 entre de Broglie et de Contades, ce qui amène la défaite de Willinghausen. Les troupes « désirent la paix ».

La rentrée en scène du maréchal d'Estrées ne peut empêcher la défaite de Willemstadt où notre correspondant est fait prisonnier le 24 juin 1762. En fin d'année, nous obtenions quelques légers succès. La paix se préparait d'ailleurs, et avec elle la liquidation de la guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est de Lille que P.-J.-F. de Feydeau écrit à son père la première lettre de la campagne, la première d'une série d'une soixantaine environ qui ont été retrouvées dans les Archives de la famille de Feydeau. Notre correspondant, rappelons-le, appartenait au corps des Grenadiers et se trouvait sous les ordres du marquis de Saint-Pern.

Lille, ce 29 mars 1757, *à son père,*

Monsieur et très cher père..... L'on compte que notre séjour ici ne sera que jusqu'au 7 avril. Nous prenons notre route par Courtrai, Gand, Bruxelles, Louvain, Tirlemon, Tongres et Stoken qui est le lieu où nous recevrons de nouveaux ordres. M. de Saint-Pern a mandé que nous pourrions aller cantonner jusqu'au mois de mai dans les faubourgs de Liège.

Lille, ce 7 avril 1757, *à son père.*

Je pars demain 8 du présent avec la 2e division de notre corps. Je vous ai déjà mandé notre destinée.... Nous allons, tant qu'à présent, sous les ordres de M. le Prince de Soubise. Je campe avec mon capitaine, M. d'Héricourt, qui est un très aimable homme. Je suis heureux d'être tombé avec lui..... J'ai acheté toutes mes petites affaires pour la campagne, savoir : bois de lit, matelas, couverte, draps, serviettes, assiettes, marmites, en un mot tout ce qui peut être nécessaire à un ménage, ce qui n'a pas laissé de me coûter moins de deux cents livres. Je n'achèterai point de tente. Mon capitaine m'a donné une place dans la sienne qui est très commode. J'entrerai seulement dans la dépense d'une marquise que nous avons faite en commun, qui me coûtera une cinquantaine de livres. Le domestique paraît assez de bonne volonté. Il faut espérer qu'il se dégourdira.

Gand, ce 11 avril 1757, *à son père,*

Nous partons d'ici demain et nous allons droit à Stoken..... Nous serons à coucher après demain à Bruxelles.....

A Ruremonde, ce 25 avril 1757, *à son père.*

Je pars d'ici demain et nous allons du côté de Wesel où M. le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prince de Soubise a établi son quartier général. Nous avons investi Gueldre qui est à 8 lieues d'ici.

Au camp de Dulmen, ce 28 mai 1757, à son père.

Nous sommes partis du camp devant Wesel le 24 au matin, avec le régiment de Navarre, le régiment du Roy, 4 bataillons de grenadiers royaux et 2 régiments de dragons, aux ordres de M. le Duc d'Orléans. Notre destination est pour aller couvrir le quartier général que M. le maréchal d'Estrées vient d'établir à Munster [1]. Nous en sommes maintenant à 7 lieues. Nous sommes campés dans le plus mauvais endroit du monde; c'est un terrain où l'herbe ne peut croître, qui est tout sable. L'on ne nous donne point de fourrages et l'on ne veut pas que nous en coupions, ce qui nous met dans une position des plus désagréables. Avec cela le pain qui vaut 6 à 7 sols la livre. Encore faut-il mettre des sentinelles chez les boulangers pour en avoir. Grâce au Seigneur, nous partons demain. Peut-être que notre situation changera, car, ma foi, si elle ne change pas, il est impossible que nos chevaux puissent résister. Pour nous, nous vivons encore, mais avec beaucoup de dépenses..... Toute l'armée va se rassembler vers Munster. Elle est composée de 120 bataillons, de 76 escadrons, sans compter les troupes légères. De là, nous pourrons aller voir M. de Cumberland qui nous attend avec 40.000 hommes, du côté de Paderborn. L'on ne pense pas qu'il nous y attende.

Le Prince de Cumberland, qui attendait le maréchal d'Estrées, était le fils du roi d'Angleterre, George II. Il était chargé de couvrir le Hanovre et, d'accord avec les Prussiens, de barrer la route à l'armée française.

[1] Peu de jours après la remise des instructions de Soubise (1er mars 1757) le maréchal d'Estrées avait reçu sa nomination de général en chef de l'armée de Wesphalie; en cas de maladie ou d'absence, il devait être remplacé par le duc d'Orléans. Soubise, affecté au commandement éventuel d'un corps auxiliaire sous l'autorité du général de l'Empire, devait rester, en attendant, à la tête d'une division indépendante de la grande armée. Cf. Waddington, *op. cit.*, I, p. 381.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au camp de Bielefeld, ce 24 juin 1757, à son père.

Je n'ai pu vous écrire plus tôt, ayant toujours été détaché de l'armée. Vous avez sans doute su que les Hanovriens ont abandonné leur camp le 13 à 3 heures après midi. M. le maréchal d'Estrées a envoyé un détachement aux ordres de M. le Prince de Beauveau, pour éclairer leur marche. Ce détachement s'est avancé jusqu'à Bielefeld où était le quartier général de M. de Cumberland. Il avait laissé dans cette ville 2.000 hommes pour assurer sa retraite. Aussitôt que le détachement a paru, les ennemis ont décampé et ont été chassés par les volontaires royaux qui y sont entrés l'épée à la main. M. de Cumberland ayant appris par ce détachement que les Français étaient à s'y retrancher, il a repassé promptement le Wéser et il est maintenant campé entre Minden et Hameln où M. de Berchiny, lieutenant général, l'a été reconnaître le 22. LES CHOSES ONT ÉTÉ SI MOLLEMENT jusqu'aujourd'hui que l'on débite dans notre camp que les Hanovriens ont signé la neutralité, ce qui nous a empêchés de les attaquer dans leur camp de Bielefeld, CE QUE NOUS ÉTIONS TRÈS A MÊME DE FAIRE. Depuis notre départ de Wesel, nous parcourons le plus mauvais pays de l'univers, où l'on ne trouve rien. Le pain de munitions a valu communément jusqu'aujourd'hui 20 sols le pain blanc neuf et dix sols la livre. Encore n'en peut-on point avoir; le pot de mauvaise bière 16 sols ; la livre de viande dix sols ; pour le vin il n'est pas question d'en boire; la bouteille vaut 50 sols ce qui fait que nous faisons très maigre chère et dépensons beaucoup. Il n'y a pas de jour qui ne nous coûte plus de cinquante sols, l'un portant l'autre [1]. Si nous passions une fois le Weser, l'on assure que nous serions mieux.....

Tandis que l'armée française piétine sur place, au grand désespoir de notre correspondant, le duc de Cumberland reste de son côté immobile, dans son camp d'Afferde près

[1] Waddington *op. cit.*, I, p. 384. « La solde journalière des officiers variait selon les corps et d'après les circonstances; le capitaine de fusiliers touchait 5 livres par jour (d'après les calculs de M. d'Avenel, la valeur de l'argent en 1757 était à peu près double de sa valeur en 1900); le lieutenant touchait 45 sols, le chirurgien 30 sols. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Hanovre, ce qui est, au moins pour nous, une heureuse compensation. Par un singulier bonheur, le duc de Hesse-Cassel fait sa soumission. Quelques actions isolées vont enfin préparer la fameuse victoire d'Hastembeck.

Au camp de Corvey, ce 13 juillet 1757, à son père.

.....Nous sommes ici dans un pays où il fait extrêmement cher à vivre. Les maladies commencent à devenir fréquentes, de façon que dans la seule compagnie où je suis il y a 15 grenadiers à l'hôpital et les autres sont à peu près [1]. Nous sommes restés quinze jours à Bielefeld où nous avions de très mauvaises eaux, ce qui a mis la maladie dans l'armée. Comme nous voici maintenant sur le bord du Weser, il y a apparence que ces maladies finiront. L'on y a jeté des ponts, sans que l'ennemi se soit présenté pour l'empêcher. Nous comptons partir demain pour le passer. Le Prince de Hesse a envoyé son écuyer pour faire ses soumissions et offrir tout ce qui serait dans son pays. L'on a reçu des otages et M. de Contades a marché sur Cassel. M. de Péreuse, qui était détaché avec M. de Contades, a pris en passant la ville de Munden. La garnison, qui était de 300 hommes, a été faite prisonnière de guerre. *Je ne sais pas si à présent nous ferons la guerre un peu plus vivement.* M. de Cumberland est toujours dans la position de Minden.

Sur le champ de bataille d'Hastembeck, à son père, ce 26 juillet 1757.

Monsieur et très cher père. Nous venons de combattre les Hanovriens et les avons repoussés, malgré la situation avantageuse de leur armée. Nous leur avons pris beaucoup de canons,

[1] L'infanterie était répartie en régiments français, allemands et suisses; les premiers, en nombre très supérieur, étaient tantôt, comme les vieux régiments de Champagne, Picardie, Navarre, etc., à 4 bataillons; pour les corps de création plus récente, à deux et quelquefois à un seulement. Le bataillon français se divisait en 17 compagnies dont une de grenadiers et seize de fusiliers. Chaque compagnie au complet comptait un capitaine, un lieutenant, deux sergents, trois caporaux, trois anspessades, un tambour et trente-et-un soldats ; le grenadiers avaient un officier subalterne et cinq hommes de plus. Cf. Waddington *op. cit.*, I, p. 382.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et, *si nous les avions poursuivis dans leur retraite, nous les aurions beaucoup endommagés.* L'affaire a commencé à 5 heures du matin par une canonnade continuelle de part et d'autre et a duré jusqu'à près d'une heure. Grâce au Seigneur, je n'ai point été blessé, à l'exception de quelques ronces qui m'ont déchiré le visage, en traversant les buissons à la grenadière. Notre corps n'a pas tiré un coup de fusil, quoique l'on pensait bien que nous ne serions pas inutiles là où l'on nous avait placés. *Messieurs les Hanovriens nous ont évité la peine de tirer, car, à notre approche et voyant comme nous avancions sur eux malgré le feu de leur canon, ils ont déguerpi le village d'Hastembeck, qu'ils avaient très bien retranché, et sont décampés plus vite qu'ils n'étaient venus.* L'on assure qu'il n'y a pas eu plus de 3.000 morts en tout, de part et d'autre [1]. Nous avons tué deux généraux hanovriens et un fait prisonnier. Nous leur avons pris du canon; la ville de Hamlen va demander à capituler. Je suis on ne peut plus en peine, le seul cheval qui me reste de bon ayant un jarret encorné, qui me mettra dans la nécessité de l'abandonner, ne pouvant le conduire. Voici douze jours que je n'ai pas quitté mes bottes et que je fais très maigre chère, ne pouvant rien trouver ni pour or ni pour argent, le pain de munitions ayant valu dans les détachements que nous avons faits quelque 3 livres. Nous partons sur-le-champ coucher au bivouac.

Si la bataille d'Hastembeck ne coûta pas grand monde aux combattants, ses résultats n'en furent pas moins des plus importants; ils prirent même toutes les apparences d'un triomphe éclatant. Et pourtant, 4 jours après la victoire du 6 juillet, d'Estrées reçut l'avis de la nomination du maréchal de Richelieu au commandement suprême de l'armée. La disgrâce qui vint frapper d'Estrées dans sa carrière triomphale avait été préparée de longue main à Versailles par les soins de Mme de Pompadour elle-même. La lenteur et les hésitations de d'Estrées avant la bataille d'Hastem-

[1] Les pertes de l'armée française s'élevèrent en tout à 2.331 hommes, chiffre dans lequel les disparus sont probablement compris. — D'après le rapport du duc de Cumberland, les pertes de son armée auraient été moindres que celles des Français; elles se seraient montées à 1.480.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beck justifiaient en partie le mécontentement de la cour. A l'armée même P.-J.-F. de Feydeau se fait l'écho de ces plaintes.

A Hanovre, ce 11 *aout* 1757.

..... Comme je vous l'ai déjà marqué, nous avons été détachés pendant 15 jours; nous avons couru les bois et nous nous sommes enfin rendus devant Hanovre le 9, avec 3 régiments de dragons et le régiment d'Enghien qui est venu nous rejoindre. Les habitants nous ont ouvert leurs portes. La garnison, qui est d'environ 1.000 hommes de milices du pays, a mis bas les armes et a été renvoyée chacun chez soi. Nous comptons partir dans deux jours pour aller à Brunswick. Vous n'êtes pas à savoir que M. de Richelieu est venu remplacer M. d'Estrées..... Nous sommes extrêmement fatigués. Pour garder Hanovre il faut toujours être en l'air. La grande armée doit arriver aujourd'hui. Nous séjournerons deux jours et partirons tout de suite. M. de Cumberland se retire du côté de l'Elbe; il attend le secours qui doit lui venir d'Angleterre.

Comme l'indique P.-J.-F. de Feydeau, une *grande armée* était venue renforcer l'armée française du Hanovre. 20 bataillons et 36 escadrons, y compris ceux du camp de Ruremonde, plus 12 bataillons de milices supplémentaires sur le Bas-Rhin devaient porter l'effectif total à 141 bataillons et 159 escadrons, sans compter les troupes légères et les 14 bataillons étrangers, dont 4 autrichiens et 10 palatins. Tout avait donc été préparé pour une marche rapide en avant. On avait tant de confiance dans le grand favori de la cour ! On s'en remettait complètement à lui. « Ce sera, dit le mémoire des Instructions qui lui fut adressé, à la prudence du maréchal de Richelieu à juger du parti qu'il sera le plus avantageux de prendre[1]. L'offensive allait commencer.

[1] Waddington, *op. cit.*, I, p. 452.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au camp de Rottenbourg, le 2 septembre 1757, *à son père.*

Pour ce qui est de moi, je me porte assez bien, grâce au Seigneur, malgré les fatigues indispensables attachées au métier de grenadiers. Nous avons essuyé un ouragan des plus violents, le jour de la Saint-Louis. J'ai eu le malheur de coucher au bivouac cette nuit-là, dans des ouvrages que les ennemis avaient abandonnés le matin, ainsi que la ville de *Verden* : la grêle tombait grosse comme des œufs; le tonnerre, les éclairs et le vent étaient si violents qu'il a déraciné les plus gros arbres. L'armée et le reste de notre corps, qui était campé à 4 heures de là, a beaucoup souffert de cet ouragan. Toutes les tentes ont été renversées et abîmées. La plupart des régiments n'en ont presque plus. Notre tente a assez bien soutenu. Nous en sommes quittes pour 7 à 8 livres de raccommodages; mais il y a eu des tentes dont on n'a pu rien trouver.

Voici la route que nous avons tenue depuis Hanovre : nous avons été d'une marche à Neufstat, de là à Mariensee. Nous avons été détachés de la 2e compagnie de notre corps et nous sommes venus à Rethen dans un jour, pour attaquer les ennemis. Nous avons trouvé, chemin faisant, vingt autres compagnies de grenadiers et 600 maîtres de la cavalerie. A notre approche, les ennemis ont abandonné Rethen et ont brûlé le pont qui est sur l'Aller. Il y a eu quelques coups de fusils tirés, à travers la rivière, mais cela a fait peu de mal. Les ennemis avaient là un camp de 4.000 hommes, qui est parti sur-le-champ que nous nous sommes disposés à vouloir passer la rivière. Nous n'avons pu la passer que le matin, jour de saint Louis, nos pontons n'ayant pu arriver le même jour. Nous avons été détachés à 4 heures du matin, trois de nos compagnies et une de Belzunce, pour aller à la poursuite des ennemis, avec les volontaires royaux des dragons et nos houzards. Nous avons couru toute la journée, fouillant tous les postes de droite et de gauche; et, n'ayant rien rencontré, nous nous sommes présentés devant Verden, qui nous a ouvert ses portes, les ennemis l'ayant abandonnée le matin. C'est là où cet ouragan nous a pris entre 7 et 8 heures du soir. Les ennemis s'étaient retirés de là à Rottenbourg, poste excellent qu'ils ont abandonné avant-hier; et nous y sommes arrivés le même jour *avec tous les grenadiers de l'armée, aux ordres de M. de Saint-Pern.* Nous comptons partir demain pour les resserrer tout à fait à Stade, les obliger à mettre bas les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

armes ou à s'embarquer. Stade est une ville forte, qu'ils ont sur le bord de l'Elbe, avec autres bons camps. Il y a apparence qu'ils ne tiendront pas plus là qu'ailleurs.....

Ainsi tout réussissait d'abord au maréchal de Richelieu. Les places du Weser, sur la résistance desquelles on avait tablé, avaient ouvert leurs portes à la première sommation; sans coup férir on s'était rendu maître du duché de Brunswick, de la plus grande partie du Hanovre; l'adversaire se retirait à marches forcées vers l'embouchure de l'Elbe et paraissait déserter la lutte. Stade, au dire de P.-J.-F. de Feydeau ne résisterait pas plus que les autres places fortes. Le duc de Cumberland était à la merci du vainqueur. Et, de fait, du 5 au 10 septembre 1757 fut signée la capitulation de Closterseven.

Au camp de Closterseven, ce 11 *septembre* 1757, *à son père.*

..... Voici de grandes nouvelles que j'ai à vous mander. C'est un traité fait avec M. de Cumberland et M. de Richelieu, par le ministère de M. le comte de Lynar, envoyé de Sa Majesté Danoise qui y a employé sa médiation et qui s'est rendu garant des clauses..... L'on a débité ici que maintenant que tout est pacifié nous pourrions marcher sur la Saxe. Je prie le Seigneur qu'il n'en soit rien, car il serait très disgracieux d'aller maintenant faire près de 80 lieues dans un pays très mauvais et par des pluies qui ont commencé depuis huit jours et ne finissent point. Aussitôt que je saurai quelque chose de notre sort, savoir si nous prendrons des quartiers ou si nous partirons pour la Saxe, je vous le manderai.

A première vue, la capitulation semblait glorieuse pour la France et humiliante pour sa rivale. En réalité, il faut reconnaître que le texte sur lequel on était tombé d'accord contenait des lacunes dangereuses. C'est ainsi que rien n'avait été stipulé sur la durée de l'armistice. Quant à la question du désarmement des troupes anglaises, elle était restée dans l'ombre. Ne nous étonnons donc pas si le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

6 décembre 1757, P.-J.-F. de Feydeau annonce à son père que « les Hanovriens ont rompu la convention du 8 septembre ». Du 10 septembre au 6 décembre 1757, les troupes françaises s'étaient avancées sous la direction du maréchal de Richelieu jusqu'à Halberstadt d'où P. J.-F. de Feydeau date sa lettre du 15 septembre 1757. « Nous sommes dans un état bien pitoyable, écrit-il, d'être obligés de camper par un temps comme celui-ci. Il pleut, il gêle..... Nous sommes obligés d'aller couper du bois à une demi-lieue et envoyer fourrager à cinq ou six..... D'Hildesheim, où Richelieu avait reculé, sans doute pour mieux surveiller les menées des Hanovriens, P.-J.-F. de Feydeau annonce à son père le 11 novembre 1757 la défaite de Soubise le 5 novembre à Rosbach. Et, pour comble de malheur, voici que les Hanovriens rompent la convention du 8 septembre 1757. Et c'est la retraite qui commence !

Nous avons été obligés, écrit P. J. R. de Feydeau le 6 décembre 1757, de marcher jusqu'à Lunebourg pour faciliter la retraite de nos troupes qui étaient dans le duché de Hanovre, finir de recueillir le reste de leur argent et enlever nos magasins..... Nous établissons maintenant nos tentes le long de l'Aller et le long de l'Ocker. Je ne sais pas trop quand nous y rentrerons. Il y a apparence que cela ne sera que quand les Hanovriens et les Prussiens auraient pris les leurs.

Les lettres datées du camp de Celle, sur l'Aller, du 24 décembre 1757, et d'Hildesheim le 13 janvier 1758 sont toutes pleines des misères que les troupes eurent à subir durant cet hiver rigoureux.

Nous sommes campés depuis le 15, écrit P.-J.-F. de Feydeau, du camp de Celle le 24 décembre 1757, par un temps très froid et très mauvais. Nous avons une neige continuelle et, pour comble de bonheur, les Hanovriens sont campés de l'autre côté de l'Aller, ce qui nous tient un peu sur nos gardes et nous fait coucher de temps en temps au bivouac..... Les troupes souffrent beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coup, et nous aussi. Je ne m'étendrai point davantage, car je suis tout gelé.

Et d'Hildesheim il écrit le 13 janvier 1758 à son père :

Nous sommes dans un pays où il fait un froid si vif que tout gèle malgré la chaleur des poêles. Le pain, le vin, la bière; tout gèle sur la table. Nous avons un de nos officiers qui a eu une oreille gelée. Mon domestique s'est gelé en route. J'ai été obligé de l'envoyer à l'hôpital où il est mort..... Tout est ici extrêmement cher. Depuis que les Hanovriens sont du côté de Brême, ils empêchent autant qu'ils peuvent le passage de tous les vivres que nous tirions de cette place. Le pain vaut 10 sols la livre et le vin 24 sols la bouteille.

De même, d'Hildesheim le 2 février 1758, à son père :

Nous avons reçu hier un courrier pour nous avertir de nous tenir prêts à marcher au premier ordre. Le bon Dieu veuille que cela n'arrive pas si tôt, car il fait un temps déplorable depuis 15 jours. Il pleut continuellement, les chemins sont absolument impraticables... »

C'est dans cette même lettre du 2 février 1758 que P.-J.-F. de Feydeau annonce à son père le remplacement du maréchal de Richelieu par M. le comte de Clermont. « Il a porté, ajoute-t-il, un traitement pour les troupes. Nous ne savons pas encore précisément quel il est. Cela n'est pas sans nécessité, car ma foi, l'on était bien misérable. » Quelle différence en effet entre la situation telle que le maréchal de Richelieu l'avait recueillie aux premiers jours d'août des mains de d'Estrées et celle qu'il léguait à Clermont. La situation maintenant était lamentable ! Et comment s'opposer avec des troupes affaiblies à l'attaque imminente de Ferdinand de Brunswick?

Cette attaque se déclancha dès le 18 février 1758 et le contre-coup s'en fit immédiatement sentir sur l'armée française. La brusque incursion du prince Ferdinand jeta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le désarroi le plus complet dans le camp de son adversaire. La seule ressource pour M. de Clermont fut de battre en retraite. Et quelle retraite ! La correspondance de P.-J.-F. de Feydeau nous édifie à ce sujet :

A Paderborn, ce 22 *mars* 1758, *à son père.*

Je ne saurais vous exprimer la situation dans laquelle nous sommes. Nous avons fait partir nos équipages depuis le 25 février et nous n'en avons aucune nouvelle. Les uns nous assurent qu'on en a brûlé une partie; les autres qu'il n'y a quasi rien de réchappé, attendu les mauvais chemins, ce qui ne se confirme que trop; car depuis le dernier février que nous sommes partis de notre quartier, nous avons toujours fait l'arrière-garde et nous avons trouvé plus de mille chariots brisés dans les chemins. Notre artillerie a perdu considérablement. Nous avons abandonné des pontons et du canon qu'on a jeté dans le Weser, et je ne sais pas encore si ce qui nous reste pourra se conduire jusqu'à Wesel. La maladie se met considérablement dans nos troupes..... Malgré cela, nous sommes encore heureux que l'ennemi ne nous ait pas suivis, car avec le mauvais temps nous aurions perdu bien plus considérablement. Les Hanovriens ont pris 7 bataillons et 6 escadrons prisonniers dans Minden. Mgr le comte de Clermont est entièrement fâché qu'on ait stipulé, dans un article de la capitulation, que les officiers auraient la liberté de s'en retourner en France. Je ne saurais vous dépeindre dans l'état où nous sommes. Cela est le second tome de Prague. Sitôt que j'aurai passé le Rhin, je vous écrirai.

Au cantonnement de Lignitz, près Juliers,
10 *avril* 1758, *à son père.*

..... Je ne vous entretiendrai pas du désastre qui est arrivé à nos équipages pendant notre retraite. L'on a été obligé d'en brûler la plus grande partie. Pour moi, grâce à Dieu, j'en ai été quitte pour mon lit et un petit paquet de linge sale. Nous avons plusieurs officiers qui ont tout perdu !

Et cependant deux mois plus tard le moral de l'armée semblait bien relevé. Il est vrai que l'on était à la veille de la bataille de Crevelt du 23 juin 1758. Pour peu que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandement se montrât éclairé et énergique, c'était la victoire, tant les troupes étaient, suivant l'expression de P.-J.-F. de Feydeau, « remplies de la meilleure volonté ».

Au camp de Vischelen, près Crevelt,
22 *juin* 1758, *à son père.*

..... Quoique nous soyons en présence des ennemis depuis près de 15 jours, nous nous en sommes tenus à quelques petites escarmouches qui n'aboutissent à rien. M. le comte de Clermont fait aujourd'hui ranger son armée dans l'ordre de bataille. Nous sommes destinés pour la réserve avec les grenadiers royaux et les carabiniers. Si nous devons en venir aux mains, cela ne peut tarder : l'ennemi est à une petite demi-lieue de nos postes avancés et paraît très disposé à nous y attendre. Je ne sais pas si l'intention de M. de Clermont est de les combattre. Toute notre armée est remplie de la meilleure volonté..... J'attends le dénouement de cette affaire et je vous en rendrai compte aussitôt.

Le « dénouement de l'affaire » fut hélas ! des plus tristes ! Et pourtant ce n'était pas de la faute de nos troupes !.....

Au camp de Nech, ce 24 *juin* 1758, *à son père.*

Nous avons eu une affaire le 23 avec le prince Ferdinand. Nous lui avons abandonné le champ de bataille. A peine a-t-il osé s'en emparer, *ne croyant pas qu'une armée se retire ainsi sans avoir été battue.* Il est vrai qu'il y en a 4 ou 5 brigades qui ont chargé et qui ont perdu considérablement. Deux brigades de carabiniers ont aussi chargé et ont percé tout ce qui s'est opposé à eux; mais, n'ayant point été soutenus, ils ont perdu considérablement dans leur retraite. N'écoutez point toutes les nouvelles publiques : nous avons été battus, puisqu'ils ont le champ de bataille. *Malgré tout cela, si M. de Clermont le souhaite, nous les battrons quand il voudra les combattre.* Nous nous sommes retirés à Nech. S'il s'y passe quelque chose je vous le ferai savoir. Nous n'avons perdu que dix ou douze grenadiers tués au canon. Je crois qu'il suffit de servir dans notre régiment pour être immortel. Pourvu que nos équipages ne soient pas pris, cela est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moins que rien. Il faut espérer que non, car, si cela était, je me trouverais sans chemises et avec une paire de guêtres et tous mes effets perdus.

La lettre complémentaire qui suit est encore plus significative, et met encore plus en relief la faute commise par le comte de Clermont à la bataille de Crevelt. Un nouveau commandant en chef venait d'ailleurs d'être nommé ;c 'était M. de Contades. Il était temps que le comte de Clermont disparût : « *il était haï de l'officier et du soldat* ».

Au camp de Bedbourg, ce 20 *juillet* 1758, *à son père.*

Il n'est point surprenant que vous n'ayez pas bien compris le sens de la lettre que je vous écrivais après l'affaire du 23, n'ayant pas eu le temps de vous bien détailler cette affaire, ayant plusieurs lettres à écrire et fort peu de temps pour le faire. Les carabiniers étaient à la vérité de la réserve, ainsi que nous; mais, comme vous devez le savoir maintenant, *il n'y a eu aucun ordre de bataille, ni aucun arrangement pour combattre*, chacun s'étant posté devant le terrain qu'il occupait. Les *carabiniers* [1] *ont eu le malheur de se trouver sous la main du comte de Clermont*, qui leur a ordonné de charger, *ce qu'ils ont fait avec la plus grande valeur;* mais, n'ayant point été soutenus, ils ont été obligés de céder et ont perdu considérablement. Le pauvre Saint-Priest, fils de M. Garat de Saint-Iries, s'est perdu dans le combat. L'on ne sait ce qu'il est devenu. Il y a grande apparence qu'il a été tué raide. Nous avons eu dans cette malheureuse journée plus de 500 officiers tant tués que blessés. Il y a eu seulement quinze bataillons qui aient chargé, et cela avec la plus grande valeur. Ils ont soutenu l'effort de plus de 50 bataillons hanovriens et ne se sont retirés qu'après avoir tiré toutes leurs munitions; et cela en si bon ordre que l'ennemi n'a pas osé les

[1] Voir pour le récit de cette bataille le si intéressant ouvrage de Camille Rousset : *Le Comte de Gisors* 1752-1758, Paris, Didier, 1868, 2e édition, 1 vol. petit in-8o de 522 pp. Cf. p. 474 sqq. Le Comte de Gisors, qui était le fils du maréchal de Belle-Isle, y reçut presque à bout portant un coup de feu dans les reins. Il devait mourir trois jours après. Il n'avait que 26 ans et était colonel des Carabiniers. C'était un jeune homme du plus grand avenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivre ; et, *chose remarquable, c'est que nous n'avons pas eu un seul fuyard.* Beaucoup de régiments qui n'ont pas donné ont perdu considérablement par le canon. Le chevalier de Meilhac, capitaine dans Anjou, a été tué d'un coup de canon.

Comme l'ennemi nous a surpris, et cela en plein midi, nos équipages étaient encore dans le camp que notre général pensait à sa retraite, ce qui nous avait fait beaucoup craindre pour eux; et cela d'autant plus qu'on assurait qu'une colonne de troupes légères nous tournait par notre droite, lieu par où nos équipages devaient défiler. Nous en avons été quittes pour la peur. Il y a pourtant des officiers généraux qui ont perdu les leurs, en ayant trop et ayant chargé trop tard.

Vous savez sans doute que M. de Contades, lieutenant général, a des lettres de commandement en l'absence de M. de Clermont qui est parti pour Paris, il y a quelques jours. *Il n'emporte pas avec lui les regrets de bien du monde, car il est généralement haï de l'officier et du soldat.*

Depuis notre nouveau général, nous avons été bien près d'une seconde affaire. Les deux armées, étant en pleine marche, se sont trouvées en présence, à la portée du canon. Notre général, a différé de les attaquer sur-le-champ, comptant pouvoir le faire le lendemain matin. Mais M. de Ferdinand n'a pas jugé à propos d'attendre et a profité de la nuit pour se retirer sous Nech. Nous avons marché le matin sur leur arrière-garde. Nous leur avons fait quelques prisonniers et pris une pièce de canon, qu'ils ont abandonnée. *Si M. d'Armentières, qui commandait ce détachement, avait voulu se pousser un peu plus, nous leur aurions pris beaucoup d'artillerie. Nous avons tous été on ne peut plus fâchés de la lenteur avec laquelle il a agi.*

Nous vivons très chèrement maintenant : le vin vaut 40 sols la bouteille, la viande de 7 à 8 sols, la livre de pain blanc 5 à 6, ce qui nous fait couler beaucoup d'argent.

Ce changement dans l'attitude des Français n'avait pas échappé à la perspicacité du prince Ferdinand. De Contades se préparait à l'offensive. D'autre part une seconde armée française avait été confiée au maréchal de Soubise et manœuvrait dans la Hesse. Aussi Ferdinand songea-t-il à repasser le Rhin, et ce sont les péripéties de ce passage que nous retrouvons dans la lettre suivante :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au camp de Xanten, ce 10 *août* 1758, *à son père.*

Nous sommes maintenant campés près du Rhin, avec la brigade de Picardie-Navarre-les Royaux et environ 2.000 chevaux et 16 pièces d'artillerie du parc, aux *ordres de M. d'Armentières*, lieutenant général. L'on nous dit que c'est pour attaquer l'arrière-garde des ennemis, qui ont commencé à passer le Rhin près de Rees. Ce qui nous fait penser que notre dessein n'est pas tel, c'est que nous prenons séjour demain, après avoir marché 7 jours consécutifs sans séjour. Nos chevaux sont sur les dents et, si cela continue, je crains fort que les miens surtout aient de la peine à faire la campagne. Nous partons tous les jours à 4 heures et nous entrons au camp à 8 heures du soir; et; avant qu'on ait tendu fourrage et fait bouillir la marmite, il est minuit; et, avec cela, de service tous les 3 ou 4 jours. Il faut espérer qu'une fois qu'ils seront au delà du Rhin, nous serons plus tranquilles et vivrons à meilleur compte; car ils n'ont absolument rien laissé depuis nous jusqu'à Clèves; et tout est d'un prix que l'on ne saurait croire, ce qui n'arrange pas beaucoup ma bourse, qui commence à n'être pas trop fournie présentement. L'on nous dit ici que M. de Chevert, qui est parti de Cologne avec 4 à 5.000 hommes pour aller attaquer la tête de pont des ennemis, y avait été frotté d'importance et qu'il y avait perdu quasi tout son canon. Je ne vous donnerai pas la chose pour être aussi considérable comme on nous le débite. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a reçu un échec. Ainsi le Prince Ferdinand emporte la gloire d'avoir battu les Français, même jusque dans sa retraite.....

Au camp de Luynen, ce 7 *septembre* 1758, *à son père.*

Depuis 15 jours nous avons une pluie torrentielle..... Les Hanovriens occupent toujours les bords de la Lippe et nous aussi. L'armée de M. de Soubise marche et l'on pense que nous la joindrons. Les 10.000 Saxons sont campés à une lieue et demie de notre camp volant. Notre armée est toujours à Recklinghausen. L'on fait des établissements dans ces parties-ci pour faire marcher l'armée du côté de Lippstadt.

Pendant le séjour de six semaines que Contades fit à Recklinghausen, la trêve tacite qui existait entre les deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

belligérants n'avait été troublée que par une affaire d'avant-poste à Borck. De ce petit combat on fit grand bruit[1]. P.-J.-F. de Feydeau le ramène à ses justes proportions.

Au camp de Luynen, ce 30 *septembre* 1758, *à son père*

Comme la renommée s'étend et amplifie presque toujours les affaires si peu qu'elles soient à l'avantage de la Nation, je m'en vais vous raconter une petite alerte que nous avons donnée le 29 au camp du Prince de Holstein, qui était campé vis-à-vis de nous, de l'autre côté de la Lippe.

Notre armée est divisée en plusieurs corps pour border la Lippe et celle des ennemis est la même chose. Notre division, qui campe ici aux ordres de M. de Saint-Pern, est composée des grenadiers de France, royaux et carabiniers. On nous avait envoyé dix compagnies de grenadiers, dix piquets et une brigade de cavalerie, qui est arrivée à 8 heures du soir, le jour de l'attaque. Le camp des ennemis était composé de quatre régiments d'infanterie, 2.000 chevaux et 3 ou 400 houssards, aux ordres du Prince de Holstein. Il y avait déjà plusieurs jours qu'ils s'attendaient qu'on les attaquerait; mais, voyant qu'on n'avait rien fait, ils étaient dans une grande sécurité, lorsque le 28 à 10 heures du soir nous eûmes ordre de porter et d'emporter des vivres pour un jour seulement et le camp resta tendu. Nous nous mîmes en marche à 11 heures et passâmes la rivière sur le pont de Luynen, où nous mîmes un temps considérable, attendu que tout fut obligé de défiler sur ce pont. Toute notre petite armée eut défilé sur ce pont à 2 heures du matin. Il y eut 200 volontaires qui éclairèrent la marche. J'étais à l'avant-garde, avec 10 compagnies de grenadiers de renfort et dix des nôtres. Elle était commandée par M. le comte de Broglie, *maréchal* de camp, et M. de Blot, brigadier. Nous enfilâmes la chaussée qui conduisait droit à Borck. Nous ne trouvâmes rien qu'une patrouille de cavalerie, que nous enlevâmes jusqu'au demi-quart de lieue du camp, que nous rencontrâmes une garde de cent hommes, qui nous tira 2 ou 300 coups de fusil. Nous eûmes M. de Blot qui fut blessé au bras, un capitaine de Navarre, qui eut la jambe cassée, dix ou douze grenadiers tant tués que blessés. Nous passâmes sur le corps de cette garde, dont nous prîmes le capitaine, le lieutenant ayant été tué, et dix ou douze hommes.

[1] Waddington, *op. cit.*, II, p. 170.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous marchons droit au camp de l'ennemi qui se trouve réveillé inopinément par le bruit. Nous rencontrâmes d'autres gardes, qui nous retardèrent par la bonne envie que nous avions de les prendre au lit. Mais, quelque diligence que nous ayons pu faire, nous les avons trouvés partis, ayant abandonné la moitié de leurs effets, pour se retirer dans les bois sans aucun ordre. On leur a pris beaucoup de bagages, malgré que l'ordre fût que tout fût chargé depuis le soir. L'on a pris environ 150 prisonniers et tué soixante ou quatre-vingts. Nous avons seulement perdu une vingtaine d'hommes. Après avoir mis le feu à leur camp, nous sommes revenus coucher dans le nôtre et, selon les apparences, le Prince de Holstein aura été dans le sien, qui, sûrement n'est pas dans le même état qu'il l'a abandonné. Je ne sais si nous rentrerons bientôt dans nos quartiers. Il commence à ne plus faire bon sous la tente. Il pleut presque toujours.

La campagne de 1758 touchait à sa fin. Un léger succès de Soubise sur les Hanovriens et les Saxons le 10 octobre 1758 au combat de Leutterberg, près de Cassel, lui valut le bâton de maréchal de France. De Contades s'était montré d'autre part d'une activité indiscutable et qui contrastait au moins avec la lenteur de son prédécesseur. Néanmoins la situation générale était loin d'être brillante. Quant à l'état des troupes, il était lamentable, si l'on en juge par la correspondance de P.-J.-F. de Feydeau.

A Dulcken, ce 27 décembre 1758, à son père

..... Nous sommes dans la plus triste situation..... et, pour mettre le comble à notre fortune, logés dans de mauvaises baraques, à une portée de canon les uns des autres. Vous devez juger du plaisir que nous aurons cet hiver, sans aucune société et sans argent, *Sa Majesté ne nous payant pas même exactement le peu qu'elle nous donne.*

A Dulcken, le 30 décembre 1758, à son père.

Je suis arrivé ici hier, me portant, grâce au Seigneur, mieux que je n'ai fait depuis le 20 du dernier, que j'ai été obligé de m'arrêter à Dusseldorf, attaqué d'un rhume de poitrine et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fièvre. J'ai été saigné 5 fois en 2 jours et purgé 3 fois, ce qui, au gré des médecins, a été la cause que j'ai échappé à une fluxion de poitrine..... Nous voici maintenant au quartier dans un pays qui a été totalement mangé tant par les Hanovriens que par les Français. Aussi il est fort à penser que nous y serons mal. Le fourrage y est d'une rareté : nous n'avons par ration que dix livres de foin et un demi-boisseau d'avoine. Je ne sais pas si nous aurons le malheur que cela continue. A peine pourrons-nous nourrir un cheval des deux rations, ce qui nous dérange fort. Il faut espérer que le traitement changera, car, sans cela, nous passerons un bien mauvais hiver, n'ayant que moitié fourrage, sans gratifications, ni bois, ni chandelle, ce qui ne nous mettra pas en état de bien faire nos réparations pour entrer en campagne. Je suis dans le plus pitoyable état; je n'ai ni habit, ni chemise; ma tente est totalement déchirée et ne peut plus servir.

L'année 1759 s'ouvrait encore sous de fâcheux auspices.

Nous passons les plus mauvais quartiers qui aient jamais existé, écrit P.-J.-F. de Feydeau, le 10 février 1759 du même camp de Dulcken, n'ayant aucune gratification et, pour comble de malheur, mon mal me dure toujours. Si vous pouvez m'envoyer un petit mulet, cela me donnerait beaucoup d'aisance, ayant été obligé de me défaire d'un de mes chevaux pour rien, et cela faute de nourriture, le fourrage coûtant 2 sols la livre, et le Roi nous donnant seulement dix livres de foin par jour et par ration, et dont, par-dessus le marché, on nous vole bien un tiers. M. de La Rochefoucauld pourrait s'en charger, ainsi que de vos commissions, lorsqu'il viendra rejoindre. Il avait été pour se marier avec Mlle de Finac, la cadette.

Un simple trait montre bien le courage et la fermeté de notre héros et prouve que ses plaintes n'étaient pas vaines. Si P.-J. F. de Feydeau n'avait aspiré qu'au repos, il eût profité de l'occasion qui s'offrait. Il préféra rester au milieu de ses soldats. L'annonce même d'une prochaine campagne suffit à le retenir.

[1] Waddington, *op. cit.*, II, p. 171-178.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Dulcken, ce 15 *mars* 1759, *à son père.*

Ma santé est à peu près toujours la même. L'on voulait que je prisse les eaux d'Aix-la-Chapelle d'où je suis à portée, mais je n'en ferai rien et je pense que le printemps pourra ramener ce que l'hiver le plus ennuyeux n'avait fait qu'augmenter, que la dissipation de la campagne, ainsi que les fatigues seront mon meilleur remède.

A Dulcken, le 18 *avril*, 1759, *à son père.*

..... Nous venons de recevoir nos ordres pour partir le 27 du courant et nous rendre à Clèves où nous devons camper pour le 1er mai.

..... L'on m'avait obtenu une permission pour aller aux eaux d'Aix. Ce prompt départ m'engage totalement à y renoncer. J'espère que, sans cela, je me tirerai d'affaire.....

Et dans cette même lettre P.-J.-F. de Feydeau ajoute :

Vous savez sans doute que M. de Broglie a repoussé des Hanovriens qui étaient venus l'attaquer à Bergen, à deux lieues de Francfort, et qu'il lui a pris 8 à 10 pièces de canon, des drapeaux et des étendards. Le Prince d'Issemburg y a été tué.

Cette victoire de Bergen, qui est du 13avril 1759, était une réponse aux entreprises du prince Ferdinand contre l'armée de Broglie solidement cantonnée à Francfort sur-le-Mein. Quant à l'armée du Bas-Rhin, qui était toujours sous le commandement de M. de Contades, P.-J.-F. de Feydeau nous indique exactement sa situation au début de mai 1759.

A Kalkar, ce 11 *mai* 1759, *à son père.*

..... Nous sommes campés sur le bord du Rhin depuis le 6 de ce mois. Aussitôt que le fourrage sera bon à couper, l'on assure que nous passerons le Rhin. Notre armée est campée en 5 parties : à Cologne, à Dusseldorf, à Burick, à Kalkar, où nous sommes, et à Arcam près Gueldre. Les Hanovriens sont campés en 3 corps : l'un entre Boisfeld et Dulmen qu'on évalue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à 14.000 hommes, l'autre à Munster, et le 3e à Lippstadt. L'on assure que les 3 camps ne montent pas à plus de 22.000 hommes dans ces parties. Le reste est encore dans la Hesse, pour tâcher de se refaire de l'échec qu'ils ont reçu à Bergen.

Sur l'ordre de la cour, Contades et de Broglie vont d'ailleurs combiner leurs efforts contre l'adversaire commun : le prince Ferdinand. La marche en avant se poursuit donc à nouveau vers le Hanovre. Le 3 juillet le Hanovre est atteint puisque l'armée campe à Bielefeld. Cassel et Minden avaient déjà été rapidement enlevés à l'ennemi.

Au camp de Bielefeld, ce 3 *juillet* 1759, *à son père.*

Nous voici au même niveau où nous étions il y a deux ans. Les Hanovriens se retirent pour passer le Weser et il est à fort à présumer qu'ils le passeront sans que nous ayons de la bataille. Voici ce qui regarde les affaires politiques. Pour ce qui est des miennes, elles ne sont pas dans le même état qu'il y a deux ans : j'avais de l'argent et de la santé et, cette année, je n'ai ni l'un ni l'autre..... Nous partons demain pour aller à Hervorden et resserrer de plus en plus les Hanovriens. Ils ont laissé 4.500 hommes dans Lippstadt pour le défendre.....

Mais voici à nouveau la défaite qui s'annonce pour nos troupes et la retraite qui recommence ! Le 1er juillet 1759, Ferdinand reprend Minden sur Contades et de Broglie et les force à reculer brusquement.

Au camp d'Oldendorf, ce 4 *août* 1759, *à son père.*

Nous avons eu le 1er de ce mois une affaire malheureuse où notre corps a beaucoup souffert. Grâce à Dieu, je me suis tiré sain et sauf. Nous nous retirons sur Cassel et il est beaucoup à craindre pour nos équipages. Nous avons eu 33 officiers tant tués que blessés.

Au camp de Cassel, ce 12 *août* 1759, *à son père.*

Nous voici enfin arrivés à Cassel, dans un état assez pitoyable. Nous avons fait l'arrière-garde depuis *Minden* jusqu'ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quoique nous ayons beaucoup souffert à la bataille, nous en avons eu une petite chaque jour de notre retraite, où nous avons eu chaque jour quelques petits avantages, entre autres à *Imbeck*. Nous leur avons tué ou blessé 5 à 600 hommes et nous n'avons eu que dix grenadiers tués, 1 capitaine, 1 lieutenant et 13 grenadiers blessés. En passant les gorges de Munden, M. de Saint-Germain leur a tué ou blessé de 1.000 à 1.200 hommes, dont plus de 400 sur le champ de bataille. Il leur avait aussi pris du canon qu'il n'a pu amener, faute de chevaux. Vous savez maintenant par les feuilles publiques nos pertes, ainsi que celles des gros équipages de l'armée et une portion des menus. Pour moi, grâce au Seigneur j'ai sauvé mon portemanteau et mon lit. Nos gens ont été obligés d'abandonner leur tente et la batterie de cuisine, et bien d'autres ustensiles, ce qui fait que nous sommes bien mal, couchant au bivouac, jusqu'à ce que nous ayons fait refaire notre tente. Nous sommes ici en ville de ressources, mais tout y est d'une cherté à faire trembler. Ma santé va fort bien; j'ai supporté toutes ces fatigues on ne peut mieux et je me persuade maintenant que plus je fatiguerai et mieux cela ira.

Nos défaites étaient dues au désaccord et aux brouilles qui naissaient à tout instant entre Contades et de Broglie. La Cour crut y mettre un terme en rappelant Contades et en laissant à de Broglie le commandement exclusif des armées (fin septembre 1759). La situation était encore bien incertaine en fin d'année 1759 et, en tout cas, l'armée souffrait toujours.

Au camp de Klein-Lines, ce 3 décembre 1759,
A son oncle de Chavagnac.

Nous sommes toujours en présence des ennemis, et il est à présumer que le plus entêté sera celui qui restera le dernier. Nous perdons considérablement par les maladies. Les fourrages sont on ne peut plus rares. Nous sommes réduits à 6 livres de foin par jour. Jugez si nous en avons de reste, et le plus grand mal de tout, c'est qu'il faut l'aller chercher à 6 lieues du camp. Le temps est fort dur, la pluie continuelle et les neiges ont rendu les chemins impraticables. Par bonheur, nous n'aurons pas loin pour aller dans notre quartier qui ne sera sûrement pas des meil-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs. C'est Francfort, ville très considérable qui nous est destinée. Le quartier général y sera et le régiment de Royal-Deux-Ponts. Tout y est extrêmement cher, ce qu'il ne nous faudrait pas.

A Obermerle, ce 26 décembre 1759, à son père.

J'attendais de jour en jour que nous prissions des quartiers, afin de pouvoir vous mander *la fin d'une campagne* on ne peut plus fatigante; mais, comme il n'y a pas d'apparence qu'elle finira de si tôt, j'ai pris les devants pour vous assurer de mon respect et vous souhaiter beaucoup de santé, de longues années et toutes sortes de bonheur, au renouvellement de l'année 1760, ainsi qu'à la fin de celle-ci. Je suis détaché depuis 20 jours aux ordres de M. le comte de Saint-Germain, qui commande un détachement de 40 compagnies de grenadiers pour soutenir les troupes légères. Nous couchons au bivouac toutes les cinq nuits, ce qui est dur dans cette saison. Toute l'armée est cantonnée dans de mauvais villages, où il est impossible de faire aucune réparation. Nous avons beaucoup de malades et il est fort à craindre, s'il survient un dégel, qu'il n'en tombe encore davantage.

Nous sommes comme l'oiseau sur la branche, attendant d'un moment à l'autre de faire un mouvement sur les Hanovriens, qui sont cantonnés dans les environs de Giessen, qu'ils tiennent bloqué. L'on a fait venir les Saxons qui étaient à Francfort, et les troupes du Wurtemberg, qui étaient du côté de Fulde, se rapprochent de nous. Il n'est pourtant point encore décidé que nous fussions de mouvement, quelque bruit qu'il en coure. La difficulté de pouvoir vivre en sera sûrement la cause. Le fourrage est on ne peut plus rare; et encore est-on obligé d'aller le chercher à Francfort, qui est à sept lieues d'ici. Le Prince héréditaire de Brunswick a marché en Saxe avec un détachement de 15.000 hommes et beaucoup d'artillerie. Nous attendons avec beaucoup d'impatience que tout cela finisse : tout le monde commence à trouver la campagne longue et à demander du repos. Si nous prenons nos quartiers, nous irons à Francfort, ville très belle et qui nous coûtera beaucoup.

A Francfort, le 22 mai 1760, à son père.

Toute l'armée sera rassemblée ici dans les environs du 25 au 26 et nous comptons camper dans les premiers jours de juin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je souhaite que nous soyons plus heureux que par le passé, sans quoi nous serons tout à fait mal à notre aise, ayant déjà eu deux quartiers d'hiver on ne peut plus mauvais, et cela sans aucune espèce de gratification. L'argent est ici on ne peut plus rare et tout est poids de l'or. Tout le monde est sans le sol, ce qui fait qu'il n'y a point de ressources. Les gardes françaises et suisses sont ici dans nos environs. Dieu veuille permettre qu'ils ne soient pas une seconde fois dans le cas de boire de l'eau du Mein.

Enfin, et grâce, il faut le reconnaître, aux heureuses initiatives du comte de Saint-Germain, la campagne de 1760 s'ouvrit par un succès : celui de Corbach que P.-J.-F. de Feydeau raconte en détail à son père. Notons qu'il rend aussi entièrement justice au maréchal de Broglie alors qu'il s'était jadis montré si sévère à l'égard de M. de Clermont. « La confiance était dans toute l'armée. »

Camp de Corbach, ce 11 *juillet* 1760, *à son père.*

L'avant-garde de notre armée, jointe à celle de M. de Saint-Germain, a remporté hier 10, un avantage considérable sur celle du Prince Ferdinand; on lui a pris 12 pièces de canon, 4 obusiers et fait quelques prisonniers, entre autres près de deux escadrons anglais. La perte des ennemis en morts ne va pas à 500; il y a peut-être le double de blessés. La nôtre est moindre de la moitié. Je ne me suis point trouvé à cette affaire. Nous étions à l'arrière-garde. Le Régiment de la Marche-Prince, qui est de brigade avec Navarre, s'y est trouvé. MM. de Montbas se portent bien et n'ont pas été blessés.

Nos affaires prennent un assez bon train. M. le maréchal est infatigable et voit tout par lui-même. Nous passons dans le pays le plus misérable où tout y est on ne peut plus cher.

Nous comptons marcher sur Paderborn et obliger le Prince Ferdinand à nous abandonner la Hesse ou nous livrer bataille. Nous sommes maintenant campés vis-à-vis les uns des autres. Je ne sais pas s'il serait trop prudent de nous engager à passer les défilés de Stadtberg, ayant l'ennemi sur nous. Peut-être en faudra-t-il venir à une affaire. LA CONFIANCE EST DANS TOUTE L'ARMÉE ET CET AVANTAGE Y A MIS UNE GAIETÉ QUI NE S'ACCORDE

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAS AVEC TOUTES LES MISÈRES QUE NOUS ESSUYONS. M. de Brou s'est employé fort vivement pour moi et M. de Saint-Pern a parlé de mon avancement au ministre, qui est totalement déterminé à ne rien accorder avant l'âge de trente ans.

Les succès se continuent. Après celui de Corbach, c'est celui de Cassel, le 31 juillet 1760. Le résultat général restait satisfaisant, malgré l'échec de M. de Muy à Warburg.

Au camp de Brume, le 3 *août* 1760, *à son père.*

Le 31 du mois passé, nous avons eu deux affaires bien différentes : M. le Maréchal a fait attaquer les retranchements de Cassel par le corps de M. le comte de La Salle. Ils ont été emportés; nous y avons fait 500 prisonniers, pris 18 pièces de canon; la ville de Cassel a ouvert ses portes. L'on y a trouvé 1.000 à 1.200 malades et des magasins considérables. Presqu'en même temps, M. de Muy qui commande la réserve qu'avait *M. le comte de Saint Germain, qui, à son départ, a emporté les regrets de toute l'armée*, a été attaqué à Warburg par un corps de 4.000 hommes. Il a été déposté, a perdu 5 pièces de canon de parc, plusieurs des régiments de réserve. En un mot, il a souffert considérablement. L'on nous a assuré que ses troupes ont montré la plus grande valeur et se sont battues avec beaucoup d'acharnement.

La partie n'était pas égale, M. de Muy n'ayant avec lui que 17 à 18.000 hommes. Malgré cela, nous sommes maîtres de la Hesse, et nous espérons obliger le Prince Ferdinand à passer le Weser avant la fin de la campagne.

M. le comte de La Salle, de Cassel s'est porté sur Munden. Il y a attaqué le général Kielmansegge, a emporté l'épée à la main cette ville, y a fait 400 prisonniers, puis 2 pièces de canon et 4 obusiers. M. de Kielmansegge a abandonné les gorges et s'est retiré sur Göttingen. Voilà encore une fois le Hanovre ouvert dans cette partie.

Les avis étaient très partagés à la Cour sur le comte de Saint-Germain et sur le maréchal de Broglie. Nous en trouvons un écho dans une réponse faite par M. de Brou, inten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant de Rouen, à une lettre que lui avait adressée son parent P.-J.-F. de Feydeau [1].

Rouen, le 5 *août* 1760.

Je vous suis on ne peut pas plus obligé des nouvelles que vous avez bien voulu me mander de votre armée. Elles vont, selon toute apparence, devenir de jour en jour plus intéressantes. Car il me semble que M. le maréchal de Broglie poursuit le prince Ferdinand avec une grande vivacité. Mous avons tous appris avec peine la retraite de M. le comte de Saint-Germain de votre armée, car c'est un officier d'une grande distinction, mais il me semble aussi qu'il a à se reprocher d'avoir pris avec trop de susceptibilité les lettres que M. de Broglie lui a écrites. J'ai vu une copie de la dernière qui m'a paru on ne peut plus honnête; et il est certain qu'en général, M. le Maréchal ne peut pas être accusé d'avoir le ton ironique.

Le 17 décembre 1760, l'armée française était revenue au point qu'occupait le prince de Soubise deux ans plus tôt.

Camp de Cassel, ce 17 *septembre* 1760, *à son père*

M. de Stainville a battu ces jours derniers un détachement de 5.000 hommes des ennemis qui troublaient nos communications. Il leur a pris 8 pièces de gros canon, 4 à 500 prisonniers, 40 chariots de bagages attelés de 6 chevaux et beaucoup de chevaux. L'on a fait monter la perte au total de 1.000 à 1.100 hommes et 800 chevaux.

Nous partons dans l'instant avec tous les grenadiers de l'armée et chasseurs, les carabiniers et beaucoup de troupes légères, pour aller soutenir M. le comte de La Salle, qui, à ce qu'on croit, doit attaquer le général Wangenheim, qui est campé auprès de Dransfeld, avec un corps de 18 à 20.000 hommes.

Toute l'armée est campée à Cassel depuis le 14, *dans le camp retranché qu'occupait M. le prince de Soubise en* 1758. Nous

[1] Il s'agit ici d'Antoine-Paul-Joseph de Feydeau, marquis de Brou, né le 3 octobre 1731, mort le 9 juin 1762, après avoir été conseiller au Parlement de Paris le 18 janvier 1751, intendant de Rouen le 23 juin 1755 et maître des requêtes en 1761. Il était le fils de l'ancien garde des sceaux Paul-Esprit de Feydeau de Brou et de Marie-Anne Le Jay.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avons 8 brigades vis-à-vis les gorges de Munden, aux ordres du prince de Croij et de M. le comte de La Salle, qui est campé avec plus de 25.000 hommes en avant de Wittenhaufen. Voici notre position présente : M. de Stainville couvre nos communications avec deux brigades et des dragons. Les fourrages deviennent on ne peut plus rares. On nous donne seulement 12 livres de fourrage par lieutenant et 24 par capitaine. Cela ne nous annonce rien de bon.

Du 17 septembre 1760 au 31 octobre 1760, nous n'avons retrouvé aucune des lettres de P.-J.-F. de Feydeau. Et pourtant dans l'intervalle s'était décidée la victoire de Clostercamp du 16 octobre, illustrée par le dévouement de d'Assas et de Dubois. La lettre du 31 octobre 1760 est d'ailleurs fort courte. C'est que notre correspondant est à la veille de partir en congé, et nous ne le retrouverons désormais qu'en juin 1761 [1].

Au cantonnement de Munden, ce 31 *octobre* 1760, *à son père.*

Il paraît décidé que nous prendrons nos quartiers d'hiver dans la Hesse et dans une partie du pays de Hanovre..... Je suis persuadé que nous aurons des passeports vers le 10 novembre. Je fais tous mes arrangements en conséquence. J'attends avec le plus grand empressement le moment du départ.

Au camp, près de Cassel, ce 27 *juin* 1761, *à son oncle, prêtre.*

..... Nous sommes campés depuis deux jours et marchons demain pour nous rendre sur le Dymel que les ennemis ont abandonné, ayant porté toutes leurs forces sur M. de Soubise qui est campé entre Unna et Werl. Le prince Ferdinand est campé en avant de Soest. Nous attendons de jour en jour les nouvelles d'une affaire.

[1] M. le Contrôleur général de Feydeau a retrouvé dans ses archives de famille quelques lettres qui furent écrites à P.-J.-F. de Feydeau par ses amis, pendant le congé qui lui avait été accordé. L'une de ces lettres, signée « de Rocheneuve », renseigne surtout P.-J.-F. de Feydeau sur le sort du corps des grenadiers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« L'affaire » annoncée fut, comme l'appelle P.-J. F. de Feydeau dans sa lettre du 20 juillet 1761, « l'affaire du 16 ». Et ce fut une « affaire » malheureuse que cette défaite de Willinghausen, à l'ouest de Minden. Soubise eut tort de ne pas secourir de Broglie qui lui-même avait d'ailleurs attaqué l'ennemi avant l'heure convenue, pour avoir seul l'honneur de la victoire. De telles rivalités faisaient le jeu de l'adversaire, Ferdinand de Brunswick, qui excellait à en tirer parti. Et pendant ce temps, les troupes « *désiraient la paix* ».

Au camp d'Ewete, ce 20 *juillet* 1761, *à son père.*

Je n'ai point pu vous écrire aussitôt l'affaire du 16, ayant toujours été détaché, sans aucune espèce d'équipage. Le régiment s'en est très bien tiré : nous avons seulement perdu un lieutenant et une quarantaine de grenadiers tués ou blessés. Nous avons perdu dans cette aventure 13 pièces de canon, y compris celle des régiments, 6 drapeaux et environ 2.500 à 2.600 hommes tant tués que blessés ou prisonniers.

Beaucoup de gens attribuent le malheur de cette journée à M. de Soubise, qui devait former son attaque en même temps que la nôtre; et, comme il n'en a rien fait, les ennemis ont porté toutes leurs forces dans la partie attaquée, ce qui nous a obligés de nous replier. Toutes les troupes qui ont combattu se sont on ne peut mieux comportées. La retraite s'est faite dans le plus grand ordre. M. de Maréchal l'a ordonnée en personne et a eu un cheval de main tué à côté de lui.

Un parti ennemi nous a enlevé 1.500 chevaux, des vivres, ce qui a retardé un peu la fourniture de l'armée. On a été obligé de distribuer du biscuit à la place de pain. Nous sommes dans la disette. Tout est d'une cherté affreuse : le pain se vend jusqu'à douze et quatorze sols la livre, la viande neuf et dix. Ainsi jugez de notre situation. *Nous désirons la paix* et, pour combler la mesure, nous sommes on ne peut plus courts d'espèces. L'on attend d'un jour à l'autre quelque affaire. Les armées se trouvent dans une position où il paraît qu'il sera nécessaire de combattre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au camp de Wornel, près Warbourg,
18 *août* 1761, *à son père.*

L'affaire du 16 juillet n'a pas été si considérable que l'ont débité les gazettes étrangères. Notre armée a été renforcée d'abord à près de 30.000 hommes et il nous en arrive encore 10.000. Malgré tout cela, je crains que notre campagne ne soit pas brillante, si nous ne réussissons pas à battre le prince Ferdinand. Les deux armées sont en présence et je ne crois pas que nous soyons longtemps sans une affaire. Notre corps est toujours détaché de l'armée aux ordres du comte de Stainville, notre général, qui commande un corps de 20.000 hommes pour couvrir Cassel.

De Seesen, le 30 octobre 1761, P.-J.-F. de Feydeau écrit à son père : « Je ne sais encore quel sera notre quartier d'hiver. Je le souhaite bon. Je crains que nous serons longtemps à y entrer. » — Le 15 avril 1762 il écrit de nouveau, et cette fois de Fuldele : « Nous n'avons aucune nouvelle. Tout est tranquille ici. Il n'est point encore décidé si nous resterons en Hesse, ou si nous irons sur le Bas-Rhin. Tout est ici misérable ». Et pourtant de grands changements s'étaient à nouveau opérés dans le commandement de l'armée. M. de Broglie avait reçu un ordre de rappel le 18 février 1762 et avait été remplacé par le maréchal d'Estrées. Soubise avait de même été remplacé par Condé. P.-J.-F. de Feydeau ne fait dans sa correspondance aucune allusion à ces substitutions de généraux. Il y était si habitué ! Par contre, il nous donne d'amples détails sur l'affaire du 24 juin 1762, où il fut fait prisonnier. Il s'agit ici de la défaite de Willemstadt subie par d'Estrées.

Au camp de Cassel, ce 27 *juin* 1762 *à son père.*

Je viens de perdre ma liberté avec 54 officiers du corps et 600 étant de grenadiers, à l'affaire du 24 juin. La renommée vous instruira mieux que moi de cette malheureuse journée pour notre corps, qui s'est sacrifié pour le salut de l'armée. Je remercie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Seigneur de m'avoir conservé la vie. J'ai perdu grande partie de mes équipages et tout mon argent. Je n'ai plus besoin de l'un, puisque je suis prisonnier de guerre, mais l'autre me serait fort nécessaire. Nous partons pour nous rendre sur les bords du Mein, avec ce qui nous reste de nos troupes. Mon capitaine a eu un coup de fusil en travers du corps et 14 grenadiers tués ou blessés. Il n'a point été pris prisonnier, ayant été blessé le matin au premier coup de fusil que nous avons tiré.

Je vous demande vos bontés, mon cher père, dans ce malheureux moment, ainsi que celle de mes parents qui voudront bien compatir à l'état malheureux où je me trouve, sans un sol et dénué des choses nécessaires pour mon habillement.

Le prince Ferdinand nous a gardés deux jours à son armée et vient de nous envoyer sur notre parole d'honneur de ne point servir contre Sa Majesté britannique et ses alliés jusqu'à notre échange. Lorsque je saurai ma destinée au juste, je vous le manderai; en attendant, vous pouvez toujours m'écrire au régiment. On nous fera passer vos lettres.

Armée du Rhin, ? 1762, *à son père.*

Je ne sais si la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire après notre malheureuse journée vous sera parvenue, attendu que les ennemis ont été maîtres de notre communication pendant plusieurs jours. Nous les avons trouvés plusieurs fois en route en venant de Cassel à Hanon, sur un passeport du prince Ferdinand et du prince de Soubise. Je ne puis encore vous dire notre destinée. Je ne sais si nous allons rentrer en France ou attendre ici que nous puissions être échangés. Mon malheur n'est pas tout à fait aussi grand que je croyais. Je n'ai perdu de mon équipage que la jument de M. de Saulière, avec un porte-manteau et ma batterie de cuisine. Il m'est revenu un mulet tout chargé, que je croyais pris. Je suis, comme vous sentez, sans le sol. L'on m'a pris tout ce que j'avais. La perte que je fais est une affaire de plus de 30 louis. J'ai été obligé d'emprunter. Recommandez-moi, dans ce moment-ci, à tous les bons parents.

J'apprends en ce moment que la communication est rétablie avec Cassel et que nous avons eu quelques petits avantages.

Les deux dernières lettres ont trait seulement aux mesures prises par P.-J.-F. de Feydeau pour liquider son bagage de guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De Neu-Senbourg, près de Francfort, ce 11 novembre 1762, à son père.

Nous voici enfin en paix, selon les apparences. Je ne sais où nous passerons notre quartier d'hiver. L'on me mande que je passais présent aux revues et que j'étais échangé. M. de Stainville ne m'en a pourtant rien mandé encore. J'ai reçu une lettre du garde des Sceaux qui est on ne peut plus honnête.

Je ne sais quel parti je prendrai sur mes équipages. Si la paix se fait, je les vendrai, à moins que vous n'en ordonniez autrement. Je serais, je vous avoue, on ne peut plus aise d'être déchargé de mon ménage, car il m'ennuie fort et me ruine, avec ce que les Hanovriens m'ont beaucoup dérangé.

Nancy, le 27 décembre 1762, à son père.

A mon arrivée ici, je me suis défait d'un cheval et d'un mulet, et cela pour 5 louis. De cet argent, j'ai congédié un de mes domestiques; il m'en reste encore un et un mulet. Je voudrais fort en être défait et que l'argent que j'en retirerai fût suffisant pour me défaire de mon second domestique, ne comptant point en garder.

Toutes les lettres qui suivent jusqu'à la fin de l'année 1765 sont datées de Nancy où J.-P.-F. de Feydeau tenait alors garnison. Aucune de ces lettres ne fait mention de la paix.

Aussi bien ne faut-il pas demander à notre correspondant autre chose que ce qu'il a bien voulu écrire à son père ou à ses frères. Ce n'est pas un journal de guerre qu'il tient. Ce sont encore moins des mémoires qu'il écrit. S'il ne s'occupe ni de Frédéric II ni des combats dans la Prusse orientale, c'est qu'il ne les connaît pas directement. Il parle seulement de ce qu'il voit; il dit ce qu'il souffre, et il le raconte avec d'autant plus de franchise qu'il ne destine ses lettres à aucune publicité. Quelle garantie n'offre-t-il pas à l'histoire? Toute la campagne se trouve localisée pour lui dans cet espace qui va de la Meuse à la rive gauche de l'Elbe. Il va, il vient, il recule, il avance; il nous initie à la vie des camps; il insiste sur les grands engagements et, s'il est sobre de cri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiques, il est précis sur la disposition des troupes et donne nettement la raison ou de la victoire ou de la défaite.

Même restreinte à cette portion des camps et des champs de bataille de la Westphalie, du Hanovre et de la Hesse, la correspondance de P.-J.-F. de Feydeau n'en reste pas moins précieuse pour nous, soit qu'elle corrobore les rapports officiels des Archives du Ministère de la guerre, soit qu'elle nous fournisse quelques éléments nouveaux d'appréciation. Les plaintes que formule par exemple un officier probe comme P.-J.-F. de Feydeau sont d'autant plus sincères en ce qui concerne le ravitaillement qu'il en a lui-même souffert.

En dehors de ces garanties d'impartialité, nous en retrouvons d'autres encore dans le caractère même de notre correspondant. Jamais il ne s'abandonne au désespoir, même au lendemain d'une défaite ! Mais il s'inquiète par contre de rendre justice à ceux qui le méritent, même à ses adversaires. Il est loyal. S'il écrit quelques renseignements hâtifs au lendemain d'une bataille, il s'empresse dans la suite de préciser certains faits. Il est homme d'honneur.

Il se méfie, dit-il des « gazettes étrangères » [1]. Il connaît d'autre part les « exagérations de la renommée » [2]. C'est qu'il voit juste. Il n'est rien qu'il ne semble haïr autant que le mensonge, ou même la simple exagération. Quand « la confiance est dans toute l'armée » [3] on peut le croire. On doit le croire aussi quand il écrit « nous désirons la paix » [4].

Comment cet officier n'aurait-il pas été sympathique à tous? Sa discrétion l'empêche naturellement de le dire, même aux siens; mais nous possédons heureusement le témoignage des autres. Voici la lettre la plus vivante, et

[1] Cf. *supra*, lettre du 16 juillet 1761.

[2] Cf. *supra*, lettre du 30 septembre 1758.

[3] Cf. *supra*, lettre du 11 juillet 1766.

[4] Cf. *supra*, lettre du 20 juillet 1761.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la plus flatteuse aussi, que lui adresse de Verdun, son ancien chef, nouvellement promu colonel : le marquis de la Rochefoucauld. Pareille lettre honore d'ailleurs autant celui qui l'a écrite que celui qui l'a reçue.

Lettre du marquis François-Jean-Charles de La Rochefoucauld [1] *à P.-J.-F. de Feydeau*

Verdun, le 28 *décembre* 1762.

Je suis enfin colonel, mon cher Saint-Christophe, et sans condredit toujours votre ami. Je serais bien flatté de vous voir passer du vicariat à la dignité de curé primitif. Si cela dépendait de moi, vous ne doutez pas que cela ne fût. Je conviens et conviendrai toujours à la face de toute la terre que personne n'est plus digne que vous de me remplacer. Je fais peu votre éloge en m'exprimant ainsi; car je me rends justice et sais bien que, si vous me succédiez, vous m'auriez bientôt effacé dans l'esprit de mes grenadiers et qu'ils gagneraient au lieu de perdre. Cependant leur amitié m'est chère. C'étaient mes enfants, ma famille. C'est pourquoi je voudrais me voir remplacé à leur satisfaction. Je les aimerai toujours et ils peuvent compter sur moi dans toute occasion. Assurez-les-en de ma part et de toute mon amitié. Si j'ai enfin obtenu que la cour fît justice à mes services, je sens bien que je ne le dois qu'au bonheur d'avoir commandé d'aussi braves grenadiers. Je les remercie donc du grade qu'ils m'ont procuré et je ne désire autre chose pour leur satisfaction et la mienne que de les voir entre vos mains. Communiquez-leur, je vous prie, ma lettre et leur dites combien je m'intéresserai toujours à eux. Je compte bien ne point prendre, par celle-ci, un éternel adieu d'eux. Je me flatte bien de les voir à Nancy, lorsque j'irai pour prendre congé de nos anciens camarades. Je les verrai avec plaisir, ainsi que vous, à qui je demande la continuation de votre amitié. Vous me la devez certainement par celle que j'ai pour vous. Que je serais heureux si je pouvais vous devenir de quelque utilité. Mon ardeur à vous servir vous prouverait sans doute mieux que tout ce que je puis vous dire la vivacité de mes sentiments pour vous. Rendez-moi la justice d'en être persuadé et mettez-moi à l'épreuve.

[1] Il était né le 20 mai 1724 à Magnac-sur-Touvre, diocèse d'Angoulême.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Roi m'a donné le régiment des Grenadiers royaux d'Ailly, vacant par la promotion du chevalier de ce nom au grade de maréchal de camp. Tout le monde m'en fait compliment et l'on m'assure que c'est une chose fort heureuse pour moi dans ce moment-ci, vu le nombre de colonels que la réforme va mettre sur le pavé.

Bon jour et bon an, cher Saint-Christophe, aimez-moi toujours. Je brûle d'impatience de vous embrasser, mais il fait trop froid pour satisfaire mes désirs. J'aurai pourtant ce plaisir dès que le temps se mettra au doux. Croyez-moi pour la vie votre ami.

LE MARQUIS DE LA ROCHEFOUCAULD.

Dites bien des choses pour moi à tous mes camarades et mandez-moi promptement en quoi je peux vous servir pour que je le fasse.

II

PARTICIPATION A LA GUERRE D'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

C'est ce même homme, calme et courageux que nous retrouverons au cours de la guerre d'Indépendance américaine. En 1777, lors de la première lettre que nous ayons retrouvée, il appartient au régiment d'Armagnac, de nouvelle création [1]. Il est major, mais il reste aussi simple et aussi bon

[1] Général Susane, *op. cit.*, t. II, p. 343 : « En 1776 Navarre fut partagé en deux régiments. Les 1er et 3e bataillons continuèrent le vieux Navarre qui prit le n° 5 des régiments d'infanterie; les 2e et 4e bataillons formèrent le régiment d'Armagnac qui reçut le n° 6 et qui conserva les drapeaux feuille-morte de Navarre, mais sans les armoiries.

Navarre, dont l'uniforme avait consisté jusque-là en un habillement complètement blanc, avec le galon de chapeau et les boutons en or, les poches carrées en travers, avec 7 boutons sur les poches et 5 sur les parements, prit le collet, les revers et les parements bleu-céleste avec les boutons dorés et le casque à la dragonne en cuir bouilli.

Armagnac se distingue de Navarre par un collet aurore et des boutons blancs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'au temps de la guerre de Sept Ans. Son mestre de camp est le comte de Lowendal (François-Xavier), à qui devait succéder le 8 avril 1779 le marquis de Livarot (Louis-Nicole) [1].

A Brest, le 25 septembre 1777, à son frère Jean Bernardin.

J'ai trouvé ici le marquis de Montbas, qui commande la frégate *L'Étourdie*. Il est parti il y a 7 à 8 jours pour croiser à la hauteur de Bordeaux. Il se portait à merveille; il m'a donné un très grand dîner à son bord, avec M. de la Valette d'Aubis. Il jouit de la considération d'un bon officier. Si tu vois sa famille, ainsi que celle de M. de la Valette, fais-leur agréer mes respects, ainsi qu'au vicomte de Mérinville.

Si je me porte bien, cher frère, je resterai aux îles tant qu'il plaira à Sa Majesté de nous y garder. Mon traitement est médiocre; je n'ai que 5.400 livres, argent de France. J'espère que cela pourra me suffire et à réparer les dépenses que j'ai faites.

Si je suis malade et qu'il n'y ait point de guerre je reviendrai le plus tôt possible. Si je suis une fois en France, comme tu le dis très bien, l'on aura de la peine à me ramener dans ces climats.

Aime-moi toujours bien et sois bien sûr du plus sincère retour de ma part. Adieu, je suis tout à toi. Ton frère, F.

Le cas échéant qu'il nous arrivât quelque malheur dans la famille je joins ici un petit billet pour que tu puisses, avec Charbonnières (c'est le nom que l'on donnait à son frère Michel) gérer nos petites affaires. (La lettre donne le texte du billet).

Les deux lettres du 26 novembre 1777 et du 10 décembre 1777 nous renseignent sur les péripéties de la traversée et nous donnent d'autre part les premières impressions de P.-J.-F. de Feydeau à son débarquement à la Guadeloupe.

A bord du vaisseau Le Henry, en vue de la Martinique, le 26 novembre 1777, à Jean-Bernardin, son frère.

Le régiment s'était embarqué le 30 septembre ainsi que je te l'avais mandé, cher frère, après être resté en rade jusqu'au

[1] *Ibid.*, p. 346.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9 octobre, que nous avons mis à la voile avec les premiers bataillon du Cambrésis et de l'Agenois, sous l'escorte de la frégate *La Tourterelle.* Là navigation a été assez heureuse; peu de gros temps. Nous avons pris notre route par les Canaries et nous avons passé entre l'île Canarie et celle de Ténériffe. J'ai vu le fameux pic que nous avons laissé sur notre gauche, ainsi que l'île du Gouet et l'île de Palme à notre droite. Ce pays me paraît fort bien nommé : les îles Fortunées. Le plus beau ciel, le temps le plus doux; des oiseaux de toute espèce sont venus nous rendre visite, jusqu'à un maudit hibou. Il en est malheureusement partout, car au moment où nous l'avons vu, un coup de vent un peu leste nous a démâtés de notre petit mât de hune. Nous en avons remis un autre et, depuis ce petit désastre, nous avons eu le plus beau temps du monde. Notre traversée aurait été des plus heureuses si nous n'avions eu le malheur de perdre un lieutenant, M. de Tourniol de Beaumont, qui était de Guéret, sujet de mérite et que je regrette beaucoup. Il est mort de la dysenterie. Il n'est point encore décidé si nous relâcherons à la Martinique. Nous devons recevoir des ordres à cet égard du vaisseau de guerre *Le Protée*, qui doit nous les envoyer. Pendant la traversée, nous avons eu l'air de craindre de rencontrer des vaisseaux de guerre anglais. En conséquence nous avons pris les chemins détournés.

La Basse-Terre, île Guadeloupe, le 10 *décembre* 1777,
à Jean-Bernardin, son frère.

Nous avons ici M. d'Arbaud, capitaine de vaisseau pour gouverneur, le président Peignier pour intendant. J'ai trouvé ici M. d'Alairac, commandant l'artillerie. Il m'a dit être de tes amis et me l'a prouvé par la façon honnête avec laquelle il m'a reçu.

La société de ce pays me paraît une drôle de chose : nos habitants, pour nepas se charger la mémoire, ne font la distinction que du noir au blanc. Il n'y a pas de société à la Basse-Terre...

Nous sommes ici quatre bataillons : deux du régiment et deux de celui de la Guadeloupe. Il y a seulement un détachement de deux compagnies de la Guadeloupe à la Pointe-à-Pitre.

M. de Lowendal a été reçu hier commandant général de toutes les troupes et milices de la colonie, ce qui lui procure un traitement de dix mille livres, indépendant de douze mille livres comme colonel. Il a en sus un logement de trois mille six cents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livres de France, notre louis valant tout au plus huit livres. *La livre de viande coûte vingt sols de France. Encore ne peut-on pas en trouver. Un dindon un peu bon, un louis, dix écus, ainsi de suite.*

Les affaires de Insurgents sont dans le meilleur état possible. Tu sais sans doute que le général Bourgoyne a été pris avec un corps de près de 6.000 hommes. Le général Hove, qui s'est emparé de Philadelphie, a perdu un vaisseau de ligne et deux frégates, voulant forcer les postes qui empêchent la flotte de remonter le Delaware. L'on débite ici que le général a été fait prisonnier avec un corps de 3.000 hommes; cette nouvelle demande confirmation.

Déjà, comme on le voit, P.-J.-F. de Feydeau insiste sur la pénurie des vivres. C'est ce qui l'a le plus vivement frappé à son arrivée à la Guadeloupe. Il revient encore sur ce sujet le 25 janvier 1778, dans sa lettre à son frère : « Le lieutenant, dira-t-il, ne peut vivre avec ce que le Roi lui donne ». La situation des autres officiers est tout aussi inquiétante, étant donné le renchérissement de la vie à Basse-Terre. Ce sont là de très précieuses indications et qui apportent à l'histoire des documents qui nous manquaient.

La Basse-Terre, de Guadeloupe, 25 *janvier* 1778.

A Jean-Bernardin, son frère.

Nous sommes dans la disette de vivres. A peine en avons-nous pour deux mois. Une flotte chargée de 1.800 barils de farine, 600 barils de bœuf salé et autres comestibles, convoyée par la frégate *L'Amphitrite*, destinée pour cette île, a été jetée sous le vent de l'île et n'a jamais pu arriver. Elle a été obligée de continuer sa route pour Saint-Dominique, ce qui nous fait ici un grand vide.

..... La semaine dernière, il est passé à la vue de l'île une flotte composée de plus de 60 voiles, escortée par un vaisseau du Roi et plusieurs frégates anglaises, pour ravitailler leurs îles. Il serait à désirer qu'on nous ravitaillât aussi.

Tout est ici d'un prix fou. Nous ne pouvons point trouver d'auberge. Tous nos messieurs sont on ne peut plus embarrassés. *Le lieutenant ne peut point vivre avec ce que le Roi lui donne. Le*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capitaine commandant n'a que huit cents livres au delà de son traitement de France. Tout est cependant plus que double; je pourrais même dire, sans exagération, triple! L'on nous parle de guerre. Si elle avait lieu, je crois que nous ferions maigre chère.

Au début de mars 1778, lorsque P.-J.-F. de Feydeau écrit de nouveau à son frère, il ignore encore le traité du 6 février 1778 conclu entre les États-Unis et la France. La guerre avec l'Angleterre n'était plus douteuse et, en effet, le 16 et 17 mars 1778, le vicomte de Stormont, ambassadeur anglais en France, et le marquis de Noailles, notre ambassadeur auprès de Georges III, recevaient respectivement l'ordre de demander leurs passeports. Les troupes françaises à la Guadeloupe étaient toujours dans l'expectative et, en attendant, on y fêtait joyeusement le carnaval. Les officiers en profitaient même pour contracter mariage dans l'île.

A la Basse-Terre, île Guadeloupe, ce 3 *mars* 1778, *à son frère.*

J'ai enfin repris le dessus, mon cher frère, ma santé va bien; la fièvre est totalement dissipée et j'ai de la force et du courage. *L'on nous parle de guerre dans ces parages. Je ne puis y croire et j'en serais réellement fâché, si les Anglais étaient les maîtres de la mer dans ces cantons, car à peine avons-nous des vivres pour six semaines.* Nos administrateurs en reviennent toujours à ce que nous aurions dû recevoir, 1.800 barils de farine, qui ont été jetés sous le vent et n'ont pu remonter ici.

Comment as-tu fait ton carnaval? Le mien a été assez triste. Nous avons eu cependant une grande fête, que nous a donnée M. le comte de Lowendal. Nous avions au moins cent femmes de tout âge, en général très bien faites, fort peu sociables et à même de se faire entendre. Il y en a beaucoup qui parlent un langage nègre auquel je ne suis pas encore fait.

Je vais de temps en temps dîner à l'habitation. L'on y fait grande chère. C'est ce qui me fâche. Les gens de ce pays ne sont pas raisonnables. Quand ils ont du monde chez eux ils ne gardent rien pour le lendemain. Nos messieurs du second bataillon ont des inclinations mariantes. En voilà déjà quatre de pourvus depuis notre arrivée. Deux ont fait d'excellentes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affaires, surtout le dernier, qui a épousé une demoiselle à laquelle on donne actuellement 10.000 livres de rente, argent de France, un mobilier de 20.000 livres en bijoux et espèces en se mariant. Elle a déjà deux sœurs de mariées au lieutenant-colonel et au major du régiment de la Guadeloupe. Le premier s'appelle Bourgon, est d'Angoulême, une de nos anciennes connaissances, parent de Mme de Bailhac. Il n'y a que les trois filles et la mère. L'on estime le bien à plus de deux millions. Ils feront cette année plus de 250.000 livres de revenus. L'on regarde la fortune de chacune des demoiselles comme un objet de 25.000 livres de rente, argent de France.

Nous n'avons aucune nouvelle des Insurgents. L'on assure ici que les Canadiens ont envoyé deux députés au Congrès, avec offre de se réunir à eux et de fournir 14.000 hommes de troupes réglées contre l'ennemi commun.

La Basse-Terre, île Guadeloupe, le 10 *avril* 1778,
à son frère Jean-Bernardin.

Nous sommes ici dans l'attente de la guerre. Depuis longtemps il ne nous arrive plus de vaisseaux de France, ce qui ne nous fait pas rire, car l'on assure que nos provisions sont médiocres. Les Hollandais ont envie de se faire respecter dans ces parages : ils ont à Saint-Eustache cinq vaisseaux de ligne et quatre frégates. J'imagine que les Anglais n'iront plus fouiller leurs bâtiments jusque dans leur port. Deux différentes nouvelles venues des Insurgents annoncent que les deux frères Hove sont dans la plus triste situation, si la guerre a lieu *et que nous fassions une guerre offensive, comme je l'espère.* Je compte au moins faire la conquête d'une habitation. Je compte prendre ma position à la Grenade ou à Saint-Christophe. Ce nom ne m'est point étranger. Je serais fort aise d'y rencontrer une bonne aubaine.

A la date du 30 juin 1778 et même à celle du 20 juillet 1778 on ignorait toujours à la Guadeloupe la situation nouvelle créée entre la France et l'Angleterre par le traité de commerce signé le 6 février 1778 entre les États-Unis et la France. On n'y craignait pas la guerre. On la désirait même, si l'on en juge par les lettres suivantes :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la Basse-Terre, île Guadeloupe, le 30 *juin* 1778,

A Jean-Bernardin, son frère.

Je profite de cette occasion, mon cher frère; il pourrait se faire que nous n'en aurions pas de longtemps. Le commandant de Dampierre, qui commandait un vaisseau de 64 canons, part pour France et escorte près de 60 voiles, qu'on a retenues dans les ports de nos îles jusqu'à ce moment afin qu'il les convoyât. Il y a deux autres vaisseaux armés en guerre. *On la regarde ici comme très prochaine. Pour moi j'en doute.* L'on nous assure que M. le comte d'Estaing est à la Nouvelle-Angleterre avec son escadre et qu'après l'hivernage il viendra nous prendre ici, pour aller nous emparer des îles anglaises. Cela n'amuse pas M. de Bouillé, qui se trouverait être à ses ordres, ayant imaginé être chargé de cette opération. M. de Lowendal est malade; j'ai craint pour lui. J'espère cependant que cela ne sera rien. Tout est affreusement cher, le pain, le vin très rare, ainsi que la viande de boucherie. Si les Nouveaux-Angleterriens ne nous apportent pas des vivres, nous ferons maigre chère. Nous sommes d'ailleurs bien pourvus en farine, viande salée et munitions..... *Si le hasard fait que nous fassions la guerre et que nous prenions des îles, juge du produit. Quel plaisir de ruiner un Anglais insolent. Je n'en veux qu'à lui de cette espèce.*

A la Basse-Terre, le 20 *juillet* 1778,

à Jean-Bernardin, son frère.

Nous ignorons ici si nous aurons la guerre. M. de Bouillé ne parle que de cela depuis le matin jusqu'au soir. Il se prépare en conséquence. Notre gouverneur est beaucoup plus tranquille. Nous ne nous préparons pas moins à tout événement. *Nous sommes bien pourvus de vivres et nous avons assez d'argent.* L'on assure que les munitions de guerre sont abondantes. Ainsi, quant à cela, tout est pour le mieux.

L'on nous assure que M. d'Estaing est arrivé à New-York avec ordre de réclamer 3.000 matelots et 60 vaisseaux marchands que les Anglais nous ont pris, que s'ils ne veulent pas les rendre il ait à s'en emparer. Cette mission remplie, on le fait voyager dans nos parages, y embarquer des détachements de troupes et s'emparer de toutes les îles anglaises. Tout cela est encore pour le mieux, si les Anglais ne veulent pas s'y opposer. *Au milieu*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de tout cela, je crois que nous n'aurons pas la guerre, que les Anglais sentent leur impuissance dans ce moment, cherchant à faire un nouveau traité avec nous, dans lequel on redressera tous nos griefs. Serait-ce pour eux le meilleur parti à prendre et ne vaudrait-il pas mieux courir le risque des événements? Il ne pourrait leur arriver pis.

Tout est ici d'une cherté affreuse : le pain, le vin et la viande de boucherie. Si la guerre avait lieu, le gouvernement ferait fournir aux officiers des rations de vivres du magasin du Roi.

En septembre 1778, on est enfin renseigné à Basse-Terre. La guerre est déclarée et les opérations sont même commencées. Le comte d'Estaing a pris l'offensive sur les côtes d'Amérique. De son côté, le comte de Bouillé n'est pas resté inactif. Il s'est emparé de la Dominique le 6 et le 7 septembre 1778, et ce sont les détails de cette petite expédition que nous retrouvons dans la lettre suivante :

De la Basse-Terre, le 8 septembre 1778,
A son frère M. de Feydeau de Saint-Christophe,
Capitaine commandant au régiment de Médoc à Calais.

M. le comte de Bouillé, cher frère, est parti avant-hier de la Martinique avec environ deux mille hommes des régiments de Viennois, Auxerrois, La Martinique et milices, etc. Escorté par quatre frégates, il s'est rendu devant Roseaux, capitale de la Dominique, a mis à terre et s'est emparé de cette île, sans perdre un seul français. Fasse le ciel que les autres possessions ne nous coûtent pas plus de sang !

Chacun fait ses réflexions sur le parti qu'a pris M. de Bouillé; les uns sont pour, les autres contre. L'événement a été heureux : je conclus de là qu'il a bien fait. Je me porte bien, je désire que vous en fassiez autant. Donne de mes nouvelles à la famille; je profite de l'occasion de M. Desafleau, commandant une frégate qui s'en retourne en France, pour t'écrire ces deux mots.

Nous venons de faire partir un détachement de cent hommes du régiment, 150 de la Guadeloupe et 50 des milices, pour se rendre à la Dominique et y tenir garnison jusqu'à nouvel ordre; j'imagine que, si nous avions quelques vaisseaux de ligne dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces parages, nous continuerions à nous emparer des possessions anglaises; jusqu'à cette époque, je crois que la tentative serait dangereuse, les Anglais y ayant trois vaisseaux de ligne. Au surplus, nous sommes aux ordres des généraux et de la meilleure volonté. Depuis ma dernière il nous est mort deux capitaines commandants. Je désire bien que vous soyez descendus en Angleterre : *c'est dans Rome qu'il faut vaincre les Romains.*

Nous sommes au 5 décembre 1778, à la veille de la prise de Sainte-Lucie par les Anglais. La perte de Sainte-Lucie fut en effet définitive le 30 décembre. Aussi la lettre du 5 décembre 1778 offre-t-elle un intérêt tout particulier. Elle complète heureusement les renseignements que nous donne M. Lacour-Gayet dans son bel ouvrage sur la *Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI* [1]. Comme on peut le voir, P.-J.-F. de Feydeau ne semble rien augurer de bien heureux de l'escadre du comte d'Estaing. « Elle emporte, dit-il, avec elle la malédiction. » Les tristes présages de P.-J.-F. de Feydeau ne devaient, hélas ! que trop exactement se réaliser. Notre aimable correspondant devait y être cruellement blessé, comme il le raconte lui-même dans sa lettre du 7 janvier 1779.

La Basse-Terre, le 5 décembre 1778, au même.

Les occasions sont bien rares, mon cher frère, pour te donner de mes nouvelles. Je n'en perds aucune; je t'aime et te suis attaché bien sincèrement, ainsi qu'à Charbonnières (son autre frère) et toute la famille. Je t'ai écrit le 20 juillet et le 24 août, par la voie de Hollande, le mois de septembre par la frégate *L'Amphitrite*, qui a apporté à la cour la nouvelle de la prise de la Dominique.

Je remets la présente au marquis de Montbas, afin qu'il la fasse porter par la première frégate qui retournera en France, ce qui ne doit pas tarder. Nous attendons d'un moment à l'autre l'arrivée de M. le comte d'Estaing. Trois frégates de son escadre sont arrivées depuis 5 à 6 jours au Fort Royal, qui ont raconté

[1] *Op. cit.*, ch. IX, pp. 178-192.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'à la sortie de Boston, dans les premiers jours de novembre, il avait rencontré l'amiral Byron, fort de 14 vaisseaux; qu'au moment où tout était disposé pour un combat il était survenu un coup de vent furieux, qui avait séparé les deux escadres. Les frégates ont été jetées à cinq ou six cent lieues au large et, n'ayant plus d'espérance de prendre l'escadre, elles ont ouvert leurs paquets qui leur ordonnaient, en cas de séparation, de gagner le Fort Royal de la Martinique.

Tout cela ne paraît pas fort heureux. Cette escadre emporte avec elle la malédiction. N'ayant pas plus de bonheur, il pourrait être à craindre que, dans la dispersion, une partie faible pourrait être rencontrée par une partie supérieure de celle d'Angleterre et recevoir un échec. Enfin il faut prendre patience et attendre les événements.

De la Basse-Terre Guadeloupe, le 7 janvier 1779,
à son frère, écrite sous sa dictée, par une main étrangère.

A mon retour de Sainte-Lucie, couché sur le lit de douleur, j'ai reçu cher frère, tes deux lettres n°s 9 et 10.

..... Ce fut dans la nuit du 18 décembre qu'un détachement des troupes de la Guadeloupe, embarqué par ordre de M. le comte d'Estaing sur 6 frégates et autres bateaux de transport, au nombre d'environ 1.900 hommes, arriva morceau par morceau à l'île Sainte-Lucie et débarqua entre le gros îlot et le Carénage. M. d'Estaing, arrivé de la Nouvelle-Angleterre depuis 2 ou 3 jours seulement, ayant appris que l'amiral Barington avec 6 vaisseaux de ligne et 6.000 hommes de troupe réglées, s'était emparé du Carénage, nous avait prévenus avec un détachement de la Martinique d'environ 2.500 hommes. On attendait notre arrivée avec la plus grande impatience, espérant qu'il nous serait facile de culbuter les Anglais, qui étaient retranchés sur un morne qui mettait hors d'insulte leurs vaisseaux embossés, et que M. d'Estaing avait lui-même éprouvé la veille, avec toute son escadre, les feux des vaisseaux et celui des batteries du morne qui l'avaient obligé de se retirer.

Le 18, au matin, aussitôt que le jour parut, après avoir essuyé toute la nuit des avalanches d'eau considérables, je me mis en marche avec la compagnie de grenadiers du régiment seulement, celle des chasseurs n'ayant pu débarquer encore. M. le comte de Lowendal avait été joindre M. le comte d'Estaing

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques heures auparavant, pour prendre ses ordres. Ayant marché environ une heure et demie dans un pays détestable abîmé par la pluie et des mornes abominables, il était absolument nécessaire de défiler un à un. Je me rendis auprès de M. le comte d'Estaing pour lui demander des ordres. Sa réponse fut qu'on allait attaquer et de me porter vite à la tête de la colonne de droite, que devait commander M. le comte de Lowendal. Je m'y rendis le plus promptement possible et y arrivai assez à temps pour que ton malheureux frère, dans moins d'une heure de temps, ait reçu une balle dans le creux de l'estomac qui l'a culbuté par terre et l'aurait infailliblement tué sans le ceinturon et la boucle qui en a été enfoncée. Ce coup, qui devait être le plus malheureux, a été le plus heureux, puisque une demi-heure après ou environ il a reçu un second coup de feu qui lui a fracassé le bras gauche dans l'articulation. J'ai alors pris le parti de la retraite et me suis fait transporter à l'ambulance. L'avis unanime de ces messieurs était de me couper le bras. J'ai soutenu ma cause avec l'aide de notre chirurgien-major. Cette opération n'a pas eu lieu. Le temps m'apprendra si j'ai eu tort ou raison.

Voyant que je ne pouvais pas rester dans une île empestée, j'ai fait solliciter, au bout de quatre jours, qu'on me ramenât avec un de mes camarades qui a eu la cuisse cassée à la Guadeloupe. On m'a accordé ma demande du Roi et enfin je me suis rendu à l'hôpital de la Basse-Terre, auprès du Révérend Père Alzéard, homme de mérite et dans lequel j'ai la plus grande confiance, et où je suis arrivé le 25 dans un état on ne peut plus souffrant.

Post-scriptum, écrit de sa main, et par suite peu lisible :

Mille et mille respects à notre bon père. Dis-lui bien de ne point s'inquiéter, non plus que notre bien-aimé oncle; j'espère sous un an d'ici les embrasser et ne plus les abandonner.

Adieu; je vous aime tous bien sincèrement.

FEYDEAU.

La lettre du 8 février 1779 était plus rassurante quant aux suites de la blessure de P.-J.-F. de Feydeau. Elle nous indique en outre les médiocres avantages que les grands blessés pouvaient attendre de la générosité de leur pays. Mais la lettre du 8 février 1779 est intéressante à d'autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

titres. Elle signale la prochaine arrivée à la Martinique de la division de Grasse. Ce renfort était urgent, car depuis la malheureuse affaire de Sainte-Lucie les Antilles françaises se trouvaient exposées aux glus grands dangers. La jonction de l'escadre de Byron et de celle de Barrington n'avait fait qu'accroître le péril. Le comte de Grasse mouillait le 19 février à la Martinique. Il devait être suivi par la petite division de Vaudreuil qui arriva à Fort-Royal le 26 avril et par la division de La Motte-Picquet qui fit de même son entrée dans la rade de Fort-Royal le 27 juin 1779 [1].

Basse-Terre, Guadeloupe, le 8 février 1779, à son frère, (Lettre écrite par une main étrangère).

Je suis heureux dans mon malheur, mon cher frère; mon bras va aussi bien qu'on peut le désirer. Je n'ai pas eu jusqu'à ce jour le moindre accident. Je commence à me lever depuis 3 à 4 jours. Je suis maigre comme un squelette; mais j'espère, sous six semaines ou deux mois, être un très grand garçon, s'il ne me survient point accident.

Si l'on veut me le permettre, je compte partir pour France au mois de mai ou juin, si j'en trouve l'occasion favorable. Je serais bien heureux si je pouvais trouver une frégate et si je débarquais à Brest. Je m'en irais tout de suite à Paris voir comment on y arrange mes affaires. On a demandé pour moi le brevet de colonel et une pension de 50 louis sur l'ordre de Saint-Louis et, dans le cas où il n'y en aurait pas de vacantes, une gratification annuelle jusqu'à ce qu'il en vaque une. J'y ai fait joindre la demande d'un congé avec appointements et une gratification, pour me dédommager des frais immenses que me coûtera ma blessure et me mettra à même de pouvoir un peu faire ma guérison, en allant aux eaux. De toutes ces demandes, peut-être, n'en obtiendrai-je aucune. Enfin il faut attendre les événements.

..... Nous sommes ici fort tranquilles, faisant maigre chère, n'ayant le tout qu'au poids de l'or.

Nous attendons de jour à autre, avec le plus grande impatience, un convoi qu'on nous annonce depuis longtemps, escorté

[1] Cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, pp. 193-199.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit-on, par M. de Grasse, avec 6 vaisseaux de ligne, ce qui, réuni avec M. le comte d'Estaing, ferait une escadre supérieure à celles de Byron et Barrington réunies. Mon avis est qu'il n'y aura pas de grands coups frappés dans ces parages et que tout se passera en mutuelles observations.

P.-S. de sa main : J'embrasse Charbonnières (son autre frère) s'il est au pays.

La Basse-Terre (Guadeloupe) le 30 avril 1779, à son frère.

..... M. le comte d'Estaing est toujours dans la rade du Fort Royal avec son escadre, qui a été renforcée par M. de Grasse, qui est venu de France avec 4 vaisseaux de ligne : *Le Fier* commandé par M. de la Tour-du-Pin, qui est arrivé ces jours-ci avec douze vaisseaux de son convoi et deux autres vaisseaux venus de la Côte de Guinée, où ils ont détruit les établissements anglais, ce qui porte son escadre à 19 vaisseaux de ligne. M. de Byron est toujours à Sainte-Lucie : les uns disent avec 26 vaisseaux, les autres 24. Il me paraît étonnant que depuis près de 5 mois ces deux généraux soient là sans se rien dire : M. le comte d'Estaing a eu quelques projets qu'il n'a point exécutés. On assure même qu'il en a encore. Le temps éclaircira le tout. L'on assure que les Anglais ont perdu beaucoup par les maladies à Sainte-Lucie et qu'ils sont très fâchés d'avoir fait cette conquête.

Adieu, mon cher frère, porte-toi bien ainsi que Charbonnières. De mon côté, je ferai ce que je pourrai pour me rattraper et gagner la France. Le plus grand plaisir sera de me réunir à deux frères que j'aime et que je chéris tendrement. Adieu, je vous embrasse tous les deux et suis tout à vous.

Votre frère et ami : F.

Les deux lettres du 22 juillet et du 24 juillet 1779 se complétaient. L'une est adressée par P.-J.-F. de Feydeau à son père, l'autre à son frère. Elles mentionnent la prise de Saint-Vincent par M. Trolong du Rumain et l'occupation sensationnelle de la Grenade les 3 et 4 juillet 1779. Les détails très précis que contiennent ces deux lettres apportent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une nouvelle précision à ces deux épisodes qui eurent en France un si grand retentissement.

La Basse-Terre, Guadeloupe, le 22 juillet à son père.

Monsieur et très cher père, j'avais espéré être en état de partir par le convoi pour me rendre en France et aller prendre les les eaux pour consolider la guérison de mon bras. Je vois avec peine qu'il faut y renoncer, mes plaies n'étant pas encore fermées et sortant journellement des esquilles considérables, qui me font beaucoup souffrir. Mon Esculape, homme du plus grand mérite et dans lequel j'ai la plus grande confiance, me conseille de renvoyer mon départ au mois de mars prochain; que mon bras sera alors en bon état pour soutenir la traversée, que j'arriverai en France dans la belle saison et éviterai par ces moyens un hiver qui, à ce qu'il assure, pourrait m'être contraire, ce qui me détermine et me font suivre ses ordres.

Nous avons été longtemps sans nouvelles de France et sans pouvoir en donner. Il nous est arrivé enfin un convoi de 45 voiles, escorté de 5 vaisseaux de ligne, 3 vaisseaux de la Compagnie, de 50 canons et de 4 frégates.

L'escadre de M. le comte d'Estaing se trouve forte de 25 vaisseaux de ligne, 12 à 15 frégates. Aussitôt l'arrivée du convoi commandé par M. de la Motte-Picquet, le vice-amiral est parti pour aller attaquer La Grenade. A ce que l'on assure, il a avec lui 3 à 400 hommes de débarquement. M. Byron, sur lequel on a pris l'île de Saint-Vincent, pendant le temps qu'il était allé escorter un convoi partant de ces îles pour l'Angleterre, lequel est, dit-on, composé de plus de deux cents voiles, pourrait le rencontrer, s'il désire donner combat, ce que je ne pense pas. Nous sommes les plus forts, les Anglais n'ayant que 21 vaisseaux de ligne. L'on a fait prisonniers environ 400 hommes dans l'île Saint-Vincent; on y a pris deux navires chargés de vivres, dix mille fusils et quatre-vingts pièces de canon. Cette île sera d'autant plus facile à conserver qu'étant amis des Caraïbes qui nous ont aidés à la prendre il faudrait des forces considérables pour venir nous y attaquer.

..... M. de Montbas s'était chargé au mois de février dernier de 74 bouteilles de liqueurs et d'un baril de café. La *Gazette de la Martinique* nous l'annonce arrivé au Port-Louis, après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir soutenu contre deux forts corsaires un combat de cinq heures qui lui fait le plus grand honneur. C'est un officier du plus grand mérite; il a dû vous donner de mes nouvelles à son arrivée en France [1].

..... L'île de la Grenade a été prise le 3 juillet par M. le comte d'Estaing. Le 6, l'amiral Byron étant venu pour l'attaquer, il y a eu un combat naval qui a duré six ou sept heures. Les Anglais ont été très maltraités et ont abandonné le champ de bataille. M. le comte d'Estaing a passé ici avec son escadre forte de 25 vaisseaux. Il est parti le 20 au matin pour Saint-Christophe où l'on assure que, Byron s'étant retiré avec 15 ou 16 vaisseaux de ligne seulement, les autres étant si fort endommagés qu'ils n'ont pu tenir le vent et ont été obligés de gagner la Jamaïque. Toute notre marine a combattu avec la plus grande valeur. On a pris à la Grenade de 30 à 40 bâtiments marchands qu'on estime de 4 à 5 millions.

Le 26, la flotte marchande part pour la France. Il n'y a rien eu de nouveau. M. le comte d'Estaing a passé ici à la portée du canon de M. Byron qui est à Saint-Christophe avec 20 vaisseaux, sans qu'il eût voulu sortir.

La Basse-Terre, Guadeloupe, le 24 juillet 1779, à son frère.

Nous sommes dans l'attente d'une grande nouvelle : MM. d'Estaing et Byron sont en mer : le premier, après avoir chargé M. du Rumain, lieutenant de vaisseau, commandant une frégate, de s'emparer de l'île Saint-Vincent, cet officier partit du Fort Royal avec 600 hommes de troupe embarqués sur 3 corvettes et 5 à 6 bateaux; le tout a abordé à Saint-Vincent, a mis à terre sans coup périr, a été joint par les Caraïbes. 400 hommes environ, un colonel ou lieutenant-colonel et un major, qui étaient pour défendre l'île, ont été faits prisonniers. L'on a trouvé 10.000 fusils, 80 pièces de canon de toute artillerie, des munitions, des vivres et, pour couronner l'œuvre au moment de la capitulation, ont paru en mer deux voiles. M. du Rumain

[1] Cf. les curieuses péripéties de ce voyage dans le *Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXV de la deuxième série, année 1901 : *Journal d'une campagne en Amérique* par Durousseau de Fayolle 1777-1779, publié par M. le général L. Ségretain sur un manuscrit appartenant aux *Archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est monté sur sa frégate, a été reconnaître : il s'est trouvé que c'était deux Londrains chargés de vivres, dont l'un était armé de 14 canons. Il s'en est emparé et est arrivé pour signer la capitulation. Tout cela à l'air d'un songe. Tant tués que blessés : personne.

Voici maintenant le grand événement qu'on attend : à l'arrivée de l'escadre de M. de la Motte-Piquet, qui est arrivé au Fort-Royal le 27 juin, escortant un convoi de 45 navires, M. d'Estaing a fait embarquer les troupes qu'on amenait de France. L'on m'avait même assuré que vous étiez du nombre, ce qui heureusement s'est trouvé faux. Il y a joint de plus une partie des troupes de la Martinique, a levé l'ancre le 30 juin et s'est porté sur la Grenade, avec toute son escadre, forte de 24 vaisseaux de ligne. Byron, qui avait été escorter au delà d'Antigue un convoi pour l'Angleterre d'environ 200 voiles ne se rendit que le 2 juillet à Sainte-Lucie, où il apprit la prise de Saint-Vincent et le départ de M. d'Estaing. Il mit aussitôt à la voile, après avoir fait embarquer 3.000 hommes de troupes. L'on assure qu'il a 21 vaisseaux de ligne, qu'il était en vue de M. d'Estaing à 4 lieues dans le canal entre Saint-Vincent et la Grenade. Je ne crois pas qu'il soit arrivé assez à temps pour en empêcher la prise. Se battront-ils? Ne se battront-ils pas? C'est là le point.

..... La Grenade a été prise du 3 au 4 juillet, à discrétion. L'on évalue de 4 à 5 millions les bâtiments qui se sont trouvés en chargement dans le port. Le 6 juillet, l'amiral Byron a paru avec 21 vaisseaux de ligne et 3.000 hommes de ses troupes. Nous en avions 25. Le combat s'est engagé , a été très vif. Les Anglais ont abandonné le champ de bataille et, loin de secourir ou reprendre la Grenade, ils se sont retirés on ne peut plus maltraités et dans un grand désordre à l'île Saint-Christophe..... Notre marine s'est distinguée; je crois le règne des Anglais sur mer un peu passé. M. le comte d'Estaing a marché au premier rang de l'attaque de la Grenade. Le combat n'a pas été meurtrier : 60 hommes tués ou blessés. Le major de la Martinique a payé le tribut au combat naval ; le vice-amiral a fait un jeu du diable et s'est attaché à *La Princesse Royale* que commandait Byron. La marine a perdu 3 capitaines de vaisseau. Le 19 juillet l'escadre est arrivée ici en bon état. Elle est partie le 20, après avoir embarqué 800 hommes de nos troupes. L'on dit que M. d'Estaing va à Saint-Christophe y attaquer les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Anglais, s'ils y sont et si cela est possible. Dieu lui donne bonne réussite ! Adieu, mon cher frère.

L'attaque de d'Estaing contre Saint-Christophe devait rester à l'état de projet. Néanmoins, et comme le fait remarquer M. Lacour-Gayet, « le pavillon français l'emportait décidément aux Antilles depuis la bataille navale du 6 juillet [1] ».

Une année s'écoule sans que P.-J.-F. de Feydeau ait à narrer à son père ou à ses frères des nouvelles importantes de la guerre. Le comte d'Estaing était rentré en France en décembre 1779 après avoir transporté sur les côtes de Géorgie le théâtre de la guerre maritime. Le commandement des forces navales aux Antilles se trouvait dès lors entre les mains de La Motte-Picquet. Vigilant et actif, La Motte-Picquet sut jouer là-bas son « rôle de chien de garde ». « Manœuvrier de premier ordre », il fit plutôt la guerre de course qu'il ne livra de bataille à proprement parler [2]. Il se rencontra cependant avec l'amiral anglais Rodney et lui livra trois combats, auxquels P.-J.-F. de Feydeau fait allusion, le 17 avril, le 15 mai et le 18 mai 1780. A la même époque arrivait aux Antilles l'escadre espagnole de Solano qui semble avoir été assez mal accueillie par les Français. Elle ne rendit d'ailleurs aucun des services que l'on attendait d'elle. La Motte-Picquet était rentré à Brest le 3 janvier 1781. C'est le comte de Grasse que nous rencontrerons dans la suite et jusqu'à la fin de la guerre d'Amérique à la tête de la flotte française aux Antilles et sur les côtes d'Amérique.

La Basse-Terre, île Guadeloupe, 4 juillet 1780.

A Jean-Bernardin et Michel, ses frères.

..... Nous sommes dans la même position où nous étions

[1] *Op. cit.*, p. 214.

[2] *Ibid.*, p. 329.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'année dernière à la fin de ce mois. Nous avons livré trois batailles navales qui n'ont rien décidé.....

..... Depuis plus de trois semaines, un essaim de dix à onze mille Espagnols est arrivé dans ces parages, 12 vaisseaux de ligne et plus de 100 transports. Ils ne nous rendront d'autre service, je pense, que celui de nous rendre la vie plus difficile par la consommation qu'ils nous font. Nous attendons d'un moment à l'autre leur départ, dont nous serons très aises.....

..... Au moment où je m'y attendais le moins, mes chers frères, je viens de recevoir l'avis que le Roi, pour me dédommager de ma blessure m'a accordé un brevet de colonel.

De la Basse-Terre, île Guadeloupe, ce 14 septembre 1780,
à ses frères.

..... Nous n'avons pas la moindre nouvelle dans ces parages. Nous sommes très impatients d'en apprendre d'Europe et de la Nouvelle-Angleterre..... Que dit-on du comte d'Estaing? Est-il employé? Je le désire, car il me semble qu'il en vaut bien un autre, quoi que l'on en dise.....

..... Ma santé se soutient assez; mon bras s'ouvre de temps à autre; mes coliques néphrétiques ont diminué et sont moins fréquentes. J'attends avec bien de l'impatience le moment où je pourrai avec honneur passer en France et aller prendre les eaux, qui, je crois, sont absolument nécessaires pour la parfaite guérison de mon bras, ainsi que pour mes reins.....

La Basse-Terre, Guadeloupe, le 4 mars 1781.
A Jean-Bernardin, son frère.

..... Voici trois mois que mon bras ne s'est pas rouvert..... Quand je souffre, je décide mon départ pour France; en bonne santé, je n'y pense plus. Le vrai est que je ne peux me déterminer à demander ma retraite, d'après mes principes, ne pouvant en temps de guerre passer en France, sans demander ma retraite. Je suis d'ailleurs retenu par l'amitié et l'attachement que le régiment me témoigne, je pourrais même dire par la crainte qu'ils ont de me perdre.

Aimez-moi toujours, mes chers frères; je vous le rends avec usure. Soyez heureux mes bons amis; il ne me restera rien à désirer. Veillez surtout à la conservation de nos papiers.

Le 4 de ce mois, l'amiral Rodney s'est emparé de Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Eustache, petit rocher appartenant aux Hollandais, qui faisaient un commerce considérable avec toutes les îles du Vent et nous fournissaient beaucoup de douceurs. Nous pourrions nous en apercevoir par la suite, si le commerce de France n'y pourvoyait.

Après avoir si heureusement participé à la capitulation de Yorktown le 19 octobre 1781, le comte de Grasse vint jeter l'ancre le 26 novembre 1781 à Fort-Royal de la Martinique. Le même jour, le marquis de Bouillé avait repris sur les Anglais l'île hollandaise de Saint-Eustache dans les circonstances les plus extraordinaires [1].

D'autre part le comte de Grasse s'était emparé, à l'aide de Bouillé, de la Barbade et de Saint-Christophe, en janvier et février 1782. Ce sont ces événements que P.-J.-F. de Feydeau raconte à son frère dans ses lettres du 30 décembre 1781, du 24 janvier et du 18 février 1782.

De la Basse-Terre, du 30 *décembre* 1781.

A son frère, Jean-Bernardin.

Vous savez la prise de l'île Saint-Eustache. Je crois maintenant aux miracles. L'on ne peut, à cet égard, se permettre aucune réflexion. Un problème à résoudre serait de déterminer lequel doit être le plus étonné ou du capteur ou du captif.

Toutes nos forces navales, au nombre de 31 vaisseaux de ligne, avec des transports chargés de beaucoup de troupes sont en mer. Les uns partent pour la Barbade, pour y attaquer 15 vaisseaux de ligne anglais; les autres les mènent à Antigue ou Saint-Christophe. L'on m'a laissé ici pour les gages.....

De La Basse-Terre, le 24 *janvier* 1782.

A Jean-Bernardin, son frère.

Je te mandais en date du 30 décembre que notre armée s'était portée sur la Barbade. Elle n'a pu remonter les courants et s'est déterminée à venir sous le vent. Elle a mis à terre à Saint-Christophe depuis 8 à 9 jours. On s'est emparé de l'île

[1] Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 420.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans coup férir. La garnison anglaise s'est retirée dans le réduit; on le bombarde maintenant et la reddition de ce poste dépend de l'effet que feront les bombes. Par conséquent, il est difficile de prévoir quel sera le résultat de l'attaque. C'est un morne très élevé, impraticable à gravir, qui n'a qu'un seul chemin à passer deux hommes de front. L'on assure qu'ils sont 600 hommes de bonnes troupes, bien munis de tout ce qui est nécessaire pour une longue résistance.

Je t'ai mandé qu'on m'avait laissé ici, ce dont j'étais très mécontent. M. de Bouillé vient de me faire proposer par le général de cette île, si je voulais accepter le commandement en chef de Saint-Vincent, pendant l'absence du gouverneur, qui demande à repasser en France pour congé, me promettant de demander le gouvernement pour moi, dans le cas où le gouverneur ne retournerait pas, comme on le présume.

J'ai accepté la proposition aux conditions de conserver toujours ma place de lieutenant-colonel. M. de Bouillé me fait dire de me préparer. Il faut me former une petite maison pour laquelle je n'ai pas le premier chausson..... J'ignore quel sera mon traitement? J'imagine de vingt-quatre mille livres de France.

A bord d'un bateau partant de l'île Saint-Christophe, le 18 février 1782, à Jean-Bernardin, son frère.

A la réception de ta lettre qui nous est arrivée à la Guadeloupe le 9 de ce mois par M. de Vaudreuil, j'ai eu ordre de partir pour aller joindre notre armée qui faisait le siège du réduit de Saint-Christophe depuis près de trois semaines. J'y suis arrivé le 9 avec 120 grenadiers ou chasseurs, 4.000 boulets de 24 et 35 milliers de poudre. Nous leur avons envoyé ces prunes et 2 à 3 mille bombes. Étant sur le point de tenter l'assaut, le général Schirteus et le brigadier Frazer, qui commandaient au réduit, ont demandé à capituler. Ils se sont rendus le 12, prisonniers de guerre, avec environ 1.000 hommes, dont près de 700 de troupes réglées. Il faut louer le Seigneur de tout. Je crois qu'en mon particulier je lui dois de grandes actions de grâce : l'on me faisait espérer de marcher à l'avant-garde à l'assaut, sous les ordres de M. du Chilleau. En voyant de sang-froid la besogne que nous avions à faire je pense que nous aurions eu des chapeaux de reste.

M. de Livarot, mon colonel, part pour France pour en porter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la nouvelle. Il a bien voulu, ainsi que M. de Bouillé, demander pour moi le grade de Brigadier. Ce dernier vient de me donner le commandement par intérim de l'île Saint-Vincent. Il demande au Ministre de la Marine la confirmation de ce gouvernement pour moi.

Le 19 février 1782, P.-J.-F. de Feydeau écrit à son frère Jean-Bernardin « qu'il touche à la Guadeloupe pour se rendre à Saint-Vincent, *dans son commandement* ». Le voici donc gouverneur d'une île des Antilles, comme il le désirait et comme il le laissait entendre dans sa correspondance. Dès lors toutes ses lettres sont datées de Saint-Vincent où il devait mourir avant la fin de cette même année, le 21 septembre 1782.

Mais, soit qu'il fût éloigné du théâtre des opérations directes, soit qu'il ne fût plus à portée de recevoir des nouvelles rapides et toute fraîches, nous ne trouvons plus à travers ses lettres habituelles de renseignement qui présente quelque intérêt militaire. La défaite du comte de Grasse aux Saintes, le 12 avril 1782, ne fait même pas de sa part l'objet d'une simple mention.

Ce n'est certainement pas que P.-J.-F. de Feydeau soit resté indifférent au sort de ses anciens camarades. Les lettres qu'il a reçues à Saint-Vincent et qui ont été retrouvées dans ses papiers en font foi. On y retrouve l'écho des discussions passionnées qui s'engagèrent en faveur du comte de Grasse ou contre lui. *La Ville de Paris* qui battait pavillon de l'amiral de Grasse fut obligée de se rendre. Le soir du 12 avril 1782 toute l'escadre française était prise, avariée ou dispersée [1]. L'amiral était le prisonnier des Anglais.

Tout avait-il été bien préparé du côté français? On se le demande à lire la lettre d'un jeune officier de marine qui avait le pressentiment de la défaite. Cet officier de marine

[1] Cf. pour les défails de cette journée Lacour-Gayet, *op. cit*,. p. 430 et sqq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'était autre que Charrette lui-même dont le nom devait. plus tard acquérir tant d'éclat au cours des Guerres de Vendée. Sa lettre est du 14 février 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire ici. J'aurais eu celui de vous répondre plus tôt si j'avais été à même de profiter des différentes occasions qu'il y a eu.

..... M. le marquis de Bouillé vient de se couvrir de nouveaux lauriers..... Quant à l'armée navale, elle n'a pu rien faire vis-à-vis celle des Anglais : la supériorité de leur marche leur permet de tout oser. Ils nous ont passé sous le nez pour aller au mouillage et nous ont repassé cette nuit de même pour se retirer. Nous les avons attaqués par deux fois en mouillage, sans leur faire aucun mal apparent. Si nous avions coupé leur ligne, au lieu de la prolonger, peut-être ne s'en fussent-ils pas bien trouvés; je le pense ainsi. *Audaces fortuna juvat.* Cette devise est plus pour la nation française que pour toute autre; elle y est adoptée. Pourquoi?..... Et nos convois que vont-ils devenir, s'ils vont se mettre au vent de la Martinique, et si nous perdons du temps ici; nous prenons des vivres; quand prendrons-nous nos troupes? Tout demande de notre part beaucoup de célérité; leurs vaisseaux en ont assez sur les nôtres, sans que nous leur donnions des avances.

Je désirerais bien, Monsieur, que les circonstances me missent à même de vous dire de vive voix tous les sentiments d'estime et d'attachement que je vous ai voués. Recevez-en l'assurance ici. J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHARRETTE.

A bord de La Bourgogne, *le* 14 *février* 1782.

J'oubliais de vous faire mes remerciements de la connaissance que vous m'avez procurée de M. Casamajor. Nos familles sont très liées et même, je crois, alliées.

Les lettres suivantes sont postérieures à l'affaire si malheureuse du 12 avril 1782.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de M. Eger, officier de marine à P.-J.-F. de Feydeau lieutenant-colonel, gouverneur de l'île Saint-Vincent,

21 *juin* 1782.

..... M. le comte de Grasse se plaint, dit-on, de son armée, et son armée se plaint de lui. Je crains bien qu'ils n'aient tous raison. Il est certain que la victoire a dû coûter cher aux Anglais, mais ils l'ont remportée et nous font manquer la campagne. Que pouvaient-ils désirer de plus?

Lettre de M. de Rostaing, officier au régiment d'Armagnac à F. de Feydeau, lieutenant-colonel, gouverneur de l'île Saint-Vincent, au Cap, 31 *mai* 1782.

Mon cher commandant. Je profite du retour de M. de Damas avec le reste de son régiment pour les îles du Vent, par conséquent plus heureux que nous qui restons ici en partie et en fort mauvais état, comme vous pouvez croire, après la fâcheuse aventure qui est arrivée à notre armée navale, dont il est inutile de vous faire le détail..... Vous recevrez par la même occasion l'état de situation à notre arrivée au Cap, avec les changements survenus que je prie M. de Marin, qui commandera le régiment, de vous faire passer par le départ de M. de Damas, n'ayant moi-même, mon cher commandant, que le temps de vous renouveler les assurances du sincère et inviolable attachement que je vous ai voué pour la vie.

ROSTAING.

Lettre de M. de la Garde, capitaine commandant au régiment d'Armagnac, 27 *juin* 1782.

Je suis atterré, abasourdi et étonné de nos mauvais succès. Est-il possible que notre marine, qui est brave naturellement, aime mieux se couvrir d'opprobre que de concourir à la gloire de la nation et de ses généraux..... Je vous ai mandé le détail de notre défaite ou du moins ce que j'en savais. Nos pauvres grenadiers et nos camarades qui étaient sur *La Ville de Paris* et dont nous ne savons aucune nouvelle positive ont été la victime de cette malheureuse journée. Il n'est rien arrivé d'Europe; ainsi point de nouvelles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La lettre de M. de Raisme officier de marine qui écrit le 20 avril 1782, c'est-à-dire quelques jours seulement après la défaite de Saintes, est heureusement plus explicite, tout au moins sur le début de l'engagement.

Fort-Royal (*Martinique*), *le* 20 *avril* 1782.

J'ai, mon cher Feydeau, fait partir pour leur destination toutes les lettres que vous m'avez adressées.

M. le comte de Grasse a fait appareiller son convoi le 8 de ce mois à la pointe du jour; il a mis lui-même à la voile à 9 heures du matin. Il a tenu le vent pour aller à la Guadeloupe, en rangeant la Dominique. Les Anglais ont paru au Cap Salomon à 3 heures après-midi et ont couru à la rencontre de notre convoi. Le 9 au matin M. le comte de Grasse donna ordre au convoi d'aller mouiller à la Basse-Terre et donna sur une vingtaine de vaisseaux anglais plus au vent que les autres et les étrilla de manière à les obliger d'arriver. Après cette action, qui dura quelques heures, il envoya dire au commandant du convoi de mettre à la voile, de débarquer avec son convoi entre Antigues et Montserra et de faire route pour Saint-Domingue. Cet ordre a été exécuté. Le 10 à midi, on ne voyait de la Guadeloupe aucun de ces bâtiments. M. le comte de Grasse se tint en présence des Anglais, toujours au vent, voulant sans doute les occuper quelques jours et filer ensuite aux îles Sous le Vent ; mais la Providence en avait décidé autrement. *Le Zélé*, qui n'avait pas combattu le 9, s'étant trouvé au calme, rallia l'armée, la nuit du 10 au 11; il aborda *Le Jason* et le maltraita, au point d'aller relâcher à la Basse-Terre. La nuit du 11 au 12, il aborda *La Ville de Paris* si violemment qu'il la démâta de son mât de misaine et de son beaupré. Ne pouvant plus naviguer comme les autres, il tomba sous le vent. Le 12, à la pointe du jour, il était à 3 lieues sous le vent de notre armée et environ une lieue au vent de l'armée ennemie qui chassait dessus pour s'en emparer. M. le comte de Grasse prit alors son parti; il fit arriver sur ce vaisseau, le fit remorquer par une frégate qui l'a conduit à la Guadeloupe. Cette manœuvre avait rapproché notre armée composée de 30 vaisseaux seulement de celle des Anglais qui en avait 39. Le combat s'engagea à 7 heures du matin; il a duré sans relâche de vergue à vergue jusqu'à 7 heures du soir. Nous n'avons aucun détail positif de ce combat. *Le Glorieux*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

démâté de 3 mâts, a été brûlé; on est inquiet du *Souverain*, On a vu le lendemain de cette action notre armée de 28 vaisseaux en ligne sur le champ de bataille. Elle a ensuite filé à Saint-Domingue. Celle des Anglais était dispersée. Elle est réunie depuis plusieurs jours, au nombre de 41 vaisseaux ou frégates, sous le vent de la Guadeloupe, faisant d'inutiles efforts pour gagner Antigue. On en voit beaucoup sans mâts et presque sans voiles. Il y a apparence que la gloire de cette journée meurtrière est pour notre pavillon.

Cette défaite surprit fâcheusement la Cour. Elle ne la découragea pas, ainsi que le témoigne cette lettre d'un armateur français de Saint-Pierre, M. de l'Horme, adressée le 18 juillet 1782 à M. de Feydeau de Saint-Christophe, gouverneur de l'île Saint-Vincent :

La prise du convoi de l'Inde escorté par *Le Péguse* et la malheureuse affaire du 12 avril avaient fait la plus grande sensation à la cour. Il y avait à Paris des envoyés d'Angleterre, pour parlementer de la paix, lorsqu'on a su cet événement. Notre grand monarque, sentant que les Anglais enfleraient leurs propositions, leur à fait dire d'avance de regarder tout comme non avenu, en donnant sur-le-champ ordre dans ses ports, pour la construction de douze vaisseaux de guerre, 8 de 74 et 4 à trois ponts. On y travaillait déjà avec activité et on espérait bientôt que tout serait réparé.

L'Aigle annonce le départ prochain de Bordeaux d'un convoi de 50 bâtiments marchands, escortés par les frégates *La Gloire* et *L'Athalante* pour le Fort-Royal. Ils ne tarderont pas à paraître

Voilà toutes les nouvelles certaines que je puis vous donner; on en ajoute d'autres qui ont besoin de confirmation.

F. DE L'HORME.

D'autres lettres furent encore adressées à leur « cher commandant » par ses amis ou subordonnés, par M. de Saint-Soris, officier au régiment d Armagnac, de la Guadeloupe le 8 juin 1782, par M. de Blanchelande, major au régiment de Viennois le 8 juin 1782, par M. Marin, capi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taine au régiment d'Armagnac, et par le marquis de Foucquet, officier au régiment d'Armagnac, le 25 août 1782.

L'une des plus touchantes est de la main de M. de Pourroy, officier au régiment d'Armagnac

La Basse-Terre, le 8 *juin* 1782.

Mon commandant, M. Lamarque, nous a rendu les attestations de votre amitié. C'est un retour dû à la nôtre et à la vénération que nous avons pour vous, que nous considérons comme le père commun. En vous rendant mon opinion, je vous exprime la générale, de même qu'en vous assurant que nous sommes tous avec le projet de mériter par une bonne conduite votre approbation.

Tous étaient unanimes à rendre hommage à la bonté de leur commandant. Il est vrai qu'il était si courageux et si brave; comme l'écrit si sincèrement un habitant de la Guadeloupe, nommé Collin de la Roncière, à Jean-Bernardin de Feydeau, frère de notre illustre correspondant :

Je crois que l'on projette de grandes conquêtes dans la campagne qui va s'ouvrir en Amérique, avec l'escadre qui connuera d'être commandée par M. de Grasse, et j'en ai quelque chagrin en songeant que le zèle de M. votre frère le portera sûrement à marcher, quel que soit l'état de sa santé. Vous savez combien le séjour à bord, les campagnes sur mer sont fatigantes..... Je l'ai vu l'année dernière braver l'avis des médecins et forcer pour ainsi dire le général à le mettre de l'expédition pour Tabago, qu'on croyait pour Sainte-Lucie, à laquelle il ne pouvait aller sans sacrifier sa santé.

P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe devait mourir le 21 septembre 1782, des suites de ses blessures. Il fut inhumé dans l'église de Kingston, capitale de l'île dont il était le gouverneur. L'officier remarquable qu'il était n'eut ainsi pas le bonheur de connaître les résultats définitifs de la campagne à laquelle il avait pris une part si active.

D'après les nombreuses lettres que François de Feydeau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a écrites à son père et à ses frères et qui s'appliquent à la période 1750-1782, on a l'impression bien nette que cet officier était d'un esprit cultivé, d'un caractère élevé, plein d'initiative, d'un dévouement sans bornes aux intérêts de son nom et de sa famille, d'un égal dévouement à ceux qui lui étaient subordonnés et dont il était comme « le père ».

Quand il écrit à son père, il est toujours à son égard d'une déférence qui pourrait servir de modèle. Avec ses frères, son affection se traduit d'une manière plus aimable et plus cordiale. Son cousin Antoine-Paul-Joseph de Feydeau de Brou, intendant de Rouen et fils du Garde des Sceaux de Feydeau de Brou, le remercie à plusieurs reprises en 1760 et 1761 des notes « si intéressantes » qu'il lui adresse. La marquise de Mesme, fille du même Garde des Sceaux, profite de son rang élevé de Dame d'honneur de la Dauphine pour faire valoir les mérites de son sympathique parent. De même, son cousin, l'ancien lieutenant général de police, M. de Feydeau de Marville, lui donne en maintes circonstances, des preuves de son affectueux intérêt.

Des nombreuses branches de la famille de Feydeau dont la filiation suivie remonte à 1336, il n'en reste plus que deux : la branche des Feydeau de Brou représentée par Mme la marquise de Saint-Paul qui descend en ligne directe du Garde des Sceaux Paul-Esprit du Feydeau de Brou, celui-là même qui fut intendant de Bretagne et donna son nom à l'île Feydeau de Nantes ainsi qu'à une rue de Saint-Malo, et la branche des Feydeau de Saint-Christophe dont M. le Contrôleur général de Feydeau de Saint-Christophe est chef de nom et d'armes. Marié à Mlle Fanny Léon de Tréverret, petite-nièce d'un président aux États de Bretagne, il a trois fils et trois neveux qui se sont particulièrement distingués au cours de la dernière guerre. Le plus jeune de ses fils, blessé mortellement en avant des Hauts-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Meuse le 22 septembre 1914, a succombé à l'hôpital de Francfort-sur-le-Mein, où il avait été transporté [1].

C'est M. le Contrôleur général de Feydeau qui a bien voulu nous ouvrir si libéralement ses Archives de famille. Grâce à lui nous serons désormais un peu plus documentés sur quelques épisodes de la Guerre de Sept Ans et de la participation de la France à la Guerre d'Indépendance américaine. Je lui adresse ici l'expression de ma vive reconnaissance.

Février 1921.

A. Le Moy,
Docteur ès lettres

[1] M. de Feydeau a reçu, à titre posthume, la médaille militaire et et la croix de guerre. Ses deux frères ont également reçu la croix de guerre et ses deux cousins germains, du même nom, qui servaient comme officiers, ont été décorés de la Légion d'Honneur et de la croix de guerre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En marge des Romans

La Petite Église en Anjou

Au cours de l'année 1920 ont paru deux romans, que leurs données et leur forme permettent de ranger au nombre des scènes de la vie de province telles que les avait conçues le génie de Balzac. L'un d'eux, signé d'un nom [1] dont s'enorgueillit à juste titre la littérature bretonne et qui est désormais attaché à l'épopée glorieuse écrite par nos fusiliers marins à Dixmude, à Steenstraete et à Nieuport, se déroule à Guérande et dans la presqu'île dominée par cette vieille cité. L'autre, dû à la plume d'un modeste instituteur des Deux-Sèvres, auquel l'attribution du prix de l'Académie Goncourt a conféré une soudaine notoriété, qui n'ajoute, mais n'enlève rien à son mérite [2], développe son action dans le cadre moins romantique des campagnes poitevines. Dans le premier Charles Le Goffic nous conduit au « pays blanc », en face de cet « horizon singulier, qui semble fait d'un morceau de dune africaine transporté sous les brumes de l'ouest et bloqué entre cinq clochers et trente moulins dans une anse de l'Atlantique ». C'est le pays des paludiers,

[1] Le Goffic, *L'Abbesse de Guérande*, Paris, Plon-Nourrit, 1920.

[2] Pérochon, *Nêne*, Paris, Plon-Nourrit, 1920. — Le livre avait été tiré tout d'abord en 1914, mais à un petit nombre d'exemplaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celui du sel, à la blancheur presque aveuglante avec l'immense échiquier de ses *fars* et de ses *œillets* scintillants sous les rayons du soleil et les cônes neigeux de ses mulons « semblables à des tentes de nomades ». Le drame qui se joue là relève de la manière de Balzac par la psychologie fouillée de ses héros et l'outrance des caractères : une douairière, pieuse à l'excès, mais « sans cette ouverture de cœur qui fait les saints véritables », orgueilleuse et despotique, « unanimement saluée pour ses bonnes œuvres, son jugement, la rigidité de ses principes et de ses mœurs », en un mot érigée en abbesse laïque de la société guérandaise, « possède l'étoffe d'une apostate et à l'occasion d'une criminelle ». Elle exerce une tyrannie haineuse et fertile en ressources sur sa jeune bru, chargée de l'impardonnable faute d'avoir épousé son fils contre son gré et sur qui pèse toute la responsabilité de cette mésalliance injurieuse. Profitant avec une science consommée de l'éloignement de ce fils, détaché comme officier de marine en Extrême-Orient, elle impose à sa victime une vie de réclusion et d'isolement moral qui la conduisent au suicide. L'action évolue au milieu de comparses empruntés tantôt à la population pittoresque des paludiers, tantôt à la société de l'ancienne capitale de la région guérandaise, avec ses traditions surannées, dont la vie semble être arrêtée depuis cinq siècles, depuis l'époque où le duc Jean V l'a si coquettement emmurée dans ses remparts de granit que seule surgit dans le silence la flèche élancée de la collégiale.

Ernest Pérochon nous transporte en plein pays de pâturages et de labours, au milieu de paysans rudes, travailleurs, dont la simplicité de mœurs s'avère dans maints tableaux brefs et colorés. Une servante de ferme, robuste, de gaieté saine, dure au travail, entoure des soins les plus attentifs les deux enfants d'un jeune veuf, son maître. Sa tendresse pour eux va grandissant, la prend tout entière, la transforme en une véritable mère passionnée, exclusive, qui, se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voyant à la fin évincée du cœur « de ses petits » par l'intrusion d'une femme légitime, vindicative et cruelle, ne peut résister à la ruine de ses affections et court se donner la mort dans l'affolement de sa détresse.

*
* *

Il ne saurait être question d'établir un parallèle entre deux œuvres que ni les caractères, ni la description des milieux ne semblent rapprocher. L'une et l'autre doivent leur valeur à des qualités différentes. L'Abbesse de Guérande se recommande par le charme des paysages, le talent dont a fait preuve l'auteur pour fondre les éléments de sa documentation avec les ressources de son esprit inventif. Nêne séduit par la sobriété des notations, la précision des traits qui distinguent chaque personnage. Le style, qui l'apparente quelque peu aux romans champêtres de George Sand, possède une bonne senteur de terroir en harmonie avec les êtres auxquels il donne la vie. Point d'art apparent, point de littérature; mais chaque détail, chaque mot est bien à sa place, tout naturellement et sans effort d'artifice.

Ces études étrangères l'une à l'autre, dont l'affabulation ne présente aucune similitude, se rencontrent cependant en un point commun et sur lequel chacun des auteurs a insisté avec un intérêt manifeste, le breton en utilisant en artiste les sources où il a puisé, le poitevin en s'inspirant directement des mœurs et des scènes rustiques au milieu desquelles s'écoule son existence. Ils ont, pour ainsi dire, ressuscité une époque que la plupart d'entre nous ignorent ou dont ils s'imaginaient tout au moins l'ère définitivement close, celle de la résistance offerte à l'Église et au gouvernement [1] par la Petite Église.

*
* *

[1] Depuis la loi de séparation de 1905 ce qui peut rester de la Petite Église n'a plus aucune raison d'être en opposition avec l'État.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Petite Église s'est constituée dès le début du dix-neuvième siècle. Le Concordat, signé le 15 juillet 1801 et présenté à l'approbation du Corps législatif le 7 avril de l'année suivante, avait été précédé de multiples négociations dont l'ancien curé de Saint-Laud d'Angers, l'abbé Bernier, avait été l'âme [1]. A la suite d'un accord intervenu entre Pie VII et Bonaparte une bulle pontificale du 29 novembre 1801 avait prononcé la déchéance de la plupart des évêques insermentés pour opérer la nouvelle division des diocèses français, mesure nécessaire « au bien de la paix et de l'unité [2] ». Trente-six évêques refusèrent de démissionner. « Trois prélats, écrit lui-même Le Goffic, tinrent bon pendant plusieurs années : Mgr de Lauzières-Thémines, Mgr de Coucy et Mgr d'Argentré, évêques déchus de Blois, de La Rochelle et de Séez, mais qui, tout déchus qu'ils étaient, n'avaient jamais cessé de gouverner leurs diocèses. D'Espagne et d'Angleterre, où ils avaient d'abord émigré, ils exerçaient sur leurs ouailles des pays insurgés une véritable dictature spirituelle. La Petite Église naquit de leurs protestations [3]. » Le schisme anticoncordataire trouva dans la majorité des diocèses des partisans déterminés et connus sous les dénominations les plus variées ; ce sont, pour ne citer que les principaux groupements : les Dissidents en Poitou, les Clémentins et Blanchardistes en Normandie, les Louisets en Bretagne, les Filochois en Touraine, les Illuminés en Gascogne, les Enfarinés en Rouergue, les Fidèles en Provence et les Purs en Languedoc [4].

En ce qui touche les Louisets, ils ont, suivant la constatation de Le Goffic, disparu presque complètement en Bre-

[1] Broglie (de), *Le Concordat*, Paris, 1893, t. I, p. 88.

[2] Uzureau, *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers* (1801-1803), Angers, 1901, p. 5.

[3] Le Goffic, p. 30.

[4] Drochon, *La Petite Église*, Paris, 1894, préface, p. XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tagne. L'auteur de l'Abbesse de Guérande ajoute que les schismatiques ne forment plus de communauté digne de ce nom que dans le Poitou, communauté encore assez importante réunie autour du petit bourg de Cirières, surnommée la Rome de la Dissidence. A cet égard les données de son roman, sans prêter à la suspicion, peuvent donc être considérées comme un essai historique, une tentative de reconstitution d'une petite société à peu près éteinte. Ce passé, qui est si rapproché de nous, mérite d'être évoqué. L'extinction des prêtres anticoncordataires auxquels se sont substitués dans l'accomplissement des rites cultuels des laïques d'une grande sévérité de principes et même des femmes animées d'un souffle d'austérité janséniste, la description des offices célébrés en secret, la cérémonie, simple « comme celle de la primitive Église », d'un mariage entre Louisets consacré par la formule qu'une instruction de Mgr de Thémines, avait rendue efficace, et d'autres détails précis relevés avec soin nous font pénétrer dans le for intérieur de ces étranges protestataires.

L'auteur de Nêne possède le grand avantage de vivre dans le milieu même qu'il décrit, recueillant les propos de chacun de ses compatriotes, surprenant leurs pensées, leurs gestes, leurs mouvements d'humeur et parfois les indices des anciennes haines prêtes à se manifester à l'heure où la colère échauffe les esprits.

Singulier petit monde, prisonnier presque inconscient de la tradition et d'autant plus entêté dans ses pratiques que d'autres groupements religieux affirment leurs ardentes convictions à côté de lui ! Ses ancêtres avaient lutté jadis contre les Bleus à l'époque de la Révolution ; puis tout s'était apaisé : « Seuls, les plus âpres, les moins adroits avaient continué la guerre en leur cœur. Maintenant après 120 ans on ne trouvait plus guère de ces réfractaires que dans le Bocage Vendéen. Ils y formaient quelques îlots, battus, effrités, mais point encore submergés par la haute marée catho-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lique. Celui de Saint-Ambroise était le plus important et aussi le plus compact, le plus solide. Il comptait 1.500 dissidents. Ils avaient tenu bon ceux-là parce qu'ils étaient nombreux et très serrés les uns contre les autres, aussi parce qu'ils étaient soutenus par des protestants. » Tous ces paysans vivent derrière le rempart de leur foi réciproque. « Ce pays, dit Pérochon, était curieux avec ses deux temples rivaux, sa chapelle de dissidents et ses églises, carillonnant orgueilleuses, à l'entour. » Les traditions les plus diverses se heurtent là et bien que les temps soient changés, à de certaines heures « la haine y brille encore à flamme haute ». La mentalité de cette Petite Église se décèle dans sa vigilance à « échapper à l'enveloppement catholique », dans son mépris des prêtres nouveaux considérés comme traîtres, dans l'excès de ses dévotions et de ses jeûnes. « Les Dissidents ne se mariaient guère qu'entre eux. Ils ne se réjouissaient pas de gagner un catholique par mariage; car cela faisait une lignée bâtarde prête à trahir. Mais, quand un des leurs allait se faire baptiser dans une église, ils prenaient le deuil en leur cœur[1]. » Et Pérochon ne se contente pas de résumer en quelques phrases affirmatives les résultats de ses observations; de petites scènes champêtres se succèdent mettant en action tout ce peuple vigoureux et simple qui les lui suggère. A maintes reprises on y revit l'existence de la Petite Église.

A vrai dire son histoire est écrite depuis plusieurs années; travaux de longue haleine et articles en ont fait connaître les vicissitudes, mis en vedette ses principaux pasteurs et ses chefs laïques. Lorsque parut le roman de Nêne des comptes rendus élogieux signalèrent l'intérêt de cette œuvre d'un genre un peu trop délaissé et particulièrement le curieux spectacle offert par ces groupements religieux presque insoupçonnés, égarés dans la masse des

[1] Pérochon, p. 26 et 29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

populations catholiques. Quelques-uns d'entre eux, signés de noms notoires, semblaient même faire au public une véritable révélation; tant il est vrai que la vulgarisation, sous la forme romanesque, obtient plus de crédit auprès de l'immense majorité des lecteurs que les ouvrages historiques les plus solides et les plus instructifs ! Il eût suffi de les renvoyer simplement à l'étude sur le schisme de la Petite Église par le R. P. Drochon [1] pour y reconnaître une des sources, sinon la source unique, où avait puisé tout au moins Le Goffic pour brosser plusieurs de ses captivantes scènes. On y eût retrouvé la description d'après Texier-Bertaud, l'un des membres de cette famille Texier qui depuis trois quarts de siècle dirige la Dissidence en Poitou, des mariages, des offices, des pratiques rituelles de ces communautés encore vivaces, notamment à la Plainelière en la paroisse de Courlay et à Cirières [2] et que, malgré ses constants efforts Mgr Pie, évêque de Poitiers, n'avait pu réduire. On y eût retrouvé également les résultats d'une sérieuse enquête poursuivie avec un zèle, où n'apparaît point toujours un esprit critique irréprochable, à travers les dépôts d'archives publics et privés. L'abondance des textes et des citations aurait suffi et suffirait encore à défrayer la curiosité de maint érudit ou de romancier en quête d'une documentation nourrie.

L'auteur de cette importante étude s'est attaché surtout à recueillir les correspondances, les dépositions ou les textes intéressant la région occidentale de la France. Pourtant il

[1] Drochon, *La Petite Église*, p. 275-282. Voir également pour la Petite Église : Latreille, *L'Opposition religieuse au Concordat*, Paris, 1910, et pour la Vendée : Gabory, *Napoléon et la Vendée*, Paris, 1914, p. 157 et suiv.

[2] La Plainelière, commune de Courlay, canton de Cerizay, arrondissement de Bressuire, Deux-Sèvres. — Cirières, canton de Cerizay.

Drochon évalue en 1891 la population dissidente dans cette région à 2.400 dont 1.000 à Courlay (p. 282). Ce chiffre paraît inférieur à celui que donne beaucoup plus récemment Pérochon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'a guère consacré à l'Anjou que quelques rares mentions et a négligé ou ignoré l'histoire des difficultés créées par les Dissidents sous le Consultat et le premier Empire dans le département de Maine-et-Loire. Sans doute ces difficultés n'offrent pas le caractère de gravité qu'a revêtu la résistance en Poitou et en Bretagne. Cependant elles ont préoccupé assez longtemps l'autorité ecclésiastique et les pouvoirs publics pour que les souvenirs les plus marquants méritent d'en être consignés.

***

On s'en ferait une idée assez confuse si l'on ne se rappelait tout d'abord que le Concordat impliquait la ratification définitive de la vente des biens nationaux, c'est-à-dire l'abandon aux nouveaux acquéreurs par l'Église de ses possessions séculaires, la soumission au gouvernement établi et la reconnaissance de la reconstitution des diocèses réduits à 10 archevêchés et à 50 évêchés nouveaux[1]. Cette reconnaissance fut exprimée par la prestation solennelle du nouveau serment. Après la cérémonie de promesse de fidélité que durent formuler les évêques à Notre-Dame de Paris, le 18 avril 1802, devant le premier Consul, vinrent celles de la prestation par les membres du clergé de chaque diocèse. Les 16 et 22 décembre de la même année le préfet de Maine-et-Loire, Nardon, reçut dans la cathédrale Saint-Maurice le serment des chanoines, curés et desservants du diocèse, qui prononcèrent individuellement la formule requise en présence de l'évêque Montault des Isles[2]. Près de 600

[1] La bulle *Qui Christi Domini* du 29 novembre 1801 supprimait les anciennes églises c'est-à-dire les 23 archevêchés et les 133 évêchés de l'Ancien Régime.

[2] « Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'entretenir aucune ligue soit au dedans, soit au dehors, qui soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prêtres déposèrent en ces deux mémorables journées un exemplaire imprimé de ce serment, que chacun d'eux signa et qui fut annexé au procès-verbal. Une centaine d'autres s'acquitta de cette formalité peu de temps après. L'installation des curés et des desservants, préparée par l'évêque Montault, s'effectua sans heurts trop sensibles. L'habileté et la douceur du prélat surent vaincre les mille obstacles issus des années de bouleversement antérieur. Il avait fallu faire accepter à l'ancien clergé l'accès des constitutionnels aux mêmes dignités, tenir compte de la répugnance de la population vendéenne à recevoir chez elle des prêtres assermentés. Satisfaction à peu près complète fut donnée à tous : « Les anciens curés étaient rétablis dans leurs paroisses. Les constitutionnels rétractés conservaient leurs postes... Quant aux constitutionnels qui avaient fait leur soumission seulement après le Concordat, ils furent tous placés dans des paroisses républicaines des environs de Saumur ou de Baugé où l'on savait qu'ils seraient respectés [1]. »

Il semblait donc que c'était pour l'Église régénérée comme pour le gouvernement la paix assurée. Tel eût bien été dès le principe le résultat de ces sages mesures sans l'influence exercée par l'opiniâtreté et les mandements « séditieux », selon l'expression de Bonaparte, de Mgr de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, dont le diocèse, s'avançant en pointe vers l'Anjou, englobait plus de 40 paroisses du nouveau département. De son refuge de Guadalajara, près de Tolède, le prélat entretenait par ses lettres et ses écrits clandestins la fermentation et le trouble parmi les

contraire à la tranquillité publique; et si, dans ma paroisse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au Gouvernement. » — Voir à ce sujet : *Archives départementales de Maine-et-Loire*, série V, dossier 5 (serments, pièce 1), et Uzureau, *Les premières applications du Concordat...*, p. 66-75.

[1] Queruau-Lamerie, *Le rétablissement du Culte après la Terreur* (1795-1803). Angers, 1902, p. 94-95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paysans du Poitou. C'est de lui que vint tout le mal et l'on s'explique que devant cette résistance insaisissable, Bonaparte avec la violence de son caractère despotique ait usé de menaces [1] auprès de Charles IV pour obtenir son internement.

*
* *

Si l'on veut se faire une idée exacte de l'état de la Petite Église sous le Consulat et sous l'Empire et apprécier les procédés mis en œuvre pour en contenir les excès, il faut recourir au rapport du préfet des Deux-Sèvres, Dupin, adressé au ministre de la justice, le 6 mars 1801. Ce document substantiel expose tout au long la politique inaugurée par les représentants de l'autorité civile [2] et nombre de remarques piquantes que l'on y relève s'appliquent également aux paysans de la Vendée angevine. Il convient en particulier d'en retenir cette constatation exacte : « La grande masse de la population dissidente se compose de métayers, de bordiers, pauvres agriculteurs qui labourent les champs d'autrui. Or la police a bien moins de prise sur des hommes de cette classe que sur des propriétaires, que leurs intérêts retiennent dans le devoir parce qu'ils ont quelque chose à perdre. Comme dans tous les torts graves auxquels participe une grande multitude d'hommes la prudence veut qu'on ne s'en prenne qu'aux chefs et instigateurs ». Telle fut la méthode suivie par le collègue de Dupin en Maine-et-Loire.

Parcourons l'abondante correspondance [3] de cet administrateur et de ses subordonnés : elle nous fournira des

[1] Drochon, *La Petite Église*, p. 70 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 121-128.

[3] Sources : *Archives départementales de Maine-et-Loire*, série K, registres de correspondance du Préfet, et série V, cultes, section 5 (police), dossiers 10 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renseignements précieux sur cette lutte dont l'ardeur nous paraît aujourd'hui quelque peu puérile. Ce sont d'abord de médiocres affaires de prêtres dénoncés, parfois momentanément emprisonnés, affaires suscitées en grande partie par des rancunes personnelles. On en signale en 1802 à Saumur, aux Ulmes, à Angers même; elles sont sans importance. Le sous-préfet de Saumur, Delabarbe, se montre rassuré sur la tranquillité de son arrondissement, beaucoup plus rassuré que l'évêque, prompt à l'inquiétude. Il n'y a pas de trouble à Somloire, comme le bruit s'en était répandu en 1803, parce qu'une vingtaine de personnes n'allait pas à la messe du desservant, depuis qu'il avait prêté serment, et se rendait soit aux Aubiers soit à Saint-Maurice dans les Deux-Sèvres où les prêtres étaient encore insermentés. Mais elles n'inspiraient aucune crainte, « la plupart étant des veuves presque atteintes de folie ». Pas de trace d'écrits incendiaires, à moins que l'on ne consente à tenir pour tel « un livre que ces personnes se prêtent et qui, disent-elles, défend expressément de la part du pape d'assister à la messe des prêtres sermentés [1] ». Manifestation bien inoffensive ! Le seul point noir, la seule tache est Saint-Paul-du-Bois, comme nous le verrons plus loin.

Dans l'arrondissement de Beaupréau [2], appelé officiellement quatrième arrondissement, l'esprit de certaine population cause souvent plus d'alarmes. A deux mois d'intervalle, le sous-préfet Barré donne à deux reprises à son chef un aperçu rapide de la situation. Dans le premier de ces rapports, du 31 août 1804, il ne laisse percer aucune appréhension : très peu d'amnistiés pour cause de désertion, cette partie du département n'ayant fourni des militaires que

[1] *Archives départementales*, série V, ch. 5, dossier 10 : lettre du sous-préfet, 10 prairial, an XI (30 mai 1803).

[2] Beaupréau ne fut remplacé par Cholet comme chef-lieu d'arrondissement qu'en 1856.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

depuis l'avènement de Sa Majesté impériale au consulat et au trône; presque pas de conscrits déserteurs. Quant aux amnistiés pour fait d'émigration, ceux, dont le bien n'a pas été vendu et qui en jouissent « sous les auspices du gouvernement », ont été gagnés « à la cause commune » et détiennent une portion de l'autorité publique; les mécontents, dont l'ancienne fortune a presque disparu, se réduisent à un petit nombre, car « peu de biens d'émigrés ont été vendus ». Les amnistiés pour cause d'insurrection pendant la guerre civile ne donnent pas davantage prise à la critique : « Depuis cinq ans, dit-il, la plupart des chefs m'en ont donné des preuves. » Tout respirerait donc le calme autour de lui sans la commune des Cerqueux-de-Maulévrier, la seule commune schismatique de son arrondissement [1]. Sans doute il ne convient pas d'user de persécution en matière de foi; mais il est regrettable à ses yeux que le curé Cesvet, un des premiers agents de l'évêque de la Rochelle, échappe à toutes les recherches !

Un second rapport, daté du mois d'octobre, expose les impressions de Barré sur l'état des communes limitrophes des Deux-Sèvres et de la Vendée. Au cours d'une tournée entreprise avec un de ses secrétaires, Loyal, qu'il a installé provisoirement comme maire des Cerqueux, il s'est assuré que cette paroisse est la seule où la majorité des habitants « ne reconnaît pas le curé pourvu des pouvoirs de l'évêque d'Angers. Cinquante-six à soixante habitans sur cinq cens vont à la messe ». Ce schisme lui semble « d'autant plus dangereux qu'il sape les bases du gouvernement et de la religion » grâce à la rébellion de Cesvet et à celle de Brunet aux Aubiers et de Raimond à Saint-Paul-du-Bois. Ces trois partisans cachent, selon lui, leur ambition « sous le voile d'une conscience timorée ou sous le masque de leur attache-

[1] Série V, ch. 5, article 12. Rapport au préfet, 3 fructidor, an XII (21 août 1804).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment aux Bourbons » et trouvent leur profit à cette attitude, beaucoup de métayers séduits leur payant la dîme et leur assurant d'autres avantages. Pourtant les paysans ne demandent que la tranquillité; pour l'assurer il suffirait d'une brigade de gendarmerie à demeure dans le bourg en proie à l'agitation et du choix du curé, Méchin, un de leurs compatriotes, qui revient incessamment d'Espagne. Puis le sous-préfet suivant la rive droite de la Sèvre passe à la Romagne, où l'administration municipale offre le spectacle du plus affreux désordre, à Roussay, au Longeron, où les prêtres sont entièrement soumis. Par contre dans le voisinage immédiat, sur l'autre rive, les choses prennent moins bonne tournure: à Tiffauges même séjourne un prêtre réfractaire; cette tolérance, ignorée sans doute du préfet des Deux-Sèvres, lui paraît inconcevable. Cet ecclésiastique, écrit-il, n'a que la permission de dire une messe basse et « quand je sortis de Tiffauges le 22 [vendémiaire] au soir, il faisait sonner vêpres. On sait qu'il s'y tient entre le ci-devant prêtre des Landes-Genusson [1] et le curé de Tiffauges des conciliabules qui n'ont pour objet que la propagation du schisme ». Quant à l'affaire retentissante du complot des plombs [2], découverts chez le curé Jagueneau près de Montaigu, Barré n'en parle que pour mémoire, car elle n'a dans son arrondissement aucune répercussion [3].

L'année suivante le sous-préfet signale une certaine émotion, vite apaisée d'ailleurs, et causée par les premiers bruits de la guerre continentale, par la prétendue descente des Anglais à Boulogne et surtout « la crainte innée de la milice et de la conscription ».

[1] L'abbé Vigneron, curé de la Caillère dans le canton de Sainte-Hermine, mais faisant de fréquents séjours dans son ancienne paroisse. V. Gabory, *Napoléon et la Vendée*, p. 172-173.

[2] Voir, au sujet du complot des Plombs, Gabory, p. 219 et suiv.

[3] *Archives départementales de Maine-et-Loire*, série V, ch. 5, art. 12, rapport du 23 vendémiaire, an XIII (15 octobre 1804).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toutes ces fausses nouvelles se fabriquent dans l'arrondissement de Bressuire où les prêtres insoumis « se font un plan d'accroître les inquiétudes populaires ». Malheureusement ce voisinage exerce une influence néfaste sur les habitants des Cerqueux. C'est en vain que l'évêque y a dépêché le respectable Avrillon ; loin de suivre ses offices, les paroissiens « préféraient aller, la nuit, entendre ceux de leur ancien curé, prêtre d'abord constitutionnel, puis réfractaire. J'ai résidé moi-même, ajoute Barré, aux Cerqueux ; j'y ai laissé pendant tout l'hiver un de mes secrétaires [Loyal] en qualité de maire. Je n'ai rien pu obtenir de cette commune rebelle ». Au surplus les esprits d'abord inquiets lui paraissent préparés à la conscription et il prend la résolution de se transporter en chaque canton, persuadé que « les réunions de plusieurs cantons à un chef-lieu sont dangereuses »[1].

C'est bien ce souci, commun à tous les représentants de l'autorité civile, qui préoccupe Barré et lui dicte les termes d'une lettre circulaire adressée aux curés du quatrième arrondissement. La forme quelque peu emphatique de ce document lui donne l'allure d'une proclamation destinée à prévenir sous des dehors rassurants les dangers de la résistance à la conscription comme de tout mouvement encouragé par l'insoumission de réfractaires à une époque où l'Empereur exigeait le concours de toutes les forces vives de la nation : mesure politique plutôt que sollicitude religieuse : « Une secte qui compte heureusement, dit-il, peu de prosélytes dans ces contrées y a pourtant eu et peut y avoir encore des propagandistes dangereux. Elle est d'autant plus encouragée par le gouvernement anglais qu'elle seconde ses projets désastreux. J'ai été très positivement instruit que plusieurs conscrits réfractaires étaient devenus ce qu'ils

[1] Série V, ch. 5, art. 10. Lettre sur la situation générale du 30 fructidor, an XIII (17 septembre 1805 « pour le Préfet, lui seul »).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appellent leurs néophytes ou petits élus. J'ai su qu'ils s'étaient servis de ces instruments pour menacer plusieurs d'entre vous, dépouiller vos temples et qu'ils se promettaient bien, aussitôt que le débarquement de l'Angleterre serait effectué, de vous forcer à la retraite. Le gouvernement qui sait à quoi s'en tenir sur les menaces des Anglais et de leurs agents ne voit pas que le danger soit imminent et n'a pas cru qu'il fût temps encore de mettre les fonctionnaires publics, les ministres de la religion, les propriétaires sous la protection de ses redoutables légions[1] ».

C'est ainsi que durant toute la période de l'Empire les desservants étaient sollicités de participer sous couleur de religion aux mesures de police et aux actes de répression. C'est à ce titre surtout que certains d'entre eux s'engagèrent à la suite des autorités civiles dans les opérations longtemps infructueuses dirigées contre Cesvet et Raimond, ex-curés des Cerqueux-de-Maulévrier et de Saint-Paul-du-Bois, les deux perturbateurs des marches de l'Anjou et du Poitou. Que d'encre répandue à leur sujet !

Aux Cerqueux — les rapports de Barré en font foi— les habitants vivent en complète mésintelligence. Le prêtre Avrillon, nommé desservant par l'évêque, y mène une existence précaire. Nul revenu, pas de logement. La vraie croix « qui attirait beaucoup d'étrangers » et était d'un bon rapport pour la fabrique lui a été dérobée avec d'autres ornements du culte afin de servir à Cesvet dans sa retraite. Depuis quatre mois qu'il réside aux Cerqueux il déclare n'avoir fait qu'une sépulture. Et alors même quel sujet d'humiliation ! Que de peine pour se procurer des porteurs ! C'était à qui déclinerait cet office devenu presque une tare. « Quand je pus faire, écrit le pauvre prêtre, la levée du corps sous la galerie la majeure partie se retira dans les maisons de leurs sentiments et, lorsque je fus sorti du cime-

[1] Série V, ch. 5, art. 10. Lettre du 10 avril 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tière, ils allèrent au cimetière prier Dieu pour la défunte [1]. » Pour tenter la conciliation Barré avait bien promis à Cesvet, alors sous le coup d'un mandat d'arrêt, de lui accorder sa liberté s'il consentait à installer lui-même le desservant et à se retirer ensuite à Loudun, son pays natal [2]. Cesvet avait pris le sauf-conduit des mains du sous-préfet, puis s'était dérobé, continuant à publier les mandements de l'évêque de la Rochelle et même « peut-être à les fabriquer [3] ».

L'intérim de Loyal, installé provisoirement comme maire à la place de Boisdron, ne fut marqué par aucun résultat sensible. Il se plaint de l'endurcissement des habitants dans leur schisme et ne peut « concevoir ce qu'ils veulent devenir en continuant de sucer le lait empoisonné de Cesvet ». Les « incartades » des gendarmes, qui témoignent un zèle fort modéré, ajoutent aux difficultés. Tout va à l'abandon : point d'état civil; église, cure, cimetière, chemins sont dans un état lamentable. Aucun mariage n'est célébré. « On ne veut pas paraître à la mairie. » Personne ne veut accepter de fonctions municipales. Deux enfants seulement vont au catéchisme; les autres s'en moquent. C'est en vain qu'on voudrait rappeler le prêtre Méchin du lieu de son exil; les siens eux-mêmes ne désirent pas son retour et il ne trouverait pas meilleur accueil qu'Avrillon [4], réduit à la misère par l'abstention de ses paroissiens pendant que Cesvet « se joue de toutes les autorités [5] ».

Cependant celui sur qui pesait la responsabilité de toutes

[1] Série V, ch. 5, art. 12. Lettre d'Avrillon au sous-préfet, 2 germinal, an XII (23 mars 1804).

[2] *Ibid.*, Lettre du sous-préfet au préfet. Beaupréau, 12 germinal, an XII (2 avril 1804).

[3] Le même au même, 23 messidor, an XII (12 juillet 1804).

[4] *Ibid.*, Loyal au sous-préfet, 6 et 10 pluviôse, an XIII (26 et 30 janvier 1805).

[5] Lettre de l'évêque au préfet, 22 pluviôse, an XIII (11 février 1805).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces petites menées anarchiques finit par succomber; après de nombreuses et vaines campagnes la force publique eut raison de Cesvet et le 28 mars 1806, c'est-à-dire après deux ans de recherches et de perquisitions, parvint la nouvelle de sa capture au village de la Margiraudière dans la commune de Saint-Aubin-de-Baubigné. Arrêté chez un fermier de ce bourg, le prisonnier fut conduit devant le sous-préfet de Bressuire, interné à Niort, puis, sur les instances du préfet de Maine-et-Loire, Bourdon, qui redoutait encore son influence, transféré au château de Ham [1] où il mourut le 28 août 1807.

Un autre personnage, pour le moins aussi importun aux pouvoirs ecclésiastique et civil, tint longtemps en haleine gendarmes et soldats. Dès le commencement de 1803 l'évêque avertissait le préfet : « Raimond, nommé à la desservance de Saint-Paul-du-Bois [2], a été agréé par le gouvernement; mais il se refuse à prêter le serment conforme au concordat ». Tous les moyens de persuasion, même de menace, n'ont sur lui aucune prise. Le curé de Vihiers, chargé de veiller sur cette paroisse pauvre, déshéritée avec sa population de petits cultivateurs et de charbonniers, se plaint que « les choses y vont fort mal ». Comme aux Cerqueux vases sacrés et ornements du culte disparaissent pour passer aux mains du rétracté, qui, suivi de ses fidèles semblables « à des saints persécutés », célèbre l'office divin dans des lieux cachés. « Le mal gagne les paroisses voisines [3]. » Après deux vaines tentatives de remplacement le prélat

[1] Série V, ch. 5, art. 13. Lettres de Deveaud, maire des Cerqueux, au sous-préfet Barré, 28 mars 1806, du préfet au conseiller d'état Réal, 31 mars 1806, du préfet des Deux-Sèvres à celui de Maine-et-Loire, 6 septembre 1807.

[2] Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

[3] Série V, ch. 5, art. 14. Lettre de l'évêque Montault-Desisles au préfet Nardon, 2 pluviôse, an XI (22 janvier 1803).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désigne J.-B. Fournier, vicaire de Saint-Christophe-des-Bois. Mais l'accueil fait à celui-ci fut plus que frais. Peu s'en fallut qu'il ne perdît la vie. Devant l'hostilité générale il dut se retirer sans avoir pu obtenir de Raimond l'entretien désiré pour « amener le peuple à la paix et à l'union [1] ».

S'emparer de Raimond était une entreprise malaisée; tous les paroissiens lui servaient d'émissaires et le cachaient au besoin. « Il ne couche jamais deux nuits dans le même endroit, affirmait un rapport du lieutenant de gendarmerie; le maire a fait quelques recherches; mais on l'a prévenu de ne s'en point occuper, qu'autrement il lui arriverait malheur [2] ». Baranger, juge au tribunal criminel, détaché en mission, tente de son côté d'amener un peu d'apaisement. Il visite les paroisses voisines de Saint-Paul et conclut qu'il ne faut pas considérer l'opposition partielle des habitants comme une menace insurrectionnelle, mais comme une affaire d'opinion religieuse : « Ceux-là même qui ne veulent pas assister à la messe du curé de tel ou tel endroit parce qu'il est soumis au gouvernement, ne manquent jamais de se trouver à la porte de l'église, à l'issue de la messe, pour y traiter de leurs affaires civiles. Il est vrai que les dissidents, étant le plus petit nombre, deviennent l'objet de certaines railleries; les autres les appellent *protestants*, *camisards*, etc. On finit par se fâcher. » Il y a même échanges de coups. Mais ce sont là des disputes qui n'auraient pas de suites si les desservants « partout intolérants » ne grossissaient l'importance des faits. Il est arrivé toutefois à obtenir d'eux la promesse de ne plus prêcher contre « ces brebis égarées » et de simuler tout au moins l'indifférence. Malgré le mal causé par Raimond et par « une troupe de dévotes, qui par-

[1] Série V, ch. 5, art. 12. Lettre de l'évêque Montault au préfet, 28 pluviôse, an XI (17 février 1803).

[2] *Ibid.*, art. 14. Lettre du sous-préfet Delabarbe au préfet, 10 messidor, an XI (29 juin 1803).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

courent la campagne en prêchant que bientôt l'église va prononcer sur la conduite du pape », le retour du desservant Fournier, résolu à une action plus ferme, rallierait une grande partie des opposants [1].

Mais Fournier ne témoigne de fermeté que pour ne point revenir et se soustraire à de nouveaux déboires. Champion, le curé de Vihiers, s'alarme de cette tiédeur dans l'apostolat, en signale les effets et dénonce la circulation de certains écrits séditieux [2], entre autres une feuille anonyme au timbre de Saumur, qui commence ainsi : « De Rome — La terreur est ici à l'ordre du jour... de la part de Cacault et Consalvi. Le bon pontife est en esclavage... Cacault est le tyran... et Consalvi son plat valet. » Et tandis que se débitent ces absurdités Raimond triomphe et « jure à ses partisans qu'il a lassé le préfet et l'évêque ».

Enfin Fournier, contraint de céder aux injonctions de l'ordinaire, rejoint son poste. Hélas ! c'est pour retomber aussitôt dans les mêmes tribulations que naguère : dès le lendemain de son arrivée disparaissaient de l'église la croix et les ornements dérobés par le sacristain et le marguillier eux-mêmes. Pour la seconde fois Fournier devient la victime de la méfiance et de l'aversion. « Le spectacle des vilaines charbonnières de Saint-Paul ne sert pas peu à exciter ses dégoûts et ses regrets [3] ». Bien plus, l'arrestation des deux coupables rend sa situation à ce point précaire qu'il se voit dans la nécessité de solliciter leur élargissement et de se rapprocher du parti dissident pour assurer sa propre tranquillité : « Ce n'est point, s'écrie-t-il, par les voies de rigueur que je me soutiendrai à Saint-Paul », mais par la

[1] Série V, ch. 5, art. 14. Lettre de Baranger au préfet, 27 floréal, an XI (17 mai 1803).

[2] *Ibid.* Champion au préfet, 26 thermidor, an XI (14 août 1803) et 8 vendémiaire, an XII (1er octobre 1803).

[3] *Ibid.* art. 14. Champion au préfet, 21 vendémiaire, an XII (14 octobre 1803).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

douceur et la patience. Qu'on n'ajoute aucune foi aux dénonciations répandues contre cette commune; elles sont souvent l'œuvre de traîtres « qui sous l'emblème d'hommes pacifiques ne cherchent qu'à mettre le trouble et le désordre[1] ». L'infortuné desservant devient même, malgré ses protestations de dévouement, suspect de modérantisme, presque de complicité, au même titre que le maire Janneteau ou son adjoint[2], toujours en proie à la terreur d'être brûlés et assassinés, si bien que, quelques mois après, il serait aller goûter les douceurs de l'internement à Rimini sans l'intervention opportune du conseiller d'état Réal, qui transmit l'ordre de sa mise en liberté et son renvoi dans la paroisse[3].

Les épreuves de Fournier perdirent de leur caractère de persécution avec l'arrestation de Raimond. Il avait fallu mettre en mouvement plusieurs brigades de gendarmerie, en établir une au bourg même de Saint-Paul, agir de concert avec la force armée d'Argenton-Château. Après de nombreuses battues dans les environs, après de longs mois de surveillance, on parvint à suivre exactement les traces du trouble-fête. La brigade de Vihiers, sur les ordres du commandant Belville, se dirigea vers le bourg de l'Hommage, non loin de Saint-Paul, et envahit la maison de la veuve Girard. Ce fut là, dans une pièce où se dressait un autel, que fut découvert Raimond entouré d'une vingtaine de fidèles. Malgré l'attitude menaçante d'un attroupement de paysans qui les suivit pendant deux kilomètres, les gendarmes conduisirent leur prisonnier à Vihiers. Il faut reconnaître que le succès de cette opération fut singulièrement facilité par le zèle du receveur de l'enregistrement de ce canton, Janvier, qui s'en prévalut sans grande pudeur pour solliciter

[1] Série V, ch. 5, art. 14. Fournier au préfet, 6 brumaire, an XII (29 octobre 1803).

[2] *Ibid.* Le sous-préfet de Saumur au préfet, 25 octobre 1803.

[3] *Ibid.* Lettres de Régnier, grand juge ministre de la justice, 20 messidor, an XII (9 juillet 1804), et de Réal, chargé du premier arrondissement de la police générale, 4 fructidor, an XII (22 août 1804).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec énergie son avancement [1]. Raimond, conduit au château d'Angers, fit sa soumission au gouvernement et signa la formule du serment. En dépit de ces marques apparentes de contrition le préfet se montra inflexible et, sensible aux instances de Janvier, s'opposa de tout son pouvoir à la réintégration de l'ex-curé dans la paroisse où il avait porté le désordre et « fait sentir sa fatale et dangereuse influence [2] ». Réal donna l'ordre, le 18 mars 1806, de le transférer au château de Ham où il mourut l'année suivante.

Tels sont les épisodes marquants de la lutte des deux principaux foyers d'agitation dissidente. Avec la disparition de ses coryphées, dont la persécution faisait surtout le prestige, la secte perdait sa force d'expansion. Un des plus actifs ferments de sa résistance et de son prosélytisme, l'intime conviction qu'elle représentait le pur troupeau des élus, allait s'affaiblir. Désormais elle goûterait moins complètement cette satisfaction de l'orgueil, particulière aux âmes simples, qui se glorifient d'être les victimes de l'oppression. Enfin, en l'absence de ses pasteurs légitimes, elle

[1] Raimond fut arrêté le 26 février 1806. Réal au préfet, 6 mars 1806.

[2] Série V, ch. 5, art. 10. Le préfet à l'évêque, 5 avril 1806. — Quelques lettres de Raimond, datées « de notre retraite » et adressées en 1804 au brigadier de la gendarmerie stationnée à Saint-Paul, montrent le fanatisme et l'opiniâtre orgueil de ce prêtre. Nommé, écrit-il (19 juin), par le gouvernement consulaire dans la paroisse de Saint-Paul, qu'il dessert depuis neuf ans, il a demandé un délai pour prêter le serment. Il pose ses conditions à l'évêque et au préfet, qui lui donnera l'assurance signée de sa main, qu'il ne sera pas inquiété. Un peu plus tard (août) il déclare : « Je ne suis point en contrariété avec le Souverain Pontife; mais j'attends que mon évêque me commande de suivre le pape, sans faire attention à l'exemple de mon évêque. » Et encore : « Quand je sauray certainement que le pape et les cardinaux auront sacré l'Empereur à Paris et que le tout sera approuvé par l'Église ainsi que le Concordat, ah ! je me prosterneray humblement aux pieds de tout ce qui résultera de cette auguste assemblée; mais je veux y voir clair; mais je veux être sûr ! » Et ce cri d'orgueil (26 septembre) : « Faut-il que ma délicatesse de conscience et ma droiture soient taxées de révolte et d'opiâtreté? » (art. 14.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se complairait moins au secret des conciliabules,au mystère des réunions occultes au fond des bois ou dans les granges isolées, à toutes ces pratiques qui lui rappelaient l'existence des premiers chrétiens et leur soif du martyre. Aussi les années firent-elles lentement leur œuvre. Mais ce ne fut pas sans combat [1]. Les préventions hostiles persistèrent longtemps dans la commune de Saint-Paul-du-Bois; en 1808 elle témoignait d'un tel esprit d'indiscipline qu'un arrêté en confia l'administration au maire de Vihiers et, en 1814 même, au moment où le retour des Bourbons semblait donner tout au moins satisfaction à ses sentiments de loyalisme, elle était tellement agitée par les manœuvres « d'éternels brouillons » que maire et desservant adressaient un appel suppliant au préfet pour les aider à rétablir l'ordre.

***

Ce ne furent pas là tant, s'en faut, les seules manifestations [2] des communautés anticoncordataires dont eut à se préoccuper le gouvernement consulaire et impérial. De 1802 à 1811 on sévit contre des suspects isolés, épaves des insurrections vendéennes, parfois, et sans grand discernement, contre de pauvres hères à peu près inoffensifs. Le 16 octobre 1802 quatre mandats d'arrêt sont lancés par le

[1] V. C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 438 : « Il n'y a pas dix ans, écrit Port en 1878, qu'on eût trouvé encore sur la paroisse quelques survivants fidèles aux traditions de la Petite Église. »

[2] Si l'on s'en rapportait à l'affirmation d'Yves Besnard dans ses *Mémoires* (édition de C. Port), t. I, p. 116, Touzé, docteur en théologie de la Faculté d'Angers, serait devenu, après le Concordat et son refus de prêter le serment, le chef de la Petite Église. Mais rien ne confirme cette assertion. Curé de Mozé de 1784 à 1791, il fut rétabli dans sa cure après le Concordat et tous les annuaires du département le font figurer comme exerçant régulièrement ses fonctions. C. F. Queruau-Lamerie, *Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1899, p. 163.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand juge, Régnier, contre quatre prêtres, « perturbateurs du repos public et ennemis du gouvernement », parmi lesquels Cottenceau, curé du May, et le trop célèbre Barbotin, un des plus farouches partisans de la guerre de Vendée [1]. Un peu plus tard surgit l'affaire de la demoiselle Rose Tardet, maîtresse d'école au Voide, contre laquelle l'évêque, sur les rapports réitérés du desservant, porte plainte : « Elle prêche une doctrine qui n'est propre qu'à troubler l'ordre et la paix en alarmant les consciences. Elle prétend que le concordat n'est pas tel qu'il a été présenté à l'acceptation du pape, que le cardinal légat, gagné par le gouvernement français, en a altéré les dispositions et en a fabriqué un nouveau qui ne ressemble en rien à l'ancien. Ces impostures trouvent des gens crédules qui les accueillent et les propagent [2] ». Le maire Jahan se porte en vain garant de l'honnêteté et de la discrétion de l'inculpée; l'évêque, ému par les dénonciations de Janvier et les rappels du desservant, revient à la charge contre cette fille, qui a le tort d'être « la nièce de M. le curé de Cirières, le chef des dissidents de la Vendée, et envoyée en qualité de prédicante » dans le diocèse d'Angers [3]. On l'arrête en 1807 et on la conduit à Angers en compagnie du sieur René Dubillot, de Coron, comme ayant pris part à une réunion « des bandits et déserteurs dans les bois de Saint-Paul et des environs ».

Une note curieuse est transmise en même temps au préfet, énumérant les divers centres où s'élabore la propagande de ce « dangereux parti » qui se fait par les femmes; elle signale comme complices : à Vihiers, la veuve Gentillaud; au Voide, Rose Tardet; à Coron, dans le village des Bertonnières,

[1] Série V, dossier Barbotin, et C. Port, *Dictionnaire*, t. I, art. Barbotin.

[2] Série V, ch. 5, art. 10. L'évêque Ch. Montault au préfet, 22 messidor, an XII (11 juillet 1803).

[3] *Ibid.* Le même au même, 6 vendémiaire, an XIV (28 septembre 1805).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

René Dubillot « fanatique outré », et la demoiselle Manette Chalet; à Saint-Hilaire-du-Bois, la veuve Abélard, la demoiselle Gueniveau, sœur du prêtre caché à Saint-Paul, Catrou à la Fuillée et nombre d'autres. « Les lieux de la Roche, est-il également spécifié, de la Gaubertière chez Louise, femme de confiance de M. Hector, l'Hommage, la Carentaie, la Réveillère, les Semencelleries en Somloire, le Plessis en Saint-Hilaire sont les repaires ordinaires des rebelles [1] ». C'est encore la graine semée par l'ex-curé Raimond qui a levé et, pour en favoriser le développement, intervient non seulement l'influence du catéchisme, qui rejette la soumission au gouvernement, mais aussi un ouvrage en deux volumes du P. Lembert, intitulé *L'Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la Gentilité* [2] ».

Après Rose Tardet et consorts l'autorité s'en prend à une pauvre fille, Perrine Raiteau (ou Resteau), qui, pour avoir porté sur elle un cantique de la Petite Église, est incarcérée aux Pénitentes d'Angers. Elle avait la tête un peu faible et ne méritait assurément pas cet excès d'honneur ou cette indignité. A la vérité ce menu fait divers ne prend d'importance que des plaintes singulières, mais justifiées, auxquelles il donna lieu de la part du préfet Hély d'Oissel et où se trouvent exposés les tristes effets du défaut d'entente entre les pouvoirs publics [3].

Le conseiller d'état Réal, ayant manifesté à diverses reprises son étonnement du silence du préfet sur les éclair-

[1] Série V, ch. 5, art. 10. Lettre du capitaine commandant la gendarmerie au préfet, 19 février 1807. — J.-Ch. Hector, comte de Tirepoil, communede Montilliers.

[2] Le livre a été imprimé « à Paris, chez Ange Clo, rue et Faubourg Saint-Jacques, nº 256, et chez Brajeux, rue Saint-Séverin, nº 30 ».

[3] Série V, ch. 5, art. 11. Le préfet au comte Réal, conseiller d'état, chargé du 1er arrondissement de la police générale, 7 décembre 1810.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cissements qu'il avait sollicités depuis plus d'un an au sujet de Perrine Raiteau, déclarait « inconcevable qu'une décision de son Excellence le Ministre de la Police générale eût été obtenue des chefs militaires et exécutée par eux » à l'insu de l'autorité civile. Cette mercuriale parut insupportable au préfet. Il savait bien que la fille Raiteau avait été arrêtée par les colonnes mobiles, puis relâchée; mais il ignorait sa seconde arrestation et, quoique Réal s'en étonne, il n'en avait reçu aucun avis. Cette omission lui fournit un excellent prétexte pour formuler nettement ses griefs :

« Rappelez-vous, je vous prie, que le colonel Henri fut envoyé par Sa Majesté dans les départements de l'Ouest avec des instructions qui ne m'ont pas été communiquées et avec une latitude de pouvoir dont je n'ai pas connu la mesure et que M. le colonel Noireau reçut des ordres du ministre de la guerre et que les gendarmes, des compagnies de réserve et des troupes furent mis à sa disposition, que la mesure des colonnes mobiles et des garnisons était en pleine activité depuis un mois quand je suis arrivé dans ce département [1]. M. le colonel Henri écrivait au ministre de la Police générale et en recevait des ordres, M. le colonel Noireau me rendait compte des résultats des mesures employées, c'est-à-dire du nombre et des noms des déserteurs et des conscrits réfractaires rentrés involontairement ou arrêtés; mais on ne m'a jamais rendu compte des arrestations opérées par les différentes colonnes mobiles. Ainsi par exemple plus de trois cents pères et mères, frères, sœurs, parents de déserteurs ont été arrêtés par les ordres de M. le colonel Noireau ou par les chefs des colonnes; ils ont été remis en liberté sans qu'on m'en ait rendu compte. » Le préfet recevait bien des plaintes de tous ces malheureux; mais que pouvait-il faire devant cette « violation de toutes les formes

[1] Hély d'Oissel avait été installé le 10 avril 1809.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prescrites qui font la garantie de la liberté individuelle », puisqu'elle avait précédé son arrivée? « Voilà, conclut-il, l'inconvénient de plusieurs autorités agissant indépendamment l'une de l'autre; il n'y a plus d'ordre, ni de régularité dans les opérations et personne ne peut plus répondre de ce qu'il fait. » Et, revenant à Perrine Raiteau, il énonce son avis avec la prudence d'un fonctionnaire expérimenté où entre une pointe de scepticisme : « C'est une tête faible et exaltée par les prêtres insoumis. Elle a été mise en prison à la fin de juillet 1809 et s'est évadée le 5 août 1810 en passant par une fracture faite par des filles publiques à la prison des femmes. Il me semble qu'un an de prison est déjà un châtiment bien sévère et je craindrais en l'arrêtant de nouveau de donner à penser que l'on veut persécuter les sectaires de la Petite Église, et ils sont nombreux dans ce canton. Dans les circonstances actuelles je crois qu'il est bon de surveiller et de séquestrer, quand on peut les atteindre, les mauvais prêtres; mais je crois aussi qu'il est prudent de n'avoir pas l'air de s'occuper des opinions religieuses de la multitude ignorante et facile à égarer. » On croit entendre encore les préceptes de conduite formulés quelques années auparavant par le préfet Dupin ; c'était le sage parti de l'indulgence, qui s'abstient des excès de zèle. Il prévalut et l'affaire n'eut pas de suites.

La dernière mesure de rigueur sérieuse prise par l'autorité gouvernementale frappa trois femmes redoutables moins par leur propagande anticoncordataire que par leur influence sur les jeunes conscrits. L'une d'elles n'était autre qu'une des héroïnes des guerres de Vendée, Renée Bordereau, dite Langevin, de la paroisse de Soulaines, dont la réputation de férocité a laissé un sanglant souvenir. Les autres s'appelaient Marie Garnier, veuve Pinier, de Saint-Paul-du-Bois, appartenant à la Petite Église et dont le fils était réfractaire, et Catherine Haumont, femme Brunet, de Coron, « recéleuse des bandits sur la commune de la Plaine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et celle de Coron » et chez laquelle s'étaient déroulés des drames retentissants [1].

Seule fut maintenue l'incarcération de Renée Bordereau, arrêtée au commencement du mois de mai 1809 dans le bourg de Saint-Lézin [2]. Était-elle une fanatique de la Dissidence? Cela ne peut faire de doute. En tout cas l'asile qu'elle offrait aux réfractaires et surtout son passé, les charges qui pesaient sur elle ne laissaient aucun doute sur le sort qui l'attendait. L'ex-bouchère de Cholet venait en effet d'être appréhendée alors qu'elle recrutait dans l'arrondissement de Beaupréau et le canton de Vihiers « pour les insurgés qui les parcouraient et qu'elle faisait et leur distribuait des cartouches ». Son sexe seul la sauva d'une condamnation capitale. L'interrogatoire qu'elle subit aux Pénitentes d'Angers, le 9 septembre 1809, la présente « comme une femme dangereuse et féroce qu'il est important de séquestrer de la société » et toujours soutenue par la ferme conviction « que l'instant favorable de prendre les armes était arrivé ». On sait ce qu'il advint d'elle. Transférée au Mont-Saint-Michel elle ne recouvra sa liberté qu'à la première Restauration [3].

***

[1] Série V, ch. 5, art. 11. Lettre du capitaine de gendarmerie Belville au préfet, 4 septembre 1810. Il y est dit que Catherine Haumont avait été « la maîtresse du nommé Boussion, fameux par son brigandage, qui fut tué chez elle ainsi que le nommé Chesneau, autre bandit, le 18 mai 1809, ayant tous deux fait feu sur la force armée envoyée de nuit pour cerner l'habitation. »

[2] Saint-Lézin, canton de Chemillé, arrondissement de Cholet.

[3] Consulter sur l'histoire de cette singulière amazone : *Mémoires de Renée Bordereau dite Langevin touchant sa vie militaire dans la Vendée, rédigés par elle-même et donnés à Mmes ***, qui les lui avaient demandés*, Paris, Michaud, 1814. Pour ne citer qu'un des traits de sa violence naturelle, c'est elle qui, dans les environs de Saint-Melaine, ayant rencontré son oncle à la tête d'une compagnie républicaine, lui coupa le cou « sans que je l'aie vu souffler », p. 24. Le duc de Berry la décora du Lys et elle mourut en 1824 pensionnée de l'État. Cf

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En résumé ces « brouillons » qui prolongeaient par delà le bouleversement révolutionnaire les pures traditions de l'ancien régime n'étaient ni des doctrinaires, ni des jansénistes [1], ni même des gallicans. L'ignorance de ces paysans attachés à leur sol et à leurs coutumes ne s'embarrassait pas de raisonnements compliqués et s'en tenait au dogme confessionnel et aux affirmations proclamées par leurs prêtres presque aussi simples qu'eux. Mais avant tout ils se montraient superstitieux et enclins à faire de leur croyance l'humble servante de leur superstition. Cela devint particulièrement sensible lorsque les pasteurs se firent rares ou disparurent. Les Élus avaient dénoncé dans la personne de Bonaparte l'Usurpateur le véritable Antéchrist. Leur roi légitime, revenu de son long exil, aurait dû rallier par sa seule présence tous ses fidèles sujets. Or il leur parut plus sage de se taire que d'en mal parler; ils lui gardaient rancune de sa faiblesse, de sa veulerie qui s'était dérobée à l'impérieuse obligation de reforger les maillons de la chaîne brisée, de restaurer intégralement le passé : « J'imagine, écrivait vers 1826, un enfant de la Vendée angevine [2], que les Dissidents considèrent Sa Majesté comme un hérétique, qui flotte entre l'Enfer et le Paradis. En chantant à la fin de la messe le *Domine salvum fac Regem*, ils lui font une grâce insigne et, s'ils osent dépasser en cela les bornes de

C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, I, p. 418, et Chassin, *les Pacifications de l'Ouest* (1794-1801), Paris, 1898, t. II, p. 152.

[1] Sauf exceptionnellement comme à Lyon et aux environs; certains mariages sont mêmes consacrés en Hollande.

[2] Chanlouineau (Louis), né à Maulévrier en 1797. Il prêta serment comme avocat le 13 avril 1826 et devint juge suppléant le 1er juin 1831. Il a laissé notamment en manuscrit (Biblioth. d'Angers, ms 588, 651 nouveau) un *Grand voyage d'un habitant du Bocage sans perdre de vue son clocher*. Au milieu d'un flux de dissertations à perte de vue et d'un intarissable bavardage on peut recueillir des renseignements d'un réel intérêt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur devoir, c'est dans la confiance que le ciel prendra le dessus dans le cœur d'un petit-fils de saint Louis. Néanmoins il est à croire que ces espérances ne leur paraissent pas infaillibles, surtout qu'ils n'ont pas excellent augure des héritiers présomptifs. Quelques illuminés annoncent toujours l'arrivée d'un grand Monarque qui doit remettre chaque chose à sa place et rendre au siège de saint Pierre son ancienne splendeur. Ils firent même courir, il y a quelques années, le bruit que la duchesse d'Angoulême[1] était enceinte et que le nouveau Messie allait sortir de ses flancs... Il est difficile de n'écrire que des choses vraisemblables quand on se propose d'exposer les idées et les allures des fous. » Ces fous, comme les appelle ce libertin de Chanlouineau, n'étaient peut-être pas le nombre; mais l'étrange pouvoir occulte, qu'exercent dans les réunions intimes, au caractère mystérieux, les esprits les plus exaltés, pénétrait de ses effluves le commun des fidèles. « J'ai connu, ajoute notre avocat, l'une de ces bonnes doctoresses, qui, après sept ou huit mois d'études et de méditations nocturnes (notamment sur l'Apocalypse) et avec la lumière d'en haut, était venue à bout de trouver dans le prénom de l'Usurpateur le nombre de la Bête à sept cornes et le nom de l'Antechrist. Elle le faisait voir au premier venu aussi clairement que le soleil en plein midi dans un ciel sans nuages... Elle avait parmi les métayères de sa secte et de son âge plusieurs amies qui s'occupaient aussi à comparer les faits les plus saillants de l'époque, à en combiner les différentes conséquences... Les paysans n'osaient s'en moquer. Sans doute on les jugeait en rapport intime avec la Divinité si

[1] Marie-Thérèse-Charlotte, *Mme Royale*, fille de Louis XVI, qui avait épousé en 1799 le fils du comte d'Artois, son cousin, Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême. Ce fut ce dernier qui prit le commandement de l'armée royale lors de l'expédition d'Espagne en 1823. Les mémoires manuscrits de Chanlouineau, mentionnant ces événements, ont donc été rédigés postérieurement à cette date.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on était de leur parti, en rapport avec le Diable si l'on penchait vers le parti opposé[1] ».

En l'absence de la houlette pastorale le relâchement de la discipline spirituelle devait forcément s'aggraver; justifiée ou non, l'opinion commune ne tenant compte que des excès tournait les pratiques des Élus en dérision. Raillerie d'autant plus mordante que ces derniers témoignaient pour se survivre d'une plus grande opiniâtreté et recouraient à des formes extérieures plus insolites : « Dans les cantons où les bons prêtres venaient rarement deux ou trois gros paysans faisaient leur possible pour les représenter. Les fidèles se rassemblaient tous les dimanches et jours fériés dans une maison, sous un toit, un hangard indiqué. Le patriarche chantait la messe, vêpres et complies, l'office des morts, les litanies, faisait le prône, la lecture, la prière, en un mot simulait toutes les cérémonies sacerdotales. Quand tous les hommes de Dieu étaient absents ou empêchés l'office ne laissait pas d'aller son train. Quelque matrone montait sur ses ergots et faisait voir de quoi le sexe est capable, combien l'Église a eu tort de l'exclure du saint ministère ! Elles ne manquaient guères l'occasion de prêcher. Leurs sermons roulaient sur la dépravation du siècle, sur les mauvaises doctrines par lesquelles on était venu à bout de corrompre la plus grande partie du peuple bien aimé. Elles finissaient par exhorter les fidèles à la fermeté, à la résignation. Si le bras du Seigneur sommeillait, il ne s'engourdissait pas. Sa foudre allait bientôt écraser les impies... On se tromperait fort si l'on pensait que tout cela devait être bien ridicule. Plusieurs de ces prêtresses savaient se donner un air vraiment imposant pour entonner un psaume ou une antienne, faisaient la procession autour d'une table à manger avec la contenance la plus grave du monde. Elles péroraient

[1] Chanlouineau, ms. 588-651, ch. VII, p. 283-284, *Visite aux Dissidens. Détails historiques, polémiques et statistiques sur cette secte.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec autant d'onction et de dignité, des gestes mieux détachés que n'auraient pu le faire la plupart des curés dont elles tenaient la place[1] ».

Mais l'espoir d'une échéance toujours ajournée, le décevant mirage d'un concile œcuménique où les Dissidents exposeraient leurs griefs « avec la certitude de les voir unanimement adoptés » ne pouvaient persister devant la plate réalité des faits et l'indifférence générale.

L'Empire tombé, la Petite Église, malgré la survivance de l'odieux Concordat, sentait sa force l'abandonner. Sa résistance, ne trouvant plus de nouvelles ressources propres à la soutenir, s'usait d'elle-même : plus de prosélytisme, plus de recrutement. Les difficultés que la secte suscite aux autorités se réduisent à des cas exceptionnels où sont intéressées la tranquillité des acquéreurs de biens nationaux et surtout les opérations de la conscription. Les rares mentions relevées dans quelques lettres témoignent du moins de la persistance relative de sa vitalité. D'autre part, et tout naturellement, les rigueurs du pouvoir, l'ardeur des poursuites se sont bien relâchées et les mesures de modération à l'égard « des petits élus » l'emportent. Un prêtre de la secte, ayant séjourné à Sainte-Christine[2] chez la veuve Airault, « la plus forte propriétaire du bourg », provoque une réunion de quelques fidèles. Le préfet Frotier de Bagneux ne s'en émeut guère et répond à son subordonné que « dans ces sortes d'occasions l'autorité ne doit agir qu'avec beaucoup de réserve; car c'est presque toujours en prêtant à ces brouillons une importance qu'ils n'ont pas qu'on arrive à leur en donner une réelle et à les rendre dangereux »[3]. Plus que jamais c'est la clause de style.

[1] Chanlouineau, *ibid.*, *Visite aux Dissidents*, p. 318-319.

[2] Sainte-Christine, canton de Chemillé, arrondissement de Cholet.

[3] Série V, ch. 5, art. 11. Le préfet au sous-préfet de Beaupréau, 30 novembre 1829.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1839 la brigade de gendarmerie de Vihiers pousse avec un détachement d'infanterie une reconnaissance dans la commune de la Plaine[1] et pénètre chez un sieur Coudrez où elle surprend une trentaine de dissidents assemblés au grenier autour d'un autel. Cette réunion aurait pu se dispenser de toute allure mystérieuse; car, en l'absence de réfractaires, les soldats se retirent sans inquiéter personne[2].

Enfin sur une feuille de recrutement de 1856, une note relative à Jean Maillet, cultivateur à Trémentines[3], soldat de la classe 1855, déclaré insoumis, porte : « Cet homme étant d'une religion dite de la Petite Église se croit dispensé de toute obéissance aux lois civiles et militaires[4]. » Ce jeune insoumis n'est plus, à vrai dire, qu'un rare survivant La Petite Église se meurt en Anjou ou plutôt est morte avec ses derniers prêtres.

Les groupements de quelque importance, les communautés vivantes ont disparu[5].En 1868 C. Port en relève encore des vestiges : ce sont presque des souvenirs.. Durtal, Daumeray, Somloire, le Voide, Saint-Paul-du-Bois ont pu

[1] La Plaine, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

[2] Série V, ch 5., art. 11. Le sous-lieutenant de gendarmerie au sous-préfet, 8 mai 1839.

[3] Trémentines, canton et arrondissement de Cholet.

[4] Série V, ch. 5. art. 11,

[5] Il existe toutefois dans le Lyonnais des fidèles de la Petite Église. « Un petit groupe d'hommes y garde héréditairement depuis un siècle une attitude religieuse, dont le public qui y fut indifférent dès le début, comprend de moins en moins la durée. » A Lyon même, où ils comptent environ 400 membres, ils s'apparentent directement aux jansénistes : « Tous ont conservé des traditions de silence et de réserve; leurs pratiques restent intimes, familiales, fermées à toutes les curiosités. La plupart sont des ouvriers tisseurs. Ils n'ont pas de maison commune, ni église, ni chapelle. » Dans les environs de Lyon, nombre de paysans sont toujours anticoncordataires, surtout les montagnards du Haut-Beaujolais; les pèlerinages y sont innombrables. — Cf. Charléty, *La Petite Église de Lyon*, dans *Revue de Paris*, année 1904, t. VI, p. 390-404.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

détenir ou détiennent encore quelques rares épaves; mais ces exemplaires dispersés disparaissent de jour en jour.

Si l'on veut revivre ces pratiques d'un autre âge, c'est au pays de Nêne qu'il faut se rendre sans retard. Là, en ce commencement du XXe siècle, le voyageur avisé pourra goûter l'illusion de découvrir un petit monde nouveau par ses traditions et ses croyances, quelque chose comme un de ces groupements étranges du proche Orient où voisinent dans une attitude hostile des religions diverses, un fragment de Macédoine transplanté en plein pays de France. Mais qu'il apporte dans ses investigations une réserve prudente. Dans les paroisses de Courlay et de Cirières les paysans répugnent à se donner en spectacle et se méfient de l'étranger. Les journaux ont parlé d'eux, mentionné leur chapelle avec une certaine commisération, qui les a choqués. Pérochon s'est ému lui-même de cette légèreté de ton : « Quand on est entré chez les gens par prière, on ne va pas dire en sortant que le feu charbonne et que leur escabelle boîte ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Note sur un Manuscrit de Chanlouineau

Avocat à la Cour Royale d'Angers

Le manuscrit de Chanlouineau, conservé sous le titre de *Grand voyage d'un habitant du Bocage sans perdre de vue son clocher*, se compose de deux parties divisées chacune en chapitres. Les dissertations, les renseignements statistiques, les anecdotes souvent un peu grossières se mêlent non sans inconvénient aux souvenirs historiques. Le chapitre VII et dernier de la seconde partie se rapporte à une *visite aux Dissidents* [1]. Son étendue semble tout d'abord offrir au lecteur curieux de renseignements topiques une ample moisson de faits. Il faut bien en rabattre. L'auteur se perd dans trop de détails inutiles et de réflexions oiseuses. C'est ainsi qu'il croit bon d'exposer longuement les prétendus griefs de l'Église dissidente en remontant au Concile de Trente et même jusqu'à Charles Martel ! Il a emprunté du reste cette pseudo-érudition à des brochures du temps et surtout au fameux abbé Grégoire et à son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane et des autres Églises de la Catholicité* [2]. Aussi ne devons-nous pas nous étonner après un tel étalage de science indigeste et sans originalité de cette réflexion naïve « Je ne suis pas certain que les Dissidens de

[1] Le titre complet de ce chapitre est : *Visite aux Dissidents. Détails historiques, polémiques et statistiques sur cette secte.* V. Biblioth. d'Angers, man. 588 = 651 nouveau, p. 279-329.

[2] A Paris, au bureau du Censeur, 1818. Une nouvelle édition fut publiée à Paris, chez Brissot-Thivars, 1826, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Vendée fassent exactement tous les raisonnements que je leur prête » !

Ce qu'il convient de retenir de sa *Visite* se borne à quelques traits saisis sur le vif et à certains détails précis qu'il a pu recueillir. Il ne perd pas de vue son clocher, c'est-à-dire Maulévrier. Mais jusqu'où s'avance-t-il dans le Bocage sans s'écarter beaucoup de ce clocher? Il omet de nous le dire : « Nous partîmes, écrit-il, de grand matin pour le bourg des C... En passant à deux portées de fusil des A... une multitude de voix confuses que j'entendais à travers les arbres m'avertit que nous passions près d'une petite église où depuis longtemps j'avais le projet d'entrer. » Il y a toute apparence pour que le bourg des A... soit celui des Aubiers[1] où florissait la Dissidence. C'est au surplus à propos de ce village supposé qu'il s'exprime dans les termes précis dont use seul un témoin oculaire. C'était un dimanche; il pénétra « dans une grange de métairie dont une dame du bourg avait fait concession à la secte » et qui, tant bien que mal, avait été aménagée en chapelle. Au centre de la nef se groupaient les jeunes filles; en avant se tenaient les femmes mariées, tandis que les hommes occupaient les autres parties de la salle : « Quelques tableaux rouillés, un mauvais tabernacle, de vieux chandeliers, peut-être de fer, en composaient à peu près tous les ornements ». Pendant quelque temps un grand cerisier remplit l'office de clocher. La moitié des habitants de la commune et un grand nombre d'habitants des communes voisines dans un rayon de cinq ou six lieues venaient célébrer le culte dans ce temple rustique.

Malheureusement la tournure d'esprit de l'auteur porté aux grasses plaisanteries, sa courte psychologie de libre-

[1] Les Aubiers, canton de Châtillon-sur-Sèvre, arrondissement de Bressuire, Deux-Sèvres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

penseur à la Homais l'ont empêché d'entrer dans les sentiments de ces gens de bonne foi; aussi ne relève-t-il chez eux que les vulgarités, les petites distractions, les ridicules qui se peuvent retrouver dans toute assemblée, même religieuse. Ces remarques expliquent la discrétion qui nous a conseillé de ne recueillir dans ce long mémoire un peu déconcertant, que quelques détails significatifs.

Marc SACHÉ.

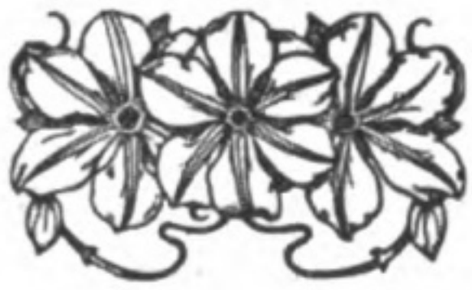

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poésies

Le Tilleul en fleurs

La nuit : un grand tilleul
S'y pâme et la parfume...
Mon pas sur le bitume,
Lui seul !

La lourde, l'équivoque
Et l'obsédante odeur
Dans la nuit sans fraîcheur
Suffoque,

Sur le quartier qui dort
Promenant ses méandres,
Fleurant l'encens, la cendre,
La mort...

Où donc sont ceux que j'aime?
Où sont ceux que j'aimais?
Les verrai-je jamais?...
Problème !

Ceux que la mort figea
Quand leur vie était belle,
Ceux qu'a frôlés son aile,
Déjà.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Viennent-ils, blancs fantômes,
Hanter la chaude nuit
Où ce tilleul produit
Ses baumes,

Avec mes jours perdus
Et ma jeunesse vaine,
Tant de beaux fruits, à peine
Mordus?

Oui, nous allons ensemble
Dans l'air élyséen,
Sans que j'espère rien
Ni tremble,

Sans joie et sans souci,
Sans tumulte, sans drame,
Et peut-être sans âme
Aussi.

Auguste DUPOUY

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Richesses du Sous-Sol Angevin

L'Avenir minier de l'Anjou [1]

MESSIEURS,

On a tout dit sur la fertilité du sol de l'Anjou; et c'est à juste titre que notre province partage avec la Touraine ce joli nom de « Jardin de la France ». Les cultures y sont superbes et combien variées !

Voici le Segréen, avec ses blés et ses immenses champs de plantes sarclées; le Choletais, avec ses grasses prairies pour l'élevage du bétail; le Baugeois, couvert de ses belles forêts; le Saumurois, avec ses vergers et ses vignes. Et puis, la Vallée, la plantureuse Vallée, reliant le Nord et le Sud du département, et dans laquelle on voit prospérer le chanvre, les légumes de toutes sortes, les porte-graines les plus divers. Partout une luxuriante végétation, partout des fruits et des fleurs !

De tout cela est composée notre belle province d'Anjou. Mais, parce qu'un pays présente dans son sol et dans ses cultures une harmonieuse diversité, serait-on tenté de l'accuser de manquer d'unité? Un bouquet n'est

[1] Conférence donnée par M. le Dr Maisonneuve à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, le 22 décembre 1920, à l'invitation du « Syndicat d'Initiative de l'Anjou ».

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas nécessairement fait d'une seule sorte de fleurs. Et les fleurs du Segréen, du Choletais, du Baugeois et du Saumurois forment un splendide bouquet, dont la fraîcheur est entretenue par ce large ruban à l'éclat argenté, la Loire.

***

Moins connu est le sous-sol angevin. Il est riche lui aussi : il renferme des trésors; mais l'accès en est difficile et ils ne peuvent être conquis que par l'effort d'une volonté persévérante et la hardiesse des capitaux.

Je voudrais ce soir faire une promenade avec vous dans ses profondeurs.

Nous aurons pour guides dans notre excursion une pléiade de géologues aux noms bien connus de nous tous : les ingénieurs Cacarié, Renou, Davy, Danton; H. Hermite, mon ancien collègue à la Faculté des Sciences et très regretté ami; M. Bureau, de Nantes; M. l'abbé Rondeau; M. Préaubert, le Dr Couffon, M. Bellanger, ingénieur en chef des mines, à Angers; mes anciens élèves et amis R. Bizard et Ferronnière.

Conduits par eux, dans notre voyage souterrain, nous ne nous égarerons pas.

Le sol angevin se partage en deux régions bien distinctes

Tout d'abord, jetons un coup d'œil sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire. Nous y voyons deux régions bien distinctes, que sépare une ligne dirigée Nord-Sud, qui passerait un peu à l'Est d'Angers.

La région orientale, occupée par le Baugeois et le Saumurois, est constituée par des terrains de formation plus récente, terrains secondaires et tertiaires, et qui appartiennent à la limite du bassin de Paris. La région occiden-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tale, Segréen et Choletais, est formée de terrains plus anciens, prolongation du massif breton.

C'est cette dernière région seule qui va être le but de notre excursion. Parcourons-en d'abord la surface; nous descendrons ensuite dans sa profondeur. Mais, pour que la promenade ne soit pas trop longue, contentons-nous, pour prendre une idée du terrain, d'aller d'Éventard à l'Esvière en passant par les Fours à Chaux et le Pré-Pigeon.

Nous y trouvons une succession singulière et à alternance répétée de grès et de schistes, interrompue aux Fours à Chaux par un gros noyau de calcaire, après lequel reprennent les grès et les schistes. C'est ainsi que la Chalouère [1] est un massif schisteux, auquel succède au Jardin des Plantes, le grès, pour revenir au schiste à la Butte du Pélican; le Mail voit réapparaître le grès et, après un niveau peu important de schiste, le grès émerge de nouveau rue David. Le Château est bâti sur un massif de schiste et, enfin, avec l'Esvière on voit revenir le grès.

D'où ces roches sont-elles venues et comment ont-elles pu se disposer ainsi en alternant avec cette régularité?

Origine de ces roches

Pour nous en rendre compte remontons, si vous le voulez bien, loin en arrière, *in principio*.

La Terre, qui vient de se détacher du Soleil est comme lui un globe de feu : elle roule dans l'espace; peu à peu sa surface se refroidit et il s'y forme une croûte; le refroidissement continue, la croûte s'épaissit.

En se refroidissant la masse centrale, d'après un principe physique connu, diminue de volume; l'enveloppe rigide qui l'entoure ne peut pas suivre le mouvement de rétrac-

[1] La Chalouère et les Fours à Chaux appartiennent aux faubourgs d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion et, comme il faut qu'elle s'appuie sur quelque chose, elle est bien forcée de se plisser. Une dame qui maigrit, pardonnez-moi la comparaison, est obligée de diminuer l'ampleur de ses jupes, ou bien celles-ci formeront des plis autour d'elle, se fronceront. C'est exactement ce qui se passe pour la terre. Elle maigrit et son enveloppe est obligée de se plisser.

Prenez une large bande de caoutchouc, étirez-la, puis appliquez-y une couche de terre glaise; enfin laissez-la revenir lentement à sa dimension première : la terre glaise reviendra aussi sur elle-même, mais en se plissant, en faisant des ondulations; des parties se creusent, d'autres se soulèvent. Il en fut ainsi pour la Terre.

Parmi les ondulations terrestres des premiers temps il en est qui s'élevèrent si haut qu'elles n'ont jamais été recouvertes depuis et que nous les voyons aujourd'hui telles qu'elles ont toujours été. C'est le cas du *Massif breton.*

Mais, le plus souvent, les parties soulevées se sont dégradées, ont été abaissées, arasées, par l'action des pluies et des autres agents atmosphériques, origine des dépôts qui se sont accumulés dans les fonds. Ce fut le point de départ des *Terrains sédimentaires.*

Dans la suite des temps, ceux-ci, sous l'action des mêmes causes, se sont superposés les uns aux autres, de nouvelles couches se formant sur les anciennes.

Et c'est ainsi qu'au-dessus de la première croûte résultant du refroidissement de la terre, ou *terrain primitif*, se sont étagés les *terrains primaires*, *secondaires*, *tertiaires*, *quaternaires* et *modernes.*

Plissements et ondulations

Au cours de la formation des terrains sédimentaires, de nouvelles ondulations, toujours dues, comme celles des temps primitifs, au refroidissement et à la diminution de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

volume de la masse centrale de la terre, se sont produites, et notre sol angevin en a subi le contre-coup. La coupe géologique des environs d'Angers établie par H. Hermite et revue après de nouvelles études par M. l'abbé Rondeau, l'indique nettement. On y voit que des roches sédimentaires qui, d'abord à l'état boueux, ont été naturellement déposées suivant des plans horizontaux, puis consolidées, durcies, se sont soulevées plus tard, sont remontées des profondeurs de la terre et sont arrivées jusqu'à la surface du sol en se plissant, en formant des ondulations. Et ceci est très net, en particulier pour cette bande puissante, dite du *Grès armoricain*, qui occupe l'un des étages inférieurs des terrains sédimentaires, la base de l'Ordovicien ou Silurien moyen, et pour ces couches puissantes de *Schistes*, qui primitivement superposées au grès, ont subi les mêmes plissements et alternent aujourd'hui avec lui. En bien des points les parties surélevées, collines ou montagnes, ont été dégradées, rongées jusqu'à leur niveau actuel par les pluies et les autres agents atmosphériques, et se montrent maintenant à la surface du sol sous la forme de bandes oudemasses qui alternent entre elles, comme nous l'avons vu plus haut.

Époque de ces plissements

Si maintenant vous me demandez à quelle date ces plissements de notre sol angevin se sont produits, je ne pourrai pas vous répondre en nombre d'années, mais je vous en dirai l'époque relativement aux terrains qui constituent la croûte terrestre.

Ce grand phénomène s'est produit à la limite qui marque le passage des terrains primaires aux terrains secondaires, alors que les premiers étaient formés et que les seconds allaient commencer à l'être, puisque les premiers ont participé à ce mouvement et que ce mouvement n'a pas modifié l'horizontalité des seconds.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est l'époque où la terre était riche d'une végétation comme elle n'en a pas connu depuis, alors que les Fougères, les Prêles et les Lycopodes, qui aujourd'hui ne dépassent pas quelques décimètres de haut, atteignaient 15 à 20 mètres d'élévation. C'est la période *carbonifère*.

A ce moment donc il s'est produit un formidable plissement, une vague de montagnes, qui partant des monts Altaï dans l'Asie centrale, a soulevé les Karpathes, les Sudètes, l'Erzgebirge, le Harz, le Thuringerwald, le Plateau central de la France et abouti à la Bretagne. On l'appelle le *plissement hercynien*, du nom donné à une région de l'ancienne Germanie qui en a été traversée et soulevée.

Ce puissant soulèvement a eu comme contre-coup un affaissement en vertu duquel les immenses forêts de la période carbonifère ont été effondrées et les dépôts de charbon enfouis dans le sol, « mis en cave », suivant la pittoresque expression de M. de Lapparent.

C'est de cette époque que datent les bassins charbonniers anglais, franco-belges, westphaliens, du Plateau central et de l'Anjou.

Ce plissement hercynien ne s'est pas fait d'un seul coup, en une seule fois; il n'est pas simple, mais comporte une série de plis que nous pouvons suivre en Anjou.

Si, en effet, nous partons des limites occidentales de la Bretagne, nous relevons l'existence de plis au nombre de huit formés par le Grès armoricain, qui vont en divergeant légèrement comme un éventail ouvert, dont le point d'articulation, le talon, serait à Ouessant et les lames se dirigeraient vers notre région, la plus extrême Nord aboutissant au Cotentin et la plus extrême sud à la Vendée, au plateau de Gâtine, les autres s'échelonnant entre elles.

Ces plis, arrivés à la hauteur d'Angers, s'enfoncent sous les terrains secondaires du Baugeois et du Saumurois et disparaissent. Or, ce sont ces plis et les bandes adjacentes, qui renferment les matières dont j'ai à vous entretenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a beaucoup de choses à y rencontrer : pierres à bâtir, marbres, pyrites, mispickel, étain, plomb, cuivre, grenats, tungstène, peut-être des matières radio-actives; mais les principales et les seules que je veuille retenir, sont la *houille*, l'*ardoise*, le *fer*, l'*or*.

I. — LA HOUILLE

Elle est répartie dans trois des plis signalés plus haut, l'un au Nord, l'autre au Sud; mais un seul intéresse notre département. Il part de la pointe du Raz; d'abord stérile, il devient houiller à partir de Languin, dans la Loire-Inférieure, et arrive en Maine-et-Loire entre Ancenis et Ingrandes, suit à peu près le cours de la Loire, qu'il traverse obliquement, puis la vallée du Layon et aboutit à Doué-la-Fontaine, soit environ une longueur de 100 kilomètres. Il y a de sérieuses présomptions pour qu'il ne s'arrête pas là; une étude des terrains entre Doué et Montreuil donne fortement à penser qu'il y a un important bassin houiller à exploiter dans cette région. Très étroit de Doué à Saint-Aubin-de-Luigné, le filon houiller s'élargit ensuite jusqu'à atteindre 2 kilomètres.

Nos dépôts de houille ne sont pas d'une importance énorme, mais, quand même intéressants pour une région où le combustible n'est pas bon marché. Ce sont des dépôts discontinus, échelonnés, fragmentés, en chapelet, fortement comprimés par le soulèvement hercynien, qui les a transformés en des sortes de piliers ou lentilles à direction verticale. Parfois le dépôt est régulier et continu, jusqu'à une profondeur de 600 mètres, comme au puits Goismard, dans la région de Chalonnes; d'autres fois il est très tourmenté, comme dans le puits des Bourgognes, qui en est cependant très voisin.

Généralement, la houille obtenue est maigre, anthraciteuse, à courte flamme : région du Nord; parfois elle est plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grasse, à flamme longue, et bonne pour la forge : région du Sud.

L'exploitation de ces houillères remonte à une haute antiquité; celle du Layon était déjà active au XVIIIe siècle, mais ne se faisait qu'au moyen de procédés assez primitifs.

Les principales concessions, qui couvrent environ 5.000 hectares, sont celles de Montjean, Saint-Germain-des-Prés, le Désert, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Lambert-du-Lattay, Doué-la-Fontaine. Les unes ont accès sur la rive droite, les autres sur la rive gauche de la Loire. Une nouvelle concession a été récemment accordée. Son exploitation, désignée sous le nom de Puits Bigeard, est située à la Villette, entre Saint-Germain-des-Prés et Saint-Georges; elle pousse hardiment ses travaux sous la Loire. Souhaitons, pour le bien général, qu'elle rencontre un riche filon.

Au total, l'extraction de l'ensemble des houillères de l'Anjou n'a pas dépassé, au cours du XIXe siècle, trois millions de tonnes de charbon marchand.

Si l'exploitation n'a pas été jusqu'ici aussi active qu'elle aurait pu l'être, il est à croire qu'elle va s'intensifier; et surtout elle sera poussée au maximum quand avec la houille on exploitera le fer.

II. — L'ARDOISE

Je n'insisterai pas longuement sur les dépôts ardoisiers. C'est là une richesse trop connue du sous-sol angevin.

Ils sont à un niveau géologique inférieur à la houille, immédiatement au-dessus du grès armoricain. Mais on en trouve aussi dans l'étage supérieur du Silurien ou Gothlandien.

Les ardoises ont pour origine des argiles déposées, au cours des siècles, suivant des plans horizontaux. Plus tard, solidifiées, elles se sont trouvées fortement comprimées latéralement par le grand soulèvement hercynien,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se sont transformées en schistes ardoisiers, c'est-à-dire qu'elles sont devenues fissiles, autrement dit susceptibles d'être fendues, et cette fissilité est perpendiculaire à leur plan de dépôt. Elles forment comme les feuillets d'un livre dont la tranche serait en haut et que le couteau de l'ouvrier perreyeur sait habilement séparer en fines lames.

Les ardoisières d'Angers sont les premières du monde entier à avoir été exploitées. Dès le XIIe siècle on travaillait déjà à leur extraction.

Notre schiste ardoisier couvre une vaste surface qui, commençant à Trélazé, s'étend jusqu'à Combrée (pour ne parler que de notre département), en passant par Saint-Barthélemy, Avrillé, la Pouèze, Noyant-la-Gravoyère. Des bassins secondaires se rattachent à cette bande principale; telle est celle de l'étang Saint-Nicolas, exploitée pour faire des pieux ou échalas naturels. Dans les environs de Segré il faut signaler les carrières de la Forêt et de Misengrain.

L'exploitation du schiste ardoisier aux environs d'Angers atteint une puissance ou épaisseur de 800 mètres, partagée en quatre couches ou *veines* principales, et en profondeur jusqu'à 200 mètres environ. Cette industrie, qui fait vivre 5 à 6.000 ouvriers, est en plein rapport et produisait annuellement, aux prix d'avant guerre, 12 à 15 millions de francs.

III. — LE FER

Existence et nature des dépôts

Notre région est riche en fer, immensément riche; mais les dépôts qu'elle possède n'ont pas été jusqu'ici estimés à leur véritable valeur. Reconnus depuis bien longtemps cependant, exploités çà et là au cours des siècles, avec des moyens précaires, dont les vestiges jalonnent les affleu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rements, ils méritent d'attirer l'attention des grands métallurgistes.

Géologiquement, inférieurs aux schistes ardoisiers, ils sont logés dans le *Grès armoricain*, qui leur sert de gangue. Ils occupent donc la partie inférieure de l'Ordovicien, immédiatement au-dessus du Cambrien ou Silurien inférieur, base des terrains sédimentaires. Leur origine remonte ainsi aux premiers dépôts de la croûte terrestre.

Quand par suite du puissant mouvement hercynien la croûte de la terre a craqué, s'est soulevée et effondrée, des matières brûlantes venues des grandes profondeurs ont sans doute été injectées dans les fissures; des émanations métalliques, des vapeurs sont montées dans les fentes; des eaux fortement minéralisées y ont circulé; ou bien le fer s'est déposé sous forme d'alluvions aux dépens des éléments ferrugineux des premières montagnes dégradées par le temps, comme ce fut le cas bien plus tard pour les terrains oolithiques ferrifères de la Lorraine. Sous ces différentes actions le fer s'est montré dans notre sous-sol probablement d'abord sous la forme de carbonate ou sidérose, puis s'étant oxydé et hydraté, au moins par place, il est devenu de l'hématite rouge ou de la limonite brune; des phénomènes métamorphiques, tels que le développement d'une énorme chaleur, due à des soulèvements et des pressions latérales, l'ont transformé, au moins par places, en fer magnétique. Toutes ces modifications subies au cours des siècles par le minerai de fer peuvent s'observer facilement dans la « mine du Pavillon », à Angers.

A leur partie superficielle les couches de minerais, sous l'action des agents atmosphériques se modifient, s'altèrent, se présentent sous forme d'oxyde de fer hydraté ou *limonite* et sont exploitées sous le nom de *minières*.

Elles donnent souvent naissance à des sources ferrugineuses, nombreuses à Angers : telles sont celles du Jardin des Plantes, de la Fontaine Pied-Boulet, de la place du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ralliement, dont le cours a été détourné, de la place de la Laiterie, du boulevard Descazeaux, des bords de l'étang Saint-Nicolas.

Importance des dépots

Essayons maintenant de nous faire une juste idée de l'*importance* des minerais de fer de l'Anjou.

Le grès armoricain, c'est-à-dire les couches à minerai, forme à la surface de notre département sept grandes bandes à peu près parallèles, d'un développement total de 500 kilomètres. Les principales sont, du Sud au Nord :

1° *Le pli de Freigné*, qui ne comporte pas de concessions, bien qu'on y ait vu du fer sur son parcours, mais en dehors du département;

2° *La bande de Brain-sur-l'Authion*, Saint-Barthélemy, le Pavillon, qui commence à l'Est d'Angers et se poursuit jusque dans le Finistère.

3° *Le pli de Segré*, qui suit la direction de Châteaubriant, avec les concessions du Bois, des Aulnaies, de l'Ombrée.

4° Plus au nord, *les concessions de Champigné* et de la Jaille-Yvon;

5° *Le banc de la Ferrière*, nom bien caractéristique.

Assurément, sur toute cette étendue de 500 kilomètres de grès armoricain, le fer n'est pas en couches continues; on l'a cependant observé sur 150 kilomètres et le Service des Mines signale fréquemment de nouveaux affleurements.

Le minerai constitue quatre lits principaux superposés, que le Service des Mines désigne par les lettres A, B, C, D, dont l'épaisseur variable va de 1 à 2 mètres, jusqu'à 5 et 6 mètres. Des bancs stériles, dont la puissance totale atteint de 40 à 100 mètres, les séparent l'un de l'autre. Au total, nous arrivons à une douzaine de mètres d'épaisseur de minerai. Mais il est sage de supposer qu'il existe des lacunes, des vides, des parties stériles, inexploitables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour éviter toute accusation d'optimisme et nous tenir plutôt au-dessous de la réalité, réduisons de 2/3 cette estimation; nous arrivons encore à une puissance totale de 4 mètres.

Or, étant donné que le minerai a une densité voisine de 4, nous arriverions ainsi en moyenne par mètre courant à 15 à 16 tonnes de minerai, soit 15 à 16.000 kilos.

Mais, dira-t-on, est-il certain que le minerai qu'on voit affleurer à la surface du sol se continue dans ses profondeurs?

Nous sommes fondés à le croire, puisque les bandes onduleuses du grès armoricain, qui sont remontées des grandes profondeurs jusqu'à la surface du sol et dont les affleurements se montrent séparés parfois par des dizaines de kilomètres, montrent quand même une grande uniformité de composition. On peut donc conclure que sauf accidents locaux, le fer imprègne cette étendue immense du grès armoricain.

Ces données sur la longueur, l'épaisseur, la profondeur du minerai nous permettent d'apprécier maintenant l'importance totale de ces dépôts de fer.

En 1911 les *Annales des Mines* ont publié un travail demandé par la Direction des Mines à M. Bellanger, ingénieur en chef à Angers. Les conclusions de ce travail sont que l'importance du minerai de fer de l'Anjou renfermé dans le grès armoricain ne peut être évaluée à moins d'un milliard de tonnes. Vous entendez bien, je dis un milliard de tonnes !

Je crois même savoir que, si M. Bellanger avait osé aller jusqu'au bout de sa pensée, le chiffre de un milliard de tonnes aurait été largement dépassé.

Contentons-nous-en, il est déjà assez beau.

Depuis, un autre savant éminent, M. Cayeux, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, a publié dans le *Bulletin de la Société française de Minéralogie* une étude sur le même sujet. L'évaluation de M. Cayeux s'élève à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

970 millions de tonnes, chiffre presque identique au précédent.

Qualité et composition du minerai

Voilà pour la masse. Quelle est maintenant la qualité? Notre minerai de fer est très riche, beaucoup plus riche que celui du bassin normand, sur lequel les Allemands ont tenté de mettre la main et dont on a tant parlé dans les temps qui ont précédé la guerre; beaucoup plus riche même que celui de la Lorraine.

En effet, les analyses accusent de 46 à 55 %, soit en moyenne 50 % de fer, tandis que celui de Briey n'en renferme que de 35 à 38 %, soit 37 % en moyenne.

Seulement, celui-ci est d'une exploitation plus facile, pour deux motifs : 1° il constitue dans le Jurassique un vrai gâteau, dans lequel il n'y a qu'à couper, tandis que nos dépôts ont moins de continuité, sont fragmentés, tourmentés; 2° il ne renferme que peu de silice, tandis que le nôtre en contient une assez forte proportion, circonstance défavorable à la métallurgie du fer, qu'elle complique. Toutefois, sur 131 analyses d'échantillons prélevés en différents points des 150 kilomètres d'affleurement reconnus, 48 échantillons ont accusé moins de 10 % de silice, 9 échantillons moins de 5 %, avec une teneur en fer, voisine de 60 %. Et, particularité heureuse, on a constaté qu'à mesure que l'on descend dans les profondeurs du sol, la silice diminue.

Concluons : c'est en somme un bon minerai, abondant et riche. Et, si l'on suppose une exploitation qui descende à 500 mètres, l'estimation d'un milliard de tonnes est sûrement des plus modérées. Or, rien n'empêche que l'opération se poursuive jusqu'à 1.000 mètres de profondeur !

Vous le voyez, nous possédons une prodigieuse accumulation de fer, plus que la Lorraine tout entière; mais bien peu de personnes s'en doutent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Concessions minières

Jusqu'ici les concessions accordées en Maine-et-Loire pour l'exploitation des mines de fer sont peu nombreuses et d'envergure modeste. On en compte neuf, seulement, pour une superficie totale de 11.000 hectares. Mais il y a actuellement plus de 20 demandes.

L'une des plus actives est située dans la région de Segré.

L'exploitation porte sur un synclinal ou dépression en V dont les deux versants, d'une puissance de 2 m. 25 à 2 m. 40 sont séparés par un travers-banc de 1 kilomètre, soit une épaisseur totale d'environ 5 mètres.

Le puits du Bois y atteint 220 mètres de profondeur, à l'ouest de Segré, et donne par an, 300.000 tonnes de minerai, dont 50 % de fer.

Et maintenant que peut-on présager de l'avenir?

Avenir de l'exploitation

Messieurs, dans soixante, ou quatre-vingts ans, le bassin de fer de la Lorraine sera épuisé ou bien près de l'être.

A cette époque, l'Anjou sera devenu le grand centre d'exploitation de fer de la France.

Je vois donc, dans un avenir peu éloigné, toute la partie occidentale de notre département (pour limiter nos prévisions à notre région) devenue un centre minier de premier ordre;

Le fer sortir de tous côtés des entrailles de la terre;

Cinquante hauts fourneaux s'édifier sur notre sol et la fonte couler de toutes parts;

Dix usines s'installer pour travailler ces masses de fer;

Des chemins de fer se créer pour les transporter.

Je vois le minerai, extrait en plus grande quantité que ne le demandent les besoins nationaux, s'exporter dans tous les pays voisins : en Allemagne, qui en aura toujours besoin, en Espagne, où les mines de Bilbao sont presque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

épuisées, en Angleterre, et jusqu'en Amérique, dont les bateaux s'en chargeront comme lest, et même s'échanger avec les carbonates de fer de la Lorraine, moins siliceux, mais plus pauvres en métal. Et, tandis que de 1906 à 1914 nous avons importé 149 millions de tonnes de minerai, alors que nous n'en avons exporté que 35 millions et demi, c'est l'inverse qui se produira. — Oui, n'en doutons pas, qu'on le désire ou qu'on le redoute au nom de la poésie agricole, l'Anjou est appelé à devenir forcément un grand centre minier !

IV. — L'OR

Le sol de l'Anjou recèle aussi dans ses profondeurs le métal le plus précieux, l'or.

M. Bellanger, ingénieur en chef des Mines à Angers, dans une Note publiée en 1911, signale un filon de quartz aurifère parallèle aux plis du grès armoricain et qu'il a pu suivre sur une longueur d'une quarantaine de kilomètres, de la Pouèze à Moisdon, dans la Loire-Inférieure, en passant par Angrie. Des traces d'exploitation très ancienne remontant probablement aux Gaulois, avant la conquête romaine, jalonnent ce filon sur une longueur d'une trentaine de kilomètres.

D'autres affleurements de quartz aurifère, jadis exploités superficiellement, se voient dans les environs de Cholet.

Mais de tous le plus important jusqu'ici est celui de la Bellière, près de Montrevault, dans le pays des Mauges.

De nombreux indices de travaux anciens avaient depuis longtemps attiré l'attention des gens du pays.

En juin 1905, la concession fut accordée; une usine fort bien outillée y fut montée et l'exploitation commença.

Les filons de quartz aurifère dirigés de l'est à l'ouest ont une épaisseur de 1 à 10 mètres. Ils sont riches en mispickel (sulfo-arséniure de fer), véhicule habituel de l'or.

Je n'entrerai pas dans le détail des opérations qui per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mettent la récupération de l'or. Je me contenterai de dire que l'on trouve, suivant les veines, depuis 10 grammes jusqu'à 150 grammes d'or, en moyenne 20 grammes à la tonne, soit par 1.000 kilos de minerai; et que la production de l'or, qui était de 212 kilos en 1906, atteignit en 1910, point culminant de l'exploitation, 1.206 kilos, soit, pour une demi-douzaine d'années, une vingtaine de millions de francs.

On retire en outre de l'exploitation une certaine quantité d'argent fin et des masses énormes d'acide arsénieux. Aujourd'hui, l'augmentation de la main-d'œuvre, du charbon, de l'électricité, rendant l'exploitation bien plus difficile, l'usine a cessé de fonctionner. Mais j'ajouterai que des recherches sont poussées du côté sud de l'exploitation en vue de découvrir de nouveaux filons. Peut-être donneront-elles des résultats intéressants et l'industrie aurifère reprendra alors en Anjou.

***

En tout cas, l'exploitation de l'or, quel que soit son intérêt dans notre département, ne paraît pas devoir, pour son importance, être mise en parallèle avec celle des minerais de fer. Consolons-nous-en. Sans doute l'or est un puissant levier dans les transactions humaines; avec l'or on est maître du monde; avec l'or on achète tout... parfois même les consciences.

Mais le fer est un noble métal aussi, générateur des civilisations. C'est avec le fer que l'homme fabrique les charrues qui lui assurent son pain quotidien; c'est avec le fer qu'il forge l'épée qui lui permet de défendre sa patrie et sa liberté. Et, comme nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, prenons nos précautions et tenons-nous prêts. Messieurs, faisons du fer, du fer, du fer !

Dr P. MAISONNEUVE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

René VALETTE

Directeur de « *La Revue du Bas-Poitou* »

Dessin d'André Astoul.
Gravure sur bois de Louis Charbonneau-Lassay.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Figures de l'Ouest

René Vallette

C'est à leur foyer natal, dans l'expansion familière de leur naturel que se laissent plus aisément approfondir les hommes. J'ai connu René Vallette dans son pays, à Fontenay-le-Comte.

Plusieurs fois, en 1897 et 1898, je l'avais rencontré dans les circonstances plus ou moins banales où l'imprimeur d'un journal républicain peut frayer avec un écrivain légitimiste, mais nos relations datent des premiers jours de 1899; elles naquirent, si je puis dire, dans la curieuse petite maison qu'habitait le philosophe Bonnin de Fraysseix sur les remparts du vieux Fontenay. J'avais porté les épreuves des *Fleurs de Deuil*, le recueil posthume des poésies si émouvantes de Mme Claire Normand, à M. Bonnin qui devait en écrire la préface, et, tandis que Me Henri Normand — depuis lors le président Normand — discutait de l'édition avec le préfacier et avec M. René Vallette, je songeais là, tout abasourdi de la montée, devant les bosquets entrecoupés de profondes poternes, et je découvrais la fine pointe du clocher qui avait l'air de se hausser pour épier ce que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complotait dans cette place de guerre depuis longtemps pacifiée, ce conciliabule de quatre hommes si différents d'opinion.

La délibération passa du ton de la causette aux estocades du débat; et, croyant ma bonne volonté mise en cause, avec mon imprimerie récemment fondée, insuffisante encore,

— On fait ce qu'on peut, défendis-je timidement.

— On fait ce qu'on veut, affirma quelqu'un d'autre avec vivacité.

Alors René Vallette, redressant la taille, les mains se balançant comme les deux plateaux de la balance :

— On fait ce qu'on doit, rectifia-t-il gravement et comme en rendant la justice.

C'est sous la protection de ces paroles justes que naquit — pour ainsi parler. — la sympathie entre René Vallette et le penseur indépendant qui le portraiture. Je le revis fréquemment par la suite; je tâchais à le revoir, ma pensée trouvait des terrains où fraterniser avec la sienne. Car René Vallette, catholique affirmé, royaliste indéfectible, attaché à ses croyances et à ses opinions, n'a pourtant rien des partis pris d'un sectaire ni des animosités d'un fanatique. Un galant homme : tel il apparaît dès le premier abord et constamment, un gentilhomme sans particule qui serait particul... ièrement un gentilhomme, noble par les idées, généreux dans les sentiments, un vrai gentilhomme de Lettres.

***

René Vallette a vu le jour le 1er mai 1854, en plein Fontenay-le-Comte, dans une belle maison « patricienne »[1] située sur l'emplacement de l'ancienne motte féodale de

[1] Le qualificatif est de M. Maurice Donnay, qui fut l'hôte de cette accueillante demeure au commencement de la guerre de 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thiverçay, dont le nom lui a maintes fois servi de pseudonyme.

Son père, Clément Vallette, d'une notable famille de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), a laissé la réputation d'un fin lettré, de haute valeur. D'abord avocat, puis notaire, président de la Société de secours mutuels, maire de la ville de Fontenay sous l'Empire, il a prononcé de nombreux discours, d'une superbe élévation de pensée, et que son fils se propose de réunir en volume.

Mme Vallette, sa mère, appartenait à une famille également distinguée, originaire de Réaumur[1], les Audé, dont l'un, Léon Audé, secrétaire général de la Préfecture sous l'Empire, fut l'un des premiers historiens de la Vendée et a laissé, parsemées dans les bulletins de la Société d'Émulation, tant de si lumineuses pages consacrées à l'histoire du Bocage. Les grands-parents maternels de René Vallette et les parents de Georges Clémenceau, à Mouilleron-en-Pareds, étaient voisins et le futur grand homme d'État allait danser dans les salons de Mme Audé.

L'un des deux frères de René Vallette, Anselme, tomba glorieusement au combat de Buzenval, le 19 janvier 1871, comme lieutenant de mobiles vendéens. L'autre, Ludovic, juge suppléant au tribunal des Sables-d'Olonne, mort également en pleine jeunesse, a gravé des eaux-fortes intéressantes (*Pont des Sardines*, à Fontenay; *Logis des Touches*, à Chavagne-les-Redoux; *Château de la Grignonnière*, au Tallud-Sainte-Gemme), et écrit des monographies (*Le Président Barnabé Brisson*, le *Général Collineau*) qui devaient faire partie d'un *Plutarque Vendéen* resté malheureusement inachevé.

Après avoir commencé ses études secondaires au collège

[1] La pittoresque bourgade qui a donné son nom au grand physicien du XVIIIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sa ville natale, René Vallette alla les terminer à Poitiers, dans l'important établissement des Jésuites. Il demeura ensuite à Poitiers pour y faire son droit. Sitôt son stage achevé, il se fit inscrire au barreau de Fontenay et fixa son domicile dans cette petite cité qui l'attachait par tant de liens de famille et tant d'amitiés de toujours, — cette *feliciorum ingeniorum fons et scaturigo* de Rabelais et de François 1er dont les armes devaient si naturellement devenir l'écusson de la *Revue du Bas-Poitou*.

Les mesquines chicanes provinciales attiraient mal une âme formée par les exemples des siens à chercher son chemin sur les hauteurs. Dès sa jeunesse, on peut dire que René Vallette avait fait deux parts de sa vie : l'une jetée dans les polémiques ardentes, le prosélytisme de parti, les batailles d'opinion qui le passionnaient à ce moment où il jetait sa gourme, qui sont devenues depuis « l'odieuse politique »; l'autre, le reposant de la lutte dans la philosophie, adonnée passionnément aussi à la continuation de l'œuvre entreprise par son oncle Audé, aux recherches historiques et à l'écriture d'art.

De la première inspiration sont provenus des articles sans nombre, fougueux et pleins d'éclairs, dans le *Publicateur* dont il a été longtemps le collaborateur régulier, dans la *Vendée* à la fondation de laquelle il a contribué, et dans le *Nouvelliste* de Bordeaux; dans la *Revue de l'Ouest*, la *Vendée Catholique*, le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Clairon*, la *Vérité française*, — j'en passe qui se sont perdus.

La seconde manière s'est consacrée par une collaboration active, depuis trente ans, à la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, au *Pays Poitevin*, à la *Revue de Bretagne*, aux *Mémoires de la Société historique et archéologique de la Vendée et du Poitou*, etc., et par la direction de la *Revue du Bas-Poitou* fondée par lui-même en 1888. Ce n'est pas tout, car cette seconde partie devrait plutôt être considérée comme la première en importance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, de Jules Robuchon, René Vallette a publié une importante série de monographies historiques et archéologiques sur Fontenay-le-Comte, Vouvent, Foussaies, les cantons de Pouzauges, de l'Hermenault, de Sainte-Hermine, des Moutiers-les-Maux-faits, de la Châtaigneraie, etc. Il est également l'auteur de quatre volumes de chroniques sur le Bas-Poitou, d'une documentation copieuse et sûre, sans compter quantité de notices, biographies et bibliographies, discours, conférences et récits sur les choses et les gens de la Vendée, disséminés un peu partout dans les périodiques.

Son savoir vaste, ordonné, minutieux, est servi, quant à l'expression, par une verve étincelante. Le littérateur double le lettré. Le document, souvent informe, découvert par son flair, nous arrive mis en relief par une plume artiste. Comme l'écrivait naguère notre ami Auguste Barrau dans le *Populaire*, de Nantes : « artiste, M. Vallette l'est supérieurement, et sa prose savante et d'une limpidité de cristal, possède un charme qui nous force à la relire. Qu'elle reconstruise le passé ou peigne un de nos paysages mélancoliques, qu'elle portraiture quelque belle figure disparue ou qu'elle nous conte une de ces légendes toutes pleines de frissons ou d'épouvante, elle nous intéresse très fortement, et nous nous prenons à l'écouter bouche bée, comme nous écoutions, aux soirs de notre enfance, les vieux contes de notre mère-grand... »

Ce n'est pas encore tout. Inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de la Vendée, René Vallette a puissamment contribué au classement de monuments anciens et curieux, comme les peintures murales (xve siècle) de l'église de la Pommeraie, l'église romane du vieux Pouzauges, le portail roman de Foussaies, les ruines du donjon de Mervent, la Tour (xve siècle) de Moricq, l'ostensoir (Renaissance) de Notre-Dame de-Riez, la cloche (xve siècle) de Châteauneuf, et beaucoup d'autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On en pourrait citer des colonnes entières et je renonce à énumérer autre chose que les têtes de chapitre principales de cette œuvre, qui est toute à louer, œuvre de chercheur comme œuvre d'écrivain, glosant par une trouvaille d'expression exacte chaque trouvaille de trésor artistique ou documentaire.

Fait officier d'Académie en Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes de 1895, René Vallette fut, quelque temps après, nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour la Section historique. Mais voilà où la première part de sa vie réagit sur la seconde : la République enleva, par la suite, à l'adversaire politique les fonctions honorifiques que l'archéologue remplissait avec une si parfaite compétence. On doit à la vérité d'ajouter que, la tâche confiée par la destinée, René Vallette ne la continua ni avec moins d'ardeur ni avec moins d'esprit.

***

Cependant, reconnaissons-le, parmi tous les travaux qui assurent à René Vallette une enviable renommée, c'est encore la revue, sa *Revue du Bas-Poitou*, qui occupe la place en vue. On peut dire que, dans nos départements de l'Ouest et même dans tout le monde lettré, il n'est pas un érudit qui ne la connaisse, qui ne la consulte ; car, en même temps que le reliquaire des gloires vendéennes, elle est la plus riche collection de matériaux qui ait été réunie sur la Vendée et le Bas-Poitou ; elle fait revivre les illustrations du passé en y associant les illustrations du présent.

Créée en 1888, la *Revue du Bas-Poitou*, reçut, dès sa naissance, les adhésions et les encouragements de l'élite intellectuelle, citons : MM. le duc de la Trémoïlle, de Barthélémy (de l'Institut), O. de Rochebrune, le peintre Lansyer, l'historien Bittard des Portes, Mgr Barbier de Montault, le R. P. de la Croix, l'abbé Bossard, Bonnin de Fraysseix,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Farcinet, Edgar Bourloten, A. Bitton, Daniel Lacombe, Jules Robuchon, etc. etc.

Beaucoup de ces ouvriers de la première heure sont tombés en route; le mouvement, néanmoins, n'a jamais manqué au vivace périodique. Aujourd'hui que le voilà dans sa trente-quatrième année, et vaillant comme aux débuts, ses gros fascicules trimestriels bourrés d'ouvrages contiennent des signatures non moins prisées : Joseph Aulneau, Baguenier-Desormaux, Auguste Barrau, l'intendant Brunetière, Louis de la Chanonie, Charbonneau-Lassay, Alphonse de Châteaubriant, Jehan de la Chesnaye, Henri Clouzot, le général marquis d'Elbée, Francis Eon, Albert Hennequin, Paul Payen de la Garanderie, J. Waitzen-Necker, etc., etc. Aucun nom ne manque à la liste. Le patron a su grouper là toutes les bonnes plumes de la région de l'Ouest. C'est que, confrère de la plus rare courtoisie et de l'éclectisme le plus pur, il ouvre les portes de la rédaction à n'importe quel bon travailleur de la Pensée de quelque côté politique qu'il lui arrive, et le geste, digne de son caractère généreux, n'était pas banal par les temps d'intransigeance générale que nous avons traversés.

Il faut voir de quelle affection René Vallette est, en retour, entouré par ses collaborateurs unis en lui, qu'ils viennent du camp des chouans ou de celui des patauds. On peut pour être édifié, lire les trois charmants livrets de comptes rendus que La Chesnaye, instituteur laïque, a consacrés aux banquets qui eurent lieu à Beauregard lors des quatorzième, vingtième et vingt-cinquième anniversaires de la *Revue du Bas-Poitou* : fêtes de l'Écriture, où la fusée d esprit part avec la mousse, au champagne; fêtes aussi du cœur, car on est là en famille et la « fâcheuse politique » ne vient plus troubler l'entrain des agapes. Là comme dans les pages de chronique, Vallette, causeur charmant, maitre de maison modèle, est le *speaker* disert expliquant chacun des menus événements vendéens, citant l'an-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tériorité et l'héraldique, glorifiant à toute verve le cher pays, et il est plaisant de voir avec quelle vigilance assidue et familière il remplit ce rôle parlant aux lettrés.

On peut penser si, sous une telle direction, avec de tels encouragements, la *Revue du Bas Poitou* a contribué dans une large mesure à propager dans nos pays le culte des Belles-Lettres et celui des choses du Passé.

***

Cependant, les anniversaires finissent par représenter... des années; les repères ont beau mieux ressortir parce qu'ils sont faits d'œuvres remarquées, le terrain ne s'en couvre pas moins de jalons; à force de tirer sur le ruban de sa route, il y en aura bientôt par derrière autant qu'il y en avait tout à l'heure par devant. Comme l'affirmait proverbialement le poète des *Testaments*, « tant crie l'on Noël qu'il vient ».

La belle demeure patricienne de la place Thiverçay, longtemps laissée dans l'indivis, a dû être vendue à un nouveau riche. Malgré tout, René Vallette demeure fidèle à l'ancienne capitale du Bas-Poitou, à laquelle tant de souvenirs, mélancoliques ou joyeux, l'attachent par toutes les fibres du cœur. Il est rare, d'ailleurs, qu'un projet se crée, qu'une fête s'organise sans que ses compatriotes fassent appel à son dévouement toujours enthousiaste, à son savoir et à son patriotisme. Mais il n'est plus là que comme un passant.

Sa retraite, maintenant, c'est la vieille demeure des grands-parents Audé, ce logis de Beauregard, bâti sous le premier Empire, au bord de la route nationale qui va de Poitiers à la Roche-sur-Yon. L'habitation est sur Saint-Germain-l'Aiguiller; mais les jardins se prolongent jusqu'à Mouilleron-en-Pareds, auquel on accède par une allée couverte de charmilles séculaires qui sont comme les cloîtres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ce délicieux ermitage. Les premières maisons du bourg ont assis leur foyer à l'ombre des arbres de l'enclos.

Le site est pittoresque. Les vallons boisés qu'il domine lui donnent un décor de chouannerie, cinq moulins, la croix de leurs ailes immobile, veillent en paraissant faire des signaux comme ils en faisaient déjà en 1793, lorsqu'après quelques escarmouches entre Bleus et Blancs, Westermann détruisit les plus dangereux du groupe.

Sa façade tournée confortablement au soleil de midi et patinée par un siècle, enguirlandé de lierres et de glycines, tapissé intérieurement de livres et de collections, le vieux logis attire le visiteur et le retient, comme ces vieux amis campagnards qui ont toujours une nouvelle histoire à ajouter, qui trouvent encore une phrase après la dernière pour retarder notre adieu. Et René Vallette, si bien dans son cadre, maître si avenant de cette avenante maison, seconde si charmeusement le charme de Beauregard !

Aussi, que d'hôtes de marque ont passé par là, depuis le temps déjà lointain où Clémenceau dansait chez Mme Audé jusqu'aux jours encore récents où M. Alphonse de Châteaubriant, le « Château » affectionné du... châtelain de Beauregard, venait y croquer des effets de paysage pour son fameux *Monsieur des Lourdines*.

C'est là que celui en qui ce même et talentueux ami « voit debout le dernier templier » continue fidèlement sa cour à l'âme de la vieille Vendée.

> Quand la joute a meurtri *son* cœur, hospitalier
> Aux muses du Poète et au livre du Sage,
> *Il* cherche, comme Horace, une ombre d'ermitage
> Sous sa charmille douce au songe familier.

Avec un ermitage aussi captivant, il n'est pas besoin d'avoir été le diable pour se faire ermite. Et aussi la fièvre politique qui frissonnait sur l'une des parts qu'il faisait de sa jeunesse s'est apaisée dans la très douce et très haute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

philosophie qui formait l'autre partie. Des batailles et des conquêtes de sa campagne royaliste, il conserve sa mairie de Saint-Germain-l'Aiguiller qu'il administre, non comme un conquérant, mais comme un père depuis plus de trente années.

Issu de deux familles de lettrés, René Vallette est l'illustration même de leur union. Sur la route du passé, évoquée tout à l'heure,il peut se retourner sans crainte : il est resté droit comme elle. « On fait ce qu'on doit », il a suivi la trace des siens, il a fait ce qu'il devait. Et pour finir comme les toasts des banquets de la *Revue du Bas-Poitou*, le pataud qui est heureux de lui consacrer ces lignes souhaite amicalement que, vert et jeune comme l'a peint excellemment son compatriote Astoul et comme il est, il le fasse jusqu'à cent ans, lorsque l'autre grand vendéen de Mouilleron en aura fait venir la mode.

Henry CORMEAU.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station Météorologique Municipale d'Angers

Résumé des Observations Météorologiques faites en Janvier et Février 1921

	JANVIER	FÉVRIER
Hauteur barométrique moyenne (1)	758,mm7	759mm,1
Hauteur barométrique minima	741,mm4 (le 1er)	743mm,2
Hauteur barométrique maxima	771,mm6 (le 17)	774mm,4
Température moyenne sous abri (1)	7°,1	6°,5
Moyenne des minima sous abri	4°,9	4°,1
Moyenne des maxima sous abri	8°,4	8°,9
Moyenne des minima et des maxima	6°,6	6°,5
Minima extrême	— 2°,4 (le 16)	— 0°,7 (le 12)
Maxima extrême	11°,6 (le 10)	14°,9 (le 23)
État hygrométrique moyen (1)	86	82
État hygrométrique minimum	60 (le 18)	61 (le 19)
État hygrométrique maximum	98 (le 16)	97 (les 15, 16, 25)
Nombre des jours de pluie	16	4
Hauteur totale de pluie pour le mois	38mm,4	9mm,7
Hauteur maxima en un jour	11mm	6mm,5

(1) Observations à 6 heures. 12 heures et 18 heures.

Le Directeur,

M. Couette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Le Régionalisme.

« Le Régionalisme, Angers chef-lieu de la région », tel est le titre d'un magistral rapport de M. Jamin-Richou, vice-président de la Chambre de Commerce d'Angers et de Maine-et-Loire. Cet important travail où l'auteur, après avoir exposé les données du problème, étudie successivement la question aux points de vue historique, géographique agricole, industriel, minéralogique, administratif, universitaire, etc., conclut que la Chambre de Commerce, en plein accord avec le Conseil général et quelle que soit la manière d'envisager la région avec 3 départements, 4 départements ou 5 départements voisins immédiats de celui de Maine-et-Loire, doit avoir pour chef-lieu Angers à cause de sa situation centrale et des avantages que cette ville présente pour être le siège de l'autorité régionale.

Ce rapport a été imprimé in-extenso dans l'*Anjou Économique* du 15 janvier.

•

Le 29 janvier, d'autre part, a eu lieu à l'Hôtel de Ville d'Angers sous la présidence de M. Bernier, maire, une réunion, à laquelle assistaient un grand nombre de personnalités marquantes de l'Anjou, dans le but d'étudier la question du Régionalisme.

Une commission a été nommée, qui a élu son bureau ainsi composé : Président : M. Bernier, maire d'Angers; — vice-présidents : MM. de la Guillonnière, président de la Commission départementale; Pottier, adjoint au maire d'Angers; Jamin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Richou, vice-président de la Chambre de Commerce d'Angers; Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole; le Dr Lepage, président du Syndicat d'initiative de l'Anjou; — trésorier : M. Planchenault, adjoint au maire d'Angers; — secrétaires : MM. de Kerviler, conseiller municipal; Le Moy, professeur d'histoire au Lycée.

Ont été constituées les sections suivantes : 1° Histoire; 2° Sciences et arts; 3° Administration et Enseignement; 4° Commerce et Industrie; 5° Agriculture et Viticulture.

***

Angers capitale aéronautique de l'Ouest.

Un intéressant article de M. P. Gasnier du Fresne, président de l'Aéro-Club de l'Ouest, paru dans le *Petit Courrier* du 21 janvier, indique les droits que possède Angers à devenir un *centre* d'aviation. « Un accord, dit-il, est intervenu entre le sous-secrétariat d'État de l'Aéronautique et l'Aéro-Club de l'Ouest, pour que tous les pilotes mobilisables de la Région puissent venir à Angers effectuer leur entraînement sur des avions mis gracieusement à leur disposition. »

***

Les Foires aux vins d'Anjou.

Les foires aux vins d'Angers et de Saumur ont obtenu leur succès habituel et fait apprécier une fois de plus la qualité des produits de la Viticulture dans notre département.

Celle d'Angers a été inaugurée le 8 janvier sous la présidence de M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire. Un éloquent et substantiel discours a été prononcé par M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire. MM. le Préfet et Planchenault, adjoint au maire d'Angers, ont ensuite pris la parole.

M. Astié, maire de Saumur, de son côté, a déclaré, le 29 janvier, ouverte la foire aux vins de cette ville. Elle fut inaugurée par M. Métayer, directeur des services agricoles de Maine-et-Loire, qui donna une instructive leçon sur la fertilisation de la vigne.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Œuvre Grancher (section angevine).

A l'assemblée générale qui a eu lieu le 26 février, M. le Dr Boquel, président, a, dans une intéressante et documentée allocution, rappelé le but de l'œuvre, rendu compte de l'installation du centre d'élevage de Chambellay pour les enfants délicats et remercié tous les concours. L'Œuvre compte actuellement 22 pupilles répartis dans différentes communes.

***

Les monuments du souvenir.

A la Mairie d'Angers a eu lieu, le 26 janvier, la réunion des membres du Comité du Monument aux Angevins morts pour la patrie pendant la guerre de 1914-1918. Cette réunion était présidée par M. Planchenault, adjoint au maire, qui a entretenu l'assistance des démarches faites auprès du sculpteur Desbois, chargé de l'exécution du monument. Une discussion s'est engagée au sujet de l'emplacement qu'il devra occuper. Par 15 voix contre 6, avec cette réserve que l'on fera exécuter une maquette de façon qu'on puisse se rendre compte de l'effet produit, l'extrémité du jardin du Mail, à l'entrée de l'avenue Jeanne-dArc, désignée par M. Desbois et ses collègues est adoptée.

Le 19 janvier, à l'Externat Saint-Maurille, eut lieu la bénédiction du monument élevé dans la chapelle à la mémoire des anciens élèves morts au champ d'honneur.

Ce monument consiste en des plaques de marbre où sont gravés en lettres d'or les noms des morts, avec des encadrements et un fronton en pierre blanche sculptée. Il est inspiré de ces paroles de la Bible qui y sont inscrites : « Comment sont-ils tombés ces vaillants, aimables et beaux, eux qui étaient plus rapides que les aigles, plus forts que les lions? » A quoi, au fronton, deux soldats, un jeune et un vieux, répondent en fixant la croix qui se dresse entre eux : « Nous ressusciterons. »

Ce monument est l'œuvre de M. Ruault, architecte angevin; M. Morice, statuaire en a modelé les figures et M. Voisine, sculpteur a été chargé de l'exécution de l'ensemble du monument.

M. le chanoine Pinier, supérieur de l'Externat Saint-Maurille,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lut au début de la cérémonie les noms des 117 élèves morts pour la France. Puis, après la messe solennelle des morts, chantée par Monseigneur l'Évêque, assisté au trône pontifical par Mgr Thibault, vicaire général, et M. le chanoine Crosnier, directeur de l'Enseignement libre, M. le chanoine Brossard, curé de Saint-Jacques et ancien aumônier de l'Externat Saint-Maurille, avec toute son éloquence et tout son cœur, rendit un suprême hommage à ces martyrs de la Patrie, ses anciens élèves.

A l'absoute donnée par Monseigneur l'Évêque, les coins du drap étaient tenus par M. le général Rondeau, M. le colonel de Boisanger, représentant le général Ferradini, M. Maurice Neveu, président du Conseil d'administration de la Société civile, et M. le Dr Cocard, président de l'Association des Anciens Élèves.

La bénédiction du monument par Monseigneur l'Évêque termina cette émouvante cérémonie.

Pendant les mois de janvier et février des monuments aux morts de la guerre ont été élevés et inaugurés solennellement à La Daguenière, Saint-Sylvain, Bocé, Étriché, Rablay, Cherré, Chalonnes-sur-Loire, Grugé-l'Hôpital, La Ménitré.

***

Les manifestations musicales et lyriques.

15 *janvier.* — Les membres du Patronage de la Madeleine, à Angers, ont joué *La Passion de Notre-Seigneur*, drame mystère en 3 parties, 20 tableaux, de notre compatriote Mgr E. Jouin, curé de Saint-Augustin de Paris, qui assistait à la représentation et complimenta très spirituellement les machinistes, costumières, musiciens de l'orchestre, choristes, organisateurs et acteurs.

19, 20 *et* 22 *janvier.* — Séances artistiques de charité dans la salle du Quinconce. A signaler surtout la grâce et la poésie des tableaux vivants qu'avait imaginés M. de la Villebiot en s'inspirant de la *Cendrillon* du conte de Perrault.

23 *janvier.* — Concert spirituel à la Cathédrale d'Angers sous la présidence de Mgr Rumeau, organisé au profit de la Maîtrise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Marcel Dupré, grand prix de Rome, organiste à Notre-Dame de Paris, avait bien voulu honorer cette fête de sa présence et son récital d'orgue a remporté un grand succès. Des éloges sont aussi dus à la Maîtrise, aux chœurs du Grand Séminaire et aux trompettes de Mongazon.

30 *janvier.* — L'Association des Étudiants bretons de l'Université catholique dite la « Nation de Bretagne » a donné une séance récréative très réussie au Patronage de la Madeleine. On y applaudit la joyeuse saynète *L'affaire Rasant-Papou* et *le Combat des Trente.*

12 *février.* — Dans les salons Vallage, rue de Brissac, concert où se firent entendre Mme Paule Bernard-Vrac, pianiste, MM. Bilewski, violoniste, et G. Mauguières, chanteur. M. Bilewski, professeur suppléant au Conservatoire de Paris, est un de nos compatriotes; il a fait montre d'une technique et d'une virtuosité remarquables dans des œuvres de Mozart, Fauré, Saint-Saëns; son succès a été considérable. Mme Paule Bernard-Vrac accompagna M. Bilewski et se distingua dans des pièces de Chopin, Gabriel Dupont et Liszt où elle témoigna de très belles qualités. Quant à M. Mauguières, de l'Opéra-Comique, excellemment accompagné par Mlle Renée Saché, fille du savant archiviste de Maine-et-Loire, il obtint, ainsi que son accompagnatrice, un vif succès dans des œuvres de Brahms et Fauré.

20 *février.* — A la cathédrale, audition musicale de la Maîtrise et des chœurs du Grand Séminaire au profit des écoles chrétiennes de la paroisse, sous la présidence de Mgr Rumeau. Comme toujours il y avait foule et tout fut parfait.

21 *février.* — Au Cirque-Théâtre d'Angers, conférence concert organisée par l'Association des anciens Élèves de l'École Chevrollier. A côté de M. Durand, président de l'Association, avaient pris place MM. le préfet Borromée, le maire Bernier, le général Rondeau, Gilles, inspecteur général, Sarthou, inspecteur d'académie, Brassart, directeur de l'École des Arts et Métiers, Peyret, directeur de l'École supérieure, etc. M. Avril. député des Côtes-du-Nord donna la conférence. Il avait pris pour sujet « L'âme française dans la poésie contemporaine » et s'attacha à chanter les louanges des poètes qui ont parlé de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaillance du soldat français ; il cita tour à tour Victor Hugo, Sully-Prudhomme, Déroulède, notre compatriote Marc Leclerc, etc.

***

Au Syndicat d'initiative de l'Anjou.

Le 24 janvier eut lieu au siège social 71, rue Plantagenet, sous la présidence de M. le Dr Lepage, l'Assemblée générale annuelle du Syndicat d'initiative de l'Anjou. Tout est à lire dans le compte rendu qu'a donné de cette séance le *Pays d'Anjou*, organe du Syndicat, dans son numéro de janvier-février-mars. L'Œuvre du Syndicat, les services qu'il a rendus, ses projets pour l'avenir sont tellement considérables qu'il serait impossible de les résumer en quelques lignes. Amis lecteurs, lisez le *Pays d'Anjou*, où vous trouverez un remarquable rapport de M. Gaston Bonhomme, secrétaire général et avocat de talent, et, pour recevoir ce journal et assister aux intéressantes promenades conférences du syndicat faites-vous inscrire sur la liste de ses membres.

A signaler dans ce fascicule du *Pays d'Anjou* la liste des monuments mégalithiques du département de Maine-et-Loire dressée par M. O. Desmazières, l'érudit correspondant angevin de la Commission des Monuments historiques (section des monuments mégalithiques).

***

Chez les Mutualistes.

Le 30 janvier les Mutualistes ont fêté dans la salle Montaigne M. Girard, le dévoué président du XIIe Congrès et lui ont remis les insignes de la légion d'honneur qu'un décret présidentiel lui avait conférée à la veille de la clôture du Congrès. Étaient là M. le préfet Borromée, M. le sénateur Bodinier, M. Bernier, maire d'Angers et beaucoup de notabilités.

Prirent successivement la parole MM. Nail, le Préfet, Busson, Rameau, le Maire et enfin M. Girard, tout confus de cette démonstration de sympathie.

Une partie de concert très réussie termina cette fête intime et charmante où tous les cœurs battaient à l'unisson.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Littérature, sciences et arts.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts vient d'éditer un important travail de notre savant collaborateur M. le chanoine Urseau : *Un évêque du* XIIIe *siècle. Comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers* (*octobre* 1284-*mai* 1290). Cette publication forme le sixième volume des documents sur l'Anjou imprimés par cette société, dont le président est M. le sénateur Bodinier.

Rendant compte de ce travail, M. Léon Philouze, l'érudit rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire*, s'exprime en ces termes :

M. le chanoine Ch. Urseau, le très distingué et très érudit conservateur des antiquités et objets d'art en Maine-et-Loire, après son très bel ouvrage sur la peinture murale en Anjou, publie des renseignements des plus intéressants et d'une haute valeur documentaire remontant à une époque très lointaine et bien peu connue, car il s'agit des comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers au XIIIe siècle, d'octobre 1284 à mai 1290. Nous ignorons à peu près tout de la vie privée des évêques au moyen-âge, de leurs revenus, de la façon dont ils les employaient.

M. le chanoine Urseau a eu la bonne fortune de découvrir, la science et la patience voulue pour déchiffrer un manuscrit inédit infiniment précieux, qu'il publie intégralement sous le titre de *Comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers.*

Dans l'introduction, M. le chanoine Urseau, avec sa clarté et sa précision habituelles, nous donne des détails sur la comptabilité de l'évêché, dont les comptes particuliers étaient inscrits sur « un rôle » ou rouleau de peaux de parchemin assemblées à la suite les unes des autres par une couture de fil blanc. Le rouleau, conservé aux archives de l'évêché jusqu'à la Révolution, fut acheté successivement, au siècle dernier, par un collectionneur angevin, M. Toussaint Grille, par le chanoine Joubert, custode de la cathédrale, qui en fit don au musée diocésain fondé par Mgr Angebault.

La comptabilité de l'évêché d'Angers était très simple et accusait parfois dans ses totaux et balances des écarts en général peu considérables. Cette comptabilité du reste était difficile à établir en raison de la nature des monnaies.

M. le chanoine Urseau énumère les revenus du domaine de l'évêché, les droits de sceau, de coutume et de cens, les redevances synodales et autres ressources.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il indique ensuite les dépenses qui nous font pénétrer davantage dans l'intimité du vieil évêque, de sa famille et du personnel important dont le total des gages était assez considérable. L'évêque avait à payer en outre la dîme au duc d'Anjou roi de Sicile et le cens à divers seigneurs vour des terres de l'évêché.

M. le chanoine Urseau relate jusqu'au prix des vêtements des officiers et serviteurs et des vêtements personnels de l'évêque, qui portait d'ordinaire une robe à capuchon et un manteau de laine rougeâtre. Dans sa vieillesse seulement il usa de pelleteries. Les rochets qu'il portait à l'église seulement étaient, ainsi que ses bas, de fine toile de Reims.

Le registre nous donne le montant des autres dépenses, des missions, des messages et des aumônes distribuées largement par l'évêque.

En 1289 Mgr Gellent achetait une dernière feuille de parchemin pour écrire son testament le 24 novembre. Il mourait deux ans après, en 1291. Mais, grâce à M. le chanoine Urseau, il ne meurt pas tout entier, car, dans ces précieux feuillets, nous le voyons revivre, travailler, prier et faire libéralement la charité.

Dans son assemblée du 20 janvier la société des Amis des Arts a constitué ainsi son bureau : président : M. Ferdi-Paris; — vice-président : M. Marzin; — trésorier : M. Moreau; — secrétaires : MM. Cazenave, de Penhouët; — commissaires : Mlle Mathilde Alanic, MM. Berjolle, Tranchant, Morin.

Dans le *Petit Courrier* du 19 janvier M. Marc Leclerc félicite l'Externat Saint-Maurille d'avoir confié l'exécution du monument élevé aux élèves morts pour la patrie au sculpteur angevin Léon Morice et consacre une intéressante notice au talent et aux œuvres de cet artiste de valeur.

Le *Temps*, sous la signature de M. Thiébault-Sisson rendant compte d'une exposition du Nouveau groupe à Paris, fait le plus grand éloge du peintre angevin Lebasque et des œuvres qu'il y avait apportées.

Aux Galeries Lasneret, M. Marzin, vice-président de la Société des Amis des Arts, a, dans le courant de février exposé de très intéressantes marines. M. Recouvreur, dont la compétence est bien connue, en a fait l'éloge dans l'*Ouest*.

Dans le *Correspondant* du 10 février, notre distingué compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

triote M. Maurice Brillant a publié un article d'une érudition sûre et d'un art raffiné sur Pierre Biardeau et la statuaire angevin en terre cuite au XVIIe siècle.

Relevons au salon des Indépendants parmi les exposants angevins les noms de Mlle Gertrude Bricard et de M. Xavier Bricard qui exposent des toiles très remarquées. Mentionnons entre autres : les « Poupées » de Mlle Bricard et « l'Enfant endormie », de M. Xavier Bricard. Notons encore l'« Entrée du ravin de Worsonville » et la « Falaise », un « portrait d'enfant » et un pastel de « pêches », de M. H.-J. Kermeur d'Angers.

Au cours des démolitions que l'on effectue actuellement dans l'ancienne rue Tuliballe, près de la montée Saint-Maurice (lisons-nous dans le *Petit Courrier* du 4 février sous la signature D. qui cache un auteur bien connu ici), on a découvert une partie importante de l'ancien four banal.

On sait que les particuliers, dans toute l'étendue d'un fief qui possédait un four banal, étaient obligés de venir faire cuire le pain à ce four dont le propriétaire percevait pour cela une redevance.

Seuls, les boulangers publics, ainsi que le confirme la Coutume d'Anjou de 1508, étaient exempts de cette charge.

La voûte de la chambre du four, dont la bouche et la cheminée sont encore visibles, était construite en belles pierres de tuffeau de 35 à 40 centimètres d'épaisseur. Elle forme deux travées soutenues par des arcs doubleaux épannelés.

Le four, qui avait de grandes dimensions, s'appuyait, du côté sud, sur le rocher.

L'ensemble de la construction peut remonter au XIIe siècle.

L'existence de ce four banal n'a pas été signalée par M. C. Port et jusqu'ici on n'a pas trouvé de documents qui puissent nous renseigner sur la façon dont il était administré, non plus qu'à quelle époque on cessa de l'utiliser.

Ce coin d'Angers, qui se transforme vite, est un des plus riches de notre ville en souvenirs archéologiques parce que l'un des plus anciens de la cité et il convient d'en noter, au fur et à mesure que le pic des démolisseurs les supprime, les vestiges de la vie d'autrefois qu'il nous est donné de retrouver.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Conférences.

Les conférences suivantes ont été données dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville d'Angers sous les auspices de la Société de Géographie commerciale :

15 *janvier.* — Les causes et conséquences de la chute de M. Venizelos en Grèce, par M. Barthélemy, ingénieur des mines, officier d'artillerie, en mission en Grèce.

14 *février.* — Le génie et le caractère du peuple tchèque par M. Léon Berthault, membre de la Société des gens de lettres, président des Hospitaliers sauveurs bretons.

***

La Ligue française a donné une conférence salle Saint-René, le 13 février sur le grave problème d'Orient et l'expansion coloniale française par M. Saint-Yves.

Le Syndicat d'initiative de l'Anjou de son côté a donné le 26 février sa troisième conférence de l'année dans la salle de fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le conférencier, notre distingué compatriote Henry Coutant, a parlé des Artistes angevins pendant la guerre. Nous aurons le plaisir de publier dans cette Revue le texte de cette charmante causerie.

Quant à M. Marc Leclerc, qui l'accompagnait, il a vivement, intéressé et amusé les auditeurs en leur récitant quelques-unes de ces jolies pièces en patois angevin où il a mis tant d'esprit, de bon goût et de gauloiserie de bon aloi, comme « Le pinard » et « Les coiffes angevines ».

***

Distinctions, récompenses, décorations.

La Société des Gens de lettres a décerné à Mlle Mathilde Alanic le prix Barratin, destiné à récompenser l'œuvre entière d'une femme écrivain. Ce prix est d'une valeur de 1.000 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous ne saurions trop applaudir à ce nouveau succès de notre gracieuse et distinguée compatriote qui veut bien, trop rarement hélas ! nous honorer de sa précieuse collaboration.

Dans sa séance du 19 février, le Conseil d'administration de la Société des Agriculteurs de France a décerné une médaille de vermeil à M. l'abbé Clémot, directeur de l'École syndicale agricole des Ponts-de-Cé.

Parmi les promotions dans la légion d'honneur nous relevons celles : 1° au grade de commandeur des généraux Ragueneau et Blacque-Belair; — au grade d'officier, du capitaine Colas de la Noue; — au grade de chevalier, de la marquise d'Andigné, née Goddard, infirmière major Croix-Rouge américaine et Société de secours aux blessés militaires; de Mme Bermond d'Auriac, née de Jousbert du Landreau, infirmière major de la Société de de secours aux blessés militaires; de MM. le Dr André Boquel, directeur de l'École de médecine, le Dr Charles Martin, professeur à l'École de médecine; Bouvet, chirurgien dentiste; Beucher, bâtonnier de l'ordre des avocats de la Cour d'appel; Charles de Charette de la Contrie, administrateur de l'hôpital auxiliaire n° 41 de Châlons-sur-Marne; du lieutenant de vaisseau Stanislas Lecoq; du commandant Gasnier, du 70e territorial; du médecin aide-major Louis Monprofit.

Mgr Rumeau a été décoré de la médaille du Roi Albert; M. le Dr Monprofit a été nommé officier de l'ordre de Léopold 1er.

***

Nécrologie.

Le 3 janvier ont eu lieu en l'église Saint-Joseph d'Angers les obsèques de M. Adrien Mercier, qui fut président du Tribunal de commerce d'Angers, conseiller municipal, administrateur de la Banque de France et de l'Orphelinat municipal. Il était officier de l'Instruction publique. Au cimetière, M. Pottier, adjoint au maire d'Angers, et M. Lireux, président du Tribunal de commerce, ont fait l'éloge du défunt.

Le 5 janvier est décédé à Angers M. le colonel Couilleau, officier de la légion d'honneur, ancien conseiller municipal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Angers. Ancien élève de Saint-Cyr et de l'École de guerre, il était sous-lieutenant en 1870 et prit part à la guerre franco-allemande. Il reprit du service en 1914 et commanda le camp d'instruction de Fontevrault. Ses obsèques ont été célébrées le 6 janvier en l'église Saint-Joseph d'Angers.

Le 15 janvier ont eu lieu en l'église Saint-Laud d'Angers les obsèques de M. Georges Barassé, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la légion d'honneur. Il était fils de M. Eugène Barassé, imprimeur-libraire à Angers, qui, en juillet 1867, reprit la publication de la *Revue de l'Anjou* dont les fascicules avaient cessé de paraître en 1862.

Mgr Pineau, évêque de Calama, ancien vicaire apostolique du Tonkin méridional est décédé le 16 janvier à la communauté de Saint-Martin de Beaupréau, où il s'était retiré. Ses obsèques eurent lieu le 17 janvier en l'église de La Tourlandry, sa paroisse natale. Mgr Rumeau, en présence du R. P. abbé de Bellefontaine et de nombreux membres du clergé, prononça l'éloge funèbre du vénérable prélat dont il retraça la belle carrière, les œuvres et le magnifique apostolat. Cet éloge funèbre a été publié par la *Semaine Religieuse.*

Le 23 janvier on apprenait à Angers la mort du capitaine Maurice Estève, ancien officier au 25e dragons, fils du général Estève, qui commanda la brigade d'infanterie d'Angers et Cholet et se prodigua ensuite dans les fonctions de président de la section angevine de la Ligue française. Le capitaine Estève a été tué le 8 janvier en Syrie.

Il avait été déjà grièvement blessé pendant la guerre sur les champs de bataille de France et, à peine guéri de ses blessures, avait repris le service.

Le 27 janvier ont été célébrées à Angers les obsèques de M. Paul Fairé, avocat à la cour d'appel d'Angers, maire de Cheviré-le-Rouge, où a eu lieu l'inhumation. Il était fils de M. Fairé, avocat de talent, qui fut député de Maine-et-Loire. Comme lui il laisse le souvenir d'un maître du barreau.

En l'église de Candé ont eu lieu le 21 février les obsèques du lieutenant Gilles de Gouvello, du 71e régiment d'infanterie, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de son frère le lieutenant Amaury de Gouvello, du 410e, tous les deux chevaliers de la légion d'honneur, décorés de la croix de guerre, tombés au champ d'honneur, le premier à Verdun le 28 septembre 1917, le second en Champagne, le 26 septembre 1918. Ils étaient fils du colonel vicomte de Gouvello, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, qui conduisait le deuil.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin, Richou Frères successeurs. — 6 21

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Testament et Codicilles de Louis-Hercule-Timoléon de Cossé duc de Brissac (1734-1792)

Le testament de Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, est connu depuis longtemps dans ses principales dispositions; les historiens qui ont étudié la fin du XVIIIe siècle l'ont souvent mentionné, mais je ne crois pas qu'il ait été publié in extenso. C'est pourtant un document intéressant : il détruit la légende qui s'était formée autour de Mme du Barry et du vol de ses diamants et, en nous faisant mieux connaître son auteur, il nous le montre, avec ses qualités et ses défauts, comme le type accompli de cette noblesse du XVIIIe siècle qui, après avoir préparé les voies à la Révolution par ses mœurs et son scepticisme, montra dans l'adversité tant de dignité et de courage. Si le duc de Brissac n'a pu se dégager de l'amoralité inconsciente de son époque et s'il nous étonne un peu en recommandant à sa fille « une personne qui lui est chère » et en associant presque dans une même pensée sa femme et sa maîtresse, le souvenir affectionné qu'il garde à celle-là, l'émotion contenue de ses adieux à sa fille, la demi-confession qui termine son dernier codicille, la crainte qu'il a d'oublier un seul de ses amis ou de froisser la susceptibilité des plus pauvres, les legs faits à ses domestiques, le calme avec lequel il envi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sage sa situation actuelle et la certitude de sa mort, tout cela dénote une grandeur d'âme que nous voudrions plus chrétienne, mais qui nous attache à lui et nous le fait aimer.

A ce double titre ce testament est plus qu'un document d'histoire locale.

Jean-Paul-Timoléon de Cossé (1698-1780), duc de Brissac, avait eu de son mariage avec Marie-Joseph du Rey de Sauroy trois fils, en faveur desquels leur grand-père maternel avait fait la substitution de tous ses biens.

L'aîné, Louis-Joseph Timoléon, né le 28 avril 1733, avait épousé le 30 août 1756 Marie-Gabrielle-Félicité Molé, fille du président Molé ; il fut tué à Rosbach, le 5 septembre 1757 [1].

Le troisième, Pierre-Emmanuel-Joseph-Timoléon, marquis de Thouarcé, naquit le 15 septembre 1741 et mourut le 27 mai 1756.

Le second, Louis-Hercule-Timoléon, était né le 14 février 1734 et devint, par la mort de son frère, héritier du nom. Il recueillit seul la substitution de son grand-père Durey de Sauroy ; le 12 juillet 1762, son père, le duc de Brissac, écrivait à Rabache, tuteur à la substitution : « Enfin voilà bonne nouvelle aux intérêts de mon cher enfant qui est l'âme de mes jours, car je l'aime bien et mes soins lui sont dus aussi bien que les vôtres par la confiance qu'il a en vous. Voilà les fondements d'une fortune à espérer... Le testament étant à Moulins, l'homme que vous avés chargé de le faire insinuer et controller, estant au cheflieu du ressort du bailliage, aura bientôt satisfait votre zèle à faire honneur à votre tutelle et aux sentiments que vous devés au duc de Cossé... c'est le plus bel objet à espérer dans la fortune de mon fils [2]. »

En 1775, le duc de Cossé succédait à son père comme

[1] D'après certains auteurs il serait mort quelque temps après des suites de ses blessures.

[2] *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1919. Quelques lettres inédites de J.-P. T. de Cossé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gouverneur de Paris et, à la mort de ce dernier, en 1780, il devenait duc de Brissac, marquis de Thouarcé, comte de Vihiers, seigneur de Louerre, pair et grand panetier de France.

Il avait épousé le 28 février 1760 Adélaïde-Diane-Hortense de Mancini-Nevers, dont il eut une seule fille, Pauline, épouse du duc de Rochechouart-Mortemart.

Sa charité était proverbiale; les pauvres de son duché ne s'adressaient jamais en vain à leur seigneur. Les filles mères de Brissac et des paroisses voisines « faisaient déposer leurs enfants la nuit sur le fief de Brissac, le plus près possible du château; et souvent il arriva soit au duc, soit à ses gardes, en se promenant dans le parc et les prairies, de trouver le matin à l'ombre d'un chêne ou d'un ormeau un pauvre enfant blotti dans un berceau de feuilles sèches..... Le duc les confiait à d'excellentes nourrices et, arrivés à 10 ou 15 ans, il leur faisait apprendre des états et enfin aidait à les marier selon l'occasion. Il nourrissait près de son château des biches, des cerfs, des lièvres en abondance et souvent ces animaux faisaient irruption dans ses métairies. Ses fermiers, dont les récoltes se trouvaient par là quelquefois ravagées, allaient se plaindre à lui-même; alors il les écoutait avec bonté, faisait enquête du dommage et le payait au triple, en leur donnant quittance du fermage [1]. »

Au moment de la Révolution, le duc de Brissac était capitaine-colonel des Cent Suisses de la garde ordinaire du roi, gouverneur et lieutenant général en la ville, prévôté et vicomté de Paris. Il fut d'abord assez favorable aux idées nouvelles; le 25 août 1789, il écrivait : « La liberté est si précieuse qu'il faut bien l'acheter par quelques peines : la féodalité détruite n'empêchera pas d'être respecté et aimé ce qui est le bon et le certain [2]. »

[1] Louis Raimbault, *Histoire du château de Brissac*, Angers, Lachèse, 1893, p. 20.

[2] Cité par Dauban, *La démagogie*, à Paris, p. 598.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ses illusions durent tomber rapidement. « Du nombre de ces victimes [massacre de Versailles], nous dit François Hue [1], fut le duc de Cossé-Brissac, capitaine des Cent Suisses, et, depuis leur réforme, commandant; par ordre exprès du Roi, de la garde constitutionnelle, ce brave et pieux chevalier avait une âme noble et loyale, trempée, comme celle de ses illustres aïeux dans l'amour de la monarchie et du monarque. Depuis le 6 octobre 1789, jour de l'arrivée du roi à Paris, le duc de Brissac ne quitta sa Majesté que pour être conduit prisonnier à Orléans. »

Il accompagnait le roi lorsque ce dernier voulut, le 18 avril 1792, se rendre à Saint-Cloud pour faire ses pâques, et jusqu'à sa mise en accusation il s'ingénia de toutes façons pour adoucir la prison à peine déguisée de Louis XVI. A quelqu un qui lui témoignait son admiration pour ce dévouement de chaque jour il répondit : « Je ne fais que ce que je dois à ses ancêtres et aux miens. » La Commune ne lui pardonna jamais cet attachement.

Voici ce que dit Thiers à ce sujet : « La maison militaire, formée sur un plan proposé par Delessart, avait été composée d'un tiers de troupes de ligne, et de deux tiers de jeunes citoyens choisis dans les gardes nationales. Cette composition devait paraître rassurante. Mais les officiers et les soldats de ligne avaient été choisis de manière à alarmer les patriotes; ils les abreuvaient de dégoûts et même les forçaient à se retirer pour la plupart. Les démissionnaires étaient bientôt remplacés par des hommes sûrs. Enfin le nombre de ces gardes avait été singulièrement augmenté; car, au lieu de dix-huit cents hommes fixés par la loi, il s'élevait, dit-on, à près de six mille. Dumouriez en avait averti le roi, qui répondait sans cesse que le vieux duc de Brissac, chef de cette troupe, ne pouvait être regardé comme

[1] François Hue, *Dernières années du règne de Louis XVI*, Paris, Plon 1860, 3e édit., note p. 388.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un conspirateur. Cependant la conduite de la nouvelle garde était telle au château et ailleurs que les soupçons éclataient de toutes parts et que les clubs s'en occupaient..... L'assemblée se hâta donc de se déclarer en permanence (18 mai 1792) et elle fit un rapport exact sur la composition militaire du roi, sur le nombre, le choix et la conduite de ceux qui la composaient. Après avoir constaté que la Constitution se trouvait violée, elle rendit un décret de licenciement de la garde, un autre d'accusation contre le duc de Brissac [1]. »

Le duc de Brissac fut conduit à Orléans pour y être jugé par la haute cour. La Commune devait bientôt le faire revenir avec ses co-détenus, dans des intentions faciles à deviner et que souligne Thiers, pourtant favorable à la Révolution.

« Il s'était formé dans cette ville [Paris] une troupe d'assassins que les massacres de septembre avaient familiarisé avec le sang et qui avaient besoin d'en répandre encore. Déjà quelques cent hommes étaient partis pour extraire des prisons d'Orléans les accusés de haute trahison. Ces malheureux, par un dernier décret, devaient être conduits à Saumur. Cependant leur destination fut changée en route et ils furent acheminés vers Paris. Le 9 septembre on apprit qu'ils devaient arriver le 10 à Versailles. Aussitôt, soit que de nouveaux ordres fussent donnés à la bande des égorgeurs, soit que la nouvelle de cette arrivée suffît pour éveiller leur ardeur sanguinaire, ils envahirent Versailles du 9 au 10. A l'instant le bruit se répandit que de nouveaux

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 84. Maupetit, homme d'affaires du duc écrivait le 4 juin 1792 : « Cette imputation tient à une autre supposition : qu'il existait un complot entre tous les gens de cour pour contrarier la constitution; vous connaissez assez M. le Duc pour savoir qu'il n'est ni intrigant ni factieux : ce qui nous fait espérer que, sur ses réponses aux interrogatoires, l'on déclarera qu'il n'y a pièce à accusation. » (Abbé Ch. Gautier, *Histoire de Brissac*, p. 411, note.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

massacrés allaient être commis. Le Maire de Versailles prit toutes les précautions pour empêcher de nouveaux malheurs. Le président du tribunal criminel courut à Paris avertir le ministre Danton du danger qui menaçait les prisonniers, mais il n'obtint qu'une réponse à toutes ses instances : « Ces hommes-là sont bien coupables. — Soit, ajoute le président Alquier, mais la loi seule doit en faire justice. — Eh ! ne voyez-vous pas, reprit Danton d'une voix terrible, que je vous aurais répondu d'une autre manière, si je le pouvais ! Que vous importent ces prisonniers? Retournez à vos fonctions et ne vous occupez plus d'eux... » Le lendemain les prisonniers arrivèrent à Versailles. Une foule d'hommes inconnus se précipitèrent sur les voitures, parvinrent à les entourer et à les séparer de l'escorte, renversèrent de cheval le commandant Fournier, enlevèrent le Maire qui voulait généreusement se faire tuer à son poste et massacrèrent les malheureux prisonniers au nombre de cinquante-deux. Là périrent Delessart et d'Abancourt, mis en accusation comme ministres, et Brissac, comme chef de la garde constitutionnelle licenciée sous la législative [1]. »

Le duc de Brissac résista longtemps à ses bourreaux; il reçut plusieurs blessures et enfin fut abattu d'un coup de sabre. Sa tête fut plantée sur la grille du palais. Mme Vigée-Le Brun affirme dans ses *Souveuirs* qu'elle fut portée toute sanglante à Mme du Barry [2].

Le testament et le premier codicille sont datés du 11 août 1792; le deuxième codicille, du 2 septembre; à cette dernière date, Louis-Hercule Timoléon de Cossé semble se faire peu d'illusions sur le sort qui l'attend. Le post-scriptum est peut-être d'une date plus récente; serait-il téméraire de supposer que les dernières lignes, pleines d'une émotion

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 2.

[2] Cf. Procès-verbal du massacre de Versailles dressé par la municipalité; — de la Varenne, *Histoire des massacres de septembre*: — Lamartine, *Histoire des Girondins*; — Mortimer-Ternaux, *La Terreur*, t. III, p. 378-594 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contenue, ont été tracées quelques heures avant son départ pour Versailles : « Enfin, mon enfant, que votre père mort soit encore quelque chose pour la mère et l'enfant. Adieu, adieu, je vous aime et vous embrasse toutes les deux tendrement, ainsi que vos enfants. Adieu. »

J.-Ch. JOUBERT.

I

Je soussigné, Louis-Hercule-Timoléon Cossé-Brissac, voulant disposer de mes biens, ai fait mon testament, ainsi qu'il suit :

Je donne et lègue à Mme Brissac [1], mon épouse, née Mancini-Nevers, l'usufruit et jouissance pendant sa vie du

[1] Adélaïde-Diane-Hortense de Mancini-Nevers était fille de Louis-Jules-Barbon Mancini Mazarini, duc de Nevers, et de Hélène Phélipeaux de Pontchartrain. Le mariage avait eu lieu le 28 février 1760.

Mme de Brissac n'était pas en France au moment de la mort de son mari. Elle s'était rendue à Nice en octobre 1789 « pour raison de santé »; c'est du moins ce que dit Maupetit, l'intendant du duc, dans une note citée par M. l'abbé Gautier (*loc. cit.* p. 419), dans le but d'obtenir l'envoi en possession des biens de Louis-Hercule-Timoléon : « Mme de Brissac elle-même n'est point émigrée, n'ayant jamais eu d'autre domicile de droit que celui de son mari ; mais elle est absente de la France depuis le mois d'octobre 1787 ou 1788 pour cause de santé. Ses biens sont considérables. Elle se propose de rentrer en France incessamment. » (12 octobre 1792.)

Si elle rentra, ce qui me semble difficile à admettre, ce ne dut pas être pour longtemps; en tout cas, en 1797, elle était en Italie et Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, écrivait au général Joubert, de Milan, son quartier général, le 14 thermidor an V (1er août 1797) : « Il y a à Vienne, citoyen général, la veuve Brissac, fille du respectable Mancini-Nivernais; elle est hors de France depuis 1787; je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous lui donniez un passeport pour se rendre au quartier général, comme je lui en ferai donner un pour se rendre en France; je vous prie même, si l'occasion s'en présentait naturellement, de lui faire des honnêtetés; son père, que vous connaissez peut-être de réputation, est un littérateur célèbre. » Sur le duc de Nivernais, moins célèbre en littérature que ne le dit Bonaparte, voir plus loin une note détaillée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

château et des entiers revenus de la Motte Saint-Jean, situé en Bourgogne, et de tous les meubles et effets qui pourront se trouver au château à mon décès.

Je donne et lègue à mes deux petits cousins, fils de mon cousin Cossé [1] et de Mlle de Vignacourt, mes terres, domaines,

[1] Voici la généalogie qui permettra de suivre les différentes dispositions et les substitutions contenues dans le testament.

Artus-Timoléon-Louis (1668-1709) 5e duc de Brissac.
époux de Marie-Louise de Béchameil.

Charles-Timoléon-Louis (1693-1732), 6e duc de Brissac, époux de Catherine-Madeleine-Pecoil de la Villedieu, sans héritier mâle.	Jean-Paul-Timoléon, maréchal de France (1698-1780), 7e duc de Brissac, époux de Marie-Joseph Durey de Sauroy.	René-Hugues-Timoléon, comte de Cossé (1702-1754), époux de Marie-Anne Hocquart de Montfermeil.	3 autres enfants.
	Louis-Hercule-Timoléon, 8e duc de Brissac (1734-1792), époux de Adélaïde de Mancini de Nevers, sans héritier mâle.	Hyacinthe-Hugues-Timoléon, duc de Cossé (1746-1813) époux en 1res noces de M.-C.-F.-C.-L.-A. de Wignacourt, et en 2es noces de F.-D. d'Orléans Rothelin.	François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, époux de M.-A.-C. de la Forest-d'Armaillé.
Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon, héritier de la terre de Brissac (1775-1848), chef de la 3e branche des Cossé-Brissac.	Augustin-Charles-Timoléon, comte de Brissac (1776-1802) héritier de la terre de Vihiers.	Anne-Pétronille-Constance-Sophie, épouse d'A. d'Esterno (1772-1804).	2e lit 3 enfants.

Hyacinthe-Hugues-Timoléon de Cossé, né le 8 novembre 1746 et mort à Paris le 13 juin 1813, avait épousé en 1res noces, le 18 août

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

biens ruraux et autres objets meubles et immeubles que je possède en la province d'Anjou, pour être par eux partagés de la manière suivante, savoir à l'aisné nommé Timoléon de Cossé [1] appartiendra les terres de Brissac et de Touarcé [2], avec toutes leurs dépendances, et au puisné nommé Charles Cossé [3] appartiendra la terre de Vihiers [4] aussi avec toutes ses dépendances, à la charge par ledit Timoléon Cossé de payer annuellement à M. Cossé mon cousin et son père la somme de dix-huit mille livres de pension viagère, quitte et exempte de toutes retenues.

Et, au cas où l'un ou l'autre de mes deux petits cousins Timoléon et Charles Cossé viendraient à mourir sans enfants mâles, ou leurs enfants sans enfants mâles, je les substitue réciproquement l'un à l'autre aux biens que je leur ai ci-

1771, Marie-Charlotte-Françoise-Constance-Louise-Antoinette de Wignacourt, née le 26 octobre 1750 de Charles-Antoine-François-Marie, marquis de W. et de Constance-Françoise d'Usson de Bonnac de Beaufort et décédée le 22 mai 1778; — et en 2es noces, le 24 mai 1784, Françoise-Dorothée d'Orléans, comtesse de Rothelin, fille de Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin et de Marie-Catherine-Dorothée de Roucherolles de Pont-Saint-Pierre, décédée le 29 novembre 1818.

[1] Aug. M. P. Pet. Timoléon, né le 13 janvier 1775, mis en possession en 1796, épousa en 1res noces Élisabeth-Louise de Malide le 14 septembre 1795, décédée le 22 mars 1818, et en 2es noces Rosalie-Augustine de Bruc Signy, décédée le 1er novembre 1847. Il devint le chef de la 3e branche des Cossé-Brissac.

[2] Le marquisat de Thouarcé fut vendu en 1663 à Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, et réuni en 1760, par la mort de l'abbé de Brissac, au duché de Brissac qui y gagnait les paroisses de Thouarcé, Faye et Rablay. Port (*Dict. de M.-et-L.* vo Thouarcé.)

[3] Auguste-Charles-Timoléon, comte de Brissac, né le 26 mars 1776, épousa en 1797 Anne-Françoise de Cluzel et mourut le 30 avril 1802.

[4] La terre de Vihiers avait longtemps appartenu à la famille Turpin de Crissé; en 1734, elle était indivise aux mains de dame Angélique-Marie-Éléonore Damaris de Turpin-Crissé, femme d'Armand-Gabriel de Crux, et d'Éléonore-Henriette de Poitiers, veuve de Blaikart-Maximilien d'Helmestadt, mestre de camp d'un régiment allemand, dont le fils est dit comte de Vihiers en 1760. Louis-Hercule-Timoléon de Cossé avait acquis la terre de Vihiers par acte du 25 mars 1771. (Port. *Dict. de M.-et-L.* vo Vihiers.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dessus donnés, voulant que le survivant ou les enfants mâles de celui qui en aura, recueille les susdits biens en totalité à titre de substitution, tout autant qu'une substitution peut s'étendre [1], à la charge toutefois que, moyennant les susdits legs, mesdits petits cousins ni mon cousin leur père

[1] Si compliquée que paraisse cette série de substitutions, il en était encore de plus compliquées, et Rossi, cité par Baudry-Lacantinerie (*Précis du droit civil*, t. III. p. 449) évoque l'image d'un *chétif mortel* dictant gravement « un testament, où il disposait de ses biens pour tous les siècles à venir, où il faisait la loi à toutes les générations qui devaient se succéder sur la face du globe et s'épuisait en hypothèses et en combinaisons pour que la chaîne de ses prévisions ne fût jamais interrompue, pour que jusqu'à la fin des temps son patrimoine et son nom ne puissent sortir de la route que sa main débile leur avait tracée ».

Une préoccupation semblable inspire la rédaction du testament de L.-H.-T. de Cossé : c'est le nom et la maison qu'il faut maintenir en concentrant sur une même tête, tout au plus sur deux, la presque totalité des biens de famille; mais le testateur se sent gêné par les entraves apportées par le législateur qui voit dans cette omnipotence du mourant un danger public : la substitution en effet retirait du commerce un grand nombre d'immeubles, immobilisés souvent en des mains inhabiles et soustraits aux droits légitimes des créanciers.

L'ordonnance d'Orléans du 31 janvier 1560 avait défendu de faire à l'avenir des substitutions pour plus de deux degrés, non compris l'institution, et celle de Moulins de février 1566 avait limité à 4 degrés l'effet des substitutions antérieures à 1560 (*Isambert*, t. XIV, p. 80 et 204). Néanmoins la loi jusqu'à la Révolution, reconnut la légitimité des substitutions et même une ordonnance de Louis XV d'août 1747 porte : « Les meubles meublans et autres choses mobiliaires qui servent à l'usage ou à l'ornement des châteaux pourront être chargés des mêmes substitutions que les châteaux ou maisons où ils seront. » (*Ord. de Louis XV, conc. les Dom., etc.*, août 1747.)

Le droit intermédiaire, opposé aux droits d'aînesse et de masculinité, prohiba entièrement les substitutions par la loi du 14 novembre 1792 et abolit même celles qui, faites antérieurement à la loi, n'étaient pas encore ouvertes.

Il y avait eu dans la maison de Brissac d'autres exemples de substitutions. Artus-Timoléon-Louis, qui avait, à la mort de son cousin Henri-Albert, en 1698, exercé le retrait sur la duchesse d'Ayen, fille de ce dernier, fit la substitution de la terre en faveur de ses enfants.

C'est par substitution également que le père de Louis-Hercule-Timoléon, Jean-Paul-Timoléon avait hérité de son grand-père Durey de Sauroy de ses biens du Charolais et de Bourgogne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne pourront rien prétendre sur mes biens en vertu des autres substitutions auxquels ils peuvent être appelés, voulant que, dans le cas où ils refuseraient d'accepter cette condition, ils soient déchus les uns et les autres des présentes libéralités, et où mesdits petits cousins viendraient l'un ou l'autre à mourir sans enfants masles ou leurs enfants masles sans enfants masles, autant qu'une substitution peut s'étendre, je veux que les biens que leur ai ci-dessus légués appartiennent à titre de substitution à mon autre petit cousin, fils de mon autre cousin Cossé et de demoiselle Laforest d'Armaillé [1], et à ses enfants masles, l'ordre de primogéniture observé entre eux.

Comme aussi mondit petit cousin, fils de mon autre cousin Cossé et de Mlle Laforest d'Armaillé venant à mourir sans enfants mâles ou ses enfants mâles sans enfants mâles, autant qu'une substitution peut s'étendre, j'appelle pour recueillir ladite substitution les autres enfants mâles qui pourront naître tant de mon cousin Cossé, actuellement marié avec Mlle d'Orléans Rotelin [2] que mon cousin Cossé marié à Mlle de la Forest d'Armaillé ou de tous autres mariages que mesdits cousins pourraient contracter dans la suite, les enfants mâles du premier de mesdits cousins devant être préférés à ceux du second et l'ordre de primogéniture devant être observé dans les deux branches, et toujours à la charge par

[1] F.-A.-H.-Timoléon, comte de Cossé-Brissac, panetier du roi capitaine des Cent Suisses, 1er gentilhomme de la chambre de Monsieur, époux de M. C.-Adélaïde de la Forest d'Armaillé, née à Paris le 29 mai 1781 de Ambroise-Pierre, marquis d'Armaillé, et de Marie-Gabrielle, de Mornay-Montchevreuil. Il mourut à Munster vers 1803.

[2] La famille d'Orléans Rothelin descend du bâtard de Louis de France, duc d'Orléans, Jean, comte de Longueville et de Dunois, dit le « Bâtard d'Orléans ». Le marquis d'Orléans-Rothelin fut tué à la bataille de Leuze en 1691.

Hyacinthe-Hugues-Timoléon, duc de Cossé, père de Augustin-Marie-Paul-Timoléon et de Charles de Cossé, nés de son 1er mariage avec Constance de Wignacourt, avait épousé en secondes noces Françoise-Dorothée d'Orléans-Rothelin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qui recueilleront la substitution de payer à mon cousin de Cossé les 18.000 livres de pension viagère que je lui ai légué.

Voulant en outre que, si mesdits cousins et petits cousins venaient à mourir sans enfants masles, avant que les substitutions par moi faites soient épuisées, tous les biens dont j'ai disposé à ce titre appartiennent à ma fille unique mariée à M. Rochechouart-Mortemart [1] ou autres enfants de ma dite fille et aux enfants de ses enfants avec les mêmes progrès que j'ai donné aux substitutions dénoncées.

J'institue ma fille unique, que j'aime de tout mon cœur, ma légataire universelle. Je compte assés sur son amitié pour être persuadé qu'elle exécutera ponctuellement mes dispositions; mais si, contre mon attente, elle venait à élever des contestations sur celles que j'ai fait de mes terres d'Anjou, je veux que mes terres de Bourgogne et de Charollais, ainsi que tous les biens que je puis disposer librement appartiennent à ceux en faveur de qui j'ai disposé de mes terres d'Anjou, à la charge des substitutions ci-dessus exprimées et sous l'expresse condition de la jouissance de la terre de la Motte-Saint-Jean, léguée à Mme Brissac mon épouse, et de la pension de 18.000 livres léguée à mon [cousin] Cossé,

[1] Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé, fille unique de Louis-Hercule Timoléon de Cossé et de Adélaïde-Diane-Hortense de Mancini-Nevers avait épousé le 28 décembre 1782 Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, né à Everly (Seine-et-Marne) en 1752, mort à Paris en 1812. Il avait été député de la noblesse aux États-Généraux.

Elle était née le 23 janvier 1765.

Dès le mois d'octobre 1792, elle était portée sur la liste des émigrés. Le plus vraisemblable est qu'elle ne rentra qu'après la révolution. Dutens, dans ses *Mémoires d'un voyageur qui se repose* (1806), raconte cependant qu'un prêtre irlandais aurait offert à Mme du Barry, guillotinée le 8 décembre 1793, de la sauver. Cette dernière se serait sacrifiée à Mme de Mortemart, alors cachée dans un grenier, et aurait fourni au prêtre les sommes nécessaires pour permettre à la duchesse de passer à Ostende et de là en Angleterre où Dutens l'aurait rencontrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laquelle jouissance et lequel legs auront leurs effets dans tous les cas; je donne et lègue à Bidault, mon valet de chambre qui me sert depuis plus de trente ans, 1.200 livres de rente viagère dont 600 réversibles à ses enfants, payables de 6 mois en 6 mois et sans retenue; il aura ma garde-robe, excepté mes habits de cérémonie, de chevalerie, armes, épées, éperons d'or et autres vaisselles servant à ma garde-robe; à Duboc, mon premier laquais, 400 livres de rente viagère; à Paris, mon premier palefrenier, pareille somme de 400 livres viagère; à M. Ricadas, mon secrétaire, 1.000 livres de rente viagère; toutes les susdites rentes viagères payables sans retenue.

Je voudrais faire des présents à mes amis, mais je suis dans l'incertitude s'il me reste des bijoux qui puissent leur être offerts. Je prie que ma fille, s'il lui en revient, d'en choisir [*sic*] pour M. de Serent[1], gouverneur des enfants de M. d'Artois; mon ancien ami Don Louis Dalmida[2], qui réside à Malthe, et M. de Flamarus[3]. Je leur fais mille tendres amitiés. Je désire aussi que M. de Nivernais[4] mon beau-père,

[1] Armand-Louis, duc de Serent, né à Nantes le 30 décembre 1736, mort à Paris le 30 octobre 1822, appartenait à une famille dont la noblesse remonte jusqu'au combat des Trente. Entré au service à 15 ans, il fit comme maître de camp la guerre de sept ans. Maréchal de camp en 1780, il fut la même année nommé gouverneur des enfants du comte d'Artois, les ducs de Berry et d'Angoulême. Dès le début de la révolution, il conduisit les jeunes princes à la cour du roi de Sardaigne, leur aïeul maternel, et suivit la famille royale dans ses diverses pérégrinations. Il rentra en France en 1814, fut nommé pair de France avec le titre de duc et lieutenant général. Il avait épousé en 1759 une Montmorency-Luxembourg, morte le 15 février 1823, dont il eut le comte Sigismond de Serent, député de la noblesse du Nivernais en 1789.

[2] Le maréchal de Brissac, père du testateur, avait été chevalier de Malte et avait servi sur les galères de Malte en 1714. En 1716, il se trouva au siège de Corfou. Ne serait-ce pas l'origine de la liaison de son fils avec Don Louis Dalmida ou Dalmeida.

[3] Il faut probablement lire de Flamarens.

[4] Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, dernier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et mon gendre, M. de Mortemart [1] choisissent un ou deux tableaux dans les miens, s'il m'en reste; je les assure l'un et l'autre de mes tendres sentiments et j'embrasse mon beau-père et mes enfants de tout mon cœur. Je leur recommande Esevurre et M. de Maussabré [2]; ma fille leur donne à l'un et à l'autre une pension selon leurs états et leurs besoins. Je m'en rapporte sur cet article à son honneur et au mien. Je lui recommande également mon ami et vrai ami, M. Pas-

des petits-neveux de Mazarin et petit-fils du duc de Nevers, était né à Paris le 16 décembre 1716; voué d'abord à la carrière des armes, il dut, faute de santé, se tourner vers la diplomatie : ambassadeur à Rome, à Berlin et à Londres et ministre sous Loménie de Brienne. Il avait été reçu à l'Académie en 1743, à 27 ans.

Il avait épousé Hélène-Phélipeaux de Pontchartrain, dont il eut Mme de Brissac et Mme de Gisors; c'est à cette dernière que Horace Walpole fait allusion quand il écrit en parlant du duc : « Il craint sa femme et sa fille qui sont des fagots d'église. La première passe en jacasserie le duc de Newcastle et la seconde, Mme de Gisors, épuise une éloquence de Pitt à défendre l'archevêque de Paris.

Aimable, spirituel, instruit, il était « disposé à penser avec liberté », d'après un autre mot de Walpole : il peint merveilleusement son temps, mais « cet homme, qu'on ne croyait qu'aimable et auquel on imputait volontiers un vernis de frivolité, se trouva, quand il ne fut plus que le citoyen Mancini, un modèle aisé de courage, de philosophie tranquille et sereine, et sans jamais rien perdre de son aménité » (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, XIII, p. 392). Arrêté en septembre 1793, il resta un an à la prison des Carmes; thermidor le délivra et lui permit de rentrer dans son hôtel dévasté. Il y mourut, en dictant un billet en vers à son médecin, le 25 février 1798, à 82 ans.

[1] Voir la note plus haut.

[2] De Maussabré avait été aide de camp de M. de Brissac et avait été enfermé à l'Abbaye avec Jourgniac de Saint-Méard, qui a raconté sa mort dans *Mon agonie de trente-huit heures* (Cf. G. Lenôtre, *Les Massacres de septembre*, Paris, Perrin, p. 221 et suiv.) D'après Journiac de Saint-Méard, ayant entendu prononcer son nom, il essaya de s'échapper par la cheminée de la sacristie de l'abbaye, « où il fut arrêté par des grilles qu'il eut même la folie d'essayer de casser avec sa tête. » Il fit une seconde fois la même tentative; on tira sur lui quelques coups de fusils « et le guichetier, voyant que ce moyen ne réussissait pas, alluma de la paille; la fumée le fit tomber à moitié étouffé; il fut achevé devant la porte du guichet ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cal, qui n'ayant que du viager, peut être dans le besoin; elle veillera à ce qu'il ait le nécessaire, s'il veut bien en considération de moi l'accepter d'elle; je lui recommande aussi ardemment une personne qui m'est chère et que les malheurs du tems peuvent mettre dans la plus grande détresse. Ma fille aura de moi un codicile qui lui indiquera ce que je lui ordonne à ce sujet.

Tel est mon testament que j'ai trouvé conforme à ma volonté, après l'avoir lu et relu, et que j'ai écrit de ma propre main et signé à chaque page à Orléans, ce 11 août 1792.

Signé : Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac.

Enregistré à Paris le 4 mars 1793, l'an II de la République française, f° 143 ,r° et v° et 144 r° vol. 33. Reçu 4.925 livres pour legs détaillés ci-contre, et sans préjudice du double droit, s'il avait été fait usage du testament pour des héritiers avant l'enregistrement, ainsi que pour les mutations de propriété sur la déclaration dans les six mois du décès. Signé : Pierrot.

II

Je soussigné, Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, désirant de prévenir les différents qui pourraient s'élever après ma mort sur l'exécution de mes dispositions testamentaires de ce jour et voulant d'ailleurs accomplir mes intentions à l'égard de la personne dont il est parlé, ai fait le présent codicille.

Je veux que dans le cas prévu, par excès de prudence seulement, où mes petits cousins Timoléon et Charles Cossé ou les substitués après eux seraient privés de l'utilité du legs que je leur ai fait de mes terres et biens d'Anjou et recueilleraient en remplacement mes terres et biens de Bourgogne et de Charollais, leurs lots respectifs soient formés dans les mêmes proportions que j'ai établi entr'eux, en telle sorte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que mon petit cousin Charles de Cossé et les substitués après lui ayent en bien fond la valeur réelle de la terre de Vihiers et ses dépendances et que le surplus de mes terres et biens de Bourgogne et Charollais appartiennent à mon petit cousin Timoléon Cossé et aux substitués après lui.

Je donne et lègue à Mme Dubarry demeurantà Lucienne[1], outre et par-dessus ce que je lui dois, une rente annuelle et viagère de 24.000 livres, quitte et exempte de toute retenue ou bien l'usufruit et jouissance, pendant sa vie de ma terre de la Rambaudière et de la Geffardière en Poi-

[1] Luciennes ou Louveciennes, village près de Versailles où Louis XV avait fait bâtir pour Mme du Barry, une maison de campagne où elle se retira après la mort du roi et où Mme Vigée-Lebrun l'a connue en 1786 « aussi bonne femme par ses paroles que par ses actions » et « où tous les pauvres étaient secourus par elle ».

« Elle n'avait conservé aucune des relations avec la nombreuse cour qui pendant longtemps l'avait entourée »; à lord Seymour avait succédé dans son intimité Louis-Hercule-Timoléon de Cossé. « Ce n'était plus Louis XV alors qui s'étendait sur ces magnifiques canapés, c'était le duc de Brissac, et nous l'y laissions souvent, parce qu'il aimait à faire sa sieste. Le duc de Brissac vivait comme établi à Louveciennes, mais rien dans ses manières et dans celles de Mme du Barry ne pouvait laisser soupçonner qu'il fût plus que l'ami de la maîtresse du château. Toutefois il était aisé de voir qu'un tendre attachement unissait ces deux personnes. » Ce passage de Mme Vigée-Lebrun est à rapprocher de cette remarque que Horace Walpole faisait sur ce dix-huitième siècle où chacun gardait pour autrui l'indulgence qu'on avait pour soi-même et où ce que l'on demandait était de sauver les apparences : « Aucune familiarité n'est permise, sauf sous le voile de l'amitié et le vocabulaire de l'amour est aussi prohibé que ses rites au premier aspect semblent l'être » (Lettre du 25 janvier 1756).

Jeanne Bécu, née à Vaucouleurs en 1743, fut élevée sous le nom de Mlle de Beauvanier, et mariée en 1768, sous le nom de Marie-Jeanne Gomard de Vaubernier, à Guillaume du Barry; elle fut dès lors installée à Versailles comme maîtresse en titre; après la mort de Louis XV, elle résida quelque temps à Pont-des-Dames, près de Meaux, et fut autorisée à revenir à Luciennes où pendant 15 ans elle mena, avec le duc de Brissac, une vie fort retirée. A la révolution, arrêtée et condamnée par le tribunal révolutionnaire, elle fut guillotinée le 8 décembre 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tou [1], et des meubles qui en dépendent; ou bien encore une somme de 300.000 livres une fois payée en argent, le tout à son choix, voulant que, après qu'elle aura opté pour l'un des trois legs, les deux autres soient pour non avenus. Je la prie d'accepter ce faible gage de mes sentiments et de ma reconnaissance dont je le suis d'autant plus redevable que j'ai été la cause involontaire de la perte de tous ses diamants [2] et que, si elle parvient à les retirer d'Angleterre,

[1] La Rambaudière et la Geffardière, commune de Moutiers-sous-Chantemerle. (Cf. Belisaire-Ledain, *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres*).

[2] Toute une légende s'était formée autour des diamants de Mme du Barry.

Dans la *Biographie Michaut* (supplément 6o du Barry) Salabéry écrit : « A l'époque de la révoluton, elle (Mme du Barry) professa pour la mémoire de son bienfaiteur (Louis XVI) et les malheurs de son auguste famille un respect et un dévouement qui ne peuvent absoudre sans doute la moitié de sa vie, mais qui jettent quelque honneur et quelque intérêt sur sa malheureuse fin. Il paraît que Mme du Barry ne fit courir le bruit que ses diamants avaient été volés qu'afin d'assurer un honorable emploi à ce gage de sa fidélité que la morale appellera toujours des dépouilles du peuple et des richesses d'iniquité. Quoi qu'il en soit, on l'accusa de n'être allée en Angleterre que pour y porter ses diamants. Arrêtée sur ce motif, à son retour en juillet 1793, elle fut traduite au tribunal révolutionnaire le 4 novembre suivant et condamnée à mort comme conspiratrice et ayant porté à Londres le deuil du tyran. »

Mme Vigée-Lebrun dit simplement dans ses souvenirs : « Lorsque, avant l'époque de la terreur, Mme du Barry passa en Angleterre pour retrouver ses diamants volés, qu'en effet elle y retrouva, les Anglais l'avaient très bien reçue. Ils firent tout pour l'empêcher de retourner en France, au point qu'au moment de son départ, des amis dételèrent ses chevaux de poste. Le seul désir de rejoindre le duc de Brissac, qu'elle avait laissé caché dans son château de Louveciennes, la fit résister aux instances de ceux qui voulaient la retenir à Londres où la vente de ses diamants pouvait la faire vivre dans l'aisance. Elle partit pour son malheur et vint retrouver le duc de Brissac à Louveciennes. Fort peu de temps après, le duc fut arrêté sous ses yeux et conduit en prison à Orléans. »

Le testament du duc nous permet de rétablir la vérité.

Mme du Barry ne vendit pas ses diamants, mais elle fut victime de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qui resteront égarés ou les frais des divers voyages que leur recherche aura rendu nécessaire, ainsi que ceux de la prime à payer s'éléveront au niveau de la valeur affectée à ce legs.

Je prie ma fille de lui faire accepter, la connaissance que j'ai de son cœur m'assure de l'exactitude qu'elle mettra à l'acquitter, quelque soit les charges dont ma succession se trouvera grevée par mon testament et mon codicile, ma volonté étant qu'aucun de mes autres legs ne soient délivrés que celui-ci ne soit entièrement accompli.

J'ordonne qu'il soit prélevé sur les revenus des terres de Brissac, Louarre et Vihiers, douze mille livres par an pendant 5 années pour rétablir dans un lieu quelconque les tombeaux de mes pères qui ont été transférés de la paroisse de Brissac au château [1]; je pense que l'on ferait bien de les

plusieurs vols à Louveciennes. Le duc dut alors lui conseiller de mettre ses diamants en sûreté en Angleterre. C'est là qu'ils furent ou volés ou égarés : elle fit, pour les retrouver, divers voyages qui, en 1792, avaient été inutiles. Si elle les retrouva, comme le prétend Mme Vigée-Lebrun, ce ne fut qu'après l'emprisonnement du duc, qui l'ignora toujours et qui voulut compenser cette perte par le legs ci-dessus.

[1] Avant la Révolution la sépulture de la famille de Brissac se trouvait dans l'église Saint-Vincent. Dès le début de la Révolution, sans qu'il soit possible de préciser en l'absence des archives municipales, les 16 cercueils furent exhumés et transportés par les soins de l'intendant Versillé dans une des caves creusées sous la cour Bonnivet du château. Le 2 mai 1793, le Conseil général du département de Maine-et-Loire s'empara des plombs et fit déposer les ossements dans une fosse creusée à droite de l'entrée du cimetière. Ils devaient y rester jusqu'en 1865.

Le nouveau duc de Brissac, Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon de Cossé, réalisa en 1813 et 1814 la volonté de son cousin. Au lieu de la pyramide carrée suggérée dans le testament, il chargea l'architecte parisien Delaunay d'élever un temple grec, appelé dans le pays « le Mausolée » qui se dresse à 300 mètres du château, sur le haut coteau du parc, vers le sud, au delà de l'Aubance. C'est un monument en stuc blanc sur un soubassement de pierre; on accède par un perron de sept degrés à un péristyle de six colonnes doriques, avec entablement ornementé de tuiles aux extrémités; l'intérieur, divisé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

placer au haut de la vigne de Quincé qui appartient au château; je charge particulièrement ma fille de veiller à l'exécution de cette partie de mes volontés; s'il convient mieux à mes petits cousins de faire cette dépense en une année, ils en seront les maistres; ils pourront même, en faisant couper quelques lisières de bois, avancer cet ouvrage que j'ai fort à cœur, ma volonté étant que la possession du legs que je leur fais et à leurs ayants cause ou substitués ne soit ferme et établi qu'après avoir rempli cette œuvre pie et filiale; ils trouveront, j'espère, les figures que j'avais essayé à Brissac pour le tombeau de mon père et, s'il est possible, ils me feront mettre à côté de lui; une pyramide quarrée sera suffisante pour renfermer les tombeaux et les cadavres que les circonstances ont fait sortir de leurs anciennes sépultures.

Je donne et lègue au nommé Hunau fils, mon palefrenier, 300 livres de rente viagère payable sans retenue. J'assure ma femme de mes plus tendres sentiments et je l'embrasse de tout mon cœur, ainsi que ma fille.

par deux rangs de colonnes, est éclairé d'en haut. Sous le sanctuaire se trouve l'enfeu dans lequel ont été recueillies diverses statues d'anciens tombeaux.

Dans l'inventaire dressé le 28 juillet 1818, après le décès de sa première femme, Élisabeth-Louise de Malide, le duc de Brissac faisait la déclaration « que par testament qui lui léguait la terre de Brissac, il a été chargé d'élever un monument à la mémoire du testateur dont le prix de la construction avait été fixé par lui à 60.000 francs, mais que cette construction élevée par M. le duc déclarant lui a coûté plus de 100.000 francs... que cet excédent de dépense sera apprécié par les âmes délicates, s'agissant d'un monument de famille spécialement élevé à la reconnaissance ».

Le caveau du Mausolée fut bénit en 1841 pour recevoir le corps de Paul-Marie, né et mort le 22 octobre 1841, premier fils de Marie-Artus-Timoléon de Cossé, duc de Brissac et de Angélique-Gabrielle-Marie-Marguerite Le Lièvre de la Grange.

En 1865, le duc y fit transporter les ossements inhumés au cimetière en 1793; les statues surmontant les anciens tombeaux de l'église et celles qui se trouvaient dans la cour Bonnivet se trouvent actuellement dans la chapelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Telle est mon codicile que j'ai trouvé conforme à ma volonté après l'avoir lu et relu et que j'ai écrite de ma propre main à Orléans le 11 août 1792.

Signé : Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac.

Enregistré à Paris, le 4 mars 1793, l'an II de la République f° 144 v° et 145 r° vol. 33. Reçu quatre mille cinq cent quarante-cinq livres pour le legs mobilier de Mme Dubarry, sauf son option et pour le legs Huneau sous les réserves portées au testament. Signé : Pierrot.

III

Autre codicille fait à Orléans le 2 septembre 1792.

Je prie instamment ma chère fille d'exécuter ces présentes volontés sans qu'il soit rien réformé de mon testament et codicile fait le 11 août de cette année. Je lègue et donne à Mme Dubarry [1] 600 livres de rentes viagères, dont il y aura trois cents réversibles à sa fille; à sa mort la pension sera sans retenue et payée de six mois en six mois, les cent écus seront payés aux mêmes charges qu'à la mère.

J'ai consolé le père de la perte de sa vie en assurant celle de sa femme et de sa fille; ces deux objets étaient les seuls regrets qui lui faisait sentir son malheur. Je l'ai su et,

[1] De qui s'agit-il ici? Ce ne peut être de l'ancienne favorite de Louis XV. Elle avait, nous le savons, épousé le 1er septembre 1768, Guillaume, comte du Barry, qui se remaria après la mort de la comtesse et eut un fils qui devint colonel; or le duc de Brissac a été le témoin de la mort héroïque du mari de cette dame Dubarry. La même raison fait écarter le frère de Guillaume, Jean du Barry de Cérès, né à Levignac, près de Toulouse, en 1722, impliqué dans une conspiration et guillotiné en nivôse de l'an II (17 janvier 1794), et le troisième frère Élie qui mourut en 1830. Ne s'agirait-il pas du fils de Jean, le vicomte qui, d'après Larousse, fut marié à une fille de grande maison apparentée aux Soubise et aux Condé et fut nommé capitaine des suisses du comte d'Artois?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lorsqu'il a su ce que mon cœur avait décidé promptement de lui offrir, il est rentré dans le calme; il a depuis attendu la mort et l'a reçue avec héroïsme. Je dois à Mme de Maussabré 5.000 livres en assignats; ils lui seront rendus, ainsi que 5.000 autres livres que je lui donne et qui lui seront payées avec la monnaie quelconque et papiers qui auront cours, lorsqu'on lui remboursera cette somme. Je donne et lègue à M. Daverton 500 livres de rente viagère, ainsi que M. de Grimaud qui ont été l'un et l'autre mes pages; ils connaissent mes sentiments pour eux; et tous ceux qui m'ont approché doivent savoir que, si je ne fais pas mieux, c'est que je pense ne pouvoir le faire. J'augmente à Glade [1] sa pension de 200 livres, rente viagère, et lui donne les sommes qui lui ont été avancées par mon intendant, quoique je ne l'aye pas approuvé. J'embrasse de tout cœur mes parents et amis, en les assurant de mes plus tendres sentiments. J'ai oublié de nommer M. Laforest d'Armaillé [2]: Je m'empresse en ce moment de lui témoigner mon amitié et je prie ma fille des bijoux ou porcelaines et autres effets que j'ai réservé et qui pourront lui être remis ou être trouvés chez moi de lui donner quelque chose qui me rappelle à son souvenir. A Dieu, mon cher enfant, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

A Orléans, ce 2 septembre 1792. Signé : Louis-Hercule-Timoléon Cossé-Brissac. Vous penserez quelquefois à moi,

[1] Je trouve à cette époque Jean-Pierre Glade, « inspecteur des chasses, pesches, eaux et bois du Duché de Brissac, qui achète la métairie de Château-Rocquet en Saint-Saturnin, suivant acte, Gervais, notaire à Quincé, du 7 juin 1786.

[2] Probablement Ambroise-Pierre de la Forest, marquis d'Armaillé, fils de François-Pierre de la Forest d'Armaillé et de Françoise-Thérèse Gaubert, né le 2 avril 1734. Il épousa en 1res noces Marie-Gabrielle de Mornay-Montchevreuil et en 2es, s. p. Mlle de Moncrit. Il eut de son 1er mariage une fille unique, M.-C.-Adélaïde qui épousa F.-A.-H.-Timoléon, comte de Cossé-Brissac.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et, j'espère, toujours avec plaisir; je vous prie, quoique mon enfant, de peser sur toutes mes actions; je crois que le nombre des bonnes emporteront celui des mauvaises. Votre mère, que j'ai toujours tendrement aimé ne sera pas fâchée non plus de causer avec vous de moi. Elle me connaît parfaitement, elle m'a plaint, aimé, et moi aussi je l'en assure; enfin, mon enfant, que votre père mort soit encore quelque chose pour la mère et l'enfant. Adieu, adieu, je vous aime et vous embrasse toutes les deux tendrement, ainsi que vos enfants, adieu. Il y a des mots de rayés, d'autres augmentés. Ceci est plutôt un ordre particulier amical qu'un testament; mais c'est sur votre honneur que je vous ordonne d'exécuter testament, codiciles et tout ce qui est relatif à mon testament et volonté dernière. Je les ai fait avec sang froid, comme vous le devez penser. Adieu, mon enfant, je vous réitère l'assurance de mes tendres sentiments et vous serre avec plaisir dans mes bras.

Signé : Louis-Hercule-Timoléon Cossé-Brissac.

Reçu la somme de 60 livres d'amende pour le présent codicile, conformément à l'article 14 de la loi du 11 février 1791, plus celle de 4 sols pour le droit de timbre; à Paris, le 21 février 1793 . Signé : André, receveur du Timbre.

Enregistré à Paris, le 4 mars 1793, l'an II de la République, f° 145, r° et v°, vol. 33. Reçu 166 livres. Signé : Pierrot [1].

[1] Testament et codicilles furent déposés le 4 mars 1793, en l'étude de Me Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pruniers-La Molière

(Fantaisie idyllique)

Il y a, dans les environs de la ville d'Angers, un coin qui, avec *Érigné* et *La Pointe*, est le « great attraction » des Angevins. J'ai nommé les collines et bois de *Pruniers* et de *Molière*.

C'est là où, parfois, quand le temps est beau, je vais oublier le fardeau de la vie et faire provision d'un air frais comme la rosée.

Le panorama y est magnifique. La vue s'étend assez loin et, de quelque côté que se porte le regard, on se sent délicieusement bercé.

J'aime la profonde et suave mélancolie de ces bois. J'en aime surtout le calme solennel, que troublent à peine les murmures de la brise et les symphonies des oiseaux.

J'aime aussi leur fraîcheur reposante et leurs vagues senteurs lorsque la nature s'assoupit sous les effluves solaires, lorsque la vallée de la Maine se noie en une féerique lumière.

J'aime les concerts mélodieux qui, de la profondeur des bocages, s'élancent vers l'azur, emplissant l'âme d'une harmonie céleste.

J'aime, enfin, les vertes frondaisons à l'ombre desquelles la méditation s'exerce dans un libre épanouissement...

Quel cadre charmant à la pensée humaine !

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quel parfum de beauté, quel charme poétique, quelles sensations d'art se dégagent de cette capricieuse floraison de la nature !

Ah ! comme je comprends alors les douces et religieuses émotions dont se sentait profondément pénétrée l'âme d'un Virgile et d'un Bernardin de Saint-Pierre. Le poète, qui aime à promener sa rêverie dans les sentiers pleins d'ombre, y cueille ses plus belles, ses plus suaves inspirations. Elles exhalent toujours un souffle puissant d'incomparable fraîcheur et d'exquise vérité, les pages où il chante les caresses de la brise à travers le feuillage, le balancement rythmique de la cime des arbres, les molles inclinaisons des branches, les amourettes d'oiseaux dans les ramures, les effets de lumière à travers les taillis, la clairière où, le soir, à l'heure des recueillements, sous les rayons argentés de la lune, le rossignol (chantre divin), module un hymne mélodieux à l'amour et à la liberté !...

Donc, j'ai revu l'autre jour mes chers bois !

Ils n'ont déjà plus, ces chers confidents de toutes mes pensées, leur parure estivale et les hêtres commencent à replier l'éventail de leurs feuilles, neiges timides frissonnant aux premiers baisers de l'automne.

Mais les sentiers des sous-bois, aux longues colonnades d'arbres, sont toujours feutrés. Quelques fleurs, bien rares maintenant, hélas ! sont piquées aux orées ensoleillées et l'orchestre des bois attaque toujours ses arpèges.

Les fiançailles de la terre continuent.

Laissant un moment de côté les soucis de l'existence, fuyant les écœurements de la ville, les mensonges des luttes politiques et le cauchemar atroce qui toujours étreint les cœurs patriotes et vraiment français, je suis revenu à mes premières amours.

Mon cœur s'est dilaté en parcourant ces lieux solitaires et aimés et dont la chaleur m'avait ravi le commerce réconfortant et sain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Me voici dans les bois.

Quelles splendeurs ! Quelle poésie captivante !

Mon âme, à mesure que j'avance, se dégage de la cangue sociale et se plonge avec délice dans les purs torrents des voluptés *sylvaines*.

Sous l'action de l'air vif, fouettant le sang, elle se met à l'unisson des grandeurs des bois; tous mes sens sont avivés, sensibilisés.

Cette atmosphère, riche d'ozone, stimule l'action de la vie, fortifie le corps, active l'intelligence et épure le cœur.

Ce soleil, à travers la feuillée, je le salue roi, esprit vivifiant et dieu bon.

Ces brises, agitant brumes et poussières sur les routes, m'apportent ici des sensations fraîches, pures et délicieuses.

Ni fumées d'usines, ni bruit de foule, ni questions indiscrètes, ni paroles hypocrites...

Seul ! en face de Dieu et de son œuvre virginale !

Et combien, sous leurs atours automnaux, les bois sont beaux aujourd'hui. Ils répandent partout un parfum subtil et pénétrant, qui gaze de ses rêves les tristesses de la vie. Ils sèment autour de moi des émotions passionnantes et mystérieuses, que troublent seuls, en une douce mélopée, les chuchottements des insectes et les trilles de la fauvette..

Mais quel est ce bruit? Je ne suis plus seul, on vient de mon côté... Ce sont deux adolescents, pareils à de grandes fleurs amoureuses l'une de l'autre, qui sont entrés dans le bois *Molière*, encore éclairé par les obliques rayons du soleil, et, à leur approche, les brises, les parfums, les oiseaux, les taillis et les futaies se mettent aussitôt à chanter, en voyant passer la blonde ravissante en ses simples atours et le garçon droit et fort comme un jeune chêne.

Et voici ce qu'ils disaient :

La Brise

Je veux frôler, comme une caresse, le visage de cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

belle; lui porter les parfums des flouves, des églantines et des menthes; agiter, ainsi qu'une palme, les feuilles effilées des frênes et faire courir un frisson parmi les trembles et les bouleaux.

Les Pinsons

Qu'elle est jolie ! Vraiment, cela seul est beau, l'Amour ! Aussi, plus heureux que les hommes, nous passons tous nos instants à chanter et à aimer.

Les Bouvreuils — Les Linots

Puisque le rossignol garde pour la nuit ses mélodies sublimes, cachés parmi les branches, unissons-nous pour donner aux amoureux une symphonie pastorale comme ils n'en ont point encore entendue et, orchestre invisible (dernière création de la mode), accompagnons le bruit des baisers qui s'envolent.

Un Corbeau

Insensés ! qui croyez au bonheur et à l'amour immortel, quand la mort est là qui vous guette et vous attend.

Les Oiseaux tutti

Oh ! le mauvais augure ! Couvrons sa voix; chantons, chantons ! A quoi sert de troubler le présent par la crainte de l'avenir? Pensons-nous jamais au plomb qui nous ravira la douce lueur du jour? Non, sans cesse nous aimons, nous chantons.

Le Tilleul

Le tilleul vous offre un abri parfumé, plein de roucoulements et de bruits d'ailes.

Le Chêne

Venez, jeunes amoureux, mes branches séculaires vous feront un dôme de verdure et d'ombre. Ah ! combien j'en ai vu comme vous, qui m'ont pris pour confident discret de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs tendresses, et je tressaille aussi, car votre vue fait circuler la sève dans mon fût et dans mes branches.

LA MOUSSE

Nous vous offrons un tapis qu'effleureront vos pieds. N'êtes-vous pas les dieux du bois frémissant et chantant, qui s'incline à votre approche?

LE LIERRE

Que ne puis-je, comme la main de cet éphèbe, entourer cette taille souple et m'égarer sur ces voluptueux contours?

LA CHICORÉE BLEUE

Notre couleur bleu de ciel est moins limpide encore que ses beaux yeux bleus.

LES CLÉMATITES

Il cueille un bouquet de nos fleurs et l'offre à sa belle pour en orner son sein. Oh ! mourir ainsi ! heureux sort et combien envié !

LES MAUVES

Notre tunique rose envie la fraîcheur de ses joues, où les sourires font tout à coup éclore une foule de fossettes ombreuses.

UNE ABEILLE

Je cherche à m'approcher de cette rose tout épanouie et à butiner dans le pollen de ses cheveux pour composer un miel plus exquis; mais un jaloux me repousse, voulant tout pour lui : parfums, couleurs, sourires, frémissement des trésors cachés.

LUI

Viens, ô chérie ! contempler dans cette source pure, qu'encadrent d'argent et de velours les saules penchants et les érables dentelés, et admirer, comme dans un tableau génial, deux êtres qui s'aiment ineffablement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vois, l'eau frémit et semble combiner ses efforts pour emporter, dans sa course, notre image enlacée.

ELLE

Ta voix, ô bien-aimé ! retentit à mon oreille comme une céleste musique. Tu m'aimes et tout devient plus beau pour moi. Tout ce que je vois et tout ce que j'entends me dit que tu m'aimes, et je suis fière comme une reine, car j'ai pour royaume le monde infini de tes caresses; pour trésor, ta beauté, pour puissance, ta force !

LES CAMPANULES

Agitons nos clochettes, tintinnabulons, joignons-nous au concert des oiseaux et aux frisselis des arbres.

LES BAISERS S'ENVOLANT

Descendus du ciel, nous y remontons sur l'aile des transports et des ravissements suprêmes...

UN GARDE PARAISSANT

Mon devoir serait de leur dresser procès-verbal, mais ils sont si gentils !...

— Soudain un chien se mit (fi ! le vilain jaloux !) à donner fortement de la voix...

Hélas ! la poétique vision avait disparu. Des rires non déguisés se perdirent sous la futaie et le merle du bois répondit seul à mes soupirs par un sifflement ironique, qui ajouta à mon désappointement.

Je revins à regret vers la « doulce » ville.

YRROB.

28 *septembre* 1920.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Assassinat du Curé de Gesnes-le-Gandelain et de son Sacristain

Par les "Chauffeurs" en 1795

I. — Prise de possession de l'église de Gesnes par Me Jacques Tomeret en 1759

En habit de chœur, c'est-à-dire « revestu de soutane et de sarpelly et l'estolle au col », Me Jacques Tomeret, accompagné de plusieurs confrères, de dix témoins et d'un notaire apostolique du Mans, se trouvait, le surlendemain de la Noël 1759, devant la grande porte de l'église de Gesnes-le-Gandelain [1].

[1] Autrefois de l'archidiaconé du Sonnois et du doyenné de Fresnay, Gesnes-le-Gandelain est maintenant du doyenné d'Oisseau, archiprêtré de Mamers et archidiaconé du Mans. En 1790, 808 habitants. Aujourd'hui 600; poste 1892; télégraphe 1893; téléphone 1908; tramway 1914.

Elle a quatre cents ans. Sa tour est en bâtière.
Un reste, à son chevet, d'ancien cimetière.
Devant la grande porte un curieux auvent
Appelé *chapitrel*. Gothique flamboyant
Son chœur est à trois pans, voûté. Sa nef, romane,
En plein cintre plâtré, plus spacieuse, émane...

(Extrait d'une pièce de 200 vers récemment envoyée à un concours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après quelques années passées à la succursale de Saint-Antoine de Rochefort, près la ville de La Ferté-Bernard, Jacques Tomeret, le 30 avril 1759, avait été nommé, par notre Saint Père le pape Clément XIII lui-même, la première année de son Pontificat, à la cure de Gesnes, nomination que ratifiait, le 26 septembre suivant, l'évêque du Mans, Mgr de Froullay (1723-1767).

Succédant à son oncle, Me Jean-Baptiste Tomeret, qui, d'abord vicaire à Saint-Georges-le-Gaultier, curé de Gesvres en 1727 et de Gesnes depuis 1733, venait de résigner sa cure en faveur de son neveu, le nouveau titulaire prenait, ce jour-là même, officiellement possession « réelle, corporelle et actuelle de sa nouvelle cure ».

Cette paroisse, à la coquette et vieille église du XVIe siècle n'était pas une inconnue pour lui. Après y avoir fait autrefois différents séjours chez son oncle, depuis quatre mois il habitait à demeure fixe avec ce dernier.

L'horloge [1] venait de sonner dix coups à la vieille tour.

Sans s'attarder à remarquer le curieux auvent ou *chapitrel* sous lequel il se trouvait, le nouveau curé pénétrait dans l'église « par la principalle entrée d'icelle ».

« Prenant de l'eau béniste, il s'en aspergeait lui-même ainsi que les assistants, puis il allait se mettre à genoux au devant du vieux crucifix en bois, accosté à droite et à gauche des statues de la Sainte Vierge et de saint Jean avec, un peu en arrière, une Marie-Magdeleine agenouillée et naïvement chaussée de souliers [2].

poétique, « Ma petite patrie », qu'a bien voulu nous communiquer, dans sa primeur d'inédit, M. l'abbé Souty.)

[1] Cette horloge, qui se trouvait au premier étage du côté de la tour donnant sur la place, n'était primitivement qu'à une aiguille. Elle subira d'importantes réparations et modifications faites en 1853 par M. Paulprez, horloger aux Rablais, sur Bérus, et sera remplacée en 1875 par l'horloge actuelle. (Manuscrit de M. Lucas, curé de Gesnes de 1839 à 1862.)

[2] Peint et assez grand, ce Christ serait, dit-on, de 1570.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Se relevant, le sieur curé entre dans le cœur qu'avait fait enclore l'un de ses prédécesseurs [1] et, sans se préoccuper de la belle piscine murale et de la clef de voûte aux armes et au nom de René de Silly [2] qui ont maintes fois déjà retenu son attention, il fait pieusement ses prières au pied du grand autel au rétable [3] orné d'une statue de saint Jean-Baptiste [4] et d'un saint Pierre curieusement habillé en pape [5].

« Monté audit grand hôtel, il le baise.

« Un missel se trouve sur iceluy, il l'ouvre et, après avoir leu dedans, il adore le Saint Sacrement, chante le *Te Deum*, donne la bénédiction et renferme le Saint Sacrement dans le Tabernacle.

[1] Pierre Thébaut (1600-1638), qui avait succédé à son oncle, établit un procureur de fabrice, pourvut de divers ornements l'église qui en était alors très pauvre, y fit faire diverses réparations, entr'autres enclore le chœur, répara et organisa le presbytère. (Manuscrit Lucas.)

[2] Aujourd'hui encore le chœur à trois pans, voûté, et aux fenêtres flamboyantes, renferme cette belle piscine du XVIe siècle. Une clef de voûte représente un écusson d'argent à la fasce ondée de gueules, surmontée de 4 hermines de sable avec 3 besants de gueules; au-dessous 9 hermines de sable, 5 et 4. Ce même blason, trouvé par M. l'abbé Grémillon, curé de Gesnes (1893-1908), dans la tour au milieu de débris, « fut placé par lui en vitrail dans la fenêtre de la nef en face de la chaire, mais écartelé avec l'inscription : René de Silly, 1553. (*Mon pays natal, Gesnes-le-Gandelain*, par l'abbé H. Souty, p. 16.)

[3] Ce rétable a été remplacé en 1866 par M. l'abbé Lambert, curé de Gesnes (1862-1875), en même temps qu'il y faisait placer les verrières actuelles du chœur représentant saint Pierre recevant les clefs des mains de Notre-Seigneur; — la sainteFamille en travail; — et saint Pierre délivré de prison par l'Ange.

[4] Cette statue se trouve maintenant au-dessus de la petite porte.

[5] Si cette statue en pierre, du XVIe siècle, placée aujourd'hui au bas de la nef dans une fenêtre murée, était débarrassée de ses affreux badigeonnages, peut-être que, sans apparaître artistique, elle mériterait d'être privée du qualificatif « mauvaise » dont la dote M. l'abbé Souty. On pourrait, avec avantage, profiter de ce travail pour faire la même toilette au curieux Christ en bois et aux statues de même matière qui l'accompagnent et dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Puis, il va se mettre dans la chaise du chœur[1] où les les curés ses prédécesseurs, et notamment son oncle récemment encore, se mettaient d'ordinaire.

« Il monte ensuite dans la chaire rectoriale, derrière laquelle il revoit, encastrée dans le mur, une pierre à la curieuse inscription gothique qui lui a donné l'âge approximatif de son église[2], visite les fonds baptismaux[3] sonne lui-même et fait sonner les cloches par son vieux sacristain, celui-là même, sans doute, René Rattier qui, quelque trente ans plus tard, périra sous le fer de cruels assassins.

« La prise de possession de l'église est terminée.

« Accompagné de ses témoins et du notaire royal apostolique, le nouveau titulaire se transporte alors au presbytaire.

« Il y entre, le voit et le visite officiellement.

« Et, pendant qu'il y faitles cérémonies requises en ce cas et accoutumées », il est loin de se douter alors que ce presbytère, où il a déjà passé d'heureux jours et dont il devient le joyeux possesseur, sera témoin de l'affreux sup-

[1] La stalle curiale.

[2] Dans un quatrain de huit pieds, cette inscription, en caractères gothiques et aux curieuses inversions, est la suivante :

En l'an mil V^cc^ ceste tour
XLV fut commencée
Prions que Jésus chũn jour
Ayons tretous en luy pensée

Autrefois à moitié cachée par la chaire, cette pierre, dont l'inscription nous montre une fois de plus la manière de compter 500 = V^cc^, et le signe séparant chaque vers équivalant aux deux points reliés par une spirale, fut heureusement dégagée et rendue apparente au moment des travaux faits à l'église par M. l'abbé Grémillon.

[3] Remplacés par ceux en marbre qui s'y voient actuellement et que M. Pierre Lévêque, curé de Gesnes de 1825 à 1835, fit faire ainsi que les bénitiers également en marbre. Un ancien bénitier en pierre, assez grand, servant d'auge l actuellement, dans la cour de la ferme du château de Vaux où il se trouve, ne serait-il point un de ces anciens bénitiers de l'église?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plice qu'avec son sacristain il subira trente-six ans plus tard.

« Et ce faict, afin que personne n'en ignore, Henri-Marie Dubois, conseiller du roy, notaire royal apostolique du diocèse du Mans et y demeurant, paroisse de Saint-Benoist, revient, avec le curé et ses témoins, devant la grande porte de l'église, où il lit à haulte et intelligible voix, devant les paroissiens assemblés et qui venaient de sortir de l'église, l'acte de prise de possession que nous venons de relater [1].

Ainsi officiellement installé, « sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ni empeschement », le nouveau curé pourra jouir en paix des « fruits, profficts, revenus et émoluments de sa cure, tout et ainsy qu'en avait jouy pendant un quart de siècle son oncle, dernier titulaire et paisible possesseur d'icelle ».

II. — Mort et inhumation de son oncle

Prestation de serment a la constitution civile du clergé

L'année suivante, nous voyons le nouveau curé de Gesnes présenter à la prestimoine [2] de *Liberté* desservie à l'autel de la Vierge [3], un prêtre habitué à Saint-Léonard-des-Bois, Me Jacques Grégoire Le Roux.

[1] Voir dans *Gesnes-le-Gandelain*, abbé Souty, p. 35 et 36, le procès-verbal de cette prise de possession, d'où nous avons tiré ce récit.

[2] Prestimoine : propriété quelconque, maison ou terre, dont les revenus étaient destinés à dire la messe à un autel détermine.

[3] L'école des filles ayant été laïcisée en 1903, les crucifix et les petites statues de la sainte Vierge en furent enlevés quelques semaines après et apportés dans la chapelle de la Vierge où ils se trouvent avec cette inscription endeuillée : *Ces crucifix et ces statues étaient dans l'école des filles. Ayant été enlevés le* 21 *novembre* 1903, *ils ont été bénits et apportés processionnellement à l'église, en attendant des jours meilleurs*, de la maison de sœur Hortense où ils avaient été remis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourvu de ce titre par l'évêque du Mans, Me Leroux sera mis en possession de son modeste bénéfice, par le notaire apostolique que nous connaissons, Me Henri Dubois, revenu à Gesnes pour la circonstance [1].

Comme les jours, les années « se suivent et ne se ressemblent pas ».

Les deuils succèdent aux joies et aux événements heureux.

Nous sommes au 14 juin 1761.

La paroisse de Gesnes est dans la peine ainsi que son curé.

Me Jean-Baptiste Tomeret, le curé « entique » ayant desservi la paroisse pendant un quart de siècle, vient, malgré les soins dévoués et affectueux de son neveu, de passer de vie à trépas.

La vieille cloche de 1708, qu'il a si souvent entendue et dont le son argentin [2] frappait toujours agréablement son oreille, alterne, en un pénible glas, avec sa compagne plus jeune, moins sonore, mais tout aussi aimée qui, fondue par ses soins, était par lui béniste à pareil jour, cinq ans plus tôt [3].

[1] Abbé Souty, p. 47. Voir le procès-verbal de cette prise de possession, qui est sensiblement le même que celui de Me Jacques Tomeret.

[2] Fondue en 1708, cette cloche avait été bénite par Jean Sevin, curé d'Ancinnes et doyen du Sonnois. Elle sonnait très bien; on l'entendait, paraît-il, de la Hutte qui se trouve à trois lieues. On disait que pendant sa fonte, la châtelaine de Vaux avait jeté de l'argent en très grande quantité dans le métal en fusion. Après avoir échappé à la Révolution, « elle se trouva cassée entre sa partie supérieure et inférieure, le vendredi 26 novembre 1858, en sonnant le salut pour avoir de la pluie ». Refondue de l'ancienne en 1859, dans les ateliers de MM. Bollée, frère et fils, fondeurs au Mans, elle fut bénite, pour l'église de Gesnes-le-Gandelin, par M. Louis Persigan, doyen de Saint-Pater (hauteur 0 m. 80; diamètre 0 m. 96). C'est la petite cloche actuelle qui pèse 968 livres. Le grand-père de l'abbé Souty trouva, vers 1850, en faisant une fosse, à trois mètres environ du clocher, le moule de l'ancienne cloche, preuve qu'elle avait été fondue sur place.

[3] Nommée Henriette par le seigneur Louis-François Courtarverd de Pezé et par sa sœur, cette cloche, bénite le 14 juin 1756, en présence

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est le 14 juin 1761, en effet que Me Jean Thomeret, ancien curé de céans, nous disent les registres paroissiaux de Gesnes, et âgé de 74 ans, était inhumé dans l'église, en présence de son neveu et de nombreux confrères [1], non loin sans doute de « l'endroit de soubs le pupitre où on chante la messe au devant de l'autel Saint-Gilles et Saint-Luc, où l'attendait, depuis 1638, l'un de ses pieux prédécesseurs [2] et plusieurs autres confrères [3].

Sans se laisser abattre par le chagrin que lui causa la

du seigneur abbé de Pezé, par Me Jean-Baptiste Thomeret, fut envoyée, au commencement de la Révolution, aux fonderies nationales.

Quand M. Lévêque, précédemment curé de Champfleur, fut nommé à la cure de Gesnes, « ne trouvant qu'une cloche, il en fit faire une seconde, qui fut fondue par les Lancel, frères, en 1826. Dix ans plus tard, elle fut cassée par la maladresse des sonneurs, les conscrits de la classe d'un ancien maire, M. Guy, en sonnant *leur messe de départ*. En 1838, elle fut scillée au moyen d'un burin, opération qui lui rendit une partie de son antique son et en 1850 elle n'avait pas dérangé en attendant qu'elle soit refondue, ce qui eut lieu en 1854. C'est la grosse cloche actuelle, fondue chez M. E. Bollée, au Mans, et bénite par M. Jean Bondu, doyen de Saint-Pater (hauteur 0 m. 98; diamètre 1 m. 10; poids 760 kilos). (Manuscrit Lucas.)

[1] 14 juin 1761. Inhumation dans l'église de Me Jean Thomeret, ancien curé de céans, âgé de 74 ans. Signé : Paul Clouet, curé de Bérus, N. Follis, curé d'Arçonnay, P. Thimon, curé de Sougé, Tesson, curé de Saint-Victeur, L. Durand, curé d'Assé, N. Godefroy, curé de Saint-Pater, P. Valframbert, curé de Moulins, J. Thomeret, curé de Gesnes, M. Préel, vicaire dudit lieu, Clopûtre, etc.

[2] Pierre Thébaut, dont nous avons déjà parlé et qui fut un bienfaiteur de la paroisse. Sur son testament voir l'abbé Souty, *Ma paroisse natale*, p. 31 à 34, et la poésie *supra cit :*

Hauts et puissants seigneurs, nobles dames, syndics,
Curés... je l'appris des archives : *Jacent hic*...
Bien que rien désormais ne marque de tombeau.
D'un curé de céans, maître Pierre Thébault,
J'ai vu le testament. Dans sa teneur touchante
C'est la voix d'outre-tombe encore édifiante...

[3] 2 mars 1708. Inhumation, par Louis Bedeau, curé d'Assé-le-Boisne, en l'église Saint-Pierre de Gesnes, de Mathurin Buon, curé de céans, âgé de 74 ans.

17 octobre 1733. Inhumation dans l'église par Me Louis Seguret,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

disparition de son oncle, le curé de Gesnes continue à s'occuper des malades, s'emploie à la sanctification de ses ouailles et à l'embellissement de son église, pendant que ses différents et nombreux vicaires [1] se succèdent rapidement tout en donnant leurs soins aux enfants de la paroisse en les instruisant dans le petit collège acheté autrefois par l'un de ses prédécesseurs [2].

En 1703, le 11 septembre, vénérable et discret, Me Jean Guyon, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Ouen de Mimbré et doyen rural de Fresnay, avait béni, d'après l'autorisation de l'évesque du Mans, et en présence du chapelain, nommé Norquet, la nouvelle chapelle du château de Vaux, remplaçant l'ancienne qui estoit placée, disent les registres du temps, « dans la gallerie où est maintenant la porte et entrée de la maison ».

Soixante-trois ans plus tard, le 29 avril 1766, discrette personne Claude Lalondrelle, diacre et natif de Reims et y faisant sa résidence ordinaire, était nommé et présenté à cette dite chapelle ou chapelenie, dans le château de Vaux, sous l'invocation de sainte Madeleine.

Huit jours après, le 7 mai, le curé de Gesnes en prenait possession au nom du titulaire, le sieur Lalondrelle [3].

curé d'Oisseau, de Messire Amyot, écuier, curé de Gesnes, âgé de 66 ans (c'était sans doute un parent des Amiot, écuiers, sieurs de la Poterie, en Bérus).

[1] M. P. Préel 1751. — L.-J. Dupont 1763. — J. Guénoux 1765. — J. Bidard 1770. — J. Barbotte 1772. — J. Coulange 1773. — J. Delahaye 1783. — R. M. Roussel 1784. — J. Cottereau 1786. — P. Richard 1788. — M. Chopin 1788.

[2] Pierre Thébaut fit acheter à la fabrique un petit collège, pour la somme de cent livres, devant servir de local pour l'instruction des enfants de la paroisse. Ce devait être un prêtre natif de la paroisse qui devait servir d'instituteur aux enfants et, en cas qu'il n'y en eût pas, ce devait être un autre prêtre qui en fût digne et capable. (Manuscrit M. Lucas.)

[3] *Arch. de la Sarthe*, G. 400, p. 63 et 90. Sur le château de Vaux, voir l'*abbé H. Souty*, p. 51 à 56.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette chapelle n'existe plus depuis 70 ou 80 ans environ. Le local a été converti en cellier.

En 1772, meurt, âgé de 55 ans, le procureur syndic de Gesnes, Me Clopûtre ou Clopeutre, d'une famille importante du pays.

Me Tomeret le fait inhumer dans l'église. C'est le curé de Bérus. Le Fessier, qui fait l'inhumation, à laquelle assiste un ancien vicaire de Gesnes, Me Nicolas Follis, curé d'Arçonnay, beau-frère du défunt et qui lui-même, moins de trois ans plus tard, en présence d'un nombreux clergé, parmi lequel figurait le curé de Gesnes, sera enterré dans la vieille église, aujourd'hui disparue, d'Arçonnay.

Enfin, en 1778, aux « mille personnes de tout âge et de tout sexe qui se présentent, des paroisses environnantes, à Moulins-le-Carbonel, pour être confirmées par l'évêque du Mans, Mgr François-Gaspard Jouffroy de Gonssans, le curé de Gesnes adjoint cent de ses paroissiens [1]. »

Puis vinrent les jours maudits de la Révolution avec ses néfastes doctrines dont les meilleurs esprits furent troublés.

Sous l'influence perverse de son voisin et ami, Le Fessier,

[1] Le 29 octobre 1778, ont été confirmés, dans l'église de Moulins, par l'illustrissime et révérendissime seigneur Monseigneur François Gaspard Jouffroy de Gonssans, évêque du Mans, environ 1.000 personnes de tout âge, de tout sexe, dont 500 de cette paroisse, 250 de la paroisse de Saint-Léonard-des-Bois, 150 d'Assé le-Boisne, et environ 100 de la paroisse de Gesnes, en présence de M. l'abbé Dumourier, grand vicaire, de M. l'abbé Dugas, chanoine du Mans et promoteur, de M. l'abbé Bonnet, secrétaire, de M. le Supérieur du Grand-Séminaire du Mans, de M. Rouilly-Duclos, curé de Saint-Germain de la Coudre, doyen, de M. Clogenson, curé de Saint-Pierre de Montsord d'Alençon, de Me Thomeret, curé de Gesnes, de M. Quesnot, curé de Silly, M. Le Fessier, curé de Bérus, M. Hains, curé de Saint-Léonard-des-Bois, M. Clogenson de l'Étang, vicaire de Moulins et de nous Me Pierre-Paul Valframbert, prieur de Notre-Dame et de Sainte-Anne de Saint-Denis-sur-Sarthon, curé de Moulins (Registres de Moulins-le-Carbonel).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

curé de Bérus, qui devait devenir le triste évêque de l'Orne, Jacques Tomeret donna dans ces funestes erreurs.

Soit ignorance, soit faiblesse, par amour surtout de tranquillité et de bien-être, pour conserver la paisible possession de sa cure et des revenus en dépendant [1] ainsi que de ses ressources personnelles [2], le malheureux ne craignit pas de prêter le coupable serment à la constitution civile du clergé [3].

C'est ainsi qu'à force de capitulations, il réussit à se maintenir dans son presbytère, même au plus fort de la Terreur.

Faiblesses coupables qu'il ne devait pas tarder à racheter par une mort cruelle.

III. — Double meurtre du curé de Gesnes et de son sacristain

Nous sommes en 1795.

Sous le nom faussement usurpé et parfois à dessein de « chouans » [4], des bandes de brigands terrorisaient les campagnes, semant sur leur passage la dévastation et le carnage.

[1] D'après un état estimatif des revenus de la cure de Gesnes, fait en 1790, par Me Jacques Tomeret, les revenus de la cure s'élevaient à 3.000 livres à peu près, dont il convient de défalquer 700 livres de charges. (*L'abbé Souty*, p. 27 à 30.)

[2] Aux *Archives de la Sarthe*, L. 468, se trouvent divers documents sur la succession de ce « Jacques Thomeret, ex-curé de Gesnes, décédé le 16 floréal dernier, de la suite des cruautés exercées sur sa personne par une trouppe de scélérats... »

[3] Mais Jacques Thomeret brûlé par des « Chauffeurs »
Doit être mis au rang de nos prêtres jureurs.
(Poésie, abbé Souty, *supra cit.*)

[4] Les « chouans », en effet, appartenaient à ce peuple héroïque qui, il y a 120 ans, tressaillit dans ses bocages et au fond de ses ravins, puis se leva pour défendre tout ce qu'il aimait, tout ce qu'il respectait, sa religion plus encore que son roi, donnant au monde le spectacle d'une lutte grandiose : peuple que Napoléon appelait « un peuple de géants », qu'il admira et auquel il conserva son estime. Le grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il serait trop long de raconter toutes leurs violences.

Convois arrêtés, blés pillés, meuniers et marchands de grains pendus, châteaux brûlés, prêtres massacrés, fermiers rançonnés et forcés de livrer jusqu'à leur semence : c'est ce qu'on voyait chaque jour.

Par groupe de vingt, trente et parfois cinquante va-nu-pieds, ces brigands, sous le nom de « chauffeurs », forçaient les portes, brisaient les fenêtres, fouillaient les meubles, brûlaient les papiers, mettant tout à feu et à sac, du grenier à la cave, où ils défonçaient fûts et tonneaux sans toutefois en laisser perdre le contenu.

C'étaient alors d'innommables orgies !

C'est une de ces sinistres bandes, composée de voleurs, contrebandiers, repris de justice (nos apaches modernes), qu'on dit être partie de la Mayenne et dont l'effectif s'était augmenté à Mont-Saint-Jean, qui arriva à Gesnes-le-Gandelain, dans la nuit du 5 mai 1795 ou, d'après le jargon révolutionnaire, le 16 floréal an III.[1].

homme (et son opinion vaut bien celle des ... autres) « aurait voulu qu'on envoyât les peuples modernes à leur école ».

Les vrais « chouans » n'ont donc rien de commun avec ces bandes d'assassins et de pillards qui, sous le nom de « chauffeurs », ainsi nommés parce qu'ils ne craignaient pas de brûler les pieds de leurs victimes pour en obtenir des aveux et extorquer leur argent, commettaient toutes sortes de crimes.

Sans vouloir exonérer la mémoire des vrais chouans de tout reproche et de tout crime, peut-être toutefois ne serait-il que juste, en parlant des atrocités imputées à ces derniers, de tenir compte de celles qui ne furent que des représailles, de celles aussi qui furent commises par les « faux chouans » et même par les « bleus ou « patauds » pour en charger, ce qui aujourd'hui est historiquement prouvé, les chouans véritables.

[1] C'était la même bande peut-être qui, dans les mêmes jours, assassinait, non loin de Gesnes, deux prêtres assermentés. Assez nombreux, ces sinistres bandits se présentaient chez le curé de La Ferrière-Bochard, nommé Maine, qu'ils enlevaient et conduisaient à l'Ile-sur-Sarthe (Saint-Céneri) qui est tout près. A dix heures, ils arrivent à l'église. Quatre cents personnes de Saint-Céneri et des paroisses voi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La figure affreusement barbouillée de suie, les brigands se dirigent du côté de la cure, dont le titulaire passait, à tort, pour être aisé.

Ceux qui ont connu la cour du vieux presbytère savent qu'à cette époque les deux pilastres en granit qui en soutiennent actuellement le portail la clôturaient sur le bord du grand chemin, à quelques mètres de la porte de l'église.

Vaste et entourée de communs, cette cour renfermait la maison du fermier ainsi que les bâtiments d'exploitation.

Le presbytère possède encore, dans son ancienne partie, la chambre du meurtre.

C'était un simple rez-de-chaussée, bâti au fond et dont la vue était masquée par les nombreux bosquets qui l'entouraient.

sines assistaient à l'office de la Pentecôte. Un homme, armé d'un fusil et de deux pistolets, traverse la foule et vient se poster au pied de l'autel : personne ne l'arrête. Il a peur cependant; il appelle, et deux de ses camarades, armés comme lui, viennent se ranger à ses côtés. L'un d'eux ordonne même au malheureux prêtre de hâter sa messe. S'il eut, — et il dut l'avoir — le pressentiment du sort qui l'attendait, le sacrifice qu'il offrait et où il s'offrait dut lui ouvrir le ciel. Enfin, la messe est terminée. Légèrement blessé dans le cimetière, l'abbé Duval se dirige en toute hâte vers son presbytère, par un petit chemin creux qui débouche en face de l'église. La foule est là, impassible, clouée sur place par la frayeur et la curiosité. Une seule voix s'élève pour demander grâce; une bourrade lui impose silence. Les assassins ont suivi l'abbé Duval : un coup de feu dans le dos le renverse mort. On se précipite sur lui : on le dépouille de sa montre, de ses boucles, de ses hardes même. La foule, alors, s'enfuit éperdue de tous côtés. L'abbé Maine avait tout vu, tout entendu. « Voilà le sort qui t'attend », lui avait-on dit, et, en effet, emmené dans le bois de Boullai, il y est fusillé à son tour.

Assassinats odieux, abominables, ajoute M. de la Sicotière auquel nous empruntons ce récit, commis sous les yeux et pour ainsi dire avec la complicité passive de toute une population, mais qui pourtant n'ont pas laissé dans la contrée une impression aussi profonde qu'on pourrait le penser. Ces deux prêtres étaient des gens faibles, indécis, n'ayant dans le pays ni sympathies ni inimitiés bien vives. (*Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, par L. de la Sicotière, t. I, p. 497.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le fermier s'appelait Julien Rattier.

D'une instruction supérieure à celle de la plupart de ses compatriotes, il joignait à sa profession de cultivateur celle de sacristain et était devenu régisseur des familles d'Angouges et de Talmont, propriétaires des terres et du château de Vaux.

C'est de la bouche d'un de ses petits-fils, aujourd'hui curé-doyen de Pontvallain, M. l'abbé Émilien Vavasseur, que nous avons entendu ce récit qu'il tenait lui-même de sa famille.

Trois de ses ancêtres, qu'il a bien connus, étaient âgés respectivement de huit, dix et douze ans quand ces événements éclatèrent; et, pour les avoir entendus cent fois raconter, il a pieusement conservé dans sa mémoire les détails de ce double meurtre.

Aussi l'authenticité de ces faits ne saurait faire aucun doute, formant l'une des traditions des mieux conservées dont s'honore, à bon droit, la famille de notre excellent ami et érudit confrère.

Et, si vous allez un jour vous asseoir dans ce presbytère si hospitalier de Pontvallain, on ne manquera pas de vous montrer, jalousement conservé, un meuble petit mais précieux.

C'est le vieux bureau en chêne où écrivait autrefois l'aïeul, bureau où aujourd'hui le petit-fils écrit, à son tour, d'une plume humoristique, parfois mordante mais toujours juste, des articles justement remarqués.

Toutes ces choses du vieux temps, toutes ces reliques de l'histoire, nous les contemplons avec respect, souvent même avec amour.

Nous aimons, en effet, ces objets que nos ancêtres ont tenus en leurs mains, qui furent à leur usage et dont la présence ressuscite en quelque sorte, à nos yeux, leur vie tout entière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le serviteur n'allait pas être mieux traité que le maître.

Réveillé par l'arrivée des bandits, le vieux fermier ne dut tout d'abord son salut qu'à la rapidité avec laquelle il quitta sa couchette, gagnant ses étables, pour se glisser, tout étendu, dans la mangeoire de ses bœufs.

A la chaleur des couvertures, l'un des « sans-culottes » s'exclama que « l'aristocrate n'était pas loin, qu'il fallait se défier, mais ne pas perdre de temps à la recherche de cette vermine ».

Aussitôt la troupe fait irruption dans le presbytère qu'elle entoure pendant que les plus décidés pénètrent à l'intérieur des appartements.

On commence tout d'abord par s'emparer du curé, M. Jacques Thomeret.

Le vieillard avait à son service deux servantes qui étaient les deux sœurs.

On leur bande les yeux et, après les avoir baillonnées, on les conduit dans une chambre où on les garde à vue.

C'était le silence ou la mort.

Mais, subitement devenues muettes et aveugles, elles n'étaient heureusement pas sourdes et plus d'un nom du pays, qu'elles dévoilèrent plus tard, et qu'il ne nous appartient pas de révéler ici, était venu frapper leurs oreilles ! ! !

Pendant ce temps, les misérables torturaient le malheureux prêtre, essayant de lui arracher par la souffrance le secret de la cachette d'un trésor qui n'existait point.

N'obtenant rien, déçus, furieux et subitement avides de sang, ces forcenés ne reculent pas, selon leur sauvage coutume, devant les plus douloureux supplices.

Ayant trouvé des liasses de chanvre, ils les accumulent dans l'âtre, y mettent le feu et, tenant l'infortunée victime au-dessus du brasier, lui brûlent les cuisses et le bas-ventre !

Leur atroce forfait accompli, effrayés sans doute par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cris du patient qui ne tardait pas à succomber [1], les bandits font mine de se retirer.

C'était un piège.

A peine sont-ils partis qu'ils se replient en silence et reviennent à la hâte.

Il leur fallait une seconde victime.

Elle s'offrit à eux.

Croyant à la disparition des forcenés, anxieux, ne sachant ce qui s'était passé au fond du presbytère, le sacristain était accouru à la maison de son maître.

Mal lui en prit.

Une vingtaine de coups de sabres et de fourches le couchent, inanimé, sur le sol ! ! ! [2].

Crimes sans nom [3], triste prélude de ceux qui, récemment,

[1] Aujourd'hui, 17e jour du mois de floréal l'an III de la République française une et indivisible, à 7 heures du matin, par devant moi René Rattier, officier public et membre du conseil général de Gesnes, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens, sont comparus en la maison commune Marie Hardie veuve François Toublet, âgée de 42 ans, et Pierre Magdelaine, fils, âgé de 42 ans, tous deux demeurant à Gesnes, lesquels m'ont déclaré que ledit Jacques Thommeret, notre curé, est mort de hier à 2 heures du matin en son domicile. D'après cette déclaration, je me suis sur-le-champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Jacques Thommeret et j'en ai dressé le présent acte que Julien Quinet, fossier (*a*) a signé... (*Registres de l'Etat-civil de Gesnes*, acte relevé pour nous par M. l'abbé Souty.)

(*a*) Fossier signifie sans doute fossoyeur. Ou bien faut-il lire tessier qui signifierait tisserand.

En marge du registre, on a ajouté : Brûlé par les chouans.

[2] Suit l'acte de décès de Julien Rattier, ancien sacristain, en date du 18, même mois et même année, heure marquée également : 2 heures du matin. Et en marge du registre : Assassiné par les chouans.

[3] La note suivante semblerait indiquer que ce pays fut encore le témoin d'autres crimes lors de la Révolution : « Sous l'escalier de la tour, en nettoyant, on trouva, vers 1850, une étole rouge et une partie d'un squelette. On présume que ç'aurait été un prêtre mis là pendant la Révolution. Le crâne y serait encore. M. Lucas fit paver cet endroit. (Note de M. Souty, sacristain à Gesnes.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

émurent si profondément la petite population de Gesnes et dont l'un tout au moins, comme ceux qui nous occupent ici, reste, grâce dit-on à des influences perverses, encore impuni [1].

On raconte que la montre en or du curé martyr (objet de luxe à l'époque) fut remarquée dans une famille qui la posséda longtemps.

D'après les dires des servantes, il paraîtrait que si, dans la perpétration de ce double meurtre, l'étranger fournit le gros de la troupe, la paroisse n'y serait pas restée totalement étrangère [2].

H.-M. LEGROS,
curé d'Arçonnay et de Bérus.

[1] Allusion à l'assassinat d'une malheureuse fillette de l'assistance publique, voilà quelques années.

[2] Nous ne saurions terminer sans adresser ici nos meilleurs remerciements à deux fins lettrés, tous deux prêtres originaires de Gesnes : M. l'abbé H. Souty, qui nous a fort gracieusement autorisé à nous servir des dessins illustrant sa belle brochure : *Mon pays natal : Gesnes-le-Gandelain*, à laquelle nous avons fait de larges emprunts pour la première partie de cette notice, et M. l'abbé Émilien Vavasseur, qui nous a aimablement fourni les détails concernant le double meurtre et du vieux sacristain, son aïeul, et du curé de Gesnes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un ami des oiseaux

Gabriel Rogeron

(*Suite*) [1]

XIII

Il faudra pourtant clore sur un deuil plus cruel ces souvenirs épars de la vie de M. Rogeron. La mort va emporter, au lendemain d'un heureux mariage, l'enfant qui avait, sur le tard, auréolé d'espérance le foyer longtemps solitaire.

Mais déjà, cortège nuptial de l'au-delà, les vieux amis, depuis quelques années, disparaissaient l'un après l'autre, et cette solitude sur le chemin de l'Arceau préludait à la mélancolie des irréparables déclins.

L'amitié indéfectible de Gabriel Rogeron, ses discrètes amorces d'une touchante conversion, ses quotidiennes visites au sombre logement de la Bibliothèque municipale avaient, dès 1891, consolé la lente agonie d'Élie Sorin, rongé, autant que par la tuberculose, par l'ennui d'une vieillesse solitaire, les nostalgies de Paris et les tracasseries administratives. Relisez les si simples, si émotives dernières pages du mémorial intime que M. Rogeron consacra

[1] Voir les précédents numéros de la *Revue de l'Anjou*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

au poète des *Loups*[1], et puis tout ce petit volume, aussi divers que l'existence même du personnage, et où chacun découvrira son lot : anecdotes du monde littéraire, vie politique à Paris et en province sous le second Empire et la troisième République, foi virtuelle qui rejaillit à certaines heures et se réactive pleinement au lit de mort, et encore des scènes de chasse, enfin les périodiques retours vers le parc et le cher salon de l'Arceau. Et moi je songe aux sinistres rentrées dans son logis de l'homme qui vieillit seul, ou bien je sens ressusciter mon enfance au nom magique de la Loire.

La Loire ! Le pied nu qui se crispe à la tiède caresse du sable d'or, les prunelles réjouies d'une douce lumière bleuâtre, le cerveau enivré par le virulent arôme des maquis de chanvre, l'oreille effleurée par la nonchalante brise quand houlent lentement les larges feuillages blanchâtres des grands léards; et tout ce qu'en sensations intraduisibles ces mots : la Loire, m'évoquent de blond, d'azuré, de tiède, de souriant, de mélancolique, de lumineux et de vaporeux à la fois !

Oublions, avec leurs vols de pluviers ou leurs files argentées d'ablettes, ces molles péninsules et ces claires saulaies que d'ineptes sauvages rêvent de transformer en quais bétonnés.

Pourtant un regard encore vers le pic de Rochefort. M. Rogeron y retrouvait chaque année un papil'on provençal, attiré sans doute par cette large nappe de lumière et de chaleur serpentant au pied des longues collines dorées de raisins qui masquent la Neustrie sombre et pluvieuse. C'était le temps où M. Rogeron, le filet de soie à la main, délaissait un peu les oiseaux pour l'entomologie et retrouvait sa jeunesse en poursuivant, avec sa fille, coléoptères ou lépidoptères sur le sable de ces vertes saulaies ou dans les

[1] *Élie Sorin* par Gabriel Rogeron (Perrin éditeur).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bois de Pignerolle. Qui prévoit en de telles heures les catastrophes prochaines ? Trop tôt le nom de Louise, joie et fête de l'Arceau, y tinterait ainsi qu'un glas.

La récompense d'une vie chrétienne n'est point ici-bas. Mais heureux l'homme qui n'eut pas besoin dans sa jeunesse des leçons de la douleur pour reconquérir la vérité ! Heureux encore s'il reçoit l'épreuve de Dieu seul et ne nourrit point le ressentiment des duretés et des trahisons humaines ! Heureux enfin si, comme M. Rogeron, il ne se survit pas longtemps à soi-même !

Depuis ce deuil, je revis un vieillard découragé, prostré, calme dans son fauteuil et ne goûtant désormais que la triste joie de ne plus rien espérer. Je reconnaissais trop chez autrui l'impuissante révolte contre la destinée, les silencieux reproches à Dieu, la résignation confinée dans les hautes sphères de l'âme et laissant aux lèvres leur pli amer.

Ceux qui n'ont point subi les épreuves morales jugent mal de la place exacte où porte la souffrance. L'homme retrouve dans l'invisible ses morts, mais non ses rêves; l'on se console du bonheur perdu, non du bonheur irréalisé. Si le père reconquérait l'absente dans les certitudes de la foi et dans l'évocation des intimités familiales, rien ne pouvait lui restituer les songes de félicité qu'il avait formés naguère pour sa vieillesse. En longeant l'allée coutumière, en franchissant le portail témoin de tant d'adieux et de retours, le char funèbre avait emporté la vie même de l'Arceau. Désormais quelques aquarelles, des faïences délicatement peintes, les boîtes de papillons épinglés, les fleurs et les oiseaux préférés de Louise, son nom murmuré, rien autre ne remplaçait les fêtes et la gaîté d'autrefois.

Dans ces tombes anticipées les joies extérieures ne pénètrent pas; seuls les événements tristes éveillent encore un écho. M. Rogeron regretta moins sans doute un monde chaque jour plus hostile à la douceur de ses goûts et aux noblesses de sa pensée. Continuait-il de regarder l'Europe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'enfoncer dans le plus grossier matérialisme et en pressentait-il les expiations? Mesurait-il jusqu'à quel point il devient impossible d'arracher leurs idoles aux foules et de faire écouter la voix de la sagesse?

Vainement tentais-je encore de dériver sa rêverie vers l'histoire naturelle. Ou bien sa pensée n'était plus là, ou bien il comprenait que l'Oiseau, comme toute chose ailée, doit disparaître d'un monde livré aux charlatans politiques, aux mercantis et aux inventeurs d'engins de mort.

Dans les lugubres tête-à-tête des deux parents, le rôle consolateur échoua sans doute à la mère. La douleur de la femme est d'ordinaire moins égoïste que celle de l'homme. Moins de révolte contre la destinée, une intuition plus précise de l'au delà, et puis l'obligation des soins domestiques, tout préserve la femme de sombrer dans l'inerte désespoir de l'époux, que la Providence lui assigna la tâche de soutenir durant la lutte terrestre.

Avec quelle surprise, un soir, au milieu de mon allée, au Val de Maine, je reconnus dans une voiture mon oncle et ma tante, ainsi que, par habitude d'enfance, je continuais d'appeler ces vieux cousins !

Un instant, mon oncle retrouva son malicieux sourire — hélas, bientôt après légitimé — quand je lui parlai de mon installation définitive dans ce cottage. Il se rappelait trop les Chauvelaies, Tigné, tous les quartiers de Paris, la Provence, et les Bénédictins d'Auteuil; il reconnaissait trop les volières déjà vues à Angers rue de Bel-Air, place La Fayette, dans toutes les étapes d'où me chassèrent le cri d'un coq, l'aboiement d'un chien, ou des querelles de voisinage au sujet de chats et d'oiseaux. Avec son goût de l'ornithologie que ne m'avait-il inculqué sa modération et sa patience à l'égard des gens et des choses ! Cependant, une fois de plus, nous déplorâmes ensemble l'indifférence ou l'hostilité envers les oiseaux, si communes chez nos compatriotes, l'impossibilité même de faire comprendre que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les insectivores seuls pourraient sauver notre agriculture, enfin cette plaie sociale du petit chasseur, reliée au système d'anarchie qui se pare du nom de mœurs démocratiques.

Puis il s'assit à la terrasse, les yeux sur les prés et les rochers de la Maine ou, au loin, vers la fuite large et bleuâtre de la Loire. Songeur, il dut revivre tout son passé. Là-bas se reflétait dans le gris de la Maine le cube noir du Rocher Sorin, qualifié ainsi dans leur jeunesse, par la périlleuse ascension de son ami. Ici, parmi les saules, la tourelle et la vieille toiture de Belligan (*Belligandum*) lui remémoraient moins sans doute la construction de la flotte qui asservit les Vénètes, qu'un paysan huttier, Auguste Vigan (*vicanus*, tout dans ce canton reste romain) gardien des canots de mon père et compagnon des randonnées à la voile et des chasses au canard par les grandes eaux. Notre naufrage en l'une de ces parties devint le sujet de ma première rimaillerie, à quinze ans; je revois encore mon oncle en chemise, hurlant au secours, plus pour nous que pour lui-même, car il était excellent nageur; et moi, les pieds dans l'eau, debout sur le banc d'arrière, très calme, soit stupeur, soit pressentiment de l'avenir dont la mort m'eût fait grâce.

Au loin, devinés sous l'horizon, dans une anse sablonneuse de Loire, les saules et l'auberge de Port-Bitou rappelaient à mon oncle ses chers rendez-vous annuels avec mon père et Sorin. Là, dans les causeries et les rires retrouvés de leur jeunesse, ils oubliaient, l'un les ingénieurs et les braconniers, tourment de l'Arceau, l'autre ses malades, ses dessins archéologiques, ses nostalgies de la mer, le troisième son journalisme, ses livres et sa vie désorbitée.

Mais surtout, à quelques hectomètres par delà le remblai boisé de la ligne de Nantes, d'où le soir, les bourdonnements adoucis du train de neuf heures me rajeunissaient de trente années, c'était, avec les mansardes verdies des Chauvelaies, tout le passé, histoire angevine ou familiales évocations. Là les antiques lauriers, les frênes et les cèdres du bosquet, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grilles rouillées, le grand jardin clos de murs à espaliers, redisaient la fin du XVIIIe siècle et ce Viger qui, homme énergique égaré parmi les bavards de la Gironde, périt sur leur échafaud. Depuis lors campagne de mes grands parents, et pour M. Rogeron presque un autre Arceau. Sans doute, à cette heure, revoyait-il, parmi les cartons à médailles et les stucs romains, la vieille redingote, le haut chapeau de paille, la barbiche vénérable de mon aïeul, et aussi l'enfant qui, fort insoucieux de César et de Labiénus, se passionnait pour le cri d'une chevêche ou le mystère d'un nid de draine sur les souches émondées des tilleuls; et encore, pareilles à la Renotte de l'Arceau, les immuables servantes de ces temps paisibles et chrétiens, Noton et Victoire, qui dans leur enfance avaient soigné les arrière-grands-parents; et Jean Vigan, le saint aveugle, qui, toujours souriant ou fredonnant quelque cantique, ne déposait sa bêche que pour regagner son taudis éloigné, en tâtonnant avec son bâton.

Mais pourquoi ces regards sur le passé? Les souvenirs s'y enfoncent progressivement comme les algues que l'on poursuit à marée basse et qui continuent après la dernière pointe de rocher, invisibles, englouties dans les profondeurs vertigineuses. A la deuxième génération il surnage encore quelques cimes de ces herbes, une anecdote, une date, un nom, quelque chose qui fut de la réalité pour nos prédécesseurs et n'en est plus pour nous. Au delà dort l'océan, l'abîme dont Dieu seul pénètre les secrets.

Malgré ce dernier sourire, malgré ces yeux promenés vers l'autrefois, cette visite d'un revenant ne m'abusa point : M. Rogeron était déjà aussi étranger à la terre que le jour de décembre 1912 où, m'agenouillant auprès de son visage fixe et pâli, je songeai : Quand sera-ce enfin mon tour?

Ce sentiment d'envie, qui a remplacé la peur, puis le regret même des morts, ce mélange de l'horreur de vivre et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la foi en l'au delà me laissèrent à peine accessible à la mélancolie de toutes les habitudes qui s'en allaient, dans cette vieille chambre familiale, entre ces fenêtres caressées par les glycines et les lierres où si souvent il avait dû écouter le gazouillis matinal des fauvettes [1].

André GODARD.

[1] Voir la fin dans les prochains numéros de la *Revue de l'Anjou*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Religieuses d'Angers et de Beaufort

pendant la Révolution

(Suite)

III

Donc le 13 mars, dimanche des Rameaux, on arrêta dans divers quartiers quarante-quatre religieuses qui sans doute avaient attiré l'attention sur elles involontairement [1], quatorze Ursulines, neuf Carmélites, huit Calvairiennes, neuf sœurs de la Visitation, deux du Ronceray et deux de la Providence [1]. Elles furent conduites au Grand Séminaire. La sœur Besnard religieuse ursuline, dans son manuscrit [2], a relaté les circonstances qui accompagnèrent son arrestation et celle de ses compagnes. Ce journal, qui suit les religieuses d'Angers depuis leur emprisonnement jusqu'à leur déportation à Lorient et leur retour à Angers, est des plus intéressants et des plus complets. Les documents qui sont passés sous nos yeux nous ont permis d'en contrôler l'exactitude rigoureuse et nous autorisent à ajouter une foi entière aux faits qui y sont relatés.

[1] Quatre autres furent arrêtées plus tard et condamnées à la déportation par deux jugements postérieurs à celui du 3 floréal.

[2] Publié par M. l'abbé Uzureau dans l'*Anjou historique*, t. IV

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Le 13 avril 1794, dit la sœur Besnard, l'on ferma les portes de la ville d'Angers; la garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non sermentées dans divers quartiers où elles demeuraient depuis leur sortie de communauté et on les mena au Bureau révolutionnaire, dans le salon de l'Évêché [1]. On nous interrogea séparément. Nous refusâmes le serment. Le refus fut écrit On nous conduisit ensuite, deux à deux, en procession, au Grand Séminaire. On nous permit de faire apporter nos lits et tout le nécessaire, ce qui a été au profit de la Nation à notre sortie de cet endroit. Nous trouvâmes bien là trois cents femmes et filles de tout âge, même des enfants au berceau qui étaient de la Vendée.

« Le lendemain, Lundi-Saint, on fit une assemblée générale (des prisonnières) On appela trente femmes pour la fusillade. La mère de notre dernière professe était du nombre [2]. Sa fille passa la dernière nuit avec sa mère et la prépara à la mort. Elle résista à ce qu'on lui dit : « Fais le serment et tu sauveras ta mère ».

« Le 15 avril, Mardi-Saint, arrivèrent dans la nuit les religieuses hospitalières de Beaufort, au nombre de vingt-et-une et une Visitandine de Saumur, pensionnaire chez ces dames depuis la dissolution de sa maison. La fouille qu'on leur fit avant d'entrer en charrettes fut cruelle.

[1] Le Comité révolutionnaire.

[2] Marie Houdebert veuve Chasserie, du Moulin d'Ivray, commune d'Étriché, dénoncée pour avoir reçu chez elle, au moment du siège d'Angers, son fils accompagné de deux autres vendéens. Elle fit partie en effet des 99 condamnés à mort le 26 germinal par la Commission militaire.

Ces trente femmes avaient été notées d'un F lors de leur interrogatoire. Elles furent traduites, le 26 germinal, devant la Commission militaire, avec soixante-neuf autres détenus, hommes et femmes. Tous furent condamnés à mort et exécutés le même jour au champ des Martyrs par la fusillade. Leur exécution par la guillotine aurait coûté trop cher, près de 3.000 livres pour un pareil nombre de condamnés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une seule de cette maison a fait le serment [1] et deux sont restées à la prison d'Angers, avec plusieurs autres qui ont été prises depuis nous et point jugées [2]. »

Dom Piolin a raconté les persécutions endurées par les religieuses hospitalières de Beaufort [3], d'après le récit de Mme de Gargilesse, l'une d'elles [4]. Après avoir vu, à diverses reprises, leur maison envahie par les révolutionnaires, ces religieuses étaient restées cependant à la tête de l'hôpital jusqu'au mois d'avril 1794. Mais plusieurs dénonciations avaient été déposées contre elles et, le 15 avril, un commissaire, porteur d'un arrêté du Département, pris la veille, se présenta à la Municipalité et requit l'arrestation immédiate des hospitalières, ce qui fut exécuté de suite. Il avait émis la prétention de partir immédiatement pour Angers, en emmenant ses prisonnières qui auraient fait la route à pied. Mais les officiers municipaux, par humanité pour ces religieuses, dont plusieurs, vu leur âge et leurs infirmités, étaient hors d'état de marcher, et aussi par reconnaissance pour ces femmes qui depuis la Révolution avaient continué à prodiguer leurs soins à tous les malheureux, sans acception de parti, retardèrent le départ et mirent en réquisition plusieurs charrettes pour conduire les prisonnières à Angers [5]. Et, comme on avait répandu le bruit que ce commissaire avait ordre de se défaire des religieuses pendant la route, un certain nombre de citoyens les accompagnèrent pendant

[1] Anne Lemée ou plutôt Maré.

[2] Marie Ropartz et Marie Lemaître non comprises dans le jugement du 3 floréal.

[3] *Persécution endurée pendant la Révolution par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée*, 1873.

[4] Frédérique-Olympe-Charlotte Dubreil du Bost de Gargilesse, née à Beaufort, au château de la Blinière.

[5] Les archives du Greffe de la Cour d'appel contiennent la réquisition aux voituriers chargés de les conduire à Angers.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

le voyage et ne les quittèrent qu'après les avoir vu déposer au Grand Séminaire. Ces religieuses étaient au nombre de vingt-deux, en y comprenant Marie Cigogne, ex-sœur de la Visitation de Saumur, qui, au moment du départ, était venue se joindre à elles pour partager leur sort. Parties de Beaufort dans la soirée, elles arrivèrent à Angers vers minuit et furent conduites devant les membres du Comité révolutionnaire, en permanence à l'Évêché, où toutes persistèrent à refuser le serment et furent menées en prison.

Cependant les commissaires recenseurs des prisons, ayant terminé les interrogatoires des autres détenues, firent comparaître devant eux les religieuses amenées récemment au Grand Séminaire. Toutes sont interrogées le même jour 29 germinal - 18 avril. Nous continuons à transcrire ces interrogatoires.

329. Perrine Roussel, fille, âgée de 60 ans, d'Angers, ex-Carmélite de cette commune, a refusé de prêter le serment et persiste à ne pas le faire; fanatique outrée.

330. Élisabeth Tannay, 51 ans, de Beaufort, ex-Carmélite d'Angers, ne veut pas faire d'autres serments que ceux qu'elle a faits; fanatique.

331. Marie-Charlotte Poulain dite Foresterie, ci-devant noble, ex-religieuse de la Visitation, native du Lion, 70 ans, arrêtée pour n'avoir pas prêté serment; scélérate à interroger publiquement, rapport à son fanatisme et aux propos qu'elle a tenus; a dit, sur l'observation qu'elle avait voulu rendre Philibert et sa femme aristocrates, qu'elle ne les connaissait pas; a avoué qu'elle les avait assistés souvent [1]; à guillotiner.

332. Ursule Bessay, âgée de 54 ans, native de Saint-

[1] Nous ignorons quel est cet individu, un malheureux sans doute qui, secouru par Mlle de la Foresterie, s'est empressé ensuite d'aller la dénoncer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Martin, département de la Rochelle, ex-religieuse du Ronceray d'Angers, ex-noble, refuse avec entêtement de prêter le serment.

333. Thérèse Ksau, fille, 54 ans, ci-devant noble, ex-religieuse du Ronceray, de Roskau (Roscoff), diocèse de ci-devant Saint-Paul-de-Léon, refuse absolument de prêter le serment [1].

334. Marie Prudhomme, née à Angers, âgée de 68 ans, ci-devant religieuse de la Visitation d'Angers, a déclaré ne vouloir prêter serment.

335. Élisabeth Pelletier, née à Doué, en ci-devant Anjou, âgée de 71 ans, ci-devant religieuse de l'Hôtel-Dieu de Saumur, ne veut pas prêter le serment.

336. Perrine Huard, de Saumur, 43 ans, ex-religieuse de Saumur à l'Hôtel-Dieu, fanatique outrée et insolente, a refusé le serment, constamment munie d'un Sacré-Cœur.

337. Jeanne Avril, de la Daguenière, 44 ans, ex-religieuse des Ursulines d'Angers, arrêtée pour n'avoir pas voulu prêter serment, parce que cela engageait sa conscience et persiste à ne pas le prêter.

338. Marie Nicole, d'Angers, 43 ans, ex-religieuse du Calvaire, refuse constamment la prestation de serment.

339. Françoise-Rose Richou, 47 ans, de la Membrolle, ex-religieuse de la Croix d'Angers [2], telles instances qu'on lui fasse refuse la prestation du serment; fanatique outrée.

340. Françoise Courtillé, fille de Viré (sans doute Miré) près Château-Gontier, 37 ans, ex-Ursuline d'Angers, refuse absolument de prêter le serment; fanatique.

341. Marguerite Richou, de la Membrolle, 42 ans, ex-hospitalière de la Croix, aussi fanatique que les autres, refusant le serment avec opiniâtreté [3].

[1] Elle signe K/sau. Il faut donc lire de Kersau.

[2] Le jugement du 3 floréal la dit religieuse hospitalière de Craon.

[3] Sœur du nº 339, même observation. L'Hôtel-Dieu de Craon était dirigé par les Filles de la Croix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

342. Angélique Guillemette, de Doué, 45 ans, ex-religieuse du Calvaire, vieille fanatique, refuse le serment (converse).

343. Charlotte Courtillé, 55 ans, d'Angers, ex-religieuse du Calvaire, espère par la grâce de Dieu continuer à refuser le serment.

344. Marie Lair, de Saint-Mathurin, ex-Ursuline d'Angers, refuse comme celles ci-dessus la prestation du serment.

345. Marguerite Rojou, d'Angers, 67 ans, ex-religieuse Carmélite, refuse avec entêtement la prestation du serment.

346. Marie Mello, de Luçon, 58 ans, ex-religieuse de la Fidélité, vieille entêtée, comme les autres refusant le serment, ex-noble.

347. Catherine le Cornu, du Marsais (sans doute Marcé), près Angers, ex-religieuse du Calvaire, refuse comme les autres de prêter le serment, ex-noble, 65 ans.

348. Jeanne Pelé, de Chavagnes, 32 ans, Ursuline d'Angers ; le serment répugne à sa conscience.

349. Catherine Loisillon, d'Angers, 32 ans, ex-religieuse Ursuline, ne veut pas absolument prêter serment, étant libre de son opinion.

350. Jeanne Chasserie, d'Étriché, 43 ans, ex-Ursuline d'Angers, déclare ne pas vouloir prêter serment.

351. Anne Maurier, d'Angers, 38 ans, ex-Ursuline, déclare ne pas vouloir prêter serment (converse dite sœur Angèle).

352. Marie Mortier, de la Flèche, 53 ans, tourière des Carmélites, ne veut pas prêter le serment de fidélité à la République. La terreur des volailles de la maison, ayant saisi sur elle un couteau à chaponner.

353. Françoise Besnard, d'Angers, 31 ans, ex-Ursuline d'Angers, arrêtée pour refus de serment et persistant à le refuser, fanatique insolente, méritant G. (c'est-à-dire la guillotine).

354. Marie de Lugré, de Saint-Saturnin-sur-Loire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

30 ans, arrêtée pour refus de serment et persistant à le refuser, ex-Ursuline d'Angers.

355. Jacquine Joulain, de Saint-Barthélemy, âgée de 37 ans, ex-Ursuline d'Angers, comme les autres entêtée au point de ne pas vouloir prêter le serment (sœur converse dite sœur Ursule).

356. Anne Perrault, de Cherré, 34 ans, ex-religieuse de Notre-Dame de la Flèche, persiste à ne pas prêter le serment.

357. Catherine Frémond, d'Angers, ex-religieuse de la Flèche, 40 ans, a comme les autres refusé de prêter serment.

358. Jeanne Moutardeau, d'Angers, 94 ans, ex-Ursuline d'Angers; n'ayant qu'une âme, elle veut la sauver, ce qu'elle ne peut faire qu'en refusant le serment.

359. Catherine Moutardeau, sœur de la précédente, ex-Ursuline d'Angers, fanatique outrée, disant qu'elle ne prête pas le serment parce qu'elle doit suivre sa conscience et sa religion [1].

361. Catherine-Préaubert, 54 ans, d'Angers, ex-tourière du Calvaire de cette commune, n'est pas obligée au serment et offre de le prêter si on l'exige; en outre parente d'excellents patriotes [2].

362. Renée Mauriceau, d'Angers, ex-donnée du Ronceray, ignore les causes de son arrestation; à mettre en liberté [3].

363. Jeanne Boullay, d'Angers, 56 ans, ex-religieuse au Calvaire, ne veut pas prêter le serment, telle chose qu'on lui dise.

364. Perrine Boullay, d'Angers, 50 ans, ex-Carmélite. Sa conscience ne lui permet pas de faire le serment.

[1] Le nº 360 concerne une marchande d'herbes, Magdeleine Métivier, arrêtée récemment sans doute.

[2] Elle était sœur d'un gendarme qui fut tué le 22 octobre 1794 à la Roche près Angers, suivant les *Mémoires* de M. Gruget.

[3] Également assermentée. Le jugement du 3 floréal la dit domestique de l'abbesse du Ronceray.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

365. Jacquine Beguet (ou Beguyer), d'Angers, 69 ans, ex-religieuse de la Visitation, a refusé le serment avec opiniâtreté.

366. Jeanne Marais, de Grez-Neuville, 39 ans, ex-religieuse de la Visitation d'Angers, a refusé constamment le serment.

367. Henriette Blanchard-Pegon, ci-devant noble d'Angers, 53 ans, ci-devant supérieure de la Providence d'Angers [1], se refusant au serment avec encore plus de raison que la première fois qu'on lui a demandé; impérieuse et fanatique.

368. Perrine Durand, de Château-Gontier, sœur donnée de la Visitation d'Angers, se refuse comme les autres à prêter le serment.

369. Anne Bourreau, d'Angers, 30 ans, sœur converse de la Providence d'Angers, n'est pas obligée à prêter le serment, mais ne voudrait pas le faire si on le lui demandait.

370. Marie Godin, de Vezins, 43 ans, ex-sœur donnée de la Visitation, comme les autres refuse le serment. Sa croix est entre les mains de Marchand, aux Incurables, ainsi que celle de la fille Durand ci-dessus.

371. Jeanne Ciret [2], de Saint-Ellier près Brissac, 65 ans, ex-religieuse de Beaufort, ne veut pas absolument prêter le serment.

372. Frédérique Dubreuil [3], de Toury près Orléans, 53 ans, ex-religieuse de Beaufort, a comme les autres refusé le serment et persiste.

374. Anne Lemée (ou Lemay, ou plutôt Maré), d'Angers,

[1] La Providence recevait des jeunes filles et surtout des servantes qui sortaient de l'hôpital jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé une place. Les autres sœurs ne furent pas incarcérées, ayant peut-être prêté le serment.

[2] Sœur de la Supérieure des Incurables.

[3] Du Bost de Gargilesse, qui a écrit une relation de la persécution dirigée contre ses compagnes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

31 ans, ex-religieuse de Beaufort, se refuse constamment à la prestation du serment [1].

375. Marie Maunoir, d'Angers, 65 ans, ex-religieuse de Beaufort, ne veut pas faire le serment.

376. Jeanne Charbon, de Marcé, 65 ans, ex-hospitalière de Beaufort, vieille fanatique comme les autres, ne voulant pas prêter le serment.

377. Marie Ropartz, de Rochefort, 59 ans, ex-religieuse de Beaufort, refuse le serment avec opiniâtreté.

378. Marie Lemaitre, née à Noyant près le Lude, district de Baugé, 38 ans, ex-religieuse de Beaufort, entêtée à ne pas prêter serment [2].

379. Marguerite Rénier, de Beaufort, 41 ans, ex-religieuse de Beaufort, refuse le serment comme les autres et aussi entêtée.

380. Thérèse Blain, de Thouarcé, 39 ans, ex-religieuse de Beaufort, refuse le serment comme les autres.

381. Françoise Mabile, de la Flèche, 32 ans, ex-religieuse de Beaufort, ne prêtera pas le serment, craignant d'engager sa conscience.

382. Madeleine Garreau, de Charcé près Brissac, 64 ans, ex-religieuse de Beaufort, n'a pas voulu et ne veut pas prêter le serment rapport à sa conscience.

383. Marie Hussin, d'Angers, 41 ans, ex-religieuse de Beaufort, n'a pas voulu prêter le serment et ne veut pas encore le faire.

384. Jeanne Duval, de Beaumont-le-Vicomte, ex-religieuse de Beaufort, persiste à refuser le serment.

385. Marie-Anne Fuseau, née à Châtillon-sur-Sèvre,

[1] Suivant la sœur de Gargilesse, Anne Maré avait des parents parmi les républicains. Ceux-ci la firent inscrire à son insu au nombre des sœurs ayant promis le serment. Le 3 floréal elle fut acquittée n'ayant osé protester contre cette déclaration.

[2] Celle-ci et la précédente ne furent pas comprises dans le jugement du 3 floréal, grâce sans doute à des protections.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ex-religieuse des Carmélites, persiste à ne pas prêter serment.

386. Marie Janvier, de Morannes, 57 ans, ex-hospitalière de Beaufort, ne voulant pas se décider à prêter le serment, parce que cela engage sa conscience.

387. Marie Cherbon, du Mans, 36 ans, ex-religieuse de Beaufort, ne veut pas prêter le serment telle représentation qu'on lui fasse.

388. Jeanne Courtillé, de Brain-sur-l'Authion, 41 ans, religieuse de Beaufort, presque décidée à prêter le serment, mais demande quelques jours de réflexion qu'elle désirerait passer dans une autre maison.

389. Renée Aubert, de Beaufort, 35 ans, ex-religieuse de Beaufort, persiste à ne pas prêter le serment (converse).

390. Agathe Lemay, d'Angers, 64 ans, ex-religieuse de Beaufort, scélérate qui persiste à ne pas prêter le serment (converse).

391. Marie Autreau (ou Aubreau), de Couture près Brissac, 50 ans, ex-religieuse de Beaufort, aussi entêtée que les autres pour le refus de serment (converse).

392. Jeanne Vallet (ou Vallée), de Chaumont près Baugé, 54 ans, ex-religieuse de Beaufort, n'a pas prêté le serment et ne le fera jamais (converse).

393. Françoise Pasquier, de Saint-Lambert-du-Lattay, 46 ans, ex-religieuse de Beaufort, ne veut faire aucune réflexion, persiste à ne pas prêter le serment (converse).

394. Marie-Julie Sigogne, de Nantes, fille d'apothicaire, 57 ans, ex-religieuse de la Visitation de Saumur, vieille entêtée, instruite et persiste à ne pas prêter le serment.

395. Mathurine Morinier d'Angers, 80 ans, ex-Ursuline, sœur converse d'Angers, ne veut pas prêter le serment et très malade.

396. Marie-Magdeleine Morinier, d'Angers, 53 ans, sœur converse ainsi que celle ci-dessus, arrêtée pour refus de serment et ne veut pas le prêter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aucun signe n'est placé en face des noms de ces religieuses.

La sœur Besnard n'a pas manqué de noter cet interrogatoire dans son manuscrit. « Le 18 avril (29 germinal), Vendredi-Saint, nous comparûmes au bureau du Séminaire où nous refusâmes de nouveau le serment en présence de la Commission militaire. Nos noms furent encore écrits et peut-être le refus. Ce fut séparément. L'on nous dit de déposer nos marques de fanatisme, livres, chapelets, reliques. Puis l'on faisait passer dans une chambre voisine, où un homme, qui avait l'air du diable, nous fouillait toujours d'une manière peu décente pour des religieuses, bien qu'il n'y eût rien d'extrême [1]. L'on dit qu'on voulait nous faire mourir tout de suite, mais la crainte d'irriter la ville ou quelqu'autre considération humaine ont été les causes secondes dont Dieu s'est servi pour en empêcher. Nous le croyions bien aussi, car nous fîmes trois fois dans le jour la préparation à la mort en commun, étant toutes assemblées dans une chambre et une sentinelle à la porte du dortoir. Le jeûne de ce jour fut fort, car les premières dînèrent vers deux heures. »

QUERUAU-LAMERIE.

[1] Mère Jeanne-Agathe-Germaine Pellé du Meny fit quelque résistance pour donner son scapulaire; aussi fut-elle rudement maltraitée (Note de la sœur Besnard).

Sans doute par le citoyen Nicolas dit *Barbe Rouge*, un des suppôts de la Commission militaire et gendarme de la 35e division.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(*Suite*)

10 *juin.* — La Préfecture communique aux journaux une note faisant savoir que les veuves des militaires ont le droit d'opter entre l'allocation établie par la loi du 3 août 1914 et la pension militaire. Les veuves qui opteront pour l'allocation la recevront jusqu'à la date de la cessation des hostilités, à moins qu'ayant trouvé l'allocation moins avantageuse que la pension elles ne reviennent sur leur décision et optent pour la pension. Les veuves qui optent pour l'allocation parce que le montant de cette allocation est supérieur à celui de la pension n'ont pas à redouter d'avoir à subir une retenue sur les arrérages de leur pension le jour où elles cesseront de toucher l'allocation. Il ne leur sera fait aucune retenue du chef des allocations sur les arrérages de la pension. La jouissance intégrale de leur pension leur sera assurée à partir du jour où elles cesseront de percevoir l'allocation et les majorations afférentes.

Pour mettre fin aux fréquents abus qui se produisent en matière d'allocations, les dispositions suivantes ont été arrêtées : 1° Les Maires devront signaler à la Préfecture ou aux sous-préfectures les décès qui viendraient à se produire tant parmi les allocataires que parmi les enfants bénéficiaires de majorations; — 2° les intéressés devront déposer spontanément à la Mairie leurs certificats d'admission chaque fois qu'un enfant ne sera plus à leur charge, ou aura atteint l'âge de 16 ans, ou sera décédé; — 3° il sera tenu à la Préfecture ou dans les sous-préfectures

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un répertoire de tous les enfants sur le point d'atteindre l'âge de 16 ans ou susceptibles d'atteindre cet âge avant la fin des hostilités; — 4° les comptables chargés du paiement des allocations, sauf circonstances exceptionnelles, ne devront payer l'allocation qu'entre les mains, soit du titulaire même du certificat d'admission, soit du mandataire désigné dans la procuration. Des procurations collectives ne seront plus admises; toutes les procurations devront être spéciales et individuelles; — 5° les Maires devront indiquer sur chaque procuration le motif qui en a entraîné la délivrance (infirmité, maladie, travail s'opposant à tout dérangement, absence momentanée) et, s'il s'agit d'un motif non permanent, préciser la durée pour laquelle la procuration a été établie; — 6° il sera fait une révision générale de toutes les procurations actuellement délivrées dans le but d'annuler celles qui ne sont plus justifiées et de porter sur les autres le motif (infirmité, maladie, travail s'opposant à tout dérangement, absence, momentanée) ainsi que la durée de validité s'il ne s'agit pas d'un motif permanent; les procurations pour absence momentanée ne seront valables que pour un délai déterminé ne pouvant excéder trois mois à partir de leur date, étant entendu qu'en cas d'absence plus longue l'allocataire devra être considéré comme ayant quitté la commune, circonstance qui donnera lieu au transfert d'office de l'allocation dans la nouvelle résidence; — 7° dès que le délai de validité mentionné sur le certificat sera expiré, le paiement ne pourra plus être effectué entre les mains du mandataire; il en sera de même à défaut de délai fixé trois mois après la date de toute procuration motivée par l'absence; — 8° lors du paiement qui suivra la mise en vigueur des présentes dispositions, les comptables demanderont à tous les titulaires d'allocations auxquelles s'ajoutent des majorations de présenter, lors du paiement suivant, en plus de leur certificat d'admission, le livret de famille ou, à défaut, le bulle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tin de naissance de chaque enfant recevant la majoration.

M. Philouze publie dans le *Journal de Maine-et-Loire* un article intitulé « Les bruits déprimants et les fausses nouvelles; la propagande allemande »; il fait remarquer que des rumeurs alarmantes lancées par des agents allemands circulent depuis quelque temps au front et à l'arrière. Il en est ainsi chaque fois que l'Allemagne se sent menacée. Ces manœuvres coïncident cette fois avec l'entrée en guerre des États-Unis et autres républiques américaines et la double offensive anglaise sur le front français et le front belge. Les nouvelles les plus invraisemblables ont été lancées, comme celle annonçant qu'à Paris des Annamites avaient mitraillé les grévistes. A Angers et dans toute notre région cette campagne de fausses nouvelles s'est en ces derniers jours accentuée. On annonçait que Paris était en feu. Des inscriptions que nous avons relevées disaient : « On ne les aura jamais » et prêchaient le désarmement et la révolution — au profit de l'Allemagne fatalement et naturellement. Il faut une répression énergique et des poursuites immédiates contre les Prussiens de l'intérieur qui propagent des faux bruits.

A Saint-Nazaire vient d'arriver un grand navire chargé de blé et d'avoine; il était accompagné d'une flottille de torpilleurs.

La distribution annuelle des prix de l'École municipale de Musique a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. M. Bernier, maire d'Angers, présidait, assisté de MM. Foare, directeur, et Perdereau, membre de la commission administrative, et des professeurs de l'École. M. Hermann, secrétaire, a donné lecture du palmarès et il a été procédé à la remise des diplômes. M. le Maire a félicité professeurs et élèves. Un concert donné par les lauréats, a terminé la cérémonie.

La note suivante est parue dans le *Journal officiel* : « Des nombreux renseignements parvenus à la connaissance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Ministère des Affaires étrangères il résulte que le service de la distribution des colis adressés aux prisonniers de guerre français internés en Allemagne se fait depuis le mois d'avril dans les conditions les plus défectueuses et les plus injustifiables. Cette situation a déterminé le gouvernement à prendre des mesures de représailles et il a été décidé que les colis adressés aux prisonniers allemands en France seraient retenus jusqu'à ce que le service de contrôle et de distribution des colis adressés aux prisonniers de guerre français en Allemagne ait repris d'une façon normale. Le gouvernement allemand a été avisé de cette décision. »

A l'hôpital n° 6, sous la présidence de M. le médecin-chef Breiffel et de M. l'officier d'administration Groussin, on a commencé la distribution des splendides oranges de Valence spécialement envoyées par le roi d'Espagne à l'une des dames infirmières de cette formation pour les malades (fiévreux de Salonique) de l'hôpital 6 et de l'annexe du Calvaire. La lettre d'Alphonse XIII, où le roi « assure les soldats français de sa vive sympathie et de ses vœux pour leur prompt rétablissement », a été lue et acclamée.

Au Cirque-Théâtre d'Angers une assistance nombreuse est venue écouter la conférence pour la repopulation faite par M. Rossignol, inspecteur d'académie, sous les auspices de la « Ligue française ». Sur l'estrade avaient pris place M. le général Estève, président du Comité angevin de la Ligue française, M. Fabre, préfet de Maine-et-Loire, M. Bernier, maire d'Angers, les généraux de Villaret et Vainbois et les membres du comité angevin. Le conférencier a été présenté par le général Estève, qui a rappelé les buts de la Ligue française c'est-à-dire de relever la France en élevant la famille à la place qu'elle aurait toujours dû occuper. — M. Rossignol dit ensuite tout le mal causé par notre dépopulation croissante. Supprimons, dit-il, l'alcoolisme, le vieux garçonnisme, les manœuvres qui privent chaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

année le pays de plus de 3.000 enfants, créons des taxes qui seront payées par les célibataires et les pères de fils uniques au profit des familles nombreuses, créons le vote familial qui donnera au père de 8 enfants la voix de sa femme, les 8 voix de ses enfants et la sienne et, une fois la guerre terminée, n'accordons aux élections notre confiance qu'à des pères de famille qui sauront défendre le droit et les intérêts de nos enfants. Le conférencier a été vivement applaudi. Après quelques mots de remerciements de M. le général Estève et une quête fructueuse au profit des œuvres locales, eut lieu un brillant concert auquel participèrent Mme et M. Becker, Mlle Maillard et M. Cardon, qui furent très applaudis.

La procession du Très Saint Sacrement, dite du Grand Sacre, s'est déroulée au milieu d'une foule compacte, recueillie. Mgr Rumeau, assisté de M. l'archiprêtre Pessard et de M. le chanoine Crosnier, sous le dais, portait le Saint Sacrement devant lequel les assistants s'inclinaient respectueusement.

Le Ministre du Commerce a décidé que pour l'ensemble des Écoles d'Arts et Métiers le nombre des places mises au concours serait de 150.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : l'aspirant Métayer Pierre, de l'infanterie; — à l'ordre de la brigade : le soldat Bernard Louis, du 32e d'infanterie; — à l'ordre du régiment : le canonnier Girard Alexis, le sergent Allain Jean, du 79e d'infanterie, le sergent Horrault Constant, du 154e d'infanterie.

La médaille militaire a été conférée au soldat Gibouin Marcel, du 90e d'infanterie.

Le dépôt des 5e et 21e dragons pourra fournir des chevaux aux agriculteurs, industriels, particuliers, collectivités. La durée des prêts pourra être portée à six mois. Des chevaux pourront même être cédés aux particuliers et aux collectivités à des conditions qui seront fixées ultérieurement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous apprenons la mort au champ d'honneur de l'abbé Liard, professeur au collège Saint-Joseph de Baugé, adjudant au 72e d'infanterie.

A Saumur la procession des paroisses de Saumur à Notre-Dame des Ardilliers s'est déroulée sur le quai de Limoges au milieu d'une foule compacte et recueillie.

Les jeunes artistes du groupe théâtral de l'Union de la jeunesse laïque de Saumur ont donné un concert de bienfaisance au profit des œuvres de guerre à la salle Duplessis-Mornay. Ils ont été très applaudis.

A Cholet de nombreux vols de bois ont été commis à la gare et dans les communes environnantes.

A Chênehutte-les-Tuffeaux, la Journée nationale, dite de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales, a produit 21 fr. 80.

A Saint-Georges-sur-Loire, le maire, M. de Jumilly, conseiller général, au pied du reposoir, a consacré la commune au Sacré-Cœur de Jésus.

Le Comité départemental de l'Or a donné une conférence à Vern. 500 personnes de Vern, La Pouëze, Brain-sur-Longuenée, Gené se pressaient dans une salle décorée de drapeaux et de fleurs. M. Barbin, secrétaire du Comité départemental, présidait, entouré des notabilités du pays. Après avoir, dans une vibrante allocution, exposé le but du Comité, M. Barbin donna la parole à Me Gardot. Celui-ci exposa les résultats déjà obtenus et commenta les projections lumineuses déroulées par M. de Farcy.

11 *juin.* — Un décret réduit les heures auxquelles le gaz sera livré à la consommation. Il y aura interruption de 8 h. 30 à 10 h. 30, de 14 heures à 17 h. 30, de 21 heures à 4 h. 30. Le ministère de l'armement pourra accorder des dérogations. La circulation de l'eau chaude ne sera permise que le samedi et le dimanche dans les hôtels ou immeubles particuliers. — Les ingénieurs du contrôle de l'énergie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

électrique de chaque département rechercheront la substitution de la force électrique aux moteurs à vapeur dans les usines. — La nouvelle réglementation du gaz ne concernera pas Paris et la banlieue.

Depuis l'offensive manquée du mois de mai en Champagne on constate une certaine dépression morale dans les esprits. Comme en 1870 on entend courir les bruits de trahison. On raconte que des régiments auraient refusé de marcher, que des soldats auraient quitté le front et seraient venus dans leurs foyers sans permission, que des troupes auraient été atteintes par notre propre artillerie et les soldats permissionnaires retournent au front en réclamant en des cris séditieux, fortement inspirés par le vin blanc, qu'une paix intervienne promptement. La population est énervée par le manque de charbon, par les mesures économiques qui lui sont imposées, par la cherté des vivres. On sent dans tout cela l'action ténébreuse de personnalités qui se cachent et on s'étonne de voir circuler librement des sujets des nations ennemies sous prétexte qu'ils sont des révoltés contre les autorités de leurs pays, qu'ils sont des amis de la France. D'autre part, le mouvement gréviste qui s'est produit dans les ateliers du génie parmi les femmes semble inspiré par d'autres raisons que de la vie chère. Le mouvement n'est pas venu des angevines, mais des réfugiées belges ou étrangères à notre région. L'influence allemande se fait sentir partout et il serait urgent de rechercher les auteurs des mauvais bruits qui courent, des fauteurs de tous les désordres.

Le Conseil municipal d'Angers déclare s'associer aux patriotiques manifestations du Parlement, qui, interprète des sentiments de la France, a affirmé attendre de la guerre, poursuivie par ses armées avec tant d'héroïsme, la libération des territoires envahis, la restitution de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie, la juste réparation de tous dommages et il compte sur l'énergie du Gouvernement pour obtenir à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France, avec le complément de ses frontières naturelles, de solides garanties pour une paix durable et contre toute nouvelle agression de l'Allemagne. — M. Bernier, maire, au sujet du ravitaillement en blé, fait savoir au Conseil municipal que pour arriver à faire la soudure 36.000 quintaux de blé sont nécessaires à la ville d'Angers. Le préfet, avait promis de fournir cette quantité, mais, d'autres communes du département en ayant réclamé sur le stock existant, il dut réduire à 24.000 quintaux. Le Gouvernement voulant bien accorder les 12.000 quintaux, la ville d'Angers ne manquera pas de pain, mais il faut que la population fasse des économies et ne gaspille pas. Les 24.000 quintaux ont une valeur de 2 à 300.000 francs qui sont garantis par la ville, mais qui seront payés par les minotiers et boulangers. Les intérêts de cette somme peuvent atteindre 5.000 francs, somme que la ville paiera, afin que la population n'en supporte pas les conséquences par une légère augmentation du prix du pain. Le crédit de 5.000 francs est voté. — Le Maire déclare que pour le ravitaillement de la population en charbon il n'y a rien de définitif. Sur cette question, il donne lecture d'un long rapport dans lequel il explique toutes les démarches qu'il fit à Paris, au Ministère, à Nantes et chez plusieurs importateurs. Partout il eut des réponses assez vagues. Il estime que les besoins de la ville (26.000 familles) oscillent entre 25 et 27.000 tonnes. Un bateau de M. Bessonneau nous amène 340 tonnes de charbon qui vont être réparties. M. le Maire va réunir les marchands de charbon à ce sujet. Il lit une lettre de M. Bessonneau qui déclare prendre à la charge de sa maison les 51.000 francs représentant environ les frais d'assurance et de time-charter occasionnés par le voyage du vapeur. Des remerciements lui sont adressés par le Conseil pour sa générosité. Le maire annonce que des dérogations seront autorisées aux dispositions qui font qu'on ne peut obtenir du charbon en dehors de la zone dont dépend Angers. C'est ainsi que des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrivages pourront être autorisés par les ports de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lorient, les Sables-d'Olonne et la Pallice. Il a obtenu à Nantes de M. le colonel Kauffman l'assurance que l'usine électrique d'Angers ne manquera pas de combustible. M. Bernier conclut en recommandant d'économiser le charbon, de constituer des stocks de bois de chauffage. L'administration municipale s'efforcera de constituer des stocks de charbon et de bois de chauffage. La demande faite par MM. le colonel Couilleau et Benoist d'établir des cartes de charbon est prise en considération. —Le maire fait savoir que l'on n'utilise l'électricité pour les tramways et pour les cinématographes qu'aux heures où les usines sont arrêtées. En 1916 les cinématographes ont fait à Angers 500.000 francs de recettes qui ont produit 50.000 fr. pour le Bureau de bienfaisance. — Pour renforcer la police, le Conseil municipal émet le vœu que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour donner satisfaction aux municipalités des grandes villes, soit en mettant en sursis les agents de police mobilisés, soit en assurant le service par des militaires mis à la disposition de l'administration municipale, ou par tous autres moyens. — Le Conseil vote ensuite une subvention de 3.500 francs pour le Comité de secours aux victimes de la guerre, un crédit de guerre de 50.000 francs et approuve plusieurs soumissions pour fournitures de la ville.

Le *Journal des débats* consacre un article à la belle invention de M. Charles Dominique, directeur des Hospices d'Angers, pour faciliter la lecture aux aveugles.

Trente-cinq grands blessés rapatriés sont passés en gare d'Angers Saint-Laud venant de la Suisse et se dirigeant vers la Bretagne. Trois d'entre eux ont été descendus à Angers.

Le travail a cessé dans deux importantes maisons de couture de la ville. Les ouvrières, au nombre de 35, demandent une augmentation de 0 fr. 10 de l'heure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Angers un jeune apache de 14 ans a frappé de deux coups de pied au visage un journalier de 54 ans, puis a voulu lui porter des coups de couteau. Des témoins l'en ont empêché. Il a été arrêté au domicile de ses parents.

La médaille militaire a été conférée au sergent Debiard Henri et aux soldats Frioux Pierre, Balland Victor, Depoint Louis, Fortin Auguste, du 6e génie.

Ont été cités à l'ordre du jour : les soldats de la Bouillerie Henri, du 27e d'infanterie (2e citation), Richou Gustave, du 64e d'infanterie, Lorin Émilien, du 155e d'infanterie, Boulain Marcel, canonnier à la division marocaine (2e citation) ce dernier est déjà titulaire de la médaille du Maroc); Despeignes Émile, des chasseurs d'Afrique.

Vient de mourir à Angers le comte Ferdinand de Charette de la Contrie, ancien lieutenant aux zouaves pontificaux, chevalier de la légion d'honneur et de Pie IX.

Le maire de Saumur fait savoir que les déclarations des stocks de charbon excédant 1.000 kilos doivent être faites à la mairie du 15 au 20 juin.

12 *juin*. — La Préfecture communique aux journaux une note faisant savoir que le sous-secrétaire d'État à la guerre a avisé le Ministre de l'agriculture qu'il peut mettre à la disposition des agriculteurs : 1° 3.000 à 4.000 juments aptes à la reproduction et qui pourront être mises en dépôt ; 2° 10.000 à 15.000 chevaux réformés et vendus suivant les modalités en usage ; 3° 70.000 chevaux en bon état. La cession aura lieu sous forme de vente ferme et immédiate pour une partie ; les autres seront donnés en location pour cinq à six mois avec faculté d'achat, après essai. Les maires sont priés d'adresser à la préfecture les demandes d'achat ou de prêt des agriculteurs, accompagnés de leur avis.

Le Ministre de la guerre a décidé récemment que le salaire du personnel féminin, régi par l'instruction du 1er décembre 1916, serait, après trois mois de stage probatoire, payé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au mois et décompté à raison de trente journées par mois, congé compris. Tout personnel féminin régi par cette instruction aura droit à une journée de repos hebdomadaire payée et qui sera donnée en principe le dimanche. Toutefois, en cas de nécessité de service ou sur la demande des intéressés, s'il n'en résulte aucune gêne pour le travail, ce repos pourra être pris en deux demi-journées. Les rappels des salaires seront effectués à compter du 1er avril 1917.

A la suite d'une demande par lettre signée de toutes les ouvrières, tendant à une augmentation de salaire en raison de la vie chère, les ouvrières et ouvriers de la maison Carteau, sise rue Lebon, à Angers, ont cessé le travail à 14 heures.

Les ouvrières couturières des maisons Moncelet et Dubromelle, qui ont cessé le travail lundi, ont envoyé une délégation à la Préfecture. Celle-ci a été reçue par M. le Préfet. Une délégation d'une troisième maison de couture est venue se joindre à cette entrevue. Le Préfet a témoigné toute sa sollicitude aux ouvrières et leur a promis d'intervenir près de leurs patrons.

Vers 2 heures, une centaine d'ouvrières congédiées d'un établissement de Montreuil ont tenu une réunion. Une délégation a été reçue à la Préfecture.

Pendant la nuit sont passés en gare d'Angers Saint-Laud 200 prisonniers allemands venant de Dijon et allant sur Nantes.

Sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud 89 blessés qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville après avoir été ravitaillés en grands repas par l'infirmerie.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie in-extenso l'exposé de M. Bernier, maire d'Angers, sur la question du charbon et du chauffage.

Le jeune Jouanneau, le soi-disant capitaine chargé de l'éducation des jeunes gens et qui avait installé son camp d'instruction route de Paris, près le château des Mortiers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vient après examen mental d'être reconnu fou et a été interné à Sainte-Gemmes-sur-Loire. Jouanneau avait été arrêté pour abus de confiance.

Le Préfet adresse ses félicitations à deux jeunes filles de Saint-Barthélemy. Alors que leur père est impotent depuis vingt ans, que leur mère est malade depuis plusieurs années, que leur frère est mobilisé depuis 1915, les demoiselles Fauveau assurent à elles seules, sans l'aide de domestiques, l'exploitation de la ferme du Puits-des-Bois et cette ferme est si bien dirigée qu'elle fait l'admiration des cultivateurs environnants qui ont tenu à signaler cet exemple.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le sous-lieutenant Jougla Henri, du 135e d'infanterie, tombé glorieusement devant l'ennemi; le sergent Châtelain Edmond, de l'escadrille F. 36, déjà cité; — à l'ordre de la division : le lieutenant Orain Roger, déjà cité à l'ordre de l'armée et de la division.

Un train sanitaire a laissé en gare de Saumur 76 blessés, dont 37 allemands, qui ont été répartis dans les formations de la ville.

Le *Courrier de Saumur* publie une correspondance de laquelle il ressort qu'il a été offert à l'Usine à gaz un lot important de charbon à 185 francs la tonne et que l'administration de cette usine n'a pas cru devoir l'accepter, ce prix ne lui permettant pas de faire ses frais.

L'Administration des Domaines vendra le 16 juin, à Saumur, 121 chevaux réformés provenant des dépôts des 2e et 4e hussards et des 5e et 21e dragons.

13 *juin*. — La population apprend avec grand plaisir l'abdication du roi Constantin de Grèce et l'arrivée à Paris du général Pershing, commandant des troupes américaines en France.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Anjou informe le public qu'elle a repris le service complet des colis postaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et des marchandises et animaux de grande vitesse et de petite vitesse. En conséquence, les expéditions de détail seront acceptées d'office par les stations sans que les expéditeurs aient à les prévenir à l'avance de la nature et du poids des marchandises qu'ils désirent expédier ainsi que de la destination. Pour les expéditions d'animaux et de marchandises transportées par wagon complet, les expéditeurs devront, comme par le passé, faire connaître aux stations de départ le nombre de wagons qui leur sont nécessaires pour leurs transports.

L'Amicale des anciennes élèves de l'École primaire supérieure de jeunes filles d'Angers vient d'informer la trésorière des Orphelins de guerre (Pupilles de l'École publique) qu'elle tient à sa disposition la somme de mille francs produite par la kermesse du dimanche 3 juin.

Un décret établit le recensement professionnel. Tout homme de 16 à 60 ans non présent sous les drapeaux est tenu de faire sa déclaration à la mairie de la commune où il se trouvera dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 juillet 1917.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un convoi de 535 prisonniers allemands venant de Tours et se dirigeant sur Nantes.

Ont eu lieu en l'église Sainte-Thérèse d'Angers les obsèques de M. Abel Bretaudière, officier d'académie, ancien instituteur à Angers. Un discours fut prononcé sur sa tombe par un de ses anciens élèves, M. Hamelin, ancien instituteur à Feneu.

Les journaux publient une liste de dons en espèces faits au « Dessert aux blessés », montant à 85 francs.

Ont eu lieu à l'école de garçons du faubourg Saint-Michel les examens du certificat d'études primaires pour les enfants des écoles rurales des trois cantons d'Angers.

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : le chef de bataillon Heinrich Joseph, commandant le génie d'une division,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déjà titulaire de 6 citations; le sous-lieutenant Noël du Payrat Marie, du 4e cuirassiers à pied.

M. Durant-Farget, vice-président du Conseil de préfecture, ne fait plus partie des services de la censure qui seront désormais assurés par des censeurs militaires. Le commandant Boschot, du 71e territorial, critique musical de l'*Écho de Paris*, le remplace.

14 *juin*. — Les conflits chez nos midinettes sont virtuellement terminés; les ouvrières des maisons Moncelet, Dubromelle et Prézelin, ont eu en partie satisfaction et rentrent à l'atelier ce matin. En ce qui concerne les ouvriers et ouvrières de la maison Carteau, ils ont repris le travail dès jeudi après-midi. Ils sont en effet tombés d'accord après une entrevue avec M. Carteau. Une autre maison de couture occupant 15 ouvrières est en grève. Cette maison a refusé l'augmentation demandée.

A l'École des Arts et Métiers d'Angers ont commencé les épreuves du concours d'admission pour l'année 1917. Une soixantaine de candidats se sont présentés.

A la Chambre des Députés M. Ferdinand Bougère réclame du Ministre, au sujet des demandes d'allocations, de rompre avec les errements en cours, dont il fait la critique, et d'établir des règles strictes qui assureront une solution équitable et rapide.

La Ligue anti-allemande de l'Anjou compte actuellement près de 400 membres. Les journaux d'Angers publient une nouvelle liste d'adhérents.

Ont eu lieu à l'église Saint-Joseph, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques du comte Ferdinand de Charette. Les cordons du poêle étaient tenus par le comte Zacharie du Reau, conseiller général, commandant le régiment des zouaves pontificaux, le général de la Masselière, M. de la Rochemacé, M. Leboucher, directeur du Syndicat agricole d'Anjou. La messe a été célébrée par le chanoine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Delahaye, curé de Saint-Joseph. Mgr Rumeau a donné l'absoute. Le corps a été emmené à La Chapelle-Glain où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

Ont été cités à l'ordre de la division : le caporal d'infanterie coloniale Boishardy Francis, le sapeur Bellanger, du 9e génie ; à l'ordre de la brigade : le médecin-major de 2e classe, Petit Constant, chef de service au 401e d'infanterie ; — à l'ordre du régiment : l'agent de liaison Girard Laurent.

La *Semaine religieuse* publie une lettre circulaire de Mgr l'Évêque au clergé de son diocèse concernant la célébration de la fête du Sacré-Cœur, une lettre du cardinal Luçon, une lettre du front de M. l'abbé Seng.

La Chambre de Commerce de Saumur a adressé au maire de Saumur une lettre priant instamment la municipalité de prendre immédiatement des mesures énergiques pour faire cesser la crise du gaz.

Un groupe de prolétaires saumurois a lancé un appel aux travailleurs des différentes corporations, chapeletiers, bijoutiers et parties similaires pour présenter aux patrons l'objet de leurs renvendications.

15 *juin*. — Le Ministre du ravitaillement vient d'adresser aux préfets une circulaire relativement à la mouture du blé. Sans préjudice des poursuites qu'ils pourront encourir, les meuniers qui s'obstineront à faire de la farine à moins de 85 % se verront refuser du blé et, si besoin est, leurs moulins pourront être réquisitionnés.

Les journaux publient l'organisation du service sur la ligne d'Angers à Candé pour la semaine du 18 au 24 juin inclus.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le capitaine de Maquillé Constant, du 10e d'artillerie ; le commandant Chicoyneau de Lavalette ; — à l'ordre du corps d'armée : le sous-lieutenant Gazel Jean, du 114e ; — à l'ordre de la division : le sergent Ganne Lucien, du 409e d'infanterie ; le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous-lieutenant Bourdin; — à l'ordre du régiment : le brigadier David Louis, du 49e d'artillerie; le médecin auxiliaire Sarazin Auguste, du 57e d'infanterie.

Le *Journal de Maine-et-Loire* cite le beau fait d'armes du capitaine d'infanterie Poirier Alexis, médaillé militaire, décoré de la croix de guerre avec palme, qui tua de sa main un capitaine et deux sous-lieutenants allemands et fit un certain nombre de prisonniers.

On annonce officiellement qu'une mission américaine viendra sous peu — on dit au début de juillet — visiter nos troupes, nos formations sanitaires, nos lycées et institutions. Le bureau de la Place a fait connaître en particulier aux présidents de Sociétés d'éducation physique que l'attention de nos hôtes se porterait spécialement sur leurs efforts et les résultats déjà obtenus. Une démonstration des nouvelles méthodes pratiquées aura sans doute lieu à cette occasion.

A Saumur, à la première heure, le personnel de la maison Balme a cessé le travail, demandant une indemnité de cherté de vie. Au cours de la journée, plusieurs autres ouvriers d'industries diverses ont suivi leur exemple. Nous pouvons citer les établissements suivants : Chapeleterie, bijouterie, médailles Pichard, une partie du personnel; Balme, tous les ouvriers; Mayaud, le tiers environ a cessé le travail. — Bonneterie Gaston Marcetteau, toutes les ouvrières ont quitté l'atelier. — Corderie Richomme, une partie du personnel a abandonné le travail. Les événements se déroulent dans le plus grand calme. Les employés de ces diverses industries ont parcouru la ville, allant d'une usine à l'autre par groupes et se sont abstenus de toute manifestation. Les *desiderata* des ouvriers consistent en une demande d'indemnité de vie chère de 1 franc par jour. Un certain nombre de chefs d'industrie, réunis cet après-midi à l'Hôtel de Ville, ont proposé aux délégués ouvriers une indemnité proportionnelle au salaire. Les pourparlers entamés n'ont pu aboutir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les gendarmes de Montreuil-Bellay ont procédé dans la forêt de Brossay à l'arrestation de deux déserteurs belges qui s'étaient réfugiés dans les fourrés, au centre de la forêt de Brossay, où ils s'étaient construit une cabane en branches.

Le principal du collège de Cholet, directeur de l'École primaire supérieure, serait reconnaissant aux parents ou aux camarades des anciens élèves de l'établissement de bien vouloir lui faire connaître sans retard les noms de ceux qui, ayant glorieusement combattu pour la France, ont été tués, blessés, promus ou décorés (légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre, avec texte de la citation).

Le médecin-chef de la place de Cholet a reçu de M. Besque, sous-préfet, la somme de 65 fr. 95, reliquat des souscriptions pour les blessés de la place à la date du 10 avril.

16 *juin*. — Pour donner satisfaction aux soins urgents de l'agriculture le Ministre de la guerre a décidé que des permissions de 25 jours seraient accordées à tous les agriculteurs récemment récupérés du service auxiliaire par application de la loi de février de 1917.

Une trentaine d'ouvrières tréfileuses passèrent aux Justices pour débaucher les ouvrières qui allaient au travail, mais elles en furent quittes pour leur voyage car ces dernières restèrent toutes à l'atelier.

Les ouvriers et ouvrières en chaussures d'Angers ont décidé à l'unanimité de soumettre les revendications suivantes : 1° indemnité de vie chère de 1 franc par jour pour les ouvriers et ouvrières ; 2° indemnité de vie chère de 0 fr. 50 par jour pour les petites mains, c'est-à-dire pour les jeunes gens et jeunes filles de 16 ans ; 3° application de la semaine anglaise — 54 heures par semaine — salaire payé pour 60 heures.

Aujourd'hui ont eu lieu les épreuves du certificat d'études pour les enfants garçons et filles du canton Nord-Est d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Comité angevin de l'Union des Femmes de France annonce qu'il organise une grande fête artistique au bénéfice de l'hôpital auxiliaire n° 102 d'Angers.

Le tribunal correctionnel d'Angers a prononcé des condamnations de 8 jours à 6 mois contre les quatre jeunes gens âgés de 16 à 19 ans qui avaient rue Saint-Aubin attaqué et roué de coups d'inoffensifs passants, dont un réfugié; il a prononcé aussi une condamnation pour délit de pêche.

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : le sous-lieutenant Rougier Georges, du 6e génie; — à l'ordre de la brigade : le lieutenant d'infanterie Lemoine Xavier; le soldat Bernard Louis, du 32e d'infanterie; — à l'ordre du régiment: le sergent Sabourin Raymond, du 77e d'infanterie.

Le tribunal correctionnel de Cholet a prononcé des condamnations pour vol de bois, outrage à un conseiller municipal remplissant les fonctions de maire à Saint-Crespin, outrages à la gendarmerie et excès de vitesse à un automobiliste nantais.

17 *juin*. — Journée de l'Anjou; les quêteuses parcourent la ville d'Angers vendant des médailles commémoratives et distribuant des insignes. Leur recette est bonne.

Par un soleil radieux les processions des paroisses, dites du petit sacre, ont parcouru la ville d'Angers en présence d'une foule nombreuse et recueillie. Les reposoirs étaient ornés avec goût.

C'est aujourd'hui l'ouverture de la pêche pour tous poissons. Les rives de la Maine sont peuplées de pêcheurs qui, en général, sont heureux de leur journée.

La chaleur est intense.

Le Ministre du ravitaillement général, interrogé sur les règles qui doivent assurer la juste répartition des blés de réquisition entre les meuniers d'un département, vient de préciser que les blés en question doivent être répartis dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque département, par centre de réception et sur les indications du préfet, au prorata des quantités disponibles et à l'exclusion de celles qui doivent être expédiées sur les moulins travaillant pour l'armée, sur Paris ou sur d'autres départements, les meuniers gardant d'ailleurs toute faculté de faire eux-mêmes des achats directs. Il appartient au préfet de tenir compte dans cette répartition, d'une part, de l'importance des moulins et, d'autre part, du classement qui a été fait en 1914, en moulins désignés pour fonctionner sans arrêt en vue de pourvoir au ravitaillement de la population civile et en moulins non compris dans cette nomenclature.

Quatre prisonniers allemands travailleurs venant de Durtal sont passés en gare d'Angers-Saint-Laud.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train de grands blessés rapatriés d'Allemagne, au nombre de 63. Neuf sont descendus à Angers.

Deux matches militaires de foot-ball ont eu lieu sur le terrain du Vieux-Moulin, à Angers. L'équipe du 33e d'artillerie a battu celle du 3e génie par 2 buts à 1; l'équipe du 6e génie a battu par 3 buts à 0 celle du 10e génie.

Un orage, faisant suite à la chaleur accablante de la journée, a éclaté à 6 heures sur Saumur. Une pluie torrentielle est tombée ensuite pendant un certain temps, remplissant les caniveaux qui roulaient de véritables flots.

En raison des circonstances, l'autorité ecclésiastique a cru devoir remettre à une date ultérieure la procession dite du sacre qui devait avoir lieu à Saumur.

De graves dégâts ont été causés aux environs de la commune d'Artannes, principalement vers le village de Rochefille où la grêle est tombée en abondance, hachant les vignes, les récoltes et les arbres fruitiers.

A Saumur de nombreuses quêteuses ont parcouru la ville à l'occasion de la Journée de l'Anjou.

A Cholet, la Journée de l'Anjou a été remise au dimanche 24 juin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le train venant de Châteauroux et arrivant à Tours, des permissionnaires ont trouvé mort un de leurs camarades, le caporal infirmier Le Bault de la Morinière Jean, maire de Landemont (Maine-et-Loire), mobilisé à Châteauroux.

Ont été cités : à l'ordre du corps d'armée : le lieutenant Monnet Victor, du 409e d'infanterie; — à l'ordre de la division : l'adjudant Frouin Eugène, du 77e d'infanterie, déjà cité; — à l'ordre de la brigade : le soldat Geincheleau Stanislas de l'infanterie; — à l'ordre du régiment : le zouave Graveleau Clément.

A Reims, dans les bâtiments qui servent de mairie provisoire depuis l'incendie de l'Hôtel de Ville, le Président de la République a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur au cardinal Luçon. Cette décoration lui a été conférée sur la demande de M. Lenoir, député socialiste de Reims.

Nous donnons ci-dessous les résultats par communes de la Journée de l'Anjou organisée par le Comité de secours aux victimes de la guerre :

Angers, 1.824 fr. 15; Écouflant, 13 francs; Pellouailles, 46 fr. 65; Saint-Barthélemy, 6 fr. 75; Saint-Sylvain, 28 francs; Sarrigné, 5 francs; Villevêque, 27 fr. 15; Avrillé, 20 francs; Beaucouzé, 37 fr. 35; Bouchemaine, 102 fr. 50; Cantenay-Épinard, 26 fr. 70; La Meignanne, 30 fr. 20; La Membrolle, 20 fr. 30; Montreuil-Belfroy, 32 fr. 05; Le Plessis-Macé, 12 francs; Saint-Lambert-la-Potherie, 25 fr. 80; Andard, 47 fr. 45; Brain-sur-l'Authion, 45 fr. 65; Trélazé, 141 fr. 50; Chalonnes-sur-Loire, 32 francs; Denée, 37 fr. 75; Rochefort-sur-Loire, 28 fr. 45; Bécon, 29 francs; La Cornuaille, 26 fr. 50; Le Louroux-Béconnais, 105 fr. 15; Saint-Clément-de-la-Place, 22 fr. 70; Saint-Sigismond, 10 fr. 20; Blaison, 35 francs; La Bohalle, 31 fr. 70; La Ménitré, 39 fr. 40; Mûrs, 28 fr. 40; Sainte-Gemmes-sur-Loire, 60 fr. 30; Saint-Jean-de-la-Croix, 67 francs; Saint-Mathurin, 181 fr. 55; Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rémy-la-Varenne, 15 fr. 50; Saint-Saturnin, 66 francs; Saint-Sulpice, 16 fr. 25; Soulaines, 30 fr. 05; Béhuard, 21 francs; Champtocé, 25 francs; La Possonnière, 55 fr. 40; Saint-Georges-sur-Loire, 52 fr. 55; Saint-Germain-des-Prés, 21 francs; Savennières, 50 francs; Beaulieu, 34 fr. 50; Brissac, 48 fr. 55; Le Champ, 1 fr. 05; Chanzeaux, 33 fr. 05; Charcé, 14 francs; Chavagnes, 24 francs; Gonnord, 26 fr. 35; Joué-Étiau, 20 fr. 30; Quincé, 23 fr. 60; Rablay, 60 fr. 20; Saint-Ellier, 5 francs; Saint-Lambert-du-Lattay, 31 francs; Vauchrétien, 16 fr. 40; Briollay, 59 fr. 55; Cheffes, 125 fr. 50; Écuillé, 24 francs; Feneu, 31 fr. 10; Montreuil-sur-Loir, 10 francs; Soucelles, 21 fr. 90; Tiercé, 122 francs;

Baugé, 108 fr. 55; Bocé, 15 fr. 50; Clefs, 12 fr. 20; Cuon, 15 francs; Échemiré, 19 francs; Fougeré, 26 francs; Le Guédeniau, 8 francs; Montpollin, 8 francs; Saint-Martin-d'Arcé, 19 fr. 40; Le Vieil-Baugé, 35 francs; Beaufort, 149 fr. 25; Brion, 13 fr. 50; Fontaine-Guérin, 8 fr. 90; Gée, 19 fr. 20; Mazé, 121 fr. 85; Saint-Georges-du-Bois, 3 francs; Baracé, 20 fr. 25; Daumeray, 69 francs; Durtal, 111 francs; Étriché, 17 fr. 70; Huillé, 16 fr. 80; Montigné, 8 fr. 25; Les Rairies, 31 fr. 50; Courléon, 34 fr. 95; Jumelles, 19 francs; La Lande-Chasles, 6 fr. 85; Longué, 170 francs; Mouliherne, 8 fr. 30; Vernantes, 40 fr. 85 + 15 fr. 85; Auverse, 18 francs; Breil, 12 fr. 50; Chavaignes, 6 francs; Denezé-sous-le-Lude, 16 fr. 40; Linières-Bouton, 20 fr. 20; Méon, 8 fr. 90; Parçay, 33 fr. 15; La Pellerine, 9 francs; Chaumont, 24 fr. 30; Corzé, 50 francs; Fontaine-Milon, 11 fr. 50; Jarzé, 17 fr. 45; Lézigné, 22 fr. 75; Lué, 10 francs; Marcé, 11 fr. 50; Seiches, 31 francs.

Andrezé, 19 fr. 40; Beaupréau, 148 fr. 15; Bégrolles, 6 francs; La Chapelle-du-Genêt, 4 fr. 60; Gesté, 16 fr. 50; Jallais, 70 fr. 95; La Jubaudière, 20 fr. 20; Le May-sur-Èvre, 30 fr. 25; Le Pin-en-Mauges, 14 fr. 30; La Poitevinière, 20 fr. 75; Saint-Léger-sous-Cholet, 12 fr. 45; Saint-Philbert-en-Mauges, 3 fr. 10; Villedieu, 8 fr. 60; Liré, 21 fr. 65;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Varenne, 30 francs; La Chapelle-Rousselin, 10 francs; Chemillé, 130 fr. 25; Cossé, 8 francs; Les Gardes, 13 francs; La Jumellière, 90 francs; Melay, 5 francs; Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, 8 fr. 75; La Tourlandry, 45 francs; Les Cerqueux-de-Maulévrier, 2 fr. 10; Maulévrier, 44 fr. 50; Mazières, 7 francs; La Séguinière, 19 fr. 20; La Tessoualle, 20 fr. 45; Toutlemonde, 8 fr. 50; Trémentines, 44 fr. 35; Yzernay, 41 fr. 75; Le Longeron, 12 fr. 70; Montigné, 33 fr. 40; La Renaudière, 4 francs; La Romagne, 18 fr. 80; Roussay, 42 fr. 10; Saint-André-de-la-Marche, 4 francs; Saint-Crespin, 7 fr. 50; Saint-Germain, 8 francs; Saint-Macaire, 36 fr. 85; Tilliers, 8 fr. 45; Torfou, 57 fr. 30; La Boissière-sur-Èvre, 7 francs; Le Fief-Sauvin, 14 francs; Le Fuilet, 7 fr. 15; Saint-Pierre-Montlimart, 10 francs; Saint-Rémy-en-Mauges, 12 fr. 75; La Salle-et-Chapelle-Aubry, 6 fr. 70; Botz, 9 fr. 50; Bourgneuf-en-Mauges, 22 fr. 85; La Chapelle-Saint-Florent, 27 francs; Le Marillais, 18 fr. 70; Montjean, 21 fr. 25; La Pommeraye, 13 fr. 95; Saint-Florent-le-Vieil, 77 fr. 10; Saint-Laurent-de-la-Plaine, 28 fr. 50.

Douces, 20 francs; Doué, 233 francs; Montfort, 2 fr. 30; Soulanger, 16 francs; Chemellier, 16 fr. 15; Chenehutte-les-Tuffeaux, 25 francs; Gennes, 20 fr. 05; Louerre, 15 fr. 45; Saint-Georges-des-Sept-Voies, 8 francs; Le Thoureil, 23 francs; Trèves-Cunault, 15 francs; Antoigné, 6 fr. 50; Brossay, 15 francs; Cizay-la-Madeleine, 13 fr. 50; Le Coudray-Macouard, 36 francs; Épieds, 6 fr. 40; Saint-Cyr-en-Bourg, 22 francs; Saint-Just-sur-Dive, 9 francs; Allonnes, 100 francs; Brain-sur-Allonnes, 22 fr. 60; La Breille, 22 fr.; Saumur, 410 fr. 80; Villebernier, 46 fr. 35; Vivy, 34 fr. 10; Les Rosiers, 58 francs; Saint-Clément-des-Levées, 45 francs; Saint-Lambert-des-Levées, 25 fr. 70; Artannes, 5 fr. 75; Chacé, 54 fr. 60; Dampierre, 63 fr. 40; Distré, 20 francs; Fontevrault, 99 fr. 60; Rou-Marson, 10 fr. 60; Turquant, 12 fr. 40; Varrains, 9 fr. 20; Verrie, 9 francs; Aubigné, 19 francs; Les Cerqueux-sous-Passavant, 20 fr. 75; Cléré,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

27 fr. 15; La Fosse-de-Tigné, 25 francs; Montilliers, 64 fr. 05; Passavant, 2 fr. 15; La Plaine, 19 francs; La Salle-de-Vihiers, 13 francs; Somloire, 15 francs; Vihiers, 116 fr. 55.

Angrie, 31 francs; Candé, 268 fr. 45; Loiré, 79 fr. 50; La Potherie, 55 francs; Brissarthe, 10 fr. 75; Champigné, 66 fr. 85; Châteauneuf-sur-Sarthe, 91 francs; Chemiré-sur-Sarthe, 46 fr. 80; Chenillé-Changé, 15 francs; Cherré, 8 fr. 25; Contigné, 34 francs; Juvardeil, 111 fr. 40; Marigné, 26 francs; Miré, 93 fr. 45; Querré, 6 fr. 65; Sceaux, 22 fr. 10; Sœurdres, 11 fr. 50; Thorigné, 7 fr. 15; Le Bourg-d'Iré, 30 francs; Châtelais, 37 francs; La Ferrière, 10 francs; L'Hôtellerie-de-Flée, 10 francs; Louvaines, 19 francs; Marans, 20 francs; Noyant-la-Gravoyère, 24 fr. 85; Nyoiseau, 10 fr. 50; Sainte-Gemmes-d'Andigné, 35 fr. 05; Saint-Martin-du-Bois, 60 fr. 95; Segré, 157 francs.

Le total de la Journée de l'Anjou est donc de 10.994 fr. 15.

18 *juin*. — Un arrêté du préfet supprime la taxe des fromages établie par l'arrêté préfectoral du 15 février.

Un train de grands blessés rapatriés d'Allemagne par la Suisse est passé en gare d'Angers Saint-Laud se dirigeant sur Nantes.

Le bureau de secours de Berne annonce de source autorisée que la distribution des boîtes de conserves recommence à s'effectuer régulièrement dans les camps de prisonniers.

Un gros biplan, venant de la direction de Paris, a survolé la ville d'Angers et a pris la direction de Nantes.

Pour remédier au défaut de billon des boulangeries d'Angers ont créé des tickets de 20, 25 et 30 centimes remboursables en marchandises.

Les familles des sous-officiers à solde mensuelle, des gendarmes et des sous-officiers rengagés pourront désormais recevoir les allocations et majorations prévues par la loi de 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A été cité à l'ordre de la division : le maréchal des logis de la Garoullaye Henry, du 25e dragons.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres CC, DD, EE, ou SS seront acceptées à la gare d'Angers Saint-Laud Petite Vitesse pendant les journées des 20 et 21 juin 1917.

Sont passés en gare d'Angers Saint-Laud venant de la direction Nantes et se dirigeant vers Tours, à destination, dit-on, de Corfou, quelques centaines de marins. Les wagons qui les transportent sont ornés de feuillages et de fleurs.

M. Maurice Cesbron, déjà docteur en droit ès sciences juridique a soutenu brillamment à Caen sa seconde thèse pour l'obtention du doctorat en droit ès-sciences politiques et économiques. Le sujet de sa thèse était « le droit de grève et ses limites ».

A Saumur, après un échange de pourparlers entre les patrons et les ouvriers, à la justice de paix, les parties se sont mises d'accord sur les bases suivantes : chapeletiers, augmentation sur les tarifs actuels de 15 % pour les hommes, 25 % pour les femmes, 30 % pour les ouvrières gagnant 2 fr. par jour et au-dessous, 35 % pour les ouvrières à l'enfilage. A la maison Marcetteau, pour le travail de la laine au métier, augmentation de 25 % au lieu de 10 % précédemment accordée. Ces augmentations auront un effet rétroactif sur la quinzaine en cours et aucun renvoi ne sera opéré pour fait de grève.

Le Comité franco-belge de l'arrondissement de Cholet, a organisé un brillant concert au profit des rapatriés au théâtre municipal de Cholet. On y applaudit M. Bleuse, pianiste, organiste à Saint-Pierre, Mlle Cyprès, professeur au conservatoire de Nantes, Mlle Durand, professeur de chant à Angers, Mme Falaiseau, de Cholet, Mlles Lévy, violoniste et violoncelliste, de Nantes. La quête a rapporté 403 fr. 30. La veille, à une messe de musique donnée par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mêmes artistes à l'église Notre-Dame; la quête avait rapporté 348 fr. 60.

19 *juin*. — Une deuxième permission de compensation de treize jours est accordée aux militaires R. A. T. des classes 1892 et plus anciennes dans les conditions suivantes :

1° Les bénéficiaires devront avoir été appelés comme hommes de troupe du service armé et avoir été effectivement en service un mois au moins avant la date d'appel normal de leur classe, quel que soit le changement survenu dans leur situation par la suite; 2° Sont considérées comme dates d'appel normal : classe 1889, le 15 avril 1915; classe 1890, le 1er avril 1915; classe 1891, le 1er mars 1915; classe 1892, le 1er septembre 1914; 3° Cette permission s'ajoutera obligatoirement à une permission agricole ou à une permission de détente et ne sera accordée que par les chefs de corps ou de service; 4° Sont exclus du bénéfice de cette permission : les militaires qui appartiennent à la gendarmerie, les militaires en affectation spéciale, les militaires qui relèvent du ministère de l'armement; 5° La date limite à laquelle les ayants droit devront avoir obtenu les deux permissions de compensation est fixée au 15 novembre 1917.

La correspondance adressée par des prisonniers de guerre français à leur famille contient parfois des demandes de colis ou de renseignements militaires transmis par certains procédés, par exemple le soulignement de certaines lettres dont l'ensemble constitue des phrases; il y est indiqué aussi que la réponse peut être faite à la salive et à l'intérieur de l'enveloppe. Il a été établi que ce ne sont nullement nos compatriotes prisonniers qui se servent de ces procédés pour solliciter les familles, mais que c'est l'ennemi qui, truquant les correspondances, espère obtenir ainsi, pour son propre usage, les renseignements ou les colis. — Dans l'intérêt de la Défense nationale, le ministre de la Guerre a décidé que l'envoi de journaux ou publications périodiques dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les pays neutres, par les particuliers, ne sera plus autorisé. Seuls, les journaux expédiés par les éditeurs ou messageries de journaux, et sous leur responsabilité, seront transmis comme antérieurement, à leur destination. Les voyageurs se rendant dans les pays neutres ne seront plus autorisés à transporter de journaux ou périodiques au delà de la frontière.

Depuis hier, un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières de l'atelier des polisseurs dépendant de l'usine Bessonneau d'Angers ont cessé le travail, demandant une augmentation sur le travail aux pièces et une augmentation sur l'indemnité de vie chère qui leur était déjà accordée. Ces ouvriers et ouvrières, tous jeunes gens, ont tenu plusieurs réunions à la Bourse du Travail, puis, mardi, envoyèrent une délégation à la Préfecture. Au cours de cette entrevue, des propositions ont été faites par les deux parties, mais les délégués n'ont pas accepté. Quelques-uns des grévistes, des gamins, se sont livrés à des déprédations dans les établissements forains de la place du Champ-de-Mars et la police dut intervenir.

La 2e compagnie du 155e d'infanterie va, grâce à une souscription faite parmi les lecteurs du *Petit Courrier*, avoir un fanion qui a été brodé et garni d'or par des mains expertes. Ce fanion est pendant quelques jours exposé dans les bureaux de ce journal.

Le Comité central de secours aux victimes de la guerre constate que la Journée de l'Anjou en faveur des blessés, des prisonniers et des pauvres a donné un bon résultat. Il remercie les donateurs et les quêteuses.

La maison Bessonneau fait un gros effort au Maroc pour l'utilisation rationnelle du chanvre qui pousse très bien dans ce pays.

A Angers, dans la grande salle des Cours municipaux une très intéressante conférence sur la conservation des fruits a été faite par M. Préaubert. M. Maresquier a expliqué pra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiquement la manière de les conserver à chaud et a traité des cerises et des fraises.

M. Cointreau, consul d'Italie, informe la colonie italienne résidant dans sa circonscription consulaire que les opérations de la levée maritime en ce qui concerne les sujets italiens nés en 1897 sont ouvertes. Les inscrits de cette classe devront donc régulariser leur situation militaire en se présentant d'urgence à ce consulat.

Le *Gaulois* publie « Bidoche », très belle poésie de M. O. de Rougé, où vibre toute l'âme du soldat « de chez nous ».

Sont passés en gare d'Angers Saint-Laud 4 prisonniers allemands venant de Bressuire et allant travailler à Durtal.

Le 135e d'infanterie procédera le 29 juin à l'adjudication pour la fourniture de pommes de terre et légumes divers, épicerie, oies, poulets, lapins, vin rouge, viande fraîche.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur du sous-lieutenant Pinoteau Jean, du 130e d'infanterie.

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur : le capitaine de Beauchamp François, du 86e d'artillerie; le sous-lieutenant Moreau Eugène, du 33e d'artillerie; l'adjudant-pilote Madon.

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été conférées au caporal Duciel Ernest, du 71e territorial; aux soldats Plicque Charles, du 77e d'infanterie, Le Roux Victor, du 6e génie, Bourroux Pierre, du 30e dragons.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le capitaine adjudant-major de Marolles Louis, du 150e d'infanterie; — à l'ordre du corps d'armée : le lieutenant Pousset Paul, du 233e d'artillerie, déjà trois fois cité; le sous-lieutenant Tessier Joseph, du 20e d'artillerie, le soldat Henry Gustave, du 224e d'infanterie; — à l'ordre du régiment : le caporal d'infanterie Pineau, instituteur aux Cerqueux-de-Maulévrier, le soldat Quinchard Louis, de l'infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Préfet a pris un arrêté interdisant la circulation de chiens non muselés ou non tenus en laisse dans les communes de l'arrondissement de Segré.

La foudre est tombée sur le clocher et la couverture de l'église de Lasse, y provoquant un incendie qui n'éclata que le lendemain.

20 *juin*. — M. Sarthou, le nouvel inspecteur d'académie d'Angers, vient d'adresser au personnel de l'enseignement primaire du département une note dans laquelle il rend hommage à la compétence et à l'autorité avec lesquelles le Directeur de l'École normale a pendant plus de deux années assuré la direction des services et aussi à l'activité dépensée pendant cette période par ses collaborateurs immédiats, personnel de l'Inspection académique, directeurs, professeurs, adjoints non mobilisés, directrices, adjointes et intérimaires qui ont rivalisé de zèle pour suppléer les absents, auxquels il souhaite prompt et victorieux retour. Il salue avec une émotion respectueuse et attristée ceux qui ne reviendront plus. Le péril de la Patrie continuera à lier en un indissoluble faisceau ceux qu'anime non seulement un même amour de la France, mais encore une foi commune en l'idéal démocratique qu'elle incarne et qui est en train de régénérer le monde.

Aux revendications de leurs ouvriers, les fabricants de chaussures MM. Chrétien, Dureau père et fils, Delarue, Gontier et Bay répondent par la proposition d'une augmentation de 5 %. Les ouvriers et ouvrières de ces maisons décident de maintenir leurs revendications et sont décidés à demander l'arbitrage du Préfet.

« Le Dessert aux blessés » a reçu de nouvelles souscriptions s'élevant à 47 fr. 50.

Deux soldats ont été arrêtés à Angers pour absence illégale et conduits à l'autorité militaire.

Un train sanitaire a laissé en gare d'Angers Saint-Laud

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

68 blessés qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

Aujourd'hui a eu lieu le tirage à Angers de la loterie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le 26 juin le bureau des Domaines d'Angers mettra en vente sur le Champ de Mars 35 chevaux réformés provenant des 28e et 30e dragons, 33e d'artillerie, 3e, 6e, 9e et 10e génie.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le soldat Raimbault Élie, du 11e cuirassiers à pied; — à l'ordre du corps d'armée : le sergent Gourdon Joseph, du 6e génie; — à l'ordre de l'artillerie divisionnaire : le vétérinaire aide-major de deuxième classe Callard Étienne; — à l'ordre du régiment : le soldat Deudon Émile, l'infirmier Badouin Maxime, du 33e d'artillerie; le brancardier-musicien Laurent Armand, du 135e d'infanterie, mort au champ d'honneur.

Le Bulletin mensuel du Syndicat agricole d'Anjou contient un intéressant article de M. Lavallée sur la récolte des blés en 1916 et les résultats obtenus en champs d'expérience et reproduit d'après le *Petit Parisien* un article portant le titre « le problème de la soudure », de M. Victor Boret, député, rapporteur de la Commission d'agriculture.

M. Bideau, président de la Chambre de Commerce d'Angers, a été victime d'un accident d'automobile au passage à niveau de Gouis, près Durtal. Il porte de nombreuses blessures à la tête.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a déclaré à la municipalité qu'il pourra donner du gaz le 21 ou le 22 juin. Il fait une réserve à l'exécution de sa promesse qu'il subordonne à la possibilité d'avoir des chauffeurs.

Un train sanitaire a laissé en gare de Saumur 46 blessés qui ont été répartis dans les différents hôpitaux de la ville.

21 *juin*. — Un décret renouvelle pour une nouvelle période de 90 jours francs la prorogation établie par le décret du 17 mars dernier pour le paiement des valeurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

négociables qui, souscrites antérieurement au 6 août 1914, doivent venir avant le 1er juillet prochain.

Le sous-secrétariat des transports vient d'approuver le projet d'exécution partielle d'amélioration de la Loire pour la partie comprise entre l'île Meslet et l'île Mocquart. La dépense pour ces travaux est évaluée à 360.000 francs. Cette amélioration s'effectuera principalement dans la partie comprise entre Montjean et Oudon où la navigation, au moment des basses eaux est surtout difficile.

MM. Dureau, père et fils et Delarue, Gontier et Bay, Alfred Chrétien font savoir que la majoration de 5 % qu'ils offrent à leurs ouvriers est à ajouter aux augmentations successives qu'ils ont données depuis le début de la guerre et qui atteignent à l'heure actuelle 25 à 30 % chez certains d'entre eux.

Un concours de chevaux de demi-sang de type selle pour chevaux hongres et pouliches de 3 ans, de 1 m. 53 à 1 m. 64 inclus, présentés en main, aura lieu le 9 juillet 1917 à Angers sur le quai Monge, à 7 heures du matin. Pour être admis à ce concours les animaux doivent être nés et avoir été élevés dans la circonscription du dépôt d'étalons à Angers, c'est-à-dire dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, excepté les cantons de Saint-Paterne et de Fresnay-sur-Sarthe, et appartenir à un propriétaire domicilié dans ladite circonscription.

Le Conseil de guerre de Nantes vient de condamner à 3 ans de prison et 1.000 francs d'amende un soldat auxiliaire du 51e d'artillerie qui, assistant le 5 juin au passage à Nantes du train de permissionnaires, criait : « A bas la guerre ! » en excitant les soldats. Il a condamné ensuite à 5 ans de prison et 5.000 francs d'amende un caporal du 116e d'infanterie, infirmier dans la vie civile qui, dans la gare de Pontchâteau, tenait des propos contre l'armée et criait : « Vive la révolution ! à bas l'armée ! » Comme l'a dit le commissaire du gouvernement : « Il importe que par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des sanctions énergiques le conseil coupe court à cette campagne criminelle que nous voyons se dessiner et dont l'origine boche est indéniable. » Pourquoi n'interne-t-on pas tous ces étrangers, se disant Alsaciens, Polonais, Tchèques, Croates, etc. qu'on laisse circuler librement et dont les agissements jettent le trouble parmi les soldats, parmi les ouvriers qui travaillent pour le compte de l'État, et qui excitent les premiers à la rébellion et les seconds à la grève ! Il serait grand temps de remédier à cet état de chose déplorable, duquel on peut redouter les plus graves inconvénients au point de vue de la défense nationale.

Le tribunal de simple police d'Angers a prononcé 41 condamnations : embarras de la voie publique sans nécessité, 1; chiens non muselés, 3; avoir pénétré sur le marché des producteurs avant l'heure, 1; refus de conduire étant à la station, 1; ivresse manifeste, 7; mauvais traitements envers un cheval, 1; infraction à la police des abattoirs, 1; avoir crié des marchandises sur le marché, 1; violences légères, 5; tapage nocturne, 1; stationnement de femmes sur le seuil d'une maison de tolérance, 2; infractions à la police des mœurs, 15; fosse de cabinets d'aisance non étanche, 1; chien porteur d'un collier sans nom du propriétaire, 1. Il a été infligé à cette audience quinze fois trois jours d'emprisonnement pour infractions diverses à la police des mœurs, en tout 45 jours.

Les journaux publient une nouvelle liste de souscription pour « le Dessert aux blessés » comportant des dons en espèces s'élevant à 232 francs et des souscriptions mensuelles montant à 16 francs.

La Cour d'appel d'Angers a condamné à 100 francs d'amende une femme de Méral (Mayenne) qui, le 16 mai, a vendu 1 kil. 625 grammes de beurre frais à une détaillante et dans laquelle celle-ci trouva à l'intérieur 200 grammes de beurre salé de mauvais goût.

La *Semaine religieuse* publie une lettre de l'abbé Fon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teneau, aumônier, annonçant la mort au champ d'honneur de l'abbé Liard, adjudant de bataillon au 77e d'infanterie, professeur au collège Saint-Joseph de Baugé; une note du front de l'abbé Giraudeau intitulée : « En face d'elle » et la première partie d'une lettre du P. Arthur Pineau, des Pères blancs au Tanganika en territoire allemand.

La *Loire navigable*, organe officiel de la Société d'initiative pour l'exécution d'une voie navigable Nantes-Orléans-Gien-Briare et prolongements, consacre sous la signature Abel Durand, son numéro d'avril-juin à la mémoire de M. Linyer, président-fondateur du Comité de la Loire navigable.

La comtesse d'Ollone, surveillante générale de l'hôpital 17, vient de recevoir la médaille d'argent des épidémies.

A été cité à l'ordre du régiment : le caporal-fourrier d'infanterie Perron Ernest.

Le Comité de Baugé de l'Union des femmes de France remercie le conseil municipal de Fougeré de sa subvention de 50 francs et plusieurs autres personnes des dons de légumes et de fruits qu'elles ont faits à l'hôpital auxiliaire n° 110 de Baugé.

Le directeur de l'Usine à gaz de Saumur a informé le maire que la distribution du gaz recommencera demain. Il annonce que dès la première heure il fera purger les conduites et indique les précautions que devront prendre les habitants.

A Neuillé on a arrêté un déserteur du 1er régiment de tirailleurs de marche qui venait d'y commettre un vol de 643 francs. Il était porteur d'un revolver, d'un couteau à cran d'arrêt, d'objets de bijouterie, montres, boucles d'oreille, chaîne d'or.

22 *juin*. — Les journaux publient la note suivante :

La question du délai dans lequel doivent être déclarées les successions des militaires est fréquemment posée à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'administration des finances. Il est rappelé aux intéressés que la loi du 18 décembre 1916 a abrogé l'article 7 de la loi du 26 décembre 1914, qui permettait de ne déclarer les successions des militaires décédés au cours de la guerre qu'après la cessation des hostilités et que, par suite, les successions des militaires ouvertes après la promulgation doivent être déclarées dans le même délai que les autres successions. Quant aux successions de militaires ouvertes avant la promulgation de la loi du 18 décembre 1916, cette dernière prescrit, sous les conséquences de droit, de les déclarer dans les six mois à compter de cette promulgation, qui a eu lieu le 22 décembre 1916, c'est-à-dire avant le 23 juin 1917.

Sont exclus des renforts envoyés à l'armée d'Orient : les pères d'au moins 4 enfants vivants; les veufs pères d'au moins 3 enfants vivants; les hommes ayant eu 3 frères tués sous les drapeaux ou disparus depuis plus de 6 mois (présumés tués et non prisonniers) et demeurant le dernier enfant vivant de la famille; les hommes dont le domicile en 1914 se trouvait sur un des territoires qui ont été libérés depuis le 1er avril 1917; les hommes qui ont servi 18 mois au moins en Orient (y compris les durées de traversée, et celles des permissions déjà obtenues au titre de l'armée d'Orient).

Le Comité d'action agricole d'Angers, réuni à l'hôtel de ville, a solutionné diverses questions concernant les terrains exploités par le 6e génie et le 33e d'artillerie. Il s'est occupé de la main-d'œuvre agricole et a exprimé différents vœux.

Vingt blessés allemands en traitement à l'hôpital des Arts et Métiers d'Angers sont partis rejoindre leur dépôt à Bressuire.

Un soldat du 1er bataillon d'infanterie légère que conduisaient des gendarmes à la prison du Cherche-Midi à Paris s'est évadé en sautant par la portière du train en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marche. Il a été arrêté, amené à Angers, puis renvoyé à Paris, menottes aux mains.

Les ouvriers et ouvrières de la manufacture de chaussures veuve Aubin et Léon, après avoir examiné la réponse faite à leurs revendications par leurs patrons, ont décidé de cesser le travail et de ne le reprendre que lorsqu'ils auraient complète satisfaction.

Ont été cités à l'ordre de la division : le soldat d'infanterie Gaillard Georges; — à l'ordre de la brigade : le capitaine de Boutaud de Lavilléon Guy, du 115e d'infanterie; — à l'ordre du régiment : le soldat Proust Émile, du 66e d'infanterie.

A Chalonnes-sur-Loire une contravention a été dressée contre un fermier de Saint-Georges-sur-Loire pour avoir tenté de vendre une vache en dehors du marché.

23 *juin*. — Le Ministre de la guerre a fixé comme il suit les conditions dans lesquelles doivent être délivrés les congés de durée illimitée accordés aux militaires en instance de réforme n° 1 ou de pension. Les congés illimités sont délivrés par les commandants des subdivisions où ont été présentées les propositions pour réforme n° 1 ou pour pension qui donnent droit à ces congés. Les titres de congé remis aux militaires qui bénéficient de ces congés devront en conséquence être signés des commandants de subdivision. Les congés illimités délivrés aux militaires en instance de pension ou réforme ne doivent pas être confondus avec les congés de convalescence. Ils sont distincts des congés de convalescence qui peuvent être accordés aux mêmes militaires avant leur présentation devant la commission de réforme ou commission de vérification.

Le Maire d'Angers fait savoir que les rôles primitifs (3e émission) de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre et ceux pour dépenses de la Chambre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commerce année 1917 sont mis en recouvrement entre les mains des percepteurs à partir du 24 juin.

Vient de se fonder le Comité angevin de l'Union fraternelle des blessés de la grande guerre, dont le siège social est au siège du Syndicat d'initiative de l'Anjou, 24, rue Chevreul. Il est placé sous le patronage de M. Fabre, préfet de Maine-et-Loire, M. le général Poline, commandant la 9e région, M. Chanson, premier président de la cour d'appel d'Angers, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, M. Bernier, maire d'Angers, M. le général Vaimbois, commandant la place d'Angers. Il est composé de M. le général de Villaret, président, M. le général Estève, vice-président, M. Raymond Richou, trésorier, M. Olivier de Rougé, secrétaire général, M. Anizan, secrétaire. Le comité fait appel à tous les blessés militaires de la grande guerre habitant l'Anjou et à ceux qui se trouvent en traitement dans les formations sanitaires de Maine-et-Loire pour se faire inscrire comme membres titulaires. La cotisation annuelle, est de 1 franc; ils ont droit de faire appel au concours de l'Union fraternelle des blessés de la grande guerre.

Dans la *Coopération du Syndicat agricole d'Anjou*, M. A. Grau conseille l'emploi du marron d'Inde dans l'alimentation du bétail.

Au marché d'Angers, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, un individu circulait de groupe en groupe répandant les bruits les plus pessimistes et tenait des propos antimilitaristes. Avis à qui de droit, ajoute ce journal, car cet individu n'est pas le seul à mener cette campagne boche.

La 3e liste de souscription de la Société de secours aux blessés militaires pour l'entretien des hôpitaux du Comité d'Angers s'élève à 3.894 fr. 25.

Le tribunal correctionnel d'Angers envoie dans une colonie pénitentiaire jusqu'à l'âge de 18 ans un gamin de 14 ans qui avait renversé un homme de 54 ans, lui avait labouré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la figure à coups de pied et l'avait menacé de son couteau. Il a condamné à 3 mois de prison un jeune homme de 17 ans qui avait volé 120 francs en s'introduisant dans une chambre lors d'un incendie place de la République, Angers.

Les gendarmes de service de la gare Saint-Laud ont arrêté deux hommes, dont un camionneur, pris en flagrant délit de vol de charbon à ladite gare.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : l'adjudant Durand Ernest, du 77e d'infanterie; — à l'ordre de la division : le sergent Roger Maurice, du 3e mixte de zouaves, déjà cité à l'ordre de la brigade; — à l'ordre du régiment : le canonnier Bouguié Eugène, de l'artillerie du 9e corps (2e citation); le caporal Beurois Aristide, du 1er de marche d'Afrique. A été aussi cité à l'ordre du jour le sous-lieutenant mitrailleur Hubert Georges, instituteur à Briollay, dont le fils, Hubert Lucien, décoré de la croix de guerre avec deux citations, est disparu le 25 septembre 1915 à l'offensive de Champagne.

M. Morain, directeur des services agricoles recommande de faire : 1° du vin de cassis en opérant comme pour la fabrication du vin rouge; 2° une boisson avec le marc de cassis; 3° de la piquette de cassis. Le *Petit Courrier* donne les recettes pour faire ces breuvages.

La compagnie des chemins de fer de l'Anjou fait savoir qu'à la date de lundi 25 juin un service quotidien est rétabli sur la ligne Cholet-Saumur. Le départ de Cholet aura lieu à 6 heures 4 pour arriver à Saumur à 10 h. 8. Le départ de Saumur aura lieu à 15 h. 33 pour arriver a Cholet à 19 h. 36. Ces trains desserviront toutes les stations et haltes de la ligne.

24 *juin*. — Contrairement à l'habitude on voit peu de changements de domiciles. Cela provient évidemment du moratorium des loyers. C'est en effet l'époque de l'âge d'or pour la femme. Elle gagne de gros salaires dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ateliers de guerre ou autres, touche l'allocation pour elle et ses enfants, va au cinéma, mange de la pâtisserie, ne se prive de rien, d'autant plus facilement qu'elle ne paie ni impôts ni loyers.

Au Cirque-Théâtre c'est devant une salle bondée, enthousiaste, frémissante de patriotisme, que le chanoine Collin, de Metz, fait une conférence sur « France et Lorraine ». Cette conférence, donnée par la Ligue française, est présidée par M. le préfet Fabre, aux côtés duquel on remarque le général Estève, président de la section angevine de la Ligue française, M. Chanson, premier président de la cour d'appel, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, M. Bernier, maire d'Angers, le général de Villaret, le général Vaimbois, M. Bodinier, sénateur, président du Conseil général, M. Jousseaume, président du tribunal civil, le lieutenant-colonel Bouton et de nombreuses personnalités. M. le général Estève dans une chaleureuse allocution présente le conférencier dont le nom signifie fidélité dans le passé et espérance dans l'avenir. Il parle de Metz, la cité lorraine, le cœur du sol béni qui nous a été arraché par la force et évoque l'héroïsme de nos soldats dont le sang versé n'aura pas été inutile. Au jour de la victoire les provinces enlevées reviendront à la France. Applaudi très vigoureusement, le général Estève donne la parole au conférencier. Celui-ci au nom de la Lorraine salue l'Anjou, la section angevine de la Ligue française et son illustre président, le général Estève, qui sur la terre lorraine combattit pour la France et qui, maintenant, éloigné du front par une blessure reçue là-bas, mène encore le bon combat avec d'autres moyens. Il salue le Préfet qui, entre un général et un évêque, affirme une fois de plus l'union sacrée, le représentant de la magistrature et de la politique, représentants du droit sacré de la France, Monseigneur l'Évêque, successeur de deux évêques, l'un alsacien, l'autre lorrain dont il a reçu quelque chose de leur âme si française et si lorraine à la fois et les officiers et soldats pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sents dans la salle qui représentent ceux qui sont à la frontière de son pays. Puis il parle de la Lorraine d'autrefois, de celle de 1870, des heures terribles qu'elle a vécues, de ses souffrances, de ses protestations. Est-ce que Metz, Toul et Verdun ne sont pas françaises! est-ce que le Français et le Lorrain ne sont pas de la même race! Il retrace les souffrances de la Lorraine d'aujourd'hui, la victime douloureuse subissant sans faiblir la guerre avec ses misères, ses malheurs. Les Lorrains souffrent, sans se plaindre, de la faim, moins encore que les Allemands qui en crèvent. La Lorraine d'aujourd'hui ce sont ses fils engagés dans la légion étrangère, ceux qui, soldats allemands, ne tuent pas de français. La Lorraine de demain c'est la victoire et son retour à la France. Elle apportera à la France son patrimoine matériel et son patrimoine moral. Et il termine par cette prière en commun avec son auditoire : « Vive la France ! » Le conférencier a été souvent et vivement applaudi. Le général Estève remercie avec émotion le chanoine Collin de sa magnifique causerie patriotique, puis une quête fructueuse est faite au profit des réfugiés de la Lorraine et de la Meuse. Un concert très artistique a terminé la matinée pendant laquelle furent très applaudis Mme Blot, M. Gazzano, Mlle Foare et les chœurs mixtes d'amateurs d'Angers qui redonnèrent « France » le bel hymne patriotique de MM. P. Joubert et Gabelles.

L'accord entre les ouvriers mobilisés et les ouvrières en chaussures des maisons Malbert, Léon et Piton, a été signé en présence du préfet, des intendants et de la délégation patronale. L'application de la semaine anglaise aux ouvriers n'a pas été accordée.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire contenant 300 blessés venant du front et se dirigeant sur Nantes.

L'association sportive du 33e d'artillerie bat l'association sportive du 6e génie par 4 buts à 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Journal de Maine-et-Loire* imprime une intéressante communication de la station œnologique signée E. Vinet, relative à la vigne, ses conditions cimatériques, sa végétation, son état actuel, ses traitements.

Ont été cités à l'ordre du jour de la division : le capitaine Bouhier Roger, du 77e d'infanterie, déjà deux fois cité et trois fois blessé ; — à l'ordre du régiment : le sous-lieutenant Gouin Charles, du 29e d'infanterie ; le médecin chef de service de la compagnie du génie 20/64 Guédon Eugène, déjà cité à l'ordre du corps d'armée ; le caporal Antier Fernand, du 8e génie.

Deux conférences du Comité de l'or ont eu lieu à Vernantes, à trois heures, et à Vernoil, à cinq heures, dans les salles de mairies, sous la présidence des maires et devant une nombreuse et attentive assistance où l'on remarquait MM. les conseillers municipaux, les membres du clergé, les instituteurs et percepteurs, les institutrices et toutes les notabilités locales. M. Bigeard, vice-président du Comité départemental, a fait un vibrant appel aux derniers détenteurs d'or, et donné la parole au conférencier, Me Gardot, qui a exposé une fois de plus les raisons impérieuses d'échanger l'or qui risque d'être démonétisé. Ces deux réunions ont fort bien réussi.

A Segré, dans la salle de la mairie, en présence de plus de 300 personnes, dont 150 jeunes gens des prochaines classes, le lieutenant-colonel Bernard a fait une conférence très applaudie sur la préparation militaire. Sur la scène, aux côtés du conférencier, avaient pris place le sous-préfet, le maire, les conseillers municipaux, le président de la Société de tir, le maire de Sainte-Gemmes-d'Andigné et les autorités locales. Au début de la séance, après un chœur chanté par les enfants de l'École publique, M. Aubert, sous-préfet, a présenté le conférencier. Celui-ci, après avoir démontré l'utilité de l'éducation physique et exposé la simplicité de la nouvelle méthode, a terminé en disant une poésie dont il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est l'auteur : «Souviens-toi soldat », qui fut fort applaudie. Le sous-préfet adressa des remerciements au colonel Bernard pour être venu apporter la bonne parole à Segré. Puis le public et les autorités assistèrent à une leçon pratique exécutée par les élèves de l'École publique sous la direction du capitaine Vest.

Deux prisonniers allemands faisant partie d'un détachement agricole travaillant à Antoigné se sont évadés.

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, dans la salle du Théâtre de la maison Bouvet-Ladubay, les membres du groupe militaire des concerts aux hôpitaux ont offert aux blessés, et à leur profit, en matinée et en soirée, un très artistique concert. On y a applaudi Mlle Babin, MM. Mottu, Massey, Delsaux, Henry, Géo David, Pimpernel, Dumange, Sulot et le comique Thuau.

25 *juin*. — Un sursis d'appel est accordé aux spécialistes de battage de grains pour le département de Maine-et-Loire, du 1er août au 31 octobre.

Les ouvriers et ouvrières des fabriques de chaussures Chrétien, Dureau père, fils et Delarue, Gontier et Bay, réunis à la Bourse du travail d'Angers, ont décidé l'arrêt complet du travail, n'ayant pas obtenu satisfaction sur l'augmentation de vie chère de 1 franc par jour qu'ils avaient demandée. Ils décident de faire appel à l'arbitrage du préfet et nomment une délégation à cet effet. Les maisons Poperen, Hignier et Mercier ont accepté toutes les revendications.

A la suite d'un accord entre patrons et ouvriers menuisiers survenu à la Préfecture, le prix de l'heure a été augmenté de 0 fr. 15.

Ont eu lieu à l'église Saint-Joseph d'Angers les obsèques de M. Alfred Pelé, ancien négociant. Le deuil était conduit par Mme Pelé, ses enfants, et M. Nadet, beau-frère du défunt. Tenaient les cordons du poêle MM. Cherière, Rozé, Gau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guelen, Balard. Parmi les couronnes on remarquait celles offertes par les architectes et entrepreneurs, par le Comité du « Dessert aux blessés », par l'Automobile-Club d'Angers. Une nombreuse assistance suivait le cortège.

Les kabiles mahométans, soldats et travailleurs, actuellement à Angers, observent à cette époque du Ramadan les prescriptions du Coran. Dans les casernes, où une cuisine spéciale a été mise à leur disposition, on leur sert un premier repas à 21 h. ½ et un second à minuit.

Les choucas jusqu'ici vivaient dans les vieux murs; un certain nombre d'entre eux viennent d'établir leurs nids dans les arbres qui avoisinent l'École des Arts et Métiers d'Angers.

Le lieutenant Hérissant André, pilote aviateur, commandant l'escadrille N. P. 517, est mort au champ d'honneur le 5 mai dernier.

Le chanoine Collin, de Metz, est allé visiter la maison-mère du Bon Pasteur à Angers. Il était accompagné de Mgr Pasquier et des aumôniers. Il a rapporté que c'est dans la chapelle du Bon Pasteur de Metz qu'il a célébré sa première messe.

Le Conseil de guerre du 9e corps, à Tours, a condamné à 2 ans de prison un homme d'équipe de la gare d'Angers pour vol de deux bouteilles de guignolet; à un an de prison avec sursis un soldat du 77e d'infanterie âgé de 18 ans pour vol militaire; à 3 mois de prison un sapeur du 6e génie qui, étant ivre, a outragé les gendarmes; à 6 mois de prison un cavalier du 4e hussards, à Saumur, pour abandon de son poste, étant de garde au magasin à fourrage à Saumur.

A été cité à l'ordre du jour de l'armée : le médecin-principal Spillman (5e citation).

L'*Illustration* reproduit le cardinal Luçon, archevêque de Reims, au pied de la basilique en ruines.

La Chambre de Commerce de Saumur fait savoir que tous les produits français peuvent entrer librement en Italie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et provisoirement même sans les certificats de « contingentement » que délivrent les douanes françaises. Les produits italiens peuvent être importés en France aux mêmes conditions.

A Saumur, le commandant d'armes a remis, dans la cour de l'École de cavalerie, la médaille militaire et la croix de guerre avec palme au caporal Malinge François, du 114e d'infanterie et au soldat Mazé Prosper, du 36e d'infanterie; la croix de guerre (ordre de la division) au sergent Bonneau René, du 172e d'infanterie.

26 *juin.* — Ont été apposées à Angers les affiches annonçant le recensement des hommes valides de 16 à 60 ans.

Le Ministre de la guerre a décidé d'accorder par anticipation une permission de détente de sept jours augmentée des délais de route aux jeunes soldats de la classe 1918 et aux récupérés inscrits avec cette classe, avant leur départ pour les formations de la zone des armées. L'attribution de cette permission sera faite en trois séries successives qui s'échelonneront du 25 juin au 31 juillet.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres FF, TT, UU, VV seront acceptées à la gare d'Angers Saint-Laud Petite Vitesse pendant les journées des 28 et 29 juin 1917.

Le Ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire les invitant à interdire la vente au détail des spiritueux à consommer sur place dans les cafés. L'*Ouest* publie au point de vue des conséquences de cette restriction une enquête qu'il a faite auprès des intéressés qui ne croient pas à son efficacité. Il n'y a, disent-ils, qu'à appliquer la loi sur l'alcoolisme.

70 Allemands prisonniers sont passés en gare d'Angers Saint-Laud se dirigeant vers Tours.

Des dons en espèces montant à 1.734 fr. 75 et des dons en nature ont été faits à l'hôpital n° 102. Le Comité ange-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vin de l'Union des Femmes de France adresse ses remerciements aux donateurs.

De nouveaux dons s'élevant à 66 francs ont été faits au « Dessert aux blessés ».

La délégation des ouvriers et ouvrières des fabriques de chaussures Chrétien, Dureau père et fils et Delarue, Gontier et Bay a été reçue par le Préfet. Le personnel de ces maisons est convoqué pour le 27 à la Bourse du travail.

Ont été cités à l'ordre du jour : le lieutenant mitrailleur de Rasilly Jean, du 9e cuirassiers à pied; le canonnier Marchand Armand, du 8e d'artillerie; le soldat Méchin Ernest, du 147e d'infanterie.

Au Sénat, M. Fabien Cesbron voulant protéger la famille agricole, particulièrement atteinte, demande que les jeunes gens ayant eu deux frères tués à la guerre soient retirés du front et envoyés dans les formations de l'arrière. Son amendement a été repoussé.

27 *juin*. — Le Préfet arrête que toute personne possédant actuellement du blé à domicile doit le remettre en totalité pour mouture à un des moulins de la région, avant le 4 juillet prochain. — Les cultivateurs n'ont donc pas à garder chez eux le blé réservé pour la consommation familiale; ils doivent le livrer en totalité aux meuniers, qui leur rendront ensuite une quantité correspondante de farine et de son.

A Angers, 3 jeunes gens de 16, 17 et 18 ans viennent d'être arrêtés pour vols de 1.200 francs et de 5.000 francs.

Les journaux publient la note suivante :

« La Commission interministérielle de la presse constate avec regret que depuis deux mois, malgré les promesses formelles faites par le gouvernement, celui-ci n'a pas donné satisfaction aux 45 sursis de conducteurs de machines à papier journal et autres spécialistes, ainsi qu'aux diverses mesures réclamées par la presse, afin de pouvoir continuer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à paraître. Désireuse de prévenir le public, d'une situation qui ne peut que lui être préjudiciable, elle rejette dans ces conditions, sur le gouvernement l'entière responsabilité de l'aggravation de la crise qui ne tardera pas à paralyser entièrement la presse si des mesures indiquées au gouvernement et qu'il a promis d'appliquer ne sont pas prises sans délai. »

Le personnel de la fabrique de chaussures Chrétien d'Angers fait savoir que, la délégation des ouvriers ne s'étant pas entendue avec les patrons devant le préfet, le conflit continuera jusqu'à ce que satisfaction entière soit accordée aux ouvriers et ouvrières.

Le remorqueur *Ville de Montjean* a quitté le port d'Angers avec le chaland n° 17 à vide pour Châteaupanne et le chaland n° 6 chargé de bois pour Nantes.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le capitaine Chouteau René du 77e d'infanterie (4 citations, 3 blessures); — à l'ordre du régiment : le soldat Bellœil Joseph, du 75e d'infanterie.

Les journaux publient une lettre ouverte au colonel Bernard, lui demandant d'autoriser le libre accès du polygone du 6e génie dimanche 1er juillet, afin d'assister à la démonstration d'éducation physique qui y aura lieu.

A propos de la nouvelle direction des combustibles créée le 1er juin, le Ministre du ravitaillement a communiqué les précisions suivantes :

Dans le nouveau régime envisagé, les demandes de charbon devront être adressées : 1° pour les foyers domestiques; 2° pour les foyers de restaurants et d'hôtels; 3° pour les foyers d'établissements publics (lycées, collèges, hôpitaux civils); 4° pour les foyers industriels non spécifiés ci-dessous; 5° pour les foyers agricoles, aux offices départementaux; 6° pour les industriels relevant : *a*) du sous-secrétariat d'État des fabrications de guerre (artillerie, poudrerie, aéronautique, génie, service géographique de l'armée);

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

b) de l'intendance (y compris les battages de grains); *c*) du sous-secrétariat du service de santé, aux groupements industriels de chacune de ces catégories, qui centralisent les demandes et les transmettent à l'autorité compétente. En ce qui concerne la répartition des combustibles, il est actuellement procédé à une enquête générale ayant pour objet, d'une part, l'évaluation des besoins en combustible de chaque département et, d'autre part, la détermination des bases d'une équitable répartition des disponibilités.

M. Puech, juge au tribunal de Compiègne, est nommé président du tribunal de Baugé.

28 *juin*. — Le Préfet a pris 3 arrêtés. Le premier concerne la police des mœurs : Il est interdit à tous débitants de boissons, cafetiers et cabaretiers : 1° d'employer dans leurs établissements, exception faite pour la femme, les enfants et petits-enfants de l'exploitant, les orphelins et les membres de sa famille à sa charge, des filles ou femmes de moins de dix-huit ans, non munies d'un certificat de bonne vie et mœurs, datant de plus de trois mois, à moins qu'elles n'appartiennent à la famille du débitant; 2° de placer à la devanture des débits de boissons, cafés, comptoirs, bars et établissements similaires, des rideaux, carreaux et vitraux opaques et en général d'employer tous autres moyens empêchant de voir de l'extérieur à l'intérieur des établissements; 3° de recevoir des consommateurs dans d'autres salles que celles où le public a accès, ainsi que dans les salles de fond ou arrière-magasins ne pouvant pas être surveillés du dehors; 4° de laisser les femmes et filles employées dans leurs établissements s'asseoir auprès des clients et consommer avec eux; 5° d'employer ou de recevoir habituellement des femmes de débauche pour se livrer à la prostitution dans leurs établissements et dans les locaux y attenant. — Les abords des gares, des casernes, des arsenaux, des établissements d'instruction et de culte,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les squares, les marchés, les promenades publiques et les principales voies publiques, sont interdits aux femmes inscrites. — Les hôteliers ou logeurs ne pourront loger ou même recevoir occasionnellement pour se livrer à la prostitution les femmes inscrites si elles ne justifient pas qu'elles se conforment aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne les visites sanitaires. — Devront être inscrites sur le registre spécial, pour être régulièrement soumises aux visites sanitaires toutes femmes qui, sur la voie publique, dans les lieux ouverts au public, ou de toutes ouvertures prenant vue sur la voie publique provoqueront habituellement à la débauche ou se livreront au racolage d'une manière quelconque.

Le second arrêté, dans l'intérêt de la sécurité publique, interdit la vente et l'emploi des pétards dits « crapaux » dans tout le territoire du département.

Le troisième concerne la vente des spiritueux. — La vente au détail des spiritueux à consommer sur place est interdite dans tous les cafés, estaminets et autres débits de boissons de quelque nature que ce soit, sauf aux heures correspondant aux deux repas principaux et fixées comme suit, à raison de deux heures pour chacun de ces repas; de 12 heures à 14 heures et de 19 heures à 21 heures. L'interdiction demeurera applicable pendant toute la durée d'ouverture de ces établissements, en ce qui concerne les femmes et les mineurs au-dessous de 18 ans. — La vente au détail des spiritueux à emporter est interdite dans tous les débits de boissons, de quelque nature qu'ils soient, dans les épiceries et chez les marchands de liqueurs et spiritueux, en quantité de même espèce, inférieure à deux litres ou à deux bouteilles de 0 lit. 90 chacune. — Ne sont pas compris dans les interdictions formulées par les articles 1 et 2 du présent arrêté : 1° le vin, la bière le cidre, le poiré, l'hydromel; 2° pourvu qu'ils ne titrent pas plus de 18 degrés, les vins de liqueur et d'imitation, ainsi que les vins aromatisés préparés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans addition, macération, ni distillation de substances contenant des essences; 3° pourvu qu'elles ne titrent pas plus de 23 degrés, les liqueurs sucrées, préparées avec des fruits frais.

Le Syndicat des Institutrices et Instituteurs de Maine-et-Loire s'élève contre les « journées » multiples organisées avec le concours de l'école. Ces quêtes et souscriptions sont comme des impôts nouveaux établis sur les travailleurs — qui ne peuvent même pas contrôler l'emploi de leurs fonds — à une époque où la vie devient pour eux presque impossible. Il appartient à l'État de s'adresser, pour alimenter la guerre et les œuvres annexes, aux seuls privilégiés de la fortune.

Le *Petit Courrier* imprime le rapport présenté à l'Assemblée générale du 11 juin 1917 par M. Marius Martin au nom du Conseil d'Administration du groupement des intérêts économiques de la Presse quotidienne française.

Sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud 22 blessés dans une voiture qui avait été attachée à un train de marchandises. Ils ont été répartis dans les hôpitaux de la ville après avoir été ravitaillés par l'infirmerie.

155 blessés rapatriés sont passés en gare et out été dirigés sur Nantes; 9 sont restés à Angers.

Dans la chapelle des Ursules à Angers ont eu lieu les cérémonies de la première communion et de la confirmation de 124 enfants réfugiés français et belges. Après le salut, les enfants et leurs parents se rendirent au bout de l'allée du Mail déposer des fleurs aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine.

Le port d'Angers va prendre de l'extension et déjà on prépare son aménagement en vue d'un important trafic par eau entre Nantes et Angers, Angers-Châteaugontier et vice-versa. Afin de mettre à l'abri les marchandises, soit à leur débarquement, soit en vue de leur embarquement, la Chambre de commerce d'Angers fait actuelle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment construire un hangar quai Gambetta, en face la rue du Mail.

D'autre part, le service des Ponts et Chaussées va faire exécuter d'importants travaux en vue du débarquement au moment des crues et faire installer une grue pour faciliter les déchargements.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que sont prohibées à partir du 27 juin 1917 la sortie ainsi que la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire, des soies et soieries de toute espèce, confectionnées ou non.

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : le lieutenant Courtot Alfred, du 228e d'artillerie, déjà cité à l'ordre du régiment ; — à l'ordre de la division : M. André Cocard (en religion frère Hugues), aumônier titulaire ; le lieutenant Couette Louis, du 41e bataillon de chasseurs à pied ; — à l'ordre de la brigade : le capitaine Houdmont Édouard, du 101e d'infanterie ; le sous-lieutenant Vergnol Louis, du 27e territorial ; l'aspirant Gendron Christian, du 117e d'infanterie.

Au Sénat, M. Fabien Cesbron a présenté et soutenu l'amendement suivant : « Les sénateurs et députés, à l'exception des membres du Gouvernement, seront strictement soumis aux mêmes obligations militaires que les hommes de leur classe, sans que leur qualité puisse leur conférer aucun privilège d'affectation, ni de grade. » Cet amendement a été repoussé par 180 voix contre 36.

La foudre est tombée sur le tramway allant d'Angers aux Ponts-de-Cé. Il n'y eut aucun accident de personne ; les lampes seules furent brûlées.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie les discours prononcés à Landemont, aux obsèques du comte Jean de la Morinière, maire de la commune, par l'adjoint au maire et le curé.

La Société des agriculteurs de France déclare que si on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veut avoir du blé en 1918 il faut assurer actuellement, sans aucun retard aux cultivateurs pour la vente de leurs blés de la récolte 1918 un prix suffisamment rémunérateur, en tenant compte des prix pratiqués à l'étranger et de l'augmentation énorme des frais de production.

La pétition faite dans le diocèse pour que l'image du Sacré-Cœur soit placée sur le drapeau de la France a réuni 136.680 signatures.

La *Semaine religieuse*, en annonçant la nomination du cardinal Luçon au grade de chevalier de la légion d'honneur, donne des détails sur la remise de cette décoration par le président de la République; elle continue la publication de la lettre du R. P. Arthur Pineau, missionnaire dans une colonie allemande.

Le 2 juillet il sera procédé à Baugé à la vente aux enchères de 25 chevaux réformés provenant de la zone des armées.

29 *juin*. — Une circulaire du Ministre de la guerre met à la disposition de l'agriculture les militaires agriculteurs de la classe 1890 (service armé). Des ordres sont donnés pour que le renvoi de ces hommes soit effectué dans le plus bref délai possible.

La Préfecture fait savoir que les opérations du recensement des hommes de 16 à 60 ans sont provisoirement suspendues. Cet ajournement a pour but de permettre à l'administration de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit procédé aussi au recensement par ménage de la population civile tout entière.

Une note Havas ayant annoncé l'arrivée du chef du service forestier des États-Unis et de plusieurs aides en vue d'étudier les mesures utiles au reboisement des forêts détruites en France, M. Ferdinand Bougère demande par écrit au Ministre de l'agriculture pourquoi on ne confie pas ce soin à des Français qui connaissent mieux les variétés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

convenant au terrain et au climat et les pépinières susceptibles de fournir les quantités nécessaires.

L'Union des pères et des mères dont les fils sont morts pour la patrie déclare que les enfants morts se dressent pour demander qu'on repousse les formules hypocrites de paix suggérées par l'Austro-Allemagne. Ils veulent la paix par la victoire, pour laquelle ils ont donné leur vie.

Le Ministre de l'agriculture ayant reçu de M. Ferdinand Bougère, député, une lettre attirant son attention sur la nécessité qu'il y aurait à approvisionner les agriculteurs de l'Anjou en engrais phosphaté, les quantités importées en 1917 se réduisant au 1/5e des quantités de 1914, lui répond que cette diminution provient des réductions du fret et qu'il signale d'autre part à l'Intendance la réquisition excessive de paille et de foin opérée dans le Maine-et-Loire. Il interviendra dans la mesure du possible pour que les agriculteurs puissent intensifier leur production.

A Saumur dans une rafle faite aux alentours de la gare d'Orléans il a été arrêté 7 femmes de mauvaise vie qui racolaient les militaires.

30 *juin.* — Le Ministre de la guerre fait savoir que les ajournés des classes 1913 à 1917 qui viennent d'être récupérés seront incorporés à la fin des moissons.

Plusieurs détachements de marins américains se dirigeant sur Paris, où ils vont assister à la fête de l'Indépendance américaine, se sont arrêtés quelques heures à Angers où ils ont été bien reçus.

On annonce une crue de la Maine coïncidant avec une crue de la Loire. Elles sont produites par les orages et les pluies qui accablent notre région, causant un grave préjudice aux récoltes, couchant les blés et les foins.

L'Union fraternelle des blessés de la grande guerre dit que son but est d'apporter une aide morale et matérielle, toute leur vie durant, aux blessés de la grande guerre. Mais,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour que son intervention ait plutôt le caractère de mutualité que celui d'une assistance, il est demandé aux intéressés une cotisation annuelle de un franc. Celle-ci a surtout pour but de sauvegarder la dignité des braves, lesquels, s'ils ont une conduite honorable et s'ils s'aident eux-mêmes en travaillant, ont droit au respect de ceux qu'ils ont contribué à sauver de la barbarie allemande.

La Préfecture fait savoir que : 1° Des « Cartes de bons d'essence pour la consommation familiale » viennent d'être établies. Les ménages, mais ceux-là seulement qui *utilisent effectivement de l'essence* pour leurs besoins domestiques, pourront réclamer une carte à la mairie de leur domicile à partir du 5 juillet ; la quantité prévue est de un litre par famille et par mois ; — 2° Les porteurs de « cartes d'essence pour automobiles de plaisance et de tourisme » peuvent dès à présent présenter ou adresser leurs cartes à la Préfecture pour inscription de la quantité qui leur est attribuée pour le mois de juillet (50 litres et apposition du cachet réglementaire sur les coupons afférents au mois de juillet.)— Il est rappelé d'autre part que l'essence destinée à la consommation familiale et aux automobiles de plaisance et de tourisme n'est délivrée que dans la limite des disponibilités et réserve faite des quantités nécessaires aux services publics et d'intérêt public.

A la séance de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, MM. le Dr Maisonneuve et Massignon signalent des cas de mildiou de la grappe et de la cochylis dans les vignes. M. Lavallée, s'appuyant sur le relevé comparatif des surfaces ensemencées en céréales en 1916 et 1917, constate que la taxation n'a eu d'autre résultat que de restreindre la culture des céréales.

Un dirigeable a survolé Angers se dirigeant vers la vallée de la Loire.

Deux Polonaises qui s'étaient signalées au cours des manifestations publiques qui se sont produites à Angers à pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pos du travail des femmes employées par le Génie ont été dirigées sur un camp de concentration où elles ont été internées.

5 prisonniers autrichiens travailleurs venant de Noyant-la-Gravoyère sont passés en gare d'Angers Saint-Laud se dirigeant vers Tours.

8 prisonniers venant de la gare d'Angers-Saint-Serge, arrivés par la ligne de Segré ont été conduits à la gare d'Angers Saint-Laud.

Une conférence sur la houille blanche a été donnée dans la salle des conférences de la rue Saint-Blaise à Angers par M. Gouverner, sous le patronage de la Société industrielle et agricole d'Angers. Le conférencier, ancien élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers, a été présenté par le Dr Maisonneuve. Cette conférence très intéressante, mais faite un samedi, en même temps fin de mois et de semestre, devait fatalement ne réunir qu'un auditoire restreint. « L'Anjou, a fait remarquer le conférencier, est situé de telle sorte qu'il serait très facile d'établir dans notre région des usines hydrauliques et, malgré le manque de houille noire, nous aurions la force motrice nécessaire au fonctionnement de nos usines, tramways, etc. »

Il existe à fin juin en Maine-et-Loire : espèce chevaline (animaux au-dessous de 3 ans) 11.200; de 3 ans et au-dessus : 47.500; total 58.750; — espèce mulassière : adultes et jeunes 210; — espèce asine : adultes et jeunes 1.260; — espèce bovine : taureaux 6.160, bœufs 32.850, vaches 128.000; élèves d'un an et au-dessus 57.310, élèves de moins d'un an 38.430 ; total 232.900.

Les ouvriers et ouvrières des manufactures de chaussures d'Angers ont décidé de reprendre le travail lundi 2 juillet.

Le *Fram*, le *Jeune François*, le *Colbert*, le *Boër*, le *Franco-Russe* ont amené au port d'Angers du charbon pour la maison Bessonneau ; la *Ville d'Angers* et le *Jeune Ludovic* du chanvre pour la même maison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : la 1re compagnie du 64e d'infanterie commandée par le capitaine Chevrel ; — à l'ordre de la division : le soldat Lemasson Jules, du 32e d'infanterie (3e citation) ; — à l'ordre de la brigade : le soldat Duret Lucien, du 64e d'infanterie ; le caporal Couedel Albert, du 114e d'infanterie ; le caporal Coinin Gaston, de l'infanterie coloniale ; — à l'ordre du régiment : les soldats Habbert Robert, de l'infanterie coloniale ; Mignon Albert, de l'artillerie.

La médaille militaire a été conférée au sergent Beauvais Félix, du 77e d'infanterie.

Une loi promulguée au *Journal officiel* de ce jour stipule en son article : 1° que le propriétaire temporairement privé de tout ou partie des revenus de son immeuble par l'effet des décrets moratoires aura droit à une suspension de payement de ses impôts (contribution foncière, portes et fenêtres, taxes municipales) proportionnelle à la perte temporaire de son revenu ; 2° que le propriétaire qui aura consenti des réductions ou exonérations amiables de loyer bénéficiera d'une remise d'impôts dans la même limite. — Les demandes en suspension et en remise d'impôts seront présentées comme les demandes en remise pour vacance de maison. A l'appui de sa demande le propriétaire doit fournir : *a*) pour une demande en suspension les justifications nécessaires ; *b*) pour une demande en remise, une déclaration signée et certifiée sincère, tant par lui que par son locataire, de la réduction de loyer qu'il a consentie et de la période à laquelle elle s'applique. Toute fausse déclaration rendrait le délinquant passible d'une peine de un à cinq ans de prison et d'une amende de 50 à 3.000 francs.

Le maire de Cholet fait savoir que, la Fête nationale tombant un samedi, le marché se tiendra le vendredi 13 juillet.

A fin juin, la farine vaut 45 fr. 75 les 100 kilos, le blé 5 fr. 10 le double-décalitre, l'avoine 3 fr. 20 le double-décalitre, les pommes de terre 4 à 5 francs le double-décalitre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le beurre 6 fr. 50 le kilo, les poulets 11 francs la couple, les œufs 2 fr. 70 la douzaine, le bœuf et la vache 1 fr. 90 à 3 fr. 50 le kilo, le veau 1 fr. 80 à 4 francs le kilo, le mouton 2 fr. 20 à 4 fr. 20 le kilo, le lard 4 francs le kilo, les bœufs gras, 1 fr. 30 le kilo sur pied, les vaches grasses 1 fr. 25 le kilo sur pied, le charbon de terre 250 francs les 1.000 kilos, les bûches de chêne 50 francs le stère, les fagots de chêne de 25 kilos à 2 liens, 2 fr. 25 le fagot.

***

Pendant tout le mois de juin, les représentations cinématographiques, ont été très suivies à Angers, Baugé, Saumur, Cholet, Doué-la-Fontaine, etc.

Du 26 mars au 1er juillet sont arrivés dans le département de Maine-et-Loire 218 rapatriés des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, de la Marne qui ont été ainsi répartis : 153 à Angers, 3 à Saint-Germain-sur-Moine, 3 à Bagneux, 4 à Neuillé, 3 à Cholet, 1 à Bouchemaine, 6 à Varrains, 2 à Châteauneuf, 5 à Baugé, 3 à Saint-Sulpice, 5 à Champtocé, 1 à Fontevrault, 3 à Étriché-Châteauneuf, 8 à Chemillé, 1 à Tiercé, 5 aux Ponts-de-Cé, 2 à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Pendant le mois de juin, l'infirmerie de la gare Saint-Laud a prodigué ses soins et pansements aux blessés et malades. Elle a fait tant de jour que de nuit des distributions gratuites atteignant le nombre de 7.520.

Le Foyer-asile des permissionnaires a distribué 1.756 repas complets avec vin et café, 5.921 bouillons, cafés, potages, tartines, etc.; 707 hommes s'y sont couchés.

Du 18 décembre 1916, date de son ouverture, au 30 juin 1917, il y a été donné 7.229 repas complets, 29.865 cafés, bouillons, tartines, etc.; 3.729 hommes s'y sont couchés pour passer la nuit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous donnons ci-dessous les noms des militaires décédés à Angers pendant le mois de juin, avec le numéro de leur régiment et l'indication du lieu de leur décès : Hôpital mixte : Naveau Jean (409e d'infanterie), Denéchère Joseph (9e escadron du train), Ould Salem (6e tirailleurs), Aliben (4e tirailleurs), Pelbrin Pierre (33e d'artillerie), Camus Aimé (3e génie). — Hôpital complémentaire nº 8 : Yonnes Prosper (8e tirailleurs), Cheik (6e tirailleurs), Baghali (1er d'artillerie). — Hôpital complémentaire nº 28 : Bouexière Pierre (78e territorial). — Hôpital bénévole 5 *bis :* Dubuisson (6e génie). — A son domicile : Lebreton Maurice (33e d'artillerie).

Nous donnons ci-dessous, dans l'ordre où ils ont été inscrits pendant le mois de juin à l'état-civil d'Angers, avec indication de leur régiment, du lieu et de la date de leur décès, les noms des militaires ayant leur domicile légal à Angers et décédés hors de cette ville : Février Maurice (66e d'infanterie), Morval, 18 octobre 1916; Reuillier Louis (104e d'infanterie), Trespoey, 28 avril 1917; Benais Louis (94e d'infanterie), Bony, 1er octobre 1915; Lailler Auguste (30e d'infanterie), Dancourt, 9 mars 1917; Burgevin Emmanuel (79e d'infanterie), Maricourt, 2 juillet 1916; Madon Charles (409e d'infanterie), Ablaincourt, 2 juillet 1916; Piton Georges (135e d'infanterie), Frézemberg, 11 novembre 1914; Rioult Auguste (260e d'infanterie), Monastir, 2 décembre 1916; Le Guillerm Amand (7e d'artillerie), Caix, 16 août 1916; Rouillard Raymond (143e d'infanterie), cote 304, près d'Esnes, 28 janvier 1917; Sauvaget René, (79e d'infanterie), Saint-Germain-en-Laye, 26 mai 1917; Sutter Georges (226e d'infanterie), Carency, 27 décembre 1914; Thourault Auguste (77e d'infanterie), Prosnes, 26 septembre 1914; Germain Pierre (6e génie), Moulins, 10 avril 1917; Rousseau Émile (249e d'artillerie), Saint-Thierry, 19 avril 1917; Petron Albert (217e d'infanterie), Maisons-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de-Champagne, 25 mars 1917; Bouet René (6e génie), Harbonnières, 19 août 1915.

Les inscriptions au bureau des emplois du Cercle de l'hôpital n° 40, se sont élevés en juin à 94.

Le Comité central de Maine-et-Loire de secours aux victimes de la guerre a livré pendant le premier semestre de 1917 aux hôpitaux de Maine-et-Loire : 636 mouchoirs, 392 serviettes, 391 paires d'espadrilles, 271 paires de chaussettes, 195 chemises, 149 gilets de flanellé, 36 gilets de tricot, 95 caleçons, 16 vêtements d'hôpital, 29 cache-nez et ceintures, 15 paires de béquilles, 400 mètres de toile à drap, représentant une somme de plus de 4.000 francs. Les Sociétés de Croix-Rouge ainsi que plusieurs formations sanitaires bénévoles, au budget plus particulièrement chargé, ont reçu sous différentes formes et notamment par fournitures de boucherie des secours se chiffrant par une somme de 4.850 francs. — Les soldats nécessiteux du front ont reçu 161 colis sur les indications et avec le concours des municipalités. — Les prisonniers de guerre nécessiteux en Allemagne, originaires de l'Anjou, ont reçu, par les soins du Comité, et à sa charge exclusivement, du 1er janvier au 30 juin 1917, 10.521 colis de vivres, représentant une somme globale de 100.000 francs environ et 94 colis de vêtements. Enfin, les Œuvres de Bienfaisance ont été aidées par le Comité de Secours comme suit : il leur a été distribué 5.000 bons de pain, 1.000 bons de chauffage, 2.000 kilos de haricots secs, 6.000 kilos de pommes de terre, 50 caisses de harengs saurs; enfin les Fourneaux des Écoles communales et les Fourneaux Économiques ont reçu de nouvelles subventions pour 1.250 francs. — L'ensemble de ces secours représente une somme de 10.000 francs environ.

G. Grassin.

(*A suivre*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station Météorologique Municipale d'Angers

Résumé des Observations Météorologiques faites en Mars et Avril 1921

	MARS	AVRIL
Hauteur barométrique moyenne (1)	759,mm9	758,mm1
Hauteur barométrique minima	746,mm9 (le 29)	743,mm5 (le 17)
Hauteur barométrique maxima	769,mm4 (le 15)	764.mm5 (le 1er)
Température moyenne sous abri (1)	8°,8	12°,0
Moyenne des minima sous abri	4°,2	7°.3
Moyenne des maxima sous abri	11°,0	14°,0
Moyenne des minima et des maxima	7°,6	10°,6
Minima extrême	0°,2 (le 2)	— 0°,8 (le 16)
Maxima extrême	18°,4 (le 25)	19°,7 (le 3)
État hygrométrique moyen (1)	74	72
État hygrométrique minimum	49 (le 25)	44 (le 20)
État hygrométrique maximum	96 (1er, 2 et 29)	98 (le 11)
Nombre des jours de pluie	5	5
Hauteur totale de pluie pour le mois	12,mm0	17,mm2
Hauteur maxima en un jour	8mm,0 (le 29)	8,mm5 (le 17)
Direction moyenne du vent	Sud-Ouest	Nord

(1) Observations à 6 heures, 12 heures et 18 heures.

Le Directeur,
M. Couette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Recensement de la population :

Pour Angers le total de la liste officielle comprenant les résidants présents et les absents donne un total de 85.866 habitants se décomposant ainsi : population municipale agglomérée 77.960; éparse 1.790; comptée à part 6.116; soit 2.080 habitants de plus qu'en 1911.

Si la ville d'Angers est en augmentation il n'en est pas de même pour Cholet qui n'a plus que 20.000 habitants.

L'arrondissement d'Angers comprend 37.303 maisons, 56.294 ménages, 168.548 habitants (contre 174.787 en 1911).

L'arrondissement de Baugé comprend 19.271 maisons, 19.574 ménages, 59.801 habitants (contre 66.808 en 1911).

L'arrondissement de Cholet comprend 25.674 maisons, 30.574 ménages, 110.560 habitants (contre 117.634 en 1911).

L'arrondissement de Saumur comprend 23.531 maisons, 26.708 ménages, 82.296 habitants (contre 87.600 en 1911).

L'arrondissement de Segré comprend 13.195 maisons, 16.227 ménages, 54.903 habitants (contre 60.036 en 1911).

La population du département au 6 mars 1921, date du dernier recensement, est donc inférieure de 35.756 habitants sur celle relevée au recensement de 1911.

***

Adoption de communes dévastées du Nord.

A la suite de l'appel lancé par le Comité départemental de Maine-et-Loire de l'Union des Grandes Associations françaises pour le relèvement national, six localités dévastées de l'arron-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dissement de Cambrai ont été désignées en vue de leur adoption par les communes des trois cantons d'Angers, savoir :

Bautigny et Cavillers pour le canton sud-est;

Eswars et Awoingt pour le canton nord-est ;

Aubencheul-au-Bac et Tilloy-lez-Cambrai pour le canton nord-ouest.

Le Conseil municipal d'Angers a voté pour chacune d'elles une somme de 1.000 francs.

D'autre part l'adjoint au maire de la commune de Fontaine-Notre-Dame (Nord), filleule adoptive du canton de Chemillé, a donné dans diverses communes du canton, pendant la première quinzaine d'avril, une série de conférences où il mit devant les yeux du public l'état de sa commune avant, pendant et depuis la guerre, disant la vie malheureuse que sont obligés de vivre les pauvres gens des pays dévastés. Une tombola dans le canton de Chemillé fut décidée au profit de Fontaine-Notre-Dame; inutile de dire que les billets furent immédiatement enlevés.

***

Les vins d'Anjou au Sénat.

Une séance s'est tenue le 14 mars dans une salle du Sénat en vue de la protection de l'industrie et du commerce des vins de marque française. La séance, présidée par M. Bourgeois, président du Sénat, comprenait une soixantaine de sénateurs, parmi lesquels MM. Bodinier, Jules Delahaye et de Rougé. Sur la demande de M. le Dr Maisonneuve, la Touraine et l'Anjou ont été compris, avec la Bourgogne, le Bordelais et la Champagne, parmi les régions productrices des vins de marque.

***

Les cloches de l'église Saint-Joseph.

A la suite d'un don fait par un soldat de la grande guerre, qui a voulu rester inconnu, les paroissiens de Saint-Joseph, joignant leur offrande à la sienne, ont acquis cinq magnifiques cloches, qu'ils ont remises à leur curé, M. le chanoine Delahaye et ont été bénites le dimanche 6 mars par Mgr l'Évêque d'Angers.

Elles donnent les notes do grave, fa, sol, la, do aigu, et pèsent respectivement 1.945 kilos, 911 kilos, 641 kilos, 456 kilos, 252 kilos.

Selon l'usage, chacune de ces cloches a reçu un nom de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« baptême », inscrit sur sa paroi extérieure, avec les noms de son parrain et de sa marraine.

Elles se nomment Joseph-Marie, Marie de la Victoire et de la Paix, Jeanne d'Arc, Marguerite-Marie-Thérèse, Jeanne-Françoise de Chantal.

***

Les prix du Conseil des Prud'hommes.

La distribution a eu lieu le 17 avril à l'Hôtel de Ville d'Angers sous la présidence de M. Bernier, maire d'Angers. Après une courte et intéressante allocution du rapporteur, M. Frapereau, M. le maire prit la parole pour adresser félicitations et remerciements aux membres du Conseil des Prud'hommes; puis M. Frapereau donna lecture du palmarès.

***

Le Grand Séminaire et Mongazon.

Dans sa séance du 28 avril le Conseil municipal d'Angers a adopté un rapport de MM. Pichon, Proust et de Kerviler, concluant à ce que, moyennant la cession de Mongazon par la ville à l'autorité diocésaine ou à une société agréée par elle, pour le prix de 70.000 francs, l'interdit religieux serait levé sur le Grand Séminaire.

***

Les monuments du souvenir.

A la mairie d'Angers le 18 mars se réunirent les membres du Comité du monument à élever à la gloire du Poilu angevin de la grande guerre. Ils se transportèrent en différents endroits, notamment dans le Jardin du Mail et sur la place de Lorraine, pour voir l'effet que produirait une silhouette en vraie grandeur dudit monument. Ces emplacements, ainsi que le monument lui-même, ont donné lieu à un échange d'observations, mais aucune décision ne fut prise. Dans la même journée les mêmes expériences furent faites en présence de M. Grégoire, délégué par le sculpteur Jules Desbois. De retour à l'Hôtel de Ville on procéda à un scrutin : l'entrée du Jardin du Mail, face à la Mairie, obtint 2 voix; la cour de la mairie 2 voix; l'angle du Jardin du Mail et de la place deLorraine 6 voix; la place de Lorraine, aux lieu et place de David-d'Angers qui serait transféré dans un autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

endroit, 3 voix; le fond du Mail, dans l'arc de l'avenue Jeanne d'Arc, 13 voix.

Pendant les mois de mars et d'avril des monuments aux morts de la guerre ont été élevés et inaugurés solennellement à Sainte-Gemmes-sur-Loire, en l'église Saint-Jacques d'Angers, à Sceaux, au Longeron, à Saint-Lambert-du-Lattay, au Puy-Notre-Dame, à Saint-Augustin-des-Bois, à Mûrs, à Érigné, à l'Orphelinat municipal de garçons d'Angers, à Saint-Cyr-en-Bourg, à Seiches, à Andrezé.

***

Les manifestations musicales et lyriques.

5 *mars.* — A l'occasion du tirage de la tombola qu'elle avait organisée en faveur des Écoles des régions libérées et des pupilles de la nation, l'Association des Anciens Élèves de l'École primaire supérieure et professionnelle Chevrollier a donné dans la salle du premier étage du café Detton un concert où se firent applaudir la Société philharmonique de l'École, dirigée par M. Derré, puis MM. Bernar Dumas, Boivin, Hudon, Bouchet et Millet.

6 *mars.* — Soirée donnée à l'Hôtel de Ville d'Angers par les employés municipaux. On y entendit la Société philharmonique dirigée par M. Choisteau fils, puis Mme Duveau, MM. Delestre, Sylvain Roc, Mlle Barathon, MM. Hardouin et Moreau.

7 *mars.* — L'Avenir philharmonique, dirigé par M. Choisteau fils, a donné son 17e concert dans la salle de l'Hôtel de Chemellier En dehors des morceaux d'orchestre plusieurs solistes se firent entendre : MM. Branchereau, Doineau, Faucheux, Nizet, Letourneux.

18 *mars.* — Dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, 1er concert de la Société symphonique César Franck, sous la direction de M. Charles Leroy. On y applaudit, outre l'orchestre, M. et Mme Becker, Mme Tournois, M. Mauguière.

23 *avril.* — Les Élèves des Cours secondaires de jeunes filles ont donné dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers une séance dramatique et littéraire. Après une remarquable exécution de la « Toccata » de Boëlmann par MMlles R. Saché

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Y. Baruk, du « Cygne » de Sully-Prudhomme, qu'accompagnait une exquise musique, les plus jeunes élèves interprétèrent « Celui qui épousa une femme muette ». L'exécution du « Rossignol » de Listz par Mlle R. Saché fut parfaite. Enfin les élèves des classes supérieures jouèrent « le Misanthrope » de Molière.

30 *avril.* — Dans la salle du Grand Cercle, interprétation très soignée de « Miquette et sa mère » de Robert de Flers et Caillavet, par Mmes Bauquin, Perrodeau, Raymond Guibal, MM. Robert Guibal et Bauquin. Pendant les entr'actes, un orchestre dirigé par M. Goguelat se fit entendre. Des gerbes de fleurs furent offertes à Mmes Bauquin, Raymond Guibal et Mlle Perrodeau.

***

Littérature, sciences et arts.

Le 8 mars une foule d'Angevins ont pu suivre, grâce un ciel clair et limpide, les phases d'une éclipse de soleil qui dura de 8 heures du matin à 11 h. 33.

Le *Petit Courrier*, dans son numéro du 2 avril, consacre un article à l'invention d'un angevin, M. Decelle, relative à la direction des aéroplanes et des sous-marins par les ondes hertziennes.

Le *Pays d'Anjou*, organe du Syndicat d'initiative de l'Anjou, consacre par la plume de notre sympathique compatriote M. Marc Leclerc une notice aux artistes angevins divisée en trois parties: I. Aux Amis des Arts; II. Aux Salons de Paris: 1° à la Nationale (Mme Desbordes-Jonas, MM. Lavoué, Lucien Mignon, Lebasque, Charles Jonas, Alfred Benon, Jean Pavie, Jules Desbois; 2° aux Artistes français (Ludovic Alleaume, Berjole, Xavier Bricard, Mlle Gertrude Bricard, MM. Jules Duvanel, Vitalis Morin, Lionel Roger, François Flameng, Maxime Belliard, Mlle Charlotte Roimarmier, MM. Ferdi-Paris, Jules Mignon, Fichel Acézat, Bordeaux-Montrieux, Georges Chesneau, L'Hoest, Léon Morice, Perrote, Guénard, Richefeu, le comte Geoffroy de Ruillé, Georges Saulo, Maurice Saulo). Dans la troisième partie l'auteur rappelle que, devant le tombeau de Napoléon Ier, lors des cérémonies du centenaire aux Invalides, avait été placée une statue de M. Richefeu, représentant « Le Grenadier » et qu'on doit au même sculpteur « Le poilu tambour battant la charge » placé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'entrée de la petite ville de Gennes. M. Richefeu, ne l'oublions pas, a succédé comme conseiller général au regretté M. Grignon.

A signaler encore à l'exposition des Artistes français : « Les Cygnes sur le lac » de Charles Richard, « Vallon et Chaumière » de Daniel Duchemin, une « vue de Bordeaux », dessin à la plume de René-Charles Allard, et un « portrait » au pastel d'Alexis Axilette.

M. Pichot Honoré a fait don au Musée des Beaux-Arts d'Angers d'un tableau de Gauthereau, représentant le général Thureau aux Ponts-de-Cé.

D'autre part le Musée Pincé a reçu de Mme veuve Garnier, deux aquarelles de Charles Garnier : « La maison du poète tragique à Pompéï » et le « Palais de l'Université à Gênes ».

Le 16 avril, eut lieu dans la salle de l'hôtel de Chemellier le vernissage du salon de la Société des Amis des Arts. Entouré d'une assistance d'élite, M. Ferdi-Paris, président de la Société a pris la parole, se félicitant que l'Exposition des Amis des Arts, interrompue par la guerre, ressuscite cette année avec éclat, bien que dans des proportions trop réduites, une partie des galeries étant occupée par une société musicale. M. le Préfet assure de toute sa sympathie les organisateurs de cette exposition qui fait honneur à l'actif et dévoué président et à tous les artistes. M. Bernier, maire d'Angers, est heureux de dire combien lui est sympathique la Société des Amis des Arts, qui peut compter sur l'aide de la municipalité.

Dans le *Petit Courrier* du 28 avril, sous le titre « En furetant aux Amis des Arts », Le Fureteur, signature sous laquelle on reconnaît un de nos dévoués collaborateurs, signale « entre deux paysages de Barbot quelques trop rares spécimens de planches gravées et une collection de dessins en couleurs exécutés pour les manufactures de toiles peintes d'Angers à la fin du XIIIe siècle. Il profite d'ailleurs de cette trouvaille pour nous parler de l'industrie de la toile imprimée, de l'« indienne », de la toile de Jouy, nom absolument impropre puisque l'on imprimait avec art à Angers longtemps avant qu'Oberkampf ne fondât la célèbre manufacture qui devait donner un titre à tout un style d'étoffes d'ameublement ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous le titre « Un maître de l'eau forte, M. Gobô », M. Léon Philouze, dans l'*Express d'Angers et de l'Ouest* du 18, dit le grand succès obtenu par notre compatriote au Salon de la Nationale :

La presse parisienne signale unanimement le grand succès obtenu au Salon de la Nationale par notre compatriote le maître-graveur et peintre Gobô.

L'artiste nous permet d'admirer en même temps quelques-unes de ses eaux-fortes exposées pour quelques jours, à Angers, aux galeries Lasneret, rue Saint-Julien.

Elles sont de toute beauté.

L'aqua-fortiste, qui sait allier tant de puissance à tant de poésie, nous transporte à Venise avec le Rialto dont il nous rend la prestigieuse architecture, dans ses mille et somptueux détails d'ornementation et l'éclat dur de ses marbres, le marché vénitien, si pittoresque avec ses arcades et son vivant grouillement de foule et les barques de Venise intéressantes à rapprocher de cette autre magnifique eau-forte du maître représentant les bateaux-thoniers de Douarnenez, leurs coques blanches, leurs longues lignes, leurs fins agrès, reflétés dans les eaux calmes du port breton.

Les *Caves à Chinon*, les *Vieilles Maisons à Dinan*, que nous avons pu admirer encore cet été à notre Congrès des « Journalistes de l'Ouest », les antiques logis d'Argenton (Creuse) penchant leurs balcons sur la rivière, contrastent avec la délicieuse *place de Bayonne* derrière laquelle s'enlèvent légèrement les deux flèches de l'église, blanches de soleil.

Les deux têtes d'homme et de femme basques, si expressives dans leur vigoureux relief, prouvent que Gobô ne sait pas faire vivre seulement sous son burin les pierres et frissonner les eaux et les voiles, mais donner une âme au visage humain.

Et l'on peut mesurer, une fois de plus, à cette exposition, la maîtrise et la souplesse de son talent créateur.

Dans le *Petit Courrier* du 9 mars et l'*Ouest* du 10 mars Mlle Mathilde Alanic et M. A. Recouvreur consacrent des notes élogieuses à la très intéressante exposition d'œuvres du peintre Delaunay qui a eu lieu aux galeries Lasneret.

La *Presse angevine* du 2 avril imprime l'exquise lettre d'adieux que M. Marc Leclerc a adressée à son collègue le poète Maurice Couallier, dont ceux qui assistèrent en 1909 aux fêtes organisées par la Société des Artistes angevins et *L'Angevin de Paris* n'ont pas oublié « Le tombeau de Virgile ». M. Maurice Couallier, après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de longues années de professorat, se retire dans un petit coin du pays fléchois, où il va, comme un sage, élever des abeilles.

L'Express d'Angers et de l'Ouest, sous le titre « David d'Angers et le pêcheur de Strasbourg », reproduit un article de M. André Pavie paru dans le *Correspondant* qui nous apprend dans quelles circonstances un vieux pêcheur de Strasbourg nommé Albrech servit de modèle à David-d'Angers pour sa statue de Gutenberg.

***

Les Conférences.

3 *mars.* — A la Bourse du travail, conférence de Mme Canonne, secrétaire du Groupe angevin de l'Union française pour le suffrage des femmes, sur le travail à domicile et l'application en Anjou de la loi du 10 juillet 1915, sur le minimum de salaire et quelques notions de législation étrangère sur le même sujet.

4 *mars.* — A la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous les auspices de la Société de Géographie commerciale conférence de M. de Keyser sur la Syrie.

13 *mars.* — Salle du Quinconce, à l'Assemblée générale de l'Association des propriétaires, sous la présidence de M. Chrétien-Rouget, conférence de Me Laguette sur l'inertie de l'Union de la propriété bâtie de France et la création de la Fédération des propriétés immobilières, dont M. Chrétien-Rouget fut élu vice-président.

13 *mars.* — A la salle Carnot, à Saumur, conférence de M. Charles Poisson, président général de la Ligue des familles nombreuses en Anjou, sur le but, le rôle, la nécessité, l'action de ce groupement.

14 *mars.* — Salle des Fantaisies-Cinéma, conférence de M. l'abbé Moreux : « Les autres mondes sont-ils habités? » La planète Vénus seule peut être habitée et par des gens constitués comme nous; la terre a encore environ 60 millions d'années à vivre. Le savant conférencier a en outre prédit de nombreuses années de sécheresse.

16 *mars.* — Au Cirque-Théâtre, soirée-conférence de la mission Rockfeller. Y ont pris successivement la parole M. Borromée,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préfet de Maine-et-Loire, MM. les docteurs Evrault et Chaillous et Mme Nésius.

— Salle du Cinéma-Palace à Cholet, conférence de M. le lieutenant de Coux sur la nécessité de l'éducation physique.

18 *mars.* — Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous les auspices de la Société de Géographie commerciale, conférence de M. G. Toudouze, sur la France en Méditerranée.

3 *avril.* — Salle du Quinconce, à la réunion mensuelle des familles adhérentes aux œuvres du Quinconce, conférence de M. Anselme Patureau-Mirand, député de l'Indre, sur l'Assurance obligatoire.

6 *avril.* — Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement, conférence de M. le Dr Olivier Couffon, sur les Ardoisières d'Angers. Le distingué conférencier a bien voulu nous autoriser à publier dans la *Revue de l'Anjou* le texte de cette belle conférence.

11 *avril.* — Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, sous les auspices de la Société de Géographie commerciale, conférence de M. Henri Lorin, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris, député de la Gironde, sur la Roumanie.

17 *avril.* — Conférence-promenade, sous les auspices du Syndicat d'initiative de l'Anjou, par M. le chanoine Urseau, sur la Cathédrale, l'ancien mur gallo-romain de la Cité, sur la Vierge de Biardeau appartenant à Mgr Pasquier et l'église Toussaint.

20 *avril.* — Au Cirque-Théâtre, sous les auspices de la Société des Amis des Arts, de la Société de Géographie commerciale, du Syndicat d'initiative de l'Anjou, de l'Union nationale des Combattants et avec le concours de la chorale des Aveugles de la Claverie, conférence sur l'Art en France, par le peintre aveugle Julien Lemordant, mutilé de la guerre. Prirent en outre la parole M. le Dr Barot, qui présenta le conférencier, M. du Plessis de Grenédan et M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire. M. Lemordant renouvela sa gratitude au Président de l'Union nationale des Combattants et à M. le Préfet dont les paroles, dit-il, doivent aller à tous les sacrifiés, à tous les combattants. Il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remercie encore du fond du cœur l'auditoire si ardent et si vibrant qui lui a fait à Angers un accueil inoubliable.

26 *avril.* — Salle du Cirque-Théâtre, soirée-conférence de la Fondation Rockfeller. Y prirent successivement la parole : M. Bernier, maire d'Angers, M. le Préfet Borromée, M. le Dr Williams, M. Mario Prax et M. le Dr Barbary.

27 *avril.* — Salle des fêtes, de l'Hôtel de Ville, sous les auspices de l'Association des Étudiants angevins, conférence de M. Menguy, étudiant en droit, sur la Poésie humoristique.

***

Les Sports.

Le VIIIe tour d'Angers à pied organisé par le *Petit Courrier* a été couru le 3 avril. Il y eut 102 partants et 63 arrivés. Denis et Lange du Club sportif Bessonneau se sont classés 1er et second, en 41' 34" et 42' 7". Le club sportif Bessonneau reçoit la garde du challenge Bessonneau pendant un an et le 33e d'artillerie de campagne se voit attribuer le challenge Monprofit.

Au Concours hippique de Paris, le 9 avril, les écuyers de Saumur ont fait merveille tant dans les reprises de haute école, de sauteurs, que dans les sauts de haies.

Dans l'épreuve cycliste du Circuit de Saumur s'est classé premier Rérolle, d'Angers, à une longueur sur Gaston Persigant. Gustave Papin, de Cholet, fait troisième. Ils ont mis 3 h. 43 pour effectuer les 105 kilomètres du trajet. 26 coureurs firent le parcours.

Le 24 avril a eu lieu d'Angers à Briollay la croisière de l'Union Voile et Vapeur d'Angers. La flottille, composée de rameurs, voiliers, canots automobiles formait un ensemble imposant que survolaient deux avions du centre d'Avrillé. A midi 110 convives s'installaient sous une vaste tente dressée dans la cour de l'Hôtel Saint-Pierre à Briollay et s'attaquaient avec fougue au menu qui leur était servi. A la fin du repas le président, M. de Farcy, prit la parole, puis des toasts pleins de cordialité furent portés par MM. Moitessier, secrétaire général de la Préfecture et Vétillard, président d'Angers-Nautique. M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire, arrivé au dernier moment avec le général Rondeau et M. le député de Grandmaison, tint à exprimer aux fervents du sport nautique, si attrayant en même temps qu'excel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lent, la sympathie officielle du gouvernement et leva son verre à la prospérité de l'U. V. V. A.

***

Distinctions, récompenses, décorations.

Deux anciens élèves de l'École régionale des Beaux-Arts, élèves de l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris viennent d'obtenir : 1° M. André Lecomte, élève architecte, un premier prix Rougevin et une première médaille avec le sujet une « Urne funéraire » devant renfermer le cœur d'un grand chef militaire de la dernière guerre et être placée au Panthéon; 2° M. Georges Hamard, élève sculpteur, le prix Roux (concours sur un sujet donné).

M. Jacques Borromée, fils aîné de M. le Préfet de Maine-et-Loire, a été reçu au concours d'admission de l'École des Beaux-Arts de Paris.

M. le général Andlauer a été nommé commandant de la 18e division et commandant d'armes de la place d'Angers. Nous donnons ci-dessous ses beaux états de service.

Entré à l'École Saint-Cyr à 18 ans, en 1887. En sort en 1889 et est nommé dans l'infanterie de marine. Part au Soudan en 1891 et y reste jusqu'en 1894; à cette époque, au mois de février, est fait chevalier de la légion d'honneur et se voit attribuer trois citations. Après avoir fait un stage au 8e régiment d'infanterie de marine (1894-1896), le général Andlauer passe à l'école de guerre où il reste deux ans. Est ensuite affecté à l'État-Major du ministère de la marine où il reste jusqu'en 1900. Il est alors nommé à l'État-Major du corps expéditionnaire de Chine. De 1902 à 1905 il passe au ministère des colonies. Prend ensuite le commandement du 305e R. I. (63e division). Il fut blessé le 8 septembre à la bataille de l'Ourcq et le 20 octobre il reprenait le commandement du 305e. Le 31 octobre, il est cité à l'ordre de l'armée.

Promu colonel le 5 novembre, il est nommé au commandement de la 126e brigade. Après un séjour à Verdun, devant le fort de Vaux, il prend le commandement de la 63e division, le 22 juin 1916. Il a réoccupé avec la 63e division le fort de Vaux, le 2 novembre 1916.

Il prend, le 10 décembre 1917, le commandement de la 18e division. Il a conduit cette division dans les glorieuses et belles affaires du bois Senecal (avril 1918) et Gournay-sur-Orne (9 juin 1918), Dormant et Fismes (9 juin 1918) et Aumont bois d'Aurmont devant Verdun (octobre 1918).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A fait son entrée en Lorraine à la tête de la 18e division qui fut reçue avec enthousiasme par les populations de Moranges et de Sarreguemines. Le 1er décembre 1918, la 18e division était à Sarrebruk qu'elle devait quitter fin février 1919. Elle laissa alors son chef qui dirigea l'administration de la région de la Sarre; on sait en effet que, d'après le traité de Versailles, cette région doit avoir un régime spécial en attendant que la population fasse connaître en 1934 par un plébiscite si elle veut rester allemande ou devenir française.

Le général Andlauer quitte la Sarre le 30 novembre 1919 et reprend le commandement dans l'infanterie.

Nommé général de division le 22 mars il a été replacé à la tête de la division qu'il commanda pendant la dernière période de la guerre.

Le général Andlauer, officier d'académie, est titulaire des décorations suivantes : médaille commémorative du Soudan, de Chine, commandeur de Sainte-Anne de Russie, des Trésors sacrés du Japon, de Cara Georges (Serbie) et médaille américaine.

Parmi les promotions dans la légion d'honneur, nous relevons celles : 1° au grade de commandeur du général Ferradini, du colonel Angeli; 2° au grade de chevalier, du chef d'escadrons de Ghaine de Bourmont du 18e dragons, du lieutenant François Tillette de Clermont-Tonnerre du 17e chasseurs, du médecin-major de 1re classe Geslin, du pharmacien aide-major de 2e classe Lallemand, du lieutenant Louis de Hargues, du 151e d'infanterie.

La médaille de la Reconnaissance française a été décernée à Mme d'Andigné, née de Villechaize, Mme Duffoy, en religion, mère Marie de Jésus, Mlle Gaudrez Marie-Eugénie, Mme Gaudron née Richomme, M. de Monti Maurice, Mme de Grandmaison née Delesseux, M. Ducamp André, Mme de Nonneville née Verrier, Mme de Saint-Genis née Simon, M. de Massacré Alexandre, Mme Villeroy, M. Closier Alexis, Mme veuve Chasseloup de Châtillon née Palustre.

Dans le Mérite agricole, M. des Ages, de Dampierre, est nommé commandeur et M. Maindron Charles, d'Angers, chevalier.

***

Nécrologie.

Le 7 mars ont été célébrées en l'église de Louerre les obsèques du regretté M. Grignon qui fut pendant de longues années maire de cette commune, conseiller général pendant plus de cinquante ans et président de l'Assemblée départementale de 1893 à la mort du comte de Maillé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A cette présidence il déploya ses dons rares d'autorité et d'aménité unis à une connaissance si parfaite des affaires départementales que, non seulement ses collègues, mais les préfets le consultaient toujours sur les cas délicats ou difficiles. Avec quel art il savait conduire une discussion et l'éclaircir, indiquer d'un mot la solution juste.

M. Grignon défendit toujours avec éloquence et fermeté les principes religieux et sociaux de toute sa vie.

Ses amis appréciaient ses qualités exquises de cœur, la finesse incomparable de son esprit. Ses adversaires politiques s'inclinaient devant sa haute valeur intellectuelle et morale, sa bonté et sa loyauté.

Dans le courant de mars est morte à Bruxelles, sa ville natale, une artiste lyrique de grand talent et qui connut la véritable célébrité : Mlle Hasselmans.

Elle avait une magnifique voix, très étendue, d'une grande pureté de timbre et était une excellente musicienne. Après avoir occupé au Grand Théâtre d'Angers le rôle de première chanteuse pendant la saison théâtrale 1877-1878, où elle obtint un succès considérable dans tous ses rôles, elle revint dans notre ville en 1886 pour se consacrer au professorat. Elle succéda plus tard à Montaubry comme professeur de chant à l'École de musique d'Angers.

Le 9 mars ont été célébrées en l'église de la Chapelle-sur-Oudon les obsèques du comte Charles de Pimodan, capitaine de cavalerie, mort pour la France à la suite d'une longue maladie contractée au front.

Au mois de mars ont été célébrées à Saumur les obsèques de M. Massacré. Sur sa tombe M. de la Guillonnière, conseiller général, prit la parole pour retracer la vie si droite et si digne du regretté défunt, vie qu'il résuma en ces mots : « Il fut un bon chrétien et un bon soldat. » Soldat en 1870, il perdit l'aîné de ses fils pendant la grande guerre. Ce deuil fut pour lui comme un sursaut de patriotisme et il se dévoua pendant cinq ans aux soins des grands malades et blessés.

Le 19 mars ont eu lieu en l'église de Montjean les funérailles de M. Paul Blachez, sergent au 77e d'infanterie, ramené la veille de la Fère-Champenoise, où il était tombé au champ d'honneur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 8 septembre 1914, à l'âge de 28 ans. Il était le fils de M. Blachez, conseiller général et maire de Montjean. Il était décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Le 18 avril ont eu lieu à Corné les obsèques du sergent René Dufour, mort pour la France, en 1915, à l'assaut de Champagne et dont le corps a été ramené du cimetière de Revigny (Meuse) à celui de Corné. Décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, il était le fils de M. le Dr Dufour, le très aimé et apprécié médecin de Corné, et le neveu de notre ami et distingué collaborateur M. Germain Dufour, notaire honoraire, de Chalonnes-sur-Loire.

Le 22 mars, a été reçu en gare de Saumur en présence des autorités civiles et militaires, le premier convoi de militaires morts au front. Un peloton de cavaliers de l'École rendait les honneurs à l'ouverture des wagons funèbres, qui contenaient 105 cercueils des enfants de 64 communes. Des discours ont été prononcés par le général Thureau, commandant l'École de cavalerie, M. Roimarmier, sous-préfet, et le colonel Amiot, au nom de l'Union des combattants.

Le lendemain, 23 mars, la gare d'Angers recevait à son tour les corps de 26 de ses enfants morts au Champ d'honneur. Une chapelle ardente avait été aménagée dans une salle voisine, du wagon contenant les cercueils, qui avait été amené sur une voie de garage. Deux sections du 6e génie rendirent les honneurs militaires et présentèrent les armes au moment de l'ouverture du fourgon. M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire, le général Ferradini et M. Planchenault, adjoint au maire d'Angers, prirent successivement la parole. Ce dernier, au nom de la Municipalité et de la Ville, déposa une magnifique couronne de fleurs naturelles sur les cercueils. « C'est, dit-il, dans le silence et dans le recueillement que j'apporte ces fleurs. » Mgr Rumeau bénit ceux qui viennent dormir près du foyer natal leur dernier sommeil et les deux sections du génie défilent devant la chambre ardente.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. G. Grassin. Richou Frères, Successeurs. — 9-21

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Schiste Ardoisier

L'Ardoise et l'exploitation des Ardoisières du XVe siècle jusqu'à nos jours [1]

LE SCHISTE

Origine. — La mer Ordovicienne (*fig.* 1) qui, tout d'abord, avait déposé le long du rivage franco-espagnol de la

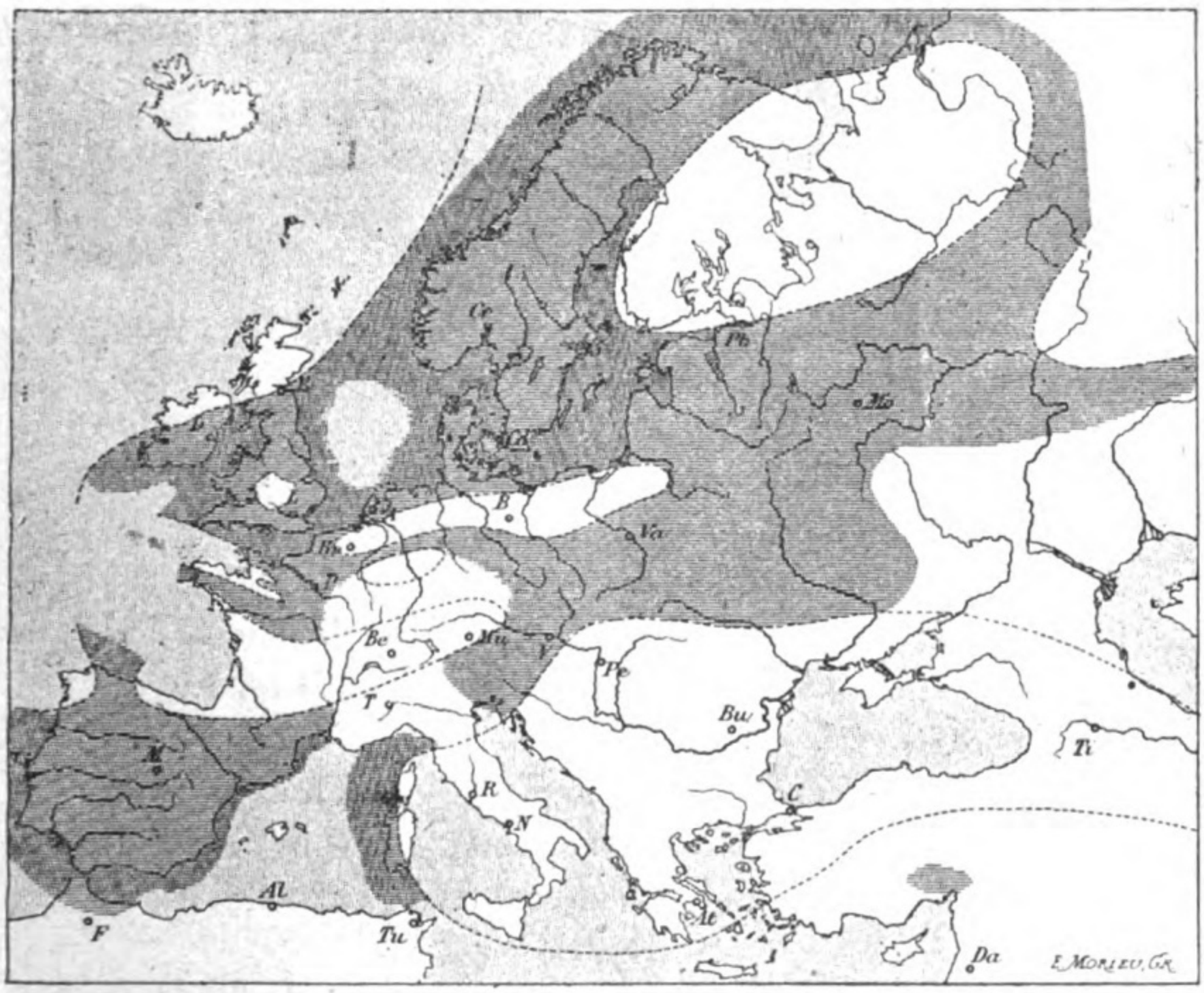

Fig. 1. — Esquisse de l'Europe ordovicienne, d'après de Lapparent.

[1] Conférence faite à la Salle des Fêtes de la Mairie d'Angers le 6 avril 1921.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

terre Atlantique une assise gréseuse (grès armoricain à minerai de fer), s'approfondit lentement pendant l'Ordovicien moyen et dépose des vases argileuses. Toutefois le voisinage de la terre Atlantique va se faire sentir à plusieurs reprises par des dépôts gréseux qui, bien que peu importants, n'en témoignent pas moins de la proximité du rivage.

Faune. — Sur ces fonds argileux vivait toute une faune récente. Nous sommes au début de la période primaire, mais déjà bien différenciée, comprenant des crustacés : les

Fig. 2. — Calymene Aragoi, gr. nat. Fig. 3. — Dalmanites macrophtalma, gr. nat.

Trilobites dont *Calymene Tristani* Brong., fossile caractéristique de nos schistes angevins, *Calymene Aragoi* Rouault (*fig.* 2), *Dalmanites macrophtalma* Brongniart (*fig.* 3), *Illœnus giganteus* Burmeister; des Brachiopodes, quelques Pelecypodes et Gastéropodes, quelques Céphalopodes. Rien qu'en Maine-et-Loire nous avons pu identifier 71 espèces de cette période. Les schistes à nodules de la bande Vern-Angers nous fournissent ces individus fossilisés et non déformés, chaque nodule formant comme un petit cercueil où l'animal s'est admirablement conservé.

Métamorphisme. — Les vases argileuses ordoviciennes furent recouvertes de dépôts successifs, dont l'épaisseur au cours des temps atteignit un nombre très notable de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

kilomètres; la température de la couche d'argile à *Calymene Tristani* s'éleva peu à peu, exactement comme si elle avait été transportée dans des régions de plus en plus profondes de la lithosphère par suite du recouvrement rocheux qui la surmontait avec une épaisseur croissante. A une telle profondeur la chaleur et la pression sont suffisantes pour que les sédiments subissent des phénomènes de métamorphisme qui ont changé la composition minéralogique de l'argile primitive.

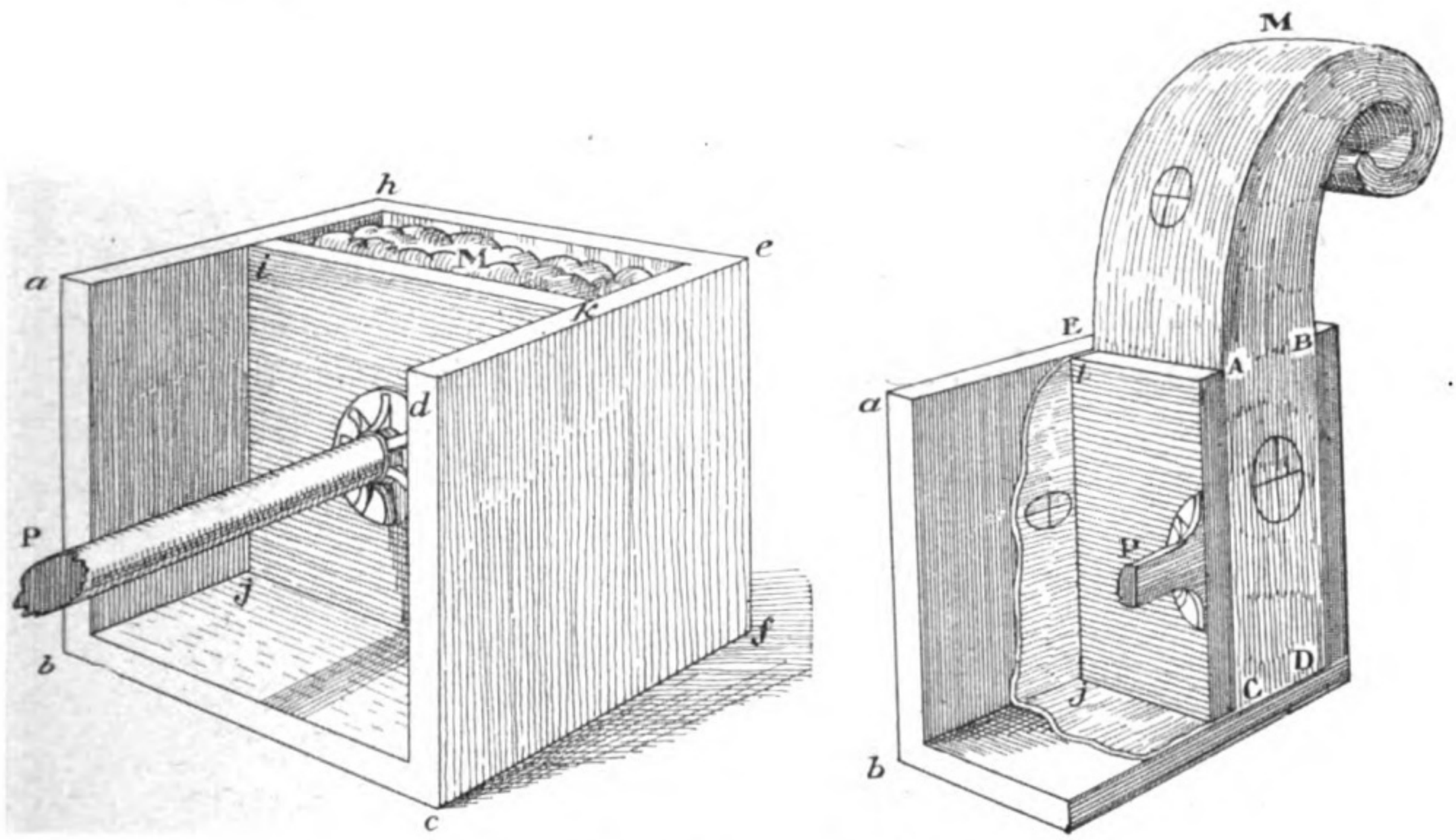

Fig. 4. — Expérience de Jannetaz

Dynamisme. — Outre les phénomènes de métamorphisme, les boues à *Calymene Tristani* ont subi une action dynamique intense. Pour comprendre cette action dynamique, il faut se reporter aux expériences de John Tyndall, de Daubrée et de Jannetaz.

John Tyndall a montré qu'en déterminant un écoulement lent de substance dans une direction perpendiculaire à une force agissante on voit les éléments allongés ou aplatis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contenus dans la masse plastique s'aligner uniformément dans le sens de la moindre résistance.

En 1879, Daubrée, en soumettant à l'action d'une presse hydraulique de l'argile qu'il forçait à s'écouler par une ouverture rectangulaire, a obtenu des plans de schistosité parallèles à la grande face du jet à section rectangulaire. En mélangeant à l'argile des paillettes de mica, celles-ci s'alignèrent dans les parties devenues schisteuses par écoulement et leurs grands faces devinrent parallèles aux plans de schistosité.

Maintenant rééditons l'expérience de Jannetaz (1884, *Bull. Soc. géol. fr.* (3), XII, p. 211-236) et enfermons « un bloc d'argile, ayant encore son eau de carrière, de un décimètre de côté, dans une boîte parallélipipédique en fer à parois très résistantes ayant environ 0 m. 30 de hauteur, 0 m. 20 de largeur et 0 m. 12 de profondeur (*fig.* 4); une des parois verticales J. K. I. est mobile et à l'aide d'une tige

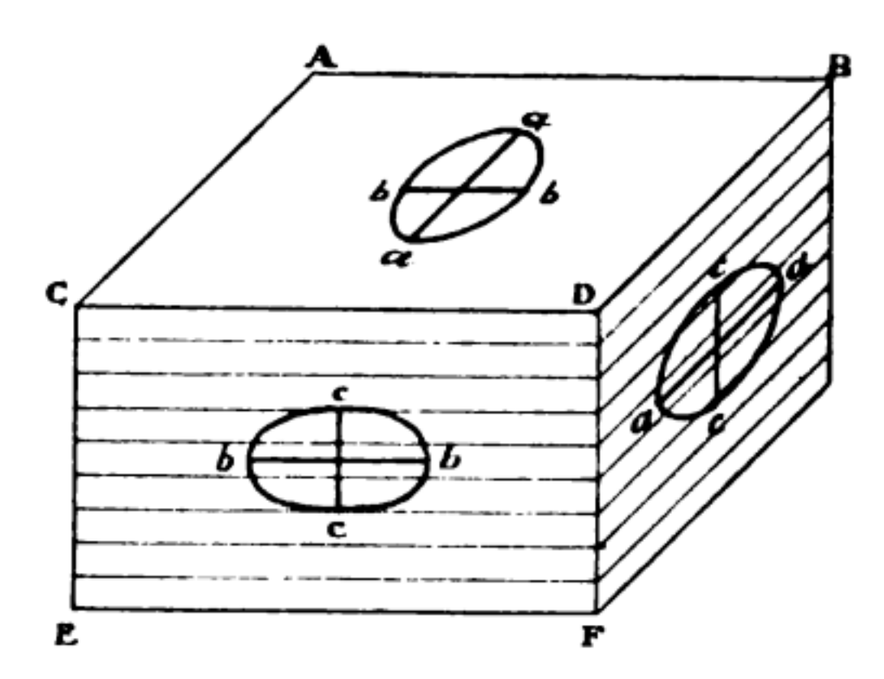

Fig. 5.

peut être poussée vers le fond de la boîte qui en réalité n'a que cinq faces, la supérieure ayant été enlevée de façon à laisser la boîte ouverte dans le haut. Introduisons le tout entre les plateaux d'une presse hydraulique de cent tonnes que nous mettons en action ; l'argile s'échappe par la surface *e*, *h*, *i*, *k* et, à la fin de l'expérience, nous constatons : 1° qu'au sein de l'argile s'est développé de la schistosité;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° que, si, après avoir recouvert de graisse la surface parallèle à son plan de clivage ou à une section perpendiculaire à ce plan, nous chauffons un point de cette surface ou de cette section, la courbe que dessine le bourrelet formé par la graisse fondue après son refroidissement est une ellipse dont le grand axe est toujours parallèle et le petit perpendiculaire au sens de l'écoulement, le grand axe constituant le longrain (Jannetaz 1881, *Bull. Soc. géol. fr.* (3), IX, p. 196-211) (*fig.* 5).

Cette expérience de laboratoire nous montre comment l'argile déposée par la mer Ordovicienne a pu se transformer en schiste; ce que nous venons de voir se produire en petit s'est produit en grand à la fin de la période carbonifère sous l'effet d'une gigantesque presse constituée par les grès armoricains ayant pour force de propulsion une poussée orogénique venue du Sud. Grès et argiles, sous l'effet de cette poussée, se sont redressés à la verticale et parfois même au-delà, se sont plissés, constituant le plissement armoricain; les vases argileuses de l'Ordovicien ont été comprimées entre les bancs gréseux en même temps qu'elles ont subi un commencement de laminage dont la preuve nous est fournie par l'étirement des fossiles (*fig.* 6-18); les Trilobites étant allongés, raccourcis ou étirés obliquement, suivant que leur axe est dirigé dans le sens de l'étirement, lui est perpendiculaire ou oblique (Dufet, *Annales de l'École normale*).

Le groupe de deux individus (*fig.* 18) sensiblement perpendiculaires l'un à l'autre nous permet d'en retrouver les dimensions réelles primitives en appliquant les constructions prévues par Henry Dufet en 1875 (*Annales scient. de l'École normale supérieure*, p. 189). Les directions de deux lignes primitivement rectangulaires dans chaque fossile, comme sont l'axe et le bord du bouclier céphalique dans les Tribolites, donnent deux systèmes de diamètres conjugués; on peut, par suite, trouver la direction du grand axe de l'ellipse de compression.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

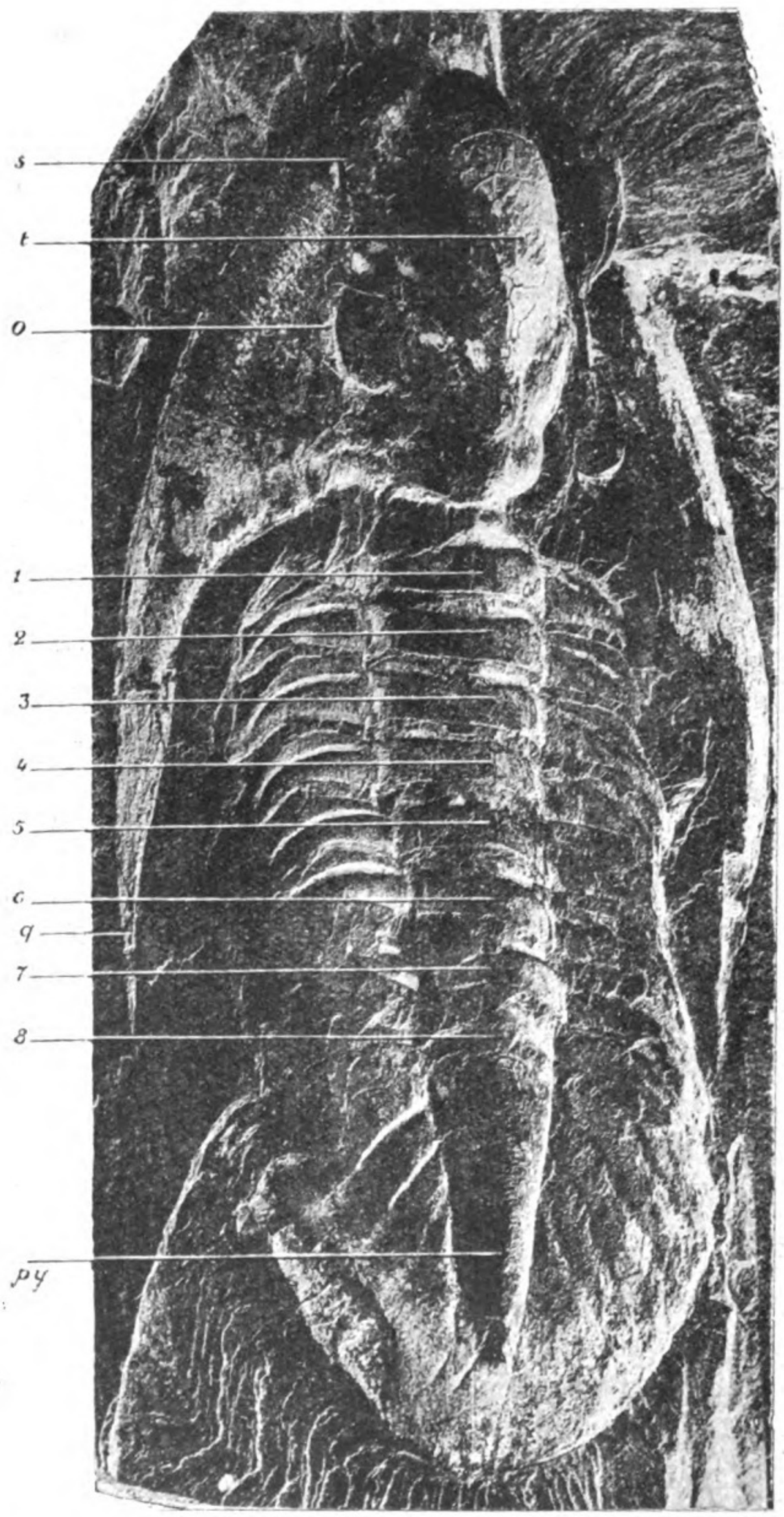

Fig. 6. — *Asaphus Guettardi* Brongniart, Échantillon du Musée d'Angers réduit au 1/2

t : Tête.
s : Suture faciale.
o : Œil
g : Pointe génale
1-8 : Segments du thorax
py : Pygidium

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fig. 7. — *Calymene Tristani* Brongniart (Coll. O. Couffon)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

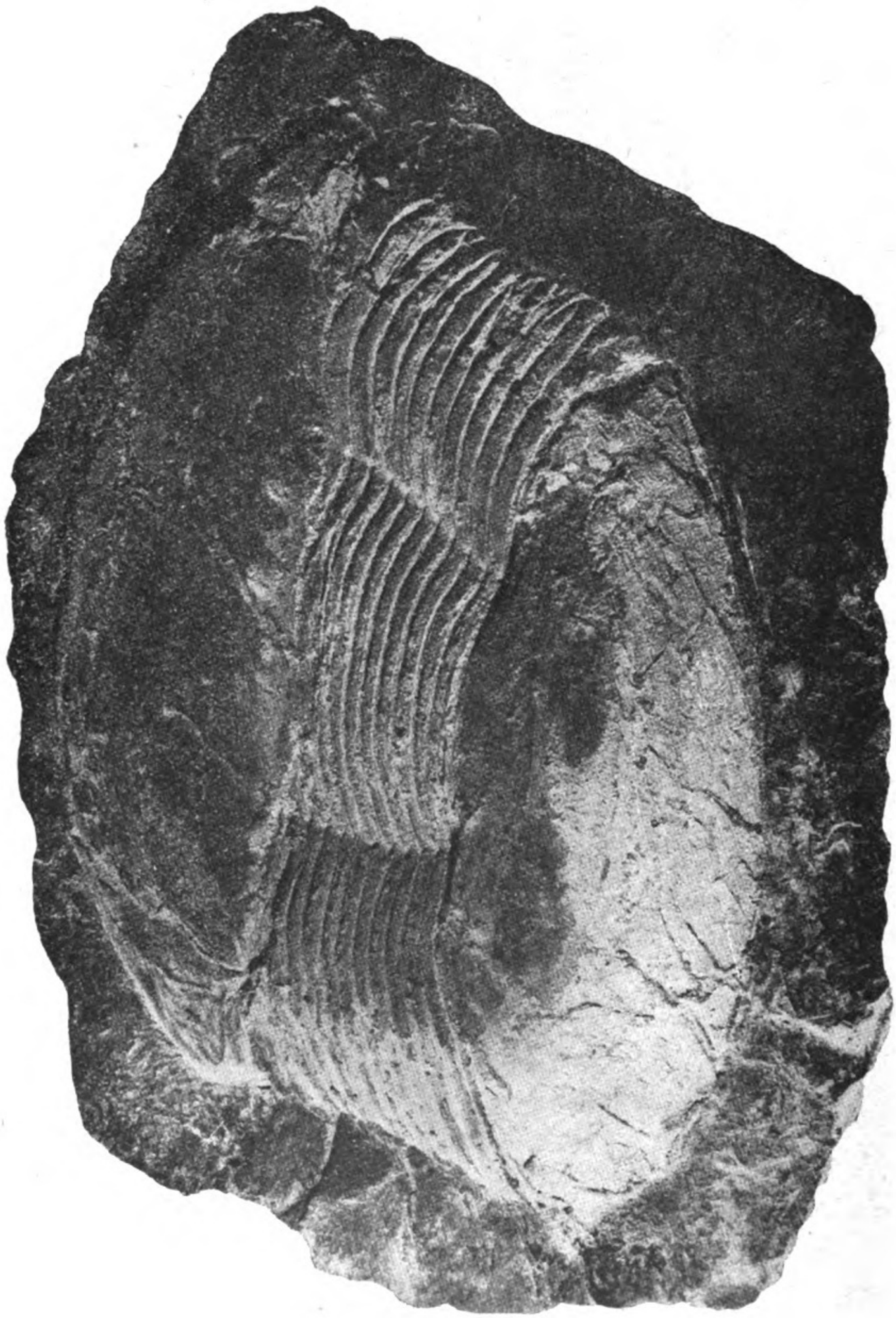

FIG. 8. — *Illænus giganteus* Burmeister (Coll. O. Couffon), Individu étiré transversalement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

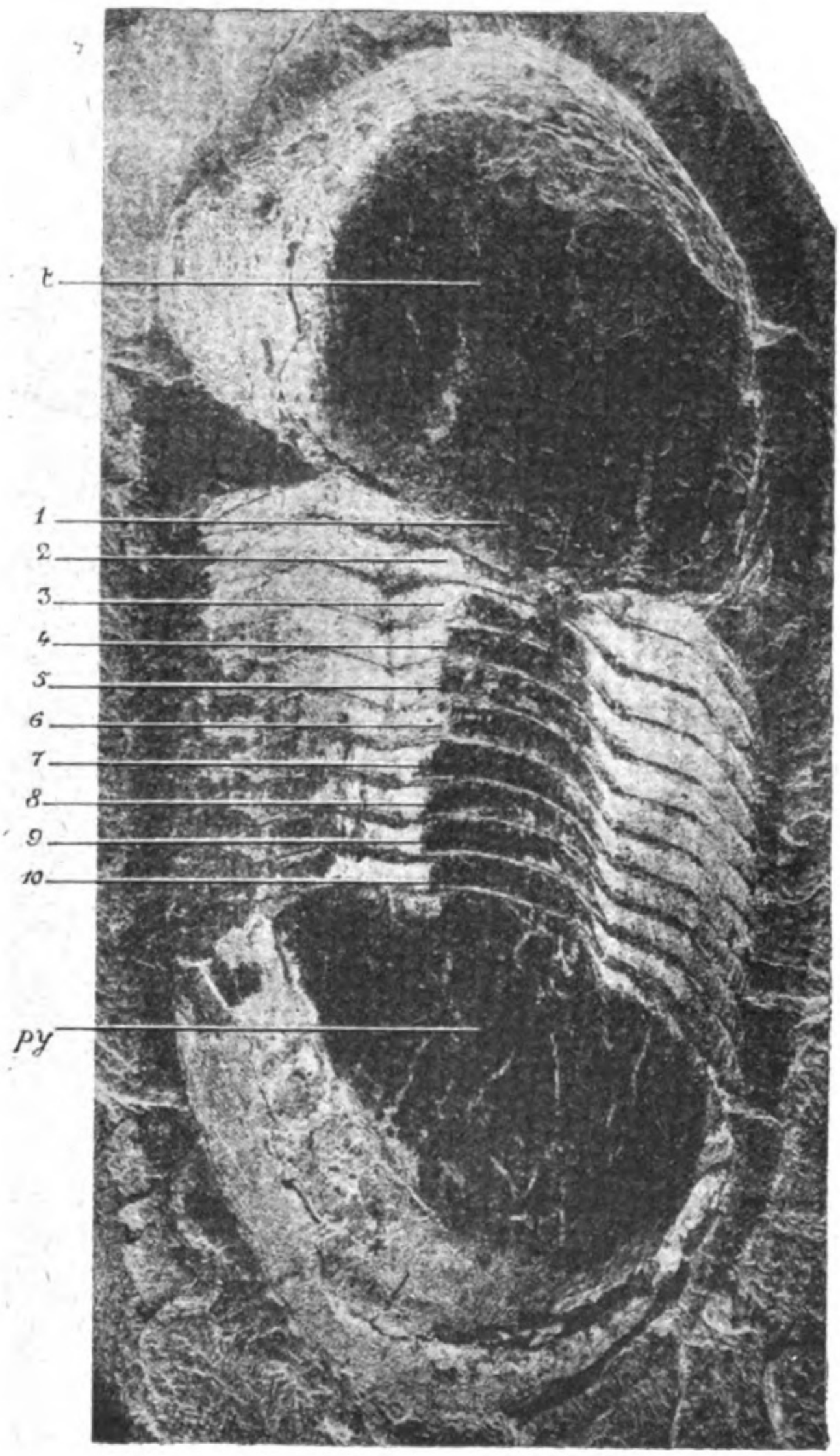

FIG. 9. — *Illænus giganteus* Burmeister (Coll. O. Couffon)

t : Tête
1-10 : Anneaux du thorax
py : Pygidium

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fig. 10. — *Illœnus giganteus* Burmeister (Coll. O. Couffon)
Échantillon aplati d'arrière en avant et étiré transversalement

Fig. 11. — *Dalmanites Lapeyrei* L. Bureau (Coll. O. Couffon)

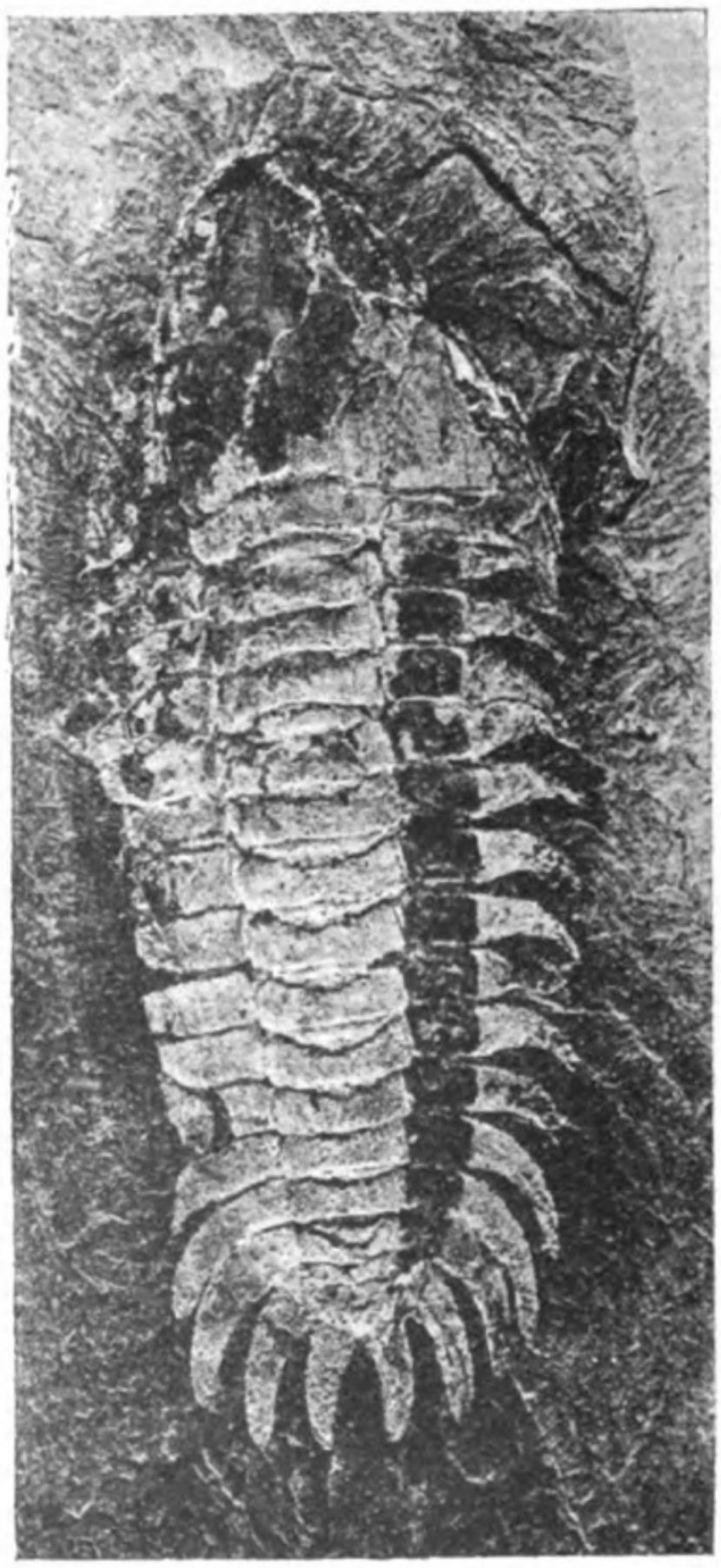

Fig. 12. — *Cheirurus Andegavus* L. Bureau (Musée d'Angers)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

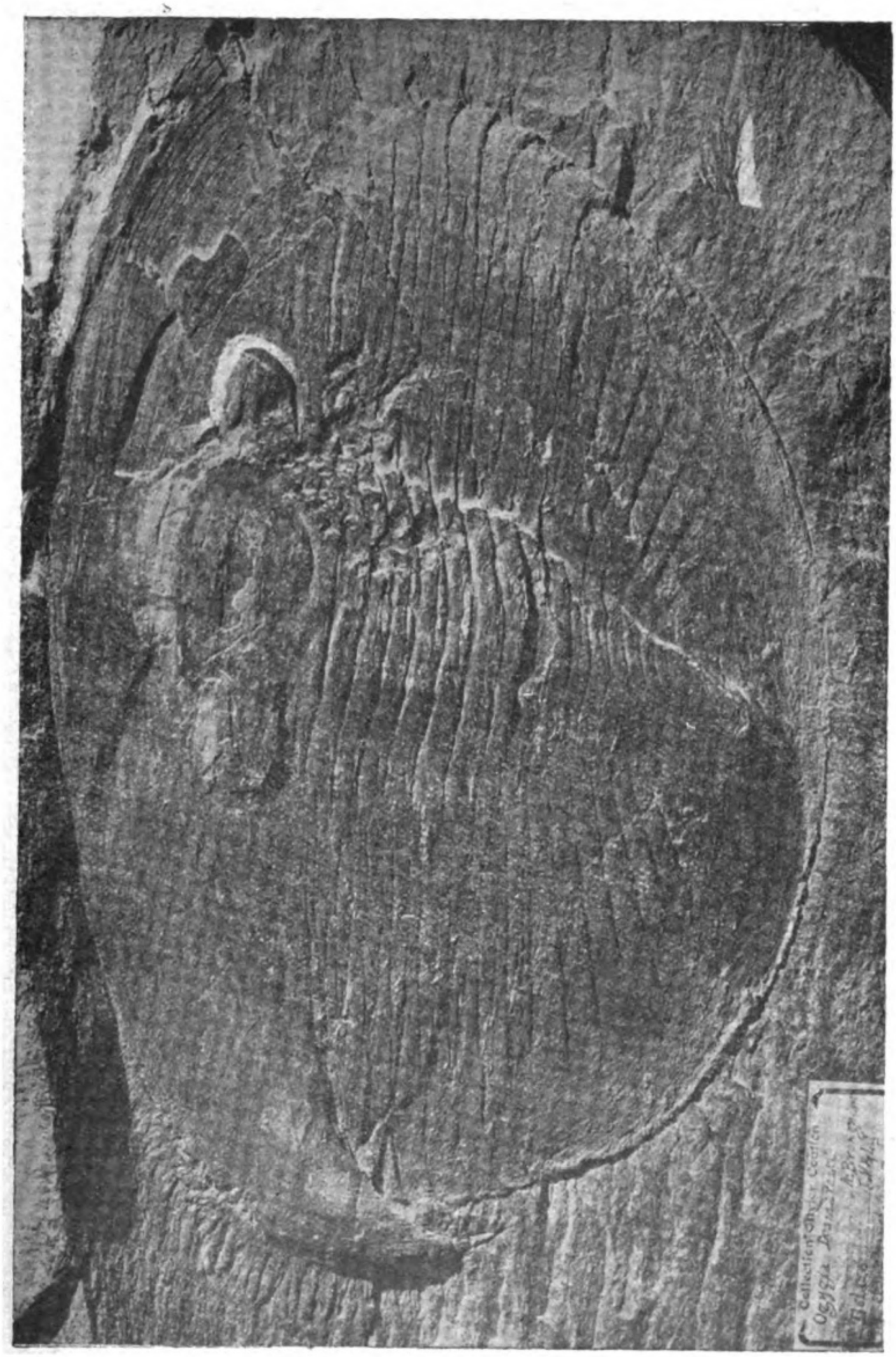

FIG. 13. — *Ogygites Desmaresti* A. Brongniart (Collection O. Couffon) réduit aux 3/5

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

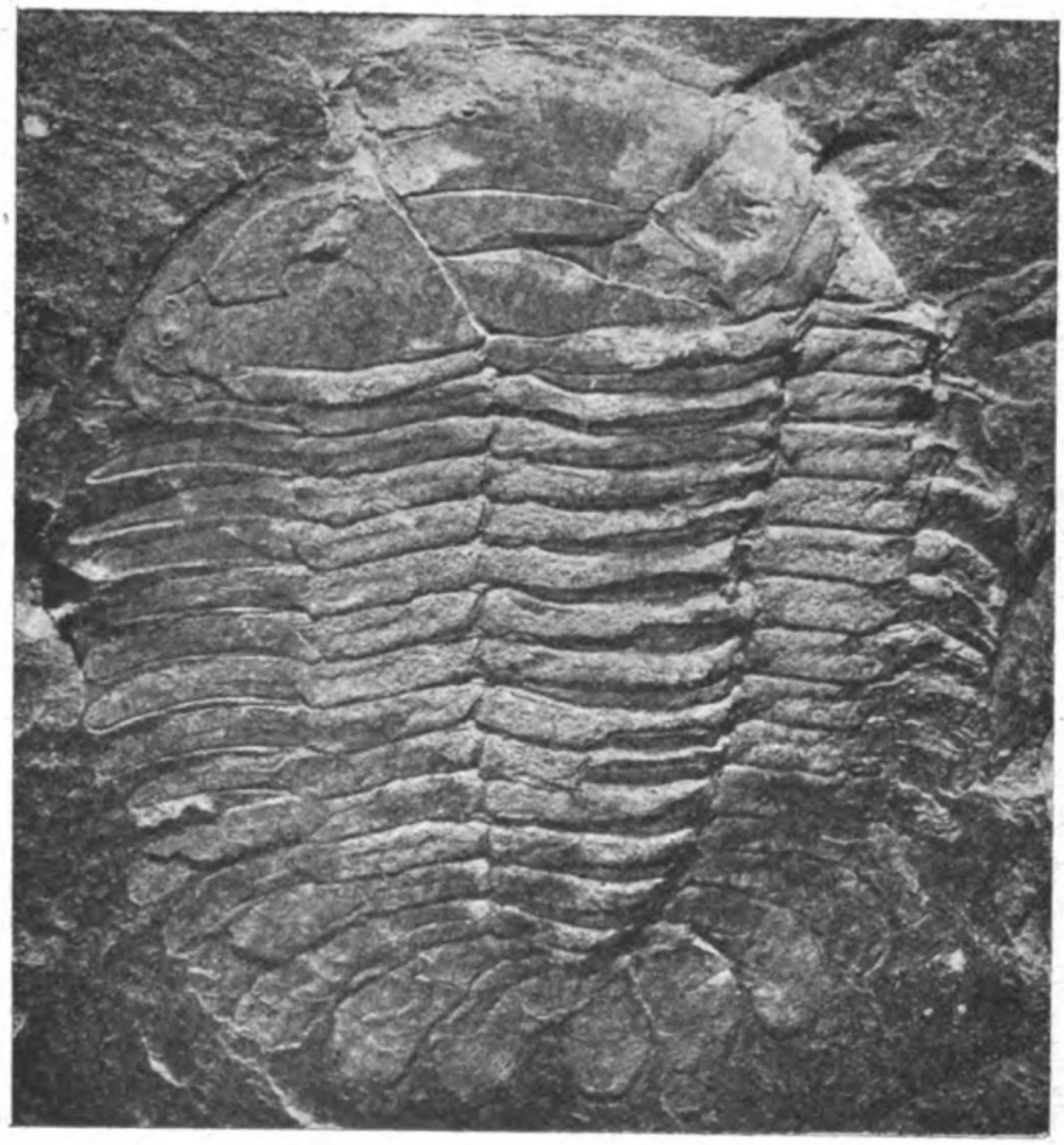

FIG. 14 a. — *Cheirurus Claviger* Beyrich (Coll. O. Couffon)

FIG. 14 b. — *Dionide formosa*
Barrande, La Pouèze (Musée de Nantes)

FIG. 14 c. — *Acidaspis Dufouri*
L. Bureau, La Pouèze (Musée de Nantes)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

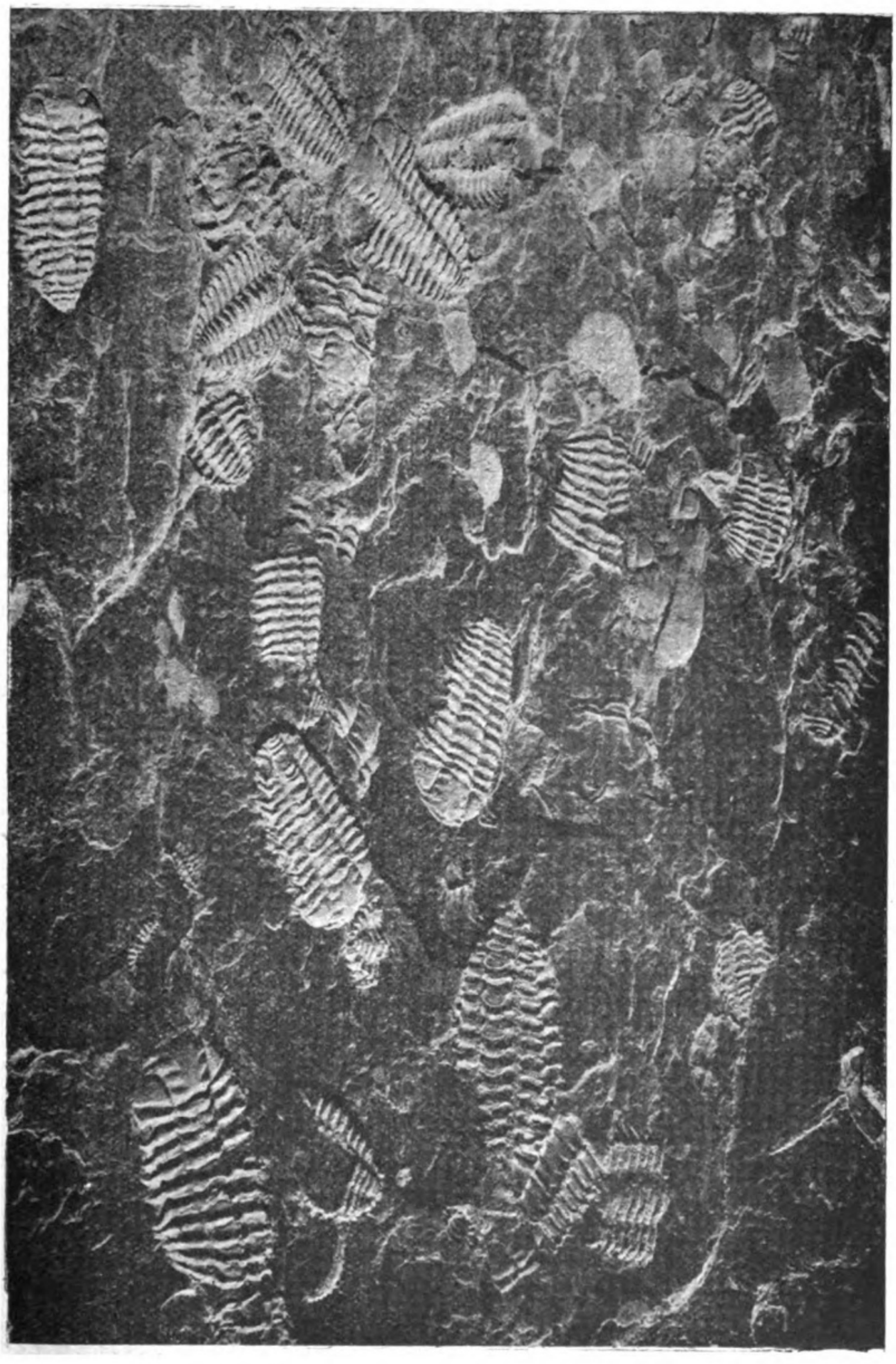

Fig. 15. — *Placoparia Tourneminei* Rouault
Groupe d'individus étirés dans des sens différents (Coll. O. Couffon)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

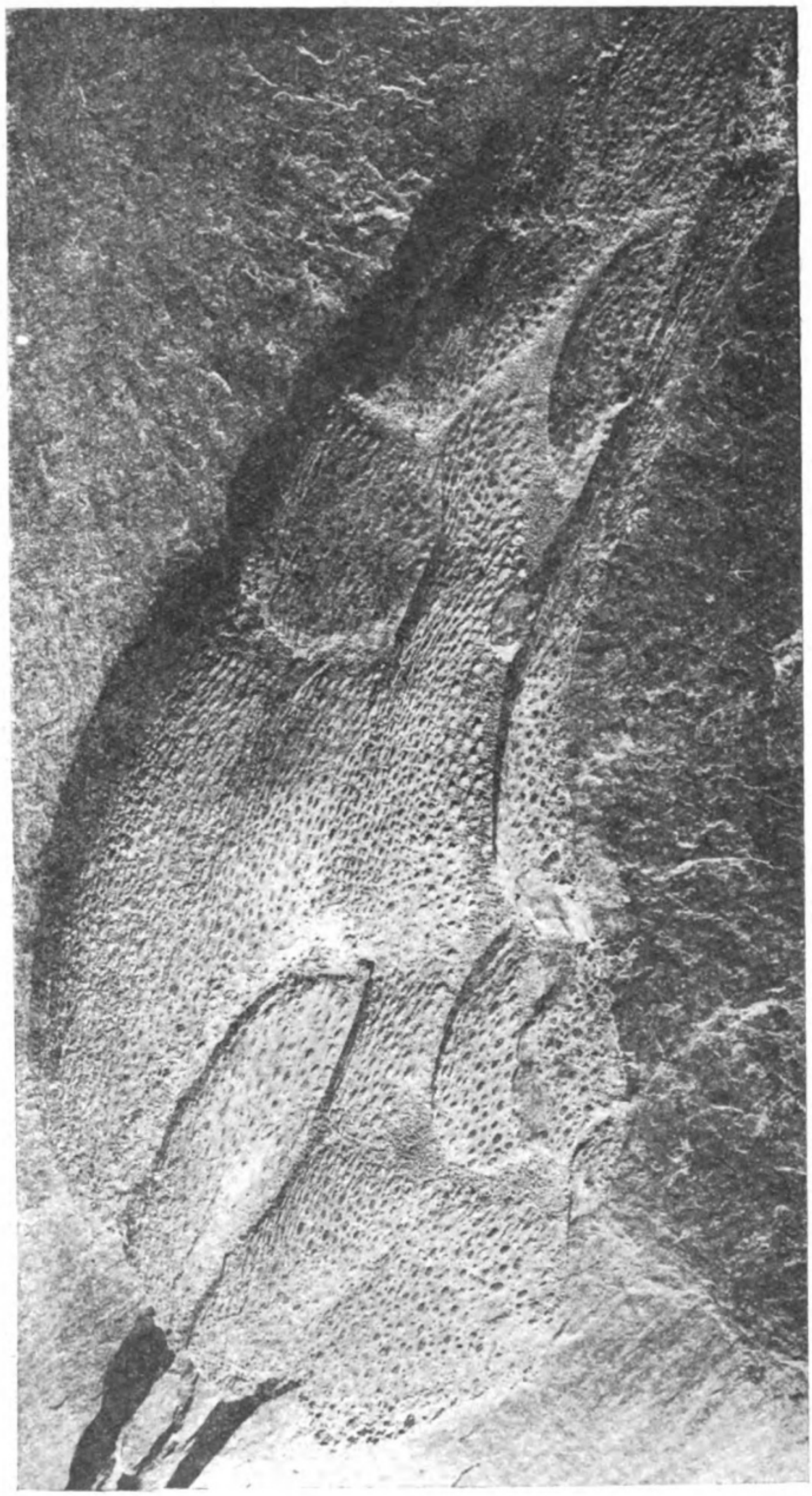

FIG. 16. — *Uralichas Ribeiroi* Delgado. — Tête (Coll. O Couffon) Phot. et Simili Evers, Angers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

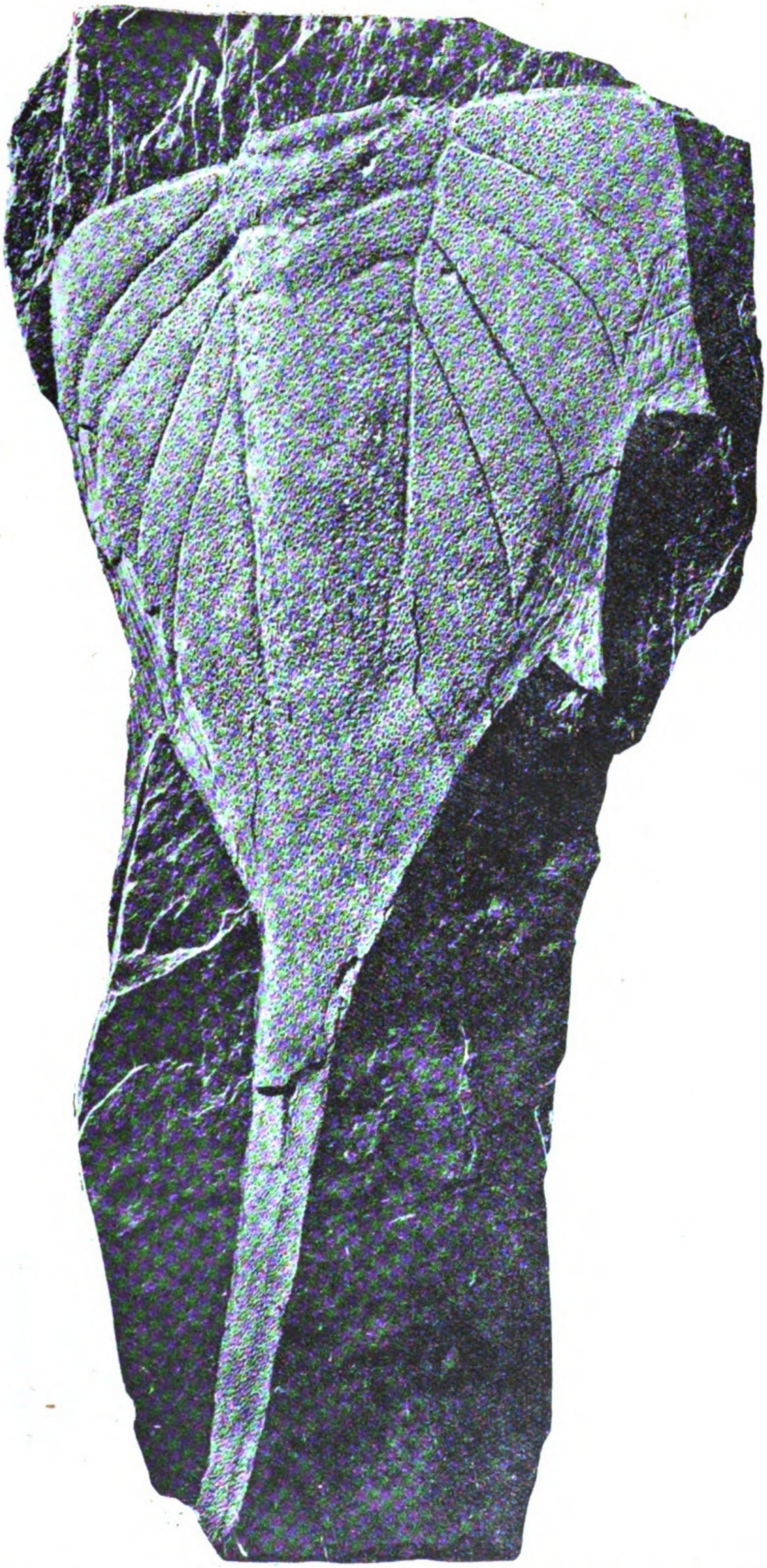

Fig. 17. — *Uratichas Ribeiroi*, Delgado. — Pygidium 3/5 (Musée d'Angers).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

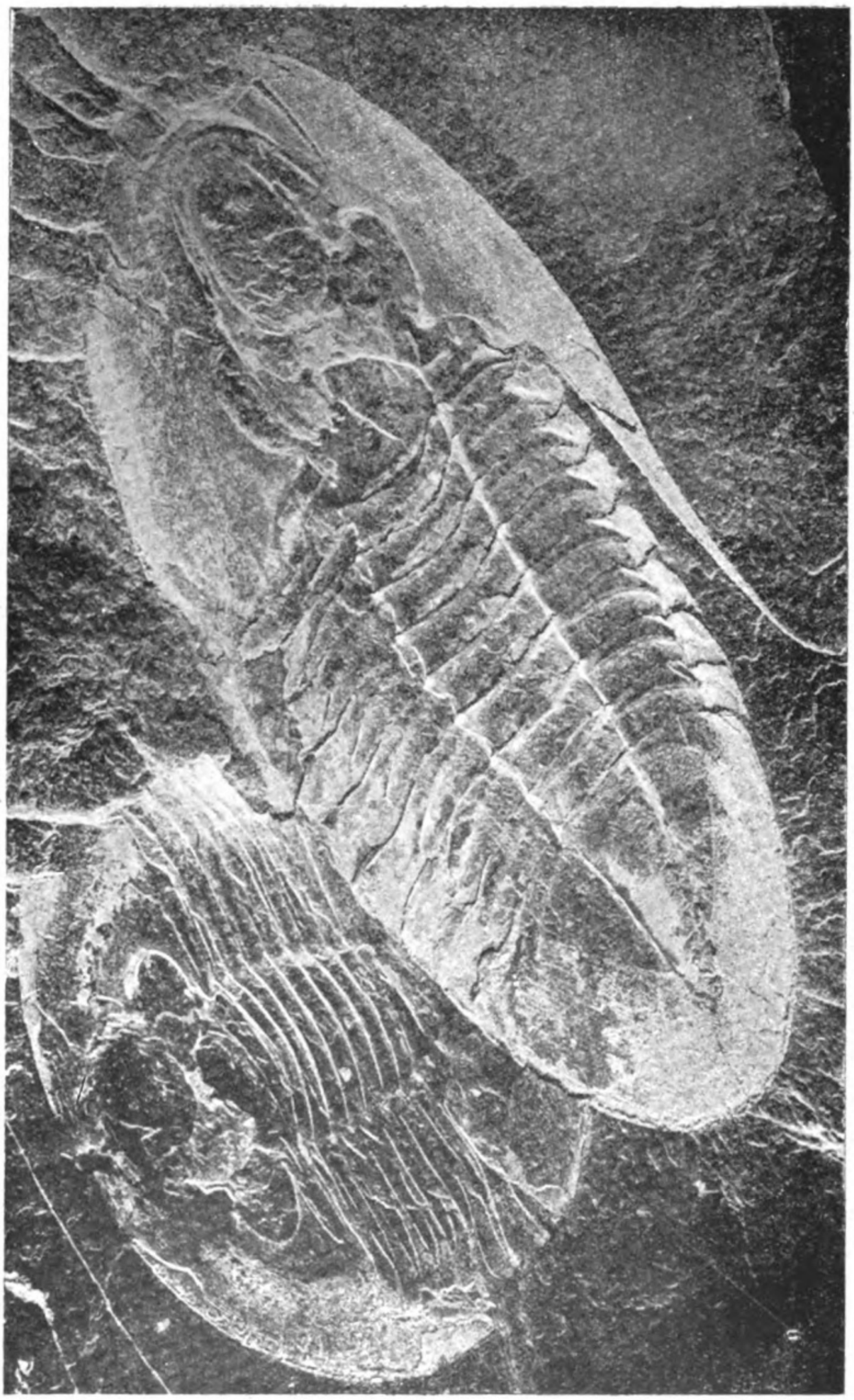

FIG. 18. — *Ogygia Guettardi* Brongniart. Groupe de 2 individus sensiblement perpendiculaires l'un à l'autre. (Collection O. Couffon)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

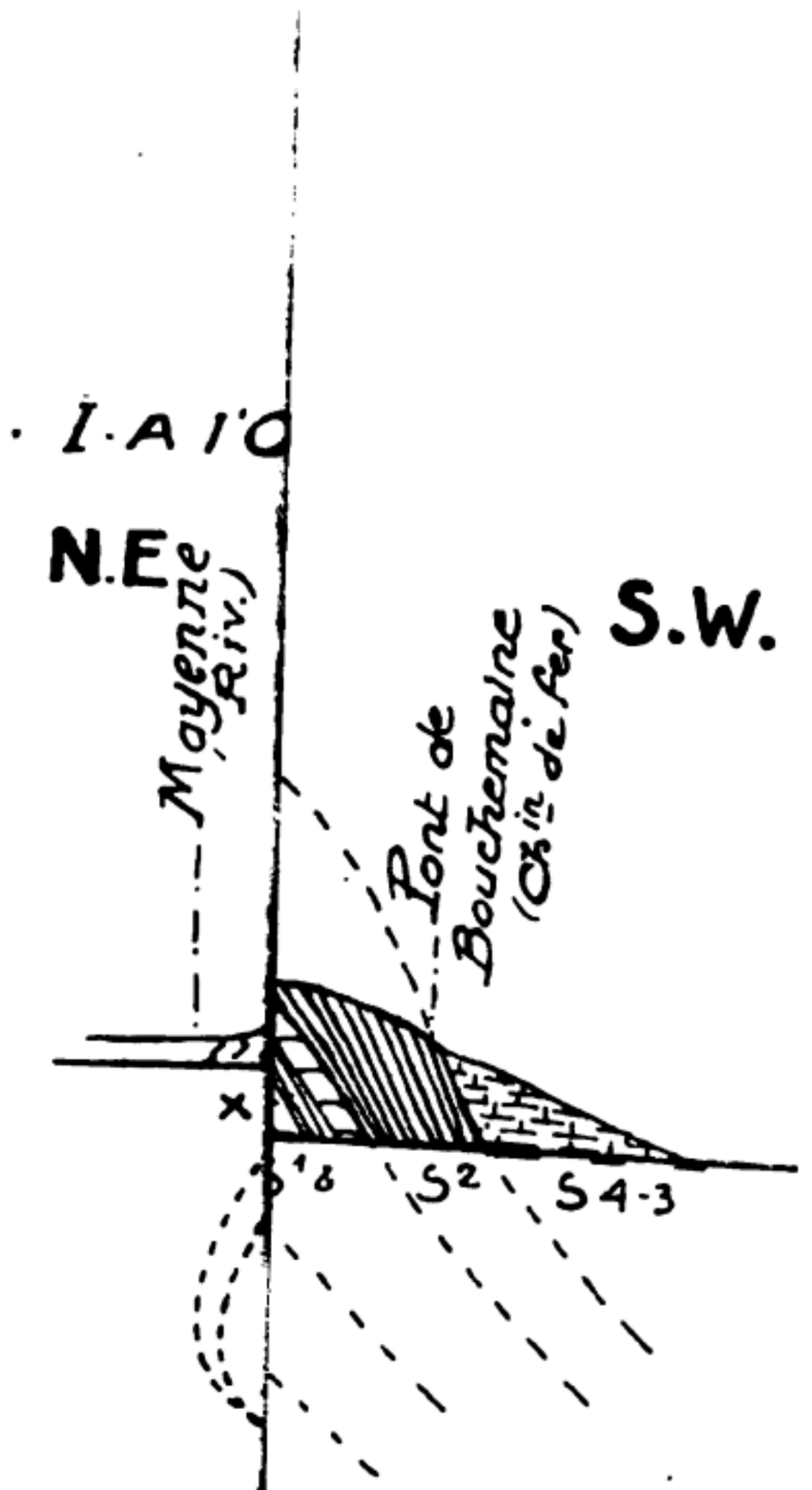

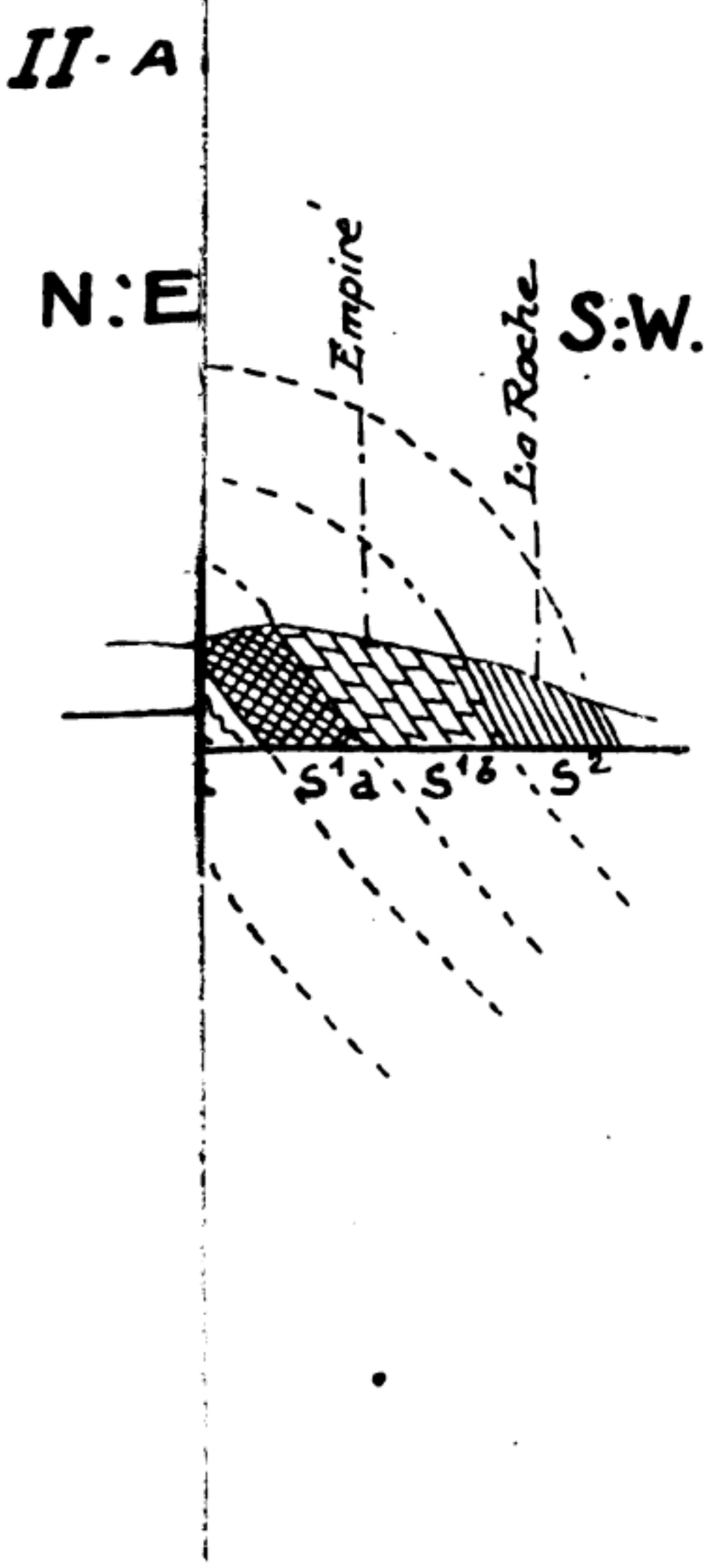

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Soient AO, A'O et BO, B'O (*fig.* 19[a]) les deux directions de nos deux systèmes de diamètres conjugués. On sait que, si l'on fait passer des circonférences par le centre O et par les points où les différents systèmes de diamètres conjugués rencontrent une droite quelconque, on a une série de circonférences ayant même axe radical. Prenons la droite parallèle au diamètre AO; l'axe radical sera A'O : on fait passer une circonférence par les trois points O, B, B', La c'rconférence passant par les extrémités des axes aura son centre sur la droite et passera par les points A',O; en la construisant on a les axes CO, C'O.

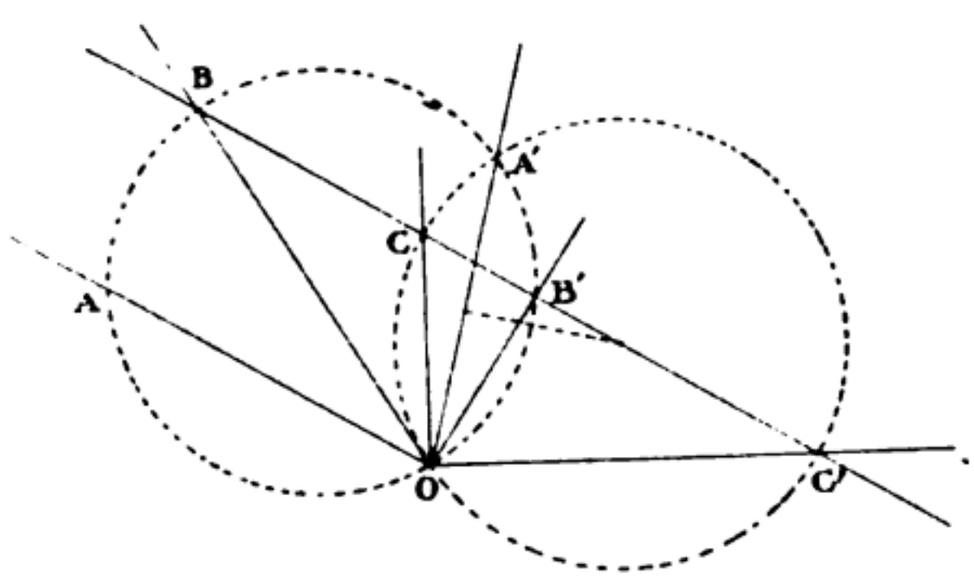

Fig. 19[a]

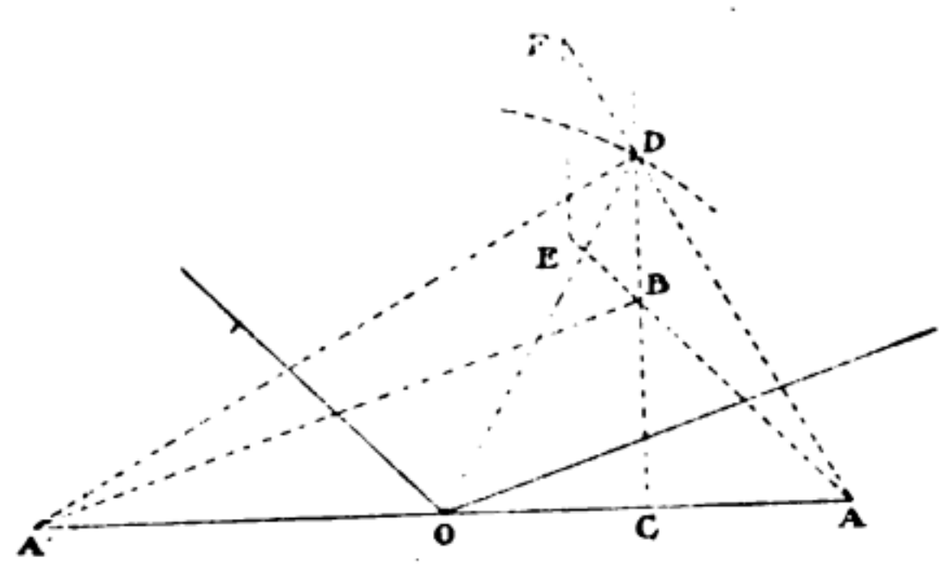

Fig. 19[b]

« Quand on a la direction du grand axe et de deux diamètres conjugués par deux points de l'axe A et A' (*fig.* 19[b]) on mène des parallèles aux diamètres et l'on abaisse la perpendiculaire BC; en prenant OD égal à la moitié de AA', le rapport $\frac{DC}{BC}$ est précisément ce que j'ai appelé le *coefficient de compression.*

« En portant sur AB la longueur qu'on veut corriger et menant EF parallèle à BC, on obtient une longueur AF qui est dans un rapport déterminé avec la longueur vraie avant la déformation. En opérant de même à partir de A', on a deux longueurs dont le rapport est la valeur corrigée du rapport que l'on cherche ».

Un simple coup d'œil jeté sur les coupes classiques (*fig.* 20)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des deux rives de la Maine dues à M. l'abbé Rondeau ou sur la coupe hypothétique du N.-E. du département de Maine-et-Loire (Couffon *in* Cayeux. *Les Minerais de fer oolithique de France* 1909) (*fig.* 21) donne une idée de l'amplitude de ce plissement. Les gouttières ou synclinaux sont au nombre de six, qui sont, en allant du Nord au Sud: Le synclinal de Martigné-Ferchaud, le synclinal de Noyal-Segré, le synclinal de Saint-Julien-de-Vouvantes — Saint-Barthélemy, le synclinal de Candé, le synclinal de Nozay et le synclinal de Bouchemaine, délimités par autant d'anticlinaux dont les principaux sont : l'anticlinal de la Guerche, l'anticlinal Ploermel-Bouillé-Ménard, l'anticlinal du Lion-d'Angers, l'anticlinal de Freigné.

Extension. — Les phénomènes atmosphériques, puis les eaux des mers Miocène et Pliocène qui les ont recouverts ont arasé les parties supérieures de ces plissements, qui ont contribué à former de nouveaux sédiments, mais les flancs et les parties profondes sont restés témoins de ces grands bouleversements. Par suite de cet arasement, les schistes ordoviciens affleurent, suivant les lignes N.W.-S.E. (*fig.* 22), traversant tout le Segréen, pour aboutir aux environs d'Angers, en formant des bandes correspondant aux synclinaux primitifs. C'est le long de ces bandes que se sont développées les exploitations ardoisières.

Avant d'aborder ce sujet il me reste à expliquer la texture du schiste.

Schistosité. — Tout d'abord les schistes peuvent ne pas être fissiles dans toute leur épaisseur; certaines parties ne présentent pas une fissilité suffisante pour être exploitées comme ardoise; le schiste ardoisier se présente sous forme de veines au milieu de schistes stériles.

D'autre part la pression a, comme nous l'avons vu, déterminé le plan de fissilité, qui est perpendiculaire à la direction de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

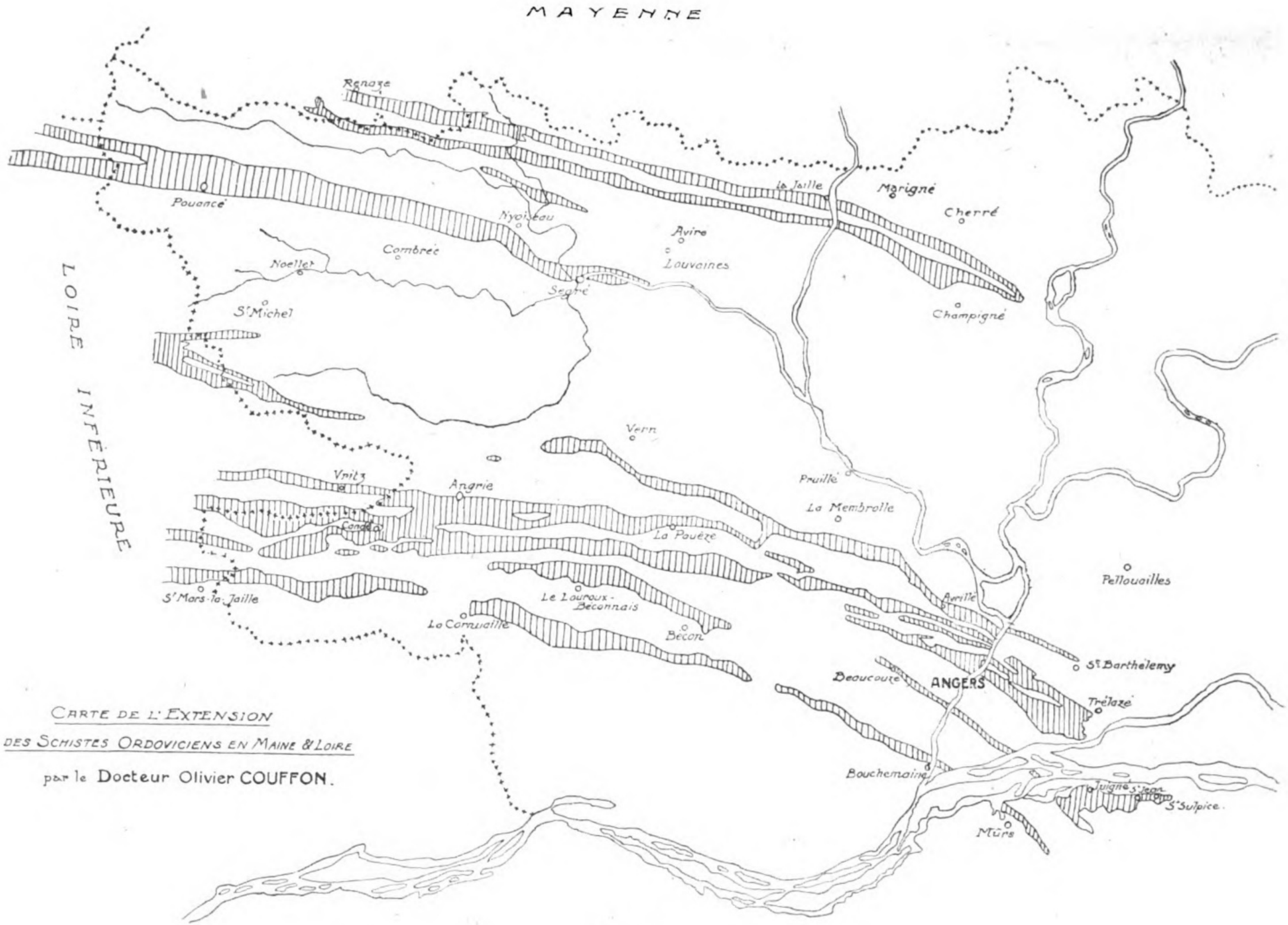

CARTE DE L'EXTENSION
DES SCHISTES ORDOVICIENS EN MAINE & LOIRE
par le Docteur Olivier COUFFON.

FIG. 22

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pression; les pressions s'étant exercées dans des directions différentes par rapport au plan de stratification, le plan de fissilité n'est pas obligatoirement confondu avec celui de la stratification et peut même être en discordance avec ce dernier. Un bel exemple de cette discordance peut se voir au Nord du pont de la Maître-École, où la schistosité est verticale, alors que la stratification, nettement indiquée par un banc de grès de 0 m. 40 d'épaisseur est, à peu près horizontale. Un autre bel exemple relevé par M. Barrois (Rondeau, *Excursions aux environs d'Angers*) se montre entre Angers et Pruniers, où l'on voit des feuillets schisteux avec intercallations de lits quartzeux obliques. A la Paperie la schistosité est inclinée de 10° en sens contraire de la veine; aux Fresnaies l'inclinaison est de 20°; au Buisson le plan de fissilité plonge au Sud alors que la veine plonge au Nord de 70°.

Délits. — En dehors du plan de fissilité le schiste ardoisier présente un certain nombre de joints secondaires et de

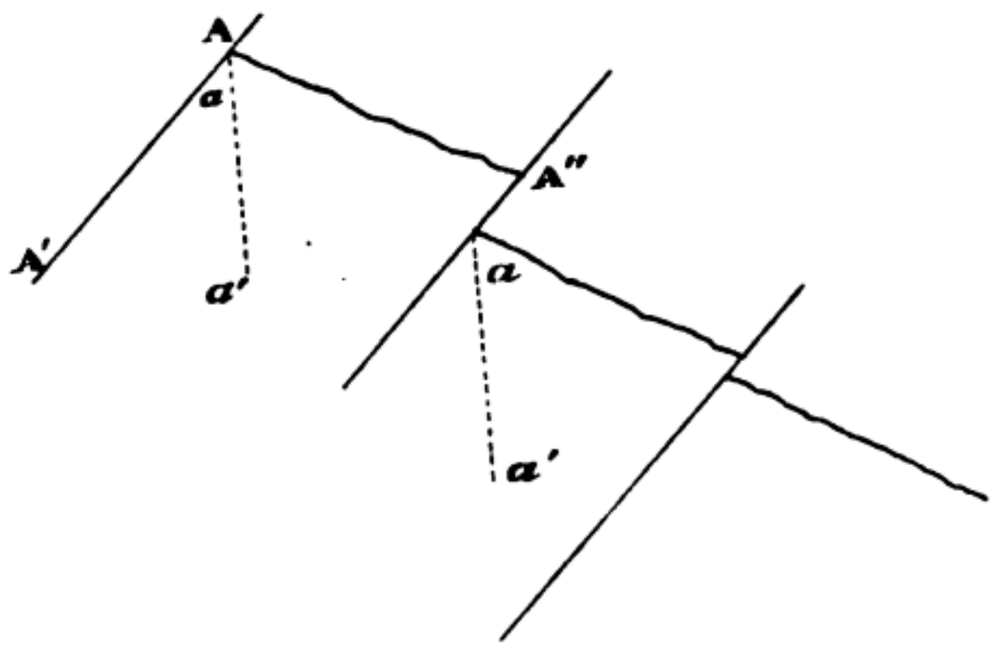

FIG. 23. — A. A', A, A''. joints des carriers ou diaclases de Daubrée *aa'* trace du longrain sur le plan de schistosité

cassures déterminés par l'étirement et la torsion subis par les schistes et dont la connaissance est importante pour l'exploitant, soit pour faciliter le travail, soit pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éviter de graves accidents, ou parce qu'ils rendent le schiste inutilisable.

Le principal de ces joints secondaires est le *longrain*, appelé par les ouvriers *fil* ou *grain*; c'est un plan de clivage perpendiculaire à celui de la schistosité, passant par un point quelconque de la roche et gardant sa direction sur une étendue énorme. « Cette direction n'est pas discernable pour un œil peu exercé. Les ouvriers qui débitent les ardoises en feuillets savent en reconnaître la trace sur le plan de schistosité où elle semble quelquefois indiquée par des alignements de cristaux de pyrite. A Angers il est en général parallèle à la bissectrice de l'angle obtus des diaclases . » (Jannettaz, *Propagation de la chaleur*, 1881, p. 197) (*fig.* 23).

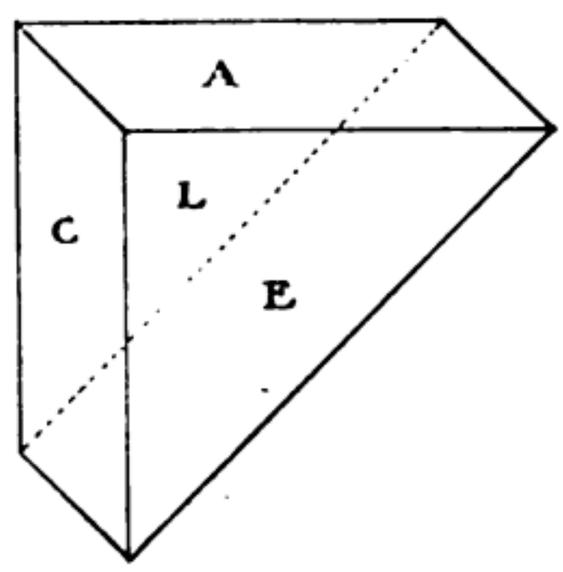

Fig. 23 *bis*.
A Assereaux. — E Érusses. — C Chefs. — L Chauves

Certaines fissures se poursuivent sur une grande longueur et constituent les *délits* principaux dont la disposition a été déterminée d'une manière particulièrement précise parce que sa connaissance sert de base à la manière même dont on doit découper les feuillets. Ce sont les *assereaux*, les *erusses*, les *chefs* et les *chauves*. Ces quatre systèmes de joints naturels qui traversent les schistes ardoisiers des environs d'Angers déterminent en effet une forme constante des blocs (*fig.* 23 *bis*) (Daubrée, *Études synthétiques*, p. 335).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Assereaux (*fig.* 25). — Les assereaux sont des coupures naturelles à peu près horizontales et par conséquent perpendiculaires à la fissilité, qui est verticale.

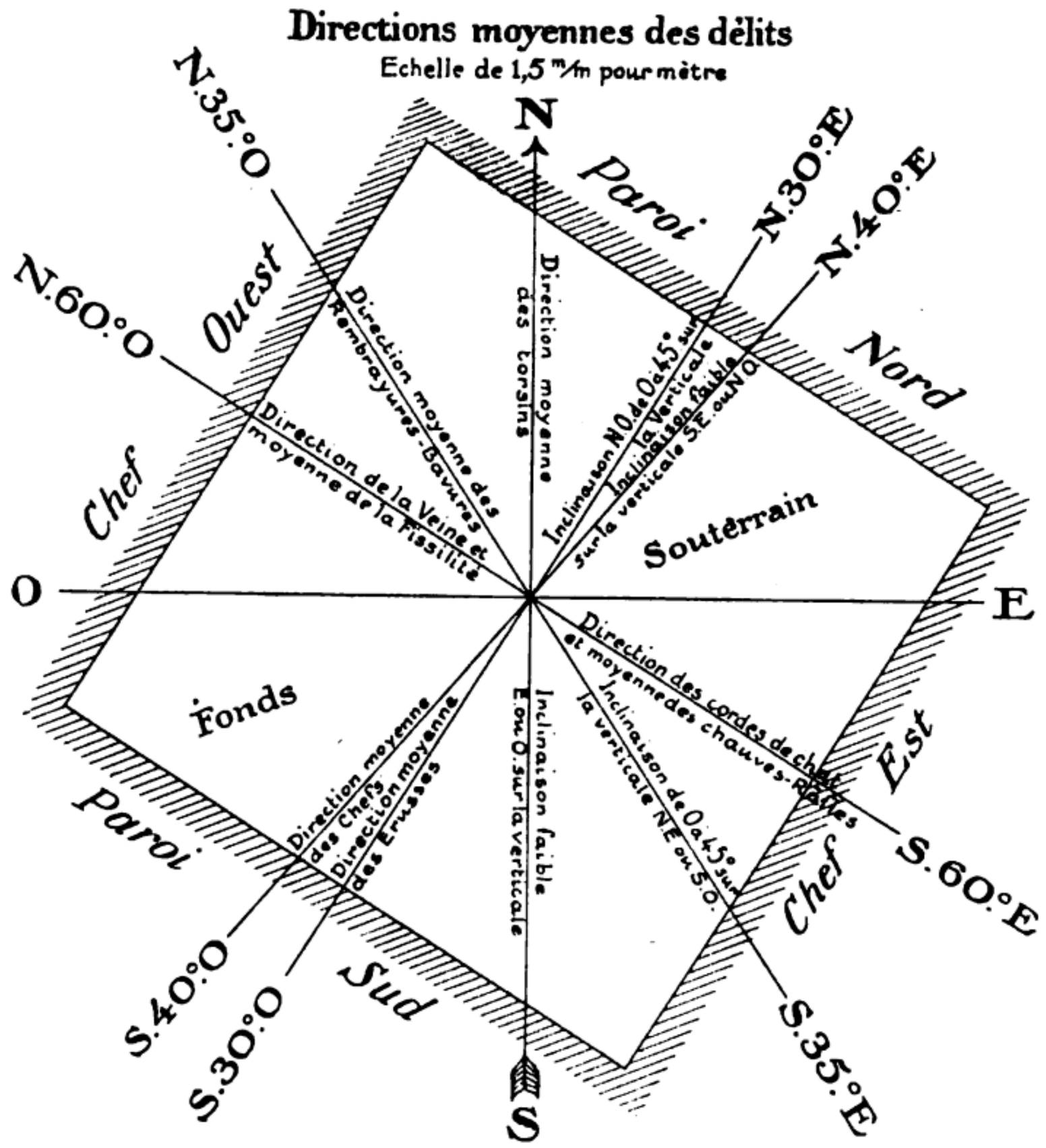

Fig. 24. — Figure schématique d'après Ichon

Érusses, *Bavures* ou *Rembrayures* (*fig.* 26). — Les Érusses sont des cassures simples du schiste, perpendiculaires à la direction de la veine, dirigées de l'Est à l'Ouest, dont l'inclinaison sur la verticale est de 45° et que n'accompagne aucun dérangement de la couche. Leur situation doit être soigneusement repérée, car, par suite de leur inclinaison sur la verticale, deux des parois de l'érusse forment un plan de glissement suivant lequel le schiste tend à tomber dans la carrière ou à s'*érusser*; dans l'autre sens, au contraire, elles ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

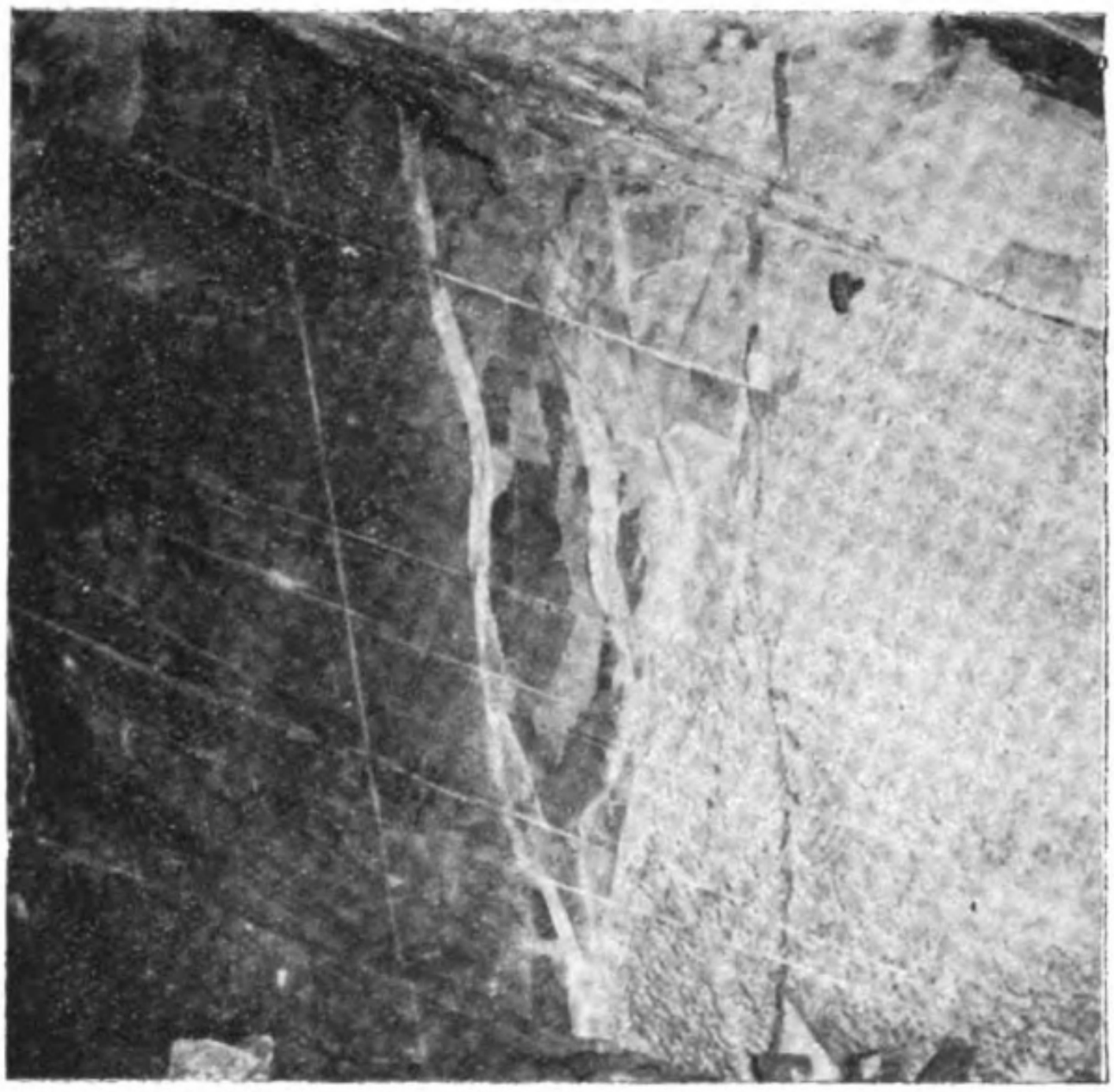

Photographie Chat Noir.

Fig. 25. — Assereaux

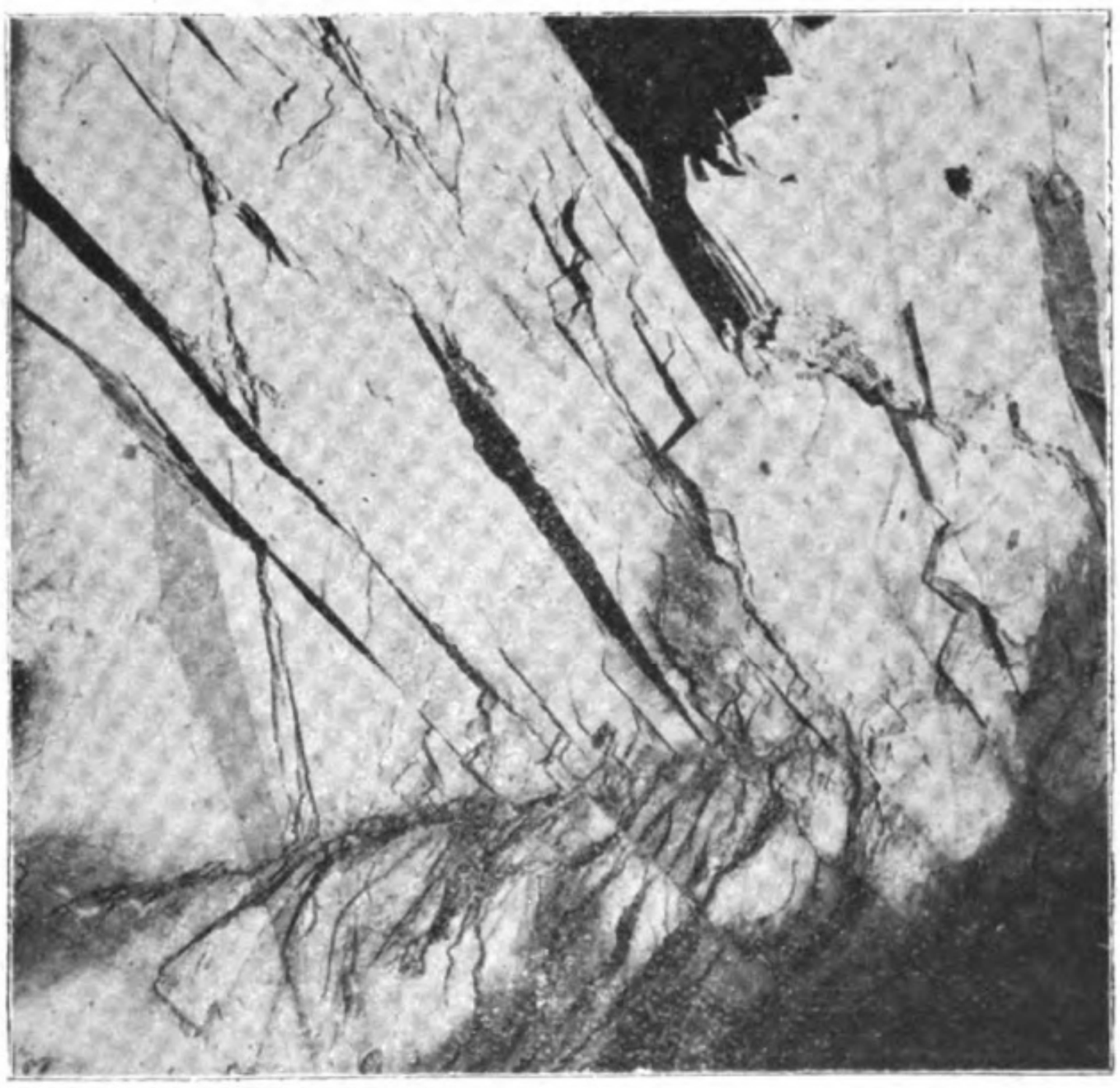

Photographie Chat Noir.

Fig. 26. — Érusses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présentent pas le même inconvénient; on dit alors qu'elles *rembrayent*.

Chefs (*fig.* 27). — Les chefs, ainsi nommés parce qu'à l'origine, dans l'exploitation des carrières à ciel ouvert, ils servaient de limites aux carrières, sont des débits perpendiculaires, verticaux, souvent très rapprochés les uns des autres, ayant des dimensions comparables à celles des érusses. La cassure est nette, les deux lèvres à peine séparées, à moins qu'ils ne contiennent du quartz ; ils sont alors dits chayeux : *chefs chayeux*.

Chauves. — Les chauves sont des plans de séparation discontinus et très nombreux, parallèles à la fissilité mais faisant avec lui des angles différents; leur surface est dure, lisse mais terne, d'où leur nom de *chauve* par opposition à la surface de fissilité du schiste qui est brillante, « *a du poil* » (*fig.* 28).

Les chauves avec remplissage de quartz sont appelées *râfles* (*fig.* 29). Chauves et râfles séparent les couches schisteuses en lentilles très aplaties, faiblement adhérentes les unes aux autres. Les chauves avec remplissage d'argile sont dites chauves grasses et peuvent devenir dangereuses pour l'exploitation. Ces délits sont en général à peine discernables, mais parfois ils sont accompagnés de rejets et d'interposition de matières étrangères, quartz ou minéraux, qui les rendent reconnaissables à première vue; ce sont alors de véritables *failles* qui peuvent modifier la manière d'être du schiste.

Tels sont les *torsins* (*fig.* 30), grandes fentes presque verticales, perpendiculaires à la direction des bancs, d'une largeur qui varie entre 2 et 20 mètres, dont l'inclinaison varie dans le même accident, remplies de schistes brisés, d'argile et de filons de quartz blanc laiteux avec pyrite. Par suite de la présence de ces amandes quartzeuses dans ces fentes, le schiste y est comme tordu sur une épaisseur plus ou moins considérable. Les torsins rejettent les veines comme une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

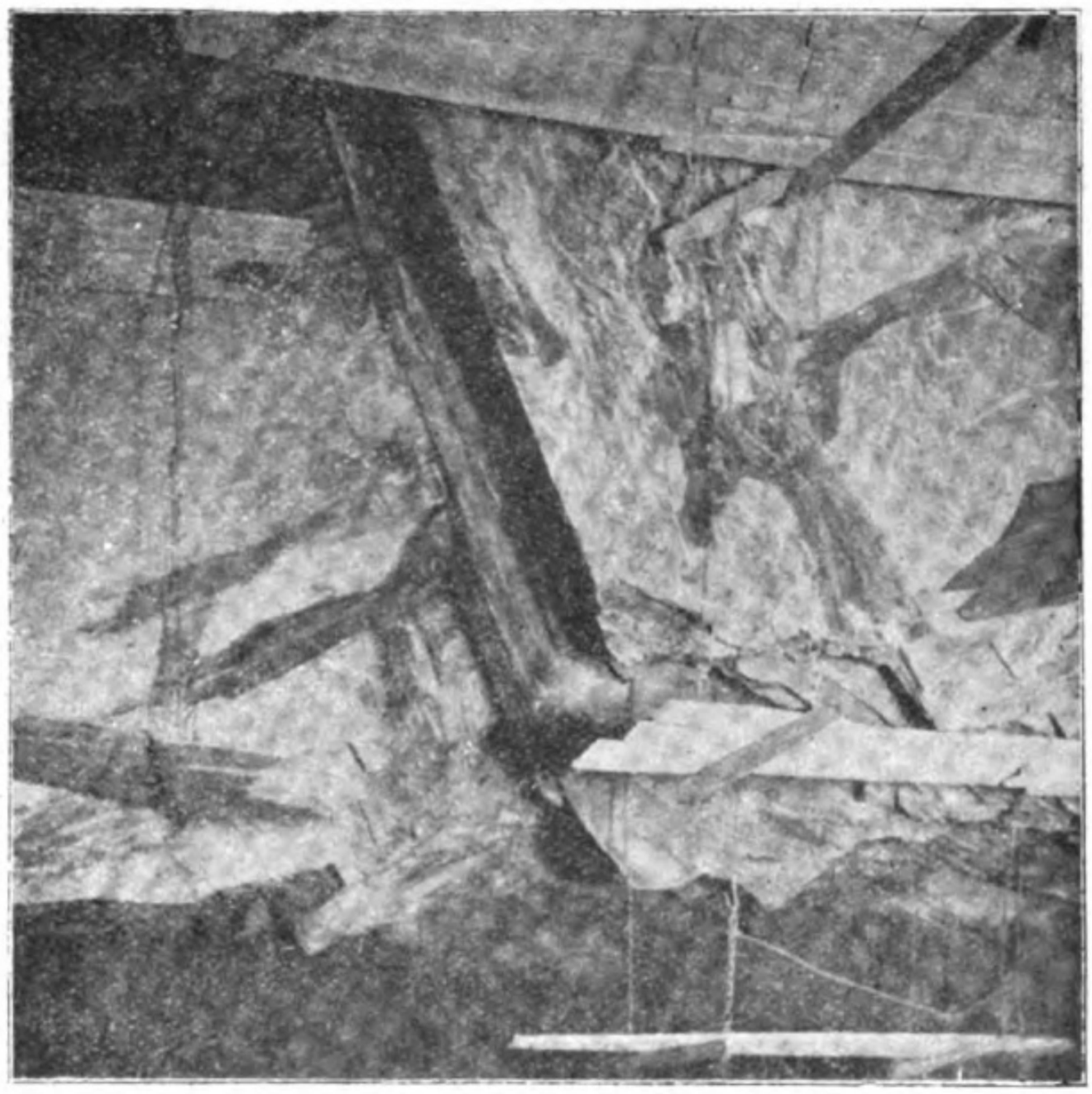

Fig. 27. — Chef Photographie Chat Noir.

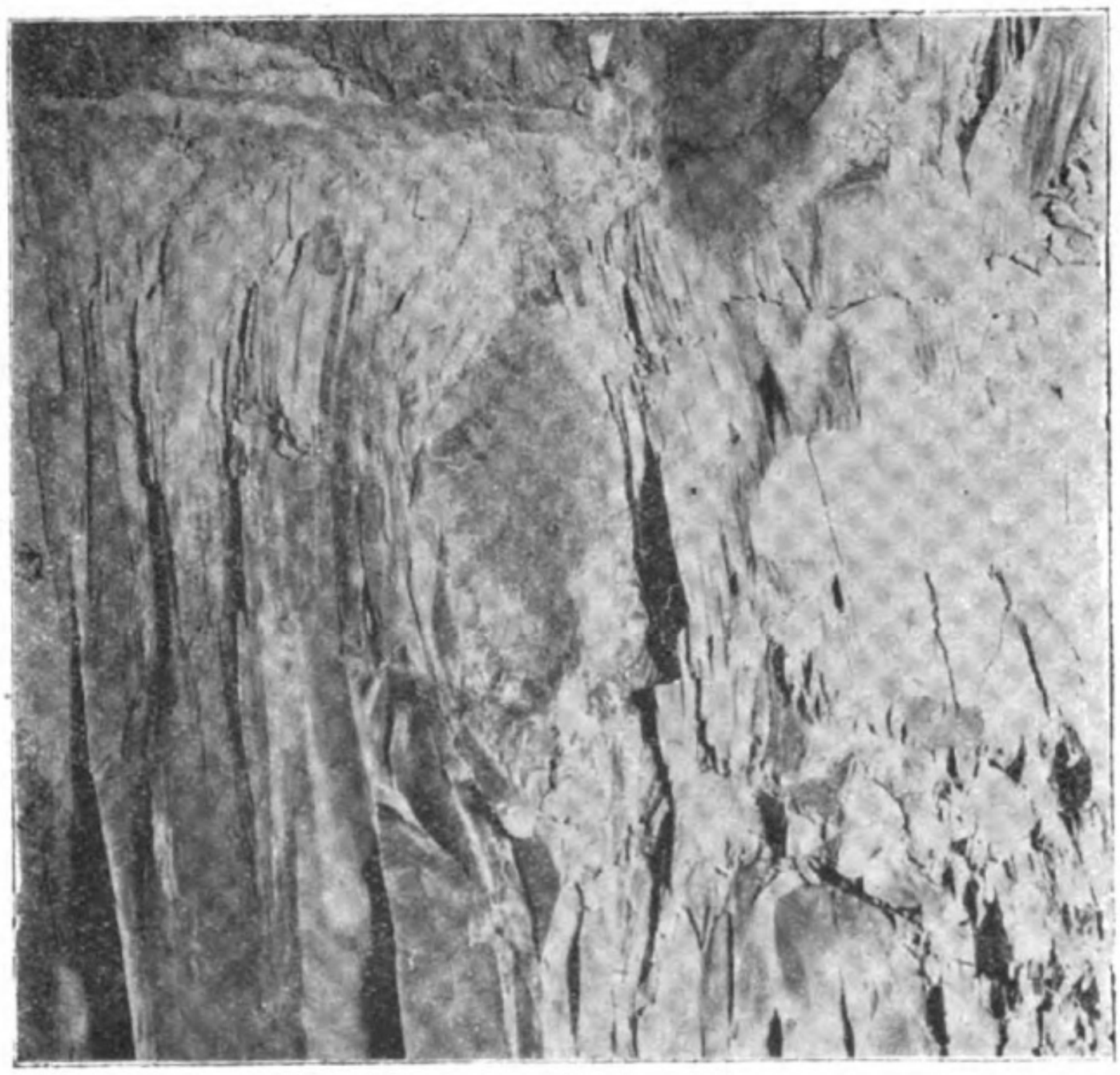

Fig. 28. — Chauves Photographie Chat Noir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

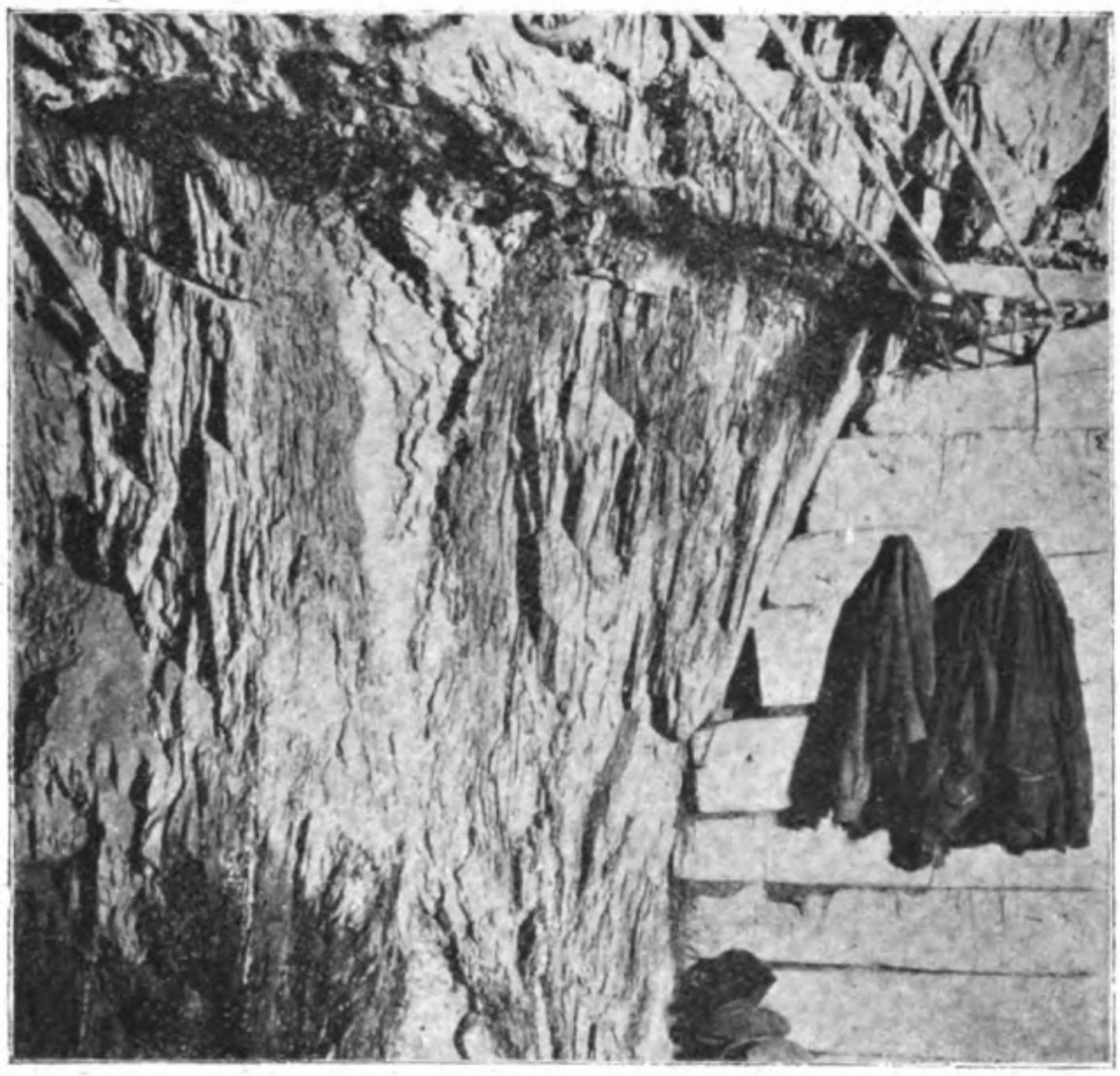

Fig. 29. — Râfles Photographie Chat Noir.

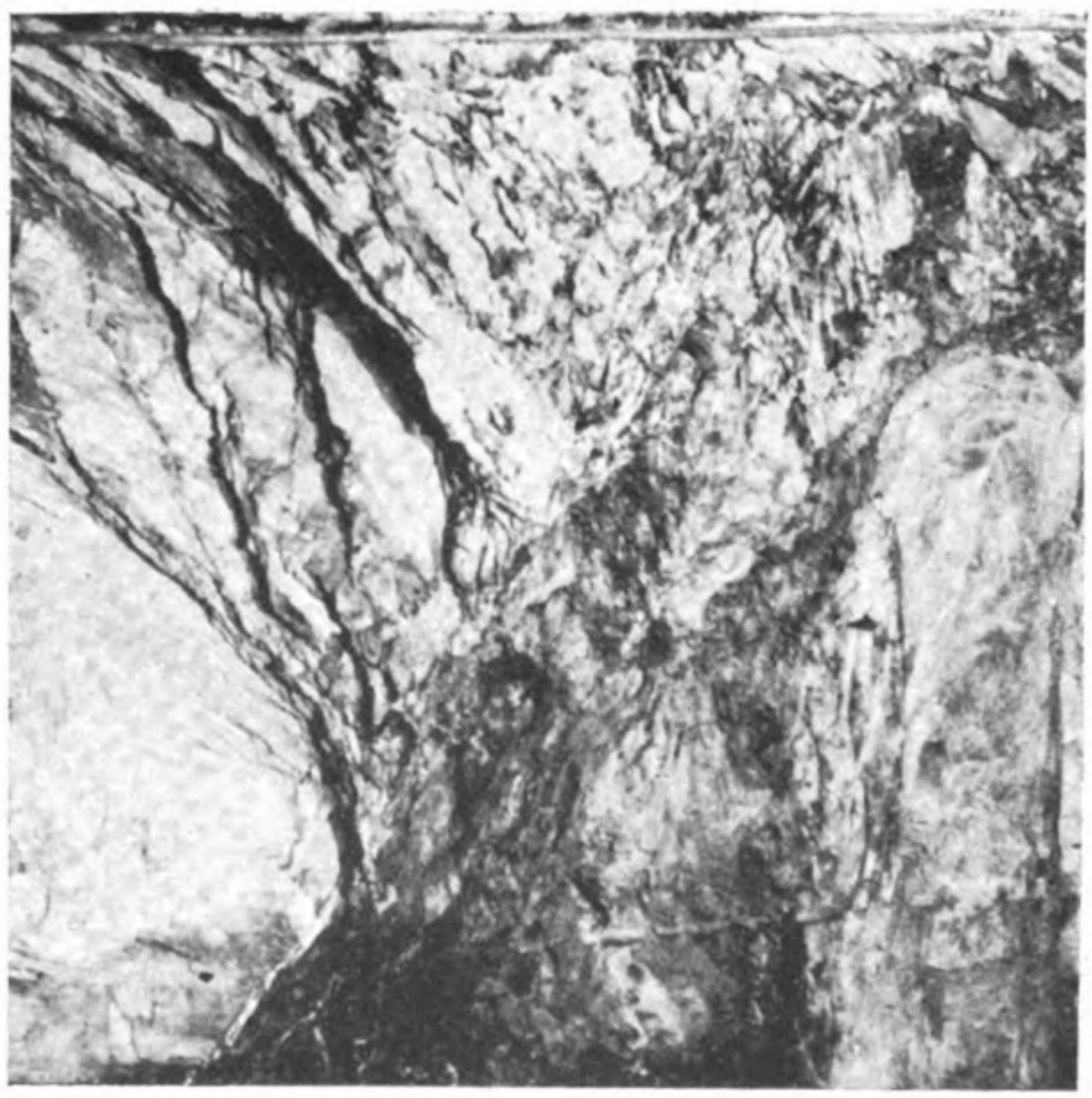

Fig. 30. — Torsin Photographie Chat Noir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faille ordinaire. Les torsins sans quartz sont appelé *feuilletis.*

Un dernier délit important est constitué par les *cordes de chat ;* ce sont des cordons de quartz blanc parallèles les uns aux autres (*fig.* 31) et dirigés dans le sens de la fissilité ; leur étendue peut avoir plusieurs kilomètres. C'est dans le quartz qu'on trouve la plupart des minéraux des ardoisières : *blénde* ou sulfure de zinc, *galène* ou sulfure de plomb,

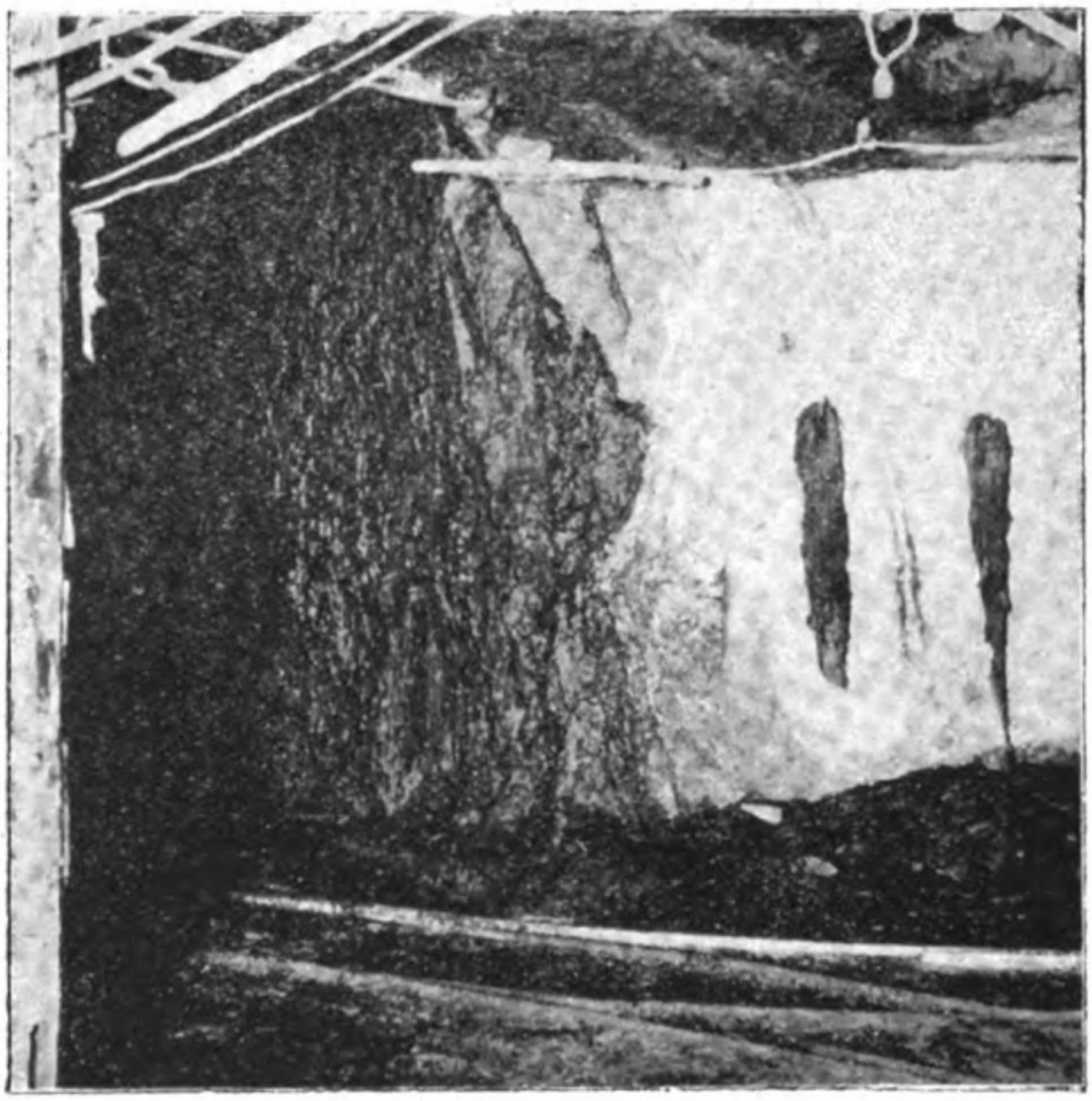

Fig. 31. — Corde de chat Photographie Chat Noir.

pyrite de fer, *pyrite de cuivre.* Cependant la *calcite* et la *pyrite de fer* se trouvent à même le schiste. Quand la pyrite de fer se présente en cristaux cubiques, elle porte le nom de *diamant* ; quand elle se présente en élégantes arborisations (*Eopteris Morierei* des paléobotanistes) on la nomme *foriace.* Le danger de tous ces délits réside surtout dans la formation, à la voûte des exploitations, de *cœurs* ou *crèches*, masses en prisme triangulaire ayant leur base à la voûte et dues à la rencontre de deux ou plusieurs délits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

EXPLOITATION

Exploitation à ciel ouvert. — Le centre ardoisier d'Angers paraît être le lieu d'origine de l'industrie ardoisière dans le monde. En Angleterre l'exploitation paraît remonter au règne de la reine Élisabeth; aux États-Unis elle n'a débuté qu'au milieu du XIXe siècle.

La légende attribue à l'évêque Licinius, qui vivait au VIe siècle, l'invention des toitures en ardoise. La tombe de l'abbé Ato, décédé le 6 des ides de septembre 835, conservée au musée Saint-Jean, montre que dès le IXe siècle notre schiste était exploité, sinon quant à l'ardoise fine de toiture, du moins quant à l'emploi du schiste comme pierre de libage et comme plaques ou dalles *(V. fig. 98)*.

FIG. 32. — Vue d'Angers en 1561 d'après Houfnaglius

La découverte de médailles mancelles du XIIe siècle dans les débris de l'ancienne carrière de la Bremandière, à Trélazé, démontre l'existence antérieure à cette époque de travaux ayant produit ces déblais.

Au XIVe siècle, nous voyons le palais épiscopal de l'évêque Hardoin de Bueil couvert en ardoises.

En 1561, G. Houfnaglius nous a laissé dans l'ouvrage de Bruin, *Théâtre des cités du monde,* la plus ancienne vue de l'exploitation ardoisière (*fig.* 32). Nous voyons l'exploitation s'effectuer à ciel ouvert, le schiste remonté à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surface à l'aide de treuil à main, puis transporté aux ateliers de fendeurs à dos d'homme par hottées. Quant à la confection de l'ardoise elle est déjà, à l'épaisseur près, telle qu'elle est restée jusqu'au milieu du XIXe siècle et même jusqu'à nos jours.

En 1626, Bruneau de Tartifume, dans son *Philandinopolis*, nous apprend que les treuils à main sont remplacés par des machines d'extraction mues par des chevaux et notre chroniqueur angevin nous décrit l'étonnement causé par ce mode d'exploitation : « *L'artifice avec lequel on tire l'eau de ces perrières est admirable et sans coût ; un seul cheval, encore qu'aveugle, est capable de le faire ; il prend son temps, fait les détours et tournoie de telle façon sans arrêts que l'étranger le voyant en demeure tout étonné.* »

Pour exploiter à ciel ouvert une carrière d'ardoise on suit, au moins depuis le XVIe siècle, à quelques modifications près, dont le remplacement des machines à chevaux par des machines à vapeur et l'emploi des mines, la méthode suivante :

La surface de la carrière (*fig.* 33) étant déblayée, on pratique au milieu et suivant la direction des couches du terrain une rigole d'un mètre de largeur sur une profondeur de 3 mètres; cette rigole est ce qu'on appelle *la foncée*. De chaque côté de cette première foncée on abat ensuite deux gradins de même dimension pendant qu'on ouvre une seconde foncée au fond de la première. L'excavation ainsi pratiquée doit avoir une légère inclinaison vers une de ses extrémités ou *chef*, qu'on a soin de couper verticalement afin de pouvoir y établir les moyens d'épuisement des eaux ainsi que les appareils d'extraction des matériaux. La foncée se fait à la pointe et à la barre. Pour abattre les gradins, l'ouvrier fait à la pointe, sur une ligne parallèle à la foncée et à la distance de 60 à 90 centimètres de la foncée, une série de petits trous dans lesquels il enfonce, à l'aide d'un maillet, un petit coin de fer de 20 à 25 centimètres appelé *fer*. Quand les fers ont formé leur ouverture, on leur substitue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

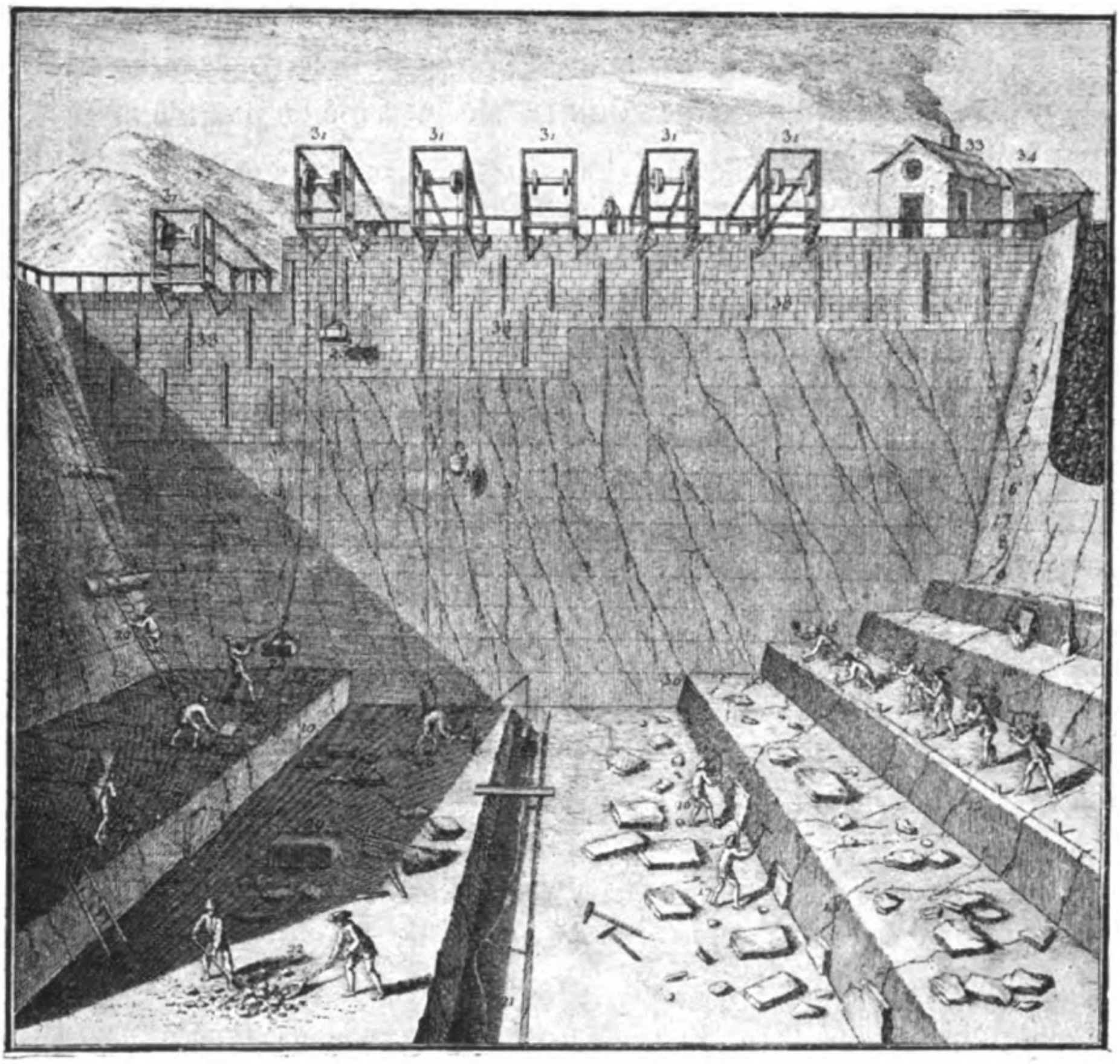

Fig. 33. — Carrière d'ardoise, d'après Fougeroux de Bondaroy

1 à 13. — Foncées.
14. — Ouvriers frappant sur les quilles.
15. — Ouvriers enfonçant les fers dans les disjoints.
16-17. — Rangement des écots.
18. — Bascule à puiser l'eau.
20-21. — Tranchée pour commencer une foncée.
24. — Ouvrier hottier.
25. — Bassicots à tirer les blocs d'ardoise.
26-28. — Consoles et banquettes.
31. — Machines à épuisement et à monter les bassicots (Engins).
32. — Seau à monter l'eau.
36-38. — Chef. — 38. — Maçonnerie soutenant les engins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

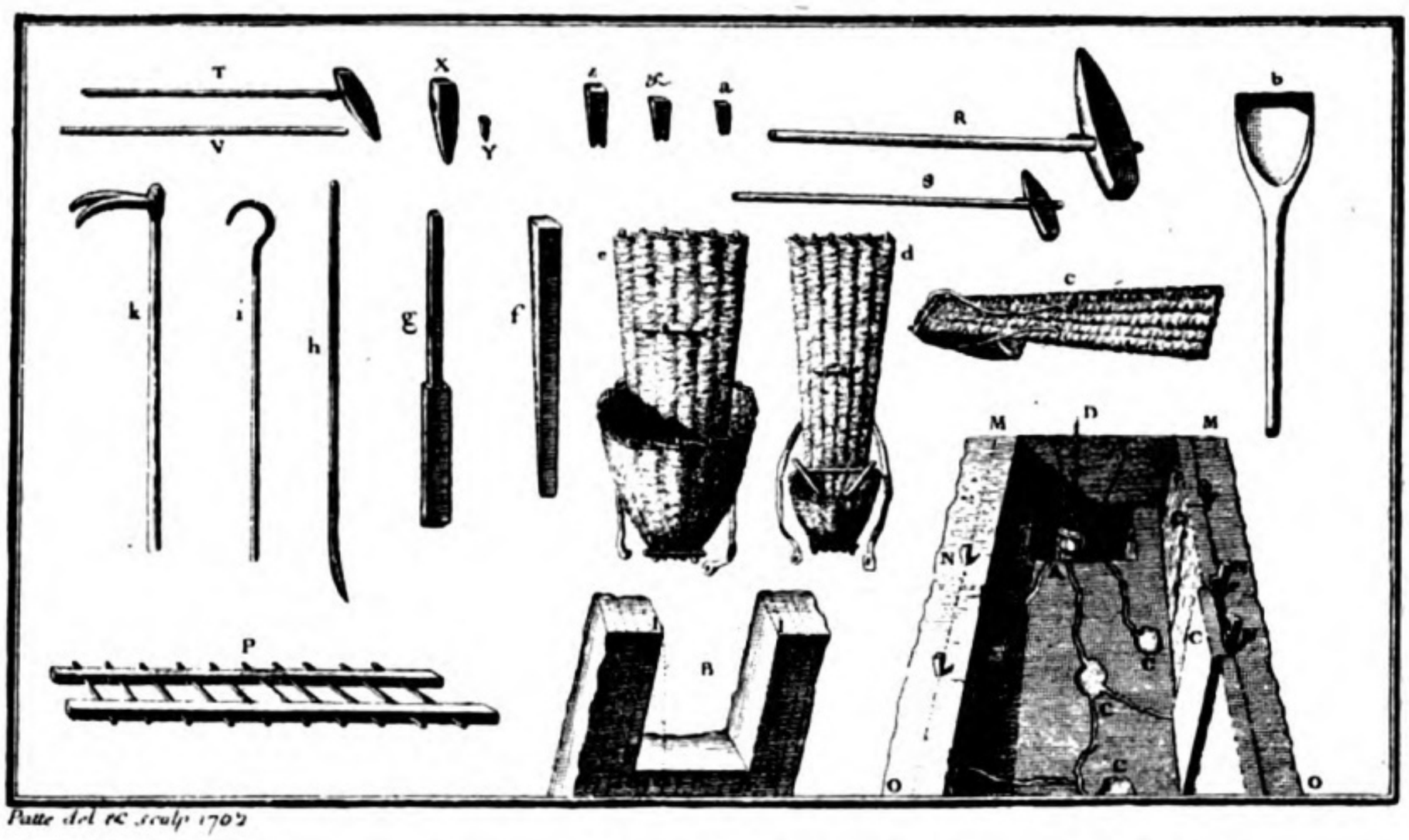

Fig. 34. — Outils des Ardoisiers, d'après Fougeroux de Bondaroy

OM Foncée. N Délits où l'ouvrier place les fers. — A. Cuve. — C Rigoles.

I E L H. — Profil d'une foncée pour faire apercevoir la direction des blocs — P Échelle. — X T V. Pointe et son manche. — Y coin appelé Langrais. — R Pic. — S Pic moyen. — *f* Quille. — *g* Grand ciseau de fer à abattre les blocs. — *h* barre ou lèvre. — *i* Crochet à tirer les blocs. — *k* tranche servant au même usage. — *b* Pelle en bois garnie vers le bord d'un fer plat dont on se sert pour mettre en tas les vidanges. — *z* fer. — & Fer moyen. — *a* Alignoirs. — *e* Grande hotte à vidanges. — *c d* Petite hotte à porter les blocs.

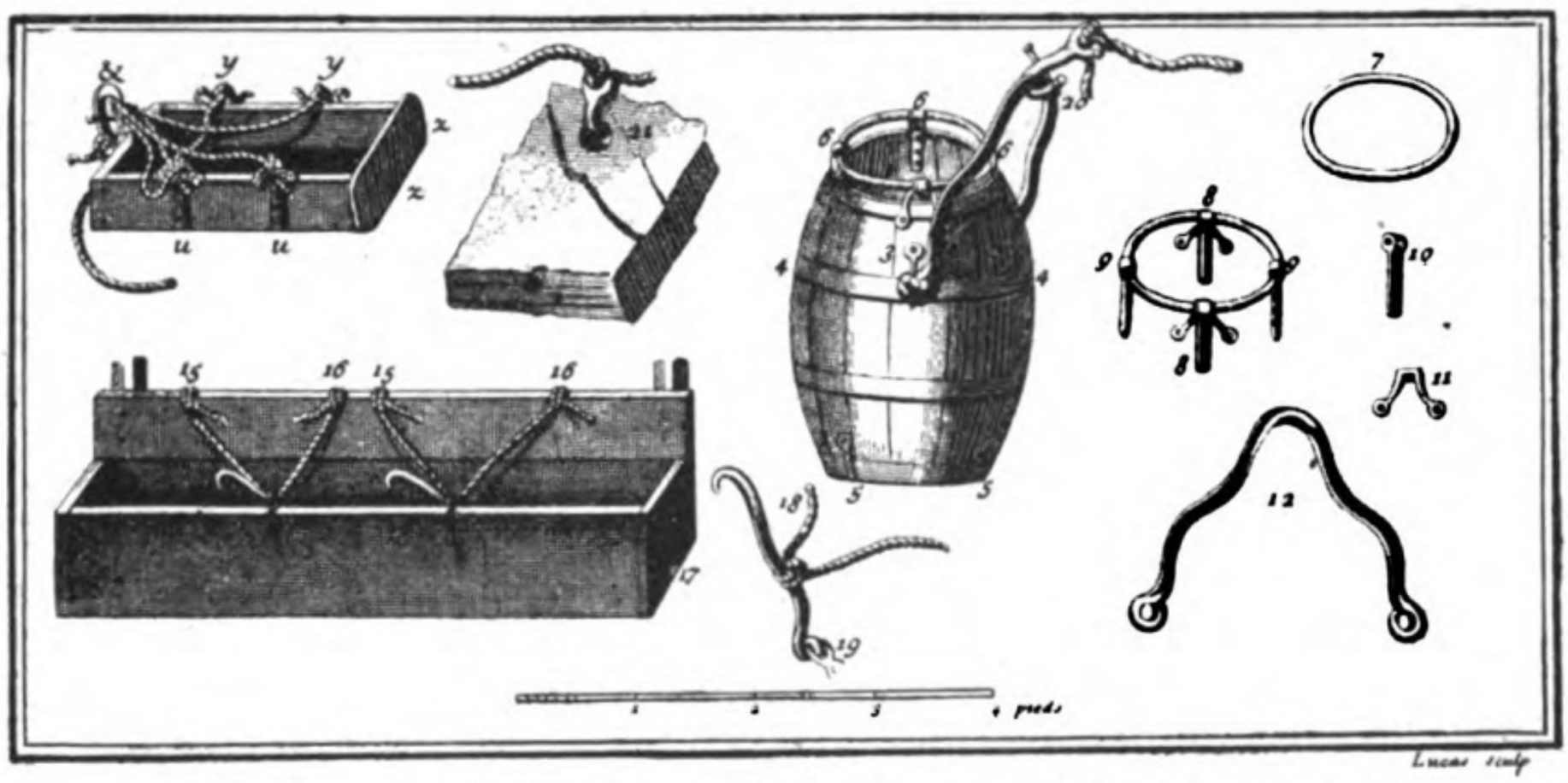

Fig. 35. — Accessoires d'extraction, d'après Fougeroux de Bondaroy

3 à 12. — Seau servant à élever l'eau avec le détail des ferrures. Ce seau communément employé à Angers est nommé *Pipe*.

15-17. — Auge dans laquelle se vident les eaux.

18-19. — Crochet fixé à l'auge et qui, retenant le seau par le cercle 6, le force à se vider.

21. — Gros bloc d'ardoise élevé au moyen d'un crochet de fer appelé *Havet*.

yuz — Bassicot dont le côté *zz*, appelé *Lucet*, peut s'enlever.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des coins plus forts, de 80 centimètres de long, appelés *quilles*, sur lesquels les ouvriers frappent à l'aide de marteaux pesants appelés *pics*. Quand la quille est assez enfoncée on en enfonce une deuxième, une troisième et parfois une

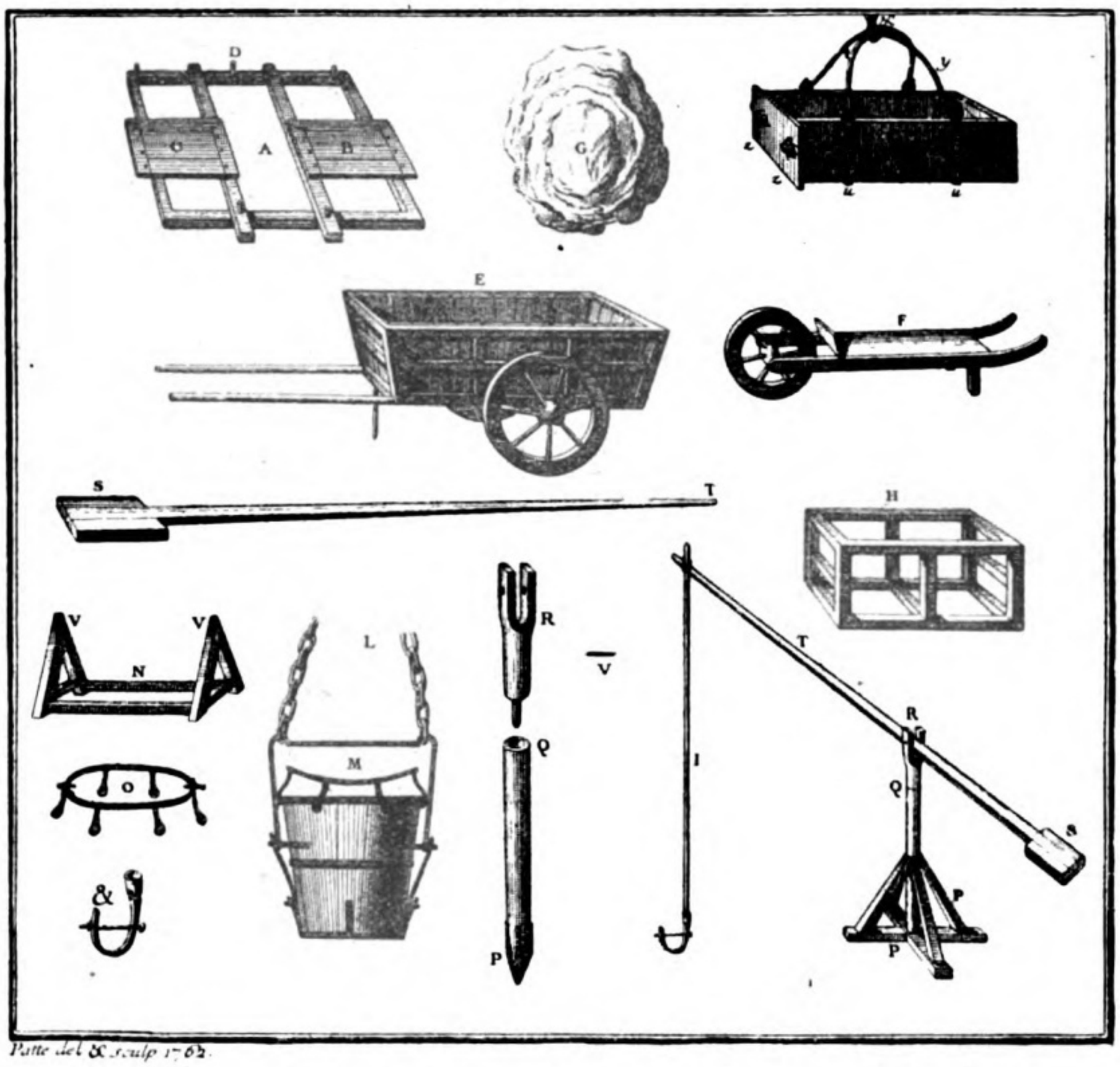

Fig. 36. — Accessoires d'extraction, d'après Fougeroux de Bondaroy

u y z. — Bassicots à anses de fer.

g. — *Nœuds* qui se rencontrent dans les masses de la pierre d'ardoise et que l'on nomme *chats*.

A B C D. — *Décharge* ou châssis de bois qui ferme la *Lumière*, ou ouverture du puits.

E. — Petit tombereau.

F. — Brouette pour porter les ardoises terminées.

H. — Panier à ardoises.

P Q R S I. — Bascule ou trait servant à tirer l'eau de la foncée.

L M O. — Seau ferré.

V N. — Brinqueballe ou Conducteur des seaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatrième derrière la première, jusqu'à ce que le bloc se sépare de la masse. A ce moment on l'abat dans la foncée à l'aide de barres de fer appelées *verdillons* ou *lèvres*. En se détachant à la base, le bloc ne se rompt pas d'une façon régulière et les éclats qui dépassent la foncée gêneraient pour l'abatage d'une nouvelle tranche du gradin; c'est pourquoi des ouvriers, à l'aide des pointes et de petits

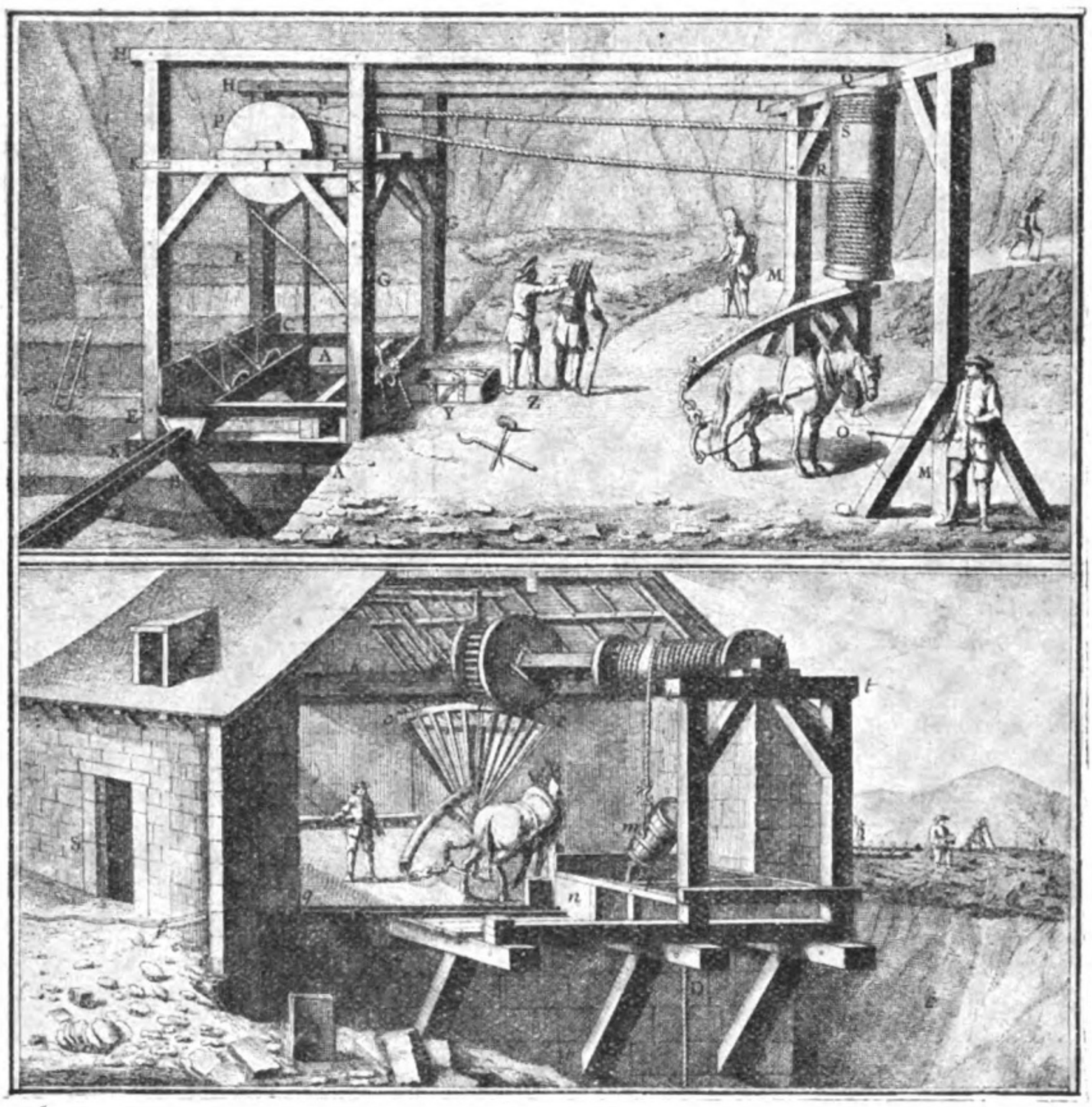

Fig. 37-38.

Machines ou Engins destinés à monter l'eau, les blocs et les vidanges du fond des ardoisières d'après Fougeroux de Bondaroy

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coins appelés *alignoirs*, abattent ces talons. Cette opération s'appelle *ranger les écots* ou *dresser le banc* (*fig.* 34, 35, 36).

Les blocs d'ardoise, ayant été détachés, sont divisés en morceaux de grandeur convenable ou *crenons*, pour être montés en haut de la perrière dans des caisses ou *bassicots* à l'aide de machines ou *engins* établies sur des échafaudages dits *pans de bois* (*fig.* 37, 38). Ces pans de bois, étant donnée la direction Est-Ouest des érusses dans le schiste ardoisier, ne doivent pas être placés sur n'importe quel chef; en effet elles ont pour conséquence presque inévitable de faire tomber tôt ou tard la portion supérieure du chef de l'Est. C'est donc sur le chef Ouest qu'il faut établir de préférence les pans (*fig.* 39).

Dans les exploitations du XIXe siècle, la poudre, sous forme de mines verticales ou horizontales, est venue simplifier ces travaux. Pour éviter le transport du schiste extrait jusqu'au bassicot au pied du chef Ouest, on fait venir le bassicot jusqu'au point même que l'on veut déblayer à l'aide d'un procédé fort simple : le câble de levage du bassicot est rattaché par une chaîne de petite longueur à une poulie à gorge appelée *cayorne*, qui roule sur un second câble dit *billon de conduite* (*fig.* 40-41), dont une des extrémités s'attache à un anneau en fer fixé dans la roche au fond de l'ardoisière et l'autre vient aboutir à la partie supérieure de cette carrière. Par suite des délits et sous l'action des mines, les parois sont souvent ébranlées ; pour les consolider, on emploie le *chevillage*, qui consiste à fixer au rocher solide le devant ébranlé à l'aide longues chevilles de fer (1). Cette opération s'appelle le *chevillage* (*fig.* 42). Dans certains cas où les surfaces ébranlées présentent une grande étendue, on

[1] Après avoir foré des trous de 0 m. 03 de diamètre et de 2 à 4 mètres de profondeur, on enfonce dans ces trous des chevilles en fer d'un diamètre et d'une longueur correspondant qui fixent le devant à la partie solide postérieure. D'après Ichon, en 1890, le prix de revient d'une de ces chevilles posée était en moyenne de 7 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

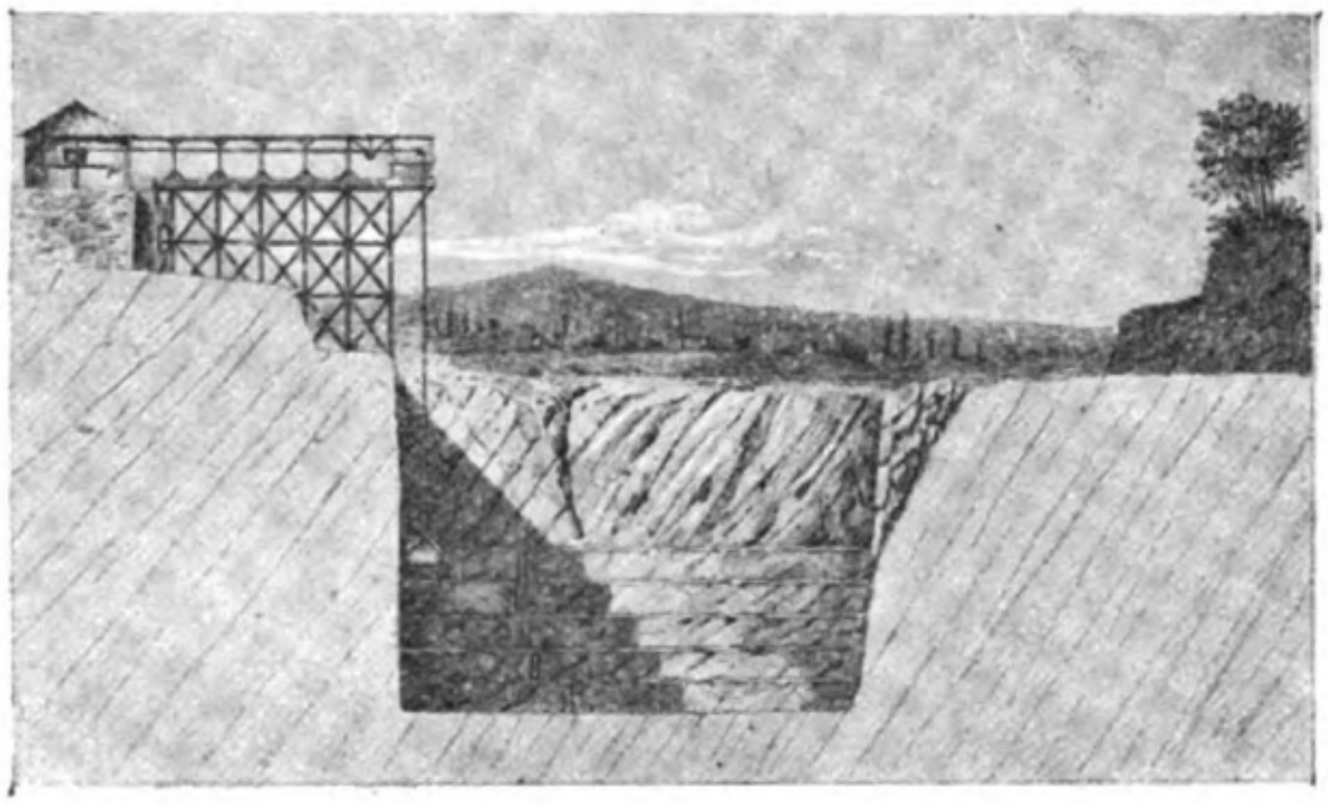

Fig. 39. — Coupe d'une ardoisière aux environs d'Angers, d'après A. Burat
Cette coupe montre la nécessité de placer les engins sur le chef Ouest

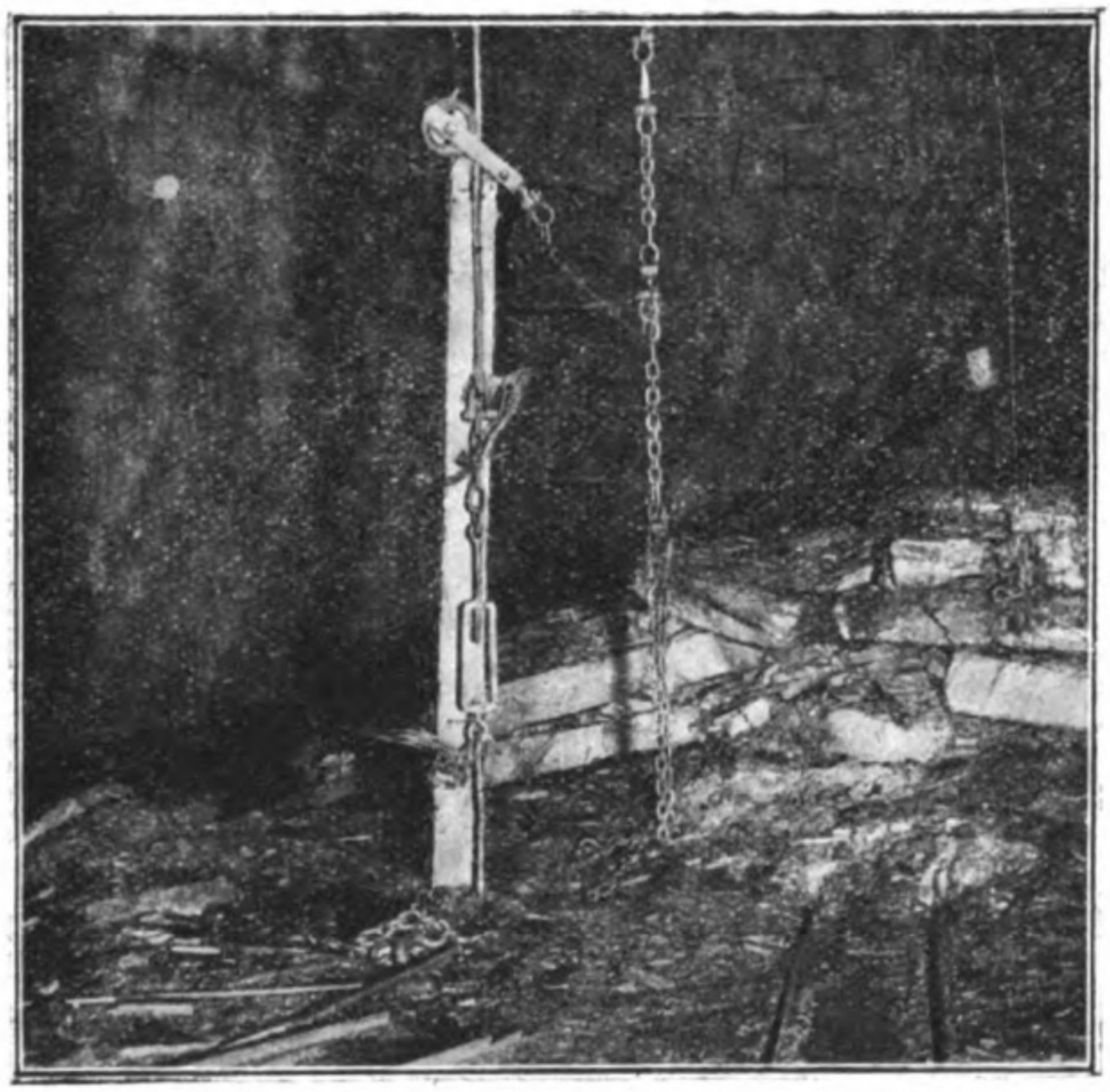

Photographie du Chat Noir.

Fig. 40. — Billon de conduite et son tendeur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

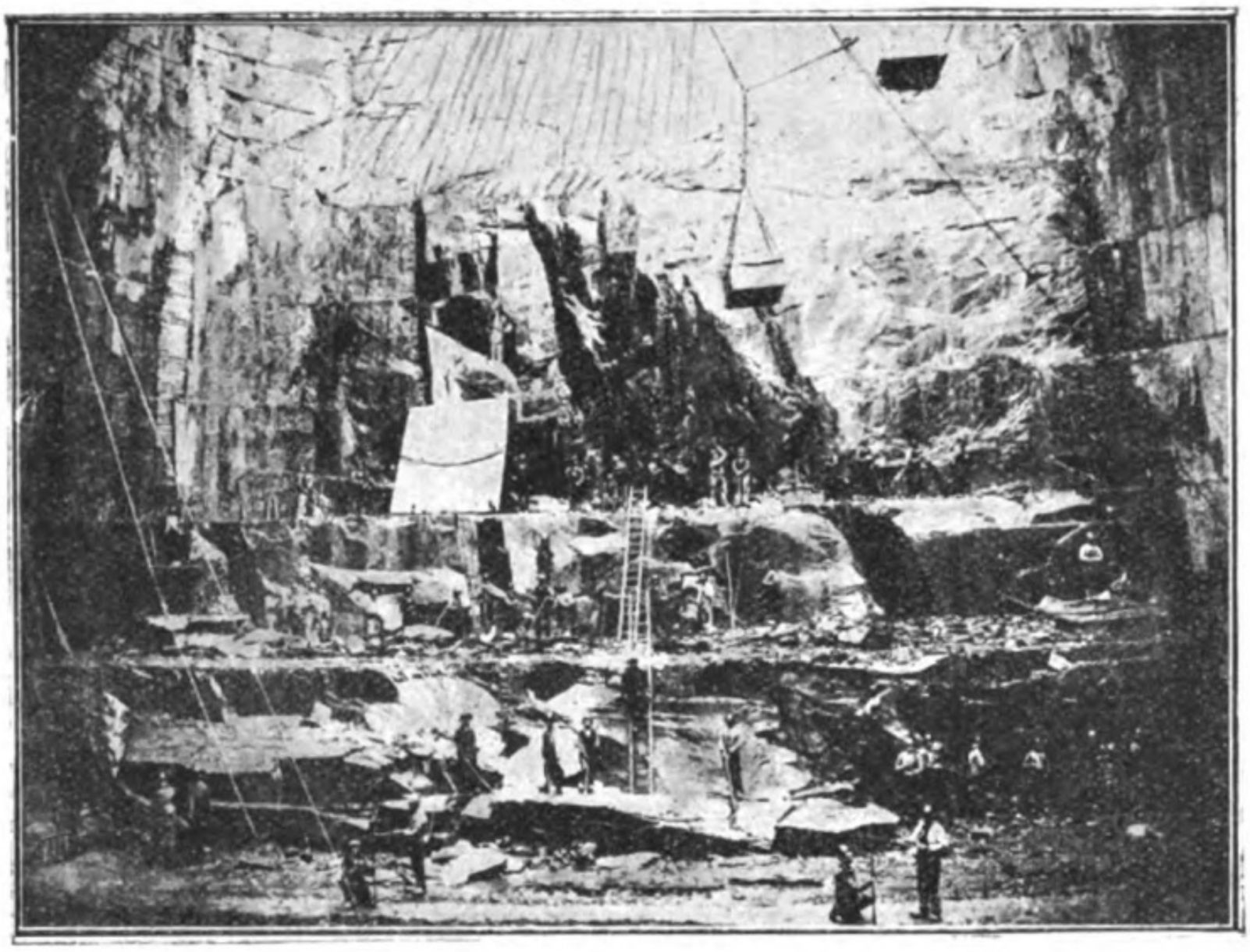

Fig. 41. — Bassicot remonté à l'aide du Billon de conduite

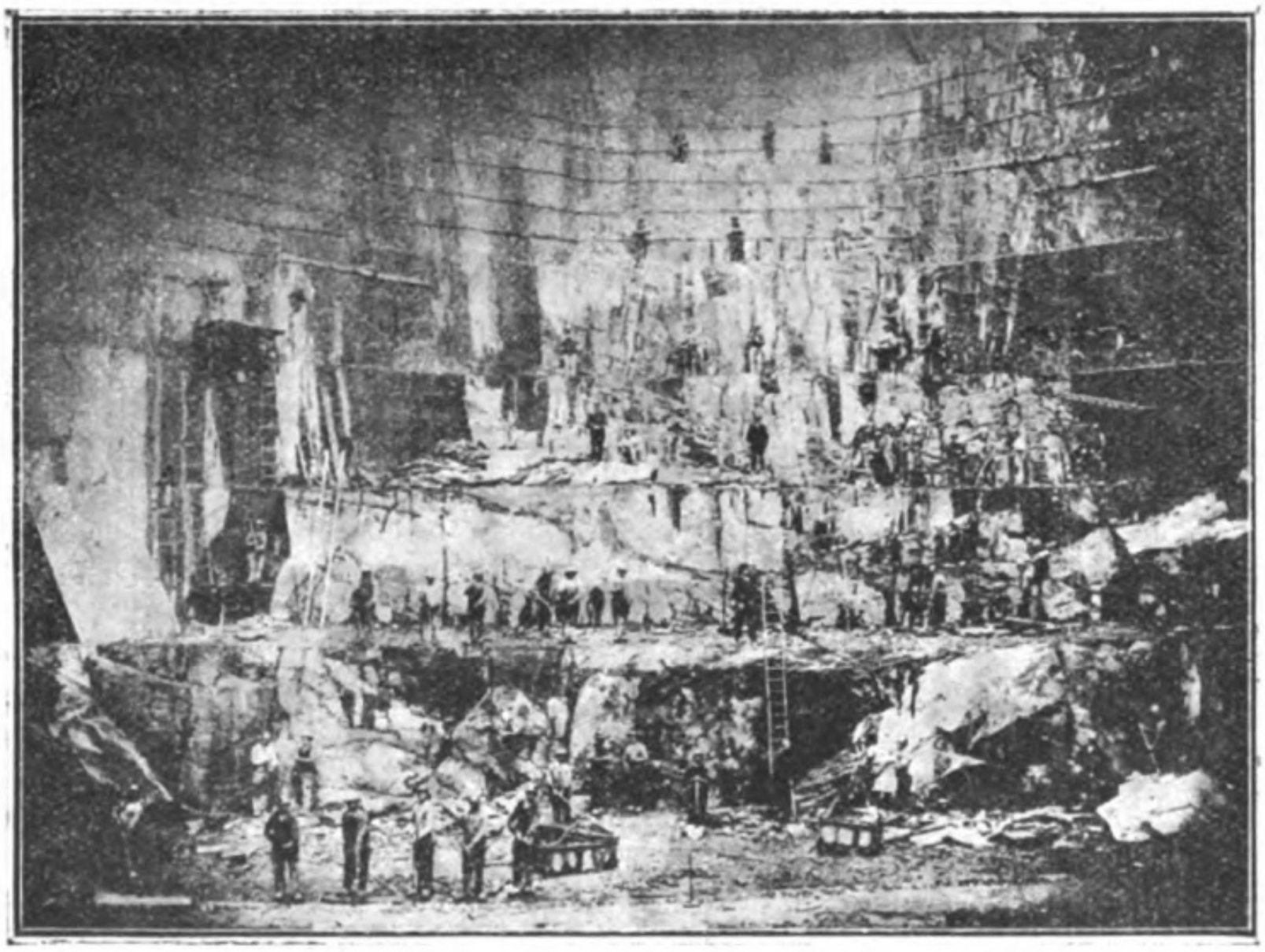

Fig. 42. — Paroi ébranlée, chevillée et blindée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cheville dans le rocher de longues bandes de fer plat; on a alors le *blindage*.

En procédant ainsi par foncées successives on approfondit de plus en plus la carrière jusqu'à la profondeur de 100 à 120 mètres, limite qu'on est généralement contraint

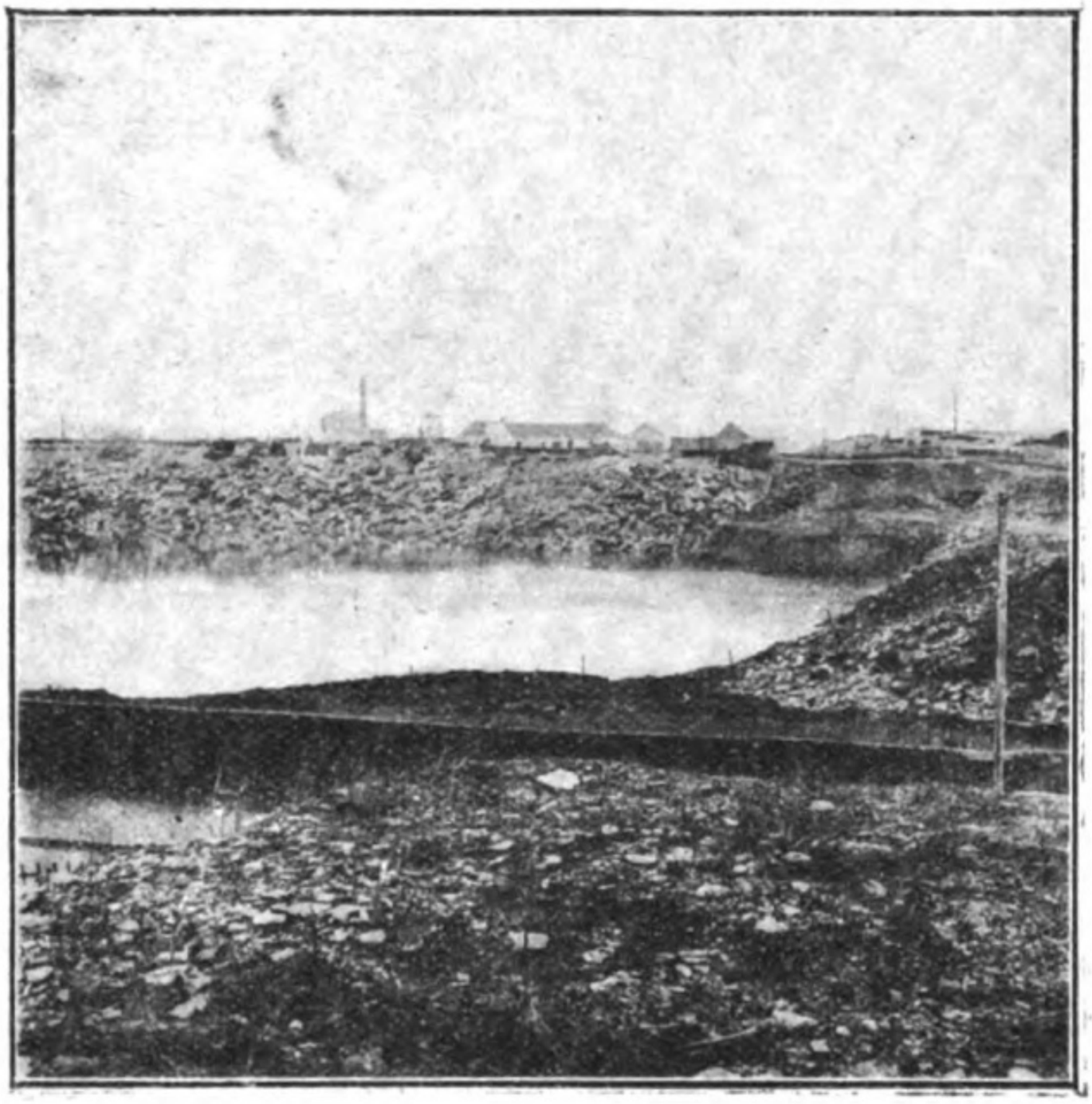

Photographie du Chat Noir.

FIG. 43.
Ancienne découverte envahie par les eaux (80 mètres de profondeur)

d'adopter par la réduction progressive de la surface exploitable. Certaines carrières ont atteint cependant jusqu'à 170 mètres.

Le nombre de carrières ainsi exploitées, puis abandonnées, est considérable. Aux environs d'Angers on rencontre de ces anciens fonds envahis par les eaux (*fig.* 43). Le plan dressé lors de la confection de la ligne de Tours à Angers nous en montre, rien que pour cette région, un très grand nombre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

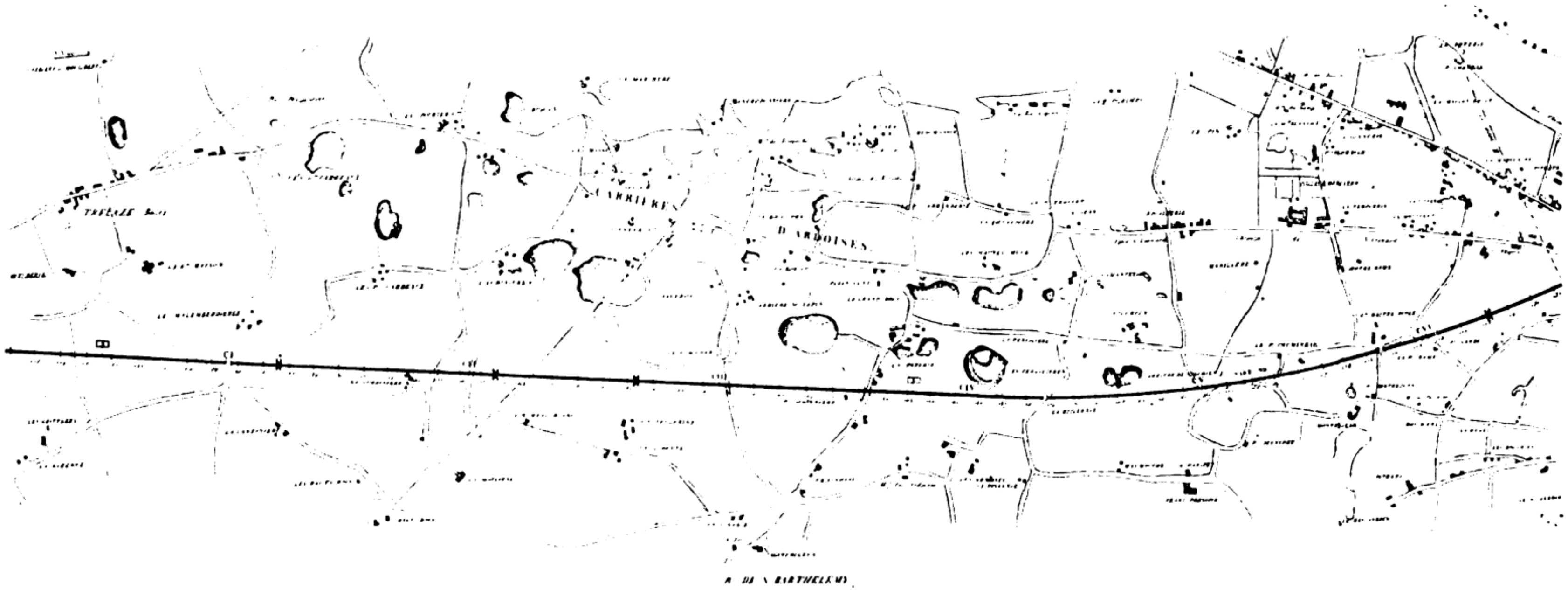

Fig. 44. — Fragment du plan de la ligne de Tours à Angers montrant les anciens fonds à ciel ouvert

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(*fig.* 44). Parmi les plus célèbres de ces carrières à ciel ouvert il faut citer la perrière de *Saint-Cierge*, nommée depuis *Pigeon* (*fig.* 45), exploitée dès 1376 pour couvrir les édifices publics

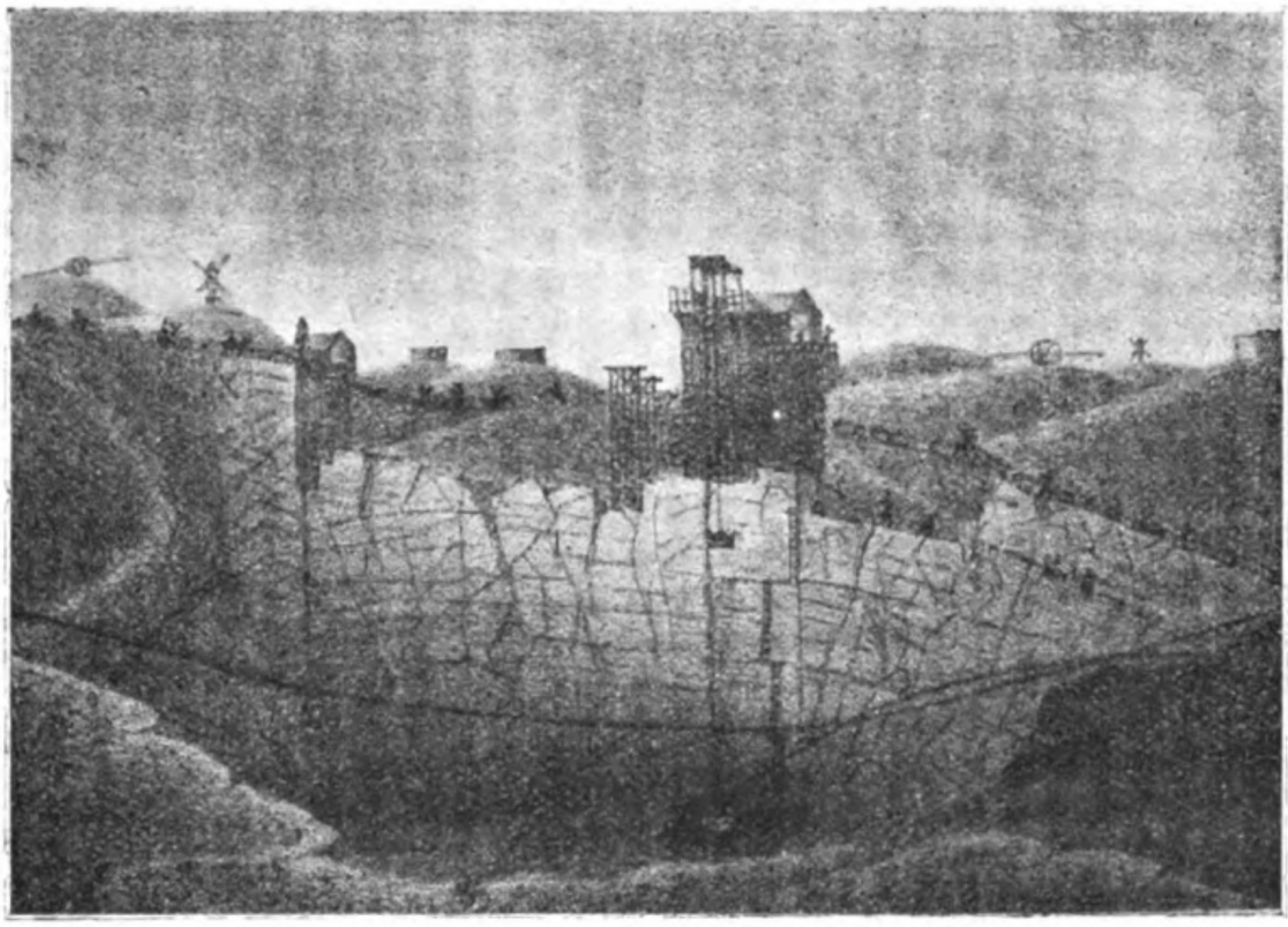

Fig. 45. — Pré Pigeon

et abandonnée en 1829 à la profondeur de 60 mètres; celle de la *Gravelle* ou du *Lapin* (*fig.* 46) exploitée dès le XVIe siècle, abandonnée en 1859 à la profondeur de 122 mètres; *Les Grands-Carreaux* dont les pans de bois ont été rendus célèbres par les ouvrages de vulgarisation du monde entier; enfin l'*Hermitage la Saulaie* (*fig.* 47), dernier fond à ciel ouvert, abandonné à la suite d'un éboulement survenu dans la paroi Nord-Est le 14 octobre 1898.

Dr O. Couffon.

(*A suivre.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Concerts Populaires

Premier concert populaire (23 octobre 1921) avec le concours de M. Robert Soëtens, violon-solo des Concerts populaires.

Symphonie en ré majeur (Beethoven); — *Concerto en sol,* violon et orchestre (Mozart); — La *Procession du Rocio* (Joaquin Turina); — *Tristan et Yseult;* prélude du 1er acte et mort d'Yseult (Wagner); — *Havanaise* (Saint-Saëns); — *Ouverture d'Hansel et Gretel* (Humperdinck).

La saison de nos concerts s'ouvre aujourd'hui sous d'heureux auspices; du premier coup M. Gay nous présente un orchestre solide, homogène et sonore autant que nous le permettent nos moyens et le nombre de nos musiciens. Ni hésitation, ni doute; les répétitions préalables ont suffi à mettre en place les nouveaux venus et à légitimer quelques changements de pupitre. Rien ne s'est perdu, semble-t-il, des traditions qui, à la fin de l'an dernier, nous ont amenés les uns et les autres, auditeurs et exécutants, à cet état de sécurité et de confiance qui rend tout plus facile, même l'accommodement d'opinions divergentes qui ne sont point tant nuisibles à l'harmonie générale.

Un seul changement important dans l'orchestre. Un nouveau violon-solo est dès aujourd'hui mis à l'épreuve devant nous avec un *Concerto* de Mozart et la *Havanaise* de Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saëns. L'épreuve a été très favorable à M. Robert Soëtens; il a plu; il a été bien accueilli. A coup sûr, il y a dans ce premier contact autant de sympathie attractive que de jugement critique et M. Soëtens aurait tort d'interpréter son succès comme une raison de s'écouter chanter. Notre artiste a le charme de la jeunesse et sa grâce; il joue très bien du violon, le choix qu'on en a fait suffisait à le dire; il fera même dès maintenant un très aimable violon de quatuor. En l'engageant au Cirque, il n'est pas impossible qu'on ait beaucoup songé à la musique de chambre, réservée à un petit nombre d'amateurs, dit-on, mais ouverte à tous et que tous devraient fréquenter. C'est la vraie musique, la meilleure école pour la formation du goût, à l'abri des gros moyens et des exagérations symphoniques.

Au Cirque, M. Soëtens est un peu menu; limpide, cristallin presque, mais menu tout de même et, dans son interprétation, profondément imbu des leçons de son maître Jacques Thibault; notre jeune artiste a devant lui un long avenir pour développer sa personnalité et il saura le faire avec les moyens dont il dispose, malgré quelques attitudes que les puristes lui reprocheront et qui sont peut-être devenues de mode au Conservatoire. Il y a si longtemps que Léonard est mort !

La *Symphonie en ré* est l'expression d'un sentiment joyeux et modéré dans la joie, également distant de la terrible mélancolie du vieux maître et de l'exaltation de la joie qui fait de certaine musique de Beethoven le rire stupéfiant d'un géant titanique. Le monde extérieur a pénétré ici profondément, presque autant que dans la *Pastorale*. Chacun entend la musique à sa guise, ou plutôt suivant ses forces, et c'est peut-être pourquoi certaine musique est inaccessible de bonne foi à certains auditeurs, quoi qu'on en ait. Il n'y a de déshonneur à cela ni pour la musique ni pour les auditeurs. *La Symphonie en ré* est, à mon sens, essentiellement et uniquement descriptive; elle est l'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des rares pages de Beethoven qui évoquent directement la Nature, avec ses mouvements de vie divers, simples ou tumultueux. On n'y rencontre point les retours douloureux de l'âme sur elle-même qui sont devenus peu à peu l'essence même de l'inspiration du vieux maître de Bonn; c'est comme un tranquille épanouissement à la manière de Mozart encore.

L'exécution a été bonne, dans un heureux équilibre et c'est la première fois peut-être que la symphonie du début est exempte de taches passagères. Il m'est très agréable de le constater. Il en sera ainsi aussi souvent que le voudront nos excellents musiciens et M. Gay. Il suffit de s'entendre. Les économistes disent que nous souffrons d'un excès d'indépendance et d'invidualisme. Il n'y a pas d'atelier plus sensible que l'orchestre à ces deux défauts de la société moderne. Puisqu'il est entendu que la province est toujours en retard sur Paris, faisons-nous un mérite de notre retard; étudions nos symphonies et ne livrons pas les ouvrages classiques au hasard dont s'accommode parfois le bruyant délire de certains écrivains modernes.

Je ne dis point cela au moins pour M. Turina. La *Procession du Rocio* est amusante et j'ajoute qu'elle est colorée, malgré que le mot me déplaise et que je ne perçoive pas très bien la couleur des sons. C'est une image de foule grouillante et tapageuse, une parade populaire et sans aucun des sentiments qui caractérisent pour nous « la Procession ». Autre peuple, autres cieux, autre musique, ou plutôt autre expression musicale. L'exécution, vive, alerte, aisée, a donné toute sa signification à cette page exotique, d'un exotisme sincère et naturel, où l'on ne sent ni l'effort, ni l'imitation, ni l'adaptation.

Rester soi-même c'est la plus difficile épreuve de l'artiste. Originalité, soit, mais sincérité toujours. Et c'est peut-être le caractère le plus évident de l'œuvre wagnérienne. Le morceau de concert tiré de *Tristan et Yseult*, et par Wagner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui-même, est tout à fait dans l'ordre de mesure de ce que peuvent entendre utilement des amateurs français de culture moyenne et de bonne foi. Réduite à ces proportions et choisie parmi les pages les plus belles du maître, cette musique ne choquera personne. Nous le disions déjà l'an dernier, il y a là une question de mesure et le programme d'aujourd'hui la résoud heureusement. Le Prélude du 1er acte de Tristan, la mort d'Yseult, le meilleur du poème musical, ainsi présenté, non pas morcelé et adapté, comme dans les « Morceaux choisis », mais intégralement, dans sa forme d'origine, c'est ainsi que nous goûtons Wagner, sans fatigue, à la mesure de notre goût et de nos forces.

L'*Ouverture d'Hansel et Gretel* vient ici sans doute en souvenir de l'auteur mort récemment. Nous n'avons rien à apprendre ni à gagner à cette musique-là. Il y a chez nous d'excellentes opérettes et aussi de merveilleux opéras-comiques du type primitif qui nous fourniront des fins de concert quand nous voudrons les demander à la musique légère.

***

Deuxième concert populaire (30 octobre 1921) avec le concours de M. Fernand Pollain, l'éminent violoncelliste.

Symphonie n° 11 (Haydn); — *Concerto en ré majeur* (Boccherini); — *La forêt enchantée* (V. d'Indy); — *Chacone et Rigodon d'Aline. reine de Golconde* (Monsigny); — *Prélude du* 3e *acte de Ninon de Lenclos* (L. Maingueneau); — *Adagio* (Schubert); — *Sicilienne* (G. Fauré); — *Gavotte tendre* (P. Hillemacher); — *Mélodie op.* 25 n° 7 (Schumann); — *Musette* (J. S. Bach); — *Mephisto-Valse* (Liszt.)

M. Fernand Pollain est un violoncelliste « éminent », soit; je ne chicanerai pas sur l'épithète, mais rien n'est dangereux comme une épithète; ou bien elle est très vague et ne signifie rien, ou bien elle est trop précise et ne satisfait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

personne. Il vaudrait peut-être mieux laisser à chacun de nous le soin d'attacher sa fleur et sa cocarde et, si adoptant le qualificatif de notre organe officiel, comme nous sommes prêts à adopter les indications qu'il nous donne, nous parlions tous de l'éminent M. Pollain, il y aurait quelques sourires autour de nous, et ce serait dommage.

M. Fernand Pollain est un des meilleurs violoncellistes qu'il nous ait été donné d'entendre ici, le meilleur peut-être avec Pablo Cazals; il est en pleine possession d'un merveilleux talent; force et finesse, souplesse et autorité, il réunit tous les dons, ceux qui sont naturels et ceux qui s'acquièrent; sa basse, c'est comme une partie de lui-même; du haut en bas de l'échelle sonore elle garde une unité singulière, une voix égale et une pureté surprenante. Le jeu de M. Pollain est calme et modéré; ni geste inutile, ni effort, ni afféterie; c'est la discrétion et la sobriété du véritable artiste. Il pourrait jouer hors de notre vue, il aurait sur nous la même emprise, parce qu'il s'adresse seulement à nos oreilles et par là sans doute à nos cœurs.

Dans le répertoire un peu borné des violoncellistes, il a choisi pour son morceau de résistance un *Concerto* de Boccherini, musique un peu désuète et qui, sous d'autres doigts que les siens, serait, je le crains, vide d'intérêt. En lui conservant le parfum de choses fanées qu'elle a encore à certains moments, il y a mis, avec l'accent de vie, comme une vie nouvelle. Il y a dans le concerto des pages de virtuosité, il n'en faut point douter; nous ne nous en sommes point aperçus; M. Pollain les voile discrètement comme d'autres les affichent; le trait, avec lui, reste dans le cadre et ne fait point figure de tour de force; tout est chanson. Mais cette chanson reste dans des lignes pures et un peu sévères; elle éveille des émotions sereines, si j'ose dire; elle est réservée; elle a ce caractère, devenu rare, d'attendre l'hommage sans le chercher. Elle est un exemple et une leçon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La suite de cinq petites pièces que M. Pollain nous a donnée plus tard, accompagné de Mme Becker, a paru un peu monocorde, parce que toutes sont empreintes du même esprit et du même sentiment: même la *Sicilienne* de M. Fauré et la *Gavotte* de M. Hillemacher. Il faut un charme supérieur et qui dure pour rester aussi longtemps sur la même note en présence d'un grand public. Si chacun peut dire ici son goût, c'est la *Mélodie* de Schumann et la *Musette* de Bach qui ont été les plus beaux joyaux de l'écrin. Il est seulement regrettable que les arrangements d'orchestre annoncés aux affiches n'aient pas pu être réalisés.

Le succès de M. Pollain a été très grand. Le public a très bien compris qu'il était en présence d'un art supérieur. Pour répondre aux acclamations et aux rappels, M. Pollain nous a murmuré le *Chant du Soir* de Schumann, et ce fut encore un moment délicieux.

La partie symphonique du Concert a été construite avec le souci de satisfaire les goûts divers de l'auditoire, le classique, le romantique, le moderne, et celui de demain. Le tout mêlé fait un ensemble savoureux et répond au programme très raisonnable qu'on nous a exposé.

La *Symphonie* d'Haydn a été accueillie d'enthousiasme. Cette musique continue de plaire; elle n'a point de prétention; elle ne surprend ni l'oreille, ni l'esprit; elle ne demande aucun effort à l'auditeur; elle charme par sa bonne grâce et sa simplicité. Il ne faudrait tout de même pas se laisser abuser par tant de facilité apparente et méconnaître le mérite des exécutants. Le finale de la *Symphonie militaire* c'est une petite chose qui ne vient pas sous l'archet sans étude. M. Gay y avait regardé de près; l'orchestre a traité sérieusement une œuvre sérieuse et l'exécution a été parfaite d'ensemble et de détail. C'est un vif plaisir et, s'il a été goûté davantage par quelques-uns, il a été ressenti par tout le monde. Comme il serait facile de nous mettre tous d'accord !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La *Forêt enchantée* de M. d'Indy est une nouveauté pour nos programmes, ou du moins je n'en ai pas su retrouver trace ni dans mes souvenirs ni ailleurs. Mais les meilleurs sont trahis par leur mémoire et c'est ainsi que la notice de l'*Angers-Musical*, si bien informée, oublie les nombreuses auditions de *Mephisto-Valse* qui nous ont été données depuis 1902.

La *Légende symphonie* de M. d'Indy est de la bonne manière du maître, j'entends de celle qui ne bannit pas le développement mélodique et qui s'abandonne un peu à la magie des sons. Quand il consent à ne pas brider son inspiration de trop court, quand il veut bien oublier sa science et laisser aller son génie, M. d'Indy a une puissance d'expression singulière. La petite histoire sur quoi il a prétendu bâtir sa musique, suivant son habitude, n'y ajoute rien sans doute et ce serait futilité que d'y chercher tant de choses. L'œuvre est de noble tenue; elle émeut par ses seuls moyens, par les moyens de l'orchestre employé avec une puissance qui porte et produit effet.

Le *Prélude* de M. Maingueneau est surtout un minutieux travail sur un thème sans intérêt; c'est un exemplaire de cet art que nous avons déjà rencontré où trois notes, n'importe lesquelles, sont étirées dans tous les sens, avec habileté presque toujours, souvent avec mérite, sans que l'auditeur y retrouve la joie que l'auteur a prise à ces combinaisons sonores. Le début nous avait fait espérer autre chose; la phrase de l'exposition avec la chute chromatique évoque certaines mélodies primitives qui chantent encore dans les vallées étroites du Bocage Vendéen et nous attendions avec curiosité de M. Maingueneau le développement d'un souvenir intéressant. Le travail qui suit nous a déçu; il est trop technique pour nous, trop savant peut-être et trop abstrait.

Mis entre M. d'Indy et M. Maingueneau; notre vieux Monsigny a paru un peu vieillot et simplet. Malencontreux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voisinage peut-être, mais le concert était assez copieux pour laisser dormir Monsigny aujourd'hui.

Méphisto-Valse est un bijou d'art, plein d'esprit et d'ironie, sur un rythme d'une banalité voulue; j'y voudrais pour ma part un peu plus de mouvement et de mordant; mais, tel quel, il a fait plaisir et personne n'a remué avant la dernière mesure. C'est un criterium pour une fin de concert.

Les courtes répliques que notre violon-solo a eu à faire aujourd'hui témoignent de goût et d'habileté. Plus à l'aise à son pupitre qu'en vedette peut-être, il sonne agréablement et légitime le choix de M. Gay. Il m'est très agréable de le reconnaître

***

Troisième Concert populaire (13 novembre 1921), avec le concours de Mlle Jeanne-Marie Darré, pianiste.

Ouverture de Freischutz (Weber); — *Troisième Concerto* pour piano et orchestre (Saint-Saëns); — *Le Cimetière* (Gustave Doret); — *Les Indes galantes* (Rameau); — *La Grande Pâque russe* (Rimsky-Korsakoff); — *Nocturne en sol et Étude* op. 10, n° 5 (Chopin); — 10e *Rapsodie* (Liszt); — *Ouverture des Maîtres Chanteurs* (Wagner).

Concert froid, sans entrain et comme décoloré. Nos pauvres musiciens sont gelés et gelés aussi les instruments, ce qui, dans quelques timbres, n'est pas sans inconvénient pour l'accord; il y a là une part d'imprévu qui rend l'artiste soucieux, hésitant et découragé. Mlle Darré, dans sa toilette vert-pomme, battait un peu la semelle sur son tabouret; elle aurait bien soufflé dans ses doigts, si elle n'eût été pour une heure une grande personne. Fâcheux effet de la température qui, du plateau, a gagné le public malgré les efforts de M. Jean Gay, malgré la vigoureuse exécution du *Freis-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chutz qui nous introduisait aujourd'hui dans le monde des sons.

Le *Troisième Concerto* de Saint-Saëns n ajoute rien, à coup sûr, à la gloire du maître; il a mal servi Mlle Darré. Cette virtuose de quinze ans, amusante silhouette d'enfant prodige, a déjà une technique instrumentale étonnante et qui s'acquiert autrement qu'aux heures de jeu. Quel travail ingrat, quel forçage imposé à une jeune plante au risque de ne la voir jamais fleurir ! Ces auditions me rappellent toujours le dressage d'un jeune violoniste que j'ai connu : son père lui donnait à manger seulement quand il avait appris l'étude du jour; au nom de l'art ! Et puis, un *Concerto*, c'est un peu gros, un peu lourd pour d'aussi frêles épaules.

L'orchestre, je l'ai dit, n'était pas en train; son rôle est considérable et peu intéressant. Nous ne prenions aucun plaisir et nous plaignions un peu cette petite chose verte, hors de saison, qui s'efforçait à nous réchauffer.

C'est dans les morceaux qu'elle a joués seule que Mlle Darré a donné la vraie mesure de son talent, surtout, à mon sens, dans la *Rapsodie* de Liszt et surtout encore dans la pièce qu'elle est venue dire après les bravos et les rappels, pièce moderne de coupe et d'inspiration qui est tout simplement la *Marche militaire* de Schubert et dont la jeunesse d'allure, le brio amusant et l'esprit allaient à merveille à la jeune grâce de l'artiste.

Il y aurait beaucoup à dire sur le métier de virtuose tel qu'on l'entend aujourd'hui. L'abus généralisé des vedettes, la complaisance des chefs d'orchestre, la faveur d'un public épris de curiosité neuve, tout cela, et aussi l'attrait du cachet, entraîne sur le chemin de la virtuositié pérégrinante de jeunes artistes qui gagneraient à un travail plus obscur et moins spécialisé. Pour vouloir couper trop tôt la moisson, on risque de trouver un épi mal nourri et quelquefois vidé. Ce serait un sujet à traiter de loisir, peut-être à contre-sens de l'esprit dominant, dans l'intérêt de la musique et de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenue des concerts en général. Mais, pour aujourd'hui, revenons à notre programme.

Les abonnés et les auditeurs de notre première société des Concerts populaires n'ont point oublié M. Gustave Doret. On parlait de lui avec sympathie autour de notre vieux cirque et dans l'*Angers-Artiste* de M. de Romain. C'est comme un renouveau de le voir revenir au milieu de nous. M. Doret est un Vaudois et d'esprit tout à fait français comme son généreux pays. Il écrit à la *Gazette de Lausanne* et au *Journal de Genève* des critiques musicales très fines qui témoignent d'un sens artistique averti, équilibré, tout-à-fait dans l'ordre d'idées où nous avons été élevés autrefois. C'est un compliment que je fais à M. Doret, nonobstant le droit au progrès qui s'affiche aujourd'hui, non sans quelque désordre. La musique qu'il nous a présentée procède des principes que je viens de dire; elle développe, il me semble, cette idée générale et féconde : l'impassibilité de la nature en présence de la douleur humaine. L'impression en est venue à M. Doret au bord du lac de Lugano et il a bercé habilement sur les flots harmonieux et ensoleillés le thème au moins rythmique du *Dies iræ*. *Le Cimetière*! Je me souviens d'un cimetière tout empli de rosiers fous autour de la petite église de Thoune, dans le pays de M. Doret, devant un paysage inoubliable, et je me souviens d'y avoir trouvé le mélange, amer et consolant à la fois, des sentiments qu'il vient de nous dire dans une langue musicale expressive et savoureuse.

Les airs de ballet de Rameau n'ont point réchauffé notre public et c'est dommage. Les applaudissements sont venus seulement à la fin, par un sentiment de politesse, comme pour dire à M. Gay notre gratitude avec un peu de honte de ne pas l'avoir manifestée entre chacune des ces petites pièces charmantes. Mais là-dessus aussi le froid tombe lourdement et la musique de Rameau en est un peu glacée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour nous apporter lumière et chaleur, il a fallu la *Grande Pâque russe* et l'*Ouverture des Maîtres Chanteurs*, surtout l'ouverture des *Maîtres Chanteurs*, un tableau musical, plein de mouvement et de vie qui vaut les plus profondes et plus longues méditations de Richard Wagner. Il est singulier que le terme et comme la fleur de l'art de Bayreuth ait été les *Maîtres Chanteurs*, une œuvre de simplicité et de gaité. Le génie a de ces retours, le génie ou la loi naturelle, que sais-je? L'exécution a été parfaite. Elle eût été saluée plus longuement à une autre place.

La *Grande Pâque russe* est une première audition pour nous. A l'encontre du goût général, j'ai cru parfois qu'on faisait à la musique russe une part trop large. Il m'est arrivé d'y trouver plus de grandiloquence que de force, plus de gestes que d'expression, Ici, chez elle, dans cette religiosité de l'âme russe qui est un peu rêverie primitive au pays des fées miraculeuses, la musique de Rimsky-Korsakoff fait merveille. Elle est sincère, émouvante et singulièrement évocative. Je ne sais pas si l'on a quelque part « dansé » la *Grande Pâque;* il nous a été agréable et profitable de l'entendre. Elle peut, semble-t-il, prendre part à nos programmes à côté d'autres œuvres russes dont l'exotisme accroît le mérite.

G. Dufour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution

(Suite)

IV

Les craintes des religieuses détenues au Séminaire ne se réalisèrent pas. Il était trop tard pour les envoyer à la fusillade, procédé barbare, auquel on avait dû renoncer devant les protestations de la population entière, auxquelles s'était associé le Comité révolutionnaire lui-même. Il était difficile de les condamner a mort par la guillotine, alors qu'on ne pouvait leur reprocher aucun fait en dehors de leur refus de serment. Elles n'avaient pas conspiré contre la République, ni pris part à des émeutes contre-révolutionnaires, ni entretenu de relations avec les Vendéens et les Chouans. Au contraire, ces religieuses, au moins les hospitalières, s'étaient bornées à continuer leur œuvre charitable, à prodiguer leurs soins aux malheureux de tous les partis. Aussi étaient-elles très populaires. Tout le monde, même les révolutionnaires qui leur reprochaient leur prétendu fanatisme, savaient rendre justice à leur dévouement qui ne s'était jamais démenti. Une condamnation trop sévère eut produit de nouvelles protestations. La commission militaire décida donc de prononcer contre elles la peine de la déportation.

Leur jugement porte la date des 2 et 3 floréal, 21 et 22 avril. Il fut précédé d'une nouvelle série d'interrogatoires

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portant les mêmes dates. Cinquante religieuses sont interrogées le premier jour, cinquante-six le lendemain.

Une première feuille signée seulement de Félix, président de la Commission, et de Obrumier fils, faisant fonctions de secrétaire, concerne vingt-six religieuses dont six Ursulines, neuf hospitalières de Beaufort, cinq sœurs de la Visitation, etc. On se borne à leur demander, à chacune séparément, si elles ont prêté le serment ou si elles sont disposées à le prêter. Toutes répondent négativement sans que nous trouvions rien dans ces interrogatoires qui mérite d'être reproduit. Toutefois, malgré leur refus du serment, deux religieuses de Beaufort, Marie Ropartz et Marie Lemaitre, grâce sans doute à de puissantes protections, échappèrent au jugement qui frappa leurs compagnes et restèrent à la prison d'Angers quand celles-ci furent déportées à Lorient.

La seconde feuille, signée encore de Félix, président, et de Ruffey, secrétaire, concerne vingt-quatre religieuses, dont six Ursulines, quatre calvairiennes, etc. Les deux premières interrogées, Louise-Robert de Boisfossé, Bénédictine de Nyoiseau, et Catherine Préaubert, tourière du Calvaire se déclarent prêtes à prêter le serment sans restriction. La troisième, Jeanne Courtillé, hospitalière de Beaufort, qui avait semblé, dans son précédent interrogatoire disposée, à se soumettre, est revenue de cette faiblesse et refuse cette fois de prêter ce serment.

Demande : Si elle ne veut pas prêter le serment de fidélité à la République?

R. — N'en avoir ni la force ni le courage.

D. — Si elle a bien réfléchi à ce qu'elle vient de dire?

R. — Que oui et qu'elle ne pense qu'à l'éternité.

D. — Si elle s'est mariée depuis sa sortie du couvent [1] ?

[1] Cela lui eût été difficile, ayant été arrêtée à l'Hôtel-Dieu de Beaufort, le 24 germinal, et écrouée le même jour au Grand Séminaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

R. — Que non et qu'elle n'aime point les hommes.

D. — Pourquoi elle a changé d'opinion?

R. — Que l'esprit saint l'a éclairée.

L'interrogatoire de la sœur Poulain de la Forestière est également plus détaillé.

Demande. — Pourquoi elle ne veut pas prêter le serment?

Réponse. — Qu'en ayant fait trois, elle ne veut pas en faire d'autre; en conséquence elle refuse de le prêter.

D. — Si elle avait juré de fustiger ses consœurs?

R. — Que non et que le fouet qu'on suppose lui avoir trouvé n'est point à elle.

D. — Qu'elle est sûrement contente de voir tous les jours couler le sang par l'instigation des prêtres?

R. — Que les prêtres ne sont pas cause de l'effusion du sang des hommes.

D. — Que sont devenus ses frères et sœurs?

R. — Que Dieu seul le sait [1].

Les autres interrogatoires ne contiennent rien de particulier, les sœurs interrogées se bornant à maintenir leur refus de prêter le serment.

Cette feuille offre cependant cet intérêt que toutes ces sœurs ont signé leur interrogatoire et Ursule Bessay, du Ronceray, a fait précéder sa signature de ces mots « Je suis à Dieu ».

Le lendemain, cinquante-sept religieuses, auxquelles on avait réuni au dernier moment une fille de charité, Perrine Tailly, chirurgienne à la Pommeraie, d'après son interrogatoire, ou à Soulaines, d'après son jugement, sont interrogées devant le Président Félix, qui a oublié de signer et Obrumier fils, faisant fonctions de secrétaire.

Perrine Tailly offre de prêter le serment en qualité de chirurgienne et fonctionnaire public; Jacquine Ricou et

[1] Deux de ses sœurs avaient eté condamnées à mort le 26 germinal et fusillées au Champ-des-Martyrs. Une troisième était encore en prison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marie Gassignac de Nyoiseau, Marguerite Brayer, Ursuline d'Ancenis et Renée Mauriceau, qualifiée de domestique de l'abbesse du Ronceray, consentent également à le prêter. Perrine Bailly des Incurables demande un sursis qui lui est accordé pour consulter son père sur ce qu'elle doit faire. Toutes les autres maintiennent leurs précédentes déclarations.

Fit-on alors comparaître toutes ces religieuses à l'audience publique pour leur faire répéter devant la commission militaire qu'elles refusaient de prêter le serment. C'est possible, mais ce n'est pas probable, car ni la sœur Besnard, ni la sœur de Gargilesse, ne font allusion à ce jugement public; ou peut être les interrogatoires dont nous venons de parler avaient-ils eu lieu puliquement comme semblent le dire les deux témoins dont nous possédons les souvenirs, et les juges, après avoir annoncé à chacune des détenues leur condamnation, avaient prononcé, hors de leur présence, le jugement suivant :

« Séance publique tenue à Angers les 2 et 3 floréal, l'an II de la République française démocratique et impérissable.

« Sur les questions de savoir si Jeanne Chasserie, d'Étriché, ex-Ursuline d'Angers; etc (suivent les noms des quatre-vingt-dix-sept religieuses qui ont refusé le serment).

« Sont coupables :

« 1° D'avoir refusé de prêter le serment d'égalité et de liberté, seules bases sur lesquelles la République française soit fondée;

« 2° D'avoir, par cette infraction à la loi, voulu seconder ses projets parricides, sanguinaires et contre-révolutionnaires des prêtres réfractaires qui ont allumé la guerre civile qui a éclaté dans le département de la Vendée;

« 3° Enfin d'avoir excité ou maintenu par leurs opinions soi-disant religieuses les rassemblements des brigands de la Vendée, provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Considérant qu'il résulte de leurs aveux qu'elles préféreraient la mort à l'obéissance à la loi du serment et au dévouement que tout Français doit à la République.

« Considérant que par leur opiniâtreté à refuser de prêter le serment d'égalité et de liberté et l'authenticité qu'elles ont donnée à ce refus formel, elles se sont rendues indignes d'habiter sur le sol de la liberté.

« Considérant enfin que leur présence sur le territoire de la République serait un sujet de trouble et d'agitation qui pourrait entraîner des malheurs incalculables, en causant la perte de bons mais faibles citoyens qui pourraient suivre leur exemple dangereux.

« Et en exécution de la loi du 7 juin 1793 sur la peine de la déportation portant : « ceux qui auraient été convaincus de crimes ou délis qui n'auraient pas été prévus par le Code pénal et les lois postérieures, ou dont la punition ne serait pas déterminée par les lois et dont l'incivisme et la résidence sur le territoire de la République aurait été un sujet de trouble et d'agitation, seront condamnés à la peine de la déportation ».

« La Convention nationale décrète en outre que les juges des tribunaux criminels, en appliquant cette peine aux cas prévus par l'article cité, pourront la prononcer temporaire ou à vie suivant les circonstances et la nature du délit.

« La Commission militaire condamne les quatre vingt-quatorze dénommées de l'autre part à la déportation perpétuelle.

« Et en exécution de la loi du 7 septembre dernier, vieux style, portant « La Convention nationale décrète que les dispositions des lois relatives aux émigrés sont en tous points applicables aux déportés.

« Et encore en exécution de la loi du 25 mars 1793, portant : « Article premier : Les émigrés sont bannis à perpé-
« tuité du territoire français. Ils sont morts civilement.
« Leurs biens sont acquis à la République.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Et sera le présent jugement imprimé et affiché.

« Ainsi prononcé d'après les opinions par Antoine-Félix président, François Laporte, Jacques Hudoux, Marie Obrumier, Gabriel Goupil fils, tous membres de la Commission militaire établie près l'armée de l'Ouest par les représentants du peuple, en séance publique, tenue à Angers, le 3 floréal, l'an II de la République française démocratique et impérissable.

« *Signé :* Félix, président, Laporte, Obrumier fils, Hudoux et Goupil fils. »

A la suite de ce jugement vient une disposition particulière prononçant l'acquittement de celles des détenues qui ont prêté publiquement le serment : Perrine Tailly, les trois sœurs de Nyoiseau, Marguerite Brayer, Perrine Bailly qui, sur le conseil de son père sans doute, s'est décidée à se soumettre, Anne Lemée (ou Marais) de Beaufort qu'une protection occulte a fait inscrire à son insu sur la liste des assermentées, Catherine Préaubert et Renée Mauriceau, et ordonne leur mise en liberté. Mais, en fait, elles semblent avoir été gardées en prison comme suspectes [1].

Le jugement ne compte que quatre-vingt-quatorze religieuses condamnées à la déportation. Mais elles sont en réalité au nombre de quatre-vingt-dix-sept dont les noms sont inscrits en tête de ce document. L'erreur vient de ce qu'il y a trois numéros doubles, 36, 91 et 95.

Les condamnées furent alors conduites aux prisons nationales, elles devaient y rester jusqu'au 24 juin, avant d'être transférées à Lorient. La sœur Besnard relate ce jugement dans les termes suivants et confirme ce que nous venons de dire.

« Les 21 et 22 avril, lundi et mardi de Pâques, nous fûmes conduites processionnellement, en plusieurs bandes,

[1] Elles furent conduites au Calvaire où la sœur Brayer mourut le 1er prairial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux à deux, dans l'église des Jacobins où l'on jugeait à mort au tribunal public de la Commission militaire. Nous refusâmes publiquement le serment. Voici les termes de notre interrogatoire. Le nom, l'âge, le pays, la maison et puis : Avez-vous fait le serment? — Non. — Voulez-vous le faire? — Non. — Fermez l'interrogatoire.

« Cinq seulement le firent, deux religieuses, deux tourières et une maîtresse d'école de campagne [1] .Les sœurs de l'hôpital Saint-Jean, de l'hôpital général et des Incurables qui étaient enfermées au Calvaire et aux Pénitentes depuis un mois furent interrogées avec nous. Nous fûmes toutes condamnées à la déportation perpétuelle hors le territoire français. Nous fûmes enfin toutes conduites à la Prison nationale. On nous fouilla, l'on nous enleva nos portefeuilles et ce qu'on trouva que nous avions de trop. »

Le 5 floréal ,26 avril, une religieuse de la Fougereuse, Espérance Lavigne, qui avait suivi les Vendéens et après le passage de la Loire avait trouvé un asile chez une lingère de Bouillé-Ménard, Jeanne Chevalier, traduite avec elle devant la Commission militaire, fut condamnée à mort, tandis que cette fille qui l'avait recueillie était simplement condamnée à la déportation et envoyée à la Prison Nationale.

Le 14 floréal, deux religieuses du Calvaire, récemment arrêtées, Marie Abellard, 33 ans, née à Martigné-Briant et Jeanne Métivier, née à Saint-Clément-de-la-Place, sont également condamnées à la déportation, comme coupables d'avoir manifesté des sentiments de fanatisme qui caractérisent l'incivisme le plus marqué et d'avoir refusé le serment à la république. Elles furent réunies aux autres.

Le 15 floréal, encore deux religieuses ci-devant carmélites. Perrine Reyneau (ou Reignault), 53 ans, née à Baracé

[1] Nous constatons ici une légère inexactitude. Il y eut cinq religieuses, plus une sœur des Incurables, une tourière, une domestique du Ronceray, et nue fille de Charité, neuf en tout, à prêter le serment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Marie Thibault, 59 ans, née à Chalonnes, paroisse Notre-Dame, sont interrogées devant Félix et Ruffey. La première reconnaît n'avoir pas prêté le serment. Elle ne s'est pas mariée, parce qu'elle croirait faire mal. Elle ne connaît que la croix de Jésus-Christ et a fait vœu de pauvreté, chasteté et humilité. La seconde avoue aussi avoir refusé le serment. Elle serait bien fâchée de se marier et ne le saurait faire, ayant fait profession de foi en la religion catholique, apostolique et romaine. Son but est de sauver son âme. Toutes les deux furent condamnées à la déportation et envoyées à la Prison Nationale.

Les religieuses condamnées précédemment y étaient réunies. Leur nombre se trouvait porté par suite de ces nouvelles condamnations à 101. « Nous avons été 109 ensemble en prison avec de la paille toute seule » dit la sœur Besnard. Ce chiffre nous semblerait inexact, si ladite sœur n'y avait compris sept autres religieuses :

Marie Ropatz des hospitalières de Beaufort, Marie Lemaistre de la même maison, qui avaient échappé au jugement du 3 floréal et Marie-Thérèse Parage, ex carmélite, Marie Garreau, du Calvaire, Aglaé Servile de la Visitation, Dorothée Barbe de la même maison, Marie Mariot de la Visitation de la Flèche, récemment arrêtées sans doute et non jugées, qu'elle indique plus loin comme restées en prison au moment du départ pour Lorient des condamnées.

« Cinq sont mortes avant notre départ » dit encore la sœur Besnard. Nous avons en effet trouvé sur les registres de l'État-Civil du 1er arrondissement d'Angers les actes de décès de :

Marie-Charlotte Poulain de la Foresterie, morte le 19 floréal;

Mathurine Morinier, ex-ursuline, morte le même jour, 8 mai.

Catherine Le Cornu, du Calvaire, morte le 26 floréal, 15 mai.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marie Lair, ex-ursuline, morte le 27 floréal, 16 mai.

Anne Cartier, de la Visitation, morte le 12 prairial, 31 mai.

« Sept y sont restées » (les sept religieuses non jugées dont nous avons donné les noms ci-dessus).

« Quatre-vingt-seize sont parties avec une pauvre fille condamnée à la déportation pour avoir retiré une religieuse qui était de la Vendée et qui a été guillotinée à Angers, le jour même de sa condamnation. »

Le départ des religieuses avait été retardé pendant près de deux mois, qu'elles passèrent à la prison d'Angers. Nous ignorons les causes de ce retard. Peut être cependant la difficulté de trouver dans les ports les plus voisins un navire qui put transporter ces détenues à Cayenne fut-elle la véritable cause de cet emprisonnement prolongé, aucun armateur n'osait exépdier au loin des vaisseaux qui couraient grand risque d'être pris par les escadres anglaises croisant en vue des côtes de France. C'est alors sans doute qu'on se décida à les envoyer à Lorient, où pensait-on se rencontrerait plus facilement une occasion de les embarquer.

V

C'est seulement 16 messidor, 24 juin que celles-ci quittèrent leur prison. Pour raconter leur voyage, nous suivrons le récit de la sœur Besnard, plus complet que celui de Mme de Gargilesse.

« Le mardi, 24 juin, jour saint Jean, à sept heures du matin, on nous prévint de notre départ, mais sous secret. Nous nous étions occupées la veille à faire des guirlandes et des couplets pour la Supérieure de Beaufort qui était une dame d'un vrai mérite.

..... A deux heures après midi, nous partîmes de la prison, toujours deux à deux, en procession, au son du tam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bour qui marchait comme pour la fusillade ou la guillotine. Nous fûmes au port Ligny, au nombre de 96 religieuses et la pauvre fille, entourées d'une populace qui ne gardait pas toujours le silence. Nous crûmes que c'était pour la noyade. On nous donna trois petits pains pour deux. Nous nous embarquâmes et à quatre heures nous partîmes [1]. Nous couchâmes vis-à-vis la Pointe, à une lieue d'Angers. Nous n'avoins aucune provision et toute la société faisait à peine douze à quinze livres d'assignats. Le bateau où nous étions était moyen et encore était-il chargé de marchandises. Trois entreponts nous contenaient, quitte à être les unes sur les autres, sans aucun abri. »

Le lendemain, on coucha vis-à-vis Montjean. L'on vit le drapeau blanc flotter sur le château occupé par les Vendéens Le 26 devant Ancenis, enfin on arriva le 27, à 5 heures du soir, dans le port de Nantes.

En passant devant Chantocé (ou plutôt Champtoceaux), les Vendéens qui occupaient ce point, voyant de la troupe dans le bateau qui portait les sœurs, tirèrent sur les soldats qui ripostèrent. La fusillade dura un quart d'heure environ et le commandant de l'escorte fut blessé. « Nous étions couchées les unes sur les autres, dit la sœur Besnard, encore nous gênions les soldats. Nous avions si peu d'espace dans le bateau qu'à peine pouvions nous être assises sur le peu de paille qu'on avait mise. »

Après être restées dans leur bateau jusqu'à huit heures du soir, sous les yeux de la foule qui se tenait sur le port, les interpellant ou les haranguant, les religieuses furent débarquées et conduites à la prison du Bouffay. Là encore il fallut attendre environ une demi-heure, au milieu d'une foule plus ou moins bien disposée pour elles, avant que les portes s'ouvrissent. Elles furent alors conduites dans la salle d'audience, où elles couchèrent sur la terre nue. Deux

[1] Sous la surveillance du citoyen Quétier, chargé par le département de les accompagner jusqu'à Lorient.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cuviers étaient placés au bas de la salle, l'un contenant de l'eau potable, l'autre servant à un usage qu'il est inutile de préciser.

Les religieuses restèrent au Bouffay les 28 et 29 juin, pendant que l'on s'occupait de chercher des moyens de transport pour les conduire plus loin et aussi d'avertir les municipalités des villes où elles devaient séjourner. Le 29 (11 messidor) les administrateurs de la Loire-Inférieure adressent aux Administrateurs du District de la Roche-Sauveur la lettre suivante :

« Frères et amis, nous vous donnons avis que nous faisons partir demain au soir, 12 du courant, pour Lorient, 87 femmes du département de Maine-et-Loire condamnées à la déportation. Elles sont transférées avec tous leurs effets sur quinze voitures à bœufs. Elles arriveront le 13 à Savenay et en repartiront sur le champ pour la Roche-Sauveur.

« La lettre ci-jointe, que nous vous prions de faire parvenir incessamment à son adresse, est pour instruire le département du Morbihan du passage de ces personnages, afin qu'il prenne les mesures nécessaires. Salut républicain [1]. »

Cette pièce est signée Haumont prés^t^, A. L. Luminais, Gicqueau, Ed. Thomas, Grelier, Minée, Sues et Feneau.

Les sœurs partirent en effet, le 30 juin, à dix heures du soir, pour Savenay, où elles arrivèrent le lendemain matin à dix heures. Elles furent déposées dans l'église paroissiale Saint-Martin où les feuillages et guirlandes qui avaient servi pour la fête de l'Etre suprême leur servirent de lit. De nombreuses aumônes en vivres et en linge leur furent remises de la part des habitants.

Le lendemain, on partit à six heures du matin pour Pont-

[1] Archives du Morbihan. *District de la Roche-Sauveur*, l. 1167. Nous devons communication de cette pièce à M. le Dr de Closmadeuc, aujourd'hui décédé, qui avait bien voulu, avec une bonne grâce dont nous lui sommes très reconnaissant, nous adresser le manuscrit d'un travail qu'il préparait sur le District de la Roche-Bernard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Château, où on s'arrêta quelques heures seulement, pour aller coucher à la Roche-Bernard. Les détenues furent déposées dans un grenier et on leur remit à chacune 30 sous pour dépenses de route jusqu'à Vannes. A leur arrivée, le maire écrivait au District qu'il était fort embarrassé de trouver un local et une quantité de paille suffisante pour coucher le plus commodément possible les femmes dont il s'agit [1]. D'autant plus que le convoi comprenait dix sœurs de plus que n'annonçait la lettre du département. Mais des femmes appartenant à toutes les classes et à toutes les opinions, s'étaient empressées de visiter les prisonnières et de leur distribuer des vêtements, des couvertures et des vivres. La sœur Besnard ajoute qu'après le départ des religieuses, les habitants qui les avaient secourues furent condamnés à vingt-quatre heures de prison. Ce fait, que la sœur Besnard ne put connaître qu'à son retour de Lorient, est exact. Un citoyen Cornu adressa une pétition au comité de défense révolutionnaire, demandant l'arrestation et la punition de toutes les personnes qui avaient secouru les prisonnières. A la séance de la société populaire, il prit la parole pour sommer les autorités de faire arrêter sans distinction toutes les femmes qui avaient participé à cette manifestation anti-révolutionnaire. Et le président Haumont fils, écrit le 18 messidor au Comité pour l'inviter à sévir contre les personnes qui ont « porté des superfluités aux déportées ». Celui-ci jugea, après enquête, que neuf personnes seulement étaient coupables et devaient faire vingt-quatre heures de prison [2].

[1] Archives du Morbihan. Série L. 1526.

[2] Archives du Morbihan, Série L. 1526. Cela ne suffit pas au citoyen Cornu qui fit adresser de nouvelles dénonciations au Comité de surveillance par ses amis, François Guirec et Jaffier, les 26 messidor, 3 et 6 thermidor, prétendant que les femmes qui avaient assisté les prisonnières étaient au nombre de plus de trente, dont la plupart ont été épargnées parce qu'elles appartenaient aux membres du Comité. Mais le 15, ce comité refuse de délibérer sur la pétition de Guirec qui avait agi par jalousie et enterre l'affaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la Roche-Bernard, dit la sœur Besnard, « un homme donnant la main à une religieuse malade lui dit : « Soyez toujours fidèle ! Vous me faites pitié. Mais votre cause est juste et belle, quand on fait son devoir on est toujours heureux ».

Le lendemain, l'étape fut courte. Les religieuses parties à 5 heures du matin furent conduites à pied jusque sur le port, où elles passèrent la Vilaine sur un bac. Elles arrivèrent de bonne heure à Muzillac, où elles couchèrent dans une église pleine de paille et de poux. Là encore les habitants leur firent passer d'abondantes charités.

Le 4 juillet, elles partirent encore à 5 heures du matin pour arriver à Vannes à 3 heures après midi. Ce jour-là elles eurent quelque peu à se plaindre des trois gendarmes qui «avaient la direction du convoi et qui avaient oublié la douceur dans leur logis»; tandis que la narratrice vante la politesse et la compassion de leurs autres conducteurs, des gardes nationaux, sans doute, qui les escortaient depuis Angers. Elles furent logées dans la maison des retraites des femmes, convertie en prison et les religieuses et dames enfermées dans ce couvent leur firent passer un paquet de linge, dont elles avaient le plus grand besoin. Le parquet du dortoir dans lequel on les avait déposées leur servit de lit.

Le 5 juillet on alla seulement jusqu'à Auray. Au moment du départ, à 6 heures du matin, on rencontra des paysannes qui se rendaient au marché. Celles-ci, prises de pitié à la vue de ce triste convoi, s'approchaient des prisonnières pour leur offrir des fruits ou des légumes. La prison d'Auray était sale, sentait mauvais et le geôlier refusa de laisser passer les secours apportés par les habitants pour les détenues.

Le dimanche 6 juillet devait être le dernier jour du voyage. On partit à quatre heures du matin. On fit halte à Landevent, dans une auberge, où l'on donna aux religieuses de bon vin rouge, offert sans doute par un officier de marine qui aida les volontaires de l'escorte à servir les sœurs « avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout le respect et l'intérêt possibles ». Enfin, après avoir passé à Hennebont, où, près du pont, un soldat de la garnison, originaire sans doute du département de Maine-et-Loire s'écria au passage des charrettes : « Vive les Angevines ». On arriva à Lroient. Descendues des voitures, les religieuses durent traverser le port en bateau, puis la ville à pied, pour se rendre à la maison d'arrêt installée dans les anciens magasins de la Compagnie des Indes, dite la Grande Cayenne. Les souffrances des religieuses angevines étaient dès lors terminées, car elles furent traitées avec beaucoup d'humanité dans leur nouvelle prison.

« La première nuit nous avons couché au grenier, dans des hamacs, couche ordinaire des matelots et des hommes en arrestation. Le lendemain, on nous logea dans deux salles au second étage.

La sœur Besnard fait ensuite l'éloge des administrateurs de cette maison, où les religieuses furent traitées avec humanité et nourries, comme les marins, aussi bien que le permettait la rareté des vivres à cette époque.

« Nous n'avons que des louanges à faire des maîtres et commis de cette maison où il règne un ordre admirable. Nous étions environ 300 à 400 personnes de l'un et de l'autre sexe, de tous rangs, même des galériens et pas un ne nous a manqué. Toute la ville s'est distinguée par ses abondantes charités journalières et par l'empressement général à nous tirer de la Cayenne sans attendre même que le décret nous fut signifié, mais seulement arrivé officiellement. Nous avons été longtemps chez eux par charité en attendant le temps favorable pour notre retour. »

Deux mois après leur arrivée, les religieuses eurent la joie de voir amener près d'elles une de leurs compagnes Perrine Boulay, carmélite, que l'on avait dû abandonner à Vannes, atteinte d'une fièvre putride et que l'on supposait morte [1].

[1] *Souvenirs de Madame de Gargilesse.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais elles eurent aussi le regret de perdre six de leurs compagnes :

Françoise Courtillé, ursuline, le 2 août 1794, âgée de 37 ans.

Jeanne Duval, hospitalière de Beaufort, en septembre.

Marie Houssin, de la même maison, en octobre.

X, dite sœur Julie, de l'Hôpital, en décembre.

Marie Béguyer, de la Visitation, en décembre.

Catherine Moutardeau, ursuline, en janvier 1795.

Les survivantes étaient restées plus de six mois à la Grande Cayenne, du 6 juillet 1794 au 29 janvier 1795, d'après la sœur Besnard [1].

Après la chute de Robespierre, une détente s'était produite en effet. Les arrestations devinrent moins fréquentes d'abord, puis bientôt cessèrent complètement. Les conventionnels en mission dans les départements avaient été rappelés et remplacés par des modérés. Le représentant du peuple à Angers, Bezard, fit mettre en liberté de nombreuses femmes dès le mois de novembre, en même temps que se produisaient de nombreuses rétractations de religieuses. Le 24 novembre le curé Gruget, dans ses Mémoires, annonce celles d'une sœur de la Visitation, d'une converse des Carmélites et d'une sœur de l'Hôtel-Dieu. A la même date il annonce que Mme Ciret, des Incurables, était en route pour s'en revenir à Angers. C'était trop tôt parler. Mais les parents des religieuses avaient commencé des démarches dans le but d'obtenir leur retour. Plusieurs mois devaient s'écouler encore avant que ce retour fut autorisé. Il le fut enfin dans le courant de mars 1795.

Y eut-il révision de leur procès, suivie d'un jugement

[1] Au 23 février, suivant la sœur de Gargilesse, qui doit se tromper, car elle dit plus loin que les hospitalières de Beaufort partirent de Lorient le 18 mars, après être restées six semaines chez les habitants, ce qui fait bien remonter leur sortie de prison aux derniers jours de janvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rendu en leur faveur par le tribunal d'Hennebont, comme le dit la sœur de Gargilesse? Ce n'est pas probable, puisque les décisions des commissions militaires, tribunaux d'exception, n'étaient pas soumis à la révision. La sœur Besnard semble plus près de la vérité lorsqu'elle parle d'un décret ordonnant leur retour. Suivant M. l'abbé Uzureau, dès le mois de janvier 1795 le Conventionnel Bézard avait pris un arrêté pour demander au comité de législation le retour des religieuses détenues à Lorient. Cet arrêté fut approuvé par ses collègues Anger et Guyardin qui le lui retournèrent le 16 janvier-27 nivôse [1].

Précisément quelques jours plus tard, le 29 nivôse-18 janvier 1795, la Convention votait une loi autorisant ses comités de salut public et de législation à statuer sur la mise en liberté des personnes condamnées à la déportation en vertu de la loi du 28 mars 1793 [2]. Bézard attendit sans doute que cette loi fut promulguée pour adresser son arrêté au comité de Législation, car cet envoi, d'après M. l'abbé Uzureau, eut lieu seulement le 11 février-23 pluviôse [3]. Et c'est le 15 février-27 pluviôse, que fut rendu le décret permettant aux anciennes religeuses de Maine-et-Loire de rentrer dans leurs familles.

L'arrêté de Bézard devait concerner les seules religieuses angevines. Cela explique comment les deux religieuses de la Flèche condamnées à la déportation en même temps que celles-ci, Catherine Frémond [4] et Anne Pérault [5], ne profitèrent pas de la mesure prise en faveur de leurs compagnes. N'ayant pas été réclamées par leur département, celui de la Sarthe, elles furent plus tard déportées à Cayenne.

[1] Abbé Uzureau. *L'Anjou Historique*, 1905.
[2] *Bulletin des lois*, nº 596 et 631.
[3] Arch. Nat. p. III. 140.
[4] Née à Angers, morte en 1830 à 77 ans.
[5] Née à Cherré, morte en 1823 à 64 ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il ne semble donc pas que la mise en liberté des religieuses détenues à Lorient eût pu donner lieu à une instance judiciaire. Peut être cependant y eut-il des interrogations pour établir leur identité. La sœur de Gargilesse cite avec éloges les services rendus aux religieuses de Beaufort par un juge de paix de Lorient qui s'occupa activement de leur mise en liberté et de hâter le jugement de révision [1]. Peut être ce juge s'employa-t-il en effet, dès que la nouvelle de l'arrêté rendu en faveur des religieuses fut parvenu à Lorient, pour faire venir le texte de cet arrêté et en obtenir la ratification des Conventionnels, Guezno et Guermeur, en mission dans le Morbihan.

C'est alors, pendant qu'on attendait cette ratification, qui se fit attendre pendant plus de six semaines, que les religieuses détenues à la Grande Cayenne furent autorisées à en sortir et obtinrent la ville pour prison. Elles furent recueillies chez les habitants qui, dit la sœur Besnard, firent assaut de générosité.

Elles partirent enfin et voyagèrent aux frais de la nation. Les sœurs de Beaufort préférèrent s'en revenir par mer et s'embarquèrent le 18 mars pour Nantes, puis, toujours par bateau, arrivèrent à Angers seulement le 10 avril.

« Celles qui ont voulu s'en revenir par mer, dit la sœur Besnard, ont été reçues sur les vaisseaux pour rien. On leur fournissait des vivres et on en a eu tous les égards possibles pour elles. Celles qui ont été par terre, dont j'ai été du nombre, ont été bien reçues par tous les endroits où elles

[1] Toutefois en présence des allégations de la sœur de Gargilesse, portant que ce juge de paix, frappé des mérites de la sœur Ciret, tint à la faire asseoir près de lui pendant les audiences du procès devant le tribunal d'Hennebont, porteraient à croire qu'il y eut cependant une instance judiciaire. Comme la sœur Besnard n'en parle pas, il serait possible que cette instance ait concerné uniquement les religieuses de Beaufort.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient passé l'année d'avant et ont ressenti que l'humanité, ou plutôt la charité, n'était point tarie.

« La municipalité de Nantes nous a donné des logements par billets et nous a fourni de pain pendant quinze jours au moins que nous avons été chez les habitants à attendre les vents favorables et nous a ensuite payé notre voyage jusqu'à Angers par eau, nous donnant du pain et autres vivres pour trois ou quatre jours. Cependant elle n'était point obligée à cela. La Nation nous avait accordé six sous par lieue pour nous rendre et nous avions touché 18 l. 6 s. pour 61 lieues de poste que l'on compte depuis Lorient jusqu'à Angers. »

Quant aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, toutes étrangères au département, elles se rendirent directement à Paris par Rennes.

Il est probable que les autres religieuses, carmélites, visitandines, calvairiennes, etc. suivirent les ursulines, bien que la sœur Besnard n'en fasse pas mention, et rentrèrent à Angers par terre.

Tout avait bien changé depuis leur départ. Les Conventionnels Bézard et Delaunay avaient fait mettre en liberté de nombreuses femmes, au nombre desquelles se trouvaient les religieuses détenues au Calvaire. Celles qui avaient prêté le serment se hâtaient de le rétracter et toutes pouvaient jouir d'une paix relative sans avoir à redouter de nouvelles dénonciations.

Les hospitalières de Beaufort, rentrées en cette ville le 14 avril, trouvèrent des asiles chez des particuliers qui s'empressèrent de les recueillir. Neuf d'entre elles furent appelées à Laval et quatre à Baugé, dont les hôpitaux étaient encore tenus par des religieuses du même ordre. Les dernières obtinrent en 1797 d'être employées comme infirmières dans leur ancienne maison, dont elles reprirent la direction en 1800.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les religieuses d'Angers, carmélites, visitandines, ursulines, et autres rentrèrent dans leurs familles ou retrouvèrent des logements chez les personnes qui les avaient accueillies avant leur arrestation.

Toutefois cinq sœurs ursulines, et parmi celles-ci la sœur Besnard, louèrent, dans la montée Saint-Maurice, l'ancienne cure de cette paroisse pour y établir une petite école. Celle-ci eut une existence précaire. Comme ces institutrices ne se présentaient point avec leurs élèves aux fêtes instituées par le Directoire exécutif et n'observaient point le Décadi, fermant au contraire leurs classes les jours de dimanches et de fêtes religieuses, elles virent sans doute leur école fermée administrativement à diverses reprises, ou la fermèrent elles-mêmes, notamment après le 18 fructidor an V, pour ne pas être tenues de prêter le serment de haine à la Royauté. Mais la loi du 29 brumaire an III sur l'Instruction publique n'ayant porté aucune peine contre les instituteurs ou institutrices dont les écoles auraient été fermées, ceux-ci courbaient la tête, se contentant d'aller instruire leurs élèves au domicile de leurs parents, ou les recevant à des heures inusitées, le matin ou le soir, et, sitôt l'orage passé, rouvrant leurs classes comme par le passé, au grand scandale de l'agent national du Directoire qui se plaint à différentes reprises de n'avoir pas les moyens de sévir.

La chapelle des Ursules avait été une des premières ouvertes au culte catholique, mais le couvent avait été vendu et converti en habitations. C'est seulement en 1808 que les religieuses purent en reprendre possession et s'y réunir de nouveau.

Quant aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, elles étaient rentrées en 1806 à l'hôpital Saint-Jean. La municipalité d'Angers ayant réclamé leur retour à la maison de Paris, un premier convoi de douze religieuses, ayant toutes été attachées autrefois au dit hôpital, notamment les sœurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Manen [1], Cellier, Guillois [2], Perret [3] etc. arriva à Angers où plusieurs autres le suivirent. Elles furent reçues chaleureusement par la population qui se pressait sur leur passage, prouvant ainsi qu'elle n'avait point oublié les services rendus par ces religieuses et sa satisfaction de les voir recommencer leur œuvre de dévouement à laquelle elles n'ont jamais failli.

QUERUAU-LAMERIE

[1] Morte à 83 ans, le 5 février 1830, ancienne supérieure.

[2] Morte à 83 ans, le 5 janvier 1818, depuis 60 ans à l'Hôpital.

[3] Morte à 84 ans, le 13 juin 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poésies

A l'Amie perdue

Transposé de Robert Browning

A M Léon Philouze.

Ainsi tout est fini : verité moins cruelle,
Peut-être qu'on ne l'avait cru?
Écoutez, les moineaux avant la nuit s'appellent
Et, sous votre toit, sont venus.

La vigne a des bourgeons qu'on dirait faits de laine,
Je l'ai, ce jour même, observé.
Un jour de plus, ils ouvriront leur douce gaine,
Rouges, puis gris, vous le savez.

Nous nous rencontrerons demain comme naguère;
Pourrai-je prendre votre main?
Nous serons des amis; les amis ordinaires
Peuvent oser ce que je crains :

Si chacun des regards de votre œil noir assiège
Mon cœur aimant qui se soumet,
Si votre voix chantant le pâle perce-neige
Pénètre en mon âme à jamais,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant je n'aurai qu'un amical langage,
Un peu plus tendre seulement ;
Je tiendrai votre main comme un ami bien sage
Ou, tout juste, un peu plus longtemps !

Il m'en souvient...

Il m'en souvient, — t'en souvient-il? — du soir d'automne
Où le ciel palpitait dans l'air bleu velouté ;
Une étoile soudain vers notre obscurité
Tomba. Le doigt tendu, tu dis : « Je te la donne ! »
L'étoile et ton amour dont tu me fis présent,
Volage, n'ont brillé qu'un fugitif instant.

L'amour que je t'offrais aurait eu pour emblème
Parmi les fleurs du ciel celle qu'on voit fleurir
La première le soir sur l'horizon saphir
Quand rentrent les bergers. C'est encore la même
Qui reste la dernière au ciel devenu clair ;
Elle a ce double nom : Vesper et Lucifer.

Amour du soir et du matin, c'est trop peu dire,
Car mon rêve pendant l'insidieuse nuit
Ne change pas : ainsi que l'étoile qui luit
A jamais vers le Nord et qui vers elle attire
L'aiguille du pilote, il n'a point décliné
Dans l'océan d'oubli plein d'aveux surannés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je souris de celui...

Je souris de celui qui croit trouver là-bas
Un bonheur qu'il délaisse et frôle et ne voit pas,
Embaumant son passage.
Il dit au ciel natal : « Je reviendrai plus tard ;
Mon ardente jeunesse a foi dans le hasard
Et nargue les orages. »

Je souris de celui qui remet à demain
Pour cueillir une fleur poussée en son chemin.
Que sera devenue,
Demain, cette fleurette? Oh ! cœur trop indécis
L'inexorable Temps n'accorde qu'un sursis
Plein de déconvenues.

De quel bleu paradis a-t-il été banni
Celui qui veut serrer dans ses bras l'infini
Quand on lui dit : « Je t'aime ! »
Et près du doux miroir des yeux cherche au-delà
Des reflets éternels. Je souris de ceux-là
Quand ce n'est pas moi-même !

Le Conflit

Laisse-moi, laisse-moi m'en aller solitaire ;
Ta présence pourrait empêcher le mystère :
Mon cœur est plus naïf que celui d'un enfant
Et mon âme, en ce jour, exaltée et divine,
Va vivre dans un monde ouvert aux sens ardents
Du poète qui crée et transforme et devine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tes frivoles discours troubleraient les déesses
Qu'en Grèce on vit jadis, et qui, parfois, renaissent,
Et je n'entendrais plus, comme aux bords d'Eleusis,
Les filles de Nérée aux yeux de violettes,
Ni nymphes, ni sylvains, ni Myrto, ni Chrysis,
Ni la lyre surtout d'Apollon musagète.

Tes gestes feraient fuir, sans retour, sous les saules,
L'espiègle Galatée aux neigeuses épaules;
Je n'apercevrais pas, plus douce que le thym
Qui, sur le mont Hybla, parfume l'aube claire,
Lalagé descendant au rivage latin,
Et tu romprais les jeux d'Iris et de Néère.

Tes sentiments réglés et tes nettes pensées
Chasseraient au pays de brume et de nuées
Des êtres dont les yeux réflètent l'Océan
Et dont l'âme ingénue a des houles soudaines :
Les enfants de Shakespeare et les dieux d'Ossian
Le doux sylphe Ariel, Ophélie aux verveines.

Pourrais-tu consentir à n'être pas l'Unique,
Croire qu'on peut aimer des êtres fabuleux
Animant l'irréel de leur pouvoir magique;
La Muse passerait en détournant les yeux.
Ta présence, vois-tu, troublerait le mystère;
C'est pourquoi laisse-moi m'en aller solitaire.

Henri TILLEUL

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(*Suite*)

Juillet 1917

1er *juillet.* — Un nouveau moratorium des loyers reproduit dans son ensemble les dispositions de celui du 30 mars. Cependant le Garde des Sceaux a jugé nécessaire d'accorder expressément au propriétaire le droit de réclamer à ceux d'entre ses locataires qui tireraient profit des lieux loués en consentant des sous-locations dont ils ne tiendraient pas compte à leur bailleur le montant de ces sous-locations, du moins dans la mesure des termes restés impayés et tout en réservant au juge de paix compétent une faculté d'appréciation. Cette disposition ne s'appliquera d'ailleurs pas aux personnes exerçant habituellement la profession de logeurs en garni et patentés à ce titre.

Un train sanitaire venant de la zone des armées et contenant 253 blessés, se dirigeant sur Nantes, est passé en gare d'Angers Saint-Laud où les blessés ont été ravitaillés en grands repas par l'infirmerie.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres GG, HH, XX, ou YY seront acceptées à la gare d'Angers Saint-Laud pendant les journées des 3 et 4 juillet 1917.

A Angers, un soldat en traitement à l'hôpital de la rue Vauvert, nommé Saraille Armand, du 9e cuirassiers, s'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jeté dans la Maine du pont de la Haute-Chaîne. Il n'a pas été revu.

A la mairie d'Angers a eu lieu une réunion générale de la Fédération de l'Union fraternelle des militaires blessés et réformés n° 1 sous la présidence de M. le général Estève, assisté de MM. Tardat, secrétaire général, Leroy, secrétaire-adjoint, Frouin, trésorier. Le général de Villaret, président de l'Union fraternelle des blessés de la grande guerre, assistait à cette réunion.

Ont été cités à l'ordre de la division: le maréchal des logis Hubert André, du 9e cuirassiers; le lieutenant Thillier Albert, du 142e d'infanterie ; — à l'ordre du régiment : le brigadier brancardier Goubard Maurice, du 226e d'artillerie ; le sous-lieutenant Vigreux Georges, du 3e génie.

A Saumur a eu lieu sur le champ de foire une première réunion sportive de préparation militaire comprenant l'Union athlétique saumuroise et la Société Jeanne d'Arc, ainsi que de nombreux athlètes du collège de l'École industrielle.

2 *juillet*. — Le Ministre de la guerre vient de régler par une circulaire les conditions d'attribution de l'insigne spécial des blessés de guerre, retraités, etc.

Un train spécial transportant un bataillon de soldats américains, commandés par le colonel Allaire, d'origine française, dont les ancêtres habitaient La Rochelle, s'est arrêté en gare d'Angers Saint-Laud. Le bataillon se rend à Paris pour participer aux fêtes de l'anniversaire de l'Indépendance des États-Unis. Les soldats restèrent dans les wagons ; seuls le colonel Allaire et quelques officiers descendirent pour serrer la main des personnes venues pour leur souhaiter la bienvenue. Là étaient le Préfet et Mme Fabre, M. Bodinier sénateur, président du Conseil général, M. Bernier, maire d'Angers, le lieutenant-colonel Meauzé et quelques officiers. Le Préfet, M. Bodinier et M. Bernier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saluèrent les Américains au nom du gouvernement, de la population d'Angers et du département et un groupe d'infirmières leur offrirent des fleurs. Le colonel Allaire répondit très aimablement à tous, déclarant que les troupes américaines se battraient tant qu'il resterait un allemand en France. Il déclare qu'il fallait l'Allemagne à genoux. Il fit savoir que ses soldats et lui arrivaient du Far-West et qu'ils avaient passé 6 jours et 6 nuits en chemin de fer pour aller de leur garnison au lieu d'embarquement. Le train repartit dans la direction de Paris, emportant nos alliés accompagnés d'un panier de vin d'Anjou dû à la générosité d'un angevin coutumier du fait.

La journée nationale de l'Armée d'Afrique aura lieu en Maine-et-Loire le 14 juillet.

De nombreuses réclamations sont faites relativement aux retards apportés dans la distribution des courriers en Maine-et-Loire. Beaucoup de lettres arrivent dans des délais exagérés.

24 grands blessés rapatriés d'Allemagne sont passés en gare d'Angers Saint-Laud se dirigeant sur Nantes; 3 d'entre eux sont restés à Angers. Ils ont tous été ravitaillés en grands repas par l'infirmerie de la gare.

A Angers ont eu lieu les obsèques du comte de Chappedelaine, consul général, officier de la Légion d'honneur.

Le fascicule des *Archives Médicales* d'Angers de mars-avril contient : la nouvelle loi sur les toxiques; tableau des substances toxiques et à propos du mal de Pott; de quelques difficultés de diagnostic par le Dr André Boquel ; le fascicule de mai-juin : l'exercice de la profession de sage-femme; Ictère infectieux, néphrites, méningites à spirochètes; la spirochétose ictéro-hémorragique en France, par le Dr Denécheau; quelques observations de chirurgie oculaire de guerre, par le Dr A. Bichon.

Un jeune garçon, Raymond Cognet, qui avait reconduit son frère aîné, mobilisé, à la gare Angers-Saint-Laud, vou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lant lui aussi aller au front, s'était caché dans le train des permissionnaires. Il fut arrêté à Craonne, ramené sur Dijon et dirigé sur le Creuzot où il est employé par l'autorité militaire.

En présence du refroidissement de la température et du temps pluvieux, les établissements cinématographiques d'Angers ont reculé la date de leur fermeture.

Un Comité de la Conférence au village s'organise à Angers. Cette société fera une propagande dans toutes les campagnes de France pour soutenir le moral des populations rurales et à les encourager à tenir jusqu'au bout.

Ont été cités à l'ordre du groupe n° 28 : le maréchal des logis de Rochebenet Charles; — à l'ordre de la brigade : le soldat Bouvier Marcel, de l'infanterie, le caporal-fourrier Bidault Raoul, du 27e d'infanterie.

L'aspirant Bernard Leroy, du 137e d'infanterie, est tombé devant l'ennemi le 5 mai. Il avait été blessé trois fois et cité à l'ordre du jour.

Les gendarmes de La Possonnière ont arrêté un ouvrier cimentier nommé Fontana Giacoble, né à Canale-Ranco (Autriche). Il avait quitté le dépôt du Grand Séminaire sans autorisation pour travailler à l'usine de Laleu.

3 *juillet.* — A l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance des États-Unis et pour prendre part à la fête nationale de nos nouveaux alliés, le maire d'Angers invite ses concitoyens à pavoiser leurs maisons le 4 juillet.

En réponse au vœu émis par la Chambre de Commerce d'Angers que le service téléphonique soit rétabli, en y appliquant, si cela est nécessaire, les restrictions apportées en mars 1915 aux relations téléphoniques entre départements limitrophes, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes fait savoir que le Ministre de la guerre estime ne pas pouvoir pour le moment donner son assentiment à une mesure de cet ordre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme Bréval, chargée en Anjou des intérêts du Comité de l'Aisne dévastée, exprime sa reconnaissance aux personnes qui, sur l'invitation de la presse, lui ont remis des offrandes. Elle accueillera avec plaisir celles qu'on voudra bien lui adresser 2, boulevard du Roi-René, Angers.

Le Ministre du ravitaillement vient d'adresser à tous les préfets et sous-préfets le texte du jugement rendu le 12 juin par la huitième chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Ce jugement, par application de la loi du 20 avril 1916, a condamné à huit jours d'emprisonnement pour spéculation illicite une commerçante qui avait revendu une denrée, dans l'espèce du charbon, le double du prix qu'elle l'avait acheté. Le Ministre recommande aux préfets et aux sous-préfets de ne pas manquer dans toutes les circonstances du même genre d'invoquer auprès des parquets ce jugement qui, n'ayant pas été frappé d'appel, est devenu définitif.

A partir du 5 juillet le service postal entre Angers et les bureaux des chemins de fer de l'Anjou sera ainsi réorganisé : Ligne de Candé à Angers : bureaux de Candé, Louroux-Béconnais, Bécon, La Pouèze, Saint-Clément-de-la-Place. Départ : gare Angers-Anjou, 15 h. 12. — Ligne de Angers à Noyant : bureaux de Brain-sur-l'Authion, Andard, Corné, Bauné, Fontaine-Milon, Mazé, Fontaine-Guérin. Départ : gare Angers-Anjou, 17 h. 40. — Ligne de Saumur à Cholet : bureaux de Coudray-Macouard, Nueil, Vihiers, Coron, Vezins. Le *Petit Courrier* fait remarquer que cette réorganisation est absolument illusoire puisqu'elle supprime les courriers partant d'Angers le matin à la première heure, puis que pour certaines localités les lettres ne parviendront que le surlendemain.

Le personnel de l'abattoir d'Angers a fait une collecte qui a produit 18 francs, somme qui sera répartie entre les sociétés de secours aux blessés militaires et les sociétés de la Croix Rouge française (34e versement).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les gendarmes ont arrêté deux jeunes gens de 16 et 15 ans auteurs d'un vol avec escalade.

L'Automobile-Club de l'Ouest a souscrit un certain nombre d'exemplaires de l'A. B. C. du sénégalais, qu'il tient à la disposition des habitants de la région.

Le remorqueur n° 21 est arrivé au port d'Angers avec *l'Ami d'Eugénie*, chargé de chanvre, et *Anjou-Bretagne*, chargé de charbon et de vin.

Ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur : le capitaine Rochard Paul, capitaine d'artillerie à l'escadrille M. F. 204, déjà cité à l'ordre du régiment, de la division et de l'armée ; le capitaine Fruchaud Henri, du 39e d'infanterie ; le lieutenant de cavalerie Gillot Alexandre, versé dans l'infanterie sur sa demande.

Ont été cités à l'ordre du jour : le commandant de Lévis-Mirepoix Guy, de l'artillerie ; — à l'ordre de la brigade : le maréchal des logis de la Masselière Pierre, du 16e dragons.

Le nommé Fontana, arrêté à la Possonnière, est natif du Trentin irrédentiste. Il est reparti, désigné comme sujet italien, pour retourner à son poste, muni de tous les papiers désirables.

4 juillet. — Un arrêté préfectoral fait savoir que tout meunier, boulanger ou commerçant en grains devra déclarer à la mairie de sa commune la quantité de blé et de farine en sa possession à la date du 8 juillet.

Le Ministre de la guerre vient de décider que tous les hommes disponibles des dépôts seront, à titre tout à fait exceptionnel, mis en équipes agricoles, en vue de la récolte des foins et des travaux urgents de la saison. L'*Ouest* déclare que, d'après une lettre qu'il possède, l'une de ces équipes comprendrait un cuisinier, un coiffeur, un journaliste, un employé de banque, un pédicure ! Il se demande quel travail utile pourront fournir ces agriculteurs d'occasion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La ville d'Angers est pavoisée aux couleurs françaises et américaines en l'honneur des États-Unis.

Charmante soirée à l'hôpital complémentaire n° 40 (École d'Arts et Métiers) où une dizaine d'artistes de talent ont déridé et attendri les convalescents. Notre distingué collaborateur, M. de la Villebiot, « l'ami des poilus », avait puissamment aidé à la collaboration de cette petite fête exclusivement réservée aux convalescents. Une tombola a clos la matinée.

Les jeunes soldats de la classe 1919 quittent Angers. Ils vont à Loudun. Un certain nombre sont déjà partis. On dit que le dernier détachement quittera demain la caserne du 135e d'infanterie.

L'Administration des postes et des télégraphes prépare la liste officielle des abonnés aux réseaux téléphoniques. Les titulaires d'abonnements principaux et les usagers des postes supplémentaires auront la faculté d'y faire insérer des inscriptions payantes rédigées dans la forme des inscriptions gratuites. La direction départementale recevra jusqu'au 25 juillet ces annonces dont le prix a été fixé à 10 francs la ligne; la taxe de l'inscription non datée du service téléphonique est portée à 20 francs.

Le *Dessert aux Blessés* publie une nouvelle liste de souscription montant à 66 francs.

M. Bigeard, directeur de l'Usine à gaz d'Angers, en réponse à une lettre signée d'un abonné du *Maine-et-Loire* et du Gaz fait savoir que la consommation moyenne du gaz par abonné, qui était en janvier 1916 de 42,41, est tombée en 1917 à 37,20; — de 38,23 en février 1916 elle est tombée en 1917 à 33,23; — de 34,55 en mars 1916 elle est tombée en 1917 à 33,29; — de 54,62 en avril 1916 elle est tombée en 1917 à 33,60; — de 34,72 en mai 1916 elle est tombée en 1917 à 29,90 (6 jours d'arrêt partiel).

Un soldat du 151e d'infanterie, nommé Gaudin, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'était évadé des locaux disciplinaires de Quimper, a été arrêté à Angers par les gendarmes.

Le nommé Venturini, inculpé d'attentat aux mœurs, a été déclaré irresponsable et mis à la disposition de l'autorité administrative.

Depuis plusieurs nuits des maraudeurs descellent le zinc fixé aux fenêtres dans certains quartiers d'Angers.

Un déserteur, nommé Davaine Raoul, qui, il y a quelques jours, disparaissait après avoir commis deux vols, s'est introduit avec 4 camarades dans le domicile d'une femme occupant un garni rue Baudrière à Angers. Après avoir roué de coups le propriétaire, tous se rendirent ensuite à l'hôtel de Niort, rue Denis-Papin, fouillèrent tous les appartements, maltraitèrent deux femmes qu'ils trouvèrent couchées et les forcèrent de les suivre sans leur laisser le temps de se vêtir. On craint qu'il ne leur soit arrivé malheur.

La médaille militaire a été conférée au sergent Jouteau Ernest, du 169e d'infanterie.

Ont été cités à l'ordre de l'armée : le capitaine Boutaut René, du 33e d'artillerie; — à l'ordre du corps d'armée : le 59e d'infanterie commandé par le lieutenant-colonel Meyer Victor, précédemment chef d'escadrons au 3e dragons; le canonnier Martin René, du 33e d'artillerie; — à l'ordre de la division : le médecin aide-major de première classe Validire Félix; les sous-lieutenants Brindejonc Léonce, Ricordeau Maurice, Deschamps Charles, le médecin auxiliaire Jouet Marcel, les maréchaux des logis Guignard Fernand, Défit Roger, Paul Édouard, la 2e batterie du 33e d'artillerie commandée par le lieutenant Souchon et les sous-lieutenants Bertheux et Lefébure; le soldat Guérin René, du 32e d'infanterie, le brigadier d'artillerie Mazé Camille ; — à l'ordre de l'artillerie divisionnaire : les maréchaux des logis Picherit Gabriel, Pierre Henri, Pigeau Marie, Perrois Aristide, Bonvalet Pierre, Simonet Julien, le bri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gadier Martin Jules, du 33e d'artillerie; — à l'ordre de la brigade : le sergent Touchard Camille, du 77e d'infanterie.

Saumur a pavoisé en l'honneur des Américains. L'École de Saumur recevra le 7 juillet un groupe d'officiers américains qui procéderont à une visite officielle de tous les services de l'École de cavalerie, du groupe de remonte et des divers dépôts de la garnison.

Le Bureau des Domaines de Saumur procédera le 7 juillet à la vente du 13 chevaux réformés provenant du dépôt annexe de remonte de Saumur.

De violents orages accompagnés de grêle ont détruit les récoltes à Champtocé, Soulaines, Vauchrétien, Mozé.

Dans une conférence faite au Mans, M. Aristide Prat, député de Seine-et-Oise, président de l'Union des familles des disparus, a précisé la mauvaise foi allemande qui prive nos prisonniers de guerre du droit de correspondre avec leurs familles. Plus de 3.000 dossiers de soldats disparus mais présumés vivants ont été constitués déjà. M. Prat est persuadé qu'au lendemain de la signature de la paix « il y aura de nombreuses surprises et des joies inattendues pour beaucoup de familles. »

A la fête de l'Indépendance américaine à Paris, notre compatriote le marquis de Dampierre et le commandant de Contenson ont présenté au général Pershing le fanion offert par les descendants des combattants de la guerre de l'Indépendance et le fanion spécial au généralissime en soie rouge brodée d'un semis d'étoiles et surmontée de l'aigle américain. Le marquis de Dampierre a prononcé une allocution très applaudie.

5 *juillet.* — Le Maire d'Angers fait savoir qu'en raison de la coïncidence de la Fête nationale et de celle du marché du samedi, ledit marché aura lieu le vendredi 13 juillet.

26 grands blessés venant de Suisse sont passés en gare d'Angers Saint-Laud. 3 d'entre eux y ont été descendus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Chambre de Métiers de l'Anjou vient d'attribuer à des apprentis 7 bourses de 100 francs et 7 bourses de 60 francs.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres A et N seront acceptées à la gare d'Angers Saint-Laud petite vitesse pendant les journées des 7, 8 et 9 juillet 1917.

Au Conseil général de la Seine, M. le comte Fortuné d'Andigné a présenté un intéressant rapport sur le fonctionnement de l'office des prisonniers de guerre et fait ouvrir au budget un deuxième crédit de 500.000 francs.

Ont été promus chevaliers de la légion d'honneur : le capitaine Rivaud Louis, du 121e d'infanterie; le sous-lieutenant de la Borde René, du 83e d'infanterie; le lieutenant d'infanterie Gilot Alexandre.

La médaille militaire a été conférée au médecin auxiliaire Roy Marie, du 6e génie; au maréchal des logis Martin de Marolles Robert, du 24e d'artillerie.

Ont été cités à l'ordre de la division : le sapeur-mineur Adraste Georges du 6e génie; — à l'ordre de la brigade : le capitaine Pasquier Jean, du 28e d'artillerie; le sous-lieutenant de Hargues, du 87e d'infanterie; le sergent-major d'infanterie Benêteau; — à l'ordre du régiment : le sergent Noël Camille, du 119e d'infanterie; le cavalier Montois Louis du 8e cuirassiers ; le brigadier téléphoniste Baudrouet André, de l'artillerie;— à l'ordre de l'artillerie d'assaut : le sous-lieutenant Foyer Joseph, du 36e d'infanterie.

A l'audience du tribunal de simple police d'Angers ont été jugées : Police du roulage (abandon de voiture) 2; jet d'urine sur un passant, 1; défaut de carnet anthropométrique, 4; auto non éclairée, 1; ivresse manifeste, 2; tapage injurieux, 2; injures simples, 1; expédition de viandes foraines un jour interdit, 1; tapage nocturne, 3; divagation d'un chien sous les halles, 1; infractions à la police des mœurs, 12. Il a été infligé à cette audience 38 jours d'emprisonnement pour racolage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Chambre de Commerce d'Angers annonce que fréquemment les demandes de dérogation aux prohibitions d'entrée ne sont présentées qu'après arrivée en France des marchandises qui en font l'objet. Les importateurs sont prévenus que, sous peine d'être mis dans l'obligation de réexporter ces marchandises, ils doivent s'abstenir d'envoyer à l'étranger aucun ordre d'expédition avant d'avoir présenté la demande d'autorisation d'entrée et d'avoir reçu notification de la décision rendue.

Par suite de la hausse des prix du fret et des assurances, le comité départemental a décidé de porter de 1 fr. 45 à 1 fr. 50 le kilo le prix du sucre cristallisé, et de 1 fr. 60 à 1 fr. 70 le kilo celui de sucre raffiné. Cette décision a été ratifiée par un décret rendu sur la proposition du Ministre du ravitaillement.

La première session des Conseils d'arrondissements s'ouvrira le 8 août.

L'itinéraire d'achats du dépôt de remonte d'Angers pour le mois de juillet est le suivant : Machecoul, Saint-Père en Retz, Savenay, Guérande, Paimbœuf, Vertou, Angers, Mondoubleau, Vendôme, Blois, Saumur.

Le Restaurant coopératif de la rue des Poêliers à Angers s'est ouvert aujourd'hui. Les salles étaient remplies et animées. Le menu était ainsi composé : croûte au pot 0 fr. 20 ; bœuf cornichons 0 fr. 50 ; blanquette de veau 0 fr. 50 haricots verts au beurre 0 fr. 25 ; artichauts cuits 0 fr. 25 ; salade de pommes 0 fr. 25 ; salade de chicorée 0 fr. 20 ; fromage 0 fr. 15 ; cerises 0 fr. 15 ; café 0 fr. 15 ; vin, la demi-bouteille, 0 fr. 40 ; cidre la bouteille, 0 fr. 40 ; Pain 0 fr 05 et 0 fr. 10.

A l'École de Médecine d'Angers a eu lieu le concours d'externat présidé par M. le Dr Boquel, assisté des Drs Thibault, Charrier et Ch. Martin. Les 5 candidats présentés ont été reçus.

A l'hôpital temporaire nº 40 (École des Arts et Métiers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Angers), matinée récréative pour les malades soignés à l'hôpital n° 40, à l'hôpital n° 6 et à l'annexe du Calvaire.

La *Semaine religieuse* publie une lettre de l'abbé Gobé, professeur au collège Sainte-Marie de Cholet, annonçant le décès de l'abbé Rivet, mort dans un hôpital d'évacuation.

Le chef de bataillon Amiot Jules, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été nommé lieutenant-colonel.

A la mairie d'Angers, ou peut retirer les cartes d'essence pour les ménages, accordant un litre par mois par famille.

A l'instigation de M. Bodard, maire de Grugé-L'Hôpital, a eu lieu une réunion de tous les maires du canton à Pouancé sous la présidence de M. Loire, maire de cette ville, relativement au contingent des foins à fournir à la sous-intendance. Ils demandent que l'intendance veuille bien modifier ses chiffres et ne prélève dans le canton que la recette de certaines prairies isolées. Comment, disent-ils, exiger des cultivateurs qu'ils fournissent des animaux suffisamment préparés à la réquisition alors qu'ils auront déjà toute peine à soutenir leur cheptel.

Les journaux donnent le programme de la fête de bienfaisance qui aura lieu du 7 et 8 juillet dans les jardins de l'hôpital auxiliaire, n° 102.

Le Comité de secours aux prisonniers de Saumur indique le procédé employé par les Allemands pour nourrir les prisonniers de guerre : 70 % de farine de guerre et 30 % de farine de bois. Comme il leur faut un million de kilos de farine par jour pour les prisonniers, l'économie réalisée représente 300.000 kilos par jour, en attendant d'autres procédés dignes de leur détresse.

Ledit comité envoie 4 colis par mois à deux camps et 4 colis à deux adoptés. Il envoie en outre 11 colis à des compatriotes de la région appartenant à des familles pauvres. Ces colis pèsent chacun 5 kilos.

Une trombe de grêle a causé d'importants dégâts dans les vignes et vergers à Saumur, au clos Bonnet, dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

région de Varrains, Bagneux, Terrefort. Certains clos sont anéantis. Les grêlons étaient de fort volume.

Le médecin-chef de l'hôpital complémentaire nº 22, de Cholet, remercie, en son nom et au nom des blessés et de l'hôpital, les ouvriers et ouvrières de la maison Richard frères, pour la somme de 32 fr. 70 qu'ils ont bien voulu lui remettre.

Le Comité de l'Union des Femmes de France remercie un certain nombre de personnes qui ont envoyé des légumes et des fruits à l'hôpital auxiliaire nº 102 de Baugé.

6 *juillet.* — *Le Journal officiel* publie un décret fixant le prix du sucre raffiné, cassé et rangé en boîte de cartes, ou en caisses ou en paquets contenant au moins 5 kilos à 156 fr. 50 les 100 kilos, le sucre en pains à 153 francs les 100 kilos, le sucre blanc cristallisé à 140 francs, les sucres premier jet de la Réunion et deuxième jet des colonies françaises à 131 fr. 75, base 88 degrés, les sucres cristallisés ou granulés en poudre, glacés, semoules, 3 francs de plus par 100 kilos.

La Préfecture fait savoir que le Directeur général des Douanes chinoises demande des employés européens, dont le traitement sera de 350 francs par mois environ.

Au 33e d'artillerie les Bleuets ont organisé une charmante fête comportant un concert vocal et instrumental très réussi. Le spectacle a eu lieu dans le manège artistement décoré. Tous les officiers y assistaient.

Une revendeuse d'Angers a trouvé 60.000 francs de valeurs dans un vieux meuble qu'elle avait acheté.

On a retrouvé en Maine le cadavre du soldat qui s'était jeté du haut du pont de la Haute-Chaîne. à Angers.

Le *Journal de Maine-et-Loire* commence la publication de « Frondeurs et Dénigrants » de Yvonne de Romain et l'allocution du marquis de Dampierre au général Pershing, prononcée à la fête américaine du 4 juillet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Émile Marchand consacre dans le *Petit Courrier* un article au *Charbon* en Anjou. A Rochefort-sur-Loire se trouve le siège d'une petite société en participation qui a été constitué entre quelques ouvriers mineurs. Elle a extrait 105 à 110 tonnes de charbon provenant principalement d'une fouille avec galerie de 10 mètres de profondeur qui se trouve au lieu dit le Malécot. D'autres travaux d'exploration sont effectués à la Coulée Verte et à la Bourgogne sous la direction de M. Waquet, de l'École des Maîtres mineurs de Douai. Le charbon est livré : 1° à l'état naturel, pour être mélangé avec du charbon anglais pour les forgerons des environs; 2° sous forme de boulets; 3° sous forme de briquettes. Le personnel se compose d'une vingtaine d'ouvriers, hommes et femmes. A Saint-Aubin de Luigné, au lieu dit La Roullerie, une mine va être à brève échéance remise en exploitation, son matériel, contrairement à ce qui s'est produit à Chalonnes, étant resté intact.

Le *Petit Courrier* demande, à propos des tramways d'Angers, quand finira le provisoire. Les tramways fonctionnent dans presque toutes les villes d'une façon normale, excepté à Angers.

Ont été cités à l'ordre de l'armée : le soldat Guenet Fernand; — à l'ordre de la division : le sapeur du 1er génie Maitreau Ferdinand; — à l'ordre de l'artillerie divisionnaire : l'adjudant Bastard Louis, les brigadiers Lacombe Louis, Chauveau Victor, les soldats Bougrier Alexandre, Brottier Magloire, Marchive Henri, Forget Alfred, du 33e d'artillerie; — à l'ordre du régiment: l'adjudant Deniau Joseph, le maréchal des logis chef Pellerin Alfred, le brigadier Laure Hippolyte, les soldats Bouquet Hubert, Barbier Jean, Baget Raphaël, Dury Henri, Potin Louis, Palissier Alphonse, Bonnet Paul, Baudouin Maxime, Grangeard Charles, Lecontel Adolphe, Louet Paul, Mazardin Gabriel, Pelloquin Louis, Charpentier Jules, Vregnion Auguste, du 33e d'artillerie;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Balquier Baptiste, du 66e d'infanterie; le maréchal des logis d'artillerie Guérineau Léon.

Le Maire de Cholet annonce que le service du gaz sera repris à partir du 7 juillet, de 5 heures à 8 heures du matin, de 10 h. ½ à 13 heures, de 18 heures à 20 heures.

Le Maire de Segré prévient les chefs de famille qu'ils peuvent retirer leurs cartes d'essence.

7 juillet. — La Préfecture fait savoir qu'il est attribué au département de Maine-et-Loire pour la fabrication des confitures et pour le mois de juillet 1917 un contingent de sucre permettant d'allouer à toute famille un supplément de 500 grammes de sucre non raffiné roux pour chaque carte individuelle.

Au champ de manœuvre d'Avrillé, où s'effectuait un exercice de tir de barrage avec des bombardes et des grenades, l'adjudant Lecunaerts fut atteint par une grenade qui lui sectionna le bras droit et lui fit de multiples blessures à la hanche et au thorax. Il a été opéré à l'hôpital mixte par le Dr Boquel.

A la Chambre des députés MM. Ferdinand et Laurent Bougère ont pris la parole dans la discussion sur le service de santé. Le premier a déclaré que les fautes du service de santé à l'intérieur sont telles qu'il regrette de ne pouvoir voter aucun des ordres du jour qui sont présentés; le second dit qu'il y a rue du Bac en endroit dans lequel on a convoqué les médecins, sur l'ordre du service de santé, à l'insu du Ministre de la guerre, et dans lequel on a dit aux médecins qui siègent comme experts ou comme membres du jury de quelle façon ils devraient juger. « C'est, dit-il, d'après les ordres donnés rue du Bac qu'on a pris des infirmes, qu'on les garde dans les hôpitaux, qu'on refuse de les examiner. »

A l'hôpital auxiliaire nº 102 a eu lieu la première journée de la fête de bienfaisance organisée par le Comité angevin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Union des Femmes de France. A cette fête assistaient Mmes Chanson et Fabre, présidentes d'honneur de l'œuvre, le premier président Chanson, le général de Villaret, etc. Grand succès pour « Le miracle de saint Nicolas », de Guy Ropartz, exécuté pour la première fois à Angers par Mme Mercier, qui chantait le rôle du récitant, M. Bailly, les chœurs et l'orchestre dirigés par M. Fichet. Un très brillant concert permit d'applaudir Mlle Yvonne Brunet et Mme Blot dont le duo du « Roi d'Ys », M. Baudhuin, du Grand-Théâtre de Nantes, M. Berjole, le fin poète angevin, et un trio de Mozart exécuté par Mlle Enslen, MM. Fichet et Bailly. La fête se termina par « le Maître de Chapelle » chanté par Mlle Maillard, MM. Bailly et Baudhuin. La matinée eut lieu dans des tentes gracieusement mises à la disposition du Comité par la Maison Bessonneau, décorées avec goût. L'assistance était nombreuse et la recette fut bonne pour les blessés de la Grande Guerre.

Un lieutenant allemand blessé fait prisonnier dans l'Aisne est passé en gare d'Angers Saint-Laud, et a été dirigé sur Nantes.

Mme de Bazelaire quitte Angers. Elle sera remplacée à la présidence du « Dessert aux blessés » par Mme la colonelle Bouton.

M. Hirtz, réfugié des départements envahis, a remis 100 francs à M. Dominique, directeur des Hospices d'Angers, pour les Dames de Reims qui, depuis la guerre, y sont hospitalisées.

A Angers ont eu lieu les obsèques de M. Albert Rousselle, originaire de Coudry (Nord), officier de l'instruction publique, membre du Comité des réfugiés du Nord en Anjou. Parmi de nombreuses couronnes on remarquait celle des employés de la Préfecture de Maine-et-Loire et celle du Comité des réfugiés. Au cimetière de l'Ouest, M. Wable, président du Comité des réfugiés du Nord, a prononcé un discours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le remorqueur *Ville d'Angers* a amené au port d'Angers l'*Auguste-Paul*, chargé de phosphate pour le Mans, le *Murmure des Flots* et le chaland *II* chargés de chanvres. Ce remorqueur est reparti avec le *Colbert* pour Châteaupanne et le *Jeune François* pour Nantes.

L'*Ouest* commence la publication en feuilleton de « Les Mystères du Château d'Angers », par son rédacteur en chef M. L. d'Hampol.

Le colonel d'infanterie Écochard est nommé général de brigade à titre temporaire.

Ont été cités à l'ordre de la brigade : le sergent Raimbault François, du 77e d'infanterie ; — à l'ordre du régiment les soldats Rebières Léon, du 66e d'infanterie, Regnier Louis du 79e d'infanterie.

Le tribunal correctionnel de Saumur a condamné à 500 francs d'amende un négociant de Bagneux et à 200 fr. un minotier de Saint-Lambert-des-Levées pour fraude sur la vente du son.

Le Maire de Saumur fait savoir que le marché qui devait avoir lieu le 14 juillet sera avancé au vendredi 13 juillet.

A partir du 15 juillet, les trains sur la ligne des tramways de Saumur à Fontevrault n'auront lieu que les dimanches, mardis, jeudis et samedis.

Le marché de Cholet étant avancé d'un jour et fixé au 13 juillet, le train du samedi pour Cholet sera supprimé ce jour et avancé au vendredi 13.

8 *juillet*. — Un décret du Ministre de l'agriculture établit que les départements, syndicats de communes, communes, sociétés coopératives ou associations agricoles qui entreprendront des travaux de culture dans les conditions générales fixées par la loi du 7 avril 1917 pourront recevoir, à cet effet, par l'intermédiaire des caisses régionales de crédit mutuel agricole, des avances spéciales prélevées sur la fraction de la dotation du crédit agricole

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réservée aux sociétés coopératives, en vertu de la loi du 29 décembre 1906. « Pendant la durée de la guerre et de la campagne agricole qui suivra la cessation des hostilités, ces avances spéciales seront, à titre exceptionnel, attribuées par le Ministre de l'agriculture, après avis motivé du Directeur de l'agriculture et du chef du service du crédit, de la coopération et de la mutualité agricoles. »

Le Ministre de l'agriculture vient de faire savoir aux préfets qu'il autorisait la destruction des canards sauvages à partir du 15 juillet. Les préfets ont en outre été invités par lui à rendre aux propriétaires et fermiers le droit de faire usage du fusil contre les bêtes fauves (sangliers, cerfs, biches, etc.) qui causent de graves dommages aux récoltes. Le transport et la vente du sanglier sont absolument libres. Quant aux cerfs et biches, ils peuvent être transportés et vendus, sur la production d'un certificat d'origine délivré par le service des domaines ou par les municipalités.

Dans la salle des fêtes de la Chambre de Commerce d'Angers s'est réuni le Comité de l'Or. La réunion était présidée par M. le Sénateur Bodinier, président du Conseil général et du Comité de l'Or, assisté de M. Fabre, préfet de Maine-et-Loire, président d'honneur, et de M. Bigeard, vice-président. M. le président Bodinier a ouvert la séance par une allocution où il a retracé en quelques phrases l'action et l'œuvre du Comité départemental de l'or depuis un an. Le secrétaire, M. Barbin, a ensuite donné lecture d'un rapport fort complet et fort clair, d'où ressort très nettement le succès de l'œuvre constaté dans les chiffres officiels d'échange de l'or à la Banque de France. Ce rapport, ayant été complété par un exposé analogue fait par M. Charrier au nom du Comité saumurois, la séance a été close par M. le Préfet de Maine-et-Loire qui, en quelques mots fort heureux, a remercié chacun, souligné l'œuvre d'action matérielle et d'union morale réalisée par le Comité et demandé à tous les membres de continuer l'œuvre entreprise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Assemblée s'est séparée après avoir voté à l'unanimité la continuation de l'effort par les méthodes dont cet exercice d'une année a prouvé l'efficacité.

Deux permissionnaires ont dans la soirée à Angers attaqué rue Boreau plusieurs kabyles et les ont maltraités. Des passants ont réussi à faire cesser cette scène de violence.

Six soldats musulmans blessés sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud et ont été transportés dans les hôpitaux de la ville.

Des soldats américains occupant trois wagons sont passés en gare d'Angers Saint-Laud pendant la nuit.

La deuxième journée des fêtes de bienfaisance données par le Comité de l'Union des Femmes de France à l'hôpital auxiliaire n° 102 a été aussi brillante que la première. Public nombreux, société d'élite parmi laquelle : M. le Préfet et Mme Fabre, Mme Chanson, le général Vaimbois, commandant la place d'Angers, M. Deshayes, procureur général, etc. Mlle Maillard et M. Bailly ont rendu dans la perfection la jolie pièce « Bonsoir Voisin ». Comme la veille le théâtre de verdure a été fort admiré par une nombreuse assistance.

La médaille militaire a été conférée au sapeur mineur Resillot Léon, du 6e génie.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le lieutenant Frouin Paul, du 77e d'infanterie, instituteur-adjoint à l'école libre de garçons de Segré (2e citation); — à l'ordre du régiment : le soldat Richard Paul, du 67e d'infanterie.

Le Conseil municipal des Ponts-de-Cé a voté une subvention de 50 francs pour la journée de l'Anjou et pour l'Union des Femmes de France. Il a voté le remboursement à l'Hospice de la somme de 1.000 francs pour distribution de soupes en 1914. Il a accordé une indemnité de vie chère de 15 francs par mois à un cantonnier, et de 10 francs aux autres employés communaux.

Le maire des Ponts-de-Cé prie les jeunes gens des classes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1919, 1920 et 1921 de se faire inscrire à la mairie pour former une société de gymnastique dans un but de développement physique.

A Trélazé, un réfugié belge, mineur à Saint-Lézin, a frappé d'un coup de couteau une réfugiée belge de passage à Trélazé.

A la Chapelle-Saint-Florent, les gendarmes ont dressé des contraventions à cinq épiciers qui vendaient du sucre à un prix supérieur à celui de la taxe.

9 *juillet*. — Dorénavant l'allocation additionnelle de 0 fr. 75, prévue par l'article 10 de la loi de finances du 31 mars 1919 pour les seuls ascendants du mobilisé, pourra être accordée aux ascendants du mobilisé, c'est-à-dire aux beaux-parents du mobilisé, lorsqu'il sera justifié que ceux-ci sont dénués de ressources et qu'ils étaient réellement à la charge du mobilisé. Mais cette allocation ne pourra se cumuler avec les indemnités prévues par la loi du 14 juillet 1905.

Répondant à l'invitation qui leur fut adressée récemment, un grand nombre de personnes du département ont offert de céder à l'Artillerie les cuivres rouges inutilisés, (alambics, récipients, etc.) qu'elles possèdent. On sait que ces cuivres sont rachetés par l'Administration de la guerre au prix de *quatre francs le kilo et au comptant*. Des officiers acheteurs vont circuler prochainement dans le département pour prendre livraison des cuivres offerts. Les personnes qui ont offert de céder leurs cuivres seront avisées en temps utile de la date et du lieu où elles devront en effectuer la livraison. Quant à celles qui détiendraient des ustensiles de cuivre rouge qu'elles seraient désireuses de céder à l'Administration de la guerre, mais qui n'auraient pas encore fait leur déclaration, elles sont invitées à en prévenir le plus tôt possible la Préfecture. Elles seront avisées en temps voulu du passage des officiers chargés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de réunir les cuivres et d'en régler le prix à leurs propriétaires.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres B ou C seront acceptées à la gare d'Angers Saint-Laud petite vitesse pendant les journées de 10, 11 et 12 juillet.

Dans l'*Écho de Paris*, M. Maurice Barrès, dans un article intitulé «Au sortir du Comité secret », fait l'éloge de deux jeunes soldats députés, MM. Ybarnegaray (du pays basque) et Gaston Dumesnil, d'Angers, qui sont apparus à la tribune à quelques heures d'intervalle « pour se partager fraternellement le plus beau succès, une espèce de gloire unique dans les annales parlementaires; ils semblaient les jeunes délégués de l'armée ».

M. Trouvelot Jean, élève de l'École régionale des beaux-arts d'Angers a subi avec succès le concours d'admission à l'École nationale des beaux-arts de Paris, section d'architecture.

Ce matin a eu lieu, sur le quai Monge à Angers, les concours de chevaux de selle de 3 ans pur sang; 30 primes ont été attribuées. Le jury était composé de MM. Laurent inspecteur général des Haras, président, Seigneur, colonel des Remontes à Caen, du Bouchet, conseiller général, de Soland, conseiller d'arrondissement, de Terrasse, secrétaire du concours; M. de Canisy, directeur du Haras d'Angers, dirigeait les opérations. Le concours était plus homogène que celui de 1916 et offrait pour le pays d'autant plus d'intérêt que les éleveurs ont rencontré et rencontrent actuellement de grandes difficultés pour soigner et panser leurs bêtes.

Un train sanitaire contenant 122 blessés se dirigeant sur Nantes est passé en gare d'Angers Saint-Laud.

Le directeur de l'École primaire supérieure d'Angers a reçu de la mère d'un de ses élèves 50 francs pour les blessés français de l'hôpital n° 28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ont été cités à l'ordre de la division : le maréchal des logis Zwingelstein André, du 220e d'artillerie; le sous-lieutenant Doche Louis et le maître-pointeur Haitre Claude, du 33e d'artillerie; — à l'ordre de la brigade : le chef d'escadron Vincent Jean, le capitaine de Legge Henri, du 33e d'artillerie; — à l'ordre du régiment : le capitaine Sivieude Henri, les maréchaux des logis Massini Alphonse, Fiaud Jules, Dourroux Roger, Aumonier Calixte, Gasnier Alphonse, le brigadier Jouvencelle Alfred, les soldats Guillot Émile, Blanchard Albert, Castelli Antoine, Bordage Pierre, Perrochon Jules, Renaudet Arsène, Oheix Rogatien, Mabit Gabriel, Taveau Alphonse, Breton Louis, Thomas Francis, du 33e d'artillerie.

Mme Bernard-Massiet, présidente du Comité de l'aiguille française à Saumur, fait savoir qu'une quarantaine de réfugiés y arriveront dans quelques jours. Le Comité prend ses dispositions pour leur venir en aide et fait un nouvel appel à la population saumuroise. Le linge, les chaussures, les vêtements seront reçus avec reconnaissance au siège du Vestiaire national 16, rue d'Orléans. Il y sera également pris note des logements vacants qui, gratuitement ou pour un loyer avantageux, pourraient être mis à la disposition des réfugiés.

G. Grassin.

(*A suivre*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Petites Images

La Moisson de la Grande-Étoube

« Bonjour, père Jacques.

« — Tiens, c'est M. Lesimple; salut à vous. Où allez-vous à cette heure, sous la rayée du soleil?

« — Je vais, dit maître Lesimple, voir grainer la terre et causer, par là, avec quelques malheureux. »

Et d'un geste large et vague le notaire embrasse un pan d'horizon.

Les deux hommes se sont rencontrés tout au fond du ravin qui sépare les Bois-Noirs de l'Ouche fleurie, sur l'arche moussue, habillée de fougères pendantes qui enjambe le ruisseau. L'ombre tremblante des aulnes promène sur le chemin des taches de lumière; l'étroite coulée de pré commence de reverdir après la faulx, monte et descend en tournoyant sous la pluie dorée des genêts défleuris. Une paix lourde et chaude emplit l'étroit vallon dans cette après-midi de juillet. Le grand soleil silencieux a pris le ciel tout entier et la création se tait, toute la création; le grillon dort dans les chaumes et la mouche à miel, ivre de lumière et de parfums, s'est endormie sur la fleur de ronce.

« Le grain, les malheureux, répète le père Jacques. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terre est avare de grain cette année, mais ce n'est pas pour cela que nos gens pleurent. »

Par delà le petit pont, le chemin monte tout droit vers les Bois-Noirs, saute sur un rocher dans le soleil et s'enfonce sous l'ombre épaisse de deux haies centenaires; un chemin sauvage et rapide qui procède par bonds. Nos anciens, dans leur langue naïve et pittoresque, l'ont nommé la montée du Chat et l'effort des hommes l'a creusé profondément. Entre l'ombre des chênes, le ruisseau endormi dans les pierres et les pentes moissonnées où danse une buée lumineuse et chaude, une atmosphère de serre naît du sol humide et monte le long des branches; tous les ferments, toutes les moisissures grimpent avec la montée du Chat; les mousses et les fougères ouvrées comme des fleurs; l'étroit iris violet sauvage qui laisse pendre à l'automne une grappe rouge; les arums au cornet verdâtre et les fargonnettes aiguës aux baies d'orange; la flore humide et suante des étés commençants s'épanouit dans l'ombre du roncier avec l'âcre parfum de la terre vivante et nourricière. Et les deux hommes montent lentement, dans la chaleur du jour, déjà vieux l'un et l'autre et un peu haletants.

Le père Jacques est un métayer du pays des Mauges, rude, droit et noueux. Il a cette noblesse native du paysan maître sur sa terre, enraciné depuis des siècles sur les champs soumis à son commandement. L'autorité, l'usage de l'autorité, c'est la mesure des caractères dans tous les milieux, les plus modestes, les plus obscurs. Il y a plus de grandeur qu'on ne le voit communément dans l'âme d'un paysan habitué à mener sa terre, ses hommes, ses bêtes et sa charrue. Il est le maître; cela représente quelques devoirs et les devoirs c'est le chemin malaisé par où les hommes s'élèvent. Égaux en droits, ils le disent et ils le croient, les hommes se distinguent encore par la façon dont ils exercent l'autorité. Pour quelques uns c'est une charge et une grande école.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le père Jacques des Bois-Noirs est un maître, fils, petit-fils de maître; il porte la tête droite, une tête étroite et comme aiguisée, où tous les traits tendent en avant. Des cheveux bas au menton fuyant le profil fait une courbe tranchante, volontaire, un peu dure. Aux jours de procession, quand il va dans sa veste noire, le chapelet au poing, il rappelle la silhouette terrible du Savonarole de San Marco à Florence. Les petits yeux gris, très rapprochés du nez, hardi, regardent loin; les lèvres rasées se serrent sur une mâchoire puissante; un anneau d'or tremble à l'oreille gauche. Une tête de chef en tous les temps, un peu archaïque et sans douceur.

La guerre a vidé les champs. Depuis quatre ans les gars se battent et meurent pour la France et la terre souffre. De ce souci qui les hante, le père Jacques et maître Lesimple devisent avec l'abandon de cœur que met en eux trente années d'amitié et de dévouement, mais avec la prudence de mots que des siècles de servitude ont laissée sur les lèvres avares du paysan.

« Je suis content de vous voir, Jacques, dit M. Lesimple, que faites-vous aujourd'hui aux Bois-Noirs?

« — Nous moissonnons la Grande-Étoube, là-haut. Venez avec nous, vous verrez quelque chose.

« — Je veux bien dit M. Lesimple ». Et, reprenant son mot d'arrivée, il ajoute : « Le grain et les malheureux je trouverai tout cela sur la Grande-Étoube ».

Le métayer n'a pas tressailli sous l'allusion; il regarde droit devant lui, comme s'il voyait dans l'ombre du chemin les choses que le vieux notaire n'a pas dites et dont leur âme à tous deux est pleine. Les Bois-Noirs ont envoyé quatre gars à la guerre et Jean, l'un d'eux, a été tué dans la Somme. Le cinquième, trop jeune pour faire un soldat, se bat avec la terre sur les champs. Le père Jacques couve sa peine et son angoisse avec cette indifférence et ce désintéressement extérieurs que la coutume commande aux hommes de chez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous. Il se cachent pour souffrir comme un chien malade; ils mettent de l'orgueil à ne pas laisser voir une plaie qui saigne; ils ne crient point : hélas ! hélas ! ils tendent un voile sur leur cœur et sur leur visage et le meilleur des amis ne touche pas à ce voile qu'il n'y soit invité. C'est la pudeur de la douleur, un sentiment délicat et fin qui habite ces âmes obscures et nuancées. Tout comme la lumière, l'ombre a ses nuances et ses valeurs, mais il faut y regarder de plus près pour les voir.

En juillet 1918, la France anxieuse attendait l'heure du destin. Le sang, coulait de toutes ses blessures et la fièvre commençait d'envenimer le mal; mais l'âme restait droite, tendue vers l'avenir qu'on sentait tout près, sous la main. Bon ou mauvais, demain le dirait peut-être et les meilleurs voyaient trouble dans l'attente de la lumière. On attendait depuis si longtemps.

« Les gars n'écrivent plus aux Bois-Noirs, dit Jacques. Ces silences-la ne sont jamais bons. Savez-vous quelque chose, M. Lesimple? »

Le vieux notaire ne savait rien. Des menaces trop angoissantes pour les avouer, des lueurs d'espoir trop lointaines encore, semblait-il, pour être aperçues ailleurs qu'au fond des cœurs.

« Ce sera peut-être encore long, mon pauvre Jacques. A notre âge on est patient. »

Les deux hommes, au sommet de la montée du Chat, émergent du chemin creux en pleine lumière. Les champs roux s'arrondissent sous le soleil comme une bête pâmée, jusqu'à la petite vallée de genêts, d'ajoncs et de bois maigres qui festonne tous les plateaux de chez nous.

Le vieux paysan redresse sa haute taille et sa tête aiguë; il s'assure sur sa terre d'un geste du corps tout entier.

« Si long que cela soit, nous en attendrons la fin; le tout est qu'elle soit bonne. Voyez-vous là-haut dans le bois de la Turpinière une grosse pierre grise dans la bouillée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chêne sous le carré de genêt. Oui, n'est-ce pas, vous y êtes? Eh bien, dans la grand'guerre, mes anciens ont vécu là dans un trou, les femmes et les enfants, parce que les hommes étaient occupés ailleurs. La grande armoire des Bois-Noirs, celle que vous tâtez toujours de la main, a dormi des années sous la grosse pierre. Les champs étaient retournés en genêts les maisons brûlées et vides. Le temps était mauvais, plus qu'aujourd'hui pour nous, puisqu'ils avaient nos peines et d'autres que nous n'avons pas. Vous savez bien, M. Lesimple qu'ils n'ont pas cédé et qu'ils ont suivi leur idée. Nos gars suivent leur idée, laissons-les faire. Allez, allez! ».

Le père Jacques prend à témoin de sa foi sa terre immortelle et la longue suite d'énergies et de résistances qu'il entrevoit confusément dans le passé de sa race.

« Nous, conclut-il, allons au froment qui fait le pain. »

Et les deux hommes s'orientent vers la Grande-Étoube où des travailleurs s'agitent dans la buée lumineuse.

« Heureusement, dit maître Lesimple, le pain ne manque plus aujourd'hui comme autrefois et chacun a le nécessaire; l'État y a pourvu. C'est un réconfort pour ceux qui se battent. »

Le métayer s'en va maintenant penché sur le sol crevassé par l'été. Il pousse de ses sabots les mottes sèches dans les fentes de la glèbe comme s'il voulait panser des blessures et cacher des plaies.

« Oui, répond-il, la voix moins claire, les allocations, comme on dit. Je ne croyais pas qu'aux Bois-Noirs on mangerait de ce pain-là; il y a comme du sang dessus et le goût ne m'en plaît guère. Pour des familles abandonnées, des femmes, des petits, oui, il fallait bien y songer, mais là où des hommes sont restés, travaillent et se suffisent, on n'aurait pas dû tendre la main. Les moins fiers ont commencé et l'envie est venue aux autres. Les marraines ont dit : « Pourquoi celle-là et pas moi. Le mien est là-bas où est le sien, et puis c'est de l'argent qu'il faut qu'il soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mangé. » Alors tout le monde s'est mis à même, nous comme les autres. J'ai un peu de honte d'être payé pour cela et cet argent-là est à part dans l'armoire; les femmes en font des choses inutiles dont les marchands profitent. »

Maître Lesimple pense que cet argent-là, dont on fait des choses inutiles, c'est la richesse de la France, la substance du pays qui coule et qui se perd. Il partage la répugnance de son vieil ami et, sans voir bien loin dans l'avenir incertain, il aperçoit, après la ruée des appétits et la joie des satisfactions nouvelles des besoins factices, des facilités attirantes, un débordement de tous les désirs comblés en pleine guerre. Comment la paix y pourvoira-t-elle? La douce paix. Si elle sonne l'heure des privations, comment ces pauvres gens comprendront-ils? Mais c'est la tristesse de demain et la peine d'aujourd'hui est trop lourde pour que l'on s'embarrasse du jour qui ne luira peut-être jamais.

Ces deux vieux trébuchent dans les incertitudes. Ces âmes obscures s'égarent aussitôt qu'elles regardent ailleurs que dans la lumière de leur foi commune, la foi des humbles, évidente et sans preuve.

« Laissez donc, dit le père Jacques, et ne parlons point de ce que nous ne verrons peut-être jamais. Quand je monte un sac de blé au grenier je serre les dents et je ne cause point avant de l'avoir mis sur le carreau. Montons notre sac, M. Lesimple; il y a encore des marches.

« — Vous avez raison, mon ami. Et, puisque nous sommes sur le grain — les deux hommes qui se comprennent sourient du regard, — puisque nous sommes sur le grain, allons-nous en trouver, dites-moi, dans la Grande-Étoube?

« — Je le crois, s'il en est année.

« — Voyons Jacques, s'il en est année; la faulx est dessus il ne s'échappera pas.

« — Savoir, dit le métayer. Il faut compter la récolte dans le grenier. Des fois le blé lève à merveille, il vient à regarder, rien ne le gêne, l'épi monte et fleurit et puis il passe je ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sais quoi dans l'air, du brime, du poison, le blé s'en va comme il est venu. Il n'en était pas année. D'autres fois, en avril, le blé ne couvre pas sa terre et grelotte tout jaune le long des sillons. On ne le regarde même plus. Alors, une bénédiction tombe sur les champs et au tard de l'été le grenier est plein. C'est qu'il en est année. Expliquez-moi cela, M. Lesimple. »

Maître Lesimple n'explique rien; mais il admire en son âme combien l'homme a peu changé depuis les premières heures où la fatalité gouvernait le monde. Nous croyons tout expliquer et tout savoir et voilà que Némésis reparaît dans le propos d'un paysan, le destin aveugle qui fait et qui défait suivant une loi insaisissable à nos esprits trop courts.

Sur le plateau des Bois-Noirs le soleil tombe en nappes et incendie la terre. L'horizon s'élargit dans le silence. Du côté des Mauges, les champs de blé doré s'enfoncent dans la forêt des chênes bas et se perdent l'un après l'autre dans la frondaison enveloppante des haies. Une mer de broussaille sans grandeur reçoit la retombée du ciel immense chauffé à blanc et la ligne imprécise qui les réunit palpite et s'émeut, se gonfle et s'efface dans la vibration de la lumière. Une vie intense et monstrueuse, remue lentement dans ces formes simples; de l'étreinte silencieuse du ciel et de la terre la vie naît obscurément, la vie des simples, la vie du blé mûrissant, la vie des êtres primitifs qui se réjouissent du sol fécond et du ciel créateur comme les racines et comme les branches, comme Philémon et comme Baucis, suivant le mythe éternel et reposant. Sur la tête des arbres au lointain il flotte une vapeur de chaudière et les lignes amollies s'estompent dans une infinie résignation que percent à peine de maigres clochers, flèche de pierre, flèche d'ardoise, doigts levés vers le ciel et qui tremblent dans la lumière exaspérée.

Vers le nord, la Loire a ouvert le royal chemin de sa vallée. Les formes se modèlent, se précisent et s'éclairent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les coteaux qui s'affrontent et se suivent sur des plans successifs divisent les masses et les animent. La vie des choses se spiritualise quand elle marche vers de la beauté. C'est une loi naturelle qui a retenu sur le bord des fleuves les hommes sortis de la forêt primitive, parce qu'il semble qu'avec plus de lumière le sort y soit moins lourd et l'esprit plus léger.

Nos gens, qui sont des champs, ont en même temps des vues sur la rivière et cette double influence complique encore ce qu'il y a d'obscur et d'inexprimé dans leurs âmes méfiantes.

En suivant les haies qui chantournent les coteaux, maître Lesimple et le père Jacques sont arrivés sur la Grande-Étoube, une forêt d'épis enchevêtrés et penchants où la faulx a ouvert des allées profondes. Les moissonneurs s'empressent sur un rythme nouveau. Il y a là moins de bras humains et plus d'outils pour faire et ramasser la gerbe. On commence de couper le blé et déjà les charrettes le voiturent et le rentrent. Une vie nouvelle agite les groupes et met comme du désordre dans le geste paisible et définitif des coupeurs de blé. Maître Lesimple a vu tout de suite une moissonneuse lieuse qui marche au pas de deux chevaux autour des îlots de froment, agite les bras, dévore la paille et crache la gerbe sur le sillon dénudé.

Jacques répond à son geste de surprise :

« Je vous ai dit que vous verriez quelque chose sur la Grande-Étoube. »

Il y a comme une velléité de sourire sur les lèvres minces du vieux métayer.

« Cela s'est décidé, ajoute-t-il, à la dernière permission des gars. Je n'y avais pas de goût ; c'est eux qui l'ont voulu. Nous allions par les champs et leurs yeux se reposaient sur la terre de nos Bois-Noirs. Mon grand Jacques, l'aîné, celui que vous dites qu'il me ressemble, nous a arrêtés justement là-haut à la claie de la Grande-Étoube.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Mon père, a-t-il fait, vous ne pourrez pas ramasser la récolte de cette année. C'est trop lourd pour vous. Benjamin est trop jeune. Point de valets en force. Je ne vois autour de vous que des vieux et des enfants. Malgré que vous ayez l'envie bonne, vous n'arriverez point. »

« J'avais vu la chose avant lui, mais qu'y faire? J'espérais dans le beau temps du tard de l'été. On n'a jamais vu de grain rester debout sur les champs. Mais, au fond, je me sens las et, sans que je le dise à personne, il y a des jours où le courage me manque.

« Jacques causait posément et les deux autres approuvaient du menton. Nous étions tous les quatre appuyés à la claie fermée et le blé nous riait aux yeux, balancé par un petit vent de galerne. Nos gars sont changés, M. Lesimple; par moments, je ne les connais plus. Ils ont vu des choses depuis quatre ans, des mauvaises et des bonnes; ils vont nous rapporter des idées qui me font peur et qui sont peut-être utiles. Il va falloir modifier nos manières et ce n'est pas nous qui pouvons faire cela. Nos soldats ont regardé la terre où ils ont passé, allez. Dans les tranchées, derrière les barbelés, comme ils disent, en face de la mort, ou bien au repos, à l'arrière, ou bien dans les autos qui les promènent d'un côté à l'autre de la France, à quoi croyez-vous qu'ils pensent? A la terre, M. Lesimple, à la terre qu'ils écrasent de leur semelle ou qu'ils émiettent dans leurs mains. Et puis ils ont vu comment font les autres dans les grandes plaines où nos Bois-Nors ne suffiraient pas au jardin d'une ferme. Quatre-vingts bœufs de harnais, quarante chevaux et des machines; on dirait des contes, mais nos gars ne sont point menteurs. Je les entends avec ceux de l'Ouche-Fleurie et des Landes. « Après la guerre, disent-ils, après la guerre, nous ferons comme ci et puis comme çà. Nous abattrons nos haies, nous réunirons nos pièces. — Plus de sillons, la terre à plat et nous aurons des machines pour remplacer les valets. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Devant moi, ils n'avaient jamais mis la conversation là-dessus parce qu'ils savent bien qu'à mon âge on n'est pas aisé à tourner; mais ce jour-là Jacques était résolu; il avait fait le mot aux autres, bien sûr.

« Mon père, dit-il, il faut acheter une lieuse; vous ramasserez votre grain en trois jours et vous n'aurez besoin de personne. »

C'est bon cela de n'avoir besoin de personne et je me suis décidé. J'ai mis beaucoup d'argent; je ne le regrette pas. Voyez-la marcher ma lieuse avec Benjamin sur son fauteuil. Elle mange la paille, il n'y a pas à dire, et de ses grands bras qui tournent elle appelle les charroyeurs : « Allez, marchez vous autres. »

Les deux vieux amis, se sont assis dans la haie, sous un chêne ancien, fendu, décharné, déjeté, mais vêtu de lierre fleurissant où les abeilles butinent et le travail passe devant leurs yeux. Un travail plus hâté, plus vif, plus fiévreux, mené par le rythme de la terrible machine qui dévore la moisson et nettoie la place. Les deux charrettes ont peine à suivre et à lever la gerbe; la maladresse des chevaux et des hommes est évidente devant la souplesse et la rectitude du bon outil. La lieuse a fait le tour de l'îlot pendant que le charretier sermonne ses chevaux, avance, recule et jure copieusement. Un cheval ne se mène pas sans jurer et très haut. La machine obéit à d'autres raisons; on ne se fâche pas contre un outil, n'est-ce pas?

Maître Lesimple a la passion des champs, mais, dans son esprit endormi aux longs sommeils de la terre, dans son admiration du miracle annuel qui réveille le germe, qui donne la fleur et qui fait le fruit, dans l'enchantement de la terre mère de beauté, de force et de richesse, il a gardé malgré lui peut-être, et sans le savoir, les leçons des poètes qui ont nourri sa lointaine jeunesse.

Pour lui, comme pour le père Jacques, la moisson c'est un faucheur ou même une faucilleuse qui marchent courbés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous l'épi, au souffle brûlant du sol nourri de soleil; c'est la lente procession des assembleuses de gerbes. C'est le geste éternel des faiseurs de pain depuis Ruth et Booz et le doux Clitumne; les bras des hommes en ramassant le blé, s'élèvent et s'abaissent sur les champs comme une bénédiction et comme une offrande et, dans le fond de son âme, le vieux notaire n'est pas loin de voir un sacrilège dans cette invasion de la machine à travers la vie lentement rythmée de la vieille Cybèle.

Pour des raisons différentes les hommes s'attardent aux souvenirs, les uns parce qu'ils les ont vécus, les autres parce qu'ils les ont rêvés. Le lien est le même.

« Oui, mon ami Jacques, dit maître Lesimple, votre récolte va être rentrée en trois jours; mais il me semble que tout cela va trop vite. C'est comme un vent qui passe et, si l'on fait le pain en si grande hâte, comment le mangera-t-on? Nos lentes bouchées autour de la table, nos gestes d'officiants devant le pain blanc et la motte de beurre, est-ce que là aussi nous allons suivre la machine?

« — Je ne sais pas, répond le vieux Jacques. Vous cherchez toujours à voir demain; d'hier à aujourd'hui le chemin est assez long et la peine assez lourde pour nous. Nos gens sont devenus rares sur les champs et la guerre jalouse va nous en garder encore. Que les autres multiplient leur effort par tous les moyens, ce sera bien, M. Lesimple, pourvu que l'effort se fasse et que la terre porte moisson. »

Le soleil commence à baisser dans le ciel glorieux et des petits nuages blancs voyagent lentement en file comme au courant d'une eau paisible. Depuis un moment les perdrix rappellent autour du bois de la Turpinière; la terre échappe à l'étreinte et les bruits renaissent qui s'étaient tus au milieu du jour, les mille bruits faits de cris de bête, de bourdonnements, de branches froissées et d'herbes mouvantes, les bruits que l'on sait et que l'on aime et les autres répandus dans l'éther, dont l'origine nous échappe et qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

font tous ensemble la symphonie merveilleuse des champs et comme la respiration mélodieuse de la nature vivante.

Les moissonneurs ont cherché l'ombre pour l'heure du goûter et, sous la haie froissée, les deux vieux écoutent la chanson des champs dans le silence des hommes. Une paix céleste les enveloppe, la paix des beaux jours et des souvenirs heureux et tant de douceur les ramène par un détour à l'angoisse présente parce qu'en ces temps-là les cœurs serrés s'ouvrent seulement aux sentiments amers.

« Mon Jean, dit le père Jacques, mon cher petit Jean. »

Il parle à voix basse et pour lui-même. Il n'en a jamais autant dit devant son vieil ami et le notaire laisse aller la plainte qui ne veut être ni partagée ni consolée. L'heure est venue qui vient pour toutes les misères humaines; le métayer s'épanche doucement et les mots d'affection et de regrets, les mots d'amour, les tristes mots ont un goût singulier sur les lèvres minces qui n'ont jamais laissé passer les émotions du cœur. L'orgueil de l'homme s'est écroulé entre la douceur des choses et l'amertume de son âme.

« Jean, si bon, si câlin. Vous l'aimiez, M. Lesimple; tout le monde l'aimait. Gamin, vous l'emmeniez à la chasse dans les coteaux avec votre vieux griffon qui était aveugle. Il revenait émerveillé.

« Il est parti le dernier des quatre et c'était pourtant mon cadet. Je ne comprenais pas que le bon Dieu me faisait une grâce de quelques jours et je me révoltais. J'ai été dur pour lui dans le moment. Les autres partis, pourquoi celui-là restait-il? Je trouvais que c'était injuste et je le poussais par les épaules. Tous ceux de son âge au front, c'était une honte pour les Bois-Noirs de le garder.

« Il m'expliquait qu'il était artilleur dans la réserve et qu'il serait appelé quand l'heure viendrait; il me lisait son livret. Mais, pour moi, je voyais là une injustice, et j'en souffrais. Je croyais entendre dire derrière moi : « Le père Jacques garde son Jean quand les nôtres sont partis ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Un dimanche après la messe de huit heures, je l'ai emmené chez les gendarmes, M. Lesimple ! Je voulais savoir si nous étions bien dans notre droit. Le gendarme m'a cru fou. Tout le monde est un peu fou ces années-ci.

« Je n'ai conté cela à personne, mais je me suis fait des reproches depuis. Vieil orgueilleux; ton gars n'allait pas assez vite à la mort ! Avais-tu peur qu'on lui vole son tour !

« Son tour est venu. Le pauvre enfant sentait la menace plus que les autres.

« A la dernière permission, quand ce fut l'heure d'aller à la gare pour le train des permissionnaires qui passe de nuit, je le voyais lassé et soucieux. Il avait voulu aller à la charrue toute la semaine, mais c'était un jeu pour lui et non pas une fatigue.

« Après souper, je lui dis : « Prépare-toi, mon fils, Benjamin va atteler la carriole et te mener. »

« Il m'a répondu tout de suite : « Mon père, non pas Benjamin, mais vous. Je suis en peine de vous quitter. »

« J'ai été surpris, pensez-vous. Ce sont des mots qu'on dit aux femmes et je n'ai pas élevé mes gars douillettement mais, depuis que sa mère est morte, celui-là avait mis sa tendresse sur moi.

« J'ai attelé sans rien dire et je l'ai conduit à la gare. Ces trains maudits n'ont point d'heure et nous avons attendu longtemps. Il y avait là du monde comme à la foire et chacun restait debout devant les siens à se regarder dans les yeux. Les paroles ne sont rien quand on se quitte pour ne se revoir jamais et le pauvre enfant avait mauvaise idée.

« Au moment de monter dans le train, je lui ai dit ce qu'il fallait, de garder son courage, de faire son devoir et je lui ai tendu la main.

« Je revois encore son sourire triste.

« Mon père, m'a-t-il fait avec sa voix de petit enfant, ce n'est pas assez la main, embrassez-moi. » Et il s'est jeté sur moi à pleins bras.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les autres nous regardaient et je me retenais de pleurer. »

Le pauvre vieux ne se retenait plus guère et, sans qu'un muscle changeât dans sa face impassible, une larme glissait lentement sur sa paupière grande ouverte.

« Je ne sais pas pourquoi je vous parle aujourd'hui, M. Lesimple. Excusez-moi. Chacun a sa peine, mais la mienne m'étouffe et je la dirais aux chênes pour me débarrasser. »

Le vieux notaire a vu mourir autour de lui et la souffrance ne lui est point étrangère. Il pense à celui-là qui lui était cher, tombé il y a plus de deux ans dans les lignes de Champagne, et il prend la main du métayer sans mot dire. Les mots, les mots, que sont les mots entre deux cœurs qui battent ensemble?

Et le père Jacques poursuit de plus en plus bas :

« Dans l'ambulance où il a fini de mourir il m'attendait tout le jour; l'infirmière m'a tout raconté, après, quand je suis arrivé, trop tard.

« Assis dans son lit, son œil ne quittait pas la porte et il disait à la femme en blanc qui soutenait ses épaules : « Mon père ne vient point. Il ne m'aime donc plus, mon « père. Moi, qui l'aime tant ! »

Et c'est tout. Le vieux a fini son terrible récit . Il n'y a pas mis plus de paroles, parce qu'il n'en sait point. Même quand elle s'épanche, son âme reste inexprimée et c'est le sort commun; aucun vocabulaire ne peut traduire la richesse des âmes.

C'est la fin du jour. La Grande-Étoube est rase et sèche comme un désert. La lieuse dételée reste à l'abandon sur le chaume comme un bateau échoué dans le sable, un de ses bras dressé de signe d'appel. Les voituriers se hâtent vers la dernière gerbe. Le champ est vide qui ce matin balançait une forêt d'épis. La lumière vient maintenant du couchant et modèle avec une vigueur singulière la platitude infinie des Mauges. Les ombres s'allongent; la petite vallée de genêts,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'ajoncs et de bois maigres se creuse jusqu'à la lisière verte des prés. La terre délivrée de la canicule respire profondément dans l'attente de la nuit bienfaisante. La lassitude des soirs d'été allanguit le monde des champs. C'est l'heure rare où la terre, qui s'est donnée dans l'effort et quitte de sa tâche, entre dans le repos de la saison. Heure de joie que nos gens ne sentent plus parce que le pays est trop vide et que les cœurs sont gros.

« Tout de même, dit maître Lesimple, voilà la moisson faite et le froment est à l'abri. Vos gars avaient raison, père Jacques.

« — Mes gars, avaient raison, répète le vieux métayer comme en rêve. Le malheur c'est la bonne école. Nous apprenons seulement dans la souffrance et voilà que, les enfants morts, la terre va revivre par d'autres moyens.

« — Et bonne vie à la terre, reprend maître Lesimple, en se levant.

« — Oui, mais que vont devenir les laboureurs? Trop de mécanique dans la culture va nous faire des ouvriers. Pour aimer vraiment la terre il faut la prendre à pleins bras, à pleines mains. Elle a besoin de l'amour de l'homme pour être fécondée. Et voilà que nous allons devenir une usine.

« — C'est à votre tour de raisonner sur l'avenir, mon père Jacques, dit maître Lesimple, et vous me reprochiez tout à l'heure de chercher à voir trop loin. Faites confiance à nos gars. Le travail de demain sera trop lourd pour les faiseurs de blé; laissons-les chercher de l'aide. Quand la première charrue est venue prendre la place de la bêche, notre âme n'a pas changé. Ce qui fait le caractère du travail ce n'est pas l'outil, c'est le but; nous sommes dans l'ordre, mon vieil ami et nous y resterons; nous travaillons dans le sens de la vie. »

Le couchant incendie l'horizon des Mauges. Sur les lointains de Loire, les bandes rouges où meurent les derniers rayons reposent sur le vert tendre des crépuscules, toutes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les couleurs revivent un instant dans la joie avant de s'éteindre dans la paix.

Et maître Lesimple, en tirant la claie derrière lui, se récite tout bas quelque couplet de ses chères *Géorgiques* sur la beauté des champs :

« Illic,.....
« Sacra deum, sanctique patres..... »

G. Dufour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station Météorologique Municipale d'Angers

Résumé des Observations Météorologiques faites en Mai et Juin 1921

	MAI	JUIN
Hauteur barométrique moyenne (1)	756,mm5	758,mm6
Hauteur barométrique minima	741,mm7 (le 8)	751,mm5 (le 7)
Hauteur barométrique maxima	762,mm0 (le 21)	764.mm5 (le 12)
Température moyenne sous abri (1)	13°,5	19°,7
Moyenne des minima sous abri	9°,7	14°.1
Moyenne des maxima sous abri	16°,5	23°,1
Moyenne des minima et des maxima	13°,1	18°,6
Minima extrême	5°,4 (le 5)	9°,0 (le 11)
Maxima extrême	24°,2 (le 22)	30°.0 (le 27)
État hygrométrique moyen (1)	71	71
État hygrométrique minimum	48 (le 21)	45 (les 17, 18, 23, 24)
État hygrométrique maximum	97 (4 et 13)	96 (le 6)
Nombre des jours de pluie	12	7
Hauteur totale de pluie pour le mois	69,mm5	20,mm0
Hauteur maxima en un jour	28mm,0 (le 13)	5,mm5 (le 28)
Direction moyenne du vent	Nord-Ouest	Nord

(1) Observations à 6 heures, 12 heures et 18 heures.

Le Directeur,
M. Couette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Au Conseil général.

La première session ordinaire s'est ouverte le 2 mai, sous la présidence de M. le sénateur Guillaume Bodinier, qui prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

Jamais, depuis l'armistice, nous n'avons vécu des heures aussi angoissantes que celles qui étreignent actuellement nos cœurs. L'Allemagne, responsable de la guerre, qui a signé le traité de Versailles, cherche sans cesse, par sa mauvaise foi, à se dérober aux responsabilités qui lui incombent.

De nombreux pourparlers ont eu lieu entre les Alliés et l'Allemagne, en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie; dans ces conciliabules, l'Allemagne n'a cherché qu'à gagner du temps, à nous apitoyer à nous tromper et à essayer de semer la désunion entre les Alliés en se soustrayant aux obligations qu'elle a consenties.

Nous avions, nous Français, une autre mentalité, quand, vaincus en 1871, nous avons dû exécuter le dur traité de Francfort !

Soucieuse avant tout de paix et de justice, la France victorieuse ne comprendrait pas que nous continuions de nous ruiner en réparant à nos frais ce que l'Allemagne a systématiquement dévasté et qu'elle ne payât pas ce qu'elle doit. La voix d'outre-tombe de nos glorieux soldats, morts pour sa défense, le proclame bien haut.

L'échéance est arrivée. Il est temps de faire savoir à l'Allemagne que nous entendons, sous peine de contrainte, recevoir d'elle notre dû, tout notre dû.

Les résolutions gouvernementales, concertées avec nos Alliés, ont été récemment exposées aux Chambres françaises par M. le Président du Conseil, dans un ferme et patriotique langage, et elles ont reçu l'approbation, on peut dire unanime, des représentants du pays.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La France tout entière est derrière le Gouvernement pour qu'il exige résolument de l'Allemagne l'exécution de ses engagements et que des sanctions soient prises à cet effet.

Dans notre sphère plus modeste, vous voudrez certainement, mes chers collègues, manifester à votre tour votre adhésion à cette politique d'énergie, nécessaire pour assurer la paix d'aujourd'hui et la sécurité de demain, pour que notre France n'assiste pas à ce spectacle démoralisant de voir une nation vaincue prospérer en face de la nation victorieuse écrasée sous le poids de ses charges et de ses ruines.

Nos finances nationales sont gravement éprouvées par cette situation intolérable.

L'échéance arrive; il faut que le débiteur récalcitrant s'exécute, bon gré, mal gré.

Notre budget départemental se ressent lui-même du malaise général. Il devra être l'objet de votre examen attentif. Les résultats connus du dernier recensement constatent une sérieuse diminution de notre population. On devait s'y attendre après les hétacombes de la guerre. Mais cette situation témoigne plus que jamais de l'intérêt qu'il y a à encourager la natalité, à venir en aide aux familles nombreuses et à combattre le fléau terrible de la tuberculose, cette grande destructrice de vies humaines. Le Conseil général l'a déjà compris; il est entré dans cette voie; je ne saurais trop l'engager d'y persister dans l'intérêt suprême de la Patrie qui veut vivre et qui vivra.

Messieurs, je tiens, pendant qu'elle est encore dans nos murs, à adresser à la « Mission Américaine pour la préservation contre la tuberculose en France » notre salut cordial et l'expression de la gratitude de l'assemblée départementale pour le dévoué et généreux concours qu'elle nous apporte, avec son appui financier, en répandant parmi nos populations les conseils et les méthodes les plus efficaces pour combattre cette redoutable contagion. Après l'aide armée sur les champs de bataille, c'est un nouveau et précieux témoignage de la sympathie de nos amis des États-Unis.

MES CHERS COLLÈGUES,

La mort a encore frappé dans nos rangs depuis notre dernière session.

Le 20 novembre 1920, les obsèques de notre regretté collègue le comte Henri de la Bourdonnaye, conseiller général du canton de Champtoceaux, étaient célébrées dans l'église de la Varenne, au milieu d'une foule émue et attristée.

Lorsque, en 1911, survint le décès de notre ancien collègue le comte Raoul de la Bourdonnaye, ancien député et ancien sénateur de Maine-et-Loire, son fils fut élu à sa place conseiller général du canton de Champtoceaux, où cette famille, par les services rendus, jouissait d'une grande popularité et d'une légitime affection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri de la Bourdonnaye s'était destiné à la carrière militaire. Sorti de Saint-Cyr, dans la cavalerie, il quittait, quelques années après, l'École d'application de Saumur dans les tout premiers rangs. Il était capitaine à 28 ans. Le plus bel avenir militaire s'ouvrait devant lui; mais hélas ! sa santé l'obligea bientôt à abandonner l'armée, et ce fut pour lui un dur sacrifice.

Rentré à la Varenne, il se dévoua — c'était dans sa nature de se dévouer — aux intérêts de ses concitoyens avec une simplicité et une bonne grâce qui lui conquirent bien vite toutes les affections et toutes les sympathies.

Lorsqu'il arriva au Conseil général, il sut très vite s'y faire une place prépondérante par sa vie intelligence, son travail assidu et son dévouement aux intérêts généraux du département. A ses qualités venait s'ajouter le charme exquis de ses relations, apprécié de tous, même de ses adversaires politiques.

Il est mort comme il avait vécu, dans la fermeté de ses convictions religieuses et monarchiques, en fervent chrétien que la mort n'effraie pas, confiant à l'admirable compagne de sa vie une belle et nombreuse famille qui était l'honneur et la joie de son foyer.

J'adresse en votre nom, mes chers collègues, à Mme la comtesse Henri de la Bourdonnaye et à ses enfants l'hommage attristé de nos respectueuses condoléances.

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Ernest Grignon vient de mourir. Il n'était plus des nôtres depuis les élections de décembre 1919. Il avait renoncé, non sans un déchirement de cœur, à solliciter le renouvellement d'un mandat que ses électeurs lui avaient toujours confié depuis plus d'un demi-siècle.

Quoiqu'il ne soit pas dans nos traditions de faire l'éloge funèbre de ceux de nos anciens collègues qui ne font plus partie de l'Assemblée départementale, je veux déroger à cette règle et retracer en quelques mots la vie si bien remplie de notre ancien président et les souvenirs impérissables qu'il laissera après lui, d'autant que, par un excès de modestie, que nous avons dû respecter, M. Grignon avait demandé qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques.

Ernest Grignon naquit à Nantes le 19 juillet 1833. Après avoir conquis le diplôme de licencié en droit, il fut, de 1858 à 1862, chef de cabinet du baron Pron, successivement préfet à Pau et à Strasbourg.

Ernest Grignon revint ensuite se fixer en Anjou, où il fut vite apprécié et aimé des populations au milieu desquelles il venait vivre.

Les habitants de Louerre le nommèrent conseiller municipal et maire de leur commune. Il conserva ces fonctions de 1863 à 1919.

En juillet 1864, il reçut de ses concitoyens du canton de Gennes le mandat de les représenter au Conseil général et ce mandat, d'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

durée de 55 ans, ne prit fin qu'en décembre 1919, sur sa volonté de se retirer devant le poids des ans et la maladie.

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la fidélité constante de ses électeurs ou de l'inlassable dévouement de l'élu aux intérêts qui lui étaient confiés !

Au Conseil général, Ernest Grignon sut bien vite se faire une place de premier rang. Une grande intelligence, de solides études juridiques, son passage instructif dans le cabinet d'un Préfet distingué l'avaient admirablement préparé à la pratique des affaires départementales.

Secrétaire du Conseil général, membre de la Commission départementale, qu'il présida longtemps, il sut déployer, dans ces fonctions, des qualités qui lui conquirent bien vite la confiance et la sympathie de tous ses collègues, sans distinction de partis.

Il en reçut le témoignage en 1903 lorsque, à la mort du vénéré comte de Maillé, il fut appelé à présider l'Assemblée départementale.

Tous ceux parmi vous, mes chers collègues, qui ont siégé ici de ongues années avec lui ont conservé le souvenir de cet homme de bien, doué des plus exquises qualités de cœur, d'un esprit pétillant de finesse, ferme dans les principes, conciliant, juste et loyal, qui savait diriger le débat avec une distinction et une aménité pleine de bonhomie, auxquelles tous rendaient hommage.

Quels sont ceux de nous qui n'ont pas eu l'occasion d'aller lui demander conseil, dans des circonstances délicates ou difficiles? Tous recevaient, à leur satisfaction, l'indication de la solution juste qui devait prévaloir ce qui prévalait.

Lorsque, il y a plus de 33 ans, j'arrivai au Conseil général, j'eus la bonne fortune de m'asseoir à côté de lui. Je n'oublierai jamais les conseils utiles que, à ma demande, je reçus de lui. C'était toujours la solution équitable, marquée au coin du bon sens.

En 1913, malgré une démonstration de sympathie unanime de ses collègues il voulut abandonner la présidence de l'Assemblée. L'âge venait, il sentait ses forces diminuer; il ne voulait pas être inférieur à lui-même.

Il siégea encore parmi nous pendant les terribles années de la longue guerre. Il vécut assez pour connaître la victoire et s'en réjouir avec nous.

Ces années, comme les années de campagne, comptent double : elles pesèrent lourdement sur lui. Mais, si son corps s'affaiblissait, son âme, toujours pleine de foi, d'espérance et d'amour en Dieu, le soutenait. Il s'est éteint doucement, au milieu des siens, avec la résignation chrétienne d'un soldat qui a combattu le bon combat et qui a toujours fait son devoir, tout son devoir.

J'adresse, en votre nom, mes chers Collègues, à Mme Grignon et à ses fils la respectueuse expression de nos sincères condoléances et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'assurance que nous conserverons pieusement la mémoire de celui qui a été parmi nous un guide et un modèle.

M. le Préfet répond à M. Bodinier. Il faut que le traité soit respecté, tout proteste contre l'attitude de l'Allemagne; le gouvernement est fermement décidé à faire payer celle-ci; le Conseil général, en approuvant unanimement les paroles du président, a bien montré qu'il était dans les mêmes sentiments.

M. le Préfet indique ensuite toute l'importance du problème de la natalité, s'associe aux remerciements adressés à la mission Rockfeller et adresse à son tour aux familles de M. Ernest Grignon et de M. le comte Henri de la Bourdonnaye ses respectueuses condoléances.

Le Budget additionnel de 1921 se présente dans des conditions difficiles; il faut comprimer les dépenses par tous les moyens possibles et raisonnables.

En quelques mots, M. Émeriau associe les électeurs du canton de Champtoceaux à l'éloge funèbre que M. le Président vient de faire de M. le comte de la Bourdonnaye.

Le Conseil général a adopté ensuite par acclamation la motion suivante signée de tous les conseillers :

Le Conseil général de Maine-et-Loire, confiant dans le Gouvernement pour exiger l'exécution intégrale du traité de Versailles et se faisant l'interprète de toutes les populations qu'il représente, émet le vœu que le gouvernement prenne toutes les mesures en vue d'assurer la prompte solution des difficultés actuelles en vue des intérêts de France.

Puis il a voté des félicitations à notre distingué collaborateur, M. le Moy, pour son cours magistral sur l'histoire de l'Anjou. M. de la Guillonnière y fait associer la Société Sciences et Arts de Saumur et M. le colonel Picard, son président, qui publie des brochures sur l'Histoire locale de l'Anjou.

Une nouvelle subvention de 10.000 francs a été votée pour l'élévation du monument aux Angevins morts pour la Patrie

L'Assemblée départementale a émis le vœu que les Gouvernements français et anglais rendent définitive l'entente établie à l'origine en vue de la reprise dans le plus bref délai des travaux d'exécution du tunnel sous la Manche. D'autre part la Commis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion interdépartementale, réunie à Angers, sous la présidence de M. le Sénateur Denis, a choisi parmi ses membres un Comité d'initiative ayant pour but la préparation d'un avant-projet pour le canal de la Loire à la Manche.

Le Conseil général a émis en outre le vœu que l'État renonce au monopole du tabac et se contente de frapper d'un impôt ceux qui seront mis en vente.

***

Le Régionalisme.

Une importante réunion eut lieu le 6 mai dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville d'Angers sous la présidence du maire, M. Bernier. Prirent la parole : MM. le Dr Jallot, conseiller général de la Mayenne, le Dr Lepage, président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, le Dr Monprofit, député, Pottier, adjoint au maire d'Angers, Dominique Delahaye, sénateur, Ferdinand Bougère, député, de Grandmaison, député, G. de Villoutreys et de Jumilly, conseillers généraux, Germain, docteur ès-sciences. Tous furent d'avis qu'il fallait lutter contre l'absorption du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne par Nantes et il fut décidé qu'une réunion interdépartementale aurait lieu à Angers pour y discuter les intérêts communs aux trois départements et s'opposer énergiquement au rattachement à Nantes.

A cette réunion, qui eut lieu à l'Hôtel de Ville d'Angers le 22 mai, sous la présidence de M. Bernier, une très intéressante discussion s'engagea, à laquelle prirent part MM. Branchu, délégué de la Chambre de Commerce du Mans, le Dr Jallot, conseiller général de la Mayenne, le Dr Monprofit, député, Dominique Delahaye, sénateur, de Dampierre, conseiller général, Dr Barot, Labesse, de Kerviler, conseillers municipaux. A la presque unanimité les assistants se sont ralliés au principe de la petite région correspondant au ressort de la Cour d'appel d'Angers (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) et décidèrent qu'une nouvelle réunion aurait lieu au Mans le premier ou le deuxième samedi de juin.

Le 18 juin, en conséquence, se sont réunis dans le local de la Chambre de Commerce du Mans, sous la présidence de M. le sénateur Lebert, les représentants des départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne et Orne. Y prirent, du côté angevin, la parole : MM. Bernier, le Dr Lepage et Monprofit. L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Assemblée représentant les cinq départements de Indre-et-Loire, Mayenne, Maine-et-Loire, Orne et Sarthe, tenue le samedi 18 juin à la Chambre de commerce du Mans;

Considérant que la création des départements a largement contribué à l'unité française;

Émet le vœu que la division administrative actuelle soit maintenue, en laissant plus d'initiative aux autorités locales;

Que, notamment, soit revisée la loi de 1884 dans le sens de l'autonomie communale;

Que soit aussi revisée la loi de 1871 sur les Conseils généraux et que les syndicats de départements soient immédiatement et pratiquement organisés;

Que, si la division en régions doit être organisée, elle le soit par une loi, après une étude d'ensemble et une enquête approfondie près des corps constitués, et non par des mesures administratives et partielles.

***

La Fête de Jeanne d'Arc.

La première fête nationale de Jeanne d'Arc, le 8 mai, fut à Angers une superbe manifestation tout à la fois civile, militaire et religieuse et de véritable union patriotique.

Après une très belle revue, à laquelle assistaient les autorités civiles, militaires, religieuses, les sociétés patriotiques et d'anciens militaires et que passa M. le général Andlauer assisté de M. le général Rondeau, qui commandait les troupes, après la remise d'un certain nombre de décorations, les troupes allèrent défiler devant la statue de Jeanne d'Arc, érigée dans le square qui porte son nom; des couronnes y furent déposées au nom de la ville d'Angers et de la Société de la Croix-Rouge. Les pupilles de la Nation y apportèrent des gerbes de fleurs garnies de rubans tricolores. La plupart des autorités civiles et militaires, qui avaient assisté à la Revue, se retrouvèrent à la cathédrale où une messe solennelle était chantée, avec le concours de la Maîtrise et au cours de laquelle Mgr Rumeau prononça un éloquent panégyrique de la sainte. Après les vêpres, que présidait Mgr Nicolas, évêque de Panopolis, coadjuteur du vicaire apostolique des Iles Fidji, une imposante procession se déroula à travers les rues et boulevards et à son tour se rendit à la statue de Jeanne d'Arc, présidée par NN. SS. Rumeau et Nicolas, que suivaient un grand nombre de personnalités. Le soir les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières, pavoisées de drapeaux tricolores et de Jeanne d'Arc depuis la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veille au soir, se couvrirent d'illuminations comme Angers n'en avait sans doute jamais vues.

***

Le Concours Daillère.

La distribution des prix de vertu et de poésie de l'Académie angevine a eu lieu le 9 mai dans le local de la Société nationale d'Agriculture Sciences et Arts sous la présidence de M. le Sénateur O. de Rougé.

Après que le président de la Société, M. le Sénateur Bodinier, eut remercié M. le Sénateur de Rougé d'avoir accepté la présidence, M. le Préfet, M. le Maire d'Angers d'avoir honoré la Société de leur présence, il donna la parole à M. le chanoine Ch. Urseau qui donna lecture d'une très intéressante et très savante étude sur les vitraux de la cathédrale d'Angers.

M. le chanoine Baumard, archiprêtre de la cathédrale, lut un rapport très intéressant et très élégamment écrit sur les prix de vertu, faisant l'éloge des lauréats, Mlle Guilvart, lingère à Angers, et Hervé Martin, cultivateur à Épieds.

La parole fut ensuite donnée à M. du Plessis de Grenédan, doyen de la Faculté de Droit, délicat écrivain en même temps que bon juriste, qui présenta les poètes dans un rapport aussi spirituel que littéraire. Les lauréats du concours de poésie sont : 1er prix, MM. Jean Gaultier et l'abbé Géhère; 2e prix, notre distingué collaborateur M. Henri Tilleul; mention honorable et médaille de bronze, Mlle Élisabeth Godin.

M. O. de Rougé clôtura la séance par un discours, où, après avoir glorifié l'agriculture et les agriculteurs, il a rappelé que les peuples ne peuvent se passer d'idéal : le poète est au-dessus de la vie.

***

Le concours agricole de la race Maine-Anjou.

La place Larochefoucauld est disposée avec un goût parfait. Tout est arrangé avec art et méthode. Le coup d'œil est vraiment délicieux. A gauche, en entrant, l'exposition des aviculteurs angevins; à droite, l'exposition florale organisée par la Société d'horticulture, puis les stands des vins d'Anjou, des Écoles ménagères agricoles, les chevaux, les taureaux, bœufs et vaches, les porcs; puis enfin les machines agricoles. La place Larochefoucauld entière est occupée par le concours dont l'installation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait le plus grand honneur à MM. les sénateur O. de Rougé, Sigaud, commissaire général, G. Fourrier, secrétaire général de la Société industrielle et agricole, Métayer, directeur des services agricoles, Delhommeau, secrétaire du Concours.

Les journaux d'Angers ont consacré chaque jour de nombreuses colonnes aux différentes phases de cette manifestation agricole incomparable qui dura du 20 au 24 mai inclus. Nos lecteurs y trouveront tous les renseignements désirables. A notre grand regret l'espace restreint dont nous disposons ne nous permet ni de donner des détails sur les différentes expositions, ni de publier les discours substantiels et éloquents qui y furent prononcés, entre autres par M. O. de Rougé et M. Lefebvre du Prey, ministre de l'Agriculture qui, ainsi que M. de Voguë, président de la Société des Agriculteurs, avait bien voulu honorer de sa présence le concours d'Angers, dont il fit d'ailleurs les plus grands éloges, ne ménageant ni félicitations, ni encouragements.

Nous ne dirons rien des récompenses nombreuses — pas trop nombreuses si on compte la quantité considérable des exposants — mais nous devons signaler ici les décorations de l'ordre du mérite agricole décernées par M. le ministre de l'Agriculture : Officiers : MM. Massignon, président de l'Union des Viticulteurs de l'Anjou; Métayer, directeur des services agricoles de l'Anjou; — Chevaliers : MM. Briand Armand, agriculteur; Bertin Auguste, viticulteur; Fourrier Pierre, agriculteur; Lepage, horticulteur; Chesnier, régisseur; l'abbé Baugas, vice-président de la Société des Aviculteurs; Bideau Aristide, agriculteur; le Dr Sigaud, agriculteur; Saulou, agriculteur; Verdon, aviculteur; Riasset, agriculteur; Rezé Louis, agriculteur; Peltier René, agriculteur; Neveu Pierre, agriculteur; Prézelin, agriculteur.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer un regret : c'est que M. le Dr Sigaud, un modeste qui, depuis tant d'années, se dévoue, toujours au second rang, il est vrai, à l'agriculture, à la viticulture, à l'élevage, mais qui fut le véritable organisateur de toutes les manifestations qui se sont produites dans cet ordre d'idées, entre autres le concours actuel, ne se soit vu attribuer qu'une vulgaire croix de chevalier du mérite agricole. Il méritait mieux que cela et le ruban rouge de la Légion d'honneur, qu'on prodigue d'ailleurs tant aujourd'hui, eût trouvé sa place toute naturelle à sa boutonnière.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les manifestations du souvenir.

Le « Memorial Day » (29 mai) a revêtu cette année une importance toute spéciale en raison du prochain transfert en leur pays des corps des 145 Américains qui restent encore au cimetière de l'Ouest. En présence des sociétés d'anciens militaires et des autorités de tous ordres, des discours ont été prononcés par MM. Bernier, maire d'Angers, Morel, vice-président du Conseil de préfecture, remplaçant M. le Préfet, le capitaine Kepperling, délégué américain, du Plessis de Grenédan, président de l'Union des Combattants, le Comte Joûbert, président de la Croix-Rouge, le chanoine Goupil, curé de Sainte-Thérèse, qui invita l'assistance à s'unir à lui pour les prières des morts et bénit les tombes.

La cérémonie se termina par un dépôt de fleurs et une visite aux tombes des soldats américains et français.

Le Comité d'érection du monument à la gloire des poilus angevins de la Grande Guerre s'est réuni le 9 juin à l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. A. Planchenault, adjoint, président dudit Comité. Celui-ci explique que, conformément à ce qui avait été décidé, des démarches furent faites auprès de Mme Leferme, fille de David d'Angers, par M. du Plessis de Grenédan. Non seulement elle a consenti au déplacement de la statue de son père, mais a exprimé le désir qu'elle fût placée dans une avenue à créer au Jardin fruitier. Enfin, après une discussion assez confuse, on décida d'attendre la décision du Conseil municipal au sujet de l'établissement de cette avenue.

Le 22 mai, ont été inaugurées dans la cour d'honneur de l'École primaire supérieure de garçons d'Angers, deux plaques funéraires où sont inscrits les noms des 132 élèves de cette école tombés pour la France, en présence de MM. le Préfet, les généraux Andlauer et Rondeau, Peyret, directeur de l'École, Durand, président de l'Association des anciens élèves. Des allocutions ont été prononcées par MM. Durand, Peyret, Benoît, adjoint au maire, et Borromée, préfet. La musique municipale s'est fait entendre et a joué la *Marseillaise.*

Pendant les mois de mai et juin des monuments aux morts de la guerre ont été élevés à Nueil-sous-Passavant, Pruillé, Écouflant, Jallais, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Bouchemaine, Corné,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Sigismond, Saint-Lambert-La-Potherie, Juvardeil, Cheviré-le-Rouge, Mazé, Villemoisan, La Meignanne, Candé, La Possonnière.

***

Manifestations de bienfaisance.

Le 5 mai et jours suivants avait été organisée dans les Jardins de la Préfecture une kermesse au profit de l'Union nationale des Combattants dont la réussite a été complète. Des comptoirs de fleurs bien garnis, un buffet bien organisé, un cabinet du mystère, un grand cirque et carroussel d'amateurs, l'orchestre de l'École des Arts et Métiers, un cabaret breton, de nombreuses attractions champêtres, des promenades à âne, à poney, en voiture à chèvre, des sonneries de trompettes et trompes de chasse avaient attiré beaucoup de monde. On estime à 11.000 le nombre des visiteurs.

La kermesse avait été placée sous le patronage de MM. Borromée, préfet, le sénateur Bodinier, président du Conseil général, le général Andlauer, le premier président Hû, Mgr Rumeau, MM. le général Rondeau, Deshayes, procureur général, Bernier, maire d'Angers. Le Comité d'organisation comprenait M. du Plessis de Grenédan, président de l'U. N. C.; de la Villebiot, Marçais, président de l'A. E. A., Bordereau, Fourrier.

Une magnifique kermesse au profit des pauvres et des œuvres de la paroisse Saint-Joseph fut organisée le 22 mai dans le splendide parc de Mme la comtesse d'Ollone, rue Bressigny. Le temps était superbe, les attractions nombreuses, variées, le tout empreint d'un charme, d'une élégance, d'un bon goût exquis. On trouvait là des chevaux de bois, des magasins de fleurs, des bars, la roue de la fortune, des objets d'ameublement, un théâtre de verdure avec d'excellents artistes, des athlètes, un guignol, un bazar, de la confiserie, des parfums, du tabac, des travaux d'aiguille, un comptoir d'alimentation, un orchestre de tziganes, des sociétés de gymnastique, un concert, des assauts de sabre, etc. Ajoutons que le soir, où il n'y avait plus d'enceinte réservée, le parc était illuminé *a giorno* grâce à une installation électrique des mieux comprises. C'était féerique et la journée fut bonne pour les œuvres de la paroisse Saint-Joseph

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Manifestations musicales et lyriques.

7 *mai.* — Au Grand Théâtre, bonne représentation donnée par les Élèves des Établissements d'enseignement secondaire et primaire supérieur, au bénéfice de l'Œuvre départementale des orphelins de la guerre, pupilles de l'école publique, de « La fleur merveilleuse », de Miguel Zamacoïs. Avant le 3e acte a été dit un joli poème de M. Henri Guédon « Leurs pères ». L'orchestre de la symphonie César Franck a exécuté, dirigé par M. Leroy, plusieurs œuvres de maîtres.

10 *mai.* — Dans la salle du Quinconce, représentation théâtrale donnée par l'Association des Étudiants. On joua « Le jeu de l'Amour et du ... Bazar » et « Le cultivateur de Chicago ». L'orchestre de l'Association participa à la fête; dans une partie de concert se firent entendre instrumentistes, chanteurs, comiques, monologuistes aux répertoires aussi variés qu'étourdissants.

21 *mai.* — Au jardin du Mail, concert de la Société César Franck, sous la direction de M. Leroy. MM. Debté, piston solo, Birot, violon solo et le flûtiste de talent Moncelet s'y firent applaudir.

24 *mai.* — Salle de l'Hôtel de ville, concert de la Société philharmonique qui, sous la direction de M. Choisteau, exécuta bien plusieurs œuvres intéressantes. Se firent entendre MM. Souvestre, flûtiste, Bon, hautboïste, Doineau, violoniste, Faucheux, clarinettiste, Nizet, violoncelliste, Bugeard, chanteur.

28 *mai.* — Salle des Amis des Arts, séance de musique de chambre avec les artistes de talent qui s'appellent Mme Montjovet, cantatrice, Mlle Hélène Léon, pianiste, et M. André Asselin, violoniste.

Salle Saint-René, concert donné par la chorale Sainte-Cécile, avec le concours de Mlles Durand, cantatrice, et Comte, pianiste, MM. Delêtre, Hudon, Letourneux chanteurs, Moncelet, flûtiste et Décard, de la Comédie Française.

1er *juin.* — Au Cirque-Théâtre, soirée de l'Association amicale des Anciens Élèves des Écoles libres. Au programme « La ven-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geance de Lustucru », opérette, « L'anglais tel qu'on le parle », vaudeville, « Les troubadours », opérette. La comique angevin Marcou a déchaîné le fou rire dans plusieurs chansons et monologues.

6 *juin.* — Au Cirque-Théâtre, distribution des prix de l'École de Musique sous la présidence de M. Bernier, maire d'Angers qui prononça un discours. Dans une intéressante partie de concert, se firent entendre Mlles Chesneau, Jan, cantatrices, Mlles Madeleine Bailly, pianiste, Dallet, Largeau, MM. Boivin, Faucheux, Chevrier, Métivier, Provost, Rupert. Des chœurs furent exécutés sous la direction de M. Hermann.

8 *juin.* — Au Cirque-Théâtre soirée donnée par l'Amicale des anciennes élèves de l'École primaire supérieure de jeunes filles. Le programme comprenait trois chœurs dirigés par M. Chaput, accompagnés par un orchestre, « Le vitrail », pièce en vers de René Fauchois, « La veillée », de J. Dalcroze, avec danses et chœurs.

14 *juin.* — Salle de l'Hôtel de Ville, concert donné par la 131e section des médaillés militaires d'Angers. On y entendit le comique Regis, Mme Duveau-Setnof, MM. Souvestre, Delestre, Legrand, Doineau, Faucheux.

21 *juin.* — Matinée des élèves et anciens élèves de M. A. Bernède où se firent entendre M. Schneider, Mlle Fortin, M. Beaumont, Mlle Yvette Leclerc, M. Maurice Grimaud, Mlle Affichard, M. Paul Boivin, Mlles Fernande Tabarly, Letourneau, Andrée Villeneuve, Jouin, Comte, Bernède, Chevallier et enfin M. Bernède lui-même. A signaler en outre quelques morceaux d'ensemble.

26 *juin.* — La Ligue des familles nombreuses avait organisé dans l'avenue Jeanne d'Arc une fête fleurie avec concours. Le jury était composé de Mlle Mathilde Alanic, Mmes la comtesse d'Ollone, Bellanger et Deshayes. La fanfare du IVe arrondissement prêtait son concours. Cette fête, absolument charmante, fait le plus grand honneur à M. Poisson, président de la Ligue, et à ses collaborateurs.

28 *juin.* — A la Claverie, examen de musique des jeunes aveugles de l'Institut régional. Après l'examen des instru-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mentistes (pianistes, violonistes, violoncellistes), les élèves ont fait entendre des chœurs à deux et quatre voix sous la direction de leur maître, M. Feltry.

***

Littérature, sciences et arts.

Sous la présidence de M. Préaubert, l'un de ses fondateurs, et son président actuel, la Société d'Études Scientifiques d'Angers a fêté bien simplement, le 12 mai, dans son local de la place des Halles, son *cinquantième anniversaire.*

Après un hommage aux fondateurs et des remerciements aux membres des bureaux qui ont continué leur œuvre, M. Préaubert a fait ressortir que cette société, malgré ses bien modestes ressources, n'a subi aucune interruption pendant cinquante ans, même durant les hostilités.

MM. Bouvet, Abot, Desmazières, le Dr O. Couffon et Préaubert ont récapitulé les travaux publiés dans les bulletins annuels depuis la fondation.

Cette société s'occupe exclusivement de questions scientifiques (histoire naturelle, préhistorique, physique, chimie) théoriques et appliquées. Elle cherche à accroître les collections locales de la ville, se charge de déterminer les objets donnés par ses membres et de les répartir dans les différents musées.

Nous souhaitons à la Société d'Études Scientifiques une nouvelle prospérité dans sa seconde période du cinquantenaire. Aux jeunes d'assurer la célébration du centenaire.

Dans le numéro du 18 mai de l'*Express d'Angers et de l'Ouest*, le délicat écrivain qu'est M. Léon Philouze consacre les lignes suivantes, à notre distingué collaborateur M. Henri Tilleul :

Dans son rapport sur le Prix de Poésie du concours Daillière, M. du Plessis de Grenédan citait une très poétique transposition d'une pièce de Longfellow par un des lauréats du concours : M. Henri Tilleul. Il nous donna le désir de connaître les *Poèmes d'Outre-Mer* de M. Tilleul dont cette pièce est extraite. Ces poèmes, transposés de l'anglais, ont pour devise les vers de J. Keats : « Une belle chose est une joie pour toujours » et c'est un ravissement, et qui dure, de retrouver dans ce recueil de M. Tilleul, édité par Sansot, le charme intime et pénétrant de la poésie anglaise.

T. Moore, Arayton, Spenser, Byron, Hood, Shelley, Tennyson, Keats, Wordsworth, Herrick, Longfellow, et les chansons de Shask-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peskaere ont tour à tour enchanté l'âme et l'oreille du poète angevin et il a su rendre, librement et mélodiquement, l'âme et le son de leurs vers. Dans ses transpositions de Moore : *De la plage j'ai vu*, on respire la divine fraîcheur de la mer à l'aube; dans *Je préfère ses pleurs aux splendeurs impassibles*, on entend passer, avec le souvenir des anciennes tendresses, les sonneries des cloches du soir; on voit tomber, pétale à pétale, la dernière rose sur la terre glacée, on écoute la musique des vieux airs dont Musset disait :

« Comme ils savent rouvrir les fleurs des temps passés
« Et nous ensevelir, eux qui nous ont bercés. »

Aux strophes mélancoliques et délicates de Moore, de Tennyson, de Longfellow, de Wordsworth nous préférons encore les vers, aux résonances plus profondes, de Keats et de Shelley.

Tous ces poèmes sont transposés par M. Henri Tilleul, en musicien et en poète, avec un continuel souci des nuances les plus fugitives.

Nous rêverions de le voir transposer un jour avec le même bonheur d'expression, le même art subtil, les poèmes préraphaélites de l'école anglaise du XIXe siècle, les vers mystérieux et fluides de Rossetti.

Le *Pays d'Anjou*, organe du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, sous le titre « Auguste Pinguet et la poésie en Anjou », rend en termes excellents un juste éloge à une nouvelle œuvre de notre distingué compatriote intitulée *Le Poème*, que la « Société des Éditions de l'Ouest (ancienne imprimerie Grassin) vient, dit l'auteur de cette note, d'éditer avec une perfection et un luxe, dont nous la félicitons. »

Dans la Revue le *Tourisme moderne*, M. G. Toudouze a publié une très belle étude sur les Tapisseries de la Cathédrale d'Angers. Il termine par ces mots :

Et nous aurons ici rempli notre tâche, si, convaincus, vous alles à votre prochaine visite en Anjou frapper à la porte du splendide reliquaire où le chanoine Urseau a rassemblé cette collection de merveilles... dont l'ensemble est estimé à une valeur d'environ douze millions. Collection, sans prix en vérité, qui constitue une évocation splendide de la France d'autrefois; c'est commettre un crime véritable que de passer, sans y entrer, devant ces murs derrière lesquels de si parfaits chefs-d'œuvre attendent le pèlerinage que vous leur devez...

Le dimanche 5 juin a eu lieu, au cimetière de l'Est, une touchante et très simple cérémonie. Les élèves et amis de M. Eugène Brunclair, qui fut conservateur de notre Musée et professeur à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre École des Beaux-Arts pendant de longues années, s'étaient réunis autour de son tombeau. Un médaillon, vivant portrait de l'artiste regretté, par le distingué sculpteur angevin, G. Saulo, vient d'y être apposé. Les anciens élèves et amis y ont joint une palme de bronze, qui, scellée au granit funéraire, restera comme le symbole de la persistance de leur souvenir et de leur affection pour le vieux maître.

Au nom des camarades qui eurent cette initiative, M. Charles Berjole expliqua leur geste en quelques mots émus et des fleurs furent déposées au pied du sarcophage.

Le 25 juin un groupe de trente excursionnistes, parmi lesquels se trouvaient les représentants les plus autorisés des groupements agricoles du sud-ouest de la France, est venu visiter les exploitations agricoles de l'Anjou. Les excursionnistes se rendirent à Brain-sur-l'Authion, la Ménitré, Saint-Barthélemy, Corné, Saint-Mathurin et revinrent à Angers; le soir ce ne furent qu'éloges, que remarques notées soigneusement sur le travail intelligent et productif des agriculteurs de l'Anjou. Il est un produit que ces sudistes gourmets et aimables prisèrent fort, le vin d'Anjou, que l'un d'eux dénomma du soleil en bouteille. La cohorte était conduite par MM. Métayer, directeur des services agricoles, et Séverac, inspecteur des chemins de fer du Midi.

La foudre est tombée le 27 juin sur l'église de Luché-Pringé, ancien prieuré de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers. L'église de Luché était une des plus intéressantes de nos campagnes. Le chœur, du XIII siècle, avec ses superbes voûtes, encore du style Plantagenet, rappelait beaucoup l'église Saint-Serge d'Angers et l'abbaye d'Asnières.

La nef était du XVIe siècle : à l'extérieur ses bas-côtés présentaient une série de pignons à doubles égoûts d'une disposition fort rare. L'église a été consumée.

***

Les Conférences.

1er *mai.* — Continuant son œuvre excellente de vulgarisation et d'éducation artistique, le Syndicat d'Initiative de l'Anjou avait, ce jour, convié ses adhérents à la visite du logis Barrault (notre Musée municipal), du temple protestant, ancienne chapelle Saint-Éloi, et de la Tour Saint-Aubin; notre savant col-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laborateur M. Saché, le distingué archiviste départemental, avait bien voulu se charger de donner aux visiteurs les explications nécessaires et, à une heure et demie, plus de cent personnes se trouvaient réunies dans la cour du Musée, où M. Saché commençait aussitôt un historique très détaillé et documenté du logis Barrault.

M. Saché, dont la science est grande, a vivement intéressé les nombreux auditeurs qui se pressaient autour de lui, avides de s'instruire et de profiter des enseignements d'un maître.

19 *mai.* — Le P. Jean de Dieu, professeur à la Faculté de Théologie d'Angers a bien voulu nous donner le compte-rendu suivant de la cérémonie du sixième centenaire de Dante, célébrée au Palais Universitaire.

Répondant au dernier appel lancé par Benoît XV à tous les Recteurs, Professeurs et Étudiants des Universités catholiques, l'Université d'Angers a voulu célébrer le sixième centenaire de Dante et a remis au très actif comité de la Jeunesse Catholique le soin d'organiser une fête commémorative.

On n'eût pas compris d'ailleurs que dans la ville d'Angers, si éprise de littérature et d'art et si justement appelée « l'Athènes de l'Ouest », une cérémonie pleine de caractère ne rappelât point les mérites et les talents de l'« altissimo poeta ». Elle fut donnée au palais de l'Université catholique, sous la présidence de Mgr Pasquier, Recteur, le 19 mai dernier.

D'excellents artistes mirent d'abord l'auditoire, nombreux et choisi, dans l'état d'âme voulu pour suivre les belles considérations que l'on allait développer devant lui et goûter la forte poésie dont un conférencier éminent dirait les sources et les grandes pensées animatrices.

En termes heureux, M. Ligot, président de l'Union générale de l'A. C. J. F. de l'Ouest, fixa d'abord les raisons de la dévotion que le monde catholique témoigne à Dante et, pour ceux dont les souvenirs eussent manqué de précision, rappela les grandes lignes de la vie du poète. Puis il présenta le conférencier, M. V. Bucaille, vice-président du Comité général de l'A. C. J. F., secrétaire de l'Alliance Saint-Marc et du Comité catholique pour le sixième centenaire de Dante.

Rédacteur au *Figaro* et à la *Revue des Jeunes*, M. Bucaille est connu de tous ceux qui suivent les efforts tentés pour rapprocher catholiques français et catholiques italiens. Il connaît à merveille la Péninsule et sa littérature. Il était donc tout désigné pour parler de la modernité de Dante.

Il le fit d'une parole ardente et convaincue, en un style fleuri qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dénotait à la fois le talent de l'orateur et l'âme du poète, mais d'un point de vue très original et inattendu.

La modernité résulte, d'une façon générale, du caractère universel inhérent à toute œuvre fortement pensée qui vise à traduire les sentiments les plus profonds et les plus communs de l'humanité; une telle œuvre ne vieillit point, c'est le cas de celle de Dante. D'ailleurs, nous ne sommes pas très différents de nos ancêtres du XIIIe siècle si nous considérons nos impressions en face de la mort, notre désir du bonheur, notre amour de la justice ou simplement la royauté dans nos âmes de l'amour soit humain, soit divin. Or ce sont les thèmes inspirateurs de la poésie dantesque.

Toutefois, laissant de côté la vie de Dante, M. Bucaille préféra montrer Dante rejoignant nos préoccupations modernes d'abord par le souci de la primauté du Pape et de son infaillibilité doctrinale non moins que de son intégrité morale. C'est ce qui explique, joint à la partialité et aux difficultés de l'existence du poète, la rigueur avec laquelle il traite certains papes qu'une histoire impartiale a sacrés grands administrateurs, sages politiques ou même saints vénérables.

Dante est moderne encore — il sera de tous les temps — par sa conception de l'amour, en particulier de l'amour de la vérité, et par le rôle éminent dévolu à la douce Béatrice. Béatrice n'est point une allégorie, comme l'ont prétendu certains commentateurs, mais une radieuse figure qui a illuminé la jeunesse de Dante, puis est devenue la dame de ses pensées les meilleures et, à ses yeux, la maîtresse de toute sagesse.

Dante est moderne enfin par son insigne dévotion à la Vierge Marie, dévotion qui a pris un tel essor au cours du XIXe siècle. Tout au long du divin poème, Marie, sa puissance, son intercession sont l'objet de profondes réflexions ou l'occasion de cris d'appel déchirants et de témoignages touchants d'amour. C'est elle, c'est son docteur, saint Bernard, que Dante réserve pour les placer au faîte du gigantesque édifice qu'il élève et dans une éclatante lumière les dresse, digne couronnement de son œuvre.

M. Bucaille fit donc un tableau saisissant des mérites et des faiblesses de Dante, poète lyrique, poète épique, mais avant tout poète visant à l'enseignement du vrai et du bien. Ame tourmentée, proscrit malheureux, Dante apparut ainsi dans sa fidélité au Pape, dans son amour de la vérité, dans sa dévotion à Marie, comme un précurseur de notre siècle, et l'on comprit mieux que Pie X et Benoît XV, applaudissant au dessein de célébrer solennellement son centenaire, en aient pris occasion pour revendiquer au profit du catholicisme la gloire de Dante et pour le proposer, maître et éducateur, aux âmes de notre temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

28 *mai.* — Au patronage Saint-Vincent-de-Paul, sous la présidence de M. le professeur Monprofit, M. Garnier, étudiant en médecine, a fait une intéressante conférence sur Jeanne d'Arc. M. Monprofit a rappelé dans une chaude improvisation, que lorsqu'il partit aux armées en 1914, le point de concentration de son service fut Domrémy.

7 *juin.* — Au Grand-Théâtre d'Angers Mme Sarah-Bernard a donné une très belle et très intéressante conférence sur Edmond Rostand dont elle a dit avec son grand talent quelques pièces extraites des œuvres du poète.

10 *juin.* — Au palais de l'Université Catholique on fêtait le centenaire de Joseph de Maistre, sous la présidence de M. le comte du Plessis de Grenédan. M. Louis Arnould, le conférencier, après avoir redit les principales dates de la vie de Joseph de Maistre, a concentré tous ses efforts sur l'examen de sa manière de penser et d'utiliser la raison.

12 *juin.* — Magnifique excursion organisée par le Syndicat d'initiative de l'Anjou aux Saints de Barre, à Chalonnes, au château de Dieusie, à Béhuard et à Savennières, avec déjeuner à l'hôtel de la Tête-Noire, à Saint-Georges et un substantiel lunch où on sabla le vin réputé de la Coulée de Serrant, offert par Mme Laurent Bougère en son château de la Guerche. Ajoutons que la promenade était dirigée par M. le chanoine Urseau, qui fit profiter largement les voyageurs de sa vaste érudition mise à la portée de tous avec sa belle humeur habituelle.

14 *juin.* — Salle Saint-René, conférence de M. l'abbé Charles Grimaud, de Nantes, intitulée « Vers la paix sociale ».

6, 7 *et* 8 *juin.* — A l'Université catholique, la Faculté de théologie a célébré dignement par la bouche de son savant doyen, Mgr Legendre, le quinzième centenaire de saint Jérôme. Mgr Pasquier présidait.

17 *juin.* — Dans la salle du Café Gasnault, sous la présidence de M. Langlois, président du Comité de défense commerciale et industrielle, M. Poisson, docteur en droit, syndic de faillites, a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donné une conférence très intéressante et très documentée sur les charges fiscales qui pèsent sur l'industrie et le commerce.

30 *juin.* — A l'École de cavalerie de Saumur la Commission américaine de préservation contre la tuberculose a fait, dans le grand amphithéâtre, aux officiers de l'armée une conférence, illustrée de fils cinématographiques sur la tuberculose, ses dangers et sa prophylaxie.

***

Manifestations sportives.

1er *mai.* — Ont eu lieu dans le bassin de Reculée les régates de l'Union Voile et Vapeur d'Angers (voiliers, régates, canots automobiles, concours de fanions). Favorisées par un soleil printanier les épreuves obtinrent un grand succès auprès des nombreux assistants.

7 *mai.* — Dans une réunion qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville d'Angers a été constitué le Comité des sports. Ont été nommés président de M. la Brunière; vice-présidents MM. Louis Cointreau et Gasnier du Fresne; secrétaire général M. Filliâtre; secrétaire adjoint, M. Lecoq. Les réunions du Comité auront lieu dans les salons de l'Aéro-Club, rue de la Préfecture.

14, 15 *et* 16 *mai.* — Sur la place du Champ-de-Mars se sont déroulées les épreuves du concours hippique devant une assistance nombreuse et choisie. Le succès a été comme toujours considérable.

22 *mai.* — Au vélodrome de l'Oisilonnette à Cholet a été couru le grand prix cycliste de Cholet qui a été gagné par Duclair.

29 *mai.* — Le sixième tour de Saumur, qui avait réuni 113 concurrents, dont 108 terminèrent la course, a été gagné par Denis (C. S. B.) premier (27 h. 14' 5") et second Lange (C. S. B.). Le classement des équipes a donné le premier rang au Club Sportif Bessonneau qui a obtenu 47 points.

29, 30 *mai.* — A l'Hippodrome d'Éventard les courses d'Angers, qui avaient attiré une foule très nombreuse de spectateurs, ont été très brillantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

18 *juin.* — IVe course inter-magasins d'Angers organisée par le *Petit Courrier* (parcours Saint-Mathurin, Saumur, Beaufort, Corné, Mazé); Goujon, de la maison Bessonneau, se classe premier (3 h. 24). Le Challenge Cointreau est attribué aux établissements Brisset.

*
* *

Distinctions, récompenses, décorations.

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, jugeant le concours des Antiquités de France, a attribué une médaille (1.000 francs) à notre savant et aimable collaborateur M. le chanoine Urseau pour son *Histoire de la peinture décorative en Anjou, du* XIIe *au* XVIIIe *siècle.*

Nos lecteurs ont eu la primeur de cet important travail. La remarquable étude de M. le chanoine Urseau avait, dès le commencement de sa publication, retenu l'attention des artistes et des érudits. La récompense qui lui est accordée est un juste hommage rendu à sa science, à son activité, à son rude labeur. Nous ne saurions lui dire combien ce nouveau succès nous est agréable.

L'Académie des Beaux-Arts a décerné le 4 juin le prix Chartier de 500 francs à M. Max d'Ollone, le délicat compositeur de tant d'œuvres charmantes, auquel les Angevins sont toujours reconnaissants des services qu'il leur a rendus en dirigeant avec son autorité et sa science musicale pendant une année leurs Concerts populaires.

M. Louis Joubin, docteur ès-sciences, professeur au Muséum et à l'Institut océanographique, a été nommé membre de l'Académie des sciences(section zoologie).

L'Académie Française a décerné le prix Saintour à notre compatriote M. Paul Laumonnier, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Au Salon des Artistes français, M. Saulo a obtenu la médaille d'or. C'est une reconnaissance officielle du talent si complet et si personnel de notre compatriote.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Moitissier, secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire, a été nommé secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Inférieure.

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur nous relevons les noms de MM. le Dr Quintard, attaché pendant la guerre au dispensaire de la Croix-Rouge, le Dr Foin, des Rosiers-sur-Loire, Lorin, vice-président de Conseil d'arrondissement de Rambouillet, le médecin major Bonneau de la Varanne, Livet, ancien directeur de l'École professionnelle de Nantes, Louis Roy, représentant de commerce, le sous-lieutenant Ernest Rouard, du 89e d'infanterie, le lieutenant Georges Boissel, Fernand Pellé, ex-soldat au 6e génie.

***

Nécrologie.

Le 16 mai ont eu lieu en l'église Saint-Maurice d'Angers les obsèques de M. Adrien Dubos, architecte, officier d'académie. Sur sa tombe, M. Velé, président de la Société des Architectes de l'Anjou a retracé la carrière bien remplie du défunt.

Le 24 mai ont eu lieu en l'église Notre-Dame d'Angers les obsèques de M. Louis de Farcy, qui voulut bien — pas autant que nous l'aurions désiré — collaborer à la *Revue de l'Anjou.*

M. Louis de Farcy, comme l'a très bien dit, dans le *Petit Courrier*, M. V. Dauphin, « était un des archéologues les plus estimés de notre Anjou. Cantonné dans l'archéologie religieuse, il était un de ceux pour qui nos églises n'avaient aucun secret. »

Notre distingué collaborateur M. Marc Saché, le savant archiviste de Maine-et-Loire, de son côté, a consacré dans l'*Ouest*, à M. Louis de Farcy et son œuvre les lignes suivantes :

« Avec le comte Louis de Farcy disparaît la plus belle figure de chrétien et de savant de l'Anjou. Travailleur infatigable, fervent admirateur des manifestations artistiques de notre Moyen-Age, archéologue passionné, il avait accumulé durant sa longue vie une somme étonnante de connaissances. Il appartenait à l'élite de ces savants désintéressés, gens de peu de bruit, qui font honneur non seulement à leur petite patrie, mais à la grande. Sa réputation dépassait de beaucoup les limites de l'Anjou; dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les pays étrangers les travailleurs les plus éminents reconnaissaient sa haute valeur et l'appréciaient avec impartialité. Facile d'abord, quoique très réservé, il n'était point secret. Il laissait complaisamment consulter sa grande mémoire et son entretien familier était plein de charme et de profit. Sa modestie, qui confinait à la timidité, lui interdisait la dangereuse banalité de la publicité et de la réclame. Tout battage fait autour de son nom l'eût offensé comme une injure à la véritable politesse française.

« De bonne heure Louis de Farcy manifesta un goût très vif pour les arts du tissu. Il y devint un maître d'une rare compétence. Toutes les tapisseries célèbres de la cathédrale, qu'ont recueillies pièce à pièce depuis 1848 le goût éclairé de Mgr Angebault et surtout l'intelligence perspicace du chanoine Joubert étaient familières à Louis de Farcy, qui même avait contribué à en accroître les richesses. Il avait à son tour repris les observations du chanoine Joubert, de Mgr Barbier de Montault et scruté dans tous ses détails cette magnifique collection aujourd'hui confiée aux soins attentifs du conservateur, M. le chanoine Urseau. Que de comparaisons instructives lui avaient permis de faire ses recherches à travers les musées et les grandes collections privées pour expliquer la technique et déterminer l'origine de tant de chefs-d'œuvre !

« C'est en 1890 que parut son grand ouvrage sur la « Broderie du XIe siècle à nos jours », fruit de longues recherches et de nombreux déplacements. L'explication des différents points, des divers genres de broderies et de travaux à l'aiguille s'y enrichit d'une abondance extraordinaire de belles planches. Toujours soucieux de compléter ce précieux inventaire artistique il le fit suivre en 1900 et 1919 de deux suppléments considérables.

« La Broderie n'avait pas, tant s'en faut, absorbé toute son activité. De nombreux mémoires préliminaires l'avaient conduit en même temps à l'étude archéologique de l'Évêché, où il favorisait le développement du musée diocésain installé dans la salle de la grande bibliothèque et à celle de la Cathédrale. De 1895 à 1897 il publia dans la *Revue de l'Anjou*, en collaboration avec M. le chanoine Pinier, plusieurs articles fortement documentés sur le « Palais épiscopal d'Angers ». L'histoire de ce curieux édifice y est si amplement traitée qu'on ne saurait guère y ajouter que d'insignifiants détails.

« Mais c'est à la Cathédrale Saint-Maurice qu'il voua un culte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passionné. Pendant plus de vingt ans il sonda et fouilla le sol de la nef, du chœur, du parvis, examina chaque membre de la basilique, la décrivit sous tous ses aspects et s'attacha à suivre son existence et ses modifications à travers les siècles au prix de recherches sans nombre. Sa *Monographie de la Cathédrale* comprend trois forts volumes parus de 1900 à 1910; le premier traite du « Mobilier », le second des « Immeubles par destination » et le dernier des « Immeubles », broderies, tapis, séries, objets du Trésor, autels, tombeaux, vitraux, etc. qui sont décrits avec le soin le plus minutieux. J'ai entendu parfois critiquer le soi-disant excès de documentation de ce travail. Le reproche est puéril quand il s'agit d'une œuvre entreprise sur un plan aussi vaste. Au surplus Louis de Farcy a résumé à grands traits pour les simples curieux et les touristes pressés une excellente petite monographie publiée sous forme de guide en 1916.

« Résumer aussi brièvement l'effort artistique et scientifique de Louis de Farcy serait laisser dans l'ombre une partie de son mérite. Malheureusement l'énumération de ses travaux ne saurait trouver place ici, d'autant plus qu'elle n'est pas close par sa mort. J'ai l'assurance que des mains pieuses sauront recueillir les mémoires manuscrits et les notes abondantes que cet homme de bien et de labeur inlassable a consignées jusqu'à la fin de sa vie. »

D'autre part M. l'abbé Houdebine, professeur au collège de Combrée, a consacré à la mémoire de M. de Farcy dans la *Semaine religieuse* une importante et très documentée notice à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

Le duc de la Trémoïlle, prince de Tarente est décédé le 19 juin, en son domicile du boulevard Delessert, à Paris.

Fils du duc de La Trémoïlle, l'historien érudit, membre de l'Institut, et de la duchesse née Duchatel; petit-fils de feu le comte Duchatel, ambassadeur de France, le duc de la Trémoïlle avait épousé Mlle Pillet-Will, dont le père, grand financier très connu, est mort un peu avant la guerre. Il laisse cinq enfants : la princesse Henri de Ligne, la marquise de Blacas, la comtesse Gilbert de La Rochefoucauld, femme du lieutenant de vaisseau adjoint à l'attaché naval de l'ambassadeur de France à Londres, une jeune fille, la princesse Antoinette, et un jeune garçon, le prince Louis-Jean, qui sera, à sa majorité, duc de la Trémoïlle,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince de Tarente. La vicomtesse de La Rochefoucauld était la sœur du duc de La Trémoïlle.

Grand propriétaire-viticulteur dans la Gironde, le regretté défunt possédait le célèbre crû de Château-Margaux, ainsi que le château de Serrant. Il rentra dans la vie parlementaire en 1906 comme député de la 4e circonscription de Bordeaux et siégea à la Chambre jusqu'en 1914, époque à laquelle il ne fut pas réélu.

Ses obsèques ont été célébrées à Notre-Dame de Passy et l'inhumation eut lieu à Thouars.

Le 28 juin ont eu lieu en l'église Saint-Maurice d'Angers les obsèques de M. le chanoine Baumard, archiprêtre de la Cathédrale, décédé subitement pendant les vêpres, le 26 juin, au milieu des fidèles réunis pour l'office.

A la fin de la messe, Mgr Rumeau a traduit dans la chaire les sentiments qui se pressaient dans toutes les âmes et en quelques mots adressa le suprême salut et le suprême hommage au prêtre qu'il aimait tant.

Sa Grandeur a ensuite donné l'absoute et le corps a été conduit à la gare pour être transporté à Chemillé où, après une nouvelle cérémonie religieuse, il a été inhumé, le 29 juin, au cimetière de cette paroisse.

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRE-VINGT-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Pages

P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe. 1735-1782. — **A. Le Moy.** 5

En marge des Romans : La Petite Église en Anjou. — **Marc Saché.** 75

Poésies : Le Tilleul en fleurs. — **Auguste Dupouy**..... 111

Les Richesses du Sous-Sol Angevin : L'Avenir minier de l'Anjou. — **Dr P. Maisonneuve**..... 113

Figures de l'Ouest : René Vallette. — **Henry Cormeau**..... 131

Résumé des Observations Météorologiques faites à la station municipale d'Angers pendant les mois de Janvier et Février 1921. — **M. Couette**..... 141

Chronique..... 143

Le Régionalisme. — Angers capitale aéronautique de l'Ouest. — Les foires aux vins d'Anjou. — L'Œuvre Grancher (section angevine). — Les monuments du souvenir. — Les manifestations musicales et lyriques. — Au Syndicat d'Initiative de l'Anjou. — Chez les mutualistes. — Littérature, sciences et arts. — Distinctions, récompenses, décorations. — Nécrologie : MM. Adrien Mercier, le colonel Couilleau, Georges Barassé, Mgr Pineau, MM. le capitaine Estève, Paul Flairé, les lieutenants Gilles et Amaury de Gouvello.

Portrait : René Vallette.

MARS - AVRIL

Testament et Codicilles de Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac (1734-1792). — **J.-Ch. Joubert**..... 157

Pruniers-La Molière (Fantaisie idyllique). — **Yrrob**..... 179

Assassinat du Curé de Gesnes-le-Gandelain et de son Sacristain par les " Chauffeurs " en 1795. — **H.-M. Legros**..... 185

Un ami des oiseaux : Gabriel Rogeron (*suite*). — **André Godard**.... 201

Les Religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution (*suite*). — **Queruau-Lamerie**..... 209

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers et l'Anjou pendant la guerre (juin 1917) (*suite*). - **G. Grassin.** 221

Résumé des Observations Météorologiques faites à la Station municipale d'Angers pendant les mois de Mars et Avril 1921. — **M. Couette**..... 277

Chronique..... 279

Recensement de la population. — Adoption de communes dévastées du Nord. — Les vins d'Anjou au Sénat. — Les cloches de l'Église Saint-Joseph. — Les prix du Conseil des Prud'hommes. — Le Grand Séminaire et Mongazon. — Les monuments du souvenir. — Les manifestations musicales et lyriques. — Littérature, sciences et arts. — Les Conférences. — Les Sports. — Distinctions, récompenses, décorations. — Nécrologie : M. Grignon, Mlle Hasselmans, MM. le comte Charles de Pimodan, de Massacré, Paul Blachez, René Dufour. — Arrivée à Saumur et à Angers des premiers convois de militaires morts au front. — **X*****.

MAI - JUIN

Le Schiste Ardoisier. — L'Ardoise et l'exploitation des Ardoisières du xve siècle jusqu'à nos jours. — **Dr O. Couffon**..... 293

Les Concerts Populaires. — **G. Dufour**..... 333

Les Religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution (*suite*). — **Queruau-Lamerie**..... 345

Poésies : *A l'Amie perdue ; Il m'en souvient ; Je souris de celui ; Le Conflit.* — **Henri Tilleul**..... 365

Angers et l'Anjou pendant la Guerre (Juillet 1917) (*suite*). — **G. Grassin** 369

Petites Images : *La Moisson de la Grande-Étoube.* — **G. Dufour**..... 391

Résumé des Observations Météorologiques faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Mai et Juin 1921. — **M. Couette**..... 407

Chronique..... 409

Au Conseil Général. — Le Régionalisme. — La Fête de Jeanne d'Arc. — Le Concours Daillère. — Le Concours agricole de la race Maine-Anjou. — Les Manifestations du Souvenir. — Manifestations de Bienfaisance. — Manifestations musicales et lyriques. — Littérature, sciences et arts. — Les Conférences. — Manifestations sportives. — Distinctions, récompenses, décorations. — Nécrologie : MM. Adrien Dubos, Louis de Farcy, duc de la Trémoïlle, le Chanoine Baumard. — **X*****.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin, Richou Frères, Successeurs. — 12-21

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07029 7505

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN